



# **Comment traiter les « soldats d'Hitler » ?**

**Les relations interalliées et la  
détention des prisonniers de  
guerre allemands (1939-1945)**

**Jean-Michel Turcotte**

Les Presses de l'Université d'Ottawa

**COMMENT TRAITER  
LES « SOLDATS D'HITLER » ?**



# **COMMENT TRAITER LES « SOLDATS D'HITLER » ?**

**Les relations interalliées et la détention  
des prisonniers de guerre allemands  
au Canada, aux États-Unis  
et en Grande-Bretagne (1939-1945)**

Jean-Michel Turcotte

Les Presses de l'Université d'Ottawa

2022



Les Presses de l'Université d'Ottawa (PUO) sont fières d'être la plus ancienne maison d'édition universitaire francophone au Canada et le plus ancien éditeur universitaire bilingue en Amérique du Nord. Depuis 1936, les PUO enrichissent la vie intellectuelle et culturelle en publiant, en français ou en anglais, des livres évalués par les pairs et primés dans le domaine des arts et lettres et des sciences sociales.

[www.pressess.uottawa.ca](http://www.pressess.uottawa.ca)

## Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada et Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Titre : Comment traiter les « soldats d'Hitler » ? : les relations interalliées et la détention des prisonniers de guerre allemands (1939-1945) / Jean-Michel Turcotte.

Noms : Turcotte, Jean-Michel, auteur.

Collections : Études canadiennes (Ottawa, Ont.)

Description : Mention de collection : Études canadiennes | Comprend des références bibliographiques et un index.

Identifiants : Canadiana (livre imprimé) 20210298200 | Canadiana (livre numérique) 2021029860X | ISBN 9782760337190 (couverture souple) | ISBN 9782760337206 (couverture rigide) | ISBN 9782760337213 (PDF) | ISBN 9782760337220 (EPUB)

Vedettes-matière : RVM : Prisonniers de guerre—Allemagne. | RVM : Prisonniers de guerre—Canada. | RVM : Prisonniers de guerre—États-Unis. | RVM : Prisonniers de guerre—Grande-Bretagne. | RVM : Guerre mondiale, 1939-1945—Prisonniers et prisons des Canadiens. | RVM : Guerre mondiale, 1939-1945—Prisonniers et prisons des Américains. | RVM : Guerre mondiale, 1939-1945—Prisonniers et prisons des Britanniques. | RVM : Guerre mondiale, 1939-1945—Histoire diplomatique.

Classification : LCC D805.C3 T87 2022 | CDD 940.54/7271—dc23

Dépôt légal : Premier trimestre de 2022  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN à l'extérieur du Canada :  
9782760337237 (couverture souple)

Imprimé au Canada

Droits de traduction et autorisations de reproduction : [www.iprlicense.com](http://www.iprlicense.com)

Licences de reprographie :  
[www.accesscopyright.com](http://www.accesscopyright.com)

### Équipe de la production

Révision linguistique	Pierrette Brousseau
Correction d'épreuves	Sabine Cerboni
Mise en page	Nord Compo
Maquette de la couverture	Lefrançois, agence marketing B2B

### Image de la couverture

La libération d'Avranches. Des prisonniers allemands ont marché après la capture de la ville de Normandie par l'Armée de Patton en août 1944. Pictorial Press Ltd/Alamy banque d'images.

© Jean-Michel Turcotte 2022  
Tous droits réservés.



Ce livre est publié en libre accès CC BY-NC-SA 4.0.  
En vertu de cette licence, vous êtes autorisé à :

- **Partager** : copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats ; et
- **Adapter** : remixer, transformer et créer à partir du matériel.

### Selon les conditions suivantes :

- **Attribution** : Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre ;
- **Pas d'utilisation commerciale** : Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre (ni dans sa totalité ni des extraits) ;
- **Partage dans les mêmes conditions** : Si vous créez une Œuvre modifiée (remix, transformation, etc.) à partir de l'Œuvre originale, vous devez diffuser cette Œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec la même licence ; et
- **Pas de restrictions complémentaires** : Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement l'utilisation de l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Pour plus de détails : [www.creativecommons.org](http://www.creativecommons.org)

Les Presses de l'Université d'Ottawa sont reconnaissantes du soutien qu'apportent, à leur programme d'édition, le gouvernement du Canada, le Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts de l'Ontario, Ontario créatif, la Fédération canadienne des sciences humaines par l'entremise du programme Prix d'auteurs pour l'édition savante et l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines, et surtout, l'Université d'Ottawa.



# Sommaire

---

**A**u cours de la Seconde Guerre mondiale, le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis détiennent quelque 600 000 « soldats d'Hitler » sur leur territoire respectif. Bien que gérées par chaque État, ces opérations de captivité soulèvent plusieurs enjeux par rapport à la coopération interalliée. C'est précisément cette dynamique politique établie entre les autorités canadiennes, britanniques et américaines par rapport au traitement des prisonniers de guerre allemands que ce livre propose d'explorer. Alors que chaque Allié développe son régime de captivité selon ses prérogatives nationales, la prise en charge de ces soldats ennemis provoque d'importantes divergences entre les trois Alliés de l'Atlantique Nord, tout en étant l'objet d'une grande collaboration interalliée. Les politiques de captivité des soldats allemands sont donc le résultat d'une influence mutuelle entre les trois principales puissances détentrices sur le front Ouest, issu de l'expérience de chacun, où le Canada occupe notamment un rôle déterminant et méconnu.



# Table des matières

---

Sommaire.....	v
Liste des tableaux.....	xi
Remerciements.....	xiii
Liste des abréviations.....	xv
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
Des soldats vaincus, désarmés et faits prisonniers.....	1
Un regard international sur la captivité.....	4
Une brève histoire des prisonniers de guerre.....	10
Prisonniers de guerre allemands et Alliés de l'Atlantique Nord.....	14
Prisonniers de guerre et droit international humanitaire.....	19
Plan du livre.....	22
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>Construire un régime de captivité pour les prisonniers de guerre allemands.....</b>	<b>25</b>
Les prisonniers allemands sur le front de l'Ouest, 1939-1945.....	25
Les premiers mois de la guerre en Grande-Bretagne.....	30
De l'autre côté de l'Atlantique : la détention au Canada.....	35
Au sud de la frontière canadienne : la situation aux États-Unis.....	43
L'Allemagne nazie et les prisonniers de guerre.....	48
Conclusion : réciprocité et captivité des prisonniers allemands.....	53



**CHAPITRE 2****Organiser la détention de guerre au sein du Commonwealth :  
les relations britanno-canadiennes,**

<b>mai 1940 à décembre 1941</b> .....	55
Quérir l'aide des Canadiens, mai 1940-juin 1940 .....	56
Les « soldats d'Hitler » arrivent au Canada, juillet-septembre 1940 .....	60
Le prisonnier allemand complexifie les relations entre Ottawa et Londres.....	66
Un effort pour harmoniser les politiques de captivité .....	73
Des difficultés surviennent dans la détention de guerre.....	79
Intensification de la détention à l'Ouest, novembre-décembre 1941 .....	86
Conclusion : un enjeu majeur au sein du Commonwealth.....	90

**CHAPITRE 3****La politique impériale et le Canada,**

<b>janvier 1942 à décembre 1943</b> .....	93
Disposer des futurs prisonniers .....	94
Uniformiser la captivité .....	98
Affirmer la souveraineté du Canada.....	102
Une fracture dans les relations canado-britanniques .....	106
Les conséquences immédiates de la Shackling Crisis .....	113
Mettre fin à la crise .....	118
Revoir l'IPOWC .....	122
Confirmer le <i>Joint Principle</i> .....	125
Conclusion : la stagnation des négociations entre Londres et Ottawa .....	131

**CHAPITRE 4****Les États-Unis et les prisonniers allemands, 1942-1943** .....

133	
L'influence américaine dans la captivité avant 1942 .....	134
L'organisation de la détention aux États-Unis .....	136
Les États-Unis participent à la captivité .....	141
Londres tente d'encourager l'aide américaine .....	144
La division des prisonniers allemands entre Washington et Londres .....	149
La collaboration se poursuit entre Londres et Washington .....	154
Le Canada et les négociations anglo-américaines .....	158
Travailler de concert avec son voisin .....	164

La détention de guerre prend de l'expansion en Amérique.....	167
Conclusion : un acteur majeur dans la captivité des militaires allemands.....	171
<b>CHAPITRE 5</b>	
<b>Les Alliés et l'expansion de la captivité en 1944</b> .....	175
Préparer l'invasion de l'Europe, janvier-juin 1944.....	175
La libération de la France et les prisonniers allemands .....	180
Les relations américano-britanniques se poursuivent .....	187
Le Canada parmi les Alliés .....	191
Améliorer la coopération canado-américaine.....	194
Conclusion : un enjeu qui évolue rapidement en 1944 .....	199
<b>CHAPITRE 6</b>	
<b>Fin du conflit et fin de sentence, 1945-1947</b> .....	203
Les relations canado-britanniques, janvier-mai 1945 .....	203
Revoir l'entente américano-britannique.....	211
Se préparer pour le Jour de la Victoire en Europe .....	216
L'Allemagne est finalement vaincue .....	219
Conclusion : le prisonnier allemand au centre d'une dynamique internationale .....	226
<b>CHAPITRE 7</b>	
<b>Conditions de détention et aide humanitaire</b> .....	229
Les conditions de détention au début du conflit, 1939-1940 .....	230
Les relations Canada-Londres et les conditions de détention – 1941.....	236
L'augmentation des prisonniers au Canada en 1942.....	241
La réalité dans les camps nord-américains – 1943.....	246
Les acteurs « neutres » et les relations intra-Commonwealth....	251
Une détention de guerre stable en 1944 .....	258
La fin du conflit .....	265
Conclusion : une politique humanitaire alliée .....	267
<b>CHAPITRE 8</b>	
<b>Mettre les prisonniers allemands au travail</b> .....	269
Une hésitation à employer les prisonniers allemands, 1939-1942.....	270
Faire travailler la majorité des prisonniers allemands.....	274
Du côté du Commonwealth.....	278

La maximisation de l’emploi des prisonniers allemands – 1944 ....	285
La fin du conflit en Europe.....	292
Conclusion : le travail comme stratégie politique et idéologique .....	296
<b>CHAPITRE 9</b>	
<b>Observer, comprendre et dénazifier les militaires allemands ....</b>	<b>299</b>
Contrôler l’information entourant les prisonniers allemands ....	300
Un comportement des détenus qui soulève des craintes .....	302
Un projet canadien.....	306
Réagir face au nazisme et comprendre le prisonnier allemand – 1943 .....	309
Un sujet qui intéresse aussi Washington .....	313
Poursuivre la réflexion sur la nature du prisonnier allemand – 1944.....	317
L’implantation de la dénazification.....	323
Fin de guerre et effort de dénazification.....	327
Conclusion .....	339
<b>CONCLUSION</b>	
<b>Les prisonniers allemands comme enjeu international .....</b>	<b>341</b>
Des leçons à retenir : tracer « l’histoire » de la captivité .....	341
La détention des prisonniers allemands dans un monde interconnecté .....	349
Bibliographie .....	357
Index .....	379

# Liste des tableaux

---

<b>Tableau 1.1.</b> Nombre de prisonniers de guerre allemands en Grande-Bretagne, au Canada et aux États-Unis, 1939-1948.....	29
---	----



# Remerciements

---

Ce livre est basé sur ma thèse de doctorat soutenue à l'Université Laval en 2018. La réussite d'un tel projet d'envergure n'aurait pas été possible sans l'aide de plusieurs personnes, organismes et institutions, qu'il m'importe ici de remercier chaleureusement. Tout d'abord, je tiens à remercier les Presses de l'Université d'Ottawa pour la publication de ce livre, de même que le Fonds de recherche du Québec, l'Université Laval, l'Université de la Ruhr, l'Institut d'histoire allemande à Washington, le Deutscher Akademischer Austauschdienst et la Fondation de la famille Choquette pour leur généreux soutien financier ayant permis de réaliser la recherche pour la thèse. Par ailleurs, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à mes deux directeurs de recherche, Talbot Imlay à Québec et Fabian Lemmes à Bochum (et Berlin), pour avoir cru en moi, pour m'avoir continuellement soutenu et pour avoir toujours été à l'écoute de mes nombreuses questions et appréhensions. Pour leur soutien indéfectible, leur enthousiasme pour ce projet et leur bonne humeur réconfortante, je leur dis : merci !

Plusieurs collègues et amis ont contribué de près ou de loin à ce projet au fil des années. Les professeurs ayant effectué l'évaluation de la thèse, Jonathan Vance, Neville Wylie et Pierre-Yves Sauniers, ont grandement aidé à la transformation de la thèse en livre grâce à leurs nombreux commentaires et suggestions constructives. Alan Malpass, Tomasz Frydel, Derek Mallet, Maryliz Racine, Marilynne Brisebois, Damien Huntzinger et Simon Dagenais sont tous des collègues chers avec qui j'ai eu le plaisir d'échanger au cours des dernières années et dont je suis éternellement reconnaissant pour leur amitié, leur confiance et leur aide pour la relecture de diverses parties du manuscrit. Je tiens aussi à remercier le professeur Sönke Neitzel et les collègues que j'ai eu la chance de croiser à la Chair of War Studies à l'Université de Potsdam pour l'espace de travail et leur encouragement

lors du remaniement du manuscrit. Je remercie également les nombreux archivistes et le personnel de recherche que j'ai rencontrés aux différents centres d'archives à Ottawa, Londres, College Park, Abilene, Hyde Park, Berlin, Fribourg, Berne et Genève, de même que Rüdiger Overmans et Kent Fedorowich, pour leur soutien courtois et professionnel. Finalement, merci à Isabelle Charbonneau, Martin Helmchen et Tiia Sahrakorpi qui m'ont gentiment accueilli lors de mes séjours de recherche à Ottawa, Berlin et Londres.

Sur une note plus personnelle, je tiens à remercier François-Jean Lafrance, mon vieil ami de toujours, pour nos nombreuses discussions et pour son amitié. De plus, je suis extrêmement reconnaissant envers mes parents et les membres de ma famille, au Québec comme en Russie, pour leur soutien et leur encouragement perpétuel. En dernier point, et, sans doute, le plus important à mes yeux, je tiens à souligner ma gratitude à ces deux personnes qui partagent ma vie et qui apportent énormément à mon existence, ma femme Lisa et mon fils Paul Émile. À Lisa, merci du plus profond de mon cœur de m'avoir toujours soutenue au quotidien autant lors des succès que durant les moments de déceptions et de découragements. Merci pour ta patience et ta confiance en moi, tu es de loin ma *cheerleader* numéro un. À Paul Émile, ton énergie, ta curiosité et ton amour sont non seulement une source d'inspiration éternelle pour moi, mais constituent l'essence même de ma vie. À ta maman et toi, je vous dédie ce livre.

# Liste des abréviations

---

- ACICR** : Archives du Comité international de la Croix-Rouge (Genève)  
**AFS** : Archives fédérales suisses (Berne)  
**ASF** : Army Service Forces (Washington)  
**BA-MA** : Bundesarchiv Militärarchiv (Fribourg)  
**BAC** : Bibliothèque et Archives Canada (Ottawa)  
**CAC** : Combined Administrative Committee (Washington)  
**CCS** : Combined Chiefs of Staff (Washington)  
**CICR/ICRC** : Comité international de la Croix-Rouge / International Committee of the Red Cross (Genève)  
**CO** : Colonial Office (Londres)  
**COE** : Conseil œcuménique des Églises (Genève)  
**MAE/DEA** : Ministère des Affaires extérieures / Department of External Affairs / (Ottawa)  
**DIO** : Direction de l'Internement / Direction of Internment Operations (Ottawa)  
**DPW** : Directorate of Prisoners of War (Londres)  
**FBI** : Federal Bureau of Investigation (Washington)  
**FO** : Foreign Office (Londres)  
**GRC/RCMP** : Gendarmerie royale du Canada / Royal Canadian Mounted Police (Ottawa)  
**HD(S)E** : Home Defence (Security) Executive (Londres)  
**HO** : Home Office (Londres)  
**IPOWC** : Intergovernmental Prisoners of War Committee / Imperial Prisoners of War Committee (Londres)  
**JCS** : Joint Chiefs of Staff (Washington)  
**JSP** : Joint Staff Planners (Washington)  
**NARA** : National Archives and Records Administration (College Park)  
**OKW** : Oberkommando der Wehrmacht  
**OPMG** : Office of Provost Marshal General (Washington)



**PA-AA** : Politisch Archiv des Auswärtigen Amts (Berlin)

**PJWDC** : Permanent Joint War Defence Committee

**POW** : Prisoner of War

**POWIB** : Prisoners of War Information Bureau (un bureau pour chaque puissance détentrice)

**PWE** : Political Warfare Executive (Londres)

**SHAEF** : Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force

**TNA** : The National Archives (Londres)

**WO** : War Office (Londres)

**WPA** : The War Prisoners' Aid of the World's Alliance of the Young Men's Christian Associations (Genève)

**YMCA** : Young Men's Christian Association

# Introduction

---

*[...] then we went and [General von Arnim] gave up to the British and were taken prisoner by the British Eighth Army. They turned us over later to the American First Army who transported us to Casablanca, at the west coast of North Africa [...]*

*We were glad that we would go to the United States and did not have to stay in North Africa. Some German POW were shipped to Egypt, some were shipped to England and some were shipped to Canada.*

**Walter Speidel, 28 mars 1985<sup>1</sup>**

## **Des soldats vaincus, désarmés et faits prisonniers**

Cet extrait est tiré du témoignage de Walter Hans Speidel lorsqu'interviewé par son fils Bert par rapport à son expérience au sein de l'armée allemande au cours de la Seconde Guerre mondiale et par la suite, comme prisonnier de guerre aux États-Unis. Né à Stuttgart en 1922, Speidel fut capturé à Tunis en mai 1943 lors de la reddition de l'Afrika Korps et détenu ensuite comme prisonnier de guerre dans des camps en Alabama, en Caroline du Nord et au New Jersey jusqu'en 1946. Comme le note l'ancien soldat, les prisonniers de guerre allemands en Afrique du Nord sont divisés entre les Britanniques, les Canadiens et les Américains. En fait, entre 1939 et 1945, c'est plus de 600 000 soldats allemands qui, à l'instar de Walter

---

<sup>1</sup> Walter Kempowski-Biographiearchiv, Die Akademie des Künste, Berlin, vol. 1538, Hillam's War Project, Interviewed by Bert Speidel, 28 mars 1985.

Speidel, sont transférés en Grande-Bretagne, au Canada et aux États-Unis<sup>2</sup>. La gestion de ces prisonniers s'avère un exercice politique et diplomatique particulièrement complexe pour les gouvernements alliés.

En fait, la captivité devient, au cours du conflit, à la fois un enjeu de négociations et de mésententes et un objet de collaboration et d'échanges au sein des Alliés. D'une part, parce que chaque État officiellement responsable des prisonniers — légalement reconnu comme puissance détentricrice — met sur pied ses propres politiques de détention selon son interprétation de la Convention de Genève. Cette convention est établie en fonction à la fois de ses « intérêts » nationaux et internationaux, et de ses relations entretenues avec la Suisse, puissance protectrice pour les Alliés et pour l'Allemagne, avec les organisations humanitaires venant en aide aux détenus, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Young Men's Christian Association (YMCA), ainsi qu'avec le gouvernement allemand. D'autre part, de manière aussi significative, chacun des trois géoliers de l'Atlantique Nord construit son régime de captivité en fonction des mesures appliquées par ses Alliés, de même que les rapports entretenus avec ceux-ci dans le cadre de la coopération interalliée. La mise en place des politiques de détention à l'endroit des soldats allemands par les Alliés de l'Ouest s'avère donc issue d'un processus complexe d'échanges, d'influences et d'intérêts qui s'entrecroisent entre les différents acteurs impliqués. En dehors des millions de prisonniers allemands détenus en Europe en mai 1945, environ 34 700 « soldats d'Hitler » se retrouvent au Canada, 375 000 aux États-Unis et 200 000 en Grande-Bretagne<sup>3</sup>. C'est précisément cette catégorie de prisonniers qui est étudiée dans ce présent livre. En raison de leur nombre, de leur statut de prisonnier de guerre, de l'obligation de respecter la Convention de Genève, dont le Canada,

<sup>2</sup> Rüdiger OVERMANS, « Das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkriegs » dans Militärgeschichtliches Forschungsamt (dir.), *Der Zusammenbruch des Deutschen Reiches 1945, Zweiter Halbband : Die Folgen des Zweiten Weltkrieges*, Band 10/2, Munich, Deutsche Verlags Anstalt, 2008, p. 383-400.

<sup>3</sup> Renate HELD, *Kriegsgefangenschaft in Grossbritannien. Deutsche Soldaten des Zweiten Weltkriegs in britischem Gewahrsam*, Munich, Oldenbourg, 2008, p. 241 ; Robert C. DOYLE, *The Enemy in our Hands. America's treatment of Prisoners of War from the Revolution to the War on Terror*, Lexington, University Press of Kentucky, 2010, p. 179 ; et Martin F. AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, Outremont, Athéna, 2005, p. 43-46.

la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Allemagne sont signataires, et des transferts de prisonniers entre ces trois pays, la prise en charge de ces « nazis » devient rapidement un enjeu interallié en 1940, et ce jusqu'à la fin du conflit<sup>4</sup>.

Étonnamment, cette facette de l'histoire des prisonniers de guerre allemands demeure absente de l'imposante littérature sur la captivité de guerre entre 1939 et 1945<sup>5</sup>. Alors que de multiples aspects de ce phénomène de guerre ont été décortiqués par des historiens, des sociologues, des ethnologues, des politologues, des spécialistes du droit international, et même des archéologues, peu d'études s'intéressent aux relations entre la coopération interalliée et la détention des soldats allemands<sup>6</sup>. Les nombreux travaux existants en langue française, anglaise et allemande s'attardent plutôt au déploiement de la captivité dans une approche nationale, soit par l'une des puissances détentrices sur un territoire précis ou dans un camp particulier. Pourtant, déjà en novembre 1944, les journalistes américains James H. Powers et Henry C. Cassidy soulevaient, dans leurs éditoriaux du journal *The Atlantic Monthly*, titrés « *What to Do with German Prisoners?* », que les enjeux présentés par la détention des soldats allemands aux États-Unis ne se limitaient pas aux seuls décideurs à Washington, mais impliquaient fondamentalement l'ensemble des Alliés<sup>7</sup>. Dans le même ordre d'idées, les historiens Simon P. MacKenzie et Joan Beaumont avançaient en 2007 que la compréhension de la captivité de guerre « *need[ed] to be desperately*

<sup>4</sup> Bob MOORE, « The Treatment of Prisoners of War in the Western European Theatre of War, 1939–194 » dans Sybille Scheipers (dir.), *Prisoners in War*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 111-125.

<sup>5</sup> Depuis la parution de l'ouvrage de Bob Moore et Kent Fedorowich (dir.), *Prisoners of War and Their Captors*, en 1996, le nombre de mémoires, thèses, articles et livres s'intéressant aux prisonniers de guerre a augmenté prodigieusement. Pieter Lagrou, « Overview » dans Bob Moore et Barbara Hatley-Broad (dir.), *Prisoners of War, Prisoners of Peace, Captivity, Homecoming and Memory in World War II*, Londres, Berg Publisher, 2005, p. 3.

<sup>6</sup> Anne-Marie PATHÉ et Fabien THÉOFILAKIS (dir.), *La captivité de guerre au xx<sup>e</sup> siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012. Sybille Scheipers souligne aussi l'intérêt grandissant des historiens envers l'histoire des prisonniers de guerre : « Introduction: prisoners in War » dans Scheipers (dir.), *op. cit.*, p. VII, 16-17.

<sup>7</sup> Henry C. CASSIDY, « What to do with German Prisoners? The Russian Solution » et James H. POWERS, « What to do with German Prisoners? The American Muddle », *The Atlantic Monthly*, vol. 174, n° 5 (1944), p. 43-50.

*international* » afin d'en cerner la complexité<sup>8</sup>. Ce travail poursuit ce questionnement en examinant le développement et l'évolution des rapports entre les trois Alliés de l'Atlantique du Nord concernant la captivité des militaires allemands sur leur territoire respectif, et en évaluant l'interaction et l'influence des composantes nationales, internationales et transnationales sur l'élaboration et l'application des politiques de captivité par chaque pays. Ainsi, la dynamique politique présente entre ces trois cobelligérants et la collaboration qui en découle se retrouve au cœur de cette étude.

### Un regard international sur la captivité

Ce livre s'intéresse à un ensemble de mesures mises sur pied par les autorités britanniques, canadiennes et américaines par rapport au traitement des prisonniers allemands et argue que la prise en charge de ces combattants ennemis se déploie d'abord dans une perspective interalliée. En ce sens, plusieurs problématiques soulevées par les captifs allemands ne se limitent pas aux frontières d'un seul Allié, même si chaque belligérant demeure pleinement responsable des prisonniers sur son territoire. La détention de guerre n'est plus perçue ici comme une opération liée strictement à une puissance détentrice, mais bien à un ensemble de « geôliers » qui échangent et partagent leur expertise sur la détention, exerçant ainsi une influence réciproque sur la construction du régime de captivité<sup>9</sup>. De par un regard sur les relations interalliées et la comparaison des lieux de détention, ce travail de recherche propose un nouveau regard sur ce phénomène de guerre, permettant ainsi une compréhension internationale des opérations de captivité par les Alliés de l'Ouest. Il s'agit donc d'expliquer la pratique de la détention sur chaque territoire selon ses particularités, tout en mettant en exergue le contexte international dans

<sup>8</sup> Simon P. MacKENZIE, *The Colditz Myth: British and Commonwealth prisoners of war in Nazi Germany*, Oxford & New York, Oxford University Press, 2004, p. 256, cité dans J. Beaumont, « Review Article Prisoners of War in the Second World War », *Journal of Contemporary History*, vol. 42, n° 3 (2007), p. 544.

<sup>9</sup> Ensemble de règles, principes, pratiques, et normes politiques et culturelles acceptées par la communauté internationale et servant de base théorique et conceptuelle aux relations internationales. Pour une discussion sur le concept de « régime », voir l'approche convaincante de Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy. Britain, Germany and the Politics of Prisoners of War 1939-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 13-37.

lequel évolue cette captivité en fonction du déroulement du conflit, des rapports interalliés et des relations établies entre les puissances détentrices.

En fait, la captivité des prisonniers allemands, comme sujet d'étude historique, se prête particulièrement bien à une analyse croisant les approches internationale et comparative, dans la mesure où ce phénomène se déploie simultanément dans plusieurs États à la fois, mais se décline différemment dans chacun des lieux où l'on en garde aujourd'hui la trace. En somme, cette étude analyse les relations interalliées durant la Seconde Guerre mondiale par l'entremise des polémiques, des enjeux, de la coopération et de la gestion entourant leurs rapports aux soldats allemands capturés. Elle montre notamment qu'au fil du conflit, les Alliés opèrent et pensent leur régime de captivité comme un phénomène international et, surtout, interallié. En fait, ils correspondent les uns avec les autres, contribuent à leurs politiques respectives, négocient et participent à des projets communs, se réunissent périodiquement en comités interalliés et organisent des réunions, des rencontres internationales et même des visites d'observation pour mieux coordonner leurs actions. Au cours de ces rencontres, ils s'échangent des milliers d'informations liées à la détention et aux prisonniers, mais aussi aux problèmes rencontrés dans les camps, aux solutions apportées et aux positions de chaque géôlier sur différents aspects communs.

En plus de comparer la gestion et l'administration « nationale » de la captivité par chaque pays sur son territoire, cette recherche tient compte du contexte international dans lequel s'inscrit la coopération politico-militaire entre les Alliés de l'Ouest. Cette alliance favorise la mise sur pied de réseaux et d'instances au travers desquels s'articulent les négociations et les échanges interalliés. Finalement, la démarche contient aussi un angle transnational en raison de la présence de la Suisse qui agit comme puissance protectrice neutre à la fois pour l'Allemagne, le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis, ainsi que des organismes humanitaires impliqués dans la détention de guerre. Ces acteurs agissent comme intermédiaires entre les belligérants sur le plan des négociations concernant l'application de la Convention de Genève de 1929 et servent de références pour évaluer le traitement des prisonniers de guerre.

Si le rôle joué par les principales structures du commandement allié, telles que l'Imperial Prisoners of War Committee (IPOWC), le Joint War Committee, le Combined Chief of Staff (CCS) et le Supreme

Headquarters Allied Expeditionary Force (SHAEF), dans les négociations interalliées sur la captivité a déjà été signalé par les historiens<sup>10</sup>, il demeure plusieurs mécanismes et réseaux, parfois informels, encore inexplorés que ce livre propose d'examiner. Ceux-ci témoignent d'un processus important de transfert d'expertises et d'échange de renseignements au sein des Alliés, mais aussi d'une dynamique de collaboration. Les autorités responsables de la captivité entre 1940 et 1945 développent la détention de guerre, du moins plusieurs aspects de celle-ci, comme un processus international. Une telle approche permet une compréhension « structurelle » ou globale de la détention de guerre en axant l'analyse sur les connexions entre les acteurs en place et la circulation d'information.

De plus, cette approche permet de repérer et d'expliquer les convergences et les divergences entre les lieux de captivité et les différentes puissances détentrices alliées. L'étude de ces deux processus, ainsi que les interactions entre les acteurs en place au sujet des captifs allemands montrent que ceux-ci constituent un enjeu interallié et non plus strictement lié à chaque pays responsable des détenus. Parallèlement, cette perspective souligne aussi le caractère parfois irréductiblement national de certaines politiques à l'endroit des prisonniers de guerre. La comparaison des régimes de captivité conduit nécessairement à mettre en perspective le caractère, non pas radicalement différent de la détention, puisque le droit international demeure une référence pour les trois États étudiés, mais à la fois propre à chaque puissance détentrice et commun entre celles-ci. L'importance accordée ici aux aspects internationaux ne signifie pas pour autant que les politiques nationales sont délaissées. La captivité demeure appliquée indépendamment par chaque État selon ses particularités nationales. Ces points de vue ne sont pas opposés, mais au contraire, imbriqués dans l'élaboration de la détention. Le processus décisionnel de la captivité s'explique donc par les politiques intérieures et extérieures de chaque pays<sup>11</sup>. La dualité entre la défense des intérêts nationaux et la collaboration internationale dicte donc le sens de cette coopération pour chaque parti et influe sur la « dynamique

<sup>10</sup> Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.* ; et Arie J. KOCHAVI, *Confronting Captivity: Britain and the United States and their POWs in Nazi Germany*, Raleigh, University of North Carolina Press, 2005.

<sup>11</sup> Robert D. PUTNAM, « Diplomacy and Domestic: The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, vol. 42, no 3 (1988), p. 247-260.

décisionnelle » alliée concernant la captivité des prisonniers allemands. Ce livre vient ainsi regrouper ou « connecter » les histoires nationales afin d'y souligner la dimension internationale intrinsèque à l'histoire des prisonniers de guerre<sup>12</sup>. Le régime de captivité n'est plus strictement lié à la détention d'individus derrière des barbelés. De plus, il ne s'agit pas uniquement de mouvements de captifs entre États geôliers, mais bien d'une circulation d'expertise, d'informations et de renseignements sur la captivité. Bien que les détenus demeurent plutôt « immobiles » sur les sites d'internement, la conceptualisation de leur détention témoigne en revanche d'une grande mobilité entre les autorités canadiennes, britanniques et américaines.

Plusieurs dimensions de la détention servent de base à l'analyse de la captivité chez les Alliés de l'Atlantique Nord : les transferts de captifs entre puissances détentrices, la responsabilité des États pour les détenus, la sécurité de la captivité, les politiques d'emploi et la rééducation (ou dénazification). Ces aspects sont, d'une part, interconnectés et, d'autre part, forment les enjeux centraux concernant les prisonniers allemands pour les trois puissances détentrices. De plus, ces facettes constituent des sujets de négociations entre les trois pays en raison des questions soulevées par ces opérations impliquant les autres geôliers et la Convention de Genève. En ce sens, l'ampleur des politiques mises de l'avant suscite d'intenses discussions, non seulement au sujet du respect du droit international, mais aussi sur l'efficacité des mesures établies par chacun. Ces échanges accentuent la collaboration entre les Alliés, tout en mettant en exergue leurs divergences au cours du conflit.

Les transferts de captifs entre pays et les opérations militaires alliées soulèvent aussi plusieurs questions sur la responsabilité de chaque État pour ces individus. De plus, la présence de ces soldats ennemis sur leur territoire est perçue par les différentes autorités comme une menace pour la sécurité nationale. Cette perception a une influence majeure sur l'organisation des camps, le traitement quotidien des détenus, les opérations de transferts et de transports interalliés et la surveillance de la captivité. Ces éléments incitent les autorités à collecter de nombreux renseignements stratégiques sur les captifs et la pratique de la détention par chaque geôlier. La similitude des questions soulevées par la présence des prisonniers allemands au

---

<sup>12</sup> Voir SCHEIPERS, « Introduction: Prisoners in War », *op. cit.*, p. 1-15.



sein des trois pays motive ces derniers à s'entraider et à coopérer, notamment en partageant leur expertise et leur expérience. Les programmes de travail et de dénazification pour les détenus élaborés par chaque puissance détentrice reflètent cette dynamique complexe de coopération interalliée. Ces politiques indiquent les facteurs pris en considération par chaque pays dans l'établissement de la captivité, notamment en fonction des succès et des difficultés rencontrés par les autres geôliers. Largement partagées et discutées au sein des Alliés de l'Ouest, la mise au travail et la rééducation des soldats allemands deviennent rapidement des enjeux internationaux même si elles répondent aussi à des prérogatives nationales. Dans le cas de la dénazification, ces programmes sont opérés en fonction de la compréhension du nazisme par chaque autorité, basée sur des milliers de renseignements concernant les détenus recueillis par les observateurs canadiens, américains et britanniques. Ces informations ne sont pas limitées à un seul pays ; au contraire, elles circulent largement au sein des Alliés.

L'étude de ces aspects permet donc de répondre à plusieurs questions : Comment se construisent les régimes de captivité à l'endroit des prisonniers de guerre allemands détenus sur le front Ouest ? Quelles sont les interactions entre la Grande-Bretagne, le Canada, tous deux membres du Commonwealth, et les États-Unis au sujet de la prise en charge des soldats allemands ? En quoi ces interactions influencent-elles les politiques alliées et celles de chaque pays au sujet des prisonniers allemands ? Quelles sont leurs répercussions sur le traitement des détenus allemands ? Existe-t-il une approche commune entre les trois Alliés de l'Ouest ? Quel pays exerce une influence plus importante sur cette dernière ? Sur quels aspects ? Quel rôle jouent les organisations humanitaires dans la formation et la mise en place des politiques de détention et le traitement des prisonniers allemands ? Et donc, comment s'articule la coopération politico-militaire entre ces trois Alliés autour de la question des prisonniers allemands ?

Fondée sur un vaste travail de recherche dans les archives canadiennes, américaines, britanniques, allemandes et suisses, l'analyse montre que le thème des prisonniers de guerre implique une multitude d'autorités politiques, militaires, diplomatiques et humanitaires au sein des ministères et des départements de chaque pays. De plus, la quantité considérable de documents administratifs produits au cours de la guerre montre que ce sujet forme une source de

discussions importante en raison des enjeux qu'il soulève. La présence de nombreuses autorités touchées par la captivité révèle par le fait même la dynamique présente au sein de chaque gouvernement ainsi que la complexité du processus décisionnel interallié. En Grande-Bretagne, le sujet implique principalement le Foreign Office, le War Cabinet et le War Office, mais concerne aussi plusieurs autres départements sur différents aspects plus précis : le Home Office, le Dominion Office, le Colonial Office et le Ministry of Agriculture and Fisheries. Au Canada, le War Committee, le Conseil Privé, le ministère des Affaires extérieures (MAE) et la Défense nationale sont les principaux organes de décision. D'autres ministères sont également consultés sur l'établissement de certains programmes, notamment le ministère du Travail. Aux États-Unis, le State Department et le War Department constituent inmanquablement les deux principales autorités. Toutefois, le War Department contient plusieurs sous-autorités militaires rattachées à son commandement qui interviennent dans la captivité : Army Service Forces (ASF), Service Commands, Office Provost Marshall General (OPMG) et Joint Chiefs of Staff (JCS). Ces autorités prennent en charge les activités de détention tout en consultant leurs homologues du State Department. Ces différents acteurs politico-militaires débattent aussi au sein des comités interalliés : l'IPOWC, le CCS et le SHAEF.

Par ailleurs, cet ouvrage inclut aussi, dans une certaine mesure, l'autre côté de la diplomatie de la captivité, soit les relations entre les Alliés et l'Allemagne<sup>13</sup>. L'analyse indique que le régime nazi déploie une stratégie concernant les soldats détenus outre-mer par les puissances occidentales et qu'il entretient des liens avec les Alliés à ce sujet, même si ces relations se nouent par des intermédiaires. En fait, le gouvernement allemand essaye de profiter des divergences au sein des Alliés, ainsi que de l'ambiguïté de certains articles de la Convention de Genève, pour « protéger » les prisonniers allemands. Ce point est particulièrement intéressant compte tenu de la position déjà connue de ce régime quant aux prisonniers en Union soviétique<sup>14</sup>. Les documents

<sup>13</sup> Vasilis VOYKOUTIOTIS, *Prisoners of War and the German High Command. The British and American Experience*, London, Palgrave Macmillan, 2003.

<sup>14</sup> L'historiographie allemande contient plusieurs études sur les prisonniers en Union soviétique. Le thème du rapatriement a d'ailleurs donné lieu à la Commission d'enquête Maschke en 1957, nommé par le gouvernement allemand pour faire la lumière sur le sort des soldats faits prisonniers. Günter BISCHOF, Stefan KARNER et

issus des autorités militaires et diplomatiques du Troisième Reich, soit le Haut commandement militaire allemand (OKW) et le ministère des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt), contiennent plusieurs informations en lien avec les soldats détenus à l'étranger. Leurs renseignements proviennent notamment des rapports produits par la Suisse, le CICR et le YMCA. Par conséquent, les travaux de ces acteurs neutres deviennent centraux à la fois pour les détenus et pour les autorités en raison de leur regard sur le système de détention mis en place par chaque pays. Leurs documents témoignent ainsi des divergences et des convergences parmi les trois Alliés de l'Ouest concernant le traitement des prisonniers allemands. De par l'étude de ces nombreux documents d'archives, ce livre offre une nouvelle perspective sur la captivité, tout en s'inscrivant dans une riche historiographie particulièrement dynamique.

## Une brève histoire des prisonniers de guerre

Les soldats tombés entre les mains ennemies ont souvent eu le rôle « d'oubliés » dans l'histoire. Autant pour les individus ayant souffert de cet emprisonnement en temps de guerre que pour ceux qui ont pris en charge ces captifs, la captivité est restée longtemps une page méconnue à la fois dans la mémoire nationale des belligérants et, de manière plus large, dans l'histoire des conflits mondiaux<sup>15</sup>. Pourtant, à l'âge des guerres dites « totales », la mobilisation considérable des forces armées a entraîné une augmentation massive du nombre de prisonniers de guerre, ce qui a nécessité la mise en place des mesures de captivité à grande échelle<sup>16</sup>. Durant la Seconde Guerre mondiale,

---

Barbara STELZL-MARX, « Einladung » dans Günter Bischof, Stefan Karner et Barbara Stelzl-Marx (dir.), *Kriegsgefangene des Zweiten Weltkrieges, Gefangenennahme – Lagerleben – Rückkehr*, Oldenburg, 2005, p. 1-11 ; Rüdiger OVERMANS, « The Treatment of Prisoners of War in the Eastern European Theatre of Operations, 1941-56 » dans Scheipers (dir.), *op. cit.*, p. 127-140 ; et Andreas HILGER, *Deutsche Kriegsgefangene in der Sowjetunion: Kriegsgefangenenpolitik, Lageralltag und Erinnerung, 1941-1956*, Essen, Klartext, 2000.

<sup>15</sup> Jonathan F. VANCE (dir.), *Encyclopedia of Prisoners of War and Internment*, Millerton, Grey House Pub, 2006 ; Rüdiger OVERMANS, « Bibliographischer Essay » dans Rüdiger Overmans (dir.), *In der Hand des Feindes. Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg*, Köln, Böhlau, 1999, p. 490-500 ; et Arnold KRAMMER, *Prisoners of War: A Reference Handbook*, Westport, Ct. Praeger Security International, 2007.

<sup>16</sup> Niall FERGUSON, « Prisoner Taking and Prisoner Killing in the Age of Total War: Towards a Political Economy of Military Defeat », *War in History*, vol. 11, n° 2 (2004),

plus de 35 millions d'individus ont subi la détention de guerre en incluant l'internement de milliers de civils<sup>17</sup>. Face à ce phénomène croissant, le droit international a d'ailleurs défini le terme de prisonnier de guerre au cours du xx<sup>e</sup> siècle. Entre 1939 et 1945, les États se sont référés à la Convention de Genève de 1929 :

À toutes les personnes visées par les articles 1 [milices et corps volontaires] et 2 [population armée d'un territoire non occupé contre les troupes d'invasion] du Règlement annexé à la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, du 18 octobre 1907, et capturées par l'ennemi ; toutes les personnes appartenant aux forces armées des parties belligérantes [composées de combattants et de non-combattants], capturées par l'ennemi au cours d'opérations de guerre terrestre, maritime ou aérienne<sup>18</sup>.

Dans le cas plus spécifique des prisonniers de guerre allemands, ce sujet a attiré l'intérêt des chercheurs d'abord en raison de son caractère sensationnel et spécifique à la Seconde Guerre mondiale : tentatives d'évasion, manifestations du nazisme dans les camps de prisonniers et traitement accordé à ces « soldats d'Hitler<sup>19</sup> ». Par ailleurs, la majorité des études existantes se concentrent sur un camp ou une région en particulier, traçant une histoire plus « locale » de cette détention, surtout au Canada et aux États-Unis<sup>20</sup>. Cette approche « microhistorique » porte attention à la réalité quotidienne des

---

p. 148-192 ; Simon P. MacKENZIE, « The Treatment of Prisoners of War in World War II », *The Journal of Modern History* 66, n° 3 (1994), p. 487-520 ; et Bob MOORE, « Prisoners of War » dans John Ferris et Evan Mawdsley (dir.), *The Cambridge History of the Second World War*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015, p. 637-663.

<sup>17</sup> Rachel PISTOL, *Internment during the Second World War. A Comparative Study of Great Britain and the USA*, London, Bloomsbury Academic, 2017.

<sup>18</sup> *Convention relative au traitement des prisonniers de guerre*, Article 1, Genève, 27 juillet 1929.

<sup>19</sup> Par exemple : Yves BERNARD et Caroline BERGERON, *Trop loin de Berlin : des Allemands au Canada 1939-1946*, Québec, Septentrion, 1995 ; Arnold KRAMMER, *Nazi Prisoners in America*, Chelsea MI, Scarborough House, (1979) 1996 ; et Robin QUINN, *Hitler's Last Army: German POWs in Britain*, The History Press, 2015.

<sup>20</sup> Par exemple : Robert D. BILLINGER JR., *Hitler's Soldiers in the Sunshine State: German POWs in Florida*, Gainesville, University Press of Florida, 2009 ; et Ernest Robert ZIMMERMANN et coll., *The Little Third Reich on Lake Superior: A History of Canadian Internment Camp R*, Edmonton, The University of Alberta Press, 2015.

prisonniers, où l'expérience captive est explorée sous plusieurs angles entrecroisant la mémoire, l'histoire militaire, l'histoire sociale, l'histoire du genre et l'histoire culturelle<sup>21</sup>. Cette riche historiographie montre les divers impacts de la captivité sur les individus et les sociétés dépendamment du lieu de détention, du groupe de détenus ciblé, et des composantes politiques, sociales, économiques et culturelles propres à chaque lieu. En ce sens, les historiens professionnels se sont penchés sur la captivité en se concentrant sur les aspects locaux, régionaux et nationaux<sup>22</sup>.

La contribution de ce livre se veut un effort de lier ces histoires nationales. En ce sens, une perspective internationale telle que proposée ici nous permet de comprendre le sens dans lequel ces histoires nationales s'enchevêtrent en proposant un regard approfondi sur l'influence mutuelle des puissances détentrices alliées sur les régimes de captivité. Cette approche repose sur l'argument que les politiques établies par chaque État demeurent connectées les unes aux autres et influent sur les processus décisionnels de chaque pays. En délaissant l'espace restreint d'un camp de prisonniers au profit des nombreux réseaux, échanges et transferts dont le prisonnier est l'objet, et dépassant les frontières de chaque territoire où se déploie la détention, cette recherche introduit donc la captivité au sein d'une plus grande conversation actuellement présente parmi les historiens essayant de repenser l'histoire dans un cadre « global ».

En suivant cette approche, ce livre argue que les régimes de captivité construits par les Canadiens, les Américains et les Britanniques se distinguent les uns des autres en raison de particularités territoriales, politiques, économiques et sociales, mais ne sont en aucun cas exceptionnels. En ce sens, les trois Alliés partagent un langage

<sup>21</sup> Par exemple : Barbara SCHMITTER HEISLER, *From German Prisoner of War to American Citizen: A Social History with 35 Interviews*, Jefferson NC, McFarland, 2013 ; Alan MALPASS, *British Character and the Treatment of German Prisoners of War, 1939-48*, Palgrave Macmillan, 2020 ; Matthias REISS, *Controlling Sex in Captivity: POWs and Sexual Desire in the United States during the Second World War*, London, Bloomsbury Academic, 2018 ; et Derek MALLETT, *Hitler's Generals in America: Nazi POWs and Allied Military Intelligence*, Lexington, Kentucky, University Press of Kentucky, 2013.

<sup>22</sup> Edward J. PLUTH, *The Administration and Operation of German Prisoners of War Camps in the United States during World War II*, thèse de doctorat, Ball State University, 1970 ; John J. KELLY, *The Prisoners of War camps in Canada 1939-1947*, mémoire de maîtrise, University of Windsor, 1976 ; et Gillian CLARKE, *German Prisoners of War in Britain, 1940-1948 : Policy and Performance*, thèse de doctorat, Swansea University, 2009.

commun et des valeurs similaires issus du droit international humanitaire, de la démocratie libérale, d'une volonté de collaboration interalliée et d'un effort pour coordonner leurs travaux, et ce, même si la captivité s'opère différemment d'un pays à l'autre en fonction des enjeux qu'elle soulève pour chaque État. La détention des prisonniers allemands ne se limite d'ailleurs pas aux trois Alliés. Au contraire, la massification extraordinaire de la captivité entre 1939 et 1945 (et même au-delà) induit des questions qui se posent semblablement dans un grand nombre de pays. Par exemple, dans le cas français, les chercheurs ont montré que de grandes questions récurrentes (mise au travail, relations avec les populations locales, dénazification, libérations et retours) sont communes avec le sort des prisonniers allemands dans les trois pays atlantiques<sup>23</sup>.

Alors que les chercheurs ont démontré que les politiques de captivité varient selon les intérêts nationaux de chaque État, l'idéologie dans laquelle s'opèrent cette détention et le principe de réciprocité entretenu avec l'ennemi, la présente étude avance que le traitement réservé aux prisonniers par les autres puissances détentrices alliées est aussi un facteur influent sur le régime de détention<sup>24</sup>. Une telle approche contribue aux études existantes croisant les champs des relations internationales, de la diplomatie et des prisonniers de guerre<sup>25</sup>. Les recherches existantes montrent que des conflits politiques causés par la situation des militaires alliés en Allemagne poussent chaque pays à protéger le sort de ses ressortissants au détriment de la coopération interalliée<sup>26</sup>. Concernant les prisonniers

<sup>23</sup> Voir notamment les travaux de Fabien THÉOFILAKIS, *Les prisonniers de guerre allemands. France, 1944-1949. Une captivité de guerre en temps de paix*, Paris : Fayard, 2014 ; Évelyne GAYME, *Les prisonniers de guerre français : enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Paris, Economica, 2010 ; et François COCHET, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 1998.

<sup>24</sup> Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.* ; Bob MOORE, « Prisoners of War » *op. cit.* ; et Raffael SCHECK, *French-Colonial Soldiers in Germany Captivity during World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 12-24.

<sup>25</sup> Walton K. RICHARDSON, « Prisoners of War as Instruments of Foreign Policy », *International Law Studies Series. US Naval War College*, vol. 62, (1980), p. 325-342 ; et Richard B. SPEED III, *Prisoners, Diplomats and the Great War, A Study in the Diplomacy of Captivity*, New York, Greenwood Press, 1990.

<sup>26</sup> Simon P. MACKENZIE, *Colditz Myth*, *op. cit.* ; Arie J. KOCHAVI, « Why None of Britain's Long-Term POWs in Nazi Germany Were Repatriated During World War II », *Canadian Journal of History* 39, n° 1 (2004), p. 63-85 ; et Jonathan F. VANCE, « The

allemands, il s'avère toutefois que la position de chaque pays est davantage liée à celle de ses Alliés que ne le laissent entendre les études actuelles. Le contexte politico-militaire particulier des Alliés, incluant le Canada, forme donc une composante centrale dans le traitement des captifs allemands.

L'importance générale de la question des prisonniers allemands dans le développement des relations entre le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre a été jusqu'à maintenant délaissée par les spécialistes du conflit. Par exemple, les riches volumes *The Cambridge History of the Second World War* (publiés en 2015), bien que contenant une contribution sur les prisonniers de guerre et plusieurs sur la diplomatie alliée, abordent peu la contribution canadienne, et restent surtout silencieux sur l'impact de la captivité de guerre sur les relations internationales<sup>27</sup>. Le présent ouvrage apporte donc un éclairage sur une page méconnue de la longue histoire, pourtant bien documentée, de la Seconde Guerre mondiale en plaçant le prisonnier allemand au centre de l'analyse des relations interalliées. Autrement dit, il s'agit d'un livre sur les prisonniers de guerre en tant qu'enjeu des relations internationales, et non d'une étude des relations internationales concernant les prisonniers de guerre.

## Prisonniers de guerre allemands et Alliés de l'Atlantique Nord

En analysant les relations interalliées, c'est-à-dire leurs désaccords et leurs divergences, mais aussi leurs ententes et leurs échanges au sujet des captifs allemands, ce travail apporte un nouvel éclairage sur la structure de cette coopération « américano-Commonwealth » entre 1940 et 1945 et les mécanismes de décision autour desquelles elle s'articule. À l'instar de l'histoire de la captivité de guerre, les relations triangulaires entre Ottawa, Londres et Washington font l'objet d'une

---

Trouble with Allies: Canada and the Negotiation of Prisoner of War Exchanges » dans Bob Moore et Kent Fedorowich (dir.), *op. cit.*, p. 69-85.

<sup>27</sup> John FERRIS et Evan MAWDSLEY (dir.), *The Cambridge History of the Second World War. Vol. I. Fighting the War* ; Richard BOSWORTH et Joseph MAIOLLO (dir.), *Vol. II. Politics and Ideology* ; et Michael GEYER et Adam TOOZE (dir.), *Vol. III. Total War. Economy, Society and Culture*, Cambridge: Cambridge University Press, 2015.

importante historiographie. De manière générale, les historiens examinent la coopération militaire, notamment les stratégies communes, les opérations conjointes et le soutien économique nord-américain<sup>28</sup>. D'autres chercheurs tracent une histoire plus « personnelle » entre les hauts dirigeants<sup>29</sup>. Le concept de *special relationship* a rapidement été avancé par les chercheurs pour définir et expliquer la collaboration américano-britannique en soulignant la proximité politique, militaire et idéologique, ainsi que la volonté de collaboration étroite entre les deux États anglophones « cousins »<sup>30</sup>. Cette approche a depuis été fortement nuancée par des recherches démontrant de profondes divergences et conflits d'intérêts entre les deux Alliés<sup>31</sup>. L'historien David Reynolds a plutôt proposé le concept de *competitive cooperation* pour comprendre cette alliance axée sur des objectifs communs, articulée par des opérations conjointes, mais négociée et mise en place en fonction des intérêts politiques et économiques de chaque pays<sup>32</sup>.

Au sujet des prisonniers de guerre allemands, Arieh Kochavi et Martha Smart ont montré qu'une dynamique conflictuelle est

<sup>28</sup> Richard OVERY, *Why the Allies Won*, Londres, W.W. Norton & Company, (1997) 2006 ; Paul KENNEDY, *Le Grand Tournant, Pourquoi les Alliés ont gagné la guerre, 1943-1945*, Paris, Perrin, 2012 ; et Phillips PAYSON O'BRIEN, *How the War was Won: Air Sea Power and Allied Victory in World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

<sup>29</sup> Warren KIMBALL, *Forged in War: Roosevelt, Churchill and the Second World War*, Londres, William Morrow, 1997 ; et David REYNOLDS, *From World War to Cold War. Churchill, Roosevelt and the International History of the 1940s*, New York, Oxford University Press, 2006.

<sup>30</sup> David REYNOLDS, « The Diplomacy of the Grand Alliance » dans Richard J. B. Bosworth and Joseph A. Maiolo (dir.), *Cambridge History of Second World War, vol. II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 301-323 ; et David REYNOLDS, « Roosevelt, Churchill, and the Wartime Anglo-American Alliance, 1939-1945: Towards a New Synthesis » dans William Roger Louis & Hedley Bull (dir.), *The Special Relationship: Anglo-American Relations since 1945*, Oxford, Oxford University Press, 1986, p. 17-41.

<sup>31</sup> Greg KENNEDY, « Anglo-American Diplomatic Relations 1939-1945 » dans Andrew Dorman et Greg Kennedy (dir.), *War & Diplomacy, From World War I to the War on Terrorism*, Dulles, Potomac Books, 2008, p. 41-57 ; Christopher THORNE, *Allies of a Kind, The United States, Britain and the War Against Japan, 1941-1945*, Oxford University Press, 1978 ; et William Roger LOUIS, *Imperialism at Bay 1941-1945: the United States and the Decolonization of the British Empire*, Oxford, Clarendon Press, 1977, p. 7-15.

<sup>32</sup> David REYNOLDS, « From World War to Cold War », *op. cit.*, p. 4. Voir aussi B. J. C. MCKERCHER, *Britain, America, and the Special Relationship since 1941*, New York, Routledge, 2017, p. 11-58.



présente entre les Américains et les Britanniques. Les divergences d'intérêts entre Washington et Londres se reflètent dans leurs négociations à la fois concernant la protection des prisonniers alliés et le transfert et partage de prisonniers ennemis<sup>33</sup>. Ce livre nuance cet argument en montrant d'une part l'aspect conflictuel des relations interalliées, et d'autre part un rapprochement entre les trois pays, plus particulièrement entre les États-Unis et le Canada, au fil du conflit. En ce sens, la collaboration interalliée n'est manifestement pas aussi divergente que le soutiennent Kochavi et Smart. Certes, le prisonnier allemand soulève des questions qui ne font pas consensus entre les trois géôliers. Néanmoins, ce même sujet favorise aussi une étroite coopération de leur part qui, notamment, implique le Canada.

Bien que l'importance du dominion dans l'effort de guerre britannique soit reconnue, le rôle du Canada sur la question de la captivité reste quant à lui méconnu<sup>34</sup>. Ce constat est surprenant considérant que le pays accueille la grande majorité des prisonniers allemands du Commonwealth jusqu'en 1943. De plus, l'historien Neville Wylie souligne que la question des prisonniers s'impose *de facto* comme une problématique intra-Commonwealth pour les autorités britanniques<sup>35</sup>. L'influence des Canadiens au sein du processus décisionnel est souvent délaissée au profit des Américains et des Britanniques. Le Canada semble avoir joué un rôle secondaire au sein des Alliés en tant que puissance intermédiaire du fait qu'il soit exclu des discussions stratégiques anglo-américaines<sup>36</sup>. Cette interprétation ne reflète pourtant pas entièrement la réalité de la détention de guerre. Ottawa est au contraire un acteur beaucoup plus présent que le laissent penser les

<sup>33</sup> Arieh J. KOCHAVI, *Confronting Captivity*, *op. cit.* ; et Martha McNEILL SMART, « *We Have Improvised* » : *The Anglo-American Alliance and Axis Prisoners of War in World War II*, mémoire de maîtrise, The University of Georgia, 2012.

<sup>34</sup> Andrew STEWART, *Empire Lost: Britain, the Dominions and the Second World War*, Londres, Continuum, 2008 ; Jackson ASHLEY, *The British Empire and the Second World War*, Londres, Continuum, 2008, p. 53-75 ; Iain E. JOHNSTON-WHITE, *The British Commonwealth and Victory in the Second World War*, London, Palgrave Macmillan, 2017, p. 1-28 ; et Charles, *Arms, Men and Governments. The War Policies of Canada, 1939-1945*, Ottawa, Queen's Printer, 1970. p. 2, P. STACEY 03-305.

<sup>35</sup> Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.*, p. 123-156.

<sup>36</sup> Arthur ANDREW, *The Rise and Fall of a Middle Power: Canadian Diplomacy from King to Mulroney*, Toronto, James Lorimer, 1993 ; et John W. HOLMES, « Most Safely in the Middle », *International Journal*, vol. 39, n° 2 (1984), p. 366-388.

travaux existants<sup>37</sup>. Les rapports interalliés sur la captivité des soldats allemands ne sont pas strictement bilatéraux entre Londres et Washington, mais plutôt trilatéraux, incluant Ottawa. L'implication des Canadiens apparaît essentielle et même fructueuse sur plusieurs projets alliés pour Washington et Londres.

L'acceptation par le gouvernement canadien des prisonniers de guerre allemands pour le compte de la Grande-Bretagne s'est reflétée dans les premières études sur les prisonniers de guerre, où Ottawa est souvent présenté comme un simple « geôlier » de Londres sans influence sur la prise de décision<sup>38</sup>. La place des Canadiens parmi les Alliés a donc été interprétée comme symbolique dans la détention de guerre en raison de la politique impériale imposée par Londres, occupant seulement un rôle de « spectateur<sup>39</sup> ». La présente étude montre au contraire que les autorités canadiennes critiquent plusieurs directives britanniques et adoptent même des positions en défaveur de Londres, tout en exerçant une influence significative sur ses Alliés de par leurs positions sur les enjeux internationaux soulevés par les prisonniers de guerre allemands. Cette dynamique s'inscrit dans l'approche fonctionnaliste opérée par le gouvernement de William Lyon Mackenzie King [Mackenzie King] concernant le développement des relations extérieures du Canada, en particulier avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. Sans rejeter son rattachement au Commonwealth, les hauts officiels du MAE canadien adoptent plusieurs positions nationalistes, en justifiant celles-ci comme étant pour la protection des « intérêts du Canada<sup>40</sup> ».

<sup>37</sup> Charles P. STACEY, *Mackenzie King and the North Atlantic Triangle*, Toronto, Macmillan, 1976 ; John Alan ENGLISH, « Not an Equilateral Triangle: Canada's Strategic Relationship with the United States and Britain, 1939–1945 » dans B. J. C. McKercher et Lawrence Aronson (dir.), *The North Atlantic Triangle in a Changing World: Anglo-American-Canadian Relations, 1902–1956*, Toronto, Macmillan, 1996, p. 147-183.

<sup>38</sup> Jonathan F. VANCE, *Objects of Concern: Canadian Prisoners of War Through the Twentieth Century*, Vancouver, UBC Press, 1994, p. 86-89 ; BERNARD et BERGERON, *op. cit.*, p. 6 ; AUGER, *op. cit.*, p. 19-43 ; et David J. CARTER, *POW, Behind Canadian Barbed Wire: Aliens, Refugees and Prisoners of War Camps in Canada, 1914–1946*, Elkwater, Alta, Eagle Butte Press, 1998, p. 12.

<sup>39</sup> Jonathan F. VANCE, « Men in Manacles. The Shackling of Prisoners of War, 1942–1943 », *The Journal of Military History*, vol. 59, n° 3 (1995), p. 504.

<sup>40</sup> Hector MACKENZIE, « Golden decade(s)? Reappraising Canada's International Relations in the 1940s and 1950s », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 23, n° 2 (2010), p. 179-206 ; et Adam CHAPNICK, « The Golden Age. A Canadian Foreign Policy Paradox », *International Journal*, vol. 64, n° 1 (2008), p. 205-221.

Cette approche du gouvernement canadien est d'autant plus confirmée lorsque la prise en charge des militaires allemands provoque d'importantes discordes notamment par rapport à la protection des prisonniers alliés<sup>41</sup>. La Shackling Crisis en 1942 forme l'exemple le plus marquant de la diplomatie canado-britannique des prisonniers de guerre lorsque le Canada s'oppose ouvertement à la position britannique. Toutefois, les études existantes ont tendance à isoler cette crise du contexte politique entourant la captivité<sup>42</sup>. Cette recherche montre que cet épisode s'inscrit plutôt dans une série de plusieurs contentieux présents entre les deux Alliés depuis 1940 entourant la captivité des soldats allemands. D'autres aspects de la détention soulèvent aussi des divergences entre les Alliés. Certains facteurs nous renseignent sur la structure et les mécanismes de cette diplomatie triangulaire de la captivité entre les Alliés de l'Atlantique Nord quant au traitement des captifs allemands, en particulier par rapport à la Convention de Genève. Notons, entre autres, le partage de responsabilité pour les détenus, les transferts de prisonniers, la prise en charge des captifs lors des opérations conjointes en Afrique du Nord et en France, les programmes de rééducation et d'emploi, et la capture des soldats ennemis dans les derniers mois du conflit. L'interprétation du droit international humanitaire à l'endroit des prisonniers de guerre et le rapport de réciprocité entretenu avec l'Allemagne forment d'ailleurs des enjeux centraux pour chacune des puissances occidentales. La protection des militaires détenus entre les mains ennemies préoccupe de toute évidence les autorités à la fois à Washington, à Ottawa et à Londres, et forme la pierre angulaire des rapports sur la captivité avec Berlin. Dès lors, les travaux des acteurs humanitaires deviennent essentiels par rapport au traitement des détenus et de la diplomatie, ce qui parallèlement alimente certaines dissensions au sein des Alliés.

<sup>41</sup> Neville WYLIE, « The North Atlantic Triangle and Canadian Humanitarian Policy », *London Journal of Canadian Studies*, vol. 20, 2004/2005, p. 69-88.

<sup>42</sup> Jonathan F. VANCE, « Men in Manacles », *op. cit.*, p. 483-504 ; Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.*, p. 123-156 ; Simon P. MACKENZIE, « The Shackling Crisis: A Case-Study in the Dynamics of Prisoner of War Diplomacy in the Second World War », *The International History Review*, vol. 17, n° 1 (1995), p. 78-98 ; et Kiera BRIDLEY, *Allied Unshackling: British, Canadian, and American Prisoner of War Diplomacy during the Shackling Reprisals, 1942-43*, mémoire de maîtrise, Minnesota State University, 2014.

## Prisonniers de guerre et droit international humanitaire

Le rôle de la Convention de Genève et des organisations humanitaires demeure fondamental pour comprendre le traitement des prisonniers de guerre allemands sur le front Ouest. De plus, l'interprétation du droit international humanitaire par chaque belligérant occupe une place prépondérante dans la politique internationale sur la captivité en alimentant à la fois les différends et la coopération entre les Alliés. Il est généralement admis par les chercheurs que l'interprétation du droit international par les États en période de guerre varie grandement en fonction de leurs intérêts nationaux et du contexte international<sup>43</sup>. Cette approche théorique aide à expliquer les diverses violences et abus perpétrés contre des captifs, mais aussi l'interprétation divergente des Conventions de Genève d'un État à l'autre et les conséquences sur le traitement des prisonniers de guerre depuis la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle. L'application des conventions internationales varie souvent d'un contexte à l'autre selon des facteurs économiques, politiques et sociaux propres à chaque pays, ce qui soulève des négociations complexes entre les acteurs impliqués. Le travail des organismes humanitaires par rapport à leurs relations avec les gouvernements et à leur mandat issu des conventions internationales s'inscrit aussi dans cette dynamique<sup>44</sup>.

Ce livre contribue à cette discussion en montrant que les conditions de détention des soldats allemands au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne ne varient pourtant pas de manière considérable d'un pays à l'autre, principalement en raison de leur respect du droit

<sup>43</sup> Neville WYLIE, « The 1929 Prisoner of War Convention and the Building of the Inter-war Prisoner of War Regime » dans Scheipers (dir.), *Prisoners in war, op. cit.*, p. 91-122 ; Martti KOSKENNIEMI, *The Gentle Civilizer of Nations, The Rise and Fall of International Law 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 ; Geoffrey BEST, *Humanity in Warfare. The Modern History of the International Law of Armed Conflicts*, London, Methuen, 1983 ; et Heather JONES, « Revising the Laws of War on Prisoners of War in the Twentieth Century: Introduction », *War in History*, vol. 23, n° 4 (2016), p. 408-415.

<sup>44</sup> Kirk W. GOODLET, « "When Suitable Arrangements Could be Made": The Geneva Convention, Medical Treatment and the Repatriation of German POWs in Ontario, 1940-46 », *Canadian Military History*, vol. 21, n° 3 (2012), p. 3-15 ; Jonathan F. VANCE, « Canadian Relief Agencies and Prisoners of War, 1939-1945 », *Journal of Canadian Studies*, vol. 31, n° 2 (1996), p. 133-147 ; et Bob MOORE, « The Treatment of Prisoners of War », *op. cit.*

international humanitaire. En ce sens, les documents produits par les délégués inspectant les camps témoignent des conditions semblables observées dans leurs camps de détention, souvent conformes à la Convention de Genève. De plus, il apparaît que la Suisse et les organismes humanitaires entretiennent des rapports positifs et constructifs avec les autorités des trois pays ciblés, ce qui contribue au respect des normes internationales. Toutefois, l'interprétation de la Convention de Genève et l'application concrète de celle-ci par chaque Allié soulève d'intenses négociations, notamment en raison du principe de réciprocité entre les pays signataires. Cette réalité cause des conflits d'intérêts au sein des Alliés puisque chaque gouvernement tente de prioriser la protection de ses propres ressortissants emprisonnés en Allemagne, parfois au détriment de la coopération interalliée.

Cette dynamique conjuguant à la fois politique humanitaire et relations diplomatiques s'avère centrale dans les négociations entre les gouvernements canadien, britannique et américain par rapport à la Convention de 1929 et aux travaux effectués par la Suisse, le CICR et le YMCA (par l'entremise du WPA) auprès des prisonniers allemands. Le rôle des représentants suisses et des acteurs humanitaires en vertu de la Convention incite chaque allié à interpeller ces acteurs et à entretenir des rapports bilatéraux avec ces derniers, ce qui a une influence directe sur les relations interalliées<sup>45</sup>. L'ensemble de ces relations s'inscrit dans ce que plusieurs chercheurs qualifient de diplomatie humanitaire<sup>46</sup>. Le Canada met d'ailleurs de l'avant son statut de signataire de la Convention de Genève et de ses relations avec la Suisse et le CICR pour promouvoir sa position souveraine à l'international. Après la défaite de la France, le rapport de force sur la captivité penche en faveur de l'Allemagne en raison du grand nombre de

<sup>45</sup> Neville WYLIE, « Prisoner of War Relief and Humanitarianism in Canadian External Policy during The Second World War », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 3, n° 2 (2005), p. 239-258 ; Neville WYLIE, *Britain, Switzerland and the Second World War*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 97-98 ; et Neville WYLIE, « Une évaluation du parcours de la Suisse en tant que puissance protectrice à "double mandat" pour le Royaume-Uni et l'Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale », *Relations Internationales*, vol. 144, n° 4 (2010), p. 3-21.

<sup>46</sup> Marion HARROFF-TAVEL, « La diplomatie humanitaire du comité international de la Croix-Rouge », *Relations internationales* n° 121, n° 1 (2005), p. 73-75 ; et Kimberly LOWE, « The Red Cross and the Laws of War, 1863-1949: International Rights Activism before Human Rights », dans Jean Quataert et Lora Wildenthal (dir.), *The Routledge History of Human Rights*, Londres, Routledge, 2019, 22 p.

soldats britanniques capturés<sup>47</sup>. Cette situation force les autorités britanniques à imposer leurs positions au sein du Commonwealth pour assurer une uniformité dans la captivité<sup>48</sup>. Cette approche est ultérieurement critiquée, voire rejetée, par les autorités politiques canadiennes. L'interprétation de la Convention de Genève s'avère ainsi centrale dans les négociations canado-britanniques portant sur la définition de puissance détentrice officielle. Par conséquent, le rôle de la Suisse et du CICR s'accroît considérablement sur le plan diplomatique, surtout par rapport aux transferts de captifs en Amérique du Nord.

Les travaux de la Suisse et du CICR et du WPA sur les différents théâtres d'opérations comme observateurs « neutres » dans les camps de prisonniers de guerre sont déjà passablement bien documentés<sup>49</sup>. Les recherches ont mis de l'avant les divergences entre les définitions théoriques et la réalité pratique de l'humanitarisme, ce que David Forsyth qualifie de paradoxe au sein de l'œuvre du CICR<sup>50</sup>. Le sujet des prisonniers allemands entre les puissances alliées témoigne de l'instrumentalisation politique de ces acteurs transnationaux par chaque allié, et montre ainsi que l'humanitarisme, comme ensemble de valeurs visant la protection des prisonniers de guerre et le droit international humanitaire, influent sur les négociations interalliées. Par le fait même, le développement de l'aide humanitaire se retrouve directement influencé par des intérêts utilitaristes et pragmatiques des États qui en sont les défenseurs. Si les positions médianes exercées par la Suisse et le CICR dans les relations diplomatiques entre la

<sup>47</sup> James CROSSLAND, *The British Government and the International Committee of the Red Cross, 1939–1945*, London, Palgrave Macmillan, 2014.

<sup>48</sup> Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, op. cit., p. 92-102 ; Simon P. MACKENZIE, *The Colditz Myth*, op. cit., p. 45, 96-7 ; et David ROLE, *Prisoners of the Reich: Germany's Captives, 1939-45*, Londres, Pen & Sword Books Ltd, 1988, p. 29-35, 58.

<sup>49</sup> André DURAND, *History of the International Committee of the Red Cross. From Sarajevo to Hiroshima*, Henry Dunant Institut, Geneva, 1984 ; Clarence SHEDD PROUTY et coll., *History of the World's Alliance of Young Men's Christian Association*, London, SPCK, 1955 ; Veronique HAROUEL, *Histoire de la Croix-Rouge*, Paris, PUF, 1999 ; Caroline MOOREHEAD, *Dunant's Dream: War, Switzerland and the History of the Red Cross*, New York, Carroll & Graf Pub, 1999, p. 376-538 ; et Vasilis VOURKOUTIOTIS, « What the Angels Saw: Red Cross and Protecting Power Visits to Anglo-American POWs, 1939-45 », *Journal of Contemporary History*, vol. 40, n° 4 (2005), p. 689-706.

<sup>50</sup> David P. FORSYTHE, *The Humanitarians: The International Committee of the Red Cross*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 1-6.

Grande-Bretagne et le régime nazi ont fait l'objet d'études<sup>51</sup>, il en est autrement de la diplomatie interalliée à laquelle Berne et Genève sont des participants influents. Pourtant, le regard de ces acteurs nous renseigne sur les tensions, les divergences et les positions communes entretenues au sein des Alliés par rapport aux prisonniers allemands. Cette perspective sur le travail des acteurs neutres reste méconnue. Ce livre propose de combler cette lacune. Pour ce faire, il est pertinent ici d'aborder l'évolution de la captivité au cours du conflit. La détention de guerre entre 1939 et 1945 suit une trajectoire sinueuse, devant s'adapter aux différents lieux où elle est pratiquée en tenant compte des acteurs qui régissent cette dernière et surtout en fonction des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

### Plan du livre

Le récit des relations triangulaires entre le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne au sujet des prisonniers de guerre allemands se décline en neuf chapitres à la fois chronologiques et thématiques. La première partie contenant les chapitres un à six explore la diplomatie interalliée sur la captivité. Le premier chapitre introductif et narratif fait le récit et l'analyse de la captivité dans ses quantités, ses rythmes et ses localisations, et situe les acteurs, les décisions et les interventions qui ont défini le régime de captivité dans ses grandes lignes au début de la guerre pour chaque pays. Il examine la situation de chaque Allié et de l'Allemagne par rapport à la captivité de guerre au déclenchement du conflit, ce qui inclut aussi une discussion sur le statut constitutionnel du Canada par rapport à la Grande-Bretagne et par le fait même, l'état des relations intra-Commonwealth durant l'entre-deux-guerres. Les deux chapitres suivants tracent les relations entretenues entre Londres et Ottawa quant à la prise en charge et à la gestion des prisonniers allemands entre 1940 et 1943. En réaction au contrôle et à la centralisation des décisions exercées par Londres sur la pratique de la détention de guerre à travers le Commonwealth, plusieurs tensions apparaissent entre les deux Alliés.

Le quatrième chapitre introduit les Américains dans la captivité des prisonniers allemands. Leur influence sur les relations intra-Commonwealth est majeure, et ce, même lorsque Washington est

---

<sup>51</sup> Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.* ; et James CROSSLAND, *op. cit.*

officiellement neutre dans le conflit. Ce chapitre montre la construction du régime de captivité américain en lien avec l'arrivée des 175 000 soldats de l'Afrika Korps aux États-Unis à l'été 1943, en particulier par rapport aux opérations de détention canado-britanniques. La partie suivante examine le traitement des prisonniers allemands capturés en France à partir de l'été 1944. Il est notamment question des préparatifs alliés quant à la libération de l'Europe et des opérations de détention au cours des mois suivant le débarquement des Alliés en Normandie. Les négociations entre autorités américaines et britanniques au sujet du partage des prisonniers ennemis deviennent particulièrement complexes en raison des négociations canado-britanniques tenues parallèlement. Cette partie se termine avec l'analyse des derniers mois du conflit en 1945 et de l'immédiat après-guerre. Cette période est marquée par une augmentation marquée du nombre de prisonniers sur le front Ouest et de la détention des soldats allemands en Europe libérée, notamment en France. Cette réalité forme un enjeu central dans les discussions interalliées jusqu'au rapatriement final des captifs en 1946 (1947 pour les Britanniques).

La deuxième partie du livre délaisse les négociations interalliées et adopte une analyse thématique de la captivité. D'abord, le chapitre sept examine les aspects liés aux acteurs « neutres ». Les rapports, les interventions et les positions de l'autorité fédérale suisse, du CICR, du YMCA et aussi du Conseil œcuménique des Églises interviennent sur les politiques de détention des Alliés. Dès lors, on cherche à comprendre les motivations, les objectifs et les conditions d'action des « protagonistes protecteurs ». Par la suite, leurs nombreux documents relatifs à leurs activités nous offrent un regard sur la réalité dans les camps de prisonniers allemands et permettent ainsi de croiser les discussions interétatiques au sein des hautes autorités avec la pratique concrète des politiques de captivité au fil du conflit. Suivant cette approche, les deux derniers chapitres analysent l'utilisation des détenus dans différents secteurs économiques par les puissances détentrices, ainsi que le projet allié de rééducation des captifs. Ces parties visent non seulement à comparer comment les trois Alliés organisent la mise au travail des détenus et la dénazification, mais aussi de quelle manière ceux-ci échangent à ces sujets et ainsi, à mesurer l'influence de leur stratégie respective à l'égard de leurs programmes et sur les politiques des autres États. L'histoire que l'on dresse ici se retrouve donc divisée en segments correspondants aux moments clefs de la détention des prisonniers de guerre allemands



entre 1939 et 1945. La division des chapitres permet de comprendre comment ces politiques se construisent dans le temps selon l'évolution du conflit, l'expérience acquise par les États geôliers, leurs intérêts qui évoluent, ainsi que les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Par l'entremise de leur collaboration, échanges et négociations dans l'établissement des différentes politiques de détention, de même que des projets communs liés à la captivité, les Alliés perçoivent le prisonnier allemand dans une perspective internationale, tout en opérant sa gestion dans un cadre national. La dualité des intérêts nationaux et internationaux influe donc sur les opérations de détention. Ce précepte sur la captivité n'est pas clairement défini par les Alliés en 1939 et n'évolue pas de manière linéaire pour ainsi expliquer la coopération interalliée en mai 1945. Il s'agit au contraire d'une évolution fluctuante en fonction de plusieurs éléments liés au contexte international de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que propre à chaque pays. C'est cette dynamique qui est présentée dans les pages suivantes.

## Construire un régime de captivité pour les prisonniers de guerre allemands

---

Ce chapitre introductif trace l'établissement de la captivité des prisonniers allemands en Grande-Bretagne, au Canada, aux États-Unis. D'abord, afin de situer les acteurs, les lieux et les événements rythmant l'évolution du régime de captivité traité dans ce livre, il est essentiel de présenter certains éléments quantitatifs en lien avec le développement de la campagne militaire alliée au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Par la suite, ce chapitre vise à contextualiser la situation de chaque pays allié, ainsi que de l'Allemagne, au moment de leur entrée en guerre et au début de la détention de prisonniers de guerre ennemis. Cette approche permet une réflexion sur les régimes de captivité construits avant 1939 et la Convention de Genève de 1929, et donc leur considération dans les politiques déployées par les États au début de la Seconde Guerre mondiale. Finalement, il est important d'examiner les relations canado-britanniques et la politique extérieure du gouvernement de Mackenzie King d'avant-guerre. Ce point permet de comprendre la dynamique au sein du Commonwealth en septembre 1939 et donc de contextualiser les futures revendications canadiennes par rapport à la captivité de guerre.

### **Les prisonniers allemands sur le front Ouest, 1939-1945**

Les historiens estiment que plus de 11 millions d'Allemands ont été faits prisonniers au cours de la Deuxième Guerre mondiale<sup>1</sup>. Excluant les civils internés et les prisonniers en Union soviétique, plus de cinq

---

<sup>1</sup> Rüdiger OVERMANS, « Das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkriegs », *op. cit.*, p. 383-384.

millions de soldats allemands sont détenus par les Alliés après la capitulation du Troisième Reich le 8 mai 1945. Bien que les statistiques précises sur les prisonniers soient difficiles à établir, les archives montrent que plus de 600 000 militaires allemands ont été transportés en Grande-Bretagne (200 000), au Canada (34 700) et aux États-Unis (375 000) entre mai 1940 et mai 1945 pour être détenus dans plusieurs centaines de camps répartis sur leur territoire<sup>2</sup>. Bien que de ce nombre, la grande majorité des détenus soient capturés dans la dernière année du conflit, soit entre le débarquement allié en Normandie en juin 1944 et la reddition finale des forces allemandes<sup>3</sup>, plusieurs facettes soulevées par la captivité prennent racine en 1940 et évoluent au fil du conflit en fonction du nombre de captifs. La capture des différents groupes de prisonniers de guerre allemands peut être divisée en quatre périodes.

D'abord, de septembre 1939 à décembre 1942, la détention des prisonniers allemands représente une problématique principalement liée au Commonwealth. Il s'agit pour la plupart de prisonniers évacués avant le retrait des forces franco-britanniques à Dunkerque, d'aviateurs et de sous-mariniers capturés lors de la Bataille de l'Angleterre ou dans l'Atlantique Nord par les forces britanniques, ainsi que des soldats capturés sur le front africain. La grande majorité de ces prisonniers se retrouvent chez les dominions, notamment au Canada. En décembre 1942, on dénombre 25 930 prisonniers allemands (incluant les membres de marines marchandes et les internés) entre les mains des Britanniques, mais seulement 555 sur leur territoire et plus de 22 000 au

<sup>2</sup> Plusieurs rapports et décomptes produits par les autorités britanniques et canadiennes montrent des statistiques divergentes selon le nombre de captures en date du rapport et la prise en compte des internés, des réfugiés et des membres de la marine marchande. Par exemple, un rapport canadien indique que 22 235 prisonniers de guerre sont détenus au Canada en décembre 1942 incluant, mais non mentionné, 3 311 marins allemands. L'ambiguïté et l'approximation des statistiques sont d'ailleurs relevées par les autorités : Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa (BAC), Fonds RG24, Department of National Defence, Bobine C-5376, Central Statistical Office, *Statistics of Imperial Prisoners of War and Internees Showing Location by Country*, General Notes, 30 novembre 1943. Concernant les camps de prisonniers, le nombre d'installations varie selon la période d'activité, le nombre de prisonniers, la prise en compte des installations temporaires, de transit et les détachements de travail.

<sup>3</sup> Plus de 4 millions de soldats allemands sont capturés seulement entre mars et avril 1945. Rüdiger OVERMANS, « German Historiography, the War Losses, and the Prisoners of War », dans Günter Bischof et Stephen E. Ambrose (dir.), *Eisenhower and the German POWs. Facts Against Falsehood*, Baton Rouge and London, Louisiana State University Press, 1992, p. 145.

Canada<sup>4</sup>. La situation change à partir de l'année 1942 avec l'entrée des États-Unis dans le conflit en décembre 1941, et la campagne militaire alliée en Afrique du Nord. Celle-ci mène au deuxième groupe de prisonniers allemands, soit les membres de l'Afrika Korps, capturés au printemps 1943. Ces 175 000 soldats allemands se retrouvent majoritairement aux États-Unis, alors que quelques milliers sont transportés au Canada. Le nombre considérable de prisonniers allemands sur le territoire américain témoignent du rôle central joué par les États-Unis dans la captivité de guerre, ce qui n'est pas sans influence sur les politiques canadiennes et britanniques et les rapports intra-Commonwealth. La situation évolue rapidement en 1944. Le troisième groupe de prisonniers allemands, soit 280 000 captifs, provient des opérations militaires alliées en Europe entre l'été et l'automne 1944. Ces détenus sont divisés entre les forces américaines et britanniques (incluant le Canada). Cette augmentation importante du nombre de prisonniers a un impact direct sur les rapports interalliés et les négociations concernant la prise en charge de ces captifs<sup>5</sup>.

Finale­ment, les derniers mois du conflit et la reddition de l'Allemagne engendrent une hausse majeure du nombre de prisonniers de guerre, plusieurs fuyant une capture par les forces soviétiques. De ce groupe de détenus, peu seront transportés en Amérique du Nord puisque les Alliés privilégient leur détention en Europe. L'augmentation fulgurante du nombre d'Allemands capturés durant cette période forme un enjeu majeur pour les Alliés comparativement à la situation d'avant 1945. Quelques milliers sont transportés en Grande-Bretagne, mais la majorité est détenue en France et en Allemagne. Ces prisonniers dans les camps européens deviennent très rapidement problématiques pour les Alliés en raison de leur nombre considérablement élevé — plus de 7,6 millions de prisonniers allemands en juin 1945 — et des ressources substantielles nécessaires à leur détention<sup>6</sup>. Le contexte particulièrement difficile de l'après-guerre et la capture de plusieurs centaines de milliers de soldats allemands mènent d'ailleurs les autorités américaines et britanniques à changer le statut de ces individus de prisonniers de guerre à forces (ou

<sup>4</sup> Helmut WOLFF, *Die deutschen Kriegsgefangenen in britischer Hand. Ein Überblick*, Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen des zweiten Weltkrieges, Band 11/1, München ; Bielefeld, Giesecking, 1974, p. 21.

<sup>5</sup> Rüdiger OVERMANS, « Das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkriegs », *op. cit.*, p. 383-400.

<sup>6</sup> Rüdiger OVERMANS, « German Historiography, the War Losses, and the Prisoners of War » dans Bischof et Ambrose (dir.) *op. cit.*, p. 145-147.

personnel) ennemies désarmées (*Disarmed Enemy Forces* et *Surrender Enemy Personnel*). Cette stratégie permet notamment d'échapper à plusieurs obligations de la Convention de Genève.

La Convention de Genève de 1929 forme un facteur majeur structurant le traitement des prisonniers allemands à l'Ouest entre 1939 et 1945, ainsi qu'au sein des relations interalliées. Au moment de sa conception en 1929, ce traité, signé et ratifié par plus de 50 États, vise l'amélioration du droit international humanitaire développé depuis la première Convention de Genève en 1864. La Convention, modifiée en 1906, ainsi que lors des Conférences de La Haye de 1899 et 1907, avait été mise en application, non sans difficultés par les belligérants et le Comité international de la Croix-Rouge au cours de la Première Guerre mondiale. L'expérience complexe et violente de la captivité entre 1914 et 1918 a d'ailleurs motivé les États et le CICR à revoir la protection apportée aux soldats tombés aux mains de l'ennemi<sup>7</sup>. La Convention de 1929 contient 97 articles régissant les différents aspects de la captivité des prisonniers de guerre, notamment la disposition des camps, le couchage, la nourriture, l'habillement, le matériel fourni, les installations sanitaires et médicales, la discipline, le travail, le courrier et le rapatriement des captifs<sup>8</sup>. De plus, ce document délimite les mandats et encadre le travail de la puissance neutre et du CICR qui agissent comme agents observateurs pour visiter les camps, émettent des recommandations, produisent des rapports et transmettent du matériel et des informations à chaque partie. La présence de ces observateurs « neutres » s'avère centrale dans la diplomatie humanitaire en place entre les Alliés et l'Allemagne<sup>9</sup>. L'interprétation et l'application du droit international par rapport à la gestion des prisonniers allemands deviennent ainsi des composantes influentes dans le processus décisionnel de chaque belligérant, et ce, dès le début du conflit. La Convention de 1929 sert donc de base à la construction du régime de captivité sur le front Ouest au cours de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>7</sup> Voir notamment : Heather JONES, *Violence against Prisoners of War in the First World War: Britain, France and Germany, 1914–1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

<sup>8</sup> Convention relative au traitement des prisonniers de guerre. Genève, 27 juillet 1929 [Convention de Genève] ; et Neville WYLIE, « The 1929 Prisoner of War Convention », *op. cit.*, p. 91-122.

<sup>9</sup> Neville WYLIE, « Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz und die Kriegsgefangenen », dans Günter Bischof, Stefan Karner et Barbara Stelzl-Marx (dir.), *op. cit.*, p. 249-266.

**Tableau 1.1.** Nombre de prisonniers de guerre allemands en Grande-Bretagne, au Canada et aux États-Unis, 1939–1948

Date	Grande-Bretagne	Canada	États-Unis	
1939	Novembre	112		
1940	Décembre	401	2190	
1941	Mars	550	2950	
	Juin	950	2940	
	Septembre	1700	2940	
	Décembre	1850	2940	
1942	Mars	1150	3940	
	Juin	200	4990	32
	Septembre	300	8940	130
	Décembre	550	13550	512
1943	Mars	900	16540	1334
	Juin	650	17310	34161
	Septembre	650	18350	115358
	Décembre	1100	18350	123440
1944	Mars	2550	19540	133135
	Juin	7900	24630	146101
	Septembre	90000	28000	248205
	Décembre	144450	33780	306581
1945	Mars	156100	33700	312144
	Mai	199550	33700	371683
	Juin	207000	33800	371505
	Septembre	208950	33720	355458
	Décembre	211300	33700	313234
1946	Mars	265000	20000	140573
	Juin	385450	8600	141
	Septembre	402200	4180	
	Décembre	355200		
1947	Mars	305800		
	Juin	267250		
	Septembre	220000		
	Décembre	155700		
1948	Mars	82800		
	Juin	200		

Sources : Helmut Wolff, *op. cit.*, p. 21 et 98 ; et George Lewis et John Mewha, *History of Prisoner of War Utilization by the United States Army, 1776–1945*, DA Pamphlet 20–213, Washington, DC, Department of the Army, 24 juin 1955, p. 90–91.

## Les premiers mois de la guerre en Grande-Bretagne

C'est le 3 septembre 1939 que la Grande-Bretagne déclare officiellement la guerre à l'Allemagne en réaction à l'invasion de la Pologne par les forces hitlériennes. Dès le début des hostilités, Londres déclare son intention de respecter la Convention de Genève par rapport à la détention éventuelle des militaires allemands. Considérant que la Grande-Bretagne et l'Allemagne sont toutes deux signataires, le respect du droit international humanitaire implique par le fait même un principe de réciprocité entre les deux belligérants. Toutefois, le droit international demeure flou sur le sort des civils et des membres de la marine marchande, ce qui laisse les pays signataires libres d'établir des règles particulières d'internement pour plusieurs individus, réfugiés et citoyens. Par conséquent, dès le déclenchement des hostilités, le Home Office, responsable de la sécurité intérieure du territoire britannique, met en place des mesures visant à surveiller les civils originaires des pays ennemis. Ces personnes doivent se déclarer aux autorités afin d'être identifiées et localisées. Cette politique est issue de l'expérience de la Première Guerre mondiale, où des milliers des civils « suspectés » d'entretenir des sympathies avec les régimes allemands et austro-hongrois ont été internés<sup>10</sup>. Parallèlement, le War Office, ministère responsable de l'administration et de la coordination de l'armée et de la défense britannique, prévoit n'accueillir qu'un nombre minime de prisonniers de guerre en Grande-Bretagne étant donné que les combats auront vraisemblablement lieu sur le continent européen. Cette prévision est plutôt surprenante puisque plus de 130 000 prisonniers allemands avaient été détenus en Grande-Bretagne entre 1914 et 1919<sup>11</sup>. En dépit de cette expérience, les Britanniques planifient seulement quelques sites potentiels pour établir des camps de prisonniers<sup>12</sup>.

Cette prédiction semble se confirmer à l'hiver 1939-1940 durant la période connue comme la « drôle de guerre » en raison de l'absence

<sup>10</sup> Panikos PANAYI, *Prisoners of Britain: German Civilian and Combatant Internees during the First World War*, Manchester, Manchester University Press, 2013, p. 44-52 ; et Matthew STIBBE, *Civilian Internment during the First World War: A European and Global History, 1914-1920*, Londres, Palgrave Macmillan, 2019.

<sup>11</sup> B. K. FELTMAN, *The Stigma of Surrender German Prisoners, British Captors, and Manhood in the Great War and Beyond*, The University of North Carolina Press, 2015, p. 1-12.

<sup>12</sup> Bob MOORE et Kent FEDOROWICH, *The British Empire and Its Italian Prisoners of War*, New York, Palgrave Macmillan, 2002 p. 14-15.

de combats majeurs sur le front Ouest. Le peu d'affrontements avec les forces allemandes entraîne donc un nombre restreint de soldats ennemis capturés. Par exemple, en novembre 1939, les rapports de visites de la Croix-Rouge dénombrent 18 officiers, ainsi que 94 sous-officiers et soldats réguliers allemands, principalement des marins et quelques aviateurs<sup>13</sup>. Ces chiffres sont confirmés par un rapport de l'OKW qui rapporte la perte des sous-marins U-27 et U-39<sup>14</sup>. Malgré les débuts relativement « calmes » de la captivité de guerre, les Britanniques mettent en place, dès septembre 1939, un système de détention en conformité avec la Convention de Genève. En ce sens, le Prisoners of War Department (PWD) du Foreign Office, responsable des relations diplomatiques, établit des liens avec le gouvernement suisse à Berne, nommé comme puissance protectrice par les autorités allemandes, et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève afin d'assurer les communications relatives à la détention et pour organiser les visites de camps. De plus, le War Office crée le Prisoners of War Information Bureau (POWIB). Cet organe administratif est responsable de la transmission des informations personnelles des prisonniers à l'Allemagne via la Suisse et l'Agence centrale des prisonniers de guerre du CICR<sup>15</sup>. Finalement, le War Office autorise le War Prisoners' Aid (WPA) du Young Men's Christian Association (YMCA) a effectué des travaux humanitaires auprès des prisonniers et des internés allemands.

Deux camps sont aussi aménagés pour les militaires ennemis : Grizedale Hall à Lake District dans le comté de Cumbria pour les officiers et Glen Mill Camp à Oldham dans le Lancashire pour les soldats du rang. Afin d'encadrer et d'uniformiser la détention de guerre et d'assurer la discipline dans les camps de prisonniers, le commandement militaire britannique publie un manuel de règlements pour les officiers responsables des sites de captivité. Ce document sert de base pour l'application de la Convention de Genève dans

<sup>13</sup> Politisches Archiv des Auswärtigen Amts, Berlin (PA-AA), Fonds RZ405-13, Dossier R41139, Kriegsrecht — Deutsche Kriegsgefangene im Ausland, CICR, *Rapport d'inspection du Camp PG n° 1*, 7 novembre 1939.

<sup>14</sup> PA-AA, RZ405-13, R 41139, Bericht, *Deutsche Kriegsgefangenen in England*, London, 18 octobre 1939.

<sup>15</sup> THE NATIONAL ARCHIVES, Londres (TNA), Fonds CO323/1796/3, Colonial Office (CO), Report, *Functions of Prisoners of War Information Bureau in the United Kingdom*, non daté.



l'ensemble des camps en Grande-Bretagne. Il régleme et définit à la fois le quotidien de la captivité, les droits des prisonniers, la gestion des camps par les autorités responsables, la censure du courrier des prisonniers, la sécurité, la surveillance, ainsi que les mesures disciplinaires à l'endroit des détenus. Ce manuel est aussi transmis aux autorités suisses, ainsi qu'au CICR afin de démontrer le respect du droit international par les Britanniques<sup>16</sup>.

Le nombre de prisonniers capturés par les Britanniques s'accroît lentement entre janvier et avril 1940. En date du 8 mars, une note adressée à la Chambre des communes fait état de 257 captifs allemands<sup>17</sup>. Quelques semaines plus tard, un petit groupe de quelques centaines de soldats allemands issus de la campagne norvégienne est transféré en Angleterre, ainsi que 1 200 prisonniers, pour la majorité des troupes aéroportées, évacuées avant la reddition des Pays-Bas en mai 1940<sup>18</sup>. Toutefois, les avancées allemandes en Europe, suivies de la capitulation imprévue et hâtive de la France en juin affectent grandement les opérations de captivité en Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique, mené par Winston Churchill et alarmé par la situation militaire, précipite les décisions en commençant par durcir les politiques à l'endroit des civils. Le Home Office ordonne l'internement des individus identifiés comme « potentiellement dangereux », principalement les personnes appartenant à des groupes politiques interdits tels que la British Union of Fascists, et surtout, les civils d'origine germanique.

Ces mesures sont notamment motivées par la crainte d'une éventuelle invasion par les forces allemandes et par la menace d'une « cinquième colonne » formée de partisans, d'espions et de saboteurs au sein de la population. Des groupes similaires auraient vraisemblablement joué un rôle important dans les défaites hollandaise et française<sup>19</sup>.

<sup>16</sup> TNA, CO323/1612/4, Command of the Army Council, Manuel, *Regulations for the Maintenance of Discipline among Prisoners of War*, 6 septembre 1939, 76 p. ; et Fonds FO371/24050-24051, Foreign Office (FO), Reports, *Exchange of Information Regarding Prisoner of War*, septembre à octobre 1939.

<sup>17</sup> HOUSE OF COMMONS, fifth series (1939-40) vol. 358, col. 824, Hansard, Sir Victor Warrender, Financial Secretary to WAR OFFICE, répondant à une question du député George Strauss, 8 mars 1940.

<sup>18</sup> Bob MOORE et Kent FEDOROWICH, *Italian Prisoners of War*, op. cit., p. 14.

<sup>19</sup> James HOLLAND, *The Battle of Britain. Five Months That Changed History, May-October 1940*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012, p. 348-362 ; et TNA, CAB 9 3/3. Home Office Security Office, Fifth Column Activities, 27 mai 1940.

Parallèlement, la présence de bombardiers allemands au-dessus de la Grande-Bretagne alimente les craintes au sein du gouvernement britannique quant à de possibles opérations aéroportées visant à libérer les soldats prisonniers « derrière les lignes ennemies » et aidées par les membres d'une hypothétique cinquième colonne. Dans ce contexte militaire précaire, la question des prisonniers de guerre devient un enjeu urgent pour Londres, notamment en raison des milliers de soldats britanniques faits prisonniers en Allemagne à la suite de l'évacuation des forces alliées à Dunkerque en mai 1940. En ce sens, les 44 000 prisonniers britanniques détenus par les Allemands concèdent un rapport de force nettement en faveur de Berlin dans les négociations relatives aux traitements des captifs<sup>20</sup>. La crainte de représailles envers les prisonniers devient alors une composante centrale dans le processus décisionnel britannique.

Considérant la précarité et l'ampleur de la situation des prisonniers de guerre, le War Office crée, le 25 mai 1940, le Directorate of Prisoners of War (DPW) sous la direction du major-général Alan Hunter, pour centraliser et traiter les questions relatives aux captifs ennemis et alliés, et assurer la coordination entre les différents ministères et départements britanniques. Auparavant, les multiples autorités impliquées compliquaient la prise de décision et l'élaboration des politiques<sup>21</sup>. En effet, l'administration britannique à l'égard des prisonniers de guerre en 1940 reste complexe et quelque peu confuse. Les ministères responsables des forces armées (Air Ministry et Admiralty) hésitent à consacrer les ressources nécessaires à ces opérations. La responsabilité incombe par défaut au War Office, mais implique toujours plusieurs ministères.

Comme le signale Wylie, Hunter n'est nommé qu'à la deuxième semaine de juin, et l'élaboration des politiques demeure à l'été 1940 tributaire de la coopération des services financiers et des services aux victimes de chaque ministère, qui conservent leurs intérêts dans les affaires de prisonniers de guerre. Par conséquent, plusieurs décisions sont prises précipitamment sans tenir compte de l'expérience des intervenants. Par exemple, l'étude du général Herbert Belfield sur la captivité lors de la Première Guerre mondiale reste un document peu

<sup>20</sup> Sean LONGDEN, *Dunkirk: The Men They Left Behind*, Londres, Constable, 2009, p. 7-13.

<sup>21</sup> TNA, Fonds WO 366/26, War Office (WO) Col. H. J. Phillimore. Bound draft copy. *POWs in World War II*, p. 10-15.

consulté au War Office<sup>22</sup>. La situation est similaire au Foreign Office, où les décisions reposent sur plusieurs autorités éparpillées dans divers départements, et où l'élaboration des politiques reste confuse. Nommé à la tête du PWD en avril 1940, George Warner, délégué britannique à la conférence internationale de 1929 et ancien diplomate à Berne, propose une politique plus réfléchie et centralisée. Toutefois, Wylie argue que Warner échoue dans un premier temps à animer l'intérêt pour les prisonniers de guerre au sein du Foreign Office, ainsi que l'efficacité de la coopération interministérielle. La prise de décisions demeure lente et ardue dans les bureaux londoniens, et ce, avant même que les gouvernements des dominions ne compliquent davantage la situation<sup>23</sup>.

Durant cette même période, le Home Defence (Security) Executive (HDE), comité responsable de la défense du territoire en prévision d'une invasion allemande, recommande d'évacuer outre-mer tous les individus représentant un risque important pour la sécurité nationale, plus précisément les prisonniers de guerre et les civils internés<sup>24</sup>. Cette décision soulève des craintes au Foreign Office. Un mémorandum souligne le risque que les autorités allemandes interprètent ces déplacements de captifs comme une violation du droit international, ce qui pourrait entraîner des représailles sur les prisonniers britanniques en Allemagne. Ce point influence peu les officiers militaires du Home Office et du War Office, qui rappellent l'urgence de la situation. De plus, cette mesure respecte la Convention de Genève en raison de l'obligation d'évacuer les prisonniers en dehors des zones de combats comme stipule l'article 7 : « Dans le plus bref délai possible après leur capture, les prisonniers de guerre seront évacués sur des dépôts situés dans une région assez éloignée de la zone de combat pour qu'ils se trouvent hors de danger<sup>25</sup>. » Dans le cas présent, la menace de bombardements allemands constitue un danger sérieux pour la sécurité des captifs et justifie leur transfert outre-mer<sup>26</sup>. Selon l'historien Erich Koch, lui-même ancien interné, cette décision visait aussi à réduire la pression sur les ressources

<sup>22</sup> Lieutenant-General Sir Herbert Eversley BELFIELD, « The Treatment of Prisoners of War », *Transactions of the Grotius Society. Problems of Peace and War*, vol. 9 (1923), p. 131-147.

<sup>23</sup> Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.*, p. 66-67.

<sup>24</sup> TNA, CAB66/8, Memorandum HD(S)E, 27 mai 1940.

<sup>25</sup> Article 7. Convention de Genève.

<sup>26</sup> BAC, Fonds RG25, Department of External Affairs (MAE), vol. 2761, Memorandum from FO to Swiss Legation, London, 22 octobre 1940.

matérielles (nourriture, équipement et installations) et humaines (gardiens) dans les camps britanniques<sup>27</sup>. L'évacuation des détenus est donc jugée prioritaire. Un mémo de juillet 1940 recommande même d'accorder la priorité des transports disponibles à cet effet, même au détriment de l'évacuation des civils (surtout des enfants) vers les dominions, organisée durant cette période<sup>28</sup>.

Dans cette optique, les autorités britanniques se tournent vers l'Empire pour accueillir les internés et les prisonniers de guerre. Parmi les options envisagées, l'île de Sainte-Hélène est considérée pour la détention de 5 000 internés, de même que Sainte-Lucie, la Jamaïque, les Bermudes, la Mauritanie, les Seychelles et Ceylan<sup>29</sup>. Toutefois, les conditions matérielles lacunaires sur ces sites, dont la nécessité d'un approvisionnement constant, le peu de personnel disponible, le manque d'installations déjà disponibles et la défense difficile de ces territoires en cas d'attaque allemande sont pris en considération par les autorités britanniques. Par conséquent, le choix des dominions, déjà favorable au gouvernement britannique de par leur rattachement au Commonwealth, est jugé préférable pour la détention de ces individus, notamment le Canada. La proximité du dominion (en comparaison avec les autres lieux envisagés), l'espace et les ressources matérielles, financières et humaines disponibles au Canada justifient ce choix<sup>30</sup>. Bien que le dominion accepte finalement cette demande, la question des prisonniers allemands soulève rapidement d'importantes questions politiques, humanitaires et diplomatiques entre Londres et Ottawa.

## De l'autre côté de l'Atlantique : la détention au Canada

La situation au Canada au cours des premiers mois du conflit présente plusieurs similarités avec le cas de la Grande-Bretagne. Une semaine avant la déclaration de guerre, le 3 septembre 1939, le gouvernement canadien met en place les Defence of Canada Regulations. Cette

<sup>27</sup> Eric Koch, *Deemed Suspect: A Wartime Blunder*, Toronto, Methuen, 1980, p. 9-37.

<sup>28</sup> TNA, CO323/1808-28, Memo by CO to Col. Robertson, 2 juillet 1940. Au sujet des évacuations d'enfants, voir : Angus CALDER, *The People's War. Britain 1939-1945*, Londres, Jonathan Cape Ltd., 1969, p. 129-139.

<sup>29</sup> TNA, CO323/1808-28, Memo by Col. Robinson to CO, 13 juin 1940.

<sup>30</sup> TNA, CO323/1808-28, CO, Privy Council Office, *Notes of an Informal Meeting of Ministers*, 4 juin 1940.

législation vise notamment à restreindre les libertés civiles et à identifier rapidement les civils originaires des pays ennemis, ainsi que les individus représentant possiblement une menace pour la sécurité nationale tel que défini par les autorités. Alimentées par une crainte semblable à celle soulevée par les autorités britanniques quant à la présence d'une « cinquième colonne », ces mesures de guerre obligent les immigrants d'origine allemande, italienne et japonaise arrivés au Canada après 1922 à se déclarer aux autorités. Le plan envisagé par les autorités prévoit un contrôle rapide des éléments nuisibles, suspects ou dangereux au sein de la population canadienne<sup>31</sup>. Les autorités visent aussi les membres ou anciens membres d'organisations politiques jugées dangereuses, notamment les divers mouvements fascistes, le Parti nazi, le Front des travailleurs allemands (Deutsche Arbeitsfront), la Société canadienne pour la culture allemande (Deutsche Bund Canada), le Parti communiste canadien et le Parti national social chrétien<sup>32</sup>.

Quelques sites de détention potentiels pour les internés sont identifiés en Ontario, en Alberta et au Québec par le ministère de la Défense nationale. Envisagé dès 1936, ce programme est issu de l'expérience canadienne durant la Première Guerre mondiale<sup>33</sup>. Le Canada, comme plusieurs autres pays, avait mis en place des procédures d'internement sur son territoire affectant la vie de près de 9 000 civils d'origine allemande et austro-hongroise<sup>34</sup>. Toutefois, à l'inverse de leurs homologues britanniques, les autorités canadiennes responsables d'appliquer ces mesures en septembre 1939, en particulier la Gendarmerie royale du Canada (GRC), émettent peu de craintes face aux individus ciblés, à

<sup>31</sup> GOVERNMENT OF CANADA, *Defence of Canada Regulations*, Ottawa, King's Printer, 1939, 74 p.

<sup>32</sup> Jonathan F. WAGNER, *Brothers Beyond the Sea: National Socialism in Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1982, p. 131-143 ; Martin AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, Montréal, Athéna, 2010, p. 19-43 ; et Yves BERNARD et Caroline BERGERON, *Trop loin de Berlin : des Allemands au Canada (1939-1946)*, Sillery, Le Septentrion, 1995, p. 43-54.

<sup>33</sup> Bohdan S. KORDAN, *Enemy Aliens, Prisoners of War Internment in Canada during the Great War*, Montréal, McGill-Queen's Press, 2002, p. XIV-XVIII.

<sup>34</sup> Franca IACOVETTA, Roberto PERIN et Angelo PRINCIPE (dir.), *Enemies Within: Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, UTP, 2000 ; Rhonda L. HINTHER et Jim MOCHORUK (dir.), *Civilian Internment in Canada Histories and Legacies*, University of Manitoba Press, 2020 ; et Bohdan S. KORDAN, « Internment in Canada during the Great War: Rights, Responsibilities and Diplomacy » dans Matthew Stibbe, Panikos Panayi, et Stefan Manz (dir.), *Internment during the First World War: A Mass Global Phenomenon*, New York, Routledge, 2019, p. 162-180.

l'exception de ceux ouvertement affichés en faveur du fascisme et du nazisme. La principale raison évoquée est qu'une large majorité de cette population n'a aucun lien avec le régime nazi. Il est noté que plusieurs de ces personnes ont immigré avant 1933 ou encore dans les premiers mois suivant l'élection du Parti nazi afin de fuir le contexte économique, social et politique difficile que connaissait alors l'Allemagne, notamment les réfugiés juifs<sup>35</sup>. Concrètement, les arrestations ont lieu principalement durant les périodes de tensions suivant la déclaration de guerre en septembre 1939, la reddition des Pays-Bas et de la France entre mai et juin 1940 et l'attaque à Pearl Harbor en décembre 1941. Nonobstant cela, seulement 850 résidents allemands sur une population de plus de 470 000 individus sont internés entre 1939 et 1945, alors que près de 600 citoyens de souche italienne et quelque 20 000 Canadiens d'origine japonaise ont été relocalisés, dont 800 emprisonnés<sup>36</sup>.

En réponse à la demande britannique, le gouvernement canadien, par l'entremise du MAE, sous la gouverne du premier ministre Mackenzie King (qui agit à titre de secrétaire d'État aux Affaires étrangères) et de Vincent Massey, Haut-commissaire du Canada à Londres (Canada House), accepte de recevoir des prisonniers allemands sur son territoire. Par conséquent, les autorités politiques, diplomatiques et militaires canadiennes se préparent à recevoir ces individus en organisant les camps et les mesures de détention. La Défense nationale est responsable des opérations sur le territoire et crée la Direction of Internment Operations (DIO) menée par le général Édouard de Bellefeuille Panet, qui est secondé par le colonel Hubert Stethem, tous deux vétérans de la Première Guerre mondiale<sup>37</sup>. La DIO crée à son tour le Veterans' Guards of Canada, groupe de vétérans de la Grande Guerre, pour pallier le manque d'effectifs de la police militaire et le Canadian Provost Corps, responsable des camps. Ces personnes possèdent une expérience

<sup>35</sup> Robert H. KEYSERLINGK, « The Canadian Government's Attitude Towards Germans and German Canadians in World War Two », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XVI, n° 1 (1984), p. 16-28.

<sup>36</sup> Robert H. KEYSERLINGK, « "Agents within the Gates": The Search for Nazi Subversives in Canada during World War II », *Canadian Historical Review*, vol. 66, n° 2 (1985), p. 211-39 ; et J. L. GRANATSTEIN et Gregory A. JOHNSON, « The Evacuation of the Japanese Canadians, 1942: A Realist Critique of the Received Version », Ottawa, *Canadian Committee for the History of the Second World War*, 1988, p. 101-129.

<sup>37</sup> *Director of Internment Operations* (DIO). Stethem succède à Panet à l'automne 1940. Stethem sera éventuellement remplacé par le colonel Harvey Newton Streight en 1941. John J. KELLY, *op. cit.*, p. 17.

militaire pertinente pour la discipline, le maintien de l'ordre et la surveillance des camps, certains ayant été eux-mêmes prisonniers de guerre<sup>38</sup>.

Dans un premier temps, les autorités canadiennes abordent les questions des sites de détention. Le nombre limité d'installations disponibles et le délai trop court pour la construction de nouveaux camps forcent la DIO à évaluer des solutions temporaires telles que des usines désaffectées, des camps de travailleurs et autres lieux offrant déjà des infrastructures nécessaires à la captivité : baraques, chauffage, électricité, système d'égouts et accès ferroviaire. De plus, il est jugé préférable que les camps soient localisés en Ontario et au Québec, car la présence d'Allemands en détention pourrait avoir un effet psychologique négatif sur la population canadienne d'origine allemande vivant majoritairement dans les provinces de l'Ouest. Dans cette optique, l'ancienne forteresse militaire de Fort Henry à Kingston, la papeterie de Lake Sulphite Plant à Red Rock et le sanatorium Calydor près de Gravenhurst, tous en Ontario, sont choisis de même que le camp de Cove Fields à Québec<sup>39</sup>.

Bien que la Défense nationale s'occupe de la gestion quotidienne de la captivité, le MAE forme le véritable centre de la prise de décision et s'occupe des questions extérieures liées au droit international et à la diplomatie, en particulier avec le Foreign Office et le War Office à Londres, le CICR et la Suisse. En tant que signataire de la Convention de Genève, le Canada s'engage formellement à respecter les normes internationales pour les prisonniers allemands dont ils ont la responsabilité. En plus de mettre sur pied un Prisoners of War Information Bureau en novembre 1939 pour collecter et transmettre les informations personnelles des captifs, le premier manuel d'instruction pour le personnel des camps publié à l'automne 1939 montre que le respect de la Convention de Genève est au cœur des mesures de détention canadiennes<sup>40</sup>. De plus, le MAE et le DIO autorisent le CICR et le YMCA à poursuivre leurs travaux dans les camps.

Considérant que les prisonniers allemands sont transférés à travers le Commonwealth au nom de la Grande-Bretagne, ce sujet

<sup>38</sup> Martin AUGER, *op. cit.*, p. 33 ; et John J. KELLY, *op. cit.*, p. 58.

<sup>39</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Memorandum Meeting in Ottawa, 14 juin 1940 ; et Ernest Robert ZIMMERMANN *et coll.*, *op. cit.*, p. 65-75.

<sup>40</sup> BAC, RG24, vol. 6588, Government of Canada, The Secretary of State, *Regulations Governing the Maintenance of Discipline among and Treatment of Prisoners of War*, Ottawa, 1939, 43 p.

implique l'établissement d'une étroite collaboration entre les autorités britanniques et les dominions. Toutefois, cette coopération provoque aussi des tensions entre Ottawa et Londres sur l'établissement des politiques de captivité. Ces tensions témoignent d'un détachement du gouvernement du Canada face à l'influence britannique sur les politiques canadiennes sans pour autant provoquer une remise en question du rattachement au Commonwealth. L'ambivalence du gouvernement de Mackenzie King dans ses rapports avec les autorités britanniques est exprimée à travers le thème de la captivité et reflète les discussions entourant le statut du Canada à l'international entamées dans la décennie d'avant-guerre. La détention des militaires allemands au Canada s'opère dans un contexte politique particulier pour le dominion. Après la signature du traité de Westminster en 1931, le Canada devient officiellement indépendant dans sa politique extérieure. Mackenzie King, et ses proches collaborateurs opèrent une transformation de l'État canadien au cours des décennies 1920 et 1930. Durant cette période, le MAE demeure un ministère restreint et sous l'influence directe de Mackenzie King et du sous-secrétaire d'État Oskar Skelton (et son successeur en 1941, Norman Robertson), tous deux promoteurs de l'indépendance du Canada au sein du Commonwealth. Sous leur gouverne, les hauts fonctionnaires du ministère développent ce qu'ils qualifient « d'approche fonctionnaliste » dans la gestion de la politique étrangère. Ce terme politique signifie que le Canada, de par son statut de nation indépendante, doit participer au processus décisionnel sur la scène internationale et exercer une influence sur les sujets qui touchent ses intérêts et auxquels il participe<sup>41</sup>. Suivant ce concept, le Canada intensifie son rôle sur la scène internationale en signant des accords économiques et des conventions internationales, en développant son réseau diplomatique et en participant de son plein gré à des opérations militaires<sup>42</sup>. Le

<sup>41</sup> J. L. GRANATSTEIN, *The Ottawa Men: The Civil Service Mandarins, 1935-57*, London, Oxford University Press, 1982, p. 92.

<sup>42</sup> J.L. GRANATSTEIN, *Canada's War: The Politics of the Mackenzie King Government, 1939-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. 44-60 ; Greg DONAGHY et Michael K. CARROLL (dir.), *In the National Interest: Canadian Foreign Policy and the Department of Foreign Affairs and International Trade, 1909-2009*, Calgary, University of Calgary Press, 2011 ; et Robert BOTHWELL et Jean DAUDELIN (dir.), *Canada Among the Nations 2008. 100 Years of Canadian Foreign Policy*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's Press, 2009.



Canada tente ainsi durant cette période d'affirmer son statut de nation indépendante sur la scène internationale, tout en rappelant son rattachement au Commonwealth britannique. Selon cette approche, si le Canada contribue à différents dossiers sur la scène internationale, il est légitime qu'il prenne part aux décisions et assume ses responsabilités comme nation souveraine.

L'expérience de la Première Guerre mondiale et les discussions intra-Commonwealth durant l'entre-deux-guerres ont notamment alimenté les discussions sur la souveraineté politique du Canada dans ses affaires extérieures. L'épisode de la crise de Tchanak en 1922, où le Canada refuse d'appuyer militairement la position de Londres, la déclaration Balfour en 1926, les conférences impériales et le traité de Westminster 1931 sont des exemples bien documentés<sup>43</sup>. Le Canada n'est donc plus dans l'obligation d'adopter systématiquement les positions diplomatiques britanniques. Mackenzie King devient particulièrement soucieux de préserver publiquement et diplomatiquement cette nouvelle autonomie internationale, se référant souvent à la souveraineté du parlement canadien pour défendre les positions du Canada face aux demandes de Londres et refusant toute position unique du Commonwealth ou encore la formation d'un cabinet de guerre impériale<sup>44</sup>. Dans ce contexte, la signature de la Convention de Genève en 1929 par le Canada comme nation souveraine non seulement renforce cette approche, mais implique un statut majeur pour le gouvernement de Mackenzie King, démontrant ses obligations et responsabilités sur la scène internationale par rapport au traitement des prisonniers de guerre et du respect du droit international.

Pourtant, le rattachement du Canada au Commonwealth britannique n'est pas ouvertement critiqué et remis en cause par le gouvernement Mackenzie King. Si l'unité nationale, l'autonomie et l'identité canadienne sur la scène internationale sont des enjeux

<sup>43</sup> Charles P. STACEY, *Canada and the Age of Conflict. A History of Canadian External Policies (vol. II : 1921-1948, The Mackenzie King Era)*, Toronto, University of Toronto Press, 1981.

<sup>44</sup> Mackenzie King avait déclaré « *Parliament will decide* » concernant l'entrée du Canada en guerre en septembre 1939. Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, op. cit., p. 187-190 ; et Kent FEDOROWICH, « Seeking a Family Consensus? Anglo-Dominion Relations and the Failed Imperial Conference of 1941 » dans T. G. Otte (dir.), *British World Policy and the Projection of Global Power, c.1830-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 249-252.

politiques majeurs dans la carrière de Mackenzie King, les liens du Canada avec la Grande-Bretagne le sont tout autant. Signalés par plusieurs historiens critiquant par le fait même le récit nationaliste, les liens impériaux demeurent bien ancrés dans la politique intérieure et extérieure canadienne<sup>45</sup>. Au-delà du discours politique nationaliste et des positions du MAE, le gouvernement de Mackenzie King est largement ouvert à aider son allié pour vaincre le nazisme, objectif qui n'est nullement remis en cause au cours du conflit. D'ailleurs, la contribution du Canada aux conflits mondiaux aux côtés de la Grande-Bretagne montre que les notions de nation et d'empire ne sont pas diamétralement opposées dans la formation de l'État canadien. La construction culturelle, politique et militaire de l'identité canadienne en vertu de sa participation à l'effort de guerre impériale demeure plutôt intrinsèquement liée à ses relations avec la Grande-Bretagne et sa place au sein du Commonwealth. En d'autres mots, Mackenzie King ne rejette pas son rattachement à la Grande-Bretagne au cours de la Seconde Guerre mondiale en dépit de son approche fonctionnaliste<sup>46</sup>. Ce constat mène donc le gouvernement canadien à adopter une position ambivalente — parfois commune avec celle du Foreign Office et du War Office et parfois en opposition avec le Commonwealth — sur plusieurs enjeux impliquant Londres, notamment les prisonniers allemands.

Dans ce contexte de transition et de remise en question du dominion canadien dans ses rapports à l'Empire britannique, l'expérience de la détention des prisonniers allemands n'améliore pas les relations entre Ottawa et Londres. Au contraire, bien que perçue au MAE comme une contribution à l'effort de guerre du Commonwealth, la captivité alimente l'exercice politique d'affirmation de la souveraineté nationale défendue par le gouvernement de Mackenzie King. La présence des prisonniers allemands au Canada devient une occasion pour plusieurs fonctionnaires à Ottawa d'afficher la souveraineté du pays face au Commonwealth en s'affichant officiellement comme puissance détentrice et en occupant un rôle accru au sein des Alliés sur cette question. Le nationalisme mis de l'avant par le gouvernement canadien devient le *leitmotiv* sur la question des captifs

<sup>45</sup> David MEREN, « The Tragedies of Canadian International History », *Canadian Historical Review*, vol. 96, n° 4 (2015), p. 543-548.

<sup>46</sup> Roy MACLAREN, *Mackenzie King in the Age of the Dictators. Canada's Imperial and Foreign Policies*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's Press, 2019.

allemands. Parallèlement, la politique de Mackenzie King reste pragmatique et ambivalente sur la question de la captivité en défendant à la fois l'autonomie canadienne et ses liens avec le Commonwealth. La coopération militaire et diplomatique entre Ottawa et Londres se construit par la conjugaison des intérêts nationaux et de la solidarité impériale<sup>47</sup>. De plus, le sujet des captifs allemands révèle d'importantes divergences entre les hauts fonctionnaires du MAE à Ottawa (notamment : Norman Robertson, Escott Reid, Morley Scott, Arnold Heeney, Lester B. Pearson, Hume Wrong, Alfred Rive et Hugh Keenleyside) et Vincent Massey<sup>48</sup>. Comme le souligne Adam Chapnick, malgré le manque d'expérience d'Ottawa en matière de politique étrangère, la période 1942-1946 peut être interprétée comme le moment où les autorités gouvernementales canadiennes commencèrent à se percevoir comme des internationalistes influents<sup>49</sup>.

La position ambivalente véhiculée par le gouvernement détermine plusieurs mesures à l'endroit des captifs ennemis. Celle-ci est d'autant plus motivée par la volonté d'Ottawa d'être reconnue sur la scène internationale, notamment de par ses liens avec Berne, Genève et surtout, dans ses relations avec Washington. Cette politique se concrétise en partie par une distanciation des positions de Londres au profit d'un rapprochement avec les Américains<sup>50</sup>. La détention des prisonniers allemands et la perte d'influence britannique sur la politique extérieure canadienne contribuent à la diplomatie en place entre Ottawa et Washington, notamment pour la défense du continent nord-américain par les traités d'Ogdensburg et Hyde Park<sup>51</sup>. Contrairement

<sup>47</sup> Steve MARTI et William John PRATT, « Introduction », dans Steve Marti et William J. Pratt (dir.) *Fighting with the Empire Canada, Britain, and Global Conflict, 1867-1947*, Vancouver, UBC Press, 2019, p. 5-8.

<sup>48</sup> J. L. GRANATSTEIN, *The Ottawa Men, op. cit.* ; et Donald CREIGHTON, *The Forked Road. Canada, 1939-1957*, Toronto, Macmillan, 1976, p. 38-101.

<sup>49</sup> Adam CHAPNICK, *The Middle Power Project: Canada and the Founding of the United Nations*, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 1-6.

<sup>50</sup> B. J. C. MCKERCHER, *Transition of Power: Britain's Loss of Global Pre-eminence to the United States, 1930-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

<sup>51</sup> David MACKENZIE, « Canada, the North Atlantic Triangle, and the Empire » dans Judith Brown and Wm. Roger Louis (dir.), *The Oxford History of the British Empire, volume IV, The Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 574-597 ; J. L. GRANATSTEIN, « Mackenzie King and Canada at Ogdensburg, August 1940 » dans Joel J. Sokolsky et Joseph T. Jockel (dir.), *Fifty Years of Canada—United States Defense Cooperation*, Lewiston, Edwin Mellen Press, 1993, p. 10-29 ; et John Herd THOMPSON et

aux autres dominions britanniques, le gouvernement de Mackenzie King cherche à confirmer l'indépendance canadienne auprès des Américains. Étant donné la proximité géographique et politique entre les deux pays, les autorités canadiennes et états-uniennes partagent plusieurs intérêts quant à la défense du territoire et à l'administration de la détention. Les deux États accueillent des milliers de prisonniers de l'Axe, ce qui favorise l'établissement d'une étroite collaboration en ce qui concerne l'échange d'information, d'expertise et d'expérience, en plus de collaborer sur plusieurs projets relatifs aux prisonniers, et ce, dès 1940, avant même que les États-Unis ne soient officiellement en guerre. Alors que Washington s'intéresse à l'expérience des Canadiens dans l'élaboration de son régime de captivité, Ottawa est particulièrement ouverte à partager son expertise sur le sujet. Cette dynamique de coopération nord-américaine est présente dès l'arrivée des premiers détenus au Canada qui intéressent les autorités américaines malgré leur neutralité.

### **Au sud de la frontière canadienne : la situation aux États-Unis**

Au moment de son entrée officielle dans la Seconde Guerre mondiale, le 11 décembre 1941, le gouvernement américain a peu de préparatifs en place pour la détention de soldats ennemis sur son territoire en dépit de l'expérience des conflits précédents et de sa participation aux pourparlers internationaux durant l'entre-deux-guerres<sup>52</sup>. Le manuel d'instruction disponible pour la gestion de la détention de guerre a été publié en 1937 et aborde peu ce type d'opérations aux États-Unis<sup>53</sup>. D'ailleurs, un officiel du War Department note ce constat dans un rapport de septembre 1943, au moment où les prisonniers allemands débarquent par milliers aux États-Unis : « *The handling of prisoners of war in this country is a new type of activity and without precedent in [World War I]* »<sup>54</sup>. Pourtant, à l'instar de plusieurs pays lors de la Première Guerre mondiale, Washington avait mis en place des mesures d'internement visant certaines catégories de la population. Plus de

---

Stephen J. RANDALL, *Canada and the United States: Ambivalent Allies*, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008, p. 134-170.

<sup>52</sup> Robert C. DOYLE, *The Enemy in Our Hands*, *op. cit.*, p. 159-178.

<sup>53</sup> George LEWIS et John MEWHA, *op. cit.*, p. 69.

<sup>54</sup> ASF, Prisoners of War Report No. 141, septembre 1943. Cité dans Edward J. PLUTH, *op. cit.*, p. 15.

8 500 individus, pour la plupart des Américains naturalisés d'origine austro-hongroise et allemande, en plus des membres de la marine de guerre et de la marine marchande allemande, sont emprisonnés au cours du conflit<sup>55</sup>.

À l'été 1941, les autorités américaines, tout comme les Britanniques et les Canadiens en 1939, s'intéressent d'abord à la question des civils « potentiellement dangereux ». Se basant sur les estimations du Federal Bureau of Investigation (FBI) indiquant que près de 20 000 civils étrangers ennemis devraient être internés advenant l'entrée des États-Unis en guerre, le War Department met sur pied les directives émises dans le plan de 1937. L'Office of Provost Marshal General (OPMG), sous la direction du major-général Allen W. Gullion, est créé pour s'occuper des opérations de détention. L'administration de la captivité demeure toutefois complexe en raison des multiples autorités civiles et militaires impliquées. L'OPMG doit, entre autres, coordonner ses actions avec le Corps de police militaire (Military Police Corps), l'Office of the Judge Advocate General et le Deputy Chief of Staff for Personnel of the United States Army (G-1). Le G-1 est impliqué dans la planification des politiques et des programmes de captivité alors que l'OPMG est responsable de leur mise en œuvre. Pour sa part, l'U.S. Department of Justice s'intéresse surtout à l'internement. Ces différentes autorités s'affairent à la conceptualisation de la captivité en 1941 et demandent l'autorisation de construire trois premiers camps. Cette demande est cependant refusée par le War Department pour des raisons budgétaires<sup>56</sup>.

En marge de l'organisation administrative, les autorités responsables de la captivité constatent rapidement leur manque d'expérience sur le sujet et s'intéressent à l'expertise des autres puissances alliées avec les militaires allemands, notamment le Canada. Washington demande donc plusieurs renseignements sur la captivité à leurs homologues canadiens. Cette requête est bien accueillie à Ottawa puisqu'elle s'arrime à la politique de coopération stratégique canado-américaine établie par le gouvernement de Mackenzie King<sup>57</sup>. En fait,

<sup>55</sup> Jörg NAGLER, « Control and internment of enemy aliens in the United States during the First World War » dans Matthew Stibbe, Panikos Panayi, et Stefan Manz (dir.), *Internment during the First World War*, op. cit., p. 184-185.

<sup>56</sup> Antonio THOMPSON, *Men in German Uniform: POWs in America during World War II*, Knoxville, University Tennessee Press, 2010, p. 2.

<sup>57</sup> John Herd THOMPSON et Stephen J. RANDALL, *Canada and the United States: Ambivalent Allies*, 4<sup>th</sup> Edition, Montreal-Kingston, MQUP, 2008, p. 140.

dès le commencement de la détention au Canada, les autorités canadiennes jugent nécessaire d'établir des liens étroits avec leurs homologues américains afin d'assurer d'une part un meilleur contrôle sur la sécurité du territoire, et d'autre part pour solidifier leurs relations extérieures avec leur voisin. Alors que des détenus débarquent au Canada à l'été 1940, Ottawa s'inquiète de la répercussion de ces opérations sur l'opinion publique américaine. En ce sens, il est jugé important de préserver une image positive du Canada, soit une puissance détentrice respectant le droit international envers les prisonniers ennemis. Dans ce but, les autorités interdisent la publication de photographies prises lors de l'arrivée des détenus au Canada et décident de censurer les médias concernant leur débarquement, craignant que ces informations soient perçues négativement par les Américains comme une démonstration triomphaliste et humiliante envers des soldats vaincus<sup>58</sup>.

Aussi, le MAE informe Londres qu'il entend établir ses propres liens diplomatiques avec Washington par l'entremise du personnel diplomatique canadien en place. L'objectif est de faciliter et d'accélérer les communications en évitant de constamment se référer au Foreign Office et au War Office<sup>59</sup>. Alors que Washington demande des précisions concernant la localisation des camps au Canada, le nombre de captifs et la catégorie de prisonniers, les autorités canadiennes s'engagent à faire parvenir directement ces renseignements sans passer par Londres. De plus, ils fournissent à leur voisin les procédures réglementant la correspondance des prisonniers. Finalement, le MAE signale aux Américains que les Canadiens constituent l'autorité principale pour toutes questions relatives à ces captifs<sup>60</sup>. Pour leur part, les autorités du département d'État sont alarmées par la présence de soldats allemands de l'autre côté de la frontière et soulèvent des craintes par rapport au risque d'évasion dans les camps canadiens. Les fugitifs seraient tentés de rejoindre les États-Unis toujours officiellement neutres. Les évadés seraient susceptibles d'y trouver refuge chez des

<sup>58</sup> BAC, RG25, vol. 824, Memo to Dr. Skelton, *Pictures of Arriving Prisoner of War and Internees*, 27 juin 1940.

<sup>59</sup> BAC, RG25, vol. 824, Telegram from the DEA, Ottawa to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 23 juillet 1940.

<sup>60</sup> National Archives and Records Administration, College Park, Maryland (NARA), Fonds RG59, Department of State, Decimal Files, E.1357, Box 98, Canadian Legation Washington, *Prisoners of War in Canada*, 2 octobre 1940.

proches ou à l'ambassade allemande. Comme solution, la délégation américaine à Ottawa demande d'être avertie dans les plus brefs délais en cas d'évasion, ce que les Canadiens acceptent volontiers<sup>61</sup>.

La captivité de soldats allemands au Canada soulève aussi plusieurs questionnements concernant la défense du continent nord-américain. Ottawa et Washington abordent ce sujet lors de réunions du Permanent Joint War Defence Committee (PJWDC). Ce comité est créé en août 1940 lors de la conférence d'Ogdensburg. Cette entente canado-américaine vise un rapprochement entre les deux voisins nord-américains au sujet d'enjeux stratégiques et militaires communs<sup>62</sup>. Le comité sert donc de table de discussions sur une base régulière entre les deux Alliés, surtout avec l'intensification de l'aide militaire américaine à la Grande-Bretagne. Finalement, en plus d'obtenir des informations sur la captivité par le PJWDC et la légation américaine à Ottawa, les officiels américains s'informent auprès de la branche américaine du YMCA. En raison de ses travaux humanitaires auprès des prisonniers allemands au Canada, le WPA fournit plusieurs informations sur les captifs, ainsi que sur l'administration des opérations par les Canadiens.

Les Américains sont aussi intéressés par la détention de l'autre côté de l'Atlantique. À l'automne 1941, l'OPMG envoie des attachés militaires en Grande-Bretagne pour observer les procédures de captivité britanniques. Selon l'OPMG, cette visite représente une occasion d'approfondir ses connaissances sur le sujet, dont il affirme n'avoir qu'une expertise limitée. Les spécialistes américains s'interrogent sur l'administration de la captivité, le traitement général des prisonniers, l'identification des détenus, les méthodes d'interrogation, les ressources investies, les tentatives d'évasion, la ségrégation entre officiers et autres rangs, le traitement des blessés graves, la gestion quotidienne des camps, les mesures disciplinaires et punitives, les procédures de surveillance et de sécurité, le ratio gardien/prisonniers, la mise au travail des prisonniers ainsi que leur salaire<sup>63</sup>. L'OPMG porte aussi une attention à la pratique de la censure autant pour le courrier reçu que celui produit par les prisonniers allemands : règles

<sup>61</sup> BAC, RG25 vol. 824, Memorandum by Mr. Moffat, Canadian Legation in Washington, 31 août 1940.

<sup>62</sup> John Herd THOMPSON et Stephen J. RANDALL, *op. cit.*, p. 141-146.

<sup>63</sup> NARA, Fonds RG389, Office of Provost Marshall General (OPMG), Entry 452 C, Box 1411, Memorandum for Col. William C. Rigby by Karl R. Bendetson, U.S. Chief Alien Division, *Investigation of British Prisoners of War Enclosures*, 13 octobre 1941.

pour la correspondance, nombre de censeurs employés, type de papier autorisé, volume de lettres traitées, classement et analyse des informations recueillies<sup>64</sup>. Londres accepte cette demande et organise la visite pour 1942. Cette démarche de la part des autorités américaines reflète leurs préparatifs pour d'éventuelles opérations de captivité aux États-Unis et, donc, de leur participation imminente dans le conflit. Ces préparatifs se concrétisent rapidement puisque les États-Unis entrent officiellement en guerre le 11 décembre 1941. Cependant, les officiels à Washington sont d'abord grandement préoccupés par la question des civils suspectés d'être des sympathisants ennemis.

En réaction à l'attaque japonaise sur la base de Pearl Harbor, l'internement des individus « suspects » est établi comme une priorité à Washington. Concrètement, les proclamations présidentielles 2525, 2526 et 2527 autorisent la détention des civils jugés potentiellement dangereux. De plus, le décret exécutif 9066 confirme l'exclusion des personnes d'origine allemande, japonaise ou italienne, y compris des citoyens américains, des zones militaires désignées, ainsi que leur délocalisation dans des camps d'internement gérés par la U.S. Army's Wartime Civil Control Administration. Le FBI arrête ainsi des milliers d'individus, dont l'internement va durer pour certains jusqu'en 1948. Prétextant la sécurité continentale des États-Unis, Washington demande même d'interner des étrangers ennemis vivant en Amérique du Sud. Plus de 15 pays d'Amérique latine acceptent de déporter plus de 3 000 personnes d'origine japonaise, allemande et italienne vers les États-Unis. Au total, plus de 11 500 étrangers ennemis, y compris des réfugiés allemands, et 3 000 Italiens sont internés<sup>65</sup>. De plus, environ 120 000 individus d'origine japonaise sont délocalisés, internés et parfois même déportés au Japon<sup>66</sup>.

Concernant les prisonniers de guerre, aucune installation et peu de préparatifs sont en place pour recevoir des captifs aux États-Unis

<sup>64</sup> NARA, RG389, Entry 467 A, Box 1533, Office of the Military Attaché London to Chief Counter Intelligence, U.S. Army, Report from Chet W. Wadsworth, Military Observer, Washington, 17 décembre 1941.

<sup>65</sup> Rachel PISTOL, *op. cit.*, p. 52-53 ; et John Eric SCHMITZ, *Enemies Among Us: The Relocation, Internment, and Repatriation of German, Italian, and Japanese Americans during World War Two*, thèse de doctorat, American University, 2007.

<sup>66</sup> Tetsuden KASHIMA, *Judgment without Trial: Japanese American Imprisonment during World War II*, Seattle, University of Washington Press, 2003, p 3-5 ; et Greg ROBINSON, *By Order of the President: FDR and the Internment of Japanese Americans*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, p. 3-6.



en décembre 1941. En prévision des combats à venir et de la capture de prisonniers ennemis, l'OPMG intensifie l'établissement d'un système de détention, même si les spécialistes du War Department prévoient un nombre minime de captifs au cours des prochains mois. Les plans approuvés par le War Department en juillet 1941 prévoyant l'aménagement de trois sites pouvant accueillir jusqu'à 3 000 captifs sont revus et Washington autorise le financement d'une douzaine d'installations. De plus, un nouveau manuel d'opération est en cours de préparation pour les militaires responsables des futurs camps de prisonniers. Le droit international est aussi considéré dans ces préparatifs. Pour les décideurs du War Department, le traitement des éventuels prisonniers allemands doit être impérativement aligné à la Convention de Genève. Autant dans la conception des politiques de détention, des directives aux militaires que dans la diplomatie avec l'Allemagne, la Suisse et le CICR, la Convention est au centre des discussions<sup>67</sup>. C'est toutefois seulement en 1943 que les captifs allemands arrivent aux États-Unis. En attendant, le pays passe du statut de puissance neutre à belligérant dans le conflit. Tout comme la Grande-Bretagne et le Canada, le gouvernement américain s'engage dès lors, comme signataire de la Convention de Genève, à respecter cette dernière et prend donc contact avec la Suisse, le CICR et le YMCA à cet effet. Cette approche en faveur du droit international n'est cependant pas unique aux gouvernements alliés, mais concerne aussi l'Allemagne.

### **L'Allemagne nazie et les prisonniers de guerre**

En septembre 1939, le gouvernement allemand est favorable à respecter la Convention de Genève, du moins dans une certaine mesure selon la nature et l'origine du prisonnier. Au sein des milieux politiques, militaires et diplomatiques du régime hitlérien, le droit humanitaire demeure un sujet discuté en prévision des combats sur le front Ouest. En fait, il demeure difficile d'établir avec précision la construction des politiques allemandes. La destruction des archives complique passablement la tâche des historiens pour comprendre le processus décisionnel et les discussions au sein des autorités militaires et politiques allemandes par rapport au traitement des prisonniers de guerre. Néanmoins, quelques éléments sont importants à

---

<sup>67</sup> Edward J. PLUTH, *op. cit.*, p. 48-55.

contextualiser. En septembre 1939, l'expérience de la Première Guerre mondiale et la ratification de la Convention de Genève par le gouvernement d'Hitler sont mis de l'avant par rapport à la détention de prisonniers sur le front Ouest. Comme le souligne l'historien Rüdiger Overmans, le souvenir du comportement « honorable » des soldats français et britanniques lors de la Grande Guerre selon les hauts officiers allemands mène ceux-ci à adopter ce qu'Overmans qualifie de position « nationale conservatrice » face au droit international humanitaire. Le droit peut s'appliquer aux ennemis respectant un certain code de valeur et d'honneur militaire tel qu'interprété par Berlin<sup>68</sup>.

Overmans suggère que le régime hitlérien respecte la Convention de Genève selon l'interprétation nazie du droit international et le caractère racial de la géopolitique hitlérienne (*Weltanschauung*). Cette lecture signifie que le droit s'applique différemment aux individus selon leur nationalité et leur origine ethnique. Par conséquent, les privilèges accordés aux officiers capturés à l'Ouest dépendent en partie de leur pays d'origine. Par exemple, les prisonniers d'origine anglo-saxonne (Anglais et Américains), germanique (Hollandais) et hellénique (Grecs) ont de meilleures conditions que les Français et les Wallons qui, à leur tour, sont mieux lotis que les « Slaves » occidentaux (Polonais et Yougoslaves) et les troupes coloniales. De plus, des considérations utilitaires ont parfois préséance sur la Convention de Genève. Bien que respectant les normes internationales de manière générale, du moins jusqu'en 1944, où la situation du front intérieur devient plus difficile, Berlin profite de la sensibilité du sujet des prisonniers de guerre pour faire pression sur les Alliés. Ce constat mène Wylie à ajouter que le principe de réciprocité tel qu'appliqué par Berlin implique de parfois alimenter des escalades de violence mutuelle, et de faire l'usage de représailles contre les puissances occidentales. Bien que le principe de réciprocité ne soit pas l'unique facteur déterminant dans la politique allemande, la Convention de Genève sert néanmoins de structure de référence pour les négociations avec les autres signataires et pour établir les positions internationales officielles du régime hitlérien<sup>69</sup>.

S'inspirant de l'expérience de la Première Guerre mondiale, le régime allemand met rapidement en place une structure administrative

<sup>68</sup> Rüdiger OVERMANS, « Die Kriegsgefangenenpolitik », *op. cit.*, p. 729-733.

<sup>69</sup> Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.*, p. 80-82. Voir aussi Raffael SCHECK, « The Treatment of Western Prisoners of War in Nazi Germany: Rethinking Reciprocity and Asymmetry », *War in History*, vol. 28, n° 3 (2020), p. 635-655.

et diplomatique pour gérer les prisonniers de guerre, comprenant notamment un département consacré aux militaires détenus à l'étranger, le *Kriegsgefangenenwesen*, placé sous la direction de l'OKW. Conformément au droit international, l'OKW organise aussi un bureau d'information pour recueillir les informations personnelles sur les soldats allemands faits prisonniers, le *Wehrmachtauskunftstelle*<sup>70</sup>. Outre les interventions directes du chancelier Adolf Hitler, le processus décisionnel est centralisé au sein de l'OKW. Ce bureau et le ministère des Affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*) établissent les canaux de communication avec le CICR et la Suisse afin de collecter les informations sur les prisonniers allemands et d'échanger avec les autres puissances détentrices. L'administration allemande responsable des prisonniers de guerre demeure une structure idéologiquement orientée vers le national-socialisme. En plus d'Hitler, le chef de l'OKW, le général Wilhelm Keitel, le responsable du Bureau général de guerre (*Allgemeines Wehrmachtsamt*), le général Hermann Reinecke, le chef du *Kriegsgefangenenwesen*, Hans-Joachim Breyer et son successeur au début 1942, Hans von Graevenitz, sont tous des nazis convaincus et partagent la vision idéologique du régime. Reinecke est même ultérieurement muté à la section idéologique de l'OKW<sup>71</sup>.

Le fonctionnement de l'appareil administratif allemand pour les questions de prisonniers de guerre a déjà été signalé de manière positive par les historiens en ce qui a trait à la période 1939–1940. Selon Bob Moore, David Rolf et Rüdiger Overmans, les Allemands sont mieux préparés à faire face à la captivité, administrativement et bureaucratiquement parlant, que les Alliés de l'Ouest au cours des premiers mois du conflit<sup>72</sup>. En plus de leur expérience acquise en Pologne, les officiels allemands ont géré l'afflux de prisonniers des Pays-Bas, de la Belgique, du Danemark, de la Norvège et de la France. En ce sens, la gestion et la structure organisationnelle sont déjà

<sup>70</sup> *Abteilung für Wehrmachtverluste und Kriegsgefangenenwesen*. Vourkoutiotis, *The German High Command*, *op. cit.*, p. 28-30 ; et Rüdiger OVERMANS, « Die Kriegsgefangenenpolitik », *op. cit.*, p. 738-742.

<sup>71</sup> Robert KÜBLER (dir.), *Chef KGW: Das Kriegsgefangenenwesen unter Gottlob Berger, Nachlass*, Lindhorst, Askania Verl.-Ges, 1984.

<sup>72</sup> Bob MOORE, « The Treatment of Prisoners of War », *op. cit.*, p. 112 ; Rüdiger OVERMANS, « Das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkriegs » *op. cit.*, p. 379-381 ; et David ROLF, « "Blind Bureaucracy": The British Government and POWs in German Captivity, 1939–1945 », dans Bob Moore et Kent Fedorowich (dir.), *Prisoners of War and Their Captors*, *op. cit.*, p. 48.

coordonnées avec le commandement militaire et les ministères. Cette expérience contraste avec l'administration chaotique et incohérente prévalente en Grande-Bretagne avant la création du DPW par le War Office. L'historien S.P. MacKenzie conclut même qu'il s'agit d'un « modèle d'uniformité administrative » concernant la gestion des camps de prisonniers en Allemagne<sup>73</sup>.

Même si la Convention de Genève est bien présente dans la politique de captivité allemande, les opinions concernant le respect du droit humanitaire divergent au sein de l'OKW. Un rapport publié en 1938 par la Wehrmacht sur les problèmes organisationnels de la guerre moderne avance sans ambages que « la nécessité de guerre ne connaît aucune loi<sup>74</sup> ». Les positions partagées dans le document à l'égard des prisonniers sont également intransigeantes alors que le détenu est perçu comme une potentielle menace, et aucune référence n'est faite aux idéaux humanitaires de La Haye et de Genève. Par ailleurs, une étude sur la détention des prisonniers de guerre pendant la Grande Guerre, publiée par l'OKW à la fin de 1939, porte presque exclusivement sur la menace que représentent les prisonniers ennemis pour la sécurité nationale, mentionnant à peine les devoirs de l'Allemagne en tant que puissance détentrice<sup>75</sup>. Néanmoins, en septembre 1939, la situation demeure en règle avec la Convention de 1929 puisque le gouvernement d'Hitler avait pris la responsabilité de ratifier le document en 1934, et d'inscrire ses dispositions dans le droit interne allemand et les règlements militaires. Ainsi, l'OKW produit les manuels officiels pour les prisonniers de guerre, où la Convention de Genève figure au centre des mesures pour la gestion et la prise en charge des prisonniers de guerre<sup>76</sup>. Au cours des premiers mois du conflit, le gouvernement allemand propose même des améliorations techniques à la Convention en négociant des accords de réciprocité avec les Britanniques par rapport aux taux de change, au solde des

<sup>73</sup> SIMON P. MACKENZIE, *Colditz Myth*, op. cit., p. 108.

<sup>74</sup> NEVILLE WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, op. cit., p. 64.

<sup>75</sup> OKW, *Kriegsgefangene 1914/18. Auf Grund der Kriegsakten bearbeitet beim OKW*, Berlin, Reichsdruckerei, 1939.

<sup>76</sup> Bundesarchiv Militärarchiv, Freiburg (BA-MA), RL 1/750, Reichsminister der Luftfahrt und Oberbefehlshaber der Luftwaffe / Oberkommando der Luftwaffe (RdL u. ObdL), 1931-1945, OKW, L. Dv. 78 *Vorschrift für das Kriegsgefangenenwesen, Teil 2. Abkommen über die Behandlung der Kriegsgefangenen vom 27.07.1929 ; Genfer Abkommen zur Verbesserung des Loses der Verwundeten und Kranken der Heere im Felde vom 27. Juli 1929*, Berlin, Reichsdruckerei, 22 février 1939.

prisonniers de guerre, à la désignation des grades, à la fourniture de tabac et de vêtements et au système de correspondance et de colis, en plus d'un appui à l'extension de certains privilèges des prisonniers aux internés civils et membres de la marine marchande.

Ce constat est d'autant plus frappant considérant le traitement diamétralement opposé accordé aux prisonniers de guerre sur le front Est. Malgré la violence indicible du régime hitlérien envers les peuples occupés d'Europe, les autorités allemandes adhèrent globalement aux principes de la Convention de Genève dans leur traitement des prisonniers de guerre américains, britanniques et du Commonwealth. En conséquence, les soldats alliés détenus dans des camps allemands reçoivent des inspections régulières par la Croix-Rouge ; ils vivent dans des baraquements répondant aux normes sanitaires de base pour la santé et la sécurité, reçoivent généralement des rations alimentaires régulières, et encore plus important, ont accès au matériel (sportif, religieux, artistique, intellectuel et de divertissement) fourni par le WPA, ainsi qu'aux colis fournis par la Croix-Rouge contenant des aliments et des médicaments. Tout aussi essentiel pour les captifs, ils sont autorisés à correspondre avec les familles. L'adhésion allemande à la Convention de Genève n'est toutefois pas à sens unique ou motivée par les idéaux humanitaires, mais reflète plutôt la décision du gouvernement britannique et des dominions (et éventuellement des États-Unis) de suivre le droit international dans leur traitement des prisonniers de guerre allemands. La « défense du droit humanitaire » et l'accusation de violation de la Convention de Genève sont des considérations politiques et diplomatiques majeures pour les gouvernements.

Comme le souligne l'historien MacKenzie, avec quelques exceptions, les articles de la Convention de Genève contribuent à façonner le traitement global des prisonniers de guerre américains et du Commonwealth, de même que le sort des soldats allemands détenus à l'Ouest. Même après que le chef SS Heinrich Himmler a pris la direction de l'administration de prisonniers de guerre et l'a remis au SS Obergruppenführer Gottlob Berger à l'été 1944, la plupart des règles régissant le traitement dérivé de la Convention de Genève restent en vigueur. Malgré tout, la question des prisonniers allemands outre-mer soulève peu d'intérêt à Berlin à partir de 1943. La détérioration de la situation militaire occupe largement les autorités allemandes à cette époque. La période située entre septembre 1939 et la reddition de l'Afrika Korps en avril 1943, par contre, est beaucoup

plus active pour le gouvernement allemand et ses militaires détenus à l'Ouest. Le grand nombre de prisonniers alliés en Allemagne après l'évacuation à Dunkerque sert de levier diplomatique à Berlin, non seulement pour améliorer la détention des captifs allemands, mais aussi pour faire pression sur les Alliés<sup>77</sup>.

### **Conclusion : réciprocité et captivité des prisonniers allemands**

Dans le contexte de septembre 1939 (et décembre 1941 dans le cas des Américains), le régime de captivité construit autour des prisonniers allemands par les Alliés et le gouvernement allemand est structuré autour de la Convention de Genève. D'ailleurs, les programmes de détention établis par chaque pays suivent de près les termes et la phraséologie de la Convention, avec des mesures plus spécifiques qui seront émises ultérieurement au besoin par les diverses autorités. Dès le début du conflit, les autorités britanniques et le gouvernement allemand commencent donc à mettre en œuvre la Convention de Genève, non sans difficulté puisque ce traité n'a pas encore été concrètement mis en pratique depuis sa conception en 1929. Il persiste des doutes au sein des diverses autorités civiles et militaires sur certains aspects techniques et diplomatiques, dont les négociations avec les puissances ennemies et la supervision du fonctionnement de la Convention et du bien-être des militaires en captivité. Ce dernier point implique notamment le gouvernement suisse et le CICR, reconnu par les États comme des observateurs « neutres ».

Les voies de communication et le manque de centralisation sont d'abord un problème au sein des belligérants. Les rapports provenant de la puissance protectrice sont transmis par les diplomates des ministères des Affaires étrangères aux personnels militaires de l'armée, de la marine, et des forces aériennes, dont chacun conserve la responsabilité des prisonniers à leur charge. Dans le cas britannique, la cohue administrative au Foreign Office complique (du moins retarde) l'établissement d'une relation stable et d'une coopération étroite avec le CICR et le YMCA venant en aide aux prisonniers<sup>78</sup>. Néanmoins, chaque gouvernement travaille de concert avec ces acteurs humanitaires. Le travail de la puissance protectrice et des

<sup>77</sup> Simon P. MacKENZIE, *Colditz Myth*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>78</sup> James Crossland, *op. cit.*, p. 62-67.

représentants du CICR est fructueux au cours des premiers mois du conflit en fournissant des informations à la fois aux autorités et aux familles, et en veillant à ce que les conditions de base de la Convention soient respectées. Il y a inévitablement des plaintes sur des aspects spécifiques par toutes les parties, mais la plupart sont rapidement résolues par les autorités afin d'assurer un traitement réciproque des captifs.

Dans le contexte de 1939, il existe donc un certain consensus sur le front Ouest autour du traitement des prisonniers selon les termes du droit international humanitaire. Aucun cas de violation sévère envers les prisonniers de guerre n'est enregistré. Comme avancé par plusieurs historiens, les termes de la Convention sont respectés parce que chaque partie possède un nombre « suffisant » de combattants ennemis pour assurer l'adhésion réciproque à ses termes<sup>79</sup>. Le principe de réciprocité entre les belligérants par rapport au traitement des prisonniers de guerre, bien qu'ayant certaines limites par rapport aux lois et au système juridique en place dans chaque pays, demeure ainsi au centre des décisions et a un effet modérateur sur les conditions de détention sur le front de l'Ouest<sup>80</sup>. Les autorités du Troisième Reich gardent un œil sur le traitement réservé aux soldats allemands, notamment les officiers, par l'intermédiaire de la Suisse et de la Croix-Rouge. Les gouvernements alliés pour leur part sont conscients que tout écart par rapport à la Convention de Genève peut inciter le gouvernement allemand à prendre des mesures réciproques contre les prisonniers alliés. La crainte de représailles influence directement les autorités à Londres dans leurs positions sur la captivité, non seulement envers l'Allemagne, mais aussi leur relation avec les membres du Commonwealth. Cette dynamique est d'autant plus centrale dans les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne.

---

<sup>79</sup> Bob MOORE, « The Treatment of Prisoners of War », *op. cit.*, p. 111-125 ; et Simon P. MACKENZIE, « The Treatment of Prisoners of War », *op. cit.*, p. 497-499.

<sup>80</sup> Raffael SCHECK, « The Treatment of Western Prisoners of War in Nazi Germany », *op. cit.*, p. 638.

## Organiser la détention de guerre au sein du Commonwealth : les relations britanno-canadiennes, mai 1940 à décembre 1941

---

Ce chapitre s'intéresse à la détention des prisonniers de guerre allemands entre mai 1940 et décembre 1941. L'objectif est d'expliquer l'établissement de la dynamique canado-britannique au sujet des captifs allemands, élément essentiel pour comprendre l'évolution des opérations de détention. Alors que le gouvernement canadien accepte d'aider son allié en prenant en charge des milliers de prisonniers de guerre, les rapports entretenus entre les deux pays sont animés à la fois par le principe de coopération intra-Commonwealth, par les positions imposées par le War Office et par la politique extérieure canadienne. Malgré la souveraineté du Canada, Londres contrôle l'ensemble de la diplomatie entre le Commonwealth et l'Allemagne. De plus, les Britanniques interviennent sur les politiques de détention canadiennes en se déclarant responsables de ces détenus au sens de la Convention de Genève. Cette position suscite plusieurs discussions des deux côtés de l'Atlantique. Ces débats font état des disparités entre les mesures élaborées à Londres et leur mise en pratique au Canada. Parallèlement, le rôle de geôlier incite le gouvernement canadien à affirmer son statut de nation indépendante en adoptant l'approche fonctionnaliste, en voulant participer à la construction des politiques de détention. La captivité des militaires allemands soulève ainsi des questions complexes sur le statut du Canada au sein du Commonwealth. Au-delà du simple transfert d'individus, la détention des militaires ennemis témoigne d'une étroite



collaboration qui suscite un long processus de négociation entre Londres et Ottawa.

### Quérir l'aide des Canadiens, mai 1940-juin 1940

C'est à la fin mai 1940 que le Foreign Office demande officiellement aux membres du Commonwealth, soit l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, Terre-Neuve, l'Inde et l'Afrique du Sud, d'accepter la détention de prisonniers allemands sur leur territoire dès que possible<sup>1</sup>. Les autorités britanniques concentrent toutefois leurs efforts diplomatiques en direction du Canada, établi comme destination prioritaire pour les prisonniers. Toujours sans réponse d'Ottawa, le War Office tente de faire pression sur le gouvernement canadien en réitérant sa demande dès le début juin auprès de Vincent Massey afin que le gouvernement de Mackenzie King accepte un maximum de prisonniers dans les plus brefs délais au nom de la coopération intra-Commonwealth. Selon la requête britannique, aucun site adéquat, autre que le Canada, n'est disponible dans l'immédiat pour cette tâche, d'autant plus que les captifs doivent être évacués rapidement considérant le contexte précaire auquel la Grande-Bretagne, notamment la menace d'une invasion allemande et la « dangerosité » de ces détenus pour la sécurité nationale<sup>2</sup>. Le Dominion Office est aussi sollicité pour intervenir auprès du gouvernement canadien<sup>3</sup>. Cette stratégie politique témoigne d'un changement de dynamique chez les autorités britanniques. La question des prisonniers allemands devient en l'espace de quelques jours un enjeu prioritaire pour la sécurité du territoire en raison de la menace allemande. Cet argument demeure convaincant chez les dominions. Au début juin 1940, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Terre-Neuve ainsi que l'Inde acceptent d'assurer la détention de prisonniers de guerre. Les Canadiens par contre n'acquiescent pas immédiatement à la demande de Londres.

À Ottawa, les autorités canadiennes étudient l'offre britannique et jugent qu'il est impossible de recevoir des détenus dans un délai aussi court et surtout, sans préparation. À cette époque, environ

<sup>1</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram High Commissioner for Canada in the United Kingdom to the Secretary of State for External Affairs, Ottawa, 31 mai 1940.

<sup>2</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Telegram from Vincent Massey to DEA, 7 juin 1940.

<sup>3</sup> TNA, CO323/1808/28, Memo to Mr. K. E. Robinson, 4 juin 1940.

400 civils allemands sont internés au Canada. Par conséquent, seulement deux camps ont été aménagés afin d'accueillir ce type de détenus : Kananaskis en Alberta et Petawawa en Ontario<sup>4</sup>. Ce constat est surprenant puisqu'un rapport produit par le ministère de la Défense nationale portant sur la capacité du Canada à aider la Grande-Bretagne en termes de détention de guerre avait été remis au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Oscar D. Skelton, en février 1940. Le document indique que le Canada dispose des ressources matérielles et humaines nécessaires pour accueillir des détenus si une telle aide était requise. Selon le rapport, il s'agirait d'un soutien crucial à l'effort de guerre britannique de par la pression économique exercée par ces opérations. Le rapport recommande que le Canada accepte sans hésitation d'aider les Britanniques advenant la sollicitation du dominion<sup>5</sup>.

Bien que le MAE s'attende à ce type de demande de la part de la Grande-Bretagne, le nombre de prisonniers détenus par les Britanniques en février 1940 se limitait à moins de 300 individus. Les prévisions canadiennes en vue d'une éventuelle aide à Londres étaient, de toute évidence, inférieures à la réalité de juin 1940, alors que les Britanniques demandent que 3 000 prisonniers de guerre allemands et 4 000 internés soient transférés au Canada. Le 5 juin 1940, le gouvernement canadien rejette donc la requête de Londres, mais signale toutefois qu'il évalue la possibilité d'accueillir ces prisonniers dans un avenir rapproché. Le MAE signale au Haut-commissaire britannique à Ottawa, Gerald Campbell, que le manque d'installations disponibles justifie ce refus<sup>6</sup>. Parallèlement, un comité formé d'un représentant de la Gendarmerie royale du Canada, de la Direction de l'internement, du ministère de la Justice et du MAE est chargé d'évaluer la « capacité d'accueil » du Canada par rapport aux prisonniers de guerre ennemis. Le rapport reprend les conclusions de la Défense nationale et souligne qu'en dépit de la dangerosité de ces individus, ces derniers ne représentent pas un risque majeur pour la sécurité du Canada. Aussi, le comité considère que le Canada détient les ressources nécessaires pour assurer une captivité sécuritaire. Il conclut que ces opérations doivent être

<sup>4</sup> Robert H. KEYSERLINGK, « "Agents within the Gates" », *op. cit.*

<sup>5</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Report to Dr. Selkton, 28 février 1940.

<sup>6</sup> TNA, FO916/2580, Telegram from United Kingdom High Commissioner in Canada, 6 juin 1940.

perçues comme une forme d'assistance immédiate du Canada envers la Grande-Bretagne. Par conséquent, Ottawa doit accepter « autant de prisonniers que Londres juge nécessaire d'évacuer pour sa sécurité<sup>7</sup> ».

Le 10 juin 1940, cinq jours après son refus initial, Ottawa acquiesce finalement à la demande britannique. L'insistance de Londres sur le danger critique que représente ces prisonniers pour la sécurité nationale, sur le manque de sites de captivité disponibles autres que le Canada, sur la situation militaire précaire en Europe, et la déclaration de guerre de l'Italie motivent les autorités canadiennes à soutenir leur allié en acceptant d'accueillir jusqu'à 7 000 prisonniers de guerre et internés civils sur leur territoire. Toutefois, ils insistent pour que les détenus soient transférés seulement après le 29 juin, accordant ainsi le temps nécessaire pour préparer la détention<sup>8</sup>. Les autorités canadiennes demandent du même coup davantage d'informations sur les prisonniers que les Britanniques proposent de transférer : origine, nombre exact pour chaque catégorie de prisonniers et toute autre information sur les individus susceptibles de causer des troubles lors de leur emprisonnement<sup>9</sup>.

À Londres, en attente d'une réponse canadienne, le War Office planifiait déjà une seconde option advenant un refus ou une aide limitée d'Ottawa et prévoyait notamment de communiquer dans les plus brefs délais avec la colonie de Terre-Neuve afin d'y transférer les détenus<sup>10</sup>. Pour le War Office, même si la détention à Terre-Neuve présente des difficultés majeures en raison du manque de personnel pour la surveillance et la défense du territoire et la nécessité de ressources matérielles considérables pour la captivité, il demeure prioritaire d'évacuer rapidement les prisonniers allemands en dehors de la Grande-Bretagne. Malgré l'acceptation des Canadiens, le Foreign Office demande tout de même à Terre-Neuve de prendre

<sup>7</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Memorandum to Secretary of State for External Affairs, Ottawa, 6 juin 1940.

<sup>8</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Telegram from Secretary of State for External Affairs to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 10 juin 1940.

<sup>9</sup> TNA, FO916/2580, Memo from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Secretary of State for External Affairs, 10 juin 1940.

<sup>10</sup> En 1934, faisant face à une crise financière sans précédent, le gouvernement de Terre-Neuve a déclaré faillite, forçant Londres à suspendre le statut de dominion afin de gérer directement ce territoire. TNA, FO916/2580, Memo from Dominion Office to A. N. Rucker, 6 juin 1940.

1 000 internés. Les Britanniques proposent même d'assumer les coûts des opérations<sup>11</sup>.

Informés de ce projet, les officiels du MAE soulignent leur étonnement face à cette requête considérant que le Foreign Office avait préalablement mentionné qu'il n'y avait aucun lieu disponible autre que le Canada pour accueillir les détenus, y compris le dominion de Terre-Neuve<sup>12</sup>. Cette situation contribue à créer une atmosphère de méfiance au sein du MAE par rapport aux informations fournies par Londres et témoigne de l'empressement des Britanniques à évacuer les prisonniers allemands hors de leur territoire dans les plus brefs délais en dépit des problèmes soulevés par la captivité à Terre-Neuve. En réponse, le War Office souligne qu'il reste encore plus de 18 000 internés allemands et italiens à évacuer<sup>13</sup>. En raison du nombre limité de 7 000 détenus acceptés par le Canada, le gouvernement britannique doit rapidement trouver une solution alternative. Il demande donc une aide supplémentaire à Ottawa. Parallèlement, le gouvernement britannique requiert aussi l'aide de l'Afrique du Sud. Malheureusement, les autorités sud-africaines soutiennent que non seulement aucune installation n'est disponible pour ces opérations, mais aussi que la situation politique du pays demeure fragile en raison des origines allemandes d'une partie de la population. Le premier ministre Jan Smuts suggère sans détour à Londres de plutôt transférer l'ensemble des détenus au Canada<sup>14</sup>.

Le gouvernement canadien refuse de son côté d'acquiescer sans condition aux demandes britanniques pour le transfert de captifs supplémentaires. En fait, les autorités canadiennes adoptent une approche plus pragmatique et jugent préférable de se limiter d'abord au premier contingent prévu avant d'accueillir davantage de prisonniers. D'ailleurs, le sous-secrétaire d'État Skelton suggère d'attendre l'initiative de Londres avant de discuter de transferts additionnels afin de garder un contrôle sur le nombre de captifs acceptés. Selon lui,

<sup>11</sup> TNA, FO916/2580, Telegram to the Government of Newfoundland, 14 juin 1940.

<sup>12</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Secretary of State for External Affairs, 7 juin 1940.

<sup>13</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Telegram from Vincent Massey, London to Secretary of State for External Affairs, 10 juin 1940.

<sup>14</sup> TNA, FO916/2580, Telegram from United Kingdom High Commissioner in the Union of Africa, 16 juin 1940.

le Canada doit éviter que le gouvernement britannique n'interprète une éventuelle demande d'Ottawa pour des prisonniers supplémentaires comme une volonté ou une acceptation d'assumer la détention d'un nombre indéterminé de détenus<sup>15</sup>. Il s'agit donc d'aider son allié face à cette situation précaire selon les modalités établies par le gouvernement canadien. Quoi qu'il en soit, à la fin juin 1940, les premiers prisonniers allemands quittent la Grande-Bretagne par voie maritime en direction du Canada. Leur transfert marque le début du rôle de geôlier des Canadiens, mais surtout le commencement de longues négociations intra-Commonwealth au sujet de la captivité en sol canadien.

### **Les « soldats d'Hitler » arrivent au Canada, juillet-septembre 1940**

Dès l'acceptation du Canada pour accueillir les prisonniers de guerre, Londres et Ottawa organisent hâtivement les transferts des détenus, ainsi que leur détention. Du côté britannique, les différentes autorités abordent rapidement la sélection des individus à évacuer prioritairement, ainsi que l'organisation des transports afin de compléter les transferts dans les plus brefs délais<sup>16</sup>. Par ailleurs, le Foreign Office prend contact avec la Suisse afin de justifier les transferts de détenus et ainsi éviter d'éventuelles critiques et représailles de l'Allemagne. En ce sens, Londres craint que Berlin réplique à cette mesure en transférant des prisonniers britanniques en Europe de l'Est. Les Britanniques soulignent donc aux autorités suisses la menace des bombardements allemands pour la sécurité des prisonniers. De plus, ils mentionnent que le Canada possède non seulement des ressources matérielles, humaines et alimentaires abondantes, mais aussi que le Dominion s'engage, en tant que signataire de la Convention de Genève de 1929, à respecter le droit international. L'argument principal des Britanniques demeure cependant que l'Empire britannique constitue une seule entité politique. Cette position, élaborée sans la consultation des dominions, signifie que Londres est responsable des prisonniers pour l'ensemble du Commonwealth

<sup>15</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Memo to General Panet, Director of Internment Operations (DIO), 8 juillet 1940.

<sup>16</sup> TNA, FO916/2580, Conference on move of Prisoners of War and Internees, London, 17 juin 1940.

par rapport au droit international<sup>17</sup>. Une explication similaire concernant les prisonniers italiens est envoyée à Rome via le Brésil, puissance représentant l'Italie.

Par ailleurs, Londres et Ottawa négocient les responsabilités financières pour les opérations de détention. Le gouvernement britannique s'engage à rembourser une partie des coûts de la captivité. Plus précisément, il propose d'assumer les frais liés aux transports, à la construction et à la maintenance des installations aménagées pour la détention, ainsi qu'au personnel administratif. Pour sa part, le Canada doit assurer le paiement des prisonniers mis au travail et du personnel de détention. Le salaire des officiers militaires demeure à la charge de Londres jusqu'au débarquement des prisonniers au Canada et, par la suite, du gouvernement canadien en tant que puissance détentric. Afin d'assurer les échanges d'informations, de coordonner les deux systèmes de détention et d'éviter les divergences d'interprétation des directives, il est décidé conjointement d'établir une communication directe entre le Directorate of Prisoners of War à Londres et la Direction de l'internement à Ottawa<sup>18</sup>.

Poursuivant leur coopération, Londres propose d'envoyer un officier de liaison pour épauler les autorités canadiennes dans la mise en place de leur système de captivité. En contrepartie, le Canada s'engage à prendre en charge le salaire de l'officier militaire, en plus d'assurer la sécurité lors du débarquement des détenus, évitant ainsi à la Grande-Bretagne de transporter davantage de personnel<sup>19</sup>. Ce partage de responsabilités entre les deux geôliers demeure toutefois flou concernant le statut du Canada selon la Convention de Genève. D'un côté, Londres signale aux Canadiens qu'ils constituent la puissance détentric pour les prisonniers sur leur territoire et doivent donc assumer leurs responsabilités et obligations vis-à-vis des prisonniers en vertu du droit international : conditions de détention, courrier des détenus, paiement des officiers et visites des représentants suisses et du CICR. Cependant, d'un autre côté, le War Office souligne qu'il

<sup>17</sup> TNA, FO916/2581, Memorandum from Lord Halifax to Swiss Legation, London, 22 juin 1940.

<sup>18</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Memorandum from WO to the High Commissioner for Canada in the United Kingdom ; et Letter from O.D. Skelton to General Panet, 24 juin 1940.

<sup>19</sup> BAC, RG25, vol. 824, Telegrams from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Secretary for External Affairs, Canada, 28 juin 1940 ; et 1<sup>er</sup> juillet 1940.

forme l'autorité principale pour les prisonniers de guerre au Canada, ce qui lui accorde un droit de regard sur les politiques de détention canadiennes, d'où la nécessité d'une liaison constante entre les deux partis<sup>20</sup>. Dans le contexte précipité de juin 1940, ce point reste toutefois à clarifier ultérieurement.

Le transport des prisonniers est planifié pour début juillet 1940 par le gouvernement britannique par trois navires réquisitionnés : le *Ettrick*, le *Duchess of York* et le *Arandora Star*. Malheureusement, l'*Arandora Star* est torpillé par un sous-marin allemand le 2 juillet causant plus de 600 morts. Cette tragédie ne retarde pas pour autant les opérations d'évacuation. Au contraire, le War Office réagit rapidement en affrétant le *Sobieski* afin de compléter le transport des prisonniers vers le Canada dès le 4 juillet. Ce dernier accoste à Québec le 15 juillet, deux jours après l'*Ettrick*. Dès l'arrivée des détenus, la Direction de l'internement répartit ces derniers dans les différents camps. Toutefois, les autorités canadiennes signalent à leurs homologues britanniques plusieurs problèmes liés à ces transports. D'abord, ils critiquent le nombre et la nature des prisonniers transférés. Selon les informations préalablement reçues à Ottawa, les transferts devaient contenir 5 956 prisonniers. Les Canadiens dénombrement toutefois 6 902 détenus, sans mention ou explication de ce surnombre de la part de Londres. Ce manque de communication de la part de Londres menace la sécurité des opérations. Selon le Haut-commissaire britannique à Ottawa, il s'agit d'une erreur d'interprétation du nombre de captifs acceptés par les Canadiens, soit jusqu'à 7 000 détenus. Il rappelle la nécessité de maximiser les transports en raison de l'urgence d'évacuer rapidement un maximum de captifs<sup>21</sup>.

Les Canadiens soulèvent aussi des questions par rapport à certains individus considérés comme « dangereux » par le Home Office<sup>22</sup>. Le directeur de l'internement, le général Édouard de Bellefeuille Panet, remarque que 2 000 internés allemands représentent un danger minime pour la sécurité puisqu'il s'agit de réfugiés ayant fui le nazisme. Ces derniers ont été envoyés sans document d'identification

<sup>20</sup> TNA, FO916/2580, Meeting between WO, FO, DO, HO and High Commissioners for Canada in the United Kingdom, *Conference on Move of Prisoners of War and Internee*, 17 juin 1940.

<sup>21</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Secretary of State for External Affairs, 4 juillet 1940.

<sup>22</sup> BAC, RG6, vol. 207, Report from Director of Internment Operations to Deputy Minister, Militia Services, Department of National Defence, 19 juin 1940.

justifiant leur captivité et, surtout, démontrant leur dangerosité. Ces constats font que les listes de prisonniers remises aux Canadiens contiennent plusieurs erreurs, ce qui complique passablement l'identification des détenus<sup>23</sup>. Un autre rapport du général Panet concernant ses visites de camps révèle que les internés sont plutôt « sympathiques » et qu'ils ne représentent aucun danger pour la sécurité canadienne. Il conclut qu'il est préférable de revoir la classification de ces individus<sup>24</sup>. D'ailleurs, Panet note que certains internés sont en possession d'un visa américain. Le directeur de la DIO jette le blâme sur les Britanniques pour cette situation et soutient qu'ils sont responsables de leur rapatriement. Il propose comme solution de libérer ces derniers et de les autoriser à demeurer sur le territoire canadien ou à rejoindre les États-Unis. Devant ce constat, Panet demande au MAE de rappeler au War Office que le Canada a accepté d'aider son allié en tenant compte du fait que ces individus représentaient une menace sérieuse et immédiate pour la sécurité britannique<sup>25</sup>.

En réponse à cette critique, les Britanniques rappellent la nécessité d'évacuer un maximum d'individus en dehors de la Grande-Bretagne dans les plus brefs délais. De plus, considérant le torpillage de l'*Arandora Star*, l'évacuation s'est accélérée laissant peu de temps aux autorités pour évaluer le degré de dangerosité de chaque détenu. Ils avisent les Canadiens que des informations sur ces internés seront transmises ultérieurement. Le Home Office souligne aux Canadiens que les internés ne sont autorisés sous aucun prétexte ni à quitter la détention au Canada pour les États-Unis ni à obtenir un permis de résidence canadien sans leur autorisation<sup>26</sup>. Parallèlement, un rapport interne du Dominion Office confirme le fondement des critiques canadiennes. L'auteur conclut que les transferts ont été organisés rapidement sans les préparatifs adéquats et qu'il est donc difficile d'avoir la liste exacte des individus transférés<sup>27</sup>.

<sup>23</sup> TNA, DO35/996/2, Letter from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Secretary of State, 22 juillet 1940.

<sup>24</sup> BAC, RG6, vol. 7, Memorandum to Secretary of State for External Affairs, Ottawa, 26 août 1940.

<sup>25</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Memo to DEA from Director of Internment Operations, 8 septembre 1940.

<sup>26</sup> TNA, DO35/996/2, WO, Memorandum for the Information of the Canadian Government, *Prisoners of War and Civilian Internees sent to Canada*, juillet 1940.

<sup>27</sup> TNA, DO35/9962, Memo to W. C. Hankinson, HO from Archer, DO, 8 août 1940.



La position du Home Office confirme son autorité concernant les internés au Canada. Le bureau exige d'ailleurs que l'ensemble des communications entre les internés et leur famille ou avec une ambassade étrangère soit centralisé à Londres afin d'éviter que des informations sensibles ne se retrouvent en Allemagne et engendrent des critiques ou des repréailles de la part de Berlin<sup>28</sup>. Le Home Office mandate finalement Alexander Paterson, spécialiste des opérations carcérales et d'internement, afin de clarifier leurs politiques aux Canadiens<sup>29</sup>. Officiellement, le travail de Paterson consiste à coordonner avec les Canadiens la classification des internés, les demandes d'immigration vers le Canada ou la Grande-Bretagne et l'émigration de certains vers les États-Unis. Officieusement, l'officier agit comme autorité auprès de la Direction de l'internement pour uniformiser les politiques canadiennes avec les directives britanniques et livrer un portrait de la captivité aux autorités britanniques. À la suite de huit mois de travail entre novembre 1940 et juillet 1941, quelque 891 individus sont soit libérés ou rapatriés en Grande-Bretagne<sup>30</sup>.

Par ailleurs, les Canadiens déplorent les problèmes soulevés par le caractère désorganisé des transports transatlantiques. D'abord, plusieurs réfugiés juifs ou ouvertement antinazis ont été en contact avec des militaires ou autres ardents nazis. Cette situation engendre des plaintes à la fois des internés et des prisonniers. À ce sujet, le colonel George Friemel se plaint à la Croix-Rouge en déclarant que les officiers allemands ont dû être en contact durant le trajet de 10 jours avec des « éléments indésirables » : juifs, communistes et immigrant allemands, qu'il qualifie de traîtres à l'Allemagne<sup>31</sup>. Ensuite, le transport des bagages personnels cause plusieurs pertes dues aux conditions difficiles, mais aussi en raison de vols attribués aux gardes britanniques et canadiens<sup>32</sup>. Plusieurs critiques des prisonniers sont adressées à la Croix-Rouge et à la Suisse. Ces plaintes se retrouvent à

<sup>28</sup> BAC, RG25, Bobine T-2207, Memorandum, *Interned in Canada (Transferred from the United Kingdom for custody)*, non daté.

<sup>29</sup> Ian BROWN, « A Commissioner Calls: Alexander Paterson and Colonial Burma's Prisons », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 38, n° 2 (2007), p. 294.

<sup>30</sup> TNA, DO35/996/4, Alexander Paterson, *Report on Civilian Internees sent from the United Kingdom to Canada during the Unusually fine Summer of 1940*, p. 23.

<sup>31</sup> TNA, FO916, vol. 2581, Report, Complaint from Colonel George Friemel to ICRC, 8 août 1941.

<sup>32</sup> BAC, RG24, vol. 6588, Report by RCMP, *Missing property from Internees*, 29 août 1940.

Berlin qui critique à son tour Londres et Ottawa. En réaction, le gouvernement canadien se dissocie de ces plaintes puisque les transports sont sous la responsabilité de la Grande-Bretagne. Londres, de son côté, répond aux critiques en signalant que l'attaque de l'*Arandora Star* a eu pour conséquence d'accélérer l'évacuation des détenus et de réduire l'espace disponible pour les bagages supplémentaires. Aussi, certains bagages contenaient des objets dangereux non autorisés et plusieurs valises de mauvaise qualité n'ont pas résisté aux transports. Toujours selon Londres, les allégations de vols nécessitent une enquête approfondie et peuvent être facilement confondues par les détenus avec la confiscation des objets interdits.

Alors que 7 000 prisonniers de guerre (incluant les internés) sont arrivés au Canada, leur captivité cause quelques divergences entre les politiques de détention établies à Londres et la réalité dans les camps canadiens. L'une des sources de disparités réside dans l'interprétation de la Convention de Genève par le War Office. En se déclarant comme *official detaining power* pour les prisonniers allemands, les autorités britanniques définissent le Canada comme simple « agent » (*Agent Principle*) ou *holding power*, ce qui justifie leur droit de regard sur les politiques canadiennes, et demandent à Ottawa d'accepter ce principe<sup>33</sup>. En théorie, les politiques de captivité canadiennes et britanniques sont similaires sur plusieurs points puisque le manuel canadien régissant la détention de guerre est pratiquement une copie conforme de la version britannique. De plus, le War Office mandate un spécialiste militaire pour soutenir les Canadiens dans les opérations de captivité, partageant ainsi ses directives par l'entremise de cet officier. Ce processus traduit un transfert d'expertise des Britanniques vers le Canada. En fait, cette volonté « d'encadrer » les Canadiens est motivée par la nécessité d'une uniformité intra-Commonwealth afin d'éviter les complications avec Berlin<sup>34</sup>. Malgré les difficultés soulevées par les premiers transports de détenus, les autorités canadiennes réussissent à organiser la détention des milliers de prisonniers de guerre allemands à travers plusieurs camps aménagés précipitamment à cet effet.

<sup>33</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Letter from United Kingdom High Commission in Canada to Secretary of State for External Affairs, 24 août 1940.

<sup>34</sup> BAC, RG24, vol. 6588, Government of Canada, The Secretary of State, *Regulations Governing the Maintenance of Discipline among and Treatment of Prisoners of War*, Ottawa, 1939, 43 p.

Toutefois, le peu de consultation des Canadiens par les décideurs britanniques crée des tensions et alimente des divergences entre Ottawa et Londres.

### **Le prisonnier allemand complexifie les relations entre Ottawa et Londres**

Un dossier qui alerte grandement la Défense nationale canadienne à l'automne 1940 est le projet de détention à Terre-Neuve. Au départ, lorsque la Grande-Bretagne prévoit y transférer 1 000 internés, le projet soulève peu de craintes à Ottawa. La DIO, informée de cette éventualité, propose même d'aider son allié du Commonwealth en partageant les plans des camps de Petawawa et de Kanasakis afin d'aider à la construction des installations à Victoria<sup>35</sup>. En fait, les autorités canadiennes profitent de cette collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve pour assurer un certain standard de sécurité sur ce territoire. Ottawa craint que d'éventuels troubles avec les internés impliquent directement les forces canadiennes puisque la défense du territoire de Terre-Neuve est assurée par Ottawa. La situation change drastiquement lorsque les Britanniques, sans consulter ni même informer leurs homologues canadiens, proposent d'échanger les internés pour des prisonniers militaires allemands, en majorité des aviateurs de la Luftwaffe. Jugés plus dangereux que les internés, leur évacuation est prioritaire<sup>36</sup>. Le Canada ayant déjà accepté avec une certaine réticence un nombre maximal de 7 000 détenus et l'Afrique du Sud ayant refusé d'accueillir des militaires allemands, les Britanniques profitent de la coopération du gouvernement terre-neuvien pour transférer rapidement ces prisonniers sur ce territoire.

Alerté par la possible présence de soldats allemands dans l'espace territorial canadien, Ottawa s'oppose à ce projet auprès du War Office et propose en contrepartie de prendre en charge les prisonniers ainsi que les internés initialement prévus pour éviter que ceux-ci se

<sup>35</sup> BAC, RG25, vol. 2397, Defence, File 698-40-C, Internment in Newfoundland of Germans POWs, *Financial arrangements-Canada and Newfoundland*, 17 juin 1940.

<sup>36</sup> TNA, FO916/2581, Telegram to Government of Newfoundland by FO, London, 29 septembre 1940 ; Voir aussi : Gerhard P. BASSLER, « Newfoundland's Dangerous Internees Who Never Were: The History of Victoria Camp, 1940-43 », *Newfoundland Studies*, vol. 5, n° 1 (1989), p. 39-51.

retrouvent à Terre-Neuve<sup>37</sup>. Le peu de forces militaires présentes sur le territoire rend la défense des installations difficile en cas d'attaque allemande. La détention des soldats allemands menacerait donc la sécurité de l'ensemble de l'Amérique du Nord<sup>38</sup>. Bien que Londres rejette l'argument de sécurité nationale avancé par Ottawa, il accepte finalement la demande des Canadiens et transfère les prisonniers en décembre 1940<sup>39</sup>. Cette décision marque la fin de la « présence » de prisonniers allemands à Terre-Neuve. Cet épisode révèle toutefois le manque de consultation de la part du War Office envers les autorités canadiennes. Selon plusieurs hauts fonctionnaires canadiens, leur allié britannique ne partage pas l'ensemble de leurs plans et stratégies concernant les prisonniers de guerre, ce qui alimente le climat de suspicion au MAE vis-à-vis du War Office. Le gouvernement de Mackenzie King estime être peu consulté par les officiers britanniques malgré le fait qu'il soit directement concerné par le sujet. Pour les autorités britanniques, la priorité demeure toutefois d'évacuer les détenus hors du territoire en faisant pression sur les membres du Commonwealth, sans pour autant inclure ces derniers dans le processus décisionnel.

Cette situation se réfère directement à l'interprétation de la Convention de Genève par le gouvernement britannique. En fait, le War Office craint que les autorités allemandes profitent des disparités dans les conditions de détention à travers le Commonwealth pour restreindre la captivité des prisonniers britanniques en Allemagne<sup>40</sup>. Pour contrer cette éventualité, le Foreign Office signale à Berlin que le gouvernement britannique est responsable des prisonniers de guerre détenus à travers le Commonwealth<sup>41</sup>. Cette définition implique que Londres représente l'ensemble des dominions dans la diplomatie avec Berlin. Cette approche a pour effet de centraliser les décisions à Londres et, donc, que les différents ministères britanniques incluent peu le Canada dans le processus décisionnel, du moins n'informent

<sup>37</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Folder 252 RCMP, Memorandum from the Secretary of State for External Affairs to Governor of Newfoundland, 5 novembre 1940.

<sup>38</sup> Robert L. KAVANAGH, *W force the Canadian Army and the defence of Newfoundland in the Second World War*, mémoire de maîtrise, Memorial University of Newfoundland, 1995, p. 80-81.

<sup>39</sup> TNA, DO35, vol. 996/6, Report by DO, *Utilization of Camp at Carbonear Newfoundland*, 2 janvier 1941.

<sup>40</sup> TNA, WO32/9379, Note to FO, 12 décembre 1940.

<sup>41</sup> TNA, FO916/2582, Memo from FO to WO, 27 décembre 1940.

pas entièrement, ou tardent à informer, les autorités canadiennes. D'ailleurs, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Palestine et Terre-Neuve soulignent aussi le manque de communication de la part des Britanniques. En réponse, Londres rappelle qu'il finance la captivité et qu'il demeure responsable des détenus. De plus, plusieurs éléments soulevés par les dominions font l'objet de négociations avec Berlin et restent à clarifier<sup>42</sup>.

L'uniformisation des politiques de détention soulève aussi plusieurs discordances entre le DPW et la DIO puisque certaines politiques de détention canadiennes sont directement influencées par les particularités géographiques du territoire. Par exemple, la longueur considérable de la frontière canado-américaine nécessite des procédures pour retrouver rapidement les fugitifs en cas d'évasion. Cependant, certaines de ces mesures se butent aux positions des Britanniques. Par exemple, Londres rejette les suggestions de la DIO de photographier les détenus et d'enregistrer leurs empreintes digitales afin de faciliter l'identification des détenus, et aussi de rechercher et de capturer les fugitifs qui s'évadent, de crainte que ces procédures soient interprétées comme un enfreint à la Convention de Genève par Berlin. Suivant cette même logique, la proposition des autorités canadiennes de distribuer des habits de prisonniers aux officiers allemands en attendant l'arrivée de leur nouvel uniforme militaire est autorisée par le War Office seulement après l'acceptation par Berlin<sup>43</sup>.

En fait, le Canada n'est pas en total désaccord avec la définition des responsabilités imposées par Londres. Lors d'une réunion entre les différents dominions et le War Office concernant l'utilisation centralisée du Prisoner of War Information Bureau pour les communications avec le CICR et les autorités suisses, Charles Ritchie, du Canada House à Londres, déclare que le gouvernement canadien se considère uniquement comme un « simple agent » de Londres et non comme la puissance détentrice officielle. Par conséquent, il accepte d'utiliser le POWIB et le réseau diplomatique britannique<sup>44</sup>. Toutefois, la question de l'autorité centrale des Britanniques reste sensible au sein des relations intra-Commonwealth. En ce sens, Anthony Eden, secrétaire

<sup>42</sup> TNA, DO35/996/2, Meeting at the DO, 5 octobre 1940.

<sup>43</sup> BAC, RG24, vol. 11253, Report by Col. Stethem, *Internment Camp C and F*, 20 décembre 1940 ; et John J. KELLY, *op. cit.*, p. 92.

<sup>44</sup> TNA, FO916/2582, Minutes of an Informal Conference held at the War Office, London, 1<sup>er</sup> novembre 1940.

d'État au Foreign Office, juge préférable de ne pas imposer le contrôle sur la diplomatie aux dominions afin d'éviter que ces derniers n'interprètent cette approche comme un enfreint à leur souveraineté internationale, ce qui pourrait aussi servir de matériel à la propagande allemande. Il suggère donc aux dominions d'accepter officiellement la définition proposée par Londres. En appui à cette demande, Londres soulève le danger que Berlin utilise la Suisse pour véhiculer des informations contradictoires à travers le Commonwealth, créant ainsi une confusion qui risque de dresser les Alliés les uns contre les autres<sup>45</sup>. Ce sujet demeure cependant complexe en raison de la définition ambiguë du concept de puissance détentrice par rapport à la souveraineté de chaque gouvernement autant sur son propre territoire qu'à l'international. Comme le souligne un mémo du War Office, les relations intra-Commonwealth sont en pleine mutation en raison des questions de captivité qui impliquent un droit extraterritorial de Londres sur les dominions. Cet aspect soulève plusieurs interrogations d'ordre financier, juridique, constitutionnel, politique et militaire au sein de l'Empire britannique. Ces éléments délicats doivent être clarifiés rapidement avec les dominions pour faciliter les opérations de détention ainsi que la diplomatie avec Berlin<sup>46</sup>.

Le salaire des officiers allemands constitue un bon exemple de cette dynamique. Selon l'accord en place, Ottawa demeure responsable du paiement des officiers allemands. Cependant, les Canadiens déplorent que les salaires soient négociés et fixés par Londres et Berlin en livres sterling et, ainsi, ne tiennent pas compte du contexte économique canadien ni du fait que le Canada est la puissance détentrice. À Londres, le War Office et le Foreign Office réitèrent plutôt leur autorité pour les prisonniers face à l'Allemagne<sup>47</sup>. Ils signalent aux Canadiens que des négociations sont en cours avec Berlin concernant l'établissement d'un taux de changes fixe pour le salaire des détenus. Selon les Britanniques, même si les captifs ne sont pas physiquement en Grande-Bretagne, ce sujet concerne prioritairement le gouvernement britannique, excluant ainsi Ottawa des discussions. De plus, les Britanniques renvoient l'entente financière établie avec les Canadiens en octobre 1940 et précisent que le Canada

<sup>45</sup> TNA, FO916/87, Memo to DO by J. E. Stephenson, 23 décembre 1940.

<sup>46</sup> TNA, WO32/9380, Minute Sheet 6103/3014, 18 janvier 1941.

<sup>47</sup> BAC, RG24, C-5069, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Secretary of External Affairs, 16 octobre 1940.

doit dorénavant assurer le paiement des officiers dès leur embarquement en Grande-Bretagne. De plus, Ottawa est tenue de respecter les promotions de grade lorsque confirmée par Londres<sup>48</sup>. Pour éviter que l'Allemagne critique cette politique, Anthony Eden propose d'expliquer au CICR que les prisonniers allemands au Canada demeurent sous la responsabilité des Britanniques, même si leur salaire est assuré par les Canadiens<sup>49</sup>.

De son côté, le MAE soutient plutôt que cette approche ne respecte pas sa compréhension de la Convention de Genève. En ce sens, l'article 23 de la Convention stipule que les prisonniers doivent recevoir le même solde que leurs homologues de même grade de la puissance détentrice, sans dépasser le salaire établi par le corps d'armée auquel ils appartiennent, selon un taux de change fixé par les belligérants<sup>50</sup>. Dans le cas présent, le salaire des officiers allemands, basé sur la norme allemande, est inférieur à celui des Britanniques. Toutefois, le taux de change a été négocié entre Berlin et Londres à 15 reichsmarks/livre sterling puis reconverti en dollars canadiens selon le taux fixé par le Foreign Exchanges Currency Board. Celui-ci correspond au taux change au déclenchement de la guerre, soit 4,43 dollars canadiens/livre sterling. La nature du problème pour les Canadiens est qu'ils doivent d'une part assurer le salaire des officiers au même titre qu'une puissance détentrice et, d'autre part, demeurent considérés comme un agent de la Grande-Bretagne (selon l'*Agent Principle*). En plus d'écarter Ottawa des négociations sur le taux de change, Londres ne prend pas en considération le salaire des militaires canadiens<sup>51</sup>.

À Londres, la situation est perçue différemment. Les autorités craignent qu'une reconnaissance du Canada comme puissance détentrice sur ce point entraîne une renégociation du taux de change entre Berlin et Ottawa, ce qui risque de causer une diminution du

<sup>48</sup> BAC, RG24, vol. 11258, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to the Secretary of State for External Affairs, 2 janvier 1941.

<sup>49</sup> TNA, FO916/2582, Report WO, London, 25 novembre 1940 ; et Memo from FO to WO, 27 décembre 1940.

<sup>50</sup> Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, article 23, Genève, 27 juillet 1929.

<sup>51</sup> BAC, RG24, vol. 11258, Col. Stethem, Director of Internment Operations to Secretary of States for External Affairs, *Service Pay of German Officer Prisoner of War*, 24 mars 1941.

salaires des prisonniers britanniques en Allemagne. D'ailleurs, les négociations entre Londres et Berlin à ce sujet demeurent difficiles durant cette période puisque les autorités allemandes refusent d'appliquer le taux de septembre 1939 suggéré par les Britanniques. Ils proposent en contrepartie un taux préférentiel inférieur selon la valeur actuelle de la livre sterling et réduisent le salaire des prisonniers britanniques en conséquence<sup>52</sup>. L'implication des Canadiens dans ce dossier risque donc d'affaiblir la position britannique dans les négociations avec l'Allemagne. De plus, il s'agirait d'une brèche dans la politique impériale affirmant la primauté de Londres au sein du Commonwealth, qui n'est toujours pas formellement acceptée par les dominions<sup>53</sup>.

Le gouvernement canadien reconnaît toutefois la nécessité d'une unité au sein du Commonwealth en acceptant de se définir comme « agent » de la Grande-Bretagne par rapport à la diplomatie avec l'Allemagne. En ce sens, les autorités canadiennes reconnaissent les dangers que représentent des mésententes et des disparités ouvertement affichées au sein du Commonwealth. Ces dernières peuvent facilement servir de matériel à la propagande ennemie en plus d'inciter le gouvernement allemand à exploiter les divergences entre les Alliés : « *to play one Empire Government against another* », d'autant plus que la grande majorité des prisonniers alliés en Europe sont britanniques. De plus, les communications multiples avec la Suisse au sujet des transferts de prisonniers peuvent causer des malentendus quant aux diverses informations délivrées. Il est donc acceptable que les échanges à ce sujet soient centralisés à Londres<sup>54</sup>.

En dépit des efforts de coordination intra-Commonwealth, les négociations entre Ottawa et Londres montrent que le gouvernement de Mackenzie King tente plutôt d'affirmer son autorité quant à la détention de guerre et l'application du droit international sur son territoire. Lors d'une réunion intergouvernementale tenue à Londres en janvier 1941, le Haut-commissaire Vincent Massey signale la position

<sup>52</sup> BAC, RG24, vol. 11258, WO to Colonel N. Coates, *Rates of Pay for German Officer POW*, 30 janvier 1941.

<sup>53</sup> Robin Warren STOTZ, *Camp 132: A German Prisoner of War Camp in a Canadian Prairie Community during World War Two*, mémoire de maîtrise, University of Saskatchewan, 1992, p. 38 ; et John J. KELLY, *op. cit.*, p. 117-120.

<sup>54</sup> TNA, FO916/87, Memorandum from United Kingdom High Commissioner in Canada to DO, 12 mars 1941.



du MAE que le Canada a ratifié la Convention de Genève comme nation indépendante et qu'il refuse d'abroger sa souveraineté en adoptant l'interprétation britannique du droit international : « *Canada had signed the Convention as a sovereign state and was not willing to abrogate its sovereign status by treating interned German soldiers in accordance with British interpretations of the Geneva Convention*<sup>55</sup>. » Pour les Canadiens, l'interprétation de la Convention de Genève contient deux volets. D'une part, il y a la diplomatie avec Berlin pour laquelle le Canada reconnaît l'autorité de Londres et, d'autre part, il y a la gestion quotidienne des opérations de captivité qui relève de la responsabilité d'Ottawa. Selon le Dominion, le principe d'agent n'inclut aucunement l'acceptation de l'ensemble des politiques britanniques sans droit de regard sur celles-ci, en particulier lorsqu'elles remettent en question l'autorité de l'État canadien sur son propre territoire. Cette déclaration témoigne de l'ambivalence de Mackenzie King et de ses proches collaborateurs face au Commonwealth et de leur approche « fonctionnaliste » par rapport à la participation canadienne à la captivité<sup>56</sup>.

À Londres, le War Office soutient au contraire que le statut de puissance détentrice leur accorde le droit de régulariser l'ensemble des politiques de détention. La coordination de la captivité à travers le Commonwealth reste prioritaire pour éviter d'éventuelles représailles envers les prisonniers alliés. Selon les autorités britanniques, le Canada a effectivement la souveraineté pour accepter ou refuser les prisonniers. Toutefois, en acceptant des captifs, Ottawa reconnaît *de facto* le principe d'agent et donc l'autorité des Britanniques. Sur ce point précis, le représentant canadien rétorque que le Canada a non seulement le droit de refuser le transfert de prisonniers sur son territoire, mais aussi d'établir toutes mesures de détention qu'il juge nécessaires pour sa sécurité nationale ou en fonction des spécificités du contexte canadien. En d'autres mots, le gouvernement canadien se considère comme la puissance détentrice concernant la gestion et le traitement des captifs sur son territoire comme signataire de la Convention de Genève<sup>57</sup>.

<sup>55</sup> TNA, WO32/9917, Minutes of a Conference held in the United Kingdom, 15 janvier 1941.

<sup>56</sup> J.L. GRANATSTEIN, *The Ottawa Men*, *op. cit.*, p. 92-133 ; et Donald CREIGHTON, *The Forked Road*, *op. cit.*, p. 39-61.

<sup>57</sup> TNA, WO32/9380, Memo DPW, London, 18 janvier 1941.

Pour le War Office, le problème soulevé par le Canada est particulièrement épineux. Considérant l'ambiguïté du droit international concernant l'implication de plusieurs gouvernements alliés et, surtout, que l'Allemagne accepte la situation actuelle en n'exerçant aucunes représailles ni de ségrégation entre les prisonniers du Commonwealth, le *statu quo* demeure la meilleure option. Aussi, un statut particulier accordé au Canada risque de complexifier les rapports avec les autres Alliés. Afin de simplifier la gestion des captifs, l'autorité centrale des Britanniques est donc souhaitable, indépendamment du groupe ayant effectué la capture ou étant responsable de la détention. En attendant de clarifier cette situation, le War Office suggère d'établir des liens permanents entre le DPW et les dominions par des officiers de liaison pour faciliter la coordination de la détention. Entre-temps, les Alliés du Commonwealth s'entendent sur l'importance d'assurer les communications sur une base régulière. Pour ce faire, ils proposent la création d'un comité intergouvernemental<sup>58</sup>.

### Un effort pour harmoniser les politiques de captivité

La définition de l'autorité responsable de la détention au Canada tel que perçue par le MAE à Ottawa et le War Office à Londres demeure un sujet complexe dans les négociations canado-britanniques. Les Britanniques assurent la diplomatie avec Berlin alors que les Canadiens tentent d'améliorer la gestion de la captivité sur leur territoire, tout en respectant à la fois le droit international et leur alliance avec la Grande-Bretagne. Selon Ottawa, certaines politiques britanniques s'arriment difficilement à la réalité canadienne et empêchent d'exercer efficacement son rôle de signataire de la Convention de Genève. À ce sujet, en avril 1941, la Direction de l'internement produit un rapport sur l'état de l'administration de la captivité au Canada. La DIO suggère notamment un réaménagement administratif pour limiter le nombre d'intervenants impliqués dans le processus décisionnel. Bien que la majorité des recommandations concerne des aspects internes pour faciliter la gestion quotidienne, le rapport suggère que le Canada participe davantage à l'élaboration des politiques de captivité et propose de renforcer les liens avec la Suisse et le CICR.

<sup>58</sup> TNA, WO32/9917, Minutes of a Conference held in the United Kingdom, 15 janvier 1941.

Ces propositions impliquent un transfert de certaines prises de décision de Londres vers Ottawa, tout en gardant des liens directs avec le DPW et le POWIB britannique. Selon la DIO, la double autorité en place cause plusieurs problèmes puisque les autorités canadiennes et britanniques émettent parfois des directives divergentes. Ce *dual control* alourdit la gestion des opérations. De plus, l'application du modèle de détention britannique entraîne certaines diminutions des conditions de détention<sup>59</sup>. Par exemple, Londres demande à Ottawa d'ajuster les rations des prisonniers selon les normes britanniques légèrement inférieures aux normes canadiennes. Selon le War Office, les prisonniers sont plutôt sédentaires. Par conséquent, ces derniers n'ont pas besoin d'une telle quantité de nourriture considérant que la population civile est soumise à plusieurs restrictions et que les détenus peuvent compenser ce manque calorique par l'achat de nourriture dans les cantines<sup>60</sup>. De plus, cette harmonisation évite que l'Allemagne fasse pression pour que les prisonniers en Grande-Bretagne obtiennent les mêmes rations que leurs frères d'armes au Canada.

Les deux Alliés sont conscients que le manque de communication régulière complique la coordination de la détention. Afin d'améliorer la situation, les Canadiens proposent dans un premier temps d'établir une liaison directe entre la DIO et le DPW au lieu d'utiliser les canaux diplomatiques<sup>61</sup>. De leur côté, les Britanniques privilégient plutôt la centralisation des décisions à Londres et adoptent plusieurs changements à cet effet. À l'interne, le DPW et le PWD sont l'objet d'un réaménagement administratif en septembre 1941 pour favoriser la coopération interdépartementale<sup>62</sup>. Le général Ernest Cyril Gepp est nommé à la tête du DPW alors qu'Harold Satow est responsable du PWD. Comme le note David Rolf, l'approche employée par le prédécesseur du général Gepp, Alan Hunter et son assistant, le colonel Norman Coates, défendait farouchement la primauté du War

<sup>59</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Col. Stethem, Memorandum, *Internment Operations in Canada*, 4 avril 1941.

<sup>60</sup> Selon la Convention de Genève, les rations doivent être, au minimum, égales à celles des forces armées de la puissance détentrice. BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from Vincent Massey to DEA, 28 avril 1941.

<sup>61</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Memorandum by L. B. Pearson to Secretary of State for External Affairs, 14 février 1941.

<sup>62</sup> Neville WYLLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, op. cit., p. 71.

Office contre ce qu'ils qualifiaient « d'ingérence bureaucratique » du Home Office et du Foreign Office, en plus d'afficher une méfiance envers toute influence extérieure au DPW<sup>63</sup>.

Concernant l'aspect intra-Commonwealth, le War Office met sur pied, le 30 avril 1941, un comité consacré spécifiquement aux questions relatives à la détention de guerre, l'Imperial Prisoners of War Committee (IPOWC). L'utilisation du terme *Imperial* dans l'appellation du comité vise à éliminer toute ambiguïté quant au rôle central occupé par Londres face à Berlin et aux dominions. Le comité est formé d'un membre de chaque ministère britannique impliqué dans la captivité, ainsi que d'un représentant de chaque dominion. Selon le War Office, l'IPOWC se veut une structure administrative visant à accentuer et à régulariser les échanges au sein du Commonwealth. Les réunions permettront de discuter des problèmes et d'assurer une plus grande uniformité dans la captivité. D'un autre côté, ce comité vise aussi à dissiper les possibles divergences d'interprétation des politiques britanniques par les dominions, ainsi qu'à atténuer les critiques des gouvernements quant au manque de communication de la part de Londres<sup>64</sup>.

La première réunion de l'IPOWC se tient le 26 juin 1941 et aborde directement la question du partage des responsabilités. Le comité est divisé en deux sous-groupes. Les enjeux majeurs sont abordés au sein du sous-comité A. Ce dernier demeure le véritable centre des discussions intra-Commonwealth. Largement sous l'influence du War Office, le comité examine les politiques de captivité autant pour les prisonniers ennemis à travers le Commonwealth que les militaires alliés en Allemagne. De son côté, le sous-comité B est responsable des aspects financiers et de l'aide apportée aux prisonniers alliés. Le principe fondamental sur lequel repose l'IPOWC est que Londres demeure la puissance détentrice officielle et, à ce titre, représente les dominions dans les relations diplomatiques avec l'Allemagne. Il s'agit donc d'un effort pour coordonner à la fois les politiques de détention, les aspects administratifs, ainsi que les positions communes du Commonwealth face à Berlin. Cette définition

<sup>63</sup> David ROLF, « "Blind Bureaucracy": The British Government and POWs in German Captivity, 1939–1945 », dans Bob Moore et Kent Fedorowich (dir.), *Prisoners of War and Their Captors*, op. cit., p. 49 et 65.

<sup>64</sup> BAC, RG25, vol. 2763, Telegram from Vincent Massey to Secretary of State for External Affairs, 19 mai 1941.

justifie, selon le War Office, la centralisation de l'ensemble des communications diplomatiques avec l'Allemagne, le CICR et la Suisse par le Directorate of Prisoners of War et le Foreign Office<sup>65</sup>.

Le gouvernement canadien, contrairement aux autres dominions, n'endosse toutefois pas la politique impériale de Londres sans émettre des réserves. Sa position reste plutôt ambivalente. D'un côté, Ottawa est d'accord avec le principe d'uniformité par rapport au traitement des prisonniers ennemis et une interprétation commune de la Convention de Genève. Aussi, il reconnaît l'importance de positions conjointes face à Berlin. Par conséquent, la création de l'IPOWC est jugée nécessaire pour coordonner la captivité. Cependant, les Canadiens sont toujours en désaccord avec les responsabilités de chaque membre, la définition de puissance détentrice, de même que la concentration des relations diplomatiques au Foreign Office. Massey souligne que les Canadiens qui expérimentent la détention de guerre depuis près d'une année ont déjà des liens établis avec Berne et Genève et que ceux-ci fonctionnent de manière satisfaisante. En ce sens, il répète que le Canada se considère comme la puissance détentrice quant aux prisonniers ennemis sur son territoire et tient à conserver sa souveraineté dans ses relations extérieures. Par conséquent, le MAE informe le comité qu'il refuse de céder le contrôle de ses relations internationales à Londres et qu'il assume son rôle de puissance détentrice, tout en demeurant ouvert à une étroite coopération avec son allié :

*The Canadian Government is not (repeat not) prepared to agree to the proposal that all communications to the enemy governments, concerning Canadians in enemy hands or enemy prisoners of war for whom Canada is the Detaining Power, should be transmitted through the Foreign Office. The practice of direct communication with the Protection Power for Canadian interests, and the International Red Cross Committee at Geneva, as well as the representatives of the Protecting Power for enemy interest, is already well established and working satisfactorily, and it would not be desired to change it without good reason. The Canadian Government has secured the recognition by the Protecting Powers, the International Red Cross Committee and the enemy, of*

<sup>65</sup> BAC, RG24, vol. 6577, Report from Vincent Massey to Secretary of State for External Affairs, 3 juillet 1941.

*Canadian nationality as distinct from British subjects generally, and it is desired to maintain this position. On the other hand, the desirability of uniform interpretation of the Convention and uniformity of action by the several governments is recognized. The Canadian Government will keep the United Kingdom Government fully informed of all action taken and will consult them on any matters of general interest before taking action<sup>66</sup>.*

Selon l'interprétation du MAE, le principe d'agent complique la gestion des prisonniers capturés par les Forces canadiennes, principalement par la Marine royale canadienne. Ces détenus se retrouvent sous la responsabilité d'Ottawa alors que ceux transférés au Canada demeurent à la charge de Londres<sup>67</sup>. Cette double autorité risque de devenir complexe puisque les prisonniers sont détenus dans les mêmes camps. Suivant cette logique, les relations avec le CICR, le YMCA et la Suisse se compliquent aussi. Deux puissances détentrices signifient un double système de communication et de normes. Cette situation pourrait engendrer des critiques et des problèmes dans les camps puisqu'elle rend difficile le respect de la Convention de Genève en plus d'alourdir la gestion quotidienne de par la nécessité d'une consultation constante avec Londres. Par conséquent, le gouvernement canadien maintient qu'il doit gérer directement la captivité en collaboration avec Londres et non le contraire.

Le MAE déplore aussi la structure de l'IPOWC, majoritairement contrôlé par les Britanniques. Selon Ottawa, ce comité devrait contenir un représentant de chaque autorité et du ministère des Affaires étrangères de chacun des pays membres, et non uniquement ceux du Foreign Office et du War Office. En ce sens, Massey, qui assiste aux réunions au nom du Canada, est peu informé par la Direction de l'internement et n'est pas un représentant du MAE. De plus, le gouvernement de Mackenzie King se déclare en désaccord avec les responsabilités du comité, qui incluent à la fois les questions administratives et les aspects de politiques internationales<sup>68</sup>. Ces deux sujets

<sup>66</sup> BAC, RG24, vol. 6577, Telegram from Secretary of State for External Affairs to Vincent Massey, 19 juillet 1941.

<sup>67</sup> BAC, RG24, vol. 6577, IPOWC, Sub-Committee A, Minutes of the First Meeting, 26 juin 1941.

<sup>68</sup> BAC, RG25, vol. 2763, Letter from N. A. Robertson to E. H. Coleman, Ottawa, 15 juillet 1941 ; et WO Letter, *Intergovernmental Committee on Prisoners of War*, 26 août 1941.

doivent être traités séparément. D'ailleurs, les Canadiens rappellent qu'ils ont souvent été en désaccord depuis 1940 avec certaines positions de Londres adoptées sans la consultation du Canada<sup>69</sup>. L'IPOWC est donc perçue par les hauts fonctionnaires du MAE comme un organe mis en place par le War Office davantage pour exercer la politique impériale et assurer un contrôle sur la détention que pour favoriser la consultation intra-Commonwealth. Cet argument s'inscrit dans la stratégie politique de Mackenzie King face au manque de consultation du Canada au sein du War Cabinet à Londres. D'ailleurs, le premier ministre canadien, suspicieux de l'influence de Londres, s'entend difficilement avec Winston Churchill sur l'implication du Dominion dans le processus décisionnel. Il refuse même d'envoyer un représentant canadien pour participer à la formation d'un comité de guerre impérial afin de « préserver » l'indépendance du Canada<sup>70</sup>.

De son côté, le War Office répond aux critiques soulevées par Ottawa en réitérant qu'il respecte pleinement la souveraineté nationale canadienne. De plus, il est légitime que le Canada entreprenne les mesures qu'il juge nécessaires pour respecter la Convention de Genève. L'IPOWC demeure avant tout une structure administrative créée afin de reconnaître le statut des dominions sur la question de captivité, faciliter leur consultation et assurer une protection contre l'ensemble des prisonniers alliés en Allemagne. Selon le DPW, il est primordial d'éviter que Berlin profite des divergences interalliées pour attiser les différends d'un gouvernement contre un autre. Aussi, le département britannique accepte la demande canadienne quant à la division des responsabilités entre deux comités au sujet des politiques relatives aux relations extérieures de chaque État et les sous-questions d'ordre administratif. Par la même occasion, le War Office rappelle aussi son autorité en tant que puissance détentrice officielle, ce qui justifie son rôle central au sein de l'IPOWC<sup>71</sup>. Ce principe ne tardera pas à être remis en question par les Canadiens qui, parallèlement, acceptent la responsabilité d'un nombre accru de prisonniers allemands. Dans un contexte où les opérations de captivité se complexifient entre les deux Alliés, les

<sup>69</sup> BAC, RG25, vol. 2763, Memorandum for Mr. Robertson, *Policy concerning Prisoners of War*, 18 août 1941.

<sup>70</sup> Jonathan F. VANCE, « Men in Manacles », *op. cit.*, p. 502-503 ; John Alan ENGLISH, « Not an Equilateral Triangle », *op. cit.*, p. 158-160 ; et Charles P. STACEY, *Arms, Men and Governments*, *op. cit.*, p. 114-117 et 140-155.

<sup>71</sup> TNA, WO32/9917, Memo by WO, 19 août 1941.

militaires allemands au Canada soulèvent déjà des problèmes délicats en janvier 1941.

### **Des difficultés surviennent dans la détention de guerre**

Parallèlement aux négociations entre Londres et Ottawa, la détention de guerre se poursuit au Canada. En début d'année 1941, les prisonniers prévus pour Terre-Neuve débarquent à Halifax et prennent le chemin des camps F (Fort Henry) et W (Neys) en Ontario. Cependant, l'état des installations cause des complications. D'abord, des plaintes de prisonniers au camp W sont transmises au représentant suisse concernant la séparation inadéquate entre officiers, sous-officiers et soldats, le manque d'espace de lecture, l'interdiction d'emporter leurs correspondances et effets personnels lors de leur transfert, la livraison du courrier, et certains traitements que le personnel juge abusif et irrespectueux. En guise de contestation, 243 officiers entament une grève de la faim de 100 heures entre le 26 et le 30 janvier 1941. De plus, ils refusent de profiter de leur droit à la correspondance<sup>72</sup>. Cette grève survient alors que Londres et Berlin négocient le nombre de lettres autorisées aux captifs et sert d'argument à l'OKW pour justifier une restriction imposée aux prisonniers britanniques. Selon le représentant des prisonniers allemands, la situation est inacceptable et intolérable. Ce dernier compare même le site avec les camps de concentration en Allemagne, tels que décrits dans la presse à laquelle les détenus ont accès.

De plus, les captifs critiquent les conditions de transport, qui selon eux contenait plusieurs entorses au droit international. Les détenus soutiennent que leur déplacement par bateau était dangereux. Plusieurs d'entre eux étant membres de la Kriegsmarine, ils soulignent que le convoi a traversé une zone de combat dans l'Atlantique Nord, sans compter les conditions sanitaires déficientes à bord du navire. Ensuite, lors de leur débarquement à Halifax, les prisonniers affirment avoir été traités comme des criminels et subi un traitement jugé humiliant en raison de leur prise en photo, des fouilles abusives par le personnel canadien, des commentaires irrespectueux par les gardiens et la présence de policiers civils. Leur transport par train est

<sup>72</sup> BAC, RG6, vol. 207, Report by Col. H. Stethem, DIO to National Defence, 5 mars 1941 ; et Letter from Maag, CICR to Robertson, DEA, 21 avril 1941.



aussi critiqué : conditions sanitaires, manque de nourriture et de vêtements adéquats et protestations des détenus non prises en compte par les gardiens. Par rapport au camp W, les prisonniers dénoncent le manque de biens essentiels, notamment les vêtements d'hiver. Selon le représentant des prisonniers, la situation des prisonniers britanniques en Allemagne est manifestement supérieure à celle au camp W. Par réciprocité et respect pour la culture militaire allemande, les Canadiens et les Britanniques sont dans l'obligation de mieux traiter ces détenus<sup>73</sup>.

Ces plaintes se retrouvent à Berlin. Selon l'OKW, il s'agit de toute évidence d'infractions à la Convention de Genève et d'un traitement irrespectueux envers des officiers militaires. En réponse, Berlin menace de représailles si la situation ne s'améliore pas dans les plus brefs délais au camp W<sup>74</sup>. Cette menace se concrétise quelques semaines plus tard à la suite du cas de Fort Henry, où les détenus émettent des plaintes de même nature que celle du camp W<sup>75</sup>. Les officiers au camp F critiquent les conditions de détention. De par la structure du site — l'utilisation de cellules comme dortoir et les murailles empêchant une vue sur l'extérieur — les détenus perçoivent le camp comme une prison, ce qui est interdit par le droit international. Leurs plaintes font état de la décrépitude des lieux, l'état désuet des installations sanitaires, le manque d'espace de récréation, le surpeuplement du camp et des comportements irrespectueux des gardiens à l'endroit des officiers allemands. Aussi, les tenues de prisonniers fournies par les Canadiens en attendant les uniformes de rechange sont jugées indignes pour des officiers militaires<sup>76</sup>.

En représailles aux conditions de détention au camp W et F, Berlin transfère en mars 1941 des prisonniers britanniques détenus en Bavière vers les camps de Posen et Thorn en Pologne. Ces anciennes

<sup>73</sup> BAC, RG24, vol. 11245, Complaint from POW German Officer in Camp W Lt. Col. von Wedel to Representative of the Swiss Confederation, Consul General, Ottawa, 13 février 1941.

<sup>74</sup> PA-AA, R41156, OKW zu Schweizerischen Regierung, *Protestschrift gegen das Camp W*, 13 mars 1941.

<sup>75</sup> PA-AA, R41156, Auswartiges Amt, Lager F und W in Kanada, 18 mars 1941 ; Donald J. K. CORRY, *Germans in Old Fort Henry: A Study of a Canadian POW Camp in World War II*, mémoire de maîtrise, Kingston, Collège militaire royal du Canada, 1977, p. 1-32.

<sup>76</sup> PA-AA, Fonds Bern, vol. 4299, Report Gen. Maj. Friemel Campführer, Lager F to Swiss Consulate General Montreal, 3 avril 1941.

forteresses offrent des conditions de détention nettement inférieures aux camps en Allemagne. Selon l'observateur américain et le CICR, ces installations sont désuètes et insuffisantes selon la Convention de Genève. Les conditions hygiéniques y sont difficiles en raison du surpeuplement des lieux<sup>77</sup>. Les autorités allemandes affirment que les prisonniers britanniques resteront détenus dans ces établissements jusqu'à l'obtention d'une confirmation que la situation au Canada s'améliore. Selon l'OKW, les problèmes à Fort Henry s'expliquent par l'attitude des autorités canadiennes à l'endroit des prisonniers allemands. Ces derniers sont perçus comme des criminels sans égards à leurs grades militaires, ce qui s'explique par le manque d'expérience militaire des Canadiens. Pour pallier ce problème, Berlin suggère à Londres « d'encadrer et de conseiller » davantage le Canada concernant le traitement adéquat pour des officiers militaires<sup>78</sup>.

Londres réagit à ces représailles en prenant contact avec Berne et Washington pour justifier la situation à Fort Henry. De son côté, Ottawa se défend des critiques adressées aux camps F et W en citant des rapports d'inspection favorables<sup>79</sup>. Selon le nouveau directeur de la Direction de l'internement, le colonel Hubert Stethem, les plaintes sont injustifiées. Les officiers allemands, mécontents de leur transfert, se plaignent uniquement dans le but de causer des troubles aux Alliés en adoptant une attitude provocatrice, arrogante et non coopérative. Les Canadiens soulignent que l'utilisation des termes « *fort* » et « *casemate* » par les détenus pour décrire le camp et leur dortoir sont inexacts et portent à confusion puisque l'ancienne forteresse et les cellules ont été complètement réaménagées en 1939. D'ailleurs, l'armée canadienne occupait ces lieux avant l'arrivée des prisonniers. Les sommes investies dans la rénovation de Fort Henry rendent les installations conformes aux normes internationales : électricité, ventilation, chauffage, douches, aqueduc, de même qu'un terrain à l'extérieur du camp pour les activités récréatives<sup>80</sup>.

<sup>77</sup> TNA, FO916/87, Report from United States Ambassador to FO, 25 mars 1941 ; et Archives du Comité international de la Croix-Rouge, Genève [ACICR], BG 017 08-54, Réunion avec les délégués en Allemagne, 21 avril 1941.

<sup>78</sup> TNA, FO916/87, Telegram from United States Ambassador in the United Kingdom to FO, 2 avril 1941.

<sup>79</sup> TNA, FO916/87, Report from DIO to WO, 10 mars 1941 ; et BAC, RG6, vol. 207, Report by Col. H. Stethem, *Inspection Report Internment Operation Camp F*, 24 mars 1941.

<sup>80</sup> BAC, RG24, vol. 11249, Memorandum from Col. H. Stethem to DEA, 30 mai 1941.

Dans leur réponse à Berlin, les Britanniques citent différents rapports d'inspection qui contredisent la version des officiers allemands. S'appuyant sur ces déclarations, les Britanniques soutiennent que les critiques soulevées sont exagérées et, qu'au contraire, les autorités canadiennes font preuve d'une réelle volonté pour respecter la Convention de Genève<sup>81</sup>. Le Foreign Office reconnaît toutefois que le manque d'expérience canadienne dans la détention de guerre et avec des officiers allemands est l'une des causes des troubles aux camps F et W. Afin de combler cette lacune et de rassurer Berlin, il est noté que le War Office mandatera un officier pour conseiller les Canadiens en fonction de l'expérience britannique avec les militaires allemands<sup>82</sup>. Par ailleurs, le représentant suisse à Londres, Walter Preiswerk, est mandaté pour assister l'officier britannique dans ses inspections assurant ainsi une certaine neutralité des évaluations. Selon les autorités britanniques, ce dernier est susceptible de produire un rapport favorable de la situation au Canada<sup>83</sup>.

Selon le War Office, il est toutefois préférable que cette proposition d'inspection britannique provienne d'Ottawa par voie officielle afin d'éviter qu'elle ne soit décriée comme une politique impérialiste par l'Allemagne<sup>84</sup>. Cette approche pourrait confirmer à la fois le statut d'agent du Canada et celui de puissance détentrice de la Grande-Bretagne, en plus de montrer l'unité du Commonwealth au gouvernement allemand. Aussi, le War Office rappelle à Ottawa la gravité de la situation en raison du grand nombre de prisonniers britanniques en Allemagne, et donc le rapport de force en faveur de Berlin. Les autorités canadiennes demeurent cependant peu impliquées dans le processus décisionnel et les négociations avec l'Allemagne. Les autorités britanniques appliquent ainsi leur définition du partage des responsabilités comme entendu dans la politique impériale. Entre-temps, considérant les protestations de Londres et l'amélioration de la situation à Fort Henry et à Neys, Berlin accepte

<sup>81</sup> TNA, FO916/89, Report FO to Swiss Legation, London, 15 mars 1941.

<sup>82</sup> TNA, FO916/87, Report WO, *Treatment of German Prisoners of War in Canada*, 22 avril 1941.

<sup>83</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from Vincent Massey to Secretary of State for External Affairs, 23 avril 1941.

<sup>84</sup> TNA, FO916/87, Report to WO, *Treatment of German Prisoners of War in Canada*, 22 avril 1941.

de retransférer les prisonniers britanniques en Allemagne à la fin avril 1941<sup>85</sup>.

Les rapports de l'officier britannique et du représentant suisse arrivent finalement à la fin novembre 1941. En prévision des éventuelles critiques soulevées dans ces documents, le Haut-commissaire de Londres à Ottawa, Malcom MacDonald, propose au DPW de préparer immédiatement une réponse en expliquant les changements apportés pour améliorer les conditions au camp F<sup>86</sup>. Le rapport final de l'observateur suisse mentionne effectivement quelques problèmes pratiques au camp F et le manque de confort pour les détenus. Néanmoins, il souligne aussi le caractère temporaire des installations, le danger des évasions et, surtout, la volonté des autorités canado-britanniques d'améliorer la détention selon la Convention de Genève<sup>87</sup>. Dans le cas de l'officier britannique, il note que les troubles survenus aux camps F et W ont été causés principalement par l'attitude des prisonniers. Il souligne au passage la grande collaboration des Canadiens pour l'organisation de sa visite<sup>88</sup>. De son côté, le col Stethem écrit à son homologue du DPW, le col N. Coates, pour saluer le travail des observateurs britanniques et suisses. Il confirme son intention de collaborer avec Londres et l'importance d'entretenir des liens directs avec le DPW. Dans son mémorandum, Stethem soutient que l'un des problèmes du système canadien est que les autorités n'ont pas appliqué ses recommandations au sujet de la division des responsabilités entre le MAE, le secrétaire d'État Mackenzie King et la Défense nationale. Ses commentaires indiquent une certaine divergence entre les autorités civiles du MAE et les militaires de la Défense nationale. La gestion de ces opérations reste complexe en raison d'un manque de centralisation des décisions. Il propose même la création d'un organe semblable au DPW. Finalement, Stethem souligne l'importance d'accorder une attention au traitement des officiers allemands, s'opposant au transfert d'officiers vers le camp de Kananaskis en Alberta puisque cette installation risque d'incommoder les captifs. À ce sujet, il

<sup>85</sup> PA-AA, Bern 4299, Bericht, Herrn Gesandten von Purry, Abteilung für fremde Interessen, Bern, 13 mai 1941.

<sup>86</sup> TNA, FO916/87, Telegram from United Kingdom High Commissioner in Canada to DO, 6 septembre 1941.

<sup>87</sup> TNA, FO916/87, DPW, *Note of Meeting with M. Preiswerk*, 5 novembre 1941.

<sup>88</sup> BAC, RG24, vol. 11252, DIO, *Inspection by Commissioner of Internment Operations and Representatives of British War Office and Swiss Government*, 22 août 1941.

mentionne la construction du nouveau camp de Bowmanville en Ontario qui offre des conditions qualifiées de « luxueuses » pour les officiers<sup>89</sup>.

D'autres événements dans les camps canadiens provoquent des critiques sérieuses. D'abord en avril 1941, une tentative d'évasion massive, où 28 prisonniers ont essayé de s'évader du camp X à Angler en Ontario par la construction d'un tunnel, entraîne la mort d'un détenu et deux autres blessés par balles. Les 25 autres fugitifs, rapidement recapturés, sont condamnés à 29 jours d'isolement. Cet événement soulève des plaintes de la part de Berlin. Les prisonniers et le gouvernement allemand accusent les autorités du camp d'adopter un comportement agressif et de faire preuve d'une violence excessive envers les détenus, ce qui légitime, selon l'OKW, la tentative d'évasion. De plus, leur mise en isolement représente une sentence injustifiée compte tenu des preuves avancées. De leur côté, le Canada et la Grande-Bretagne soutiennent conjointement que l'utilisation d'arme à feu a été nécessaire pour contrer la tentative d'évasion et que les mesures punitives en règle avec le droit international sont clairement affichées dans les camps. Par la suite, d'autres plaintes sont émises par les officiers du camp W (Neys) à l'été 1941. La découverte de la construction d'un tunnel visant vraisemblablement une tentative d'évasion envenime la situation déjà tendue selon les Canadiens, en raison de l'arrogance des officiers allemands. Les autorités du camp mettent certains détenus suspects en isolement, en plus de suspendre certains privilèges. En réaction, les prisonniers accusent les autorités canadiennes de mauvais traitement, notamment l'utilisation de baïonnettes, vue comme un acte abusif et un manque de respect envers les officiers militaires. De plus, le remplacement forcé du chef de camp nommé par les détenus est considéré comme injustifié. Pour les Canadiens, les détenus au camp W ont une attitude non coopérative, spécialement le chef du camp, qu'on soupçonne d'être à l'origine des nombreux troubles depuis janvier. Voyant la situation comme critique en raison des risques réels d'évasions, Ottawa considère que les mesures disciplinaires sont justifiées. Selon la Direction de l'internement, les plaintes excessives montrent la volonté des prisonniers allemands de provoquer

---

<sup>89</sup> BAC, RG24, vol. 11247, Letter from Col. Stethem, DIO, Ottawa to Col. Coates, DPW, WO, London, 9 septembre 1941.

une crise. Ces explications servent à Londres pour répondre aux allégations de Berlin<sup>90</sup>.

Ce type d'incidents expose à la fois la position pragmatique du gouvernement allemand par rapport au traitement des prisonniers, utilisant chaque plainte susceptible de provoquer une crise ou de justifier des représailles pour faire pression sur les Alliés, ainsi que le partage des responsabilités canado-britanniques. Les Canadiens doivent assurer la sécurité et la discipline dans les camps et faire face à ce type de problématique sans précédent, tout en respectant la convention internationale, d'autant plus que la Convention de Genève reste floue sur les procédures à suivre par rapport à l'attitude et le comportement des prisonniers. À Londres, les officiels s'attardent peu aux préoccupations soulevées par les autorités canadiennes. L'enjeu principal au War Office et au Foreign Office demeure la diplomatie avec Berlin et les impacts de la détention des soldats allemands sur la captivité des prisonniers britanniques. Ce décalage entre la réalité pratique dans les camps canadiens et l'utilisation politique de la captivité par les Britanniques alimente les contentieux entre les deux Alliés du Commonwealth.

Pour les autorités britanniques, la priorité immédiate reste d'uniformiser la détention à travers le Commonwealth et surtout de clarifier les relations avec le Canada. Non seulement les difficultés rencontrées au Canada depuis les derniers mois font ressortir certaines particularités (ou lacunes selon le War Office) du réseau de détention canadien, mais la réaction de l'Allemagne montre que la réciprocité est un risque bien présent dans les opérations de captivité. Au-delà de la volonté des autorités de respecter la Convention de Genève, la détention est établie dans un contexte précipité pour Ottawa et Londres. Les options pour loger les captifs restent limitées et forcent les Canadiens à employer certains sites temporaires, ce que les Britanniques approuvent. Toutefois, Londres ne semble pas tenir compte de la réalité canadienne, selon Ottawa, dans ses efforts d'uniformisation de la captivité. En dépit de cette situation, les transferts de détenus vers le Canada se poursuivent.

---

<sup>90</sup> BAC, RG24, vol. 11247, Report from DIO to Secretary of State for External Affairs, 17 juin 1941 ; Report from DIO to DEA, *Complaint Treatment Camp W*, 27 juin 1941 ; et vol. 6590, DIO, *Report Respecting the Shooting*, 18 juillet 1941.

## Intensification de la détention à l'Ouest, novembre-décembre 1941

À l'automne 1941, la détention de guerre s'intensifie à l'Ouest en raison de l'afflux de prisonniers allemands issus des combats sur l'Angleterre et dans l'Atlantique Nord. La détention de ces individus sur le territoire britannique est toujours considérée comme hautement risquée par les autorités. Déjà en avril 1941, le War Office soulignait la présence de 526 prisonniers allemands présentant un risque sérieux pour la sécurité nationale<sup>91</sup>. En dépit de quelques craintes émises par le Secretary of State for War quant aux problèmes dans les camps canadiens, Londres demande à Ottawa en septembre 1941 d'accepter 2 000 prisonniers supplémentaires. Le manque d'espace disponible autre que le Canada, la nécessité de transférer rapidement ces détenus et l'amélioration des conditions au Canada incitent le gouvernement britannique à quérir l'aide du Dominion<sup>92</sup>.

Désirant soutenir leur allié, les autorités canadiennes acquiescent rapidement à cette demande, mais indiquent qu'elles doivent d'abord organiser la détention de ces nouveaux prisonniers et que ces derniers pourraient être accueillis à la fin novembre. De l'autre côté de l'Atlantique, la date de réception suggérée par Ottawa pose problème puisqu'un premier contingent de 500 prisonniers pourrait être transféré dès le 23 octobre en raison des transports transatlantiques disponibles. De plus, le War Office remet en question le délai de trois semaines exigé par les Canadiens afin de préparer la détention de ce groupe « minime » de 500 captifs. La DIO répond à cette critique en soulignant que la captivité est plus complexe que le simple déplacement de troupes et que le nouveau camp construit à Bowmanville n'est pas encore disponible<sup>93</sup>. Ce point est confirmé par le rapport d'inspection des représentants suisses et du CICR, effectué le 17 octobre seulement. Les premiers détenus arrivent finalement en novembre à Halifax, alors que le reste du contingent est planifié pour la fin décembre 1941<sup>94</sup>. Cet

<sup>91</sup> TNA, WO32/9918, Memorandum by WO, 19 avril 1941.

<sup>92</sup> TNA, WO32/9918, Telegram from DO to British High Commissioner in Canada, 14 septembre 1941.

<sup>93</sup> TNA, WO32/9918, Memorandum by DPW to DIO, 9 octobre 1941 ; et Memorandum, DIO to WO, 10 octobre 1941.

<sup>94</sup> TNA, WO32/9918, Memorandum by WO to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 29 novembre 1941.

épisode met en évidence la dualité entre l'objectif du War Office d'évacuer rapidement les détenus outre-mer et la volonté du Canada de collaborer sur cette question, tout en exigeant certaines conditions fixées par Ottawa. Londres est dans l'obligation d'attendre l'autorisation des Canadiens avant de transférer les détenus.

Durant cette même période, l'avancée des troupes britanniques au Moyen-Orient engendre un nombre croissant de prisonniers de guerre. Ces derniers sont détenus directement sur place. Toutefois, les autorités britanniques prévoient une augmentation importante du nombre de captifs au cours des prochains mois en raison des combats en Afrique du Nord. Selon leurs estimations, environ 136 000 soldats de l'Axe devraient être capturés (100 000 Italiens, 26 000 Allemands et 10 000 autres). Le problème réside dans la nécessité d'évacuer ces militaires ennemis et le manque d'espace disponible à travers le Commonwealth pour leur détention. Bien que le gouvernement australien ait accepté jusqu'à 50 000 détenus sur son territoire, les difficultés des transports vers cette région compliquent cette alternative. Pour cette raison, le Canada est considéré comme une destination plus accessible à court terme.

Dans cette optique, Londres demande à Ottawa d'accepter 26 000 prisonniers allemands supplémentaires, et de préparer la détention sur son territoire en conséquence. Un préavis de deux mois sera acheminé aux autorités canadiennes avant les transferts, prévus entre avril et octobre 1942<sup>95</sup>. Les Canadiens de leur côté évaluent cette possibilité et indiquent qu'un rapport sur les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à cette captivité sera produit prochainement. Entre-temps, dès la fin décembre 1941, avant même que les 2 000 prisonniers déjà acceptés aient été transférés, le War Office signale à Massey que 4 000 militaires allemands détenus en Afrique sont déjà prêts à être évacués et que le Canada demeure la seule destination envisageable dans un avenir immédiat en raison des convois disponibles. Londres demande donc à Ottawa d'accepter cette requête « *as soon as possible*<sup>96</sup> ». Les nombreux mémorandums envoyés au MAE à ce sujet et l'argumentaire employé par les Britanniques pour convaincre le Dominion témoignent ici d'une pression politique

<sup>95</sup> BAC, RG25, vol. 2761, WO, London to DEA, Ottawa, *Memorandum on Evacuation of Prisoners of War from Operational Zones*, 5 novembre 1941.

<sup>96</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from Vincent Massey London to DEA, Ottawa, 27 décembre 1941.



et diplomatique exercée sur le gouvernement canadien en dépit de ses hésitations pour l'acceptation d'un nombre élevé de prisonniers sur son territoire.

En marge des négociations sur les transferts additionnels de détenus, les discussions entre Londres et Ottawa se poursuivent par rapport à l'IPOWC. En fait, le Canada souligne l'impraticabilité du principe d'agent tel que proposé par les Britanniques en raison de ses responsabilités face à la puissance protectrice et au CICR. Le respect de la Convention de Genève au Canada s'arrime difficilement avec la politique impériale définie par Londres<sup>97</sup>. Selon le MAE, les deux États sont responsables. Par conséquent, la prise de décision doit inclure les deux gouvernements. De plus, les prisonniers au Canada sont sous les règles canadiennes plutôt que britanniques. À la suite d'une réunion de l'IPOWC, Ottawa soutient que ce comité est avant tout comme un organe de discussion et de coordination de la captivité et non une autorité indépendante du War Office. Le caractère « intergouvernemental » de l'IPOWC semble uniquement servir à atténuer les critiques des dominions et à assurer le contrôle du DPW sur la captivité.

Par conséquent, contrairement aux autres dominions, le Canada refuse d'accepter formellement la politique impériale avancée par Londres<sup>98</sup>. Massey réaffirme néanmoins que le gouvernement canadien est en accord avec le principe d'uniformité concernant le traitement quotidien des prisonniers pour autant que celui-ci ne menace pas la sécurité canadienne et ne contrevienne pas au droit international. Ces discussions témoignent encore une fois de la volonté du Canada d'être considéré comme la puissance détentrice pour les prisonniers allemands. Les officiels du MAE déplorent que le partage des responsabilités demeure toujours ambigu malgré la création de l'IPOWC et le rôle accru du Canada dans la captivité de par l'augmentation du nombre de prisonniers allemands sous sa garde. D'ailleurs, les représentants suisses et le CICR ont tous deux mentionné aux autorités canadiennes la nécessité d'entretenir davantage de contacts considérant l'augmentation des détenus au Canada<sup>99</sup>. Les Britanniques

<sup>97</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memo, DEA to Under-Secretary of State, 27 octobre 1941.

<sup>98</sup> TNA, WO32/9889, IPOWC, *Extract from the Minutes of the First Meeting*, 5 novembre 1941.

<sup>99</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Report from Secretary of State to External Affairs to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 27 novembre 1942.

restent toutefois sur leur position. Soulevant les risques de représailles, ils exigent le maintien d'un droit de regard sur plusieurs aspects de la détention au Canada afin d'éviter des interprétations divergentes entre les puissances détentrices susceptibles de provoquer des plaintes de Berlin<sup>100</sup>. Suivant cette approche, Londres demande à Ottawa de coordonner plusieurs règles de détention en fonction du modèle britannique<sup>101</sup>. En ce sens, les discussions portant sur la promotion des officiers allemands, le salaire des prisonniers et l'autorisation d'afficher le drapeau nazi dans les camps entrent dans cette dynamique basée à la fois sur le principe de réciprocité avec l'Allemagne et l'uniformisation de la captivité selon les règles en vigueur en Grande-Bretagne<sup>102</sup>.

Bien que les Canadiens acceptent plusieurs demandes du DPW, ils émettent des réserves quant à l'autorité des Britanniques sur la reconnaissance du statut de personnel protégé demandé par certains détenus transférés au Canada et leur droit d'être rapatrié selon la Convention de Genève. Lors de la réunion de l'IPOWC, Massey déplore la mise à l'écart du Canada des négociations avec Berlin sur cette question qui relève pourtant de son autorité<sup>103</sup>. Le gouvernement canadien se réserve le droit d'évaluer les demandes de reconnaissance de statut de personnel protégé et de rapatriement pour les prisonniers entre leurs mains, tout comme la décision finale d'octroyer ce statut aux captifs et d'autoriser leur rapatriement<sup>104</sup>. Bien que ces exigences demeurent sans réponse à Londres, elles témoignent d'une affirmation du gouvernement de Mackenzie King quant à son autorité sur la captivité sur son territoire et d'un rejet de la politique impériale. Malgré tout, les opérations de détention au Canada s'accroissent considérablement au cours des mois suivants, non sans alimenter les dissensions entre Ottawa et Londres.

<sup>100</sup> BAC, RG24, vol. 2781, Memo from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Secretary of State for External Affairs, 28 novembre 1941.

<sup>101</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from Vincent Massey to DEA, Ottawa, 28 novembre 1941.

<sup>102</sup> BAC, RG25, vol. 2763, Memorandum from FO to Swiss Legation, London, 11 décembre 1941 ; et TNA, WO32/9887, WO, IPOWC, London, *Display of National Flags in Prisoners of War Camps*, 9 décembre 1941.

<sup>103</sup> BAC, RG25, vol. 2763, Memorandum from Vincent Massey to DEA, Ottawa, 12 décembre 1941.

<sup>104</sup> BAC, RG24, vol. 6577, Telegram from DEA to Vincent Massey, London, 8 décembre 1941.

## Conclusion : un enjeu majeur au sein du Commonwealth

L'évacuation des prisonniers allemands vers le Canada donne lieu à une étroite collaboration intra-Commonwealth, mais provoque aussi plusieurs divergences entre Londres et le dominion. La relation qui s'établit entre les deux États est marquée par un empressement de Londres pour évacuer les prisonniers hors de son territoire. Les transferts sont organisés sans que l'ensemble des paramètres de la détention soient établis entre les parties. Dans cette optique, les « détails » administratifs de la captivité au Canada seront à discuter ultérieurement. En fait, considérant que le War Office a déjà une structure administrative en place, des liens établis avec les organismes internationaux à Genève et avec Berne, et une expérience de détention avec les prisonniers allemands, les officiers britanniques perçoivent le rôle du Canada comme secondaire afin d'assurer un contrôle sur la diplomatie avec l'ennemi. En ce sens, ils se considèrent la principale autorité pour les prisonniers allemands même si plusieurs de ces enjeux relèvent de la souveraineté canadienne. Plusieurs spécialistes britanniques sont d'ailleurs envoyés au Canada pour « conseiller » les Canadiens. Leur présence et leur mandat permettent à Londres de confirmer son autorité sur la question des prisonniers. Cette approche apparaît comme nécessaire considérant le rapport de force nettement en faveur de Berlin en raison du grand nombre de prisonniers britanniques en Allemagne et du risque de représailles. La centralisation du processus décisionnel à Londres est une réponse à ces craintes. La politique impériale anime les rapports canado-britanniques et demeure la source de plusieurs disparités et discordes entre les deux Alliés, ce qui par le fait même entrave les efforts d'uniformisation intra-Commonwealth.

La venue de prisonniers de guerre au Canada est issue d'une volonté de la part du gouvernement de Mackenzie King de collaborer avec la Grande-Bretagne face à ce problème. Cependant, la politique impériale imposée par Londres et le manque de consultation qui en découle entrent directement en opposition à l'approche fonctionnaliste du MAE. Pour les Canadiens, la position du War Office non seulement s'arrime difficilement avec la réalité canadienne, mais entrave le respect de la Convention de Genève. La situation aux camps de Fort Henry et de Neys constitue des exemples importants. Ces épisodes surviennent en parallèle aux discussions sur la définition des responsabilités entre Londres et Ottawa et la création de

L'IPOWC, au cours desquelles Londres tente d'établir officiellement sa position sur le partage des responsabilités. En fait, le Canada ne rejette pas systématiquement cette politique ni l'expérience des Britanniques en matière de détention de guerre. Les Canadiens acceptent plusieurs demandes britanniques sur les politiques de détention. Les deux parties s'entendent pour améliorer la consultation et les échanges de manière plus régulière et structurée. Alors que le Canada constitue le principal geôlier pour les prisonniers allemands, le traitement des captifs sur son territoire influence les négociations entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne et fait en sorte qu'une coordination intra-Commonwealth est nécessaire. La mise sur pied de l'IPOWC s'inscrit dans cette volonté. Toutefois, les divergences sur la définition de puissance détentrice demeurent toujours problématiques entre les deux Alliés, malgré la création de l'IPOWC. Ce chapitre montre que les politiques de captivité se construisent en fonction des rapports entretenus entre les deux gouvernements. Le traitement des prisonniers de guerre ne dépend plus uniquement de la réciprocité avec l'Allemagne, mais aussi des relations intra-Commonwealth. Cette dynamique atteint son paroxysme à la fin de 1942, alors que les opérations de captivité complexifient davantage les relations canado-britanniques.



## La politique impériale et le Canada, janvier 1942 à décembre 1943

---

Les transferts de prisonniers allemands au Canada depuis 1940 ont donné lieu à une étroite collaboration entre les autorités canadiennes et britanniques, tout en soulevant plusieurs divergences. Ce chapitre explore la continuité de cette dynamique intra-Commonwealth. En ce sens, plusieurs problèmes ayant pris naissance en 1940 et en 1941 s'accroissent entre janvier 1942 et décembre 1943. L'interprétation de la Convention de Genève, la définition des responsabilités et le traitement des prisonniers dans les camps canadiens demeurent des sources de tension. De plus, la coopération canado-britannique engendre de nouvelles problématiques. Ce chapitre met en lumière ce processus d'échanges et de transferts qui s'accroît à la fois par le nombre croissant de prisonniers au Canada, la capture de soldats canadiens en Allemagne et par la complexification des rapports entre Londres et Ottawa. Au cours de cette période, Londres tente de restructurer les relations intra-Commonwealth afin d'assurer une meilleure acceptation de la politique impériale par les dominions. Ces discussions sont animées par les positions adoptées par le gouvernement de Mackenzie King quant au concept « intergouvernemental », son rôle dans le processus décisionnel et la coopération au sein du Commonwealth. Finalement, cette période est aussi marquée par une radicalisation des rapports entre Londres et Berlin concernant les prisonniers de guerre, ce qui a une influence significative sur les relations intra-Commonwealth. Malheureusement pour les Alliés, les changements demandés demeurent complexes dans un contexte où le conflit mondial s'intensifie sur plusieurs fronts.

## Disposer des futurs prisonniers

En janvier 1942, la situation des prisonniers de guerre allemands en Afrique du Nord est jugée critique à Londres<sup>1</sup>. Selon le War Office, la présence de milliers de soldats ennemis à proximité du front représente une sérieuse menace pour les opérations militaires, d'autant plus qu'aucune installation adéquate n'est disponible sur le territoire africain pour accueillir ces captifs. Le risque de leur libération par les forces allemandes justifie leur évacuation. Pour les Britanniques, la solution consiste à transférer ces détenus vers le Canada, la seule destination acceptable dans l'immédiat<sup>2</sup>. Une discussion, déjà entamée entre Ottawa et Londres à l'automne 1941, aborde la capacité d'accueil du Canada pour les prochains mois. Les autorités canadiennes se préparent en prévision des 26 000 prisonniers anticipés par les Britanniques. À cette fin, la Direction de l'internement et la Défense nationale évaluent la construction de camps de plus grande envergure en Alberta. Des plans pour deux installations d'une capacité de 10 000 détenus chacune sont soumis aux Britanniques. Selon les spécialistes canadiens, il est actuellement possible d'accueillir entre 3 000 et 4 000 détenus supplémentaires. Toutefois, l'arrivée des nouveaux prisonniers risque de congestionner le réseau de détention. En utilisant la capacité d'accueil maximale du Canada, il ne restera aucune marge de manœuvre aux autorités pour les situations d'urgence (incendie dans un camp, capture d'un nombre important de prisonniers par les forces canadiennes et déplacement précipité de détenus par la Grande-Bretagne). En attendant, ils suggèrent de maximiser l'occupation des camps afin de limiter le nombre de sites ainsi que les ressources nécessaires à la surveillance<sup>3</sup>. Signe de sa volonté d'aider son allié, Ottawa accepte la requête de Londres concernant les prisonniers du Moyen-Orient et demande de plus amples détails sur les transports afin de préparer la détention<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> BAC, RG25, vol. 2763, WO, Minutes of the 3rd Meeting of IPOWC, London, 7 janvier 1942.

<sup>2</sup> TNA, WO32/9918, WO, Report from K. H. Noel to G. Ignatieff, Canada House, London, 7 mars 1942.

<sup>3</sup> BAC, RG24, C-5395, Reports by DIO, *Internment Camps*, 27 février 1942 ; et *Proposed Consolidation of PW Camps*, 11 mars 1942.

<sup>4</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Memorandum for Mr. Pearson, *Acceptance by the Canadian Authorities of the Custody of Further Prisoners of War Captured by the British Forces*, 6 janvier 1942.

En réponse, le War Office estime à 20 000 le nombre de prisonniers additionnels pour les six prochains mois. La planification des transports est toutefois difficile en raison du manque de navires et de personnel. Par conséquent, aucune date de transfert n'est avancée pour 1942. Par contre, les 4 000 captifs acceptés par le Canada devraient arriver au début du mois d'avril<sup>5</sup>. À la lumière de ces nouvelles informations, les experts canadiens insistent auprès de Londres pour autoriser le financement des camps de 10 000 unités et d'agrandir les camps existants. La concentration de la détention permettra de garder un nombre élevé de prisonniers tout en limitant la demande en ressources humaines. En suivant le modèle de gestion en cours, l'arrivée de 16 000 détenus nécessiterait la construction de 12 à 15 nouveaux camps, en plus d'employer plus de 7 000 gardiens<sup>6</sup>.

La situation militaire précaire sur le front africain force le War Office à agir rapidement. Afin de transférer 1 113 prisonniers toujours en Grande-Bretagne et faisant partie du groupe de 2 000 accepté par le Canada à l'automne 1941, Londres informe Ottawa en février 1942 qu'une opportunité se présente pour évacuer ces détenus dans un délai de deux semaines à l'aide de navires à destination de New York. En accord avec les Américains, les détenus seront déplacés par train vers le Canada. Bien que cette opération soit finalement annulée — les prisonniers arrivent plutôt à Halifax au début avril — elle témoigne de la volonté du War Office d'évacuer précipitamment les prisonniers par diverses démarches. Dans le cas des prisonniers au Moyen-Orient, ces derniers sont détenus en transit en Afrique du Sud en attendant leur transport vers l'Amérique du Nord. Les autorités sud-africaines, craignant pour la sécurité de leur territoire, refusent la détention permanente des soldats allemands<sup>7</sup>. Prenant en compte l'évolution du front et les difficultés logistiques des transports transatlantiques, les Britanniques réévaluent le nombre de captifs transférés au Canada à 15 000 pour 1942 et, par conséquent, hésitent à approuver la construction des nouveaux camps proposée par Ottawa. Entre-temps, ils

<sup>5</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 7 janvier 1942.

<sup>6</sup> BAC, RG24, C-5395, Memorandum to Minister, *Consolidation of existing Internment Camps and the Construction of New Large Unit Camps*, 17 mars 1942.

<sup>7</sup> Bob MOORE, « Unwanted Guests in Troubled Times: German Prisoners of War in the Union of South Africa, 1942-1943 », *The Journal of Military History*, vol. 70, n° 1 (2006) p. 63-90.



demandent aux Canadiens de fournir le nombre exact de places immédiatement disponibles au Canada, advenant la disponibilité de convois<sup>8</sup>. D'ailleurs, à la fin mars, le War Office annonce que 900 prisonniers vont être transférés d'ici le 4 avril. De plus, 2 000 prisonniers d'Afrique du Sud seront transférés via New York au début mai, proposition qui est réévaluée à 4 000 individus<sup>9</sup>.

Londres revient à plusieurs reprises sur ses estimations au cours des semaines suivantes. D'abord, les Britanniques signalent qu'Ottawa devra accueillir un total de 18 800 prisonniers allemands durant l'année en cours, soit 8 000 captifs déjà au Canada, 4 000 en Afrique du Sud en attente de transport, 6 000 au Moyen-Orient prêts à être évacués et 800 membres de la marine marchande détenus en Inde<sup>10</sup>. Selon le War Office, le Canada a actuellement une capacité d'accueil de 11 000 détenus. Considérant la construction d'un camp de 10 000 places, 21 000 prisonniers pourraient donc être détenus par le Dominion. La construction d'un nouveau camp à Lethbridge est donc autorisée par le War Office<sup>11</sup>. En juin 1942, alors que 4 000 prisonniers allemands sont autorisés à quitter l'Afrique du Nord, Londres revoit ses estimations et évalue la capacité d'accueil du Canada à 29 000 détenus, ce qui nécessite la construction d'un second camp de 10 000 unités près de Medicine Hat. La capacité de détention canadienne suscite plusieurs échanges entre Ottawa et Londres. D'un côté, les Britanniques font pression sur les Canadiens pour obtenir une évaluation précise du nombre de places de détention disponibles. D'un autre côté, la DIO demande un délai pour réévaluer la situation et surtout, le MAE rappelle que la capacité maximale d'accueil n'est pas synonyme du nombre de prisonniers autorisé à être transporté au Canada. Il est jugé préférable d'attendre la fin de la construction des deux nouveaux camps avant d'accepter

<sup>8</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegrams from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, Ottawa, 7 mars et 8 avril 1942.

<sup>9</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from DEA to Canadian Legation at Washington, 1<sup>er</sup> avril 1942 ; et RG24, vol. 6585, Reports, National Defence, Orders to all Officers commanding Military Districts, *Prisoners of War from Middle East*, 27 mars et 11 mai 1942.

<sup>10</sup> BAC, RG24, vol. 6585, National Defence, Orders to all Officers commanding Military Districts, *Prisoners of War from India*, 17 juillet 1942.

<sup>11</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 22 mai 1942.

davantage de prisonniers<sup>12</sup>. Les deux Alliés s'entendent néanmoins pour que 3 000 places soient disponibles au Canada advenant la disponibilité d'un transport immédiat<sup>13</sup>. Selon Ottawa, 4 000 détenus prévus pour septembre 1942 pourront être logés dans des tentes près d'Ozada en Alberta en attendant la construction du nouveau camp et 7 000 captifs pourront être logés dans le camp de Medicine Hat en novembre. Parallèlement, les transferts se multiplient entre juillet et août 1942. Trois contingents de 1 600, de 1 400 et de 1 588 prisonniers arrivent à New York et un autre groupe de 2 000 prisonniers, prévus initialement pour le 16 septembre, arrive le 27 août en raison des transports disponibles. Le reste du groupe débarque à Halifax en septembre<sup>14</sup>.

Alors que les Britanniques négocient avec les Américains pour transférer l'ensemble des prisonniers allemands du front africain aux États-Unis, Londres continue d'inciter les Canadiens à accepter davantage de captifs en soulevant l'argument de la diplomatie avec l'Allemagne. En ce sens, la détention au Canada accorde un rapport de force favorable au Commonwealth face à l'Allemagne et il est important de maintenir ce dernier en place<sup>15</sup>. Cet argument semble influencer les hauts fonctionnaires du MAE, puisque le gouvernement canadien accepte de prendre en charge des détenus supplémentaires. L'arrivée de ces captifs motive d'ailleurs la Défense nationale à accélérer la construction des installations de Medicine Hat et d'Ozada, d'une capacité de 12 000 détenus, prévues pour février 1943 et août 1943. En attendant, le MAE suggère au War Office d'envoyer les captifs aux États-Unis en signalant la saturation des camps canadiens. Considérant les estimations en décembre 1942 indiquant que 41 515 militaires allemands seront détenus au Canada en 1943, Ottawa préfère suspendre l'acceptation de captifs au-delà de ceux déjà négociés. Les coûts liés à l'aménagement de nouvelles installations et l'emploi de personnel additionnel motivent le MAE à refuser tout

<sup>12</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Report from Under-Secretary of State for External Affairs to Maj. Gen. MacKenzie, National Defence, 8 juillet 1942.

<sup>13</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Report from N. A. Robertson, DEA to Gen. MacKenzie, National Defence, 1<sup>er</sup> juillet 1942.

<sup>14</sup> BAC, RG24, vol. 6585, National Defence, Orders to all Officers commanding Military Districts, *Prisoners of War from Middle East*, 14 août 1942 et 28 août 1942.

<sup>15</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 24 novembre 1942.

engagement auprès de Londres concernant les prisonniers allemands<sup>16</sup>. L'aspect financier n'est cependant pas l'unique raison expliquant cette position. Les transferts de prisonniers ont une incidence importante sur les relations intra-Commonwealth. L'afflux de captifs incite notamment le gouvernement canadien à affirmer son rôle dans la détention de guerre et à se distancier des politiques britanniques. Bien qu'Ottawa collabore avec Londres face au problème des militaires allemands, ce sujet accentue aussi le contentieux entre les deux États quant aux politiques de détention.

### Uniformiser la captivité

Le traitement des prisonniers allemands au Canada continue de susciter des débats entre les deux Alliés du Commonwealth puisque certaines politiques britanniques s'accordent difficilement à la réalité canadienne. La gestion financière de la captivité est un exemple révélateur. Alors qu'en Grande-Bretagne la gestion des comptes et des soldes des prisonniers est centralisée à Londres, les Canadiens soutiennent qu'un tel système s'applique difficilement au Canada étant donné les distances considérables entre les camps et Ottawa. De plus, le manque d'expérience des officiers militaires canadiens dans ce domaine fait en sorte qu'il est préférable de déléguer ces tâches à des autorités civiles. Les autorités de chaque région se rapportent ensuite à la DIO à Ottawa<sup>17</sup>. Certains différends sont néanmoins facilement résolus par les deux États, signe d'une volonté commune de coordonner les procédures de détention. Par exemple, ils s'entendent pour revoir leur accord de 1940 concernant le paiement des officiers allemands afin d'inclure les soldes accumulés par les prisonniers lors de leur détention en Grande-Bretagne. Cette situation a engendré plusieurs plaintes de la part des captifs puisque ces montants n'ont toujours pas été transférés. Aussi, l'entente tient compte des salaires rétroactifs des officiers ayant obtenu une promotion de grade durant leur détention. D'ailleurs, les Canadiens remarquent que le nombre de demandes de promotion chez les détenus est à la hausse. La DIO y voit une stratégie de la part des Allemands visant à être exemptés du

<sup>16</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Telegrams from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 3, 8 et 23 décembre 1942.

<sup>17</sup> BAC, RG24, vol. 11258, Memorandum DIO, *Accounting procedure for Prisoner of War Camps*, 13 janvier 1942.

travail obligatoire et d'obtenir des meilleures conditions de détention<sup>18</sup>. Afin de simplifier le paiement des détenus, Ottawa suggère d'inclure ces montants dans le remboursement de la captivité, ce que le War Office accepte.

Certaines problématiques restent, par contre, plus complexes du fait que les autorités britanniques négocient seules avec l'Allemagne sans consulter leurs homologues canadiens. Ce constat complique la coordination de la captivité selon Ottawa puisque Londres ne semble pas tenir compte du contexte canadien. Par exemple, Londres et Berlin s'entendent pour accorder le droit aux officiers d'effectuer des marches et autres activités physiques à l'extérieur des camps, parfois sans escorte, en échange d'une déclaration écrite qu'ils ne tenteront ni de s'évader ni de commettre un acte illégal. Pour les Britanniques, cet accord garantit de meilleures conditions aux prisonniers alliés. Le War Office informe donc les Canadiens en avril 1942 par l'IPOWC qu'ils doivent appliquer cette politique sur leur territoire. Cependant, pour les autorités canadiennes, cette mesure soulève plusieurs inquiétudes par rapport à la sécurité des opérations. En fait, la DIO fait face à plusieurs tentatives d'évasion depuis 1941, en plus de l'augmentation des demandes de reconnaissance de grade d'officier parmi les détenus. De plus, certains officiers considérés comme « nazis fanatiques » sont soupçonnés d'être responsables des troubles dans les camps en adoptant une attitude arrogante, non coopérative et combattive envers les autorités. Finalement, cette mesure occasionne des difficultés pratiques considérant le nombre limité de gardiens. La DIO fait part de ses craintes au War Office, mais accepte néanmoins de mettre en œuvre cette politique par souci d'uniformité avec le Commonwealth et de réciprocité avec l'Allemagne<sup>19</sup>.

Cette dynamique canado-britannique est aussi observable avec l'entente entre Londres et Berlin concernant l'échange d'informations relatives aux cas de décès ou de blessures graves chez les prisonniers de guerre. Ces négociations font suite aux événements au camp de Neys<sup>20</sup>. Encore une fois, Ottawa est peu impliquée dans le processus

<sup>18</sup> BAC, RG24, vol. 2781, Memorandum from DIO to DEA, 30 novembre 1942.

<sup>19</sup> TNA, FO916/271, Security Executive Conference, *Parole for Prisoners of War*, London, 20 mars 1942 ; et BAC, RG24, vol. 3927, WO, 10<sup>th</sup> Meeting of Sub-Committee A, IPOWC, London, 8 juillet 1942.

<sup>20</sup> TNA, FO916/310, Mémoire de la Légation britannique au Gouvernement suisse, Berne, 26 juin 1942.

décisionnel britannique, même si le Canada est directement concerné. Londres se limite à communiquer la proposition par l'IPOWC afin qu'elle soit acceptée par les dominions<sup>21</sup>. La procédure prévoit notamment autoriser une enquête conjointe avec des représentants suisses lors de telles situations. Pour les Britanniques, cet accord permet d'obtenir davantage d'informations sur les prisonniers en Allemagne. Du côté d'Ottawa, la Défense nationale suggère d'uniformiser cette mesure au sein du Commonwealth en adoptant les règles canadiennes : nomination des officiers, format des rapports et définition du terme « blessure sérieuse ». Cette proposition est toutefois rejetée par les autorités britanniques<sup>22</sup>. Le MAE retire finalement sa demande afin de faciliter les négociations entre Londres, Berne et Berlin.

La captivité demeure un sujet complexe pour le gouvernement de Mackenzie King. D'une part, il tente d'affirmer son autorité politique sur son territoire face aux positions britanniques qu'il juge inadaptées à la réalité canadienne. D'autre part, il doit tenir compte du fait que Londres négocie seule avec Berlin et que l'Allemagne considère l'ensemble des prisonniers du Commonwealth comme un seul groupe. En mettant de l'avant certaines mesures, les Canadiens se retrouvent confrontés à ces constats. Dans le cas des rations alimentaires des prisonniers, ajustées selon les normes britanniques en 1941, celles-ci sont réajustées aux normes canadiennes. Le Canada en tant que puissance détentricrice se considère comme responsable d'appliquer les mêmes rations aux captifs que celles des soldats canadiens. Cette approche vise à apporter un soutien supplémentaire aux prisonniers canadiens en Allemagne par principe de réciprocité<sup>23</sup>.

Cette nouvelle politique est critiquée par Londres. Lors d'une visite d'un officier du War Office au Canada à l'automne 1942, ce dernier qualifie de « privilégié » le traitement des détenus. Selon le DPW, de telles conditions sont inutiles et coûteuses, d'autant plus que Londres finance la captivité. On demande que les rations soient réajustées selon les normes britanniques puisque la Grande-Bretagne est la puissance détentricrice officielle. Bien qu'offrant des rations

<sup>21</sup> BAC, RG24, vol. 2781, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 3 mars 1942.

<sup>22</sup> BAC, RG25, vol. 2767, Memorandum from DEA to Minister of National Defence, 15 décembre 1942.

<sup>23</sup> BAC, RG25, vol. 2767, Note to Mr. Robertson, *Rations for Enemy POWs in Canada*, 23 décembre 1942.

nettement insuffisantes aux prisonniers alliés, les autorités allemandes sont susceptibles de critiquer cette disparité au sein du Commonwealth, ce qui risque d'engendrer des représailles. De plus, considérant les restrictions imposées au peuple britannique, les conditions des détenus au Canada risquent de soulever des critiques chez la population civile. On demande donc aux Canadiens de limiter les suppléments offerts aux captifs dans les cantines selon les normes en place dans le Commonwealth et de cesser le traitement « favorable » des militaires allemands :

*The United Kingdom authorities say that they are somewhat unhappy that prisoners who are transferred to Canada should be fed on a scale appreciably in excess of what they would receive in this country or elsewhere under United Kingdom control [...] The United Kingdom authorities feel that there are strong reasons why German prisoners in Canada should not be treated more favourably than elsewhere in the Commonwealth<sup>24</sup>.*

Ottawa accepte la requête britannique, mais choisit plutôt de diminuer les rations des troupes canadiennes au lieu de justifier cette diminution par rapport aux normes britanniques. Le gouvernement de Mackenzie King confirme ainsi sa position de puissance détentrice tout en coordonnant la détention avec le reste du Commonwealth. Bien que les autorités canadiennes partagent les arguments soulevés par le War Office quant à l'uniformité des rations et le risque de représailles, ils articulent ce changement selon les positions politiques. De par cette approche, les Canadiens anticipent d'éventuelles plaintes adressées au CICR et à la Suisse en réaction à cette nouvelle politique alimentaire et légitiment celle-ci selon leur interprétation de la Convention de Genève<sup>25</sup>. Cette position d'Ottawa s'inscrit dans un contexte où les discussions avec Londres concernant la définition des responsabilités demeurent tendues entre les deux Alliés.

<sup>24</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Report from Vincent Massey, London to DEA, 14 octobre 1942.

<sup>25</sup> BAC, RG25, vol. 2767, Note to Mr. Robertson, *Rations for Enemy POWs in Canada*, 23 décembre 1942.

## Affirmer la souveraineté du Canada

Faisant suite aux revendications d'Ottawa quant à sa reconnaissance comme puissance détentrice, le War Office propose au printemps 1942 de redéfinir l'Imperial POW Committee afin de clarifier le rôle de chaque partie et ainsi favoriser une plus grande coopération intra-Commonwealth. L'objectif premier est de s'entendre sur une nouvelle définition des responsabilités. En remplacement du principe d'agent (*Agent Principle*) défini en 1940, le War Office propose le principe de responsabilité conjointe (*Joint Principle*). Le *Joint Principle* stipule que les dominions et la Grande-Bretagne partagent une responsabilité commune pour les prisonniers de guerre qui s'opère par l'IPOWC. Ce dernier est toujours formé d'un comité principal qui se penche sur les questions concernant les politiques générales, la diplomatie avec l'Allemagne et les relations intra-Commonwealth, ainsi que deux sous-comités qui s'occupent des questions administratives, des aspects techniques et de la coordination de la captivité. Voulant rassurer ses alliés quant à son rôle limité au sein de l'IPOWC, le War Office rappelle que les sous-comités sont pleinement autonomes et décident de manière indépendante du contenu des réunions et de l'implantation des mesures proposées. Londres souhaite que les représentants des dominions certifient à leur gouvernement respectif qu'aucune décision n'est prise sans considérer ces derniers<sup>26</sup>.

Les autorités canadiennes demeurent toutefois réticentes face à la proposition de Londres. Au sein du MAE, les officiels réitèrent la position du Canada par rapport à ses responsabilités comme signataire de la Convention de Genève pour les prisonniers de guerre sur son territoire<sup>27</sup>. De plus, certaines ambiguïtés persistent quant au processus décisionnel britannique. Le MAE demande même au Colonial Office des éclaircissements sur le rôle précis du War Office, du Home Office et du Foreign Office sur les questions relatives à la détention de guerre. Les Canadiens cherchent à comprendre la dynamique entre les trois départements et s'il existe d'autres comités inter-départementaux impliqués dans l'établissement des politiques de détention. La réponse du Colonial Office mentionne que le Foreign

<sup>26</sup> BAC, RG25, vol. 2763, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 8 avril 1942.

<sup>27</sup> BAC, RG25, vol. 2763, Memorandum DEA, *The Imperial Prisoners of War Committee*, London, 10 avril 1942.

Office assure principalement la transmission des plaintes de prisonniers avec la Suisse et que le département n'est pas impliqué dans l'élaboration des politiques. La gestion de la captivité est assurée par le War Office<sup>28</sup>.

Suivant leur stratégie d'affirmation du statut de puissance détentrice, les Canadiens mettent sur pied un comité consultatif sous la responsabilité du MAE afin de coordonner les autorités impliquées dans la détention de guerre par rapport au Commonwealth et au respect de la Convention de Genève. Concrètement, le comité sert de table de discussion pour les autorités canadiennes quant aux positions à adopter face au droit international, aux rencontres de l'IPOWC et aux relations avec la Suisse et le CICR<sup>29</sup>. Le comité reconnaît l'importance de la réciprocité avec l'Allemagne. Le traitement des prisonniers allemands au Canada et celui des Canadiens détenus en Europe demeurent intrinsèquement liés. Alors que la détention de guerre est en constante croissance au Canada depuis 1940, plusieurs décideurs réalisent que les intérêts du Canada sont directement touchés par ces opérations et que leur implication dans le processus décisionnel devient donc nécessaire. Selon les officiels canadiens, les autorités britanniques justifient leurs politiques aux dominions de par la nécessité d'une coopération intra-Commonwealth, mais cette dernière s'opère principalement par l'adoption des positions établies par le War Office, même si celles-ci vont à l'encontre des intérêts définis par Ottawa.

Par ailleurs, les autorités canadiennes remarquent qu'ils doivent gérer des problèmes provoqués par les politiques britanniques, par rapport auxquelles ils ne sont pas responsables et n'ont pas été consultées. Le MAE craint que le Canada soit tenu responsable de plusieurs plaintes à l'endroit des Britanniques transmises par les prisonniers, ce qui risque d'engendrer des représailles contre les 2 000 prisonniers canadiens en Allemagne, en plus de miner l'image du pays sur la scène internationale. Plusieurs cas confirment ces appréhensions. D'abord, en janvier 1942, une série de plaintes sont émises par un groupe de captifs concernant des vols d'effets personnels commis par les gardiens durant leur transport maritime. Selon eux, les officiers

<sup>28</sup> TNA, FO916/307, Memorandum, High Commissioner for Canada in the United Kingdom to CO, 14 août 1942.

<sup>29</sup> BAC, RG24, C-5332, Memorandum to DEA, *Establishment of an Advisory Committee on the Protection of Canadian Interests in Enemy Territory and the Treatment of Enemy Interests in Canada*, 12 mars 1942.



britanniques ont confisqué certains biens qui n'ont toujours pas été rendus. Les autorités canadiennes, non informées de cette procédure, transmettent les plaintes à Londres qui justifie cette situation par les mesures de sécurité appliquées durant les transports et la présence de contrebande chez les détenus<sup>30</sup>.

Deux autres transports de prisonniers provoquent des critiques sévères envers les Britanniques. Le premier cas est celui du HMT *Pasteur*, utilisé pour transporter 2 000 détenus entre Suez et Durban. À la suite du transfert, les officiers allemands ont dénoncé le mauvais traitement reçu par les gardiens britanniques : vols des biens personnels, isolement des officiers, conditions insalubres, fouilles corporelles musclées et utilisation d'une force coercitive abusive. Alertés de la situation par Berne, les responsables britanniques justifient cette situation par une menace de mutinerie lors du transport<sup>31</sup>. Cet épisode provoque des représailles par l'OKW. Le 30 septembre 1942, une centaine de prisonniers britanniques voient plusieurs objets personnels être confisqués, en plus de subir un isolement dans des cellules restreintes<sup>32</sup>. Le second cas à survenir durant cette période est le transport de détenus allemands à bord du HMT *Queen Mary* entre Le Caire et New York. Les prisonniers accusent notamment de maltraitance les gardes polonais employés sur le navire. Une fois au Canada, les détenus formulent des plaintes au consulat suisse au sujet de la confiscation de biens personnels. Selon les officiers concernés, les gardiens polonais, animés par un soi-disant désir de vengeance envers les Allemands, ont brutalisé et insulté les détenus<sup>33</sup>.

Ces événements étant survenus avant l'arrivée des captifs au Canada, les autorités à Ottawa transmettent les plaintes au War

<sup>30</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Report, Inquiry Held at No. 8 Camp on 18/19 March 1942, *Expose of Investigating a Complaint Made by Lt. Kroke dated 15 January 1942 to the Protecting Power*, non daté.

<sup>31</sup> BAC, RG24, vol. 2781, Memo from FO to Swiss Legation, London, 15 août 1942. Bob MOORE, « The Last Phase of the Gentleman's War: British Handling of German Prisoners of War on Board HMT Pasteur, March 1942 », *War & Society*, vol. 17, n° 1 (1999), p. 41-55.

<sup>32</sup> PA-AA, Kriegsrecht R41158, Bericht OKW an das Auswärtige Amt, *Entwürdigende Behandlung deutscher Kriegsgefangene auf dem Transportschiff Pasteur in der Nacht vom 11. zum 12.3.42*, 28 septembre 1942.

<sup>33</sup> BAC, RG25, vol. 2770, Complaint by prisoner Albert Rapsch to Swiss Consul General, Montreal, 2 septembre 1942.

Office<sup>34</sup>. De plus, craignant des représailles contre les Canadiens, le MAE demande à Londres de spécifier auprès de Berlin qu'aucun garde polonais n'est employé au Canada, que les transports transatlantiques sont sous la responsabilité des Britanniques et que les Canadiens sont responsables des détenus uniquement au moment de leur arrivée sur le continent. Cependant, pour Londres, il est impossible d'établir une telle distinction puisque celle-ci remettrait en question le *Joint Principle* et menacerait l'unité du Commonwealth puisque l'ensemble des membres sont conjointement responsables des détenus. Le Foreign Office souligne plutôt à l'Allemagne, au nom du Commonwealth, que le manque criant de gardiens nécessite l'emploi de personnel étranger, mais que le gouvernement britannique a toutefois demandé aux dominions d'éviter d'employer du personnel d'origine polonaise dans les camps pour éviter les complications en réaction au traitement de la Pologne par l'Allemagne<sup>35</sup>.

Dans le même ordre d'idée, Ottawa tente de se dégager de la responsabilité pour les transferts des prisonniers détenus au Canada vers les États-Unis afin de les faire travailler dans l'industrie minière. Selon Ottawa, cette décision du War Office risque d'engendrer des représailles en Allemagne. Berlin pourrait notamment ordonner l'emploi des Canadiens dans les mines de Silésie, ce qui signifierait des conditions de détention particulièrement difficiles pour ces derniers. Le MAE suggère donc au War Office de plutôt transférer les prisonniers du Moyen-Orient directement aux Américains, sans passer par le Canada, pour ainsi dégager Ottawa de toute responsabilité pour ces captifs. Bien que Londres accepte cette requête, ce sont les Américains qui changent leur position en interdisant l'emploi des détenus dans les mines<sup>36</sup>. Cette stratégie politique d'Ottawa vise à protéger les intérêts canadiens, menacés par l'interprétation de la captivité au Canada par Berlin. Cette dynamique est bien présente à l'automne 1942, alors qu'une crise majeure vient exacerber les tensions présentes depuis 1941 entre les deux Alliés, confirmant davantage

<sup>34</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Memorandum A.V.R. for DEA, *Treatment of German Prisoners of War by Polish Escorts during transfer to Canada*, 8 octobre 1942.

<sup>35</sup> BAC, RG24, vol. 2781, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Alfred Rive, DEA, 6 novembre 1942.

<sup>36</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum for Col. Ralston, *Transfer of POWs from Canada to the U.S. to Work in Mines*, 28 octobre 1942.

aux officiels du MAE la nécessité de se distancier des positions du War Office.

### Une fracture dans les relations canado-britanniques

Une crise sérieuse concernant les prisonniers de guerre est déclenchée lorsque l'armée allemande découvre, lors d'un raid sur l'île de Sark en octobre 1942, une directive britannique stipulant que les soldats allemands capturés pendant le débarquement de Dieppe en août 1942 soient enchaînés afin d'empêcher les détenus de détruire des documents stratégiques<sup>37</sup>. En représailles à cette pratique, qui selon Berlin contrevient à la Convention de Genève, les autorités allemandes ordonnent de menotter 1 400 prisonniers britanniques capturés à Dieppe jusqu'à ce que le gouvernement britannique déclare officiellement la révocation de cette mesure. Cette menace ne reste pas sans réponse. Les Britanniques répliquent en signalant que l'utilisation des menottes contre les prisonniers sur le front n'est pas une mesure illégale, mais que Berlin profite de cette situation pour provoquer une crise internationale et pour maltraiter les détenus. De plus, le War Office ordonne la mise aux fers de 2 000 prisonniers allemands. Il en découle une escalade entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Londres propose même d'enchaîner près de 4 000 captifs en réponse à la menace de Berlin de ligoter l'ensemble des prisonniers de Dieppe. Les détenus allemands se trouvant majoritairement au Canada, les autorités britanniques demandent au Dominion d'exécuter cette mesure punitive<sup>38</sup>.

Les Canadiens acceptent avec réticence d'appliquer ces représailles, uniquement afin d'éviter un différend avec son allié qui pourrait servir de matériel à la propagande allemande. Cependant, les autorités canadiennes signalent clairement leurs inquiétudes aux Britanniques face à cette politique. Le menottage des prisonniers comme représailles entre en contradiction avec la position du Canada comme signataire de la Convention de Genève. Plus important, les prisonniers canadiens en Europe, qui forment la majorité des prisonniers alliés capturés à Dieppe, subissent les représailles de l'Allemagne. De plus, le gouvernement canadien soutient que l'opinion publique à

<sup>37</sup> TNA, CAB 121/300, Telegram from Swiss Embassy to FO, London, 9 octobre 1942.

<sup>38</sup> BAC, RG25, vol. 824, Bobine T-2207, Memorandums from FO to DEA, 7 et 13 octobre 1942.

la fois canadienne et internationale est de toute évidence en défaveur de cette pratique, ce qui risque de miner l'effort de guerre, en plus de nuire à l'image du Canada. La population canadienne, n'étant pas informée de la diplomatie entre Londres et Berlin, accepte difficilement qu'Ottawa soit obligée d'appliquer cette mesure dictée par les Britanniques<sup>39</sup>. Les autorités canadiennes déplorent le manque d'informations et, surtout, l'absence de consultation de la part de Londres sur l'emploi d'une telle stratégie. De plus, ils craignent que cette violence jugée futile dégénère rapidement puisque le commandement allemand semble nettement favorable à ce type de traitement. Le compte rendu du War Committee soulève ces points :

*This decision has been reached with **reluctance**. We feel that we have been committed **without proper consultation** to a course of doubtful wisdom. The question of the shackling of prisoners of war gave rise to a strongly expressed feeling on the part of the Canadian Government that they **had not been adequately consulted** and that, in view of their interest as custodians of German POWs in Canada and their particular interest since not only are nearly all the Dieppe prisoners Canadians but the task of applying reprisals to German prisoners falls mainly on Canada. We fear a futile contest may follow in an attempt to match with the Germans an eye for an eye. In such a contest in the application of harshness to prisoners the Germans are certain to win<sup>40</sup>.*

Londres tente d'apaiser les critiques soulevées par Ottawa. Selon le War Office, la stratégie consiste à employer une politique coercitive commune à travers le Commonwealth afin de faire pression sur les autorités allemandes pour qu'elles cessent la violence envers les prisonniers alliés. Aussi, les Britanniques soutiennent que la victoire imminente en Afrique du Nord et la capture d'un grand nombre de militaires allemands va marquer un changement de rapport de force avec Berlin et forcera l'Allemagne à cesser les représailles envers les prisonniers alliés<sup>41</sup>. En attendant, Londres justifie sa politique en se déclarant comme étant responsable des détenus au Canada. Par conséquent, Ottawa doit poursuivre cette dernière pour le compte de

<sup>39</sup> BAC, RG25, vol. 824, Bobine T-2207, Memorandum from DEA to FO, 24 octobre 1942.

<sup>40</sup> BAC, RG2, vol. 20, War Committee Minutes, Ottawa, 9 octobre 1942.

<sup>41</sup> BAC, RG2, vol. 20, Secretary of State for External Affairs, War Committee Minutes, Ottawa, 10 octobre 1942.

la Grande-Bretagne. Le War Office se défend toutefois de ne pas inclure les Canadiens dans le processus décisionnel en soulevant le contexte particulier et précipité de cette crise nécessitant une action immédiate<sup>42</sup>.

Le Canada répond durement à cette explication. Selon Ottawa, la précarité des relations avec l'Allemagne ne justifie aucunement une action unilatérale des Britanniques. Le manque de consultation provient plutôt de la mésentente qui perdure entre les deux pays depuis 1940 quant au partage des responsabilités concernant les prisonniers de guerre. Malgré la proposition du principe conjoint, Londres se considère toujours en pratique comme l'autorité principale. Selon le gouvernement canadien, leur allié confond la question du traitement des prisonniers, pour laquelle une coordination intra-Commonwealth est nécessaire, avec les aspects touchant à la politique étrangère canadienne qui regardent uniquement Ottawa. Bien que le Canada s'engage à consulter la Grande-Bretagne sur les politiques de détention et accepte que la diplomatie avec l'Allemagne soit assurée par le Foreign Office, il demeure responsable de la captivité sur son territoire. Par conséquent, les Canadiens auraient dû être impliqués dans les discussions relatives au respect du droit international. La déclaration du MAE à Vincent Massey est sans équivoque :

*Please make it clear to the United Kingdom Government that in our view under International Law, **Canada is the Detaining Power** for prisoners of war in Canada and Canadian government bears the **ultimate responsibility** for the treatment of enemy prisoners of war in Canada. The taking of a decision by the United Kingdom and its communication to the enemy as to action, which could be taken only by the Canadian Government affecting German prisoners of war in Canada, is in our view difficult to justify. The explanation given in Dominion's Office telegram No. 209 of October 10th that the need for immediate decision in the circumstances of the case precluded the United Kingdom Government consulting the Canadian Government as they would have wished, seems to be based upon a misunderstanding [...] In any case, the question of the chaining of prisoners of war in Canada should definitely have been regarded as involving **Canada's responsibility** under the Convention. [...] assurance should be received from the United Kingdom*

<sup>42</sup> TNA, CAB121/300, Memorandum from DO to DEA, 10 octobre 1942.

*that no action should be taken by the United Kingdom affecting prisoners of war held in Canada without the express approval of the Canadian Government*<sup>43</sup>.

Par ailleurs, les Canadiens doivent composer avec les conséquences directes de la politique britannique. En réaction à l'annonce du menottage des détenus, les officiers canadiens ont noté une résistance des prisonniers aux camps de Monteith, de Gravenhurst et d'Ozada<sup>44</sup>. En plus d'émettre des plaintes, les prisonniers refusent d'obéir aux autorités notamment lors de l'appel des détenus. Cette situation alarme aussi le War Office qui demande aux Canadiens d'éviter tout débordement risquant d'aggraver la crise et de limiter la circulation d'informations sur le sujet, tout en maintenant l'enchaînement des détenus<sup>45</sup>. Le point culminant de ce mouvement de résistance est la violente révolte des officiers au camp de Bowmanville, qui dégénère en affrontement entre les gardiens et les détenus, faisant une cinquantaine de blessés. Les autorités de Bowmanville ont même eu recours à des militaires pour isoler les détenus s'étant barricadés dans la cafétéria pendant plusieurs heures. À la Défense nationale, les officiels craignent que ce mouvement de protestation dégénère et s'étende sur l'ensemble du réseau de détention<sup>46</sup>. En réaction à ces soulèvements, Ottawa, sans consulter Londres, ordonne la fin de l'enchaînement des prisonniers. Selon les Canadiens, cette pratique est immorale, indécente, inhumaine et indéfendable. Il apparaît inutile et inacceptable d'alimenter une escalade de violence avec le régime nazi puisque ce dernier a démontré à plusieurs reprises qu'il n'a aucun respect pour la condition humaine. Pour ces raisons, le gouvernement canadien préfère s'abstenir de participer à un tel « concours de brutalité » avec l'ennemi<sup>47</sup>. Afin d'officialiser sa position, Ottawa informe le représentant suisse

<sup>43</sup> BAC, RG25, vol. 825, Memorandum from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 12 octobre 1942.

<sup>44</sup> BAC, RG2, vol. 20, District Commanding Officer, *Report on POW Situation, Manacling POWs*, 12 octobre 1942.

<sup>45</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 13 octobre 1942.

<sup>46</sup> BAC, RG24, vol. 11 245, Report RCMP, *Situation at Bowmanville*, 28 octobre 1942 ; et RG25, vol. 824, Bobine T-2207, Telegram from DEA to WO, 13 octobre 1942.

<sup>47</sup> BAC, RG24, vol. 11 245, Memo from DEA to DO, 1<sup>er</sup> décembre 1942 ; et RG2, vol. 20, Telegram from DEA to FO, 30 novembre 1942.

de la fin de cette pratique au Canada, se distançant ainsi clairement de la position de Londres.

À l'interne, les différentes autorités soulignent que cette crise exacerbe les divergences d'intérêts entre le War Office à Londres et le MAE à Ottawa. D'ailleurs, un rapport du Canadian Wartime Information Board suggère que le conflit diplomatique en cours entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne représente une opportunité pour le gouvernement canadien de se distancer des positions britanniques. Selon le rapport, le refus d'appliquer les représailles va certainement stimuler le nationalisme canadien et le moral de la population en montrant l'indépendance du Canada face à la Grande-Bretagne. Par le fait même, cette position permet de contrer la propagande allemande qui véhicule une image négative de l'Empire britannique. Du même ordre que le Statut de Westminster de 1931, la déclaration unilatérale d'Ottawa constitue une démonstration concrète de la souveraineté du Canada à travers la structure du Commonwealth<sup>48</sup>.

En dernier point, le Wartime Information Board souligne que la Shackling Crisis présente aussi une occasion de favoriser les relations canado-américaines. Dès l'automne 1942, le président Roosevelt avait condamné le menottage des prisonniers de guerre en critiquant publiquement la dynamique de représailles entre Londres et Berlin<sup>49</sup>. Les autorités américaines émettent aussi une directive au commandement de chaque corps d'armée stipulant de limiter l'utilisation de menottes aux cas d'absolue nécessité pour la sécurité des détenus et pour éviter les évasions<sup>50</sup>. De plus, Washington, voulant éviter d'être associée d'une quelconque façon à la crise, refuse de fournir aux Canadiens des équipements pour menotter les détenus lorsque Ottawa propose d'acheter plusieurs centaines de fers<sup>51</sup>. Selon le Wartime Board, une approche canadienne similaire à celle de leur voisin en opposition à la politique britannique permet notamment de montrer à la population américaine l'autonomie du gouvernement

<sup>48</sup> BAC, RG2, vol. 20, Canadian Wartime Information Board, *The Chaining of Prisoners and Canadian Autonomy: A Suggestion for Action by Canada*, 30 novembre 1942.

<sup>49</sup> Kiera BRIDLEY, *op. cit.*, p. 50-55.

<sup>50</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1299, Memorandum from Brig. Gen. H. Lewis, War Department, to All Commanding Generals, Commanding Officers, *Handcuffing of Prisoners of War*, 29 octobre 1942.

<sup>51</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Telegram, Canadian Legation, Washington to DEA, 14 octobre 1942.

canadien face à la Grande-Bretagne et ainsi de briser l'image « négative » du dominion britannique. Cette approche devrait à la fois favoriser la reconnaissance du Canada à l'internationale et renforcer les liens politiques avec les États-Unis.

Du côté de Washington, les autorités soulèvent des inquiétudes similaires à leurs homologues canadiens, craignant que les troubles survenus au camp de Bowmanville n'influencent négativement la captivité aux États-Unis. À ce sujet, un article publié par le *Time Magazine* décrivant la « Bataille de Bowmanville » alarme les deux Alliés<sup>52</sup>. En réaction à cette publication, ils s'entendent pour porter une attention particulière aux informations véhiculées par les médias par rapport aux prisonniers allemands. L'objectif consiste à présenter le traitement des prisonniers ennemis en règle avec le droit international. Les Canadiens soutiennent notamment que l'article en question dresse non seulement un portrait négatif des autorités de détention, mais contient aussi des informations erronées ou exagérées qui ont pour effet de dramatiser les événements (nombre de coups de feu, violence des attaques, utilisation d'un commando militaire contre les détenus et blessures des captifs). Cette publication risque de servir de matériel pour la propagande allemande et de justifier des représailles envers les Canadiens<sup>53</sup>.

Concernant la crise entre Londres et Berlin, le Canada tente de régler l'impasse en favorisant les négociations avec les représentants suisses. Il propose que l'ensemble du Commonwealth ainsi que les États-Unis dénoncent conjointement la politique allemande et l'enchaînement des prisonniers, tout en proposant à l'Allemagne de cesser simultanément cette pratique à une date donnée et de réitérer publiquement leur volonté de respecter la Convention de Genève<sup>54</sup>. Les experts du War Office ne partagent toutefois pas cette stratégie et préfèrent plutôt attendre la victoire en Afrique du Nord qui risque d'influencer Berlin. De plus, ils exigent une garantie de Berlin que les représailles vont cesser avant d'entreprendre toute mesure. Selon eux, les Allemands tentent de profiter de cette crise pour obtenir un

<sup>52</sup> « The Battle of Bowmanville », *Time Magazine*, 26 octobre 1942.

<sup>53</sup> BAC, RG2, vol. 20, Letter from L.B. Pearson to Cordell Hull, Washington D.C., 23 octobre 1942 ; et Letter A.A. Berle, Secretary of State to Leighton McCarthy, Minister of Canada, 30 novembre 1942.

<sup>54</sup> BAC, RG2, vol. 20, Secretary of State for External Affairs, War Committee Minutes, 3 novembre 1942.



avantage sur le terrain en forçant les Alliés à revoir leurs tactiques militaires. L'OKW exige l'interdiction formelle de menotter les prisonniers sur les champs de bataille alors que Londres soutient la légalité de cette pratique<sup>55</sup>. Bien que les Canadiens appuient cet argument, ils proposent en contrepartie de cesser unilatéralement l'enchaînement des détenus pour forcer les Allemands à respecter le droit international. Alors que les représailles sont suspendues au Canada, la crise diplomatique s'éternise en Europe<sup>56</sup>.

La Shackling Crisis représente une fracture dans les relations canado-britanniques sur la captivité. Celle-ci alimente la prise de distance des officiels du MAE face au War Office, entamée depuis 1941, en mettant en évidence l'importance du statut de puissance détentrice et l'ambiguïté du partage des responsabilités entre Ottawa et Londres par rapport aux prisonniers allemands. De plus, elle montre les limites de l'influence britannique sur les politiques de captivité au sein du Commonwealth. La stratégie du War Office s'avère infructueuse puisque l'ensemble des dominions adopte la position canadienne dénonçant l'emploi des représailles. Non seulement l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se déclarent en opposition à l'enchaînement des détenus, mais ils approuvent la proposition d'Ottawa pour une déclaration commune et unilatérale face à l'Allemagne afin de cesser la crise<sup>57</sup>.

Cet épisode marque une radicalisation de la captivité à l'Ouest en raison de l'emploi de représailles envers les prisonniers de guerre. Par le fait même, la crise montre l'influence de la réciprocité dans le traitement des soldats ennemis. Le gouvernement britannique n'hésite pas à enfreindre la Convention de Genève en réponse à la politique allemande. À Berlin, la position pragmatique de l'OKW face au droit international avait déjà été remarquée lors des événements aux camps de Fort Henry et de Neys en 1941 et lors du transfert à bord du

<sup>55</sup> TNA, WO32/11107, Meeting War Cabinet, London, 27 janvier 1943 ; et BAC, RG2, vol. 20, Telegrams from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 23 décembre 1942, 26 janvier 1943 et 2 février 1943.

<sup>56</sup> Simon P. MacKENZIE, « The Shackling Crisis », *op. cit.* ; Jonathan F. VANCE, « Men in Manacles », *op. cit.*, p. 483-504 ; Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.*, p. 136-154 ; Arie J. KOCHAVI, *Confronting captivity*, *op. cit.*, p. 40-53 ; et James CROSSLAND, *op. cit.*, p. 130-157.

<sup>57</sup> BAC, RG25, vol. 2778, Memorandum, *Proposed Declaration by Commonwealth Governments in regard to the application of Geneva Convention and to unshackle POWs*, 10 décembre 1942.

HMT *Pasteur*. Les historiens Bob Moore et Neville Wylie avancent même que ces incidents signalent la fin d'une période passive dans la captivité de guerre, faisant place à un durcissement du traitement des détenus et dont la Shackling Crisis représente le point culminant<sup>58</sup>. Les conséquences de cette crise ne se limitent toutefois pas à la diplomatie « européenne » entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne ; elles ont aussi une incidence majeure sur les relations intra-Commonwealth. Cet incident survient notamment alors que les dominions et Londres discutent de l'acceptation du principe conjoint.

### Les conséquences immédiates de la Shackling Crisis

La Shackling Crisis entre Berlin et Londres accapare une grande partie des relations canado-britanniques à l'automne 1942 au sujet des prisonniers de guerre. Plus particulièrement, cette crise expose et accentue les divergences déjà existantes au sein du Commonwealth concernant le partage des responsabilités. Le *Joint Principle* comme proposé par le War Office quelques mois plus tôt indique que les gouvernements britanniques et canadiens sont tous deux responsables des prisonniers au Canada et qu'Ottawa agit comme la puissance détentrice sur son territoire. Par ailleurs, ce principe stipule que les alliés du Commonwealth doivent se consulter pour toutes mesures impliquant les autres membres par l'IPOWC. Toutefois, la pratique de la captivité a montré au gouvernement canadien que cette entente fonctionne difficilement puisque Londres impose ses politiques sans consulter ni informer ses alliés, pourtant directement impliqués. Le MAE souligne donc ce problème et soutient que l'entente actuelle nécessite quelques clarifications. Il propose une rencontre à ce sujet avec ses homologues à Londres<sup>59</sup>. Les Britanniques, conscients du problème avec le Dominion, acceptent la proposition canadienne, d'autant plus que la situation risque de se complexifier davantage avec les négociations en cours avec les États-Unis<sup>60</sup>.

<sup>58</sup> Bob MOORE, « The Last Phase of the Gentleman's War », *op. cit.*, p. 41-43 ; et Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.*, p. 122-153.

<sup>59</sup> BAC, RG25, vol. 2766. Telegram from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 7 novembre 1942.

<sup>60</sup> TNA, WO32/9380, Memo from WO to General Gepp, DPW, London, 20 septembre 1942.

Lors de cette rencontre en novembre 1942, les deux Alliés reconnaissent que le principe conjoint présente plusieurs éléments pertinents : l'unité du Commonwealth, le respect de la souveraineté nationale de chaque État et une consultation mutuelle régulière. C'est plutôt l'application concrète de ce dernier qui pose problème. Pour appuyer leur position, les Canadiens prennent exemple sur l'accord conclu entre la Grande-Bretagne et les États-Unis concernant le transfert de prisonniers, qui stipule que Washington est entièrement responsable des captifs sous sa garde remis par les Britanniques, notamment par rapport à la Convention de Genève. Le gouvernement canadien propose d'établir une entente similaire avec Londres. De son côté, le représentant britannique et directeur du DPW, le général Gepp, reprend les arguments soulevés depuis 1941 sur la nécessité de la coordination intra-Commonwealth. Il reconnaît que les deux partis éprouvent quelques difficultés dans l'application du *Joint Principle* et que davantage de consultation entre Londres et les dominions est souhaitable. Toutefois, la position de l'Allemagne qui considère l'Empire britannique comme une seule entité politique complexifie passablement la situation, car les militaires du Commonwealth sont détenus dans les mêmes camps indépendamment de leur pays d'origine. Selon Gepp, il est donc difficile d'accorder un statut particulier au Canada puisque les autorités allemandes refusent de traiter avec les dominions. Par ailleurs, la détention canadienne est financée en partie par la Grande-Bretagne, ce qui justifie, selon Gepp, la présence accrue des Britanniques dans le processus décisionnel. Finalement, le représentant britannique signale aux Canadiens que les Américains travaillent étroitement avec Londres dans le but d'établir des positions communes sur la détention de guerre, renforçant ainsi le rapport de force des Alliés face à l'Allemagne et, ce, même s'ils demeurent complètement indépendants par rapport aux prisonniers transférés sur leur territoire<sup>61</sup>.

Cette rencontre marque un certain décalage entre la position prônée par les représentants canadiens à Londres et celle défendue par le MAE à Ottawa. Selon Massey et George Ignatieff, il est préférable d'attendre une réunion ultérieure de l'IPOWC pour tenter de clarifier les responsabilités du Canada. En ce sens, le *statu quo* demeure

<sup>61</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Report, *Minutes of a Meeting held in the High Commissioner's Office to discuss Canada's Position as a Detaining Power for Prisoner of War*, London, 19 novembre 1942.

actuellement la meilleure option considérant la complexité de la situation entre l'Allemagne et le Commonwealth, la Shackling Crisis et les transferts de détenus prévus vers le Canada pour 1943. Ils craignent que la pleine responsabilité d'Ottawa pour les prisonniers allemands désavantage les Canadiens en Allemagne qui ne profiteraient plus de la protection du Commonwealth. En ce sens, l'unité de l'Empire britannique accorde un rapport de force considérable aux Alliés dans les négociations avec Berlin<sup>62</sup>. Les autorités allemandes pourraient aussi exercer des représailles contre la détention au Canada considérant les plaintes des prisonniers. Par ailleurs, le *Joint Principle* comporte plusieurs avantages, notamment le support financier de Londres et l'expérience diplomatique des Britanniques avec Berlin et Berne. Les deux diplomates soulignent ici le travail du POWIB qui tempore les informations remises à la Suisse en fonction d'éviter les possibles critiques susceptibles d'engendrer des représailles en Allemagne<sup>63</sup>.

Au MAE à Ottawa, la situation est toutefois perçue différemment. La pratique de la captivité au Canada, les relations canado-britanniques depuis 1940 et la Shackling Crisis montrent que Londres ne reconnaît pleinement pas la souveraineté canadienne. On reproche l'absence répétée de consultation et le manque d'information transmise par le War Office sur des sujets qui concernent le Canada. La détention de guerre implique plusieurs responsabilités légales quant au respect de la Convention de Genève, qui s'arriment difficilement avec l'approche de Londres. En tenant compte du *Joint Principle*, les Alliés devraient se consulter plus régulièrement afin de réellement coordonner la détention. Le Dominion doit aussi avoir son propre POWIB pour assurer les communications avec Berne et Genève afin de confirmer auprès de l'ennemi qu'Ottawa n'est pas responsable de la crise actuelle, d'assumer les plaintes des détenus ni d'obtenir directement les informations sur les prisonniers canadiens. Le MAE recommande donc d'établir dans les plus brefs délais une définition claire avec les Britanniques à ce sujet pour confirmer le statut du Canada.

Malgré ces remarques, les officiels du MAE reconnaissent que le principe d'unité du Commonwealth reste important. La principale demande des Canadiens est une consultation accrue de la part de

<sup>62</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memorandum from M. Ignatieff London to M. Wrong, Ottawa, *Canada's position as Detaining Power*, 14 janvier 1943.

<sup>63</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to Secretary of State for External Affairs, 19 novembre 1942.

Londres<sup>64</sup>. De plus, ils suggèrent de revoir la structure et le fonctionnement de l'IPOWC afin de se distancer du War Office. D'abord, la présidence ne doit plus être assumée par le directeur du DPW. En plus d'être composé d'un représentant de chaque parti, le comité doit se réunir sur une base hebdomadaire, voire quotidiennement si nécessaire. Par la suite, il doit être pleinement indépendant et non plus être simplement une extension du DPW. Finalement, l'IPOWC doit avoir pour mandat de coordonner la captivité et d'informer les membres au sujet des prisonniers alliés en Allemagne plutôt que l'information soit transmise sporadiquement par le Foreign Office. La déclaration d'Alfred Rive du MAE est plus que révélatrice :

*The present theory is that policy is made by the Imperial POW Committee and is implemented as the Committee may determine in each instance. Usually the agreed policy so far as it affects German POWs implemented by the Dominions detaining them; so far as it affects POWs in enemy hands it is communicated to the enemy by the U.K. sometimes speaking in its own name, sometimes in the name of the Dominions, often ambiguously. In fact, policy is largely determined by the U.K. This is because the U.K. alone is informed on conditions in enemy countries; it is almost the sole recipient of diplomatic communications; its F.O. is the only one which can speak for more than one country; its DPW is chairman of the IPOWC; its POW directory is apparently the only one in the Commonwealth which bothers to look beyond the end of its own nose. Commonwealth POW policy should be determined less by the U.K. and more by the Commonwealth countries [...]*<sup>65</sup>

Le War Office réagit aux déclarations du MAE en rappelant les avantages du *Joint Principle*. En vertu de cette entente, la détention est déjà discutée et établie équitablement au sein du Commonwealth par l'IPOWC. Les communications au sujet des politiques générales sont assurées par Londres qui est responsable de la diplomatie avec Berlin, tandis que celles concernant la détention sur un territoire précis et les plaintes de prisonniers sont adressées directement aux dominions,

<sup>64</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memorandum by DEA, *Examination of Correspondence relating to Shackling of Prisoners of War—Disregard of Constitutional Position of Members of British Commonwealth—Breach of Understanding with Regard to Consultation*, 12 décembre 1942.

<sup>65</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memorandum for M. Wrong by M. Rive, DEA, *POW Arrangements within the Commonwealth*, 21 décembre 1942.

tout en tenant le War Office informé<sup>66</sup>. Les officiers du DPW sont toutefois conscients qu'il demeure plusieurs ambiguïtés avec cette définition, que la pratique de la captivité et la Shackling Crisis ont mis en évidence. Cette entente soulève des aspects complexes qui remettent en question soit la souveraineté des États ou le principe lui-même. Ils proposent donc de revenir sur cette question au cours des prochains mois afin de clarifier définitivement la situation. À l'interne, bien qu'il soit jugé nécessaire d'atténuer les critiques du Canada, il est aussi souhaitable de limiter la présence d'Ottawa dans le processus décisionnel :

*[Canada] have become increasingly suspicious of anything, which looks like an attempt to dictate policy to them on prisoners of war matter. The Canadian Government in particular are more and more sensitive about their **position as independent parties** to the Geneva Convention and have even asserted that it is indistinguishable from that of the United States [...] It is clear that the Canadian Government will no longer be put off, even if it were desirable to try to do so. I hope it will serve as a sort of charter and will settle once and for all, the difficulties and uncertainties, which have resulted from the want of a plain agreed statement of the relationship between the Governments of the Empire on prisoners of war matters<sup>67</sup>.*

La diplomatie intra-Commonwealth sur la captivité devient complexe pour Londres. Les positions canadiennes doivent dorénavant être prises davantage en considération, même si le War Office tente de préserver son contrôle sur la question des prisonniers de guerre. Le fait qu'Ottawa soit responsable des captifs et applique concrètement la détention rend difficile l'imposition de certaines directives par Londres. Le gouvernement canadien a fait preuve de pragmatisme par rapport à la captivité sur son territoire en refusant d'appliquer la politique de représailles britannique. Cette situation marque un changement important pour le War Office. Depuis 1940, Ottawa n'avait pas entrepris de mesure indépendante malgré les critiques soulevées sur divers points. Dans le cas de la Shackling Crisis, les Canadiens ont

<sup>66</sup> TNA, WO32/9380, Report by WO, *The Responsibility of his Majesty's Governments to each other and to the Enemy Governments in Regard to the Treatment of Enemy Prisoners of War detained in the British Empire*, 21 janvier 1943.

<sup>67</sup> TNA, WO32/9380, Memorandum to WO, 1<sup>er</sup> janvier 1943.

non seulement critiqué la Grande-Bretagne, mais ils ont agi unilatéralement. Par conséquent, les autorités britanniques doivent, dans un avenir proche, remédier à la situation avec les Canadiens afin d'éviter davantage de complications avec les dominions. En attendant, la crise diplomatique avec l'Allemagne se poursuit.

### **Mettre fin à la crise**

La « Crise des menottes » se poursuit pendant l'année 1943. Bien que l'enchaînement des prisonniers allemands ait cessé en raison de l'action unilatérale des Canadiens, aucune entente n'aboutit entre Londres et Berlin pour mettre fin à la crise. D'ailleurs, la mise aux fers des militaires alliés, en majorité des Canadiens, est toujours appliquée en Europe après une pause en décembre 1942. Face à cette situation, le MAE cherche une solution diplomatique pour faire cesser les représailles envers les prisonniers canadiens. Le principal problème freinant les négociations demeure l'utilisation des menottes sur le front. Le gouvernement allemand refuse cette pratique sous prétexte qu'il s'agit d'un traitement indigne envers les militaires, et une violation des droits et des coutumes de guerre. Les Britanniques au contraire affirment la légalité et la nécessité d'une telle mesure pour assurer la sécurité des captifs lors des opérations militaires. De plus, les longs délais de réponse de l'Allemagne, dus, semble-t-il, à l'obstination d'Adolf Hitler en faveur des représailles, ralentissent les négociations<sup>68</sup>. Des officiels du Foreign Office soutiennent même que les hauts officiers allemands, en se basant sur les déclarations de Wilhelm Keitel et Joachim Ribbentrop, sont favorables à la fin de l'enchaînement, mais que l'ordre provient personnellement d'Hitler. De par la position du dictateur, les autorités britanniques craignent que l'OKW refuse tout compromis et décide de ne plus respecter la Convention de Genève<sup>69</sup>.

À l'hiver 1943, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie et l'Afrique du Sud travaillent de concert à la formulation d'une réponse commune à l'Allemagne. Celle-ci vise notamment à démontrer l'unité du Commonwealth en soutien aux Britanniques dans les négociations. Leur déclaration met en relief le caractère illégal des représailles selon le droit international. On y souligne la fin de la mise aux fers dans les

<sup>68</sup> TNA, WO32/10720, Memo to WO, *Tying the Hands of Prisoners on the Field of Battle*, février 1943.

<sup>69</sup> TNA, PREM3/363/2, Memo to Prime Minister, 19 mars 1943.

camps alliés, signe d'une volonté de respecter la Convention de Genève. Malgré le refus catégorique d'abandonner l'utilisation des menottes sur le champ de bataille, les Alliés rappellent leur engagement à assurer un traitement respectueux aux militaires allemands capturés lors des combats<sup>70</sup>. La réponse de Berlin est toutefois sans équivoque. L'OKW réfute la déclaration du Commonwealth sous prétexte que la pratique britannique est illégale et qu'aucune garantie n'existe que les Alliés n'enchaîneront plus les prisonniers allemands. Le seul compromis acceptable est une déclaration officielle de Londres dénonçant cette pratique. Autant à Ottawa qu'à Londres, on déplore l'obstination des autorités allemandes qui jettent la responsabilité de la crise sur les Alliés<sup>71</sup>.

Conscient que le rapport de forces sur les prisonniers de guerre tourne en faveur des Alliés en raison de la situation militaire en Afrique du Nord, le War Office suggère de profiter de ce contexte pour faire pression sur l'Allemagne. De plus, les Britanniques proposent d'informer Berlin que la poursuite de cette pratique ne restera pas impunie en menaçant d'exécuter une sentence double envers les officiers allemands à la suite du conflit pour chaque journée où des prisonniers alliés sont menottés<sup>72</sup>. Le Canada et l'Australie s'opposent toutefois à cette proposition puisque les autorités allemandes risquent de demeurer insensibles face à cette menace. Une telle annonce risque plutôt d'envenimer la situation si Berlin rend celle-ci publique, d'autant plus que cette mesure est contraire à la déclaration officielle du Commonwealth condamnant la violence envers les prisonniers de guerre et la violation de la Convention de Genève. Ottawa propose d'éviter toute action risquant d'aggraver la crise ou exposant les gouvernements alliés à des critiques de la population. Les Canadiens privilégient plutôt une médiation.

Malgré la position intransigeante de Berlin, d'autres négociations menées en parallèle à partir du printemps 1943, de même que la reddition des troupes allemandes en Afrique du Nord, favorisent la résolution de cette crise. En effet, à la suite de la défaite des forces allemandes en Tunisie, les négociations au sujet d'un possible échange de prisonniers gravement blessés et malades, suspendues depuis

<sup>70</sup> TNA, WO32/10719, ACS, Meeting of the War Cabinet, *Prisoners of War*, 27 janvier 1943.

<sup>71</sup> BAC, RG2, vol. 20, Memorandum for the Prime Minister, Ottawa, 22 mars 1943.

<sup>72</sup> TNA, WO32/10719, ACS, Meeting of the War Cabinet, *Prisoners of War*, *Shackling*, 2 août 1943.



l'automne 1942, reprennent par l'entremise des autorités suisses et du CICR. Les longues discussions entre les Alliés et l'Allemagne portent sur le nombre de détenus à transférer, l'implication des civils internés, la liste des captifs et l'établissement d'une commission médicale mixte responsable d'évaluer les détenus. Le gouvernement canadien reste actif sur cette question. Selon le MAE, les Alliés doivent avant tout utiliser le rapport de force actuelle pour résoudre la Shackling Crisis qui affecte davantage les prisonniers canadiens que le projet d'échange. Ottawa laisse même planer la possibilité de se retirer des négociations sur l'échange de détenus si les captifs canadiens n'obtiennent pas davantage de gains. Londres rappelle toutefois les responsabilités du Dominion par rapport à la Convention de Genève<sup>73</sup>.

Les négociations entre Londres, Washington et Berlin aboutissent à l'échange de 5 195 prisonniers allemands contre 5 765 militaires britanniques en octobre 1943<sup>74</sup>. Profitant du succès de cette entente, le gouvernement suisse et le CICR tentent une nouvelle approche auprès des dirigeants allemands pour mettre fin à la Shackling Crisis. À Berlin, le contexte s'est considérablement détérioré au cours de la dernière année. Les défaites en Méditerranée et la capture de plus 150 000 militaires allemands par les Alliés changent considérablement le rapport de force sur la captivité, alors que 80 000 prisonniers alliés sont détenus en Allemagne. La menace d'enchaînement semble peu persuasive diplomatiquement pour le gouvernement allemand. La résolution de la crise devient davantage une question de relations publiques. Par conséquent, Berne et le CICR proposent de mettre fin discrètement à l'enchaînement des captifs en évitant toute déclaration publique<sup>75</sup>. La proposition est acceptée par les différents partis en novembre 1943<sup>76</sup>.

À l'instar du cas du HMT *Pasteur* en 1941, la Shackling Crisis n'aboutit pas à un engagement officiel de la part des autorités

<sup>73</sup> Jonathan F. VANCE, « The Trouble with Allies », *op. cit.*, p. 69-85 ; et Kirk W. GOODLET, *op. cit.*, p. 12-14.

<sup>74</sup> Simon P. MACKENZIE, « The Shackling Crisis », *op. cit.*, p. 91-93 ; Jonathan F. VANCE, « Men in Manacles », *op. cit.* p. 192 ; Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.*, p. 123-156 ; et Kiera BRIDLEY, *op. cit.*, p. 56-72.

<sup>75</sup> TNA, WO32/10719, Memo from Swiss Representative, Berne to FO, London, 4 décembre 1943.

<sup>76</sup> BAC, RG25, vol. 825, Telegram from the Secretary of Dominion Affairs, London, to the Secretary of State for External Affairs, *German shackling of prisoners of war*, 6 décembre 1943.

allemandes, mais seulement à une cessation des représailles. Quoi qu'il en soit, la crise est terminée pour les prisonniers alliés. Bien que le gouvernement canadien contribue à désamorcer la violence envers les prisonniers allemands en suspendant l'enchaînement au Canada, il occupe un rôle négligeable dans la résolution de la crise en Europe. Malgré les efforts d'Ottawa pour mettre fin à la crise, c'est plutôt les défaites allemandes et les négociations menées en parallèle sur l'échange de détenus qui favorisent une ouverture avec Berlin. La ligne dure tentée par les Britanniques et l'argument du respect du droit international soutenu par le Canada demeurent peu efficaces pour désamorcer la situation. Même si elle diminue d'intensité au cours de l'année 1943, cette crise affecte grandement les relations canado-britanniques. En ce sens, le spectre de la Shackling Crisis alimente les débats présents entre les deux Alliés.

Les principales conséquences sont certainement la distanciation du gouvernement canadien face à l'influence de Londres et l'enlèvement des discussions sur le partage des responsabilités intra-Commonwealth. En ce sens, les autorités britanniques rencontrent plusieurs difficultés à négocier la captivité des militaires allemands avec leurs homologues canadiens par rapport au statut de puissance détentrice du Canada. Les positions adoptées par Ottawa ont clairement montré aux décideurs du War Office qu'ils ne sont plus en mesure d'imposer leurs politiques au Dominion. Au contraire, les autorités canadiennes doivent être impliquées davantage dans la prise de décision afin d'améliorer leur collaboration et d'assurer une coordination de la captivité à travers le Commonwealth. D'ailleurs, le gouvernement britannique fait son *mea culpa* à l'été 1943 sur cette situation et reconnaît que le Canada n'a pas été suffisamment et préalablement consulté par rapport à l'emploi des représailles malgré son implication directe dans cette mesure<sup>77</sup>.

À Ottawa, cette crise fait en sorte que plusieurs demandes britanniques sont accueillies avec suspicion. Les autorités craignent tout problème susceptible de renforcer la position du gouvernement allemand, d'envenimer les négociations ou de provoquer davantage de représailles contre les prisonniers canadiens. Par exemple, en juin 1943, le War Office demande aux Canadiens de suspendre une partie du paiement des militaires allemands refusant de travailler

<sup>77</sup> TNA, PREM3/363/2, Memo by DO, *Relations with Canada*, 9 août 1943, p. 63.

afin de faire pression sur Berlin qui applique une politique similaire envers les prisonniers alliés<sup>78</sup>. Considérant les tensions toujours présentes dans les camps canadiens liées à la mise aux fers, le Canada refuse d'appliquer seul et arbitrairement cette mesure punitive. Néanmoins, le MAE est d'accord pour établir une politique commune afin d'exercer une pression sur l'Allemagne pour améliorer le sort des prisonniers alliés. Il suggère notamment d'inclure les Américains. Les Britanniques sont toutefois réticents sur ce point, mais acceptent de soumettre la proposition à l'IPOWC<sup>79</sup>. D'ailleurs, les discussions se poursuivent au sujet de la demande canadienne de novembre 1942 visant à revoir le *Joint Principle*. Pour Ottawa, cette proposition implique inmanquablement de repenser l'IPOWC.

### Revoir l'IPOWC

Lors de la troisième réunion du comité principal de l'Imperial Prisoners of War Committee en janvier 1943, le gouvernement canadien, par l'entremise de Vincent Massey, réitère ses propositions pour réorganiser la structure du comité. Selon le MAE, ces changements visent à garantir le caractère intergouvernemental du comité et à accorder une plus grande marge de manœuvre aux dominions dans l'élaboration de la captivité. Les Canadiens suggèrent notamment que la présidence du comité soit assurée par le secrétaire d'État du Foreign Office plutôt que par le directeur du DPW. La présence accrue de Foreign Office au sein de l'IPOWC confirmerait les liens intrinsèques entre la captivité de guerre et les relations extérieures de chaque pays<sup>80</sup>. Par le fait même, cette nomination permettrait de limiter l'influence du War Office. Aussi, les dominions devraient y siéger à parts égales. Les représentants des différents ministères britanniques assistant aux réunions devraient agir seulement en tant qu'observateur et consultant, et non comme membre à part entière. Finalement, le MAE avance l'idée de nommer un agent de liaison

<sup>78</sup> BAC, RG25, vol. 824, Bobine T-2207, Telegram High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 18 mai 1943.

<sup>79</sup> BAC, RG24, vol. 3927, File # 3, PWCB/43/53, Memorandum National Defence, *Issue of Pay for Non-Commissioned Officers and Other Rank Prisoners of War in Enemy Hands*, Ottawa, 17 juin 1943.

<sup>80</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memo from National Defence to DEA, *Inter-Governmental Prisoners of War Committee*, 6 février 1943.

chargé exclusivement de transmettre les informations entre le War Office, l'IPOWC et les dominions pour mieux informer les différents partis de l'évolution de la captivité<sup>81</sup>.

Le manque de communication de la part du War Office fait l'objet de critiques récurrentes d'Ottawa. Les Canadiens notent ce même constat lors des préparatifs pour transférer les prisonniers de guerre aux États-Unis. Washington demande à Londres de lui faire parvenir tout document expliquant les ententes signées avec l'Allemagne, la Suisse et le CICR concernant les prisonniers. Afin d'accélérer la transmission de ces informations, les Britanniques demandent aux Canadiens de faire parvenir les documents nécessaires à Washington. Pour le MAE, cette demande est plutôt surprenante puisque les autorités canadiennes sont aussi en attente de ces mêmes renseignements, affirmant n'avoir reçu que partiellement ces informations de la part de Londres. Selon Ottawa, cette requête démontre le manque de transparence des autorités britanniques et donne l'impression de ne pas être informés adéquatement, d'où la proposition d'un agent de liaison à l'IPOWC pour coordonner les communications entre les dominions, le Foreign Office et le War Office. L'objectif est d'éviter une situation où les Canadiens doivent appliquer précipitamment des directives de Londres sans être pleinement informés, comme durant la Shackling Crisis<sup>82</sup>.

Les suggestions du gouvernement canadien confirment les divergences présentes entre le MAE à Ottawa et le Haut-commissaire canadien à Londres. Selon Massey, il est peu probable que les Britanniques acceptent de changer la structure de l'IPOWC, notamment le rôle central occupé par le directeur du DPW, puisque le comité fonctionne relativement bien de leur point de vue. De plus, le War Office va certainement refuser de créer tout nouvel appareil administratif supplémentaire et de nommer un agent de liaison indépendant puisque l'administration actuelle est déjà considérablement lourde. Aussi, les autorités britanniques semblent réfractaires à revoir la formule du *Joint Principle*, d'autant plus que les autres dominions sont favorables à ce principe. Selon le représentant canadien, les Britanniques sont disposés à améliorer l'IPOWC seulement par le

<sup>81</sup> BAC, RG2, vol. 12, Memorandum from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 21 janvier 1943.

<sup>82</sup> BAC, RG25, vol. 2779, Memorandums from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 1<sup>er</sup> février 1943.

biais de la structure décisionnelle actuelle. Considérant le peu d'appui aux propositions canadiennes au sein du Commonwealth, Massey suggère plutôt le *statu quo* à ses homologues au Canada en attendant de plus amples développements<sup>83</sup>. Dans l'immédiat, les commentaires du Haut-commissaire ne semblent pas être pris en considération par le MAE.

Lors de la rencontre à ce sujet en mars 1943, Londres rejette effectivement la proposition canadienne de nommer une personne autre que le directeur du DPW à la présidence de l'IPOWC, justifiant que cet officier est hautement qualifié pour cette fonction. Néanmoins, les deux Alliés s'entendent sur plusieurs points. Le nom du comité est officiellement changé pour Intergovernmental Prisoners of War Committee (IPOWC). De plus, on s'accorde pour que le comité central et les deux sous-comités se réunissent régulièrement. Les Britanniques proposent aussi d'accorder un plus grand pouvoir décisionnel à l'IPOWC pour véritablement assurer la coordination de la captivité. Concernant la nomination d'un officier de liaison, les Britanniques proposent plutôt de déléguer une personne déjà en place dans chaque département pour assurer les communications<sup>84</sup>. Selon Massey, les contre-propositions britanniques sont acceptables, bien qu'il émette des doutes sur la division des liaisons entre les différents départements britanniques puisque le personnel en place est déjà passablement occupé.

À Ottawa, le MAE souligne l'ouverture des Britanniques pour modifier l'IPOWC. Toutefois, certains doutes persistent sur l'influence du directeur du DPW comme président du comité principal, la fréquence des réunions, et surtout le rôle du représentant canadien dans l'extension des pouvoirs accordés au comité. De plus, les officiels critiquent la proposition de nommer de multiples officiers de liaison et reviennent plutôt avec la suggestion initiale qu'un agent de liaison soit affecté directement au bureau du général Gepp au DPW. Cette approche semble plus efficace pour tenir les dominions adéquatement informés. Toutefois, les hauts dirigeants du MAE prennent aussi note des observations de Massey quant au manque d'appui de la part des autres membres du Commonwealth envers les recommandations

<sup>83</sup> BAC, RG24, Bobine C-5330, Report by High Commissioner for Canada in the United Kingdom to the Secretary of State for External Affairs, 15 février 1943.

<sup>84</sup> TNA, HO215/191, Memorandum by WO, *Suggested Measures to Improve the Existing Machinery of the Imperial Prisoners of War Committee*, 15 mars 1943 ; et Meeting of the Directorate of POW, 23 mars 1943.

d'Ottawa. Ils concluent qu'il sera difficile d'obtenir davantage de changement de la part du War Office sans le soutien des autres dominions. Par conséquent, le MAE recommande d'adopter la proposition reçue sans pour autant délaissier la défense de la souveraineté canadienne dans les débats à Londres<sup>85</sup>. En dépit des améliorations en cours, l'IPOWC reflète toujours une lutte d'intérêts entre Ottawa et Londres<sup>86</sup>. Bien qu'ils acceptent les propositions britanniques, les officiels du MAE insistent pour que le représentant canadien fasse part de ses critiques lors de la réunion de l'Intergovernmental POW Committee. En ce sens, Ottawa continue d'affirmer son autorité concernant la détention au Canada. Cette position des Canadiens ne concerne pas uniquement la structure de l'IPOWC, mais aussi le principe conjoint. Bien qu'ils semblent s'entendre sur la définition de cet accord, son application soulève des problèmes. Ce constat expose la position ambiguë d'Ottawa, divisée entre l'unité du Commonwealth et la souveraineté du Canada par rapport à la captivité sur son territoire.

### Confirmer le *Joint Principle*

À l'hiver 1943, les négociations canado-britanniques concernant le *Joint Principle* se poursuivent alors que le MAE confirme sa position des réunions de l'IPOWC : « *It should, however, be pointed out that the definition of Detaining Power set down by United Kingdom Government does not correspond to the view of the Government of Canada which consistently regards itself as Detaining Power for prisoners interned in Canada*<sup>87</sup>. » Les autorités canadiennes demeurent donc en désaccord avec l'entente intra-Commonwealth stipulant que les prisonniers allemands détenus par les dominions, indépendamment des responsables de la captivité ou de l'origine des troupes ayant effectué la capture, sont considérés comme étant sous la responsabilité de l'Empire britannique. La coordination des politiques de détention doit résulter

<sup>85</sup> BAC, RG24, vol. 3926, Report, *Re-organisation of the Imperial Prisoners of War Committee*, Ottawa, non daté ; et Memorandum from Secretary of State for External Affairs, to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, *Imperial Prisoners of War Committee*, 17 mai 1943.

<sup>86</sup> Jonathan F. VANCE, *Object of Concern*, *op. cit.*, p. 121-133, 185 et 210 ; et Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, *op. cit.*, p. 193-201.

<sup>87</sup> BAC, RG25, vol. 2763, Memo from DEA to National Defence, 17th Meeting of the IPOWC, 17 mars 1943.

de décisions conjointes entre les membres du Commonwealth. La mise en pratique des mesures conjointes revient à la puissance détentrice concernée. Cette dynamique s'applique aussi à la diplomatie avec l'Allemagne, centralisée à Londres, mais établie en partenariat avec les dominions<sup>88</sup>.

Selon le MAE, même si les membres du Commonwealth sont en théorie conjointement responsables, les Britanniques agissent souvent comme étant la seule autorité sur cette question, ce qui provoque plusieurs difficultés depuis 1940. De plus, chaque dominion a ses responsabilités propres qui ne concernent pas les autres États. Il y a une différence entre l'élaboration des politiques à Londres, fortement influencée par le War Office, et la pratique de la captivité au Canada selon la Convention de Genève. On craint à Ottawa que certaines politiques établies en fonction de la réalité canadienne soient rejetées par les membres du Commonwealth. Dans le même ordre d'idées, certaines mesures mises de l'avant au nom du Commonwealth pourraient défavoriser les prisonniers canadiens en Allemagne et Ottawa se retrouverait forcée d'accepter ces dernières selon le principe conjoint. Face à cette impasse, les autorités de MAE préconisent de poursuivre leur position « ambiguë » face au *Joint Principle*, soit sans accepter ni refuser formellement ce principe<sup>89</sup>.

Le gouvernement canadien ne remet pas en question pour autant le principe d'unité du Commonwealth, de même que le financement de la captivité par Londres. Ottawa souhaite plutôt à la fois être consulté pour chaque politique établie par l'IPOWC, tout en ayant la pleine autorité sur leur application au Canada. Dans ce cadre, les autorités canadiennes restent favorables à uniformiser les politiques de détention. Cette volonté est perceptible au sein des réunions intra-Commonwealth. Par exemple, le Canada accepte la demande britannique d'accorder le statut de prisonnier de guerre aux membres de la marine marchande allemande par souci de réciprocité avec Berlin. De plus, plusieurs aspects de la détention font l'objet d'une harmonisation : projection de film et utilisation de radio dans les camps, standardisation du papier pour la correspondance des

<sup>88</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Report by DEA, *Recommendation of IPOWC regarding responsibility for POWs*, février 1943.

<sup>89</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memo by DEA, *Responsibility as Detaining Power for Enemy POWs, Channel of Communication regarding POWs and Re-organization of Imperial Prisoners of War Committee*, mars 1943.

détenus, autorisation des cartes de Noël, confiscation de biens personnels, emploi des sous-officiers sur une base volontaire, privilèges pour les officiers, mesures disciplinaires et soins particuliers pour prisonniers invalides. L'adoption de ces mesures communes par les membres du Commonwealth témoigne d'un fonctionnement accru de l'IPOWC, mais aussi de la participation des Canadiens aux efforts d'uniformisation de la détention<sup>90</sup>.

D'un autre côté, le MAE souligne à plusieurs reprises son refus de céder au Foreign Office les communications avec la puissance protectrice et le CICR, projetant au contraire d'accentuer les contacts avec ces acteurs neutres. Les informations concernant la capture de militaires ennemis par les forces canadiennes, les transferts de prisonniers, les conditions de détention, les listes nominales, les avis de décès, les listes des captifs gravement blessés ou malades, la distribution du courrier et les plaintes de prisonniers doivent être centralisées à Ottawa. On souhaite que cette entente informelle depuis 1941 entre les deux Alliés soit acceptée officiellement à Londres et que le Foreign Office en informe Berne et Genève<sup>91</sup>. Le Canada soutient qu'il ne peut assumer efficacement son rôle de puissance détentrice en raison de la lenteur et de l'irrégularité des communications avec Londres. Cette situation crée des problèmes administratifs en plus de provoquer des plaintes chez les prisonniers<sup>92</sup>.

Du côté de Londres, le War Office tente de convaincre Ottawa d'accepter pleinement (et officiellement) le principe conjoint en rappelant les éléments positifs de cette entente. Bien que le Canada soit le seul dominion à refuser le *Joint Principle*, les Britanniques craignent que les autres dominions adoptent une position similaire, ce qui fragiliserait davantage les relations avec l'Allemagne<sup>93</sup>. Le War Office se retrouve donc coincé avec la position canadienne. Les changements structurels de l'IPOWC proposés par Ottawa en février 1943 sont directement liés à ce débat. Les officiels britanniques suspectent que

<sup>90</sup> BAC, RG24, vol. 3927, DPW, IPOWC, 19<sup>th</sup>, 20<sup>th</sup>, 21<sup>st</sup>, 22<sup>nd</sup>, 23<sup>rd</sup>, 25<sup>th</sup>, 29<sup>th</sup> and 30<sup>th</sup> Meetings, Sub-Committee A, London, 14 avril 1943 au 14 décembre 1943.

<sup>91</sup> BAC, RG24, vol. 3926, DEA to National Defence for Naval Service, Ottawa, 19<sup>th</sup> Meeting of Sub-Committee A, 12 mai 1943.

<sup>92</sup> BAC, RG24, vol. 2781, Telegram from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 12 mai 1943.

<sup>93</sup> TNA, WO32/9889, Memorandum from R.E.A. Elwes, PWD, FO to G. Ignatieff, Canada House, 7 juin 1943.



l'acceptation de la proposition canadienne concernant la nomination d'un officier de liaison indépendant rattaché au directeur du DPW semble former la seule avenue possible pour apaiser les critiques et les suspicions au MAE. Les Canadiens semblent disposés à accepter le *Joint Principle* seulement lorsqu'ils vont constater concrètement que leurs propositions sont prises en compte par l'IPOWC. Pour ces raisons, le War Office met de l'avant cette demande canadienne<sup>94</sup>.

Cependant, les dirigeants du War Office reprochent au gouvernement canadien de profiter des avantages du Commonwealth : consultation des membres, rapport de force dans les négociations avec l'ennemi, ressources et financement, tout en rejetant les désavantages de cette coopération en adoptant leurs propres mesures, parfois sans consulter leurs alliés. Bien que le principe conjoint ne s'appuie sur aucune base constitutionnelle ou légale, il s'agit d'une entente visant la coordination des opérations de détention et impliquant l'ensemble du Commonwealth. L'objectif principal demeure que Londres affiche une position unie face à l'Allemagne. Cependant, la position du Canada semble plutôt se diriger dans la direction inverse, notamment en raison d'une perception « erronée » au MAE par rapport à l'influence négative du directeur du DPW au sein de l'IPOWC. Considérant l'attitude du gouvernement de Mackenzie King qui semble déterminé à agir unilatéralement sur son territoire, on se questionne sur la nécessité même d'appliquer des changements à l'IPOWC. Selon un officier du War Office, la position du Canada est avant tout une question de prestige liée à son statut d'État souverain, alimenté par la Shackling Crisis et le transfert de prisonniers aux Américains :

*The Canadian Government in particular do not like this arrangement [Joint Principle], as they regard the position as derogating from their status as a Sovereign Government which is a separate signatory of the Convention. The Canadian proposal undoubtedly originates from [psychological] considerations of prestige rather than from practical considerations [...] The Dominion Governments are naturally jealous of their rights as signatories of the Convention and as separate Powers in the Commonwealth, and the conception of the principle as justification for the predominating position of the United Kingdom [...] The Canadian Government, aware of the arrangement with the U.S.A. are inclined to*

<sup>94</sup> TNA, WO32/9380, Memorandum from DPW, WO, 20 mai 1943.

*suggest that their position, when they hold enemy prisoners transferred to them by the United Kingdom Government, is indistinguishable from that of the United States Government in similar circumstances, and there is an undercurrent of disinclination to accept anything which looks like an attempt to dictate policy to them on prisoners of war matters. The Shackling Crisis has not helped and has ruffled Dominion feelings<sup>95</sup>.*

Ce même officier produit un second rapport interne particulièrement critique à l'endroit de la position « ambivalente » des Canadiens par rapport au *Joint Principle* :

*Surely the proposals which were put tentatively to Canada rested on the acceptance of the Joint Principle theory. If Canada are not accepting this theory but intend to maintain their own independence in matters of POWs administration, is there any real need to modify machinery which has worked effectively with every other Dominion? It seems to me very difficult to concede Canada's claim that the character of the Committee should be interGovernmental only, when, at the same time, Canada **does not** accept interGovernmental responsibility. Does not the Canadian attitude amount to this: they insist on being consulted by the United Kingdom about any action that Government proposes but reserve to themselves the right to adopt an independent line? [...] Canada's attitude keeps the Joint Principle theory on the table, takes all the privileges that it would confer upon them and imposes all the disabilities on us that it would involve, and with all this, reserves the right to reject it altogether some time in the future. The Canadian Government as reflected should be corrected<sup>96</sup>.*

Par ailleurs, les autres membres du Commonwealth sont aussi critiques face à l'approche canadienne. Au cours d'une rencontre à ce sujet en octobre 1943, les dominions s'affichent en défaveur des propositions d'Ottawa. Ils refusent unanimement les modifications suggérées par les Canadiens et proposent plutôt de concentrer les travaux de l'IPOWC sur l'amélioration de la consultation entre les membres, la coordination des politiques et la centralisation des communications

<sup>95</sup> TNA, WO32/9380, Memorandum from DPW, WO, 9 janvier 1943.

<sup>96</sup> TNA, WO32/9380, Memorandum from DPW, WO, 6 juin 1943.

avec l'ennemi. Selon le col Deneys Reitz, le représentant sud-africain, les modifications proposées par Ottawa sont non nécessaires puisque les dominions sont déjà bien représentés à Londres et que le comité fonctionne efficacement. Le représentant australien, Stanley Bruce, appuyé par le délégué de l'Inde, craint que ces changements provoquent un doublement de l'administration, et donc un ralentissement des échanges et de la prise de décision. Il est plutôt en faveur de la concentration des communications au sein du Foreign Office. Le Haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande, Bill Jordan, soutient pour sa part que le War Office a une longue expérience sur les questions de captivité et qu'il est légitime qu'il occupe un rôle central dans la gestion des opérations. De plus, il suggère que les représentants des dominions au sein de l'IPOWC soient dotés de pouvoirs plénipotentiaires par leur gouvernement respectif afin d'accélérer l'adoption des politiques. Unanimement, les dominions s'opposent à ce que le Canada obtienne quelconque privilège par rapport à son rôle de puissance détentrice et refusent de changer la structure actuelle. Néanmoins, ils approuvent le point soulevé par le représentant canadien quant à l'application de la captivité selon les particularités de chaque territoire, pourvu que cela n'affecte pas la diplomatie avec Berlin ni la détention des prisonniers chez les autres Alliés<sup>97</sup>.

Bien que l'IPOWC soit l'objet de quelques ajustements de la part de Londres, la situation demeure inchangée par rapport au *Joint Principle*. En fait, les Alliés sont confrontés à des problèmes beaucoup plus criants avec les prisonniers de guerre en Afrique du Nord. D'ailleurs, en parallèle aux discussions sur les responsabilités intra-Commonwealth, Londres demande à Ottawa de confirmer sa capacité d'accueil afin de recevoir davantage de captifs. Pour la Grande-Bretagne, l'objectif est d'obtenir un support maximum du Dominion considérant qu'il est difficile d'imposer toute position aux Canadiens. Cette requête s'inscrit dans les négociations en cours entre Londres et Washington concernant les prisonniers sur le front africain. Dans le cadre de ces pourparlers, les Britanniques tentent de démontrer à leur allié la saturation du Commonwealth, justifiant ainsi l'aide américaine par rapport à la captivité. À Ottawa, les discussions sur l'accueil de prisonniers supplémentaires, la réorganisation

---

<sup>97</sup> TNA, WO32/9380, Memorandum from High Commissioner for South Africa in the United Kingdom to War Office, London 4 octobre 1943.

de l'IPOWC et l'acceptation du principe conjoint sont aussi influencées par la participation des Américains aux opérations de captivité<sup>98</sup>. La responsabilité pour les prisonniers de guerre allemands capturés par les forces alliées ne représente plus une problématique strictement intra-Commonwealth, mais bien une question interalliée, ce qui nécessite une plus grande coopération avec les États-Unis afin de trouver une solution « alliée ».

### **Conclusion : la stagnation des négociations entre Londres et Ottawa**

En tenant compte du nombre de captifs sous sa garde à la fin de l'année 1942, le Canada forme la principale puissance détentrice parmi les Alliés de l'ouest. Avec plus de 19 000 militaires allemands détenus sur son territoire, comparativement à 1 881 pour les Américains et 500 pour les Britanniques, les Canadiens ont la plus longue expérience en termes de détention de prisonniers allemands<sup>99</sup>. En dépit de l'expérience canadienne, il persiste des problèmes de coordination entre Ottawa et Londres, ce qui contribue à l'ambiguïté entourant la définition des responsabilités. Malgré les efforts des Britanniques pour apaiser les critiques canadiennes, l'extension et la complexification de la captivité au Canada incitent Ottawa à assumer davantage ses responsabilités par rapport aux prisonniers de guerre en contribuant à l'établissement des politiques, parfois en opposition avec les propositions britanniques.

Bien que le gouvernement canadien tente d'aider son allié en acceptant davantage de captifs sur son territoire et reconnaisse les principes de coordination et d'uniformité du Commonwealth, il déplore que les Britanniques utilisent cette coopération intra-Commonwealth pour justifier leur position dans la captivité de guerre, même si ces opérations concernent directement les intérêts canadiens. D'un côté, Londres veut limiter l'influence du Canada dans le processus décisionnel et tente de préserver la place centrale du War Office et du DPW, tout en incitant le Canada à accepter un maximum de détenus, notamment dans le contexte des prisonniers en Afrique du Nord

<sup>98</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memorandum to Deputy Minister National Defence by DEA, 29 avril 1943.

<sup>99</sup> John J. KELLY, *op. cit.*, p. 124 ; Renate HELD, *op. cit.*, p. 241 ; et Edward J. PLUTH, *op. cit.*, p. 438.

qui doivent être évacués. Le désaccord entre Ottawa et Londres prend de l'ampleur considérant que des centaines de militaires canadiens sont prisonniers en Europe et qu'Ottawa doit gérer les conséquences des politiques de Londres. La Shackling Crisis expose explicitement cette dynamique tout en alimentant le décalage entre les propositions défendues à Ottawa et celles des représentants canadiens à Londres. Les autorités du MAE sont beaucoup plus revendicatrices de la souveraineté canadienne que les deux délégués, Massey et Ignatieff, qui soutiennent plutôt les arguments soulevés par le DPW. Il persiste une distanciation entre les deux instances en raison de la méfiance croissante du gouvernement canadien envers le DPW et le War Office. Cette situation expose le caractère ambigu de la position canadienne, divisée entre les intérêts nationaux et la nécessité d'aider son allié britannique. En dépit des revendications du MAE, l'année 1943 montre une certaine stagnation des discussions autour de l'IPOWC et du *Joint Principle*. Plusieurs propositions d'Ottawa et de Londres sur ces sujets n'aboutissent pas ou sont simplement abandonnées (ou peu mentionnées dans les échanges subséquents). De plus, malgré son approche sur le statut de puissance détentrice et les discussions qui en découlent, le gouvernement du Canada obtient peu d'influence additionnelle au sein des organes de décision britanniques. La contribution majeure des États-Unis à la captivité n'est pas étrangère à ce constat. L'année 1943 indique un changement dans le régime de détention à l'Ouest marqué par le déclin du Canada comme acteur de premier plan et l'arrivée de Washington sur la scène de la captivité. Même si le Canada n'est plus le principal geôlier à l'Ouest en 1943, il forme tout de même un acteur influent parmi les Alliés en raison de l'expertise développée avec les prisonniers allemands. Avec l'entrée des États-Unis comme belligérant en décembre 1941, la captivité de guerre à l'Ouest n'est plus uniquement un enjeu intra-Commonwealth ; elle s'opère au sein de la relation triangulaire entre Ottawa, Londres et Washington. Cette nouvelle dynamique de collaboration interalliée, qui forme l'objet du chapitre suivant, prend forme en 1942.

## Les États-Unis et les prisonniers allemands, 1942-1943

---

Ce chapitre explore la participation du gouvernement américain aux opérations de détention de prisonniers de guerre allemands entre janvier 1942 et décembre 1943. L'entrée des États-Unis comme puissance détentrice forme un tournant majeur dans la détention de guerre à l'Ouest. Washington devient rapidement un acteur central sur ce sujet, d'une part, en acceptant un nombre important de captifs allemands sur son territoire et, d'autre part, en collaborant étroitement avec Londres et Ottawa en raison de leur expérience. Ce contexte favorise la circulation de renseignements et d'expertise sur la captivité. La construction du régime de captivité de guerre s'arrime donc aux relations interalliées à partir de 1942 et se matérialise dès 1943 avec la capture de l'Afrika Korps. Le nombre considérable de prisonniers soudainement sous la responsabilité américano-britannique change le rapport de force, non seulement avec l'Axe, mais aussi au sein de l'Alliance. La définition des responsabilités pour ces détenus a une incidence sur les rapports entretenus entre les Alliés de l'Atlantique Nord. Leur collaboration s'avère fructueuse malgré les difficultés soulevées.

Le processus décisionnel sur la captivité subit des changements importants durant cette période de par l'influence de Washington. Alors que les Américains discutent étroitement avec les autorités britanniques des soldats ennemis capturés, Ottawa se retrouve écarté des décisions interalliées. Néanmoins, l'influence des Canadiens reste non négligeable sur la pratique quotidienne de la détention et les négociations américano-britanniques. La captivité demeure intrinsèquement liée au contexte international dans lequel elle évolue. En ce sens, Washington n'a pas conçu la captivité en vase clos et sans

influence extérieure<sup>1</sup>. Bien que le processus d'échanges et de coopération interalliés ait été amorcé en 1941, il s'intensifie grandement à partir de 1942. Chaque puissance détentrice articule toutefois la captivité en fonction de ce qu'elle définit comme ses intérêts.

### L'influence américaine dans la captivité avant 1942

Lors de l'entrée en guerre des États-Unis en décembre 1941, ces derniers sont déjà impliqués indirectement dans la détention de guerre au Canada. La présence de soldats allemands en Amérique du Nord soulève plusieurs craintes à Washington depuis 1940 quant à la sécurité du territoire. Ces appréhensions motivent les autorités américaines à travailler de pair avec leurs homologues canadiens pour obtenir plusieurs informations sur les captifs et les camps canadiens et britanniques, ce qui a aussi une influence sur les relations entre Ottawa et Londres. Cette dynamique est observable lorsque les Britanniques envisagent de transporter 1 000 prisonniers allemands à Terre-Neuve. Ottawa et Washington abordent ce sujet lors d'une réunion du Permanent Joint War Defence Committee tenue à Halifax en septembre 1940. Les deux gouvernements sont informés que la construction d'un camp à cinq milles de la Baie de la Conception a déjà commencé. En réaction à cette annonce, le PJWDC s'oppose à la présence de militaires allemands à Terre-Neuve. Le comité soutient que ces détenus forment une menace sérieuse pour la sécurité du continent nord-américain<sup>2</sup>. En fait, les deux États ont des intérêts militaires à Terre-Neuve et pour la défense du territoire. Les Américains ont acquis des propriétés sur ce territoire dans le cadre du Destroyers for Bases Agreement signé avec les Britanniques et prévoient construire des installations portuaires à Saint-Jean de Terre-Neuve, Goose Bay, Stephenville et Argentia<sup>3</sup>. La présence de ces soldats allemands à

<sup>1</sup> Contrairement à l'historiographie existante, notamment Robert C. DOYLE, *op. cit.*, p. 179-201 ; Arnold KRAMMER, *op. cit.* ; Edward J. PLUTH, *op. cit.* ; et Antonio THOMPSON, *op. cit.*

<sup>2</sup> BAC, RG25, vol. 824, Telegram, Secretary of State for Dominion Affairs to DEA, 12 septembre 1940.

<sup>3</sup> Paul COLLINS, *The Gibraltar of America: The Establishment of American and Canadian Military Bases in Newfoundland during the Second World War and their Impact on the People and Future of the Province of Newfoundland and Labrador*, St-John, Report prepared for the Provincial Historic Commemorations Program Department of Business,

proximité des sites militaires représente donc un risque non négligeable pour la sécurité en cas d'évasion ou d'attaque ennemie.

Selon le PJWDC, les contraintes liées à la défense des installations à Terre-Neuve ajoutent au risque soulevé par la présence des soldats ennemis<sup>4</sup>. La géographie de l'île, l'espace restreint et le peu de ressources disponibles sur ce territoire alimentent cette crainte. Considérant qu'il s'agit d'officiers aviateurs, les spécialistes américains craignent que les autorités allemandes entreprennent une opération militaire d'envergure afin de libérer ces prisonniers, menaçant ainsi l'ensemble du continent nord-américain. Par conséquent, les Américains, par l'entremise du PJWDC, suggèrent au gouvernement canadien d'intervenir auprès des autorités britanniques afin de modifier ce projet en proposant le transfert des détenus vers une destination jugée moins dangereuse. Ottawa adopte la position du PJWDC et partage les recommandations avec Londres<sup>5</sup>. Le soutien de Washington accorde un rapport de force accru à Ottawa dans ses négociations avec les Britanniques pour faire avorter la détention de guerre à Terre-Neuve<sup>6</sup>.

De l'autre côté de l'Atlantique, les Britanniques répondent à cette requête en rappelant la priorité d'évacuer rapidement les individus dangereux hors de son territoire en raison de la menace d'une invasion allemande. Par ailleurs, les stratèges britanniques réfutent l'argument militaire soulevé par le PJWDC, arguant que le camp est situé à plus de cinq milles des côtes avec un accès terrestre limité. La topographie des lieux fait en sorte que toute opération militaire ennemie devient particulièrement difficile<sup>7</sup>. Il est donc jugé peu probable que les Allemands entreprennent une telle opération coûteuse et risquée.

---

Tourism, Culture, and Rural Development Government of Newfoundland and Labrador, 18 septembre 2015, 15 p.

<sup>4</sup> Paul COLLINS, « "First Line of Defence": The Establishment and Development of St. John's, Newfoundland and the Royal Canadian Navy's Premier Escort Base in the Second World War », *The Northern Mariner/Le Marin du Nord*, vol. XVI, n°3 (2006), p. 15-32.

<sup>5</sup> BAC, RG25, vol. 824, Bobine T-2207, fichier 713, Telegram from Secretary of State for External Affairs to the High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 9 octobre 1940.

<sup>6</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Memorandum from the Secretary of State for External Affairs to Governor of Newfoundland, 5 novembre 1940.

<sup>7</sup> TNA, DO35/996/6, Memorandum No. 711 to Newfoundland by DO, 1<sup>er</sup> novembre 1940.



S'appuyant sur les recommandations du PJWDC, Ottawa propose aux Britanniques d'accueillir les prisonniers et internés allemands prévus pour Terre-Neuve. Londres accepte ces deux propositions et propose que les installations déjà construites soient mises à la disposition des troupes canadiennes et américaines en garnison sur l'île, sous forme de bail ou d'achat, ce qui sera ultérieurement décidé<sup>8</sup>. Cet épisode montre que le sujet des prisonniers allemands favorise la collaboration entre les États-Unis et le Canada en fonction de la convergence de leurs intérêts pour la sécurité du territoire. Même si les Américains demeurent neutres dans le conflit, ils exercent une influence sur le Canada par le PJWDC en opposition au projet de Londres.

Entre septembre 1939 et décembre 1941, les autorités diplomatiques américaines sont aussi impliquées dans la détention de guerre en tant que puissance neutre et représentante des Britanniques en Allemagne. À ce titre, Washington participe aux visites de camps en Allemagne, en plus d'articuler les négociations sur l'établissement de la Commission médicale mixte comme stipulé par la Convention de Genève. Plusieurs discussions ont lieu en 1941 entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne autour d'un projet d'échange de prisonniers gravement blessés sans toutefois aboutir à un accord. L'OKW critique le choix de deux observateurs américains pour l'évaluation des camps canadiens alors que les Britanniques soutiennent que le nombre de prisonniers proposé par Berlin selon la classification entre blessés graves ou partiellement invalides est nettement en leur défaveur, étant donné qu'ils détiennent beaucoup moins de détenus que l'Allemagne. Par conséquent, l'échange de prisonniers est suspendu<sup>9</sup>. Entre-temps, la situation évolue rapidement à Washington. L'entrée en guerre des États-Unis nécessite une réorganisation administrative pour gérer les futures opérations de captivité.

### **L'organisation de la détention aux États-Unis**

Dès leur entrée officielle dans le conflit, les décideurs américains revoient l'administration des opérations de captivité pour les éventuels prisonniers. Cet exercice s'avère toutefois plus complexe qu'en

<sup>8</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Telegram from Secretary for External Affairs to DO, 20 novembre 1940.

<sup>9</sup> NARA, RG59, Entry 1357, Box 98, Memo American Embassy in the United Kingdom to Department of State, Washington, 7 octobre 1941. Voir aussi, Neville WYLIE, *Barbed Wired*, *op. cit.*, p. 85-91.

Grande-Bretagne et au Canada en raison des nombreuses autorités impliquées. Au printemps 1942, le War Department crée une nouvelle division administrative le Army Service Forces (ASF). Dirigée par le général Brehon B. Somervell, l'ASF forme à son tour les *service commands* qui coopèrent avec les organismes civils pour répondre aux besoins du War Department par rapport aux opérations de captivité : approvisionnement, transport, construction de camps, etc. Le territoire américain est divisé en neuf zones administratives (*service commands*) pour faciliter une gestion décentralisée et plus « locale » ou régionale de la détention. L'ASF doit superviser les politiques établies par le War Department, notamment pour respecter les dispositions de la Convention de Genève, tout en coopérant avec plusieurs branches militaires, départements et organismes gouvernementaux, tous conservant un certain degré d'autonomie. Par ailleurs, un nouveau manuel pour la détention est produit par les diverses autorités militaires du War Department : l'ASF, l'OPMG, les JSC et les Joint Staff Planners (JSP). Le document sera remis aux officiers responsables des prisonniers et régleme les diverses facettes de la captivité : prise en charge et responsabilité des détenus, logement, vêtements, nourriture, dortoirs, soins médicaux et services religieux et intellectuels. Bien que le manuel fournisse une ligne directrice par rapport à la Convention de Genève, il révèle le manque d'expérience pratique des autorités américaines. Certaines normes sont établies selon l'expérience de la Première Guerre mondiale et des prisonniers de guerre en territoire étranger. Ces dispositions nécessiteront des ajustements<sup>10</sup>.

Les préparatifs incluent aussi la construction de camps. Selon les premiers plans, 22 500 places de plus seront créées aux installations existantes pouvant abriter environ 32 000 captifs. Ces sites sont toutefois réservés pour l'internement des civils. Afin de faciliter la gestion des opérations, le War Department transfère la responsabilité des civils de l'ASF au ministère de la Justice. L'ASF est aussi restructurée au cours de 1942 afin d'éliminer la confusion entre les multiples autorités émettant des directives parfois contradictoires ou se chevauchant. Par exemple, le G-1 n'est pas subordonné à l'ASF, mais doit coopérer avec cette autorité, en plus d'avoir une juridiction sur une grande partie de ce que l'ASF contrôle. Aussi, deux lignes directrices parallèles régissent la responsabilité des camps. La première stipule

<sup>10</sup> George LEWIS et John MEWHA, *op. cit.*, p. 78-81.

que les camps sont la supervision du Commanding General du service command où se situe le camp, alors que la deuxième déclare que le commandant du camp relève du Post Commander. Par conséquent, les ordres sont parfois dédoublés, contredits ou annulés involontairement ou par négligence. L'OPMG est aussi impliqué dans la planification des politiques de détention tout en demeurant sous l'autorité de l'ASF et du G-1. Les directives sont diffusées aux *service commands* qui assurent la distribution et la conformité entre les différents camps de prisonniers sur leur territoire respectif<sup>11</sup>.

Le War Department dépend aussi de plusieurs organismes civils dans la gestion de la captivité. Par exemple, le FBI coopère avec les forces policières d'État et locales pour la sécurité du territoire. Le State Department prend aussi part à la formulation des politiques concernant les aspects internationaux de la captivité : les traités, les ententes, la diplomatie avec les gouvernements alliés et ennemis, la puissance protectrice et surtout, l'interprétation des conventions internationales, et la gestion des plaintes de prisonniers et des inspections de camps. Il crée même un groupe dédié aux questions des prisonniers aux États-Unis, la Special War Problems Division qui sert de liaison entre autorités militaires du War Department et civiles des autres branches de l'administration américaine. Il assure la circulation de nombreux mémorandums, de circulaires de l'ASF, de dépliants et de notes de service du War Department, des bulletins de la Croix-Rouge, et autres documents. Ceux-ci visent à informer les organismes gouvernementaux et les responsables des camps des changements apportés au programme de détention, des précisions sur les politiques, et des plaintes reçues<sup>12</sup>. Finalement, l'OPMG fait également l'objet d'une restructuration. Bien qu'il soit maintenant subordonné à l'ASF plutôt qu'au G-1, il agit souvent indépendamment de l'ASF en raison de la confusion hiérarchique. Les responsabilités de l'OPMG s'accroissent, et le bureau s'élargit pour inclure neuf divisions, étant responsable en partie de l'ensemble des opérations de détention sur le territoire américain. Bien que complexe, cette réorganisation administrative s'opère progressivement à Washington et fera l'objet de modifications en fonction de la pratique de la captivité.

<sup>11</sup> Antonio THOMPSON, *op. cit.*, p. 2-14 ; Edward J. PLUTH, *op. cit.*, p. 33-55 ; et George LEWIS et John MEWHA, *op. cit.*, p. 70-71.

<sup>12</sup> Martha McNEILL SMART, *op. cit.*, p. 22-23.

Parallèlement, les préparatifs des autorités américaines concernent leur coopération avec leurs homologues canadiens. Dès les premiers mois de l'année 1942, les autorités du War Department et du State Department notent le manque d'effectif formé pour assurer les opérations de captivité sur leur territoire, et surtout l'expertise limitée sur le sujet à Washington. Afin de pallier ces manques, les spécialistes américains s'inspirent des Canadiens qui gèrent des prisonniers allemands depuis 1940. Le Canada devient un modèle intéressant de par sa proximité géographique, la similarité du territoire et la collaboration nord-américaine déjà en place. Suivant cette logique, l'entente américano-britannique concernant le transport de prisonniers au Canada via les États-Unis constitue une occasion pour les officiers américains d'acquérir de l'expérience avec les militaires ennemis.

Les Canadiens, responsables des opérations, préparent l'arrivée des détenus en collaboration avec leurs homologues américains. Des réunions sont tenues à New York et à Washington en avril et en mai 1942 pour coordonner les procédures. L'Office of Provost Marshal General s'engage à fournir un certain nombre de gardiens pour le débarquement des captifs, mais signalent aussi le manque de personnel disponible et formé pour cette tâche, soutenant devoir employer des militaires afro-américains. Le Canada et la Grande-Bretagne s'opposent d'ailleurs à cette proposition de crainte qu'elle suscite des plaintes chez les officiers allemands en raison de leur conception raciste du traitement des militaires. Finalement, Washington demande de placer des officiers dans les trains vers le Canada pour observer les mesures de sécurité déployées par les Canadiens<sup>13</sup>. Ottawa accepte ces requêtes, en plus de transmettre aux autorités américaines une liste du personnel, les instructions pour la surveillance, l'escorte et le débarquement des captifs, ainsi que l'horaire et le trajet des trains<sup>14</sup>. On fait de même pour chaque transport suivant opéré via New York. Londres demeure impliquée dans ce processus en raison de ses responsabilités pour la détention au Canada. Des représentants

<sup>13</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Memorandum from H. L. Macpherson to National Defence, *Prisoners of War from Middle East. Arrival New York*, 15 mai 1942.

<sup>14</sup> BAC, RG24, Bobine C-5395, Memorandum National Defence, *Transfer Prisoners of War*, 23 avril 1942 ; et Report for the Department of National Defence to All District Officers Commanding, *German Prisoners of War from the Middle East*. Annexe A — *Train Schedules, Escort, etc.*, Annexe B — *Composition of Trains*, Annexe C — *Instructions to Train Escorts*, 11 mai 1942.

britanniques participent donc aux préparatifs, assistent aux opérations de débarquements et restent informés des échanges canado-américains.

Parallèlement aux transports, Ottawa et Washington coordonnent la surveillance de leur frontière commune en réaction au nombre croissant de tentatives d'évasion dans les camps canadiens. Ainsi, les autorités américaines demandent à leurs homologues canadiens d'établir une politique de sécurité conjointe. Déjà à l'hiver 1941, les autorités américaines avaient refusé l'entrée sur leur territoire de deux prisonniers allemands évadés du camp de Fort Henry et avaient assuré leur retour au Canada<sup>15</sup>. Les discussions mènent à un accord officiel à l'hiver 1942 entre le ministère de l'Immigration canadien, la GRC, le U.S. Department of Justice et le State Department. L'entente inclut le rapatriement au Canada des fugitifs capturés aux États-Unis et le traitement des détenus selon la Convention de Genève. La procédure prévoit que la GRC et la DIO alertent l'ambassade américaine à Ottawa dans les plus brefs délais advenant la fuite de captifs. Cette dernière informera immédiatement l'U.S. Border Patrol, l'U.S. Immigration and Customs Officials, la State Police concernée et le FBI<sup>16</sup>.

L'application de la mesure s'avère toutefois problématique. Le FBI critique les Canadiens pour la lenteur des communications, non seulement pour lancer l'alerte d'une évasion, mais aussi pour signaler la recapture des fugitifs, relevant des délais de plus de 24 heures<sup>17</sup>. Pour pallier ces délais, les Canadiens s'engagent à avertir rapidement les autorités américaines en cas d'évasion, sans attendre l'ensemble des renseignements sur les captifs. De plus, les deux États établissent des communications directes entre les autorités responsables de la recherche des fugitifs, évitant ainsi de passer par les canaux diplomatiques. Les différents acteurs concernés pourront coordonner leurs efforts tout en assurant une surveillance accrue à la frontière<sup>18</sup>. La

<sup>15</sup> BAC, RG25, vol. 2811, Report by H. Stethem, Director of Internment Operations to DEA, 5 avril 1941.

<sup>16</sup> BAC, RG18, vol. 3566, Folder Escapes from Internment camps, Document Minister to Immigration Ottawa, Under Secretary of State for External Affairs to Washington, 15 avril 1942.

<sup>17</sup> BAC, RG18, vol. 3566, Telegram from Canadian Minister in the U.S. to DEA, 18 mai 1942.

<sup>18</sup> BAC, RG25, vol. 2811, Memorandum from Col. Streight DIO, to N.A. Robertson, DEA, *Notification to the U.S. Government of Escapes from Internment Camps*, 23 février 1942.

DIO fait aussi parvenir aux Américains des informations sur les camps canadiens : nombre de prisonniers, futurs transferts, localisation des camps, nombre de gardiens et procédures de sécurité. Surtout, elle transmet plusieurs rapports décrivant les techniques d'évasion employées par les captifs, notamment la construction de tunnels, pour aider les Américains dans la surveillance des futures installations de détention aux États-Unis<sup>19</sup>. Ces informations concernant les détenus au Canada sont grandement utiles à Washington, qui parallèlement négocie avec Londres le transfert d'un large groupe de prisonniers allemands.

### Les États-Unis participent à la captivité

Au printemps 1942, les victoires britanniques en Afrique du Nord se répercutent par un afflux majeur de prisonniers allemands. À Londres, la situation est jugée critique puisqu'aucun dominion n'est en mesure de recevoir ces milliers d'individus. Selon le War Office, le choix du Canada présente des complications en raison des revendications d'Ottawa quant à ses responsabilités pour les captifs et surtout, du manque d'installations disponibles<sup>20</sup>. Les États-Unis, en plus de participer aux combats sur le front africain, ont plusieurs ressources disponibles sur leur territoire. Par conséquent, Londres demande à Washington en avril 1942 d'accueillir 150 000 captifs allemands pour le compte de la Grande-Bretagne. Afin de convaincre les Américains, le Foreign Office signale que le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud ont déjà été sollicités et qu'aucune place n'est disponible sur le territoire britannique qui fait toujours face à une menace d'invasion par l'Allemagne. De plus, ces transferts respectent la Convention de Genève puisque ces prisonniers sont sous la responsabilité des forces alliées. Le sujet des prisonniers de guerre inclut donc les deux pays et nécessite une coordination de leurs efforts. Finalement,

<sup>19</sup> Par exemple : NARA, RG389, 452, Box 1409, *Report on Incidents Leading to Discovery of Tunnel under Administration Building by Lt.-Col. R. Hamilton Bliss, Commandant—Camp 30*, 5 mai 1942 ; *Report by Veterans Guard, Attempted Escape. Discovery of a Tunnel*, 19 septembre 1942 ; et *Report by Veterans Guard of Canada and Enclosure reports, Preparations for Escape by POWs*, 20 octobre 1942.

<sup>20</sup> TNA, CAB122/232, Memorandum from Eden to R. Campbell, London, 18 juillet 1942.

la requête mentionne que les États-Unis seront la puissance détentrice officielle et, donc, pleinement responsables de ces individus<sup>21</sup>.

Afin d'évaluer la faisabilité de cette demande, le JCS mandate un groupe d'experts militaires. Ce comité se penche sur les responsabilités légales soulevées par la captivité de guerre, le traitement des captifs, la main-d'œuvre nécessaire pour cette détention et le nombre exact de prisonniers impliqués<sup>22</sup>. Considérant les installations disponibles aux États-Unis, la possibilité de transport, les coûts et la capacité d'accueil du Commonwealth, le comité recommande au State Department d'accepter un maximum de 50 000 détenus et l'envoi de 100 000 prisonniers au Canada qui lui semble posséder cette capacité d'accueil. Informées de ces conclusions défavorables, les autorités britanniques tentent de convaincre le War Department en avançant que les dominions utilisent déjà une large partie de leurs ressources pour soutenir l'effort de guerre allié, ce qui rend difficile une détention supplémentaire de cette ampleur sur leur territoire<sup>23</sup>.

Parallèlement, un autre sous-comité du War Department, le JSP réévalue favorablement la demande de Londres. Il mentionne que l'accueil de ces prisonniers doit être perçu avant tout comme un apport à l'effort de guerre allié en rappelant que le nombre croissant de captifs drainent considérablement les ressources de la Grande-Bretagne<sup>24</sup>. Selon le JSP, 25 000 individus peuvent être détenus aux États-Unis sans devoir construire de nouvelles installations. De plus, l'aménagement de camps supplémentaires ne constitue pas un enjeu sérieux puisque les coûts occasionnés par la captivité seront remboursés par l'emploi des prisonniers dans divers secteurs économiques pour combler les besoins de main-d'œuvre. Le JSP suggère donc au State Department d'aider les Britanniques dans les plus brefs délais puisqu'aucune condition actuelle ne justifie un refus. Suivant ces recommandations, Washington acquiesce à la demande de Londres,

<sup>21</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, British Embassy Washington D.C. to Department of State, 14 avril 1942.

<sup>22</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Report Meeting by JCS, *Acceptance of Custody of POWs by U.S.*, 19 septembre 1942.

<sup>23</sup> TNA, CAB122/232, Report by R.D. Coleridge to War Department, JCS, 31 août 1942.

<sup>24</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1299, Memorandum for Assistant Chief of Staff for Operation, Chief of Transportation Corps and Chief of Administrative Services, *Custody of Prisoners of War*, 30 août 1942.

acceptant même 25 000 prisonniers italiens supplémentaires du front africain<sup>25</sup>.

En réaction à l'acceptation de 175 000 prisonniers, les autorités américaines accélèrent la mise sur pied d'un réseau de détention. Plusieurs rapports sont produits concernant les sites disponibles, la distribution des détenus sur le territoire en fonction des installations disponibles, les besoins économiques de chaque État et les ressources nécessaires pour accueillir ces militaires<sup>26</sup>. Par ailleurs, les autorités jugent important d'harmoniser le système de détention américain avec le système britannique pour éviter que le changement d'environnement n'affecte négativement les prisonniers, ce qui pourrait engendrer des plaintes. Pour pallier ce risque, l'OPMG mandate un groupe de militaires et John Barwick, directeur du WPA en Grande-Bretagne, pour observer le modèle britannique. Ce dernier produit un rapport décrivant l'administration des camps, le traitement et la composition des prisonniers. Pour leur part, les observateurs américains suggèrent une structure centralisée similaire au POWIB et au DPW pour assurer les communications avec la puissance protectrice et pour gérer les opérations. Leur rapport souligne la grande collaboration des Britanniques lors de leur visite, signe d'une volonté de partager leur expertise et d'établir une coopération fructueuse à ce sujet<sup>27</sup>.

Par ailleurs, au-delà des recommandations théoriques du DPW à Londres, les Américains souhaitent observer la pratique de la captivité expérimentée par les Canadiens<sup>28</sup>. Grâce aux entretiens entre la DIO et le représentant américain à Ottawa, Washington obtient une meilleure compréhension des opérations en sol canadien. La construction des camps, les problèmes rencontrés dans la gestion et la sécurité, le traitement des détenus, le service de renseignement et la censure au

<sup>25</sup> Dwight D. Eisenhower Presidential Library, Bobine 63-9/1, Roll 10, Administrative History Collection, Historical Section, ETOUSA, Allied Force Headquarters, European Theater, *Prisoners of War*, 18 octobre 1942.

<sup>26</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum to the Commanding General, Supply, *Plan for Acceptance of Custody of Prisoners of War taken by the United Nations*, 15 septembre 1942.

<sup>27</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1411, Report by C. Betts to Gen. Allen W. Gullion, OPMG, 9 mai 1942 ; et Report from Collman E. Yudelson to Col. Bryan, OPMG, 17 juin 1942.

<sup>28</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Dossier : Enemy Prisoners of War in the British Empire, Memorandum from Canadian Legation at Washington and State Department, 27 janvier 1943.



Canada offrent un modèle de captivité aux Américains<sup>29</sup>. Par exemple, afin d'éviter les coûts élevés liés à la saison hivernale, Washington prévoit établir la majorité des camps dans les États du Sud. Aussi, plusieurs camps s'inspirent des installations de Lethbridge et de Medicine Hat, avec une capacité d'environ 10 000 prisonniers. Résultant de ces observations et des échanges avec leurs Alliés, les Américains mettent sur pied un réseau de détention inspiré du modèle britanno-canadien en termes de conditions de détention, d'organisation des camps et de communication avec la puissance protectrice et le CICR<sup>30</sup>, tout en privilégiant une approche décentralisée dans la gestion des opérations. Cependant, avant l'arrivée des captifs aux États-Unis, la question des prisonniers de guerre évolue rapidement sur le front.

### **Londres tente d'encourager l'aide américaine**

Le contexte de la captivité à l'Ouest change dramatiquement en mai 1943 avec la reddition de l'Afrika Korps et la capture de 235 000 soldats de l'Axe. Pour le War Office à Londres, cette situation confirme le constat des derniers mois indiquant qu'une plus grande coopération avec Washington devient nécessaire afin de transférer davantage de détenus aux États-Unis. L'état-major britannique est conscient que le Commonwealth n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble de ces prisonniers. De plus, il apparaît évident que la prise en charge de l'Afrika Korps implique directement les deux États. Par exemple, le War Office relève que la situation en Afrique risque d'engendrer des représailles contre l'ensemble des prisonniers alliés puisque l'Empire britannique et les États-Unis combattent sous la même bannière et que leurs militaires peuvent se retrouver dans les mêmes camps en Allemagne. Malgré ce constat, les autorités britanniques remarquent que la coopération avec les Américains reste plutôt difficile concernant la captivité puisque Washington fait cavalier seul sur plusieurs dossiers<sup>31</sup>. Cette réalité explique la lenteur des communications entre les deux pays selon le Foreign Office.

<sup>29</sup> NARA, RG389, Entry 467a, Box 1533, Report, *Internment Operations—Canada*, 1942.

<sup>30</sup> NARA, RG389, Entry 461, Box 2686, Military Attaché Report in Great-Britain to OPMG, *British Prisoners of War Organisation*, 7 septembre 1942.

<sup>31</sup> TNA, FO916/570, Memo WO to FO, 22 juillet 1943,

Pour les autorités britanniques, le système décisionnel américain est inefficace pour affronter les problématiques soulevées par la captivité en raison de l'absence d'une autorité centrale avec qui le War Office peut communiquer rapidement. De plus, les officiels à Washington semblent sous-estimer l'importance de la détention de guerre pour le Commonwealth. En raison du sort des 86 000 prisonniers en Europe, la captivité forme toujours un enjeu majeur à Londres. Finalement, Londres craint que les autorités américaines décident de gérer unilatéralement le problème des prisonniers de guerre, préférant mettre l'accent sur la situation en Asie au détriment de l'Afrique, et ce, sans consulter leur Allié. L'objectif des Britanniques est donc de briser « l'unilatéralisme » de Washington. Pour ce faire, les hauts officiers du War Office préconisent d'établir des contacts directs avec leurs homologues américains pour convaincre le War Department et le State Department de la nécessité d'une collaboration étroite entre les deux pays<sup>32</sup>. Concrètement, ils invitent un représentant américain à assister aux réunions de l'IPOWC à Londres, tout en proposant d'assister aux rencontres réunissant les différentes autorités à Washington. Selon l'ambassade britannique à Washington, cette consultation régulière permet d'accentuer les échanges d'informations et de faciliter la coordination des opérations, même si chaque État demeure indépendant sur ces questions<sup>33</sup>. Cette proposition avait été soulevée à quelques reprises depuis l'été 1942, mais se concrétise véritablement avec une invitation officielle en novembre 1943. Aussi, en observant l'IPOWC, on espère inciter les Américains à établir une structure similaire aux États-Unis. La proposition est toutefois accueillie avec une certaine réserve à Washington. On craint que cette entente implique une responsabilité conjointe entre les deux pays. Néanmoins, le State Department, en accord avec le principe de coopération et la consultation mutuelle, accepte la proposition britannique<sup>34</sup>.

Par ailleurs, le War Office demande au directeur du DPW de mener une visite en Amérique du Nord pour discuter des différents dossiers prioritaires concernant les prisonniers allemands avec les

<sup>32</sup> TNA, FO916/570, Report to Gen. Gepp, DPW, *Liaison with the United States on Prisoner of War Matters, Machinery for Inter-Allied Co-ordination*, non daté.

<sup>33</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1300, Letters from British Ambassador, Washington to Secretary of War, 15 avril 1943 et 14 septembre 1943.

<sup>34</sup> BAC, RG24, vol. 3927, IPOWC, Sub Committee A, *Inter-Allied Consultation Regarding POWs*, 11 décembre 1943.

autorités américaines : le partage des responsabilités et des captifs lors des opérations conjointes, l'accentuation des échanges entre les deux pays, la coordination de l'interprétation de la Convention de Genève sur le théâtre d'opérations, le rapatriement et l'échange des blessés avec l'Allemagne, et l'accommodation des futurs détenus. Cette visite est motivée par l'absence de spécialiste sur ces questions au sein de l'ambassade britannique à Washington. Le Foreign Office suggère donc la nomination d'un officier militaire spécialiste de la détention de guerre. Ce dernier, par l'entremise des rencontres personnelles avec ses homologues américains, est davantage susceptible de favoriser une collaboration avec l'État-major à Washington qu'un diplomate, d'autant plus que cette approche s'est avérée fructueuse sur d'autres dossiers<sup>35</sup>.

Au cours de son séjour à l'été 1943, le général Gepp souligne l'absence d'une autorité centrale, similaire au War Office ou à l'IPOWC, ainsi que le manque de coordination entre les différents départements à Washington. Il soutient que cette situation provient de leur expérience limitée en termes de captivité de guerre. Le manque de centralisation des décisions rend difficile la communication rapide avec les autorités concernées, outre que par un contact direct entre les hauts officiers. Le général Gepp est plutôt critique à l'endroit de la structure décisionnelle américaine. Il avance que le State Department sert principalement de « bureau de poste » se limitant à distribuer les documents et les informations aux autres instances, alors que le War Department n'a aucune connaissance de la Convention de Genève, des relations internationales, de la diplomatie avec l'ennemi et de la réalité sur le front. Selon le Britannique, l'isolement des Américains sur certains dossiers est dû principalement au manque de coordination entre les départements, ce qui allonge les négociations<sup>36</sup>.

Afin de favoriser la collaboration avec Washington, le War Office suggère aussi d'inclure les Canadiens dans les réunions britannico-américaines. Considérant les « *sharp differences of opinion with Canada* », les Britanniques avancent que la participation d'Ottawa dans ces rencontres va par le fait même apaiser les critiques du MAE sur le manque

<sup>35</sup> TNA, FO916/570, Telegram from FO to Washington, 22 juillet 1943 ; et FO916/749, Memorandum from FO, *Subjects for Washington Conversations*, 12 juillet 1943.

<sup>36</sup> TNA, WO32/10714, Letter from Gen. Gepp, DPW, to W. Robert, POW Department (PWD), FO, 19 août 1943.

de consultation<sup>37</sup>. L'objectif est de partager une position commune avec les Canadiens face aux États-Unis. Dans cette optique, le Foreign Office propose que le général Gepp prolonge son séjour avec un voyage au Canada<sup>38</sup>. Selon le War Office, Ottawa va certainement être favorable à cette approche puisqu'elle entretient des relations étroites avec Washington. Cette proximité entre les deux États nord-américains va profiter directement à la Grande-Bretagne en raison du rattachement du Canada au Commonwealth et de l'implication de Londres dans la détention de guerre sur le territoire canadien :

*This liaison with Ottawa and Washington may seem ambitious but if effectively done would be worth anything. The Canadian trend seems to be to some extent towards Washington rather than London. Further, Ottawa certainly still feels that not enough trouble is taken by us to co-ordinate on an Inter-Governmental basis. They failed to carry the day at the main committee and consider that they suffered a reverse. Since then they have been noticeably **suspicious and hesitant** to coming into line and this can be illustrated several times in both Sub-Committee [...] a close personal liaison with Ottawa might go some way towards satisfying general aspirations in Canada and the official PW link between Ottawa and Washington would be, so to speak, a U.K. link and would be fresh from the actual business of Inter-Governmental co-ordination in London<sup>39</sup>.*

Le gouvernement de Mackenzie King est d'abord réticent face aux propositions britanniques. Au MAE, les officiels doutent de la réciprocité des Américains sur cette question puisque Washington n'a pas d'autorité centrale sur la captivité et risque de refuser la présence des autres États au sein des rencontres interdépartementales. À ce sujet, Ottawa souligne sa volonté d'être représenté par la délégation canadienne et non par l'ambassade britannique. De plus, advenant que le représentant britannique représente l'ensemble du Commonwealth, ce dernier doit consulter les dominions et obtenir leur consentement sur chaque point abordé avant d'afficher une position « commune ».

<sup>37</sup> TNA, WO32/10714, Memo from DPW to WO, 6 juillet 1943.

<sup>38</sup> TNA, FO916/749, Telegram from FO to WO, 24 juin 1943.

<sup>39</sup> TNA, FO916/570, Report to Gen. Gepp by FO in Washington D.C., *Liaison with the United States on Prisoner of war matters, Machinery for Inter-Allied Co-ordination*, 22 août 1943.

Finalement, le MAE refuse toute responsabilité conjointe impliquant les Américains de crainte que l'ennemi fasse de même avec les prisonniers alliés. Il faut donc éviter que le gouvernement allemand associe les positions américaines à celles du Commonwealth.

Malgré ces craintes, Ottawa se déclare en faveur d'une coopération avec les Américains, et cherche surtout à éviter de soulever la suspicion chez son voisin du Sud en refusant une telle collaboration. Les Canadiens sont de plus favorables aux échanges d'informations et aux consultations interalliées, mais doutent des avantages de l'établissement d'une politique commune puisque chaque État est pleinement responsable de ses prisonniers<sup>40</sup>. Ce point est réitéré lors de la visite du général Gepp. Le MAE rappelle que le directeur du DPW n'a aucune autorité pour négocier et pour signer quelconque entente avec les Américains au nom du Commonwealth sans obtenir préalablement l'accord de chaque dominion. Il propose même que ce dernier transite par le Canada avant son séjour à Washington pour discuter des sujets à aborder avec les Américains, ce qui est refusé<sup>41</sup>. Les Canadiens soulignent aussi que la venue de l'officier britannique ne doit pas viser à influencer les pourparlers en cours concernant l'acceptation du principe conjoint. Ces négociations ont lieu au sein de l'IPOWC.

Cette situation témoigne de la dynamique présente entre le Canada et la Grande-Bretagne. Les deux Alliés ont des objectifs divergents par rapport à l'aide américaine sur la captivité, ainsi que leur soutien intra-Commonwealth. Les Britanniques tentent d'obtenir l'appui des Canadiens dans les négociations avec Washington, alors que les hauts fonctionnaires du MAE, bien qu'y voyant une occasion de solidifier la position de souveraineté du Canada à l'international et la collaboration avec Washington, restent suspicieux envers les manœuvres politiques de Londres. D'autant plus, ces discussions ont lieu en parallèle des intenses négociations concernant le *Joint Principle* et la résolution de la Shackling Crisis. Entre-temps, c'est plutôt le partage des prisonniers allemands en Afrique du Nord qui occupe le travail du général Gepp. Cette question se retrouve au cœur des négociations américano-britanniques.

<sup>40</sup> TNA, FO916/749, Letter from G. Ignatieff, Canada House, to R.E.A. Elwes, DPW, 3 juin 1943 ; et BAC, RG25, vol. 2581, Note to Under Secretary, *Representatives of the United States on Intergovernmental POW Committee*, 13 juin 1943.

<sup>41</sup> BAC, RG25, vol. 2781, Teletype, Canadian Minister in the United States, Washington to DEA, *Visit to Canada of General Gepp*, 3 septembre 1943.

## La division des prisonniers allemands entre Washington et Londres

Pour les autorités britanniques, la prise en charge des prisonniers de guerre en Afrique du Nord soulève plusieurs problèmes de logistique. Les forces américaines et britanniques regroupant les détenus dans les mêmes camps, il est difficile d'établir précisément l'origine des troupes ayant effectué la capture et donc de déterminer le pays responsable de leur détention. De plus, il n'existe aucune entente entre les deux États face à une telle situation, ce qui alimente la confusion existante. Selon Londres, la responsabilité des prisonniers allemands revient aux Américains en vertu de leur acceptation de 175 000 captifs. En fait, le War Office conclut rapidement que la meilleure solution est de transférer l'ensemble des Allemands en Amérique. Non seulement les dominions ont une capacité d'accueil limitée, mais la Grande-Bretagne ne dispose pas des ressources nécessaires pour assurer la détention de ces captifs sur son territoire de manière sécuritaire. De plus, le Canada représente une alternative complexe en raison des discussions en cours sur les responsabilités intra-Commonwealth. Considérant que le nombre de prisonniers accepté par Ottawa est relativement minime pour l'année 1943, il sera difficile de transférer davantage de détenus sur ce territoire. Alors que le War Office évalue différentes avenues, dont la possibilité de solliciter le Brésil et le Kenya, le constat reste le même : « *The difficulty is that we have nowhere to put them*<sup>42</sup>. »

À Washington, cette situation fait ressortir les divergences présentes au sein de l'État-major américain. Les multiples autorités impliquées dans le dossier compliquent la prise de décisions. Le State Department doit prendre en considération les différents points de vue, parfois contradictoires, émis par le JSP et le JCS, qui évaluent la détention aux États-Unis, ainsi que celles du Supreme Headquarter Allied Expeditionary Forces (SHAEF) et du Combined Chief of Staff (CCS) directement confronté aux problèmes sur le théâtre d'opérations et incluant les Britanniques<sup>43</sup>. Les négociations débutent activement en

<sup>42</sup> TNA, WO32/10713, Minute War Cabinet meeting, *Disposal of Enemy POWs Captured in North Africa, Policy and Questions*, 1<sup>er</sup> juin 1943. Voir aussi WO32/10721, Minutes War Cabinet, *Arrangements Made for Disposal and Custody of Prisoners of War Captured in Tunisia*, 17 mai 1943.

<sup>43</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1299, Memorandum for the Assistant Chief of Staff, G-1, *Limits of Power of the War Department and State Department with Regard to Prisoners of War*, 14 juillet 1943.

mars 1943 lorsque les autorités britanniques proposent à leurs homologues américains que les détenus de la partie ouest-africaine, soit la majorité de l'Afrika Korps, soient remis aux Américains et ceux dans l'Est du pays, en grande partie des soldats italiens, aux Britanniques, et ce, peu importe les forces qui ont effectué la capture ou qui assurent actuellement leur détention. Les Américains seront aussi responsables de leur transfert vers l'Amérique du Nord. De plus, Londres accepte de détenir jusqu'à 3 000 prisonniers allemands afin de préserver un rapport de force avec l'Allemagne<sup>44</sup>.

La proposition du War Office soulève plusieurs craintes au JSP. Ce comité soutient que cette approche risque d'être perçue comme une violation de la Convention de Genève par les gouvernements de l'Axe. Les prisonniers de guerre doivent plutôt être placés sous la responsabilité de la nation ayant effectué la capture. Ce principe s'applique aussi au transport des captifs. En fait, le JSP craint que les autorités allemandes profitent des échanges entre les deux Alliés pour faire de même avec les forces japonaises. De plus, il mentionne que les détenus acceptés en 1942 relèvent de la responsabilité américaine seulement à leur arrivée aux États-Unis. On appréhende d'être tenu responsable en cas de complications lors des traversées transatlantiques, rappelant ici le cas de l'*Arandora Star* en 1940. Suivant cette logique, le JSP recommande que les prisonniers capturés par les forces américaines ne soient pas transférés aux Britanniques. Ces recommandations sont approuvées par le State Department<sup>45</sup>.

Toutefois, cette position s'arrime difficilement à la réalité sur le terrain. Plusieurs rapports d'officiers américains en Afrique confirment le constat britannique quant aux difficultés à définir précisément la nation responsable des prisonniers capturés par les forces alliées incluant les Américains, les Britanniques et les Forces françaises libres (FFL). Selon le SHAEF, il est particulièrement ardu de départager les responsabilités pour les prisonniers, tel que proposé par le State Department. Par exemple, le manque de camps et de personnel et le réseau ferroviaire chaotique forcent les Américains et les Britanniques à s'échanger la garde des prisonniers. Par ailleurs, un certain nombre d'officiers allemands sont déjà en Grande-Bretagne

<sup>44</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Message from WO to British Army Staff, Washington, 13 mars 1943.

<sup>45</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Report by the JSP, *Responsibility for Prisoners of War*, 3 mars 1943.

pour y subir un interrogatoire approfondi. De plus, les navires actuellement disponibles pour les évacuations à partir du Maroc et de la Tunisie sont tous américains et les installations portuaires en état d'opération sont sous le contrôle des Américains. Par conséquent, le général Dwight D. Eisenhower propose à Washington d'accepter l'ensemble des prisonniers. Il rappelle que la situation des prisonniers ennemis en Afrique du Nord est critique et que ces derniers doivent quitter le territoire dans les plus brefs délais. Ceux-ci sont détenus dans des camps provisoires souvent sous-équipés, surpeuplés et mal sécurisés. Ces conditions risquent de susciter des plaintes et des représailles de la part des autorités allemandes. Considérant l'impossibilité des Britanniques à évacuer les Allemands à court terme, les officiers américains en Afrique suggèrent à leurs homologues à Washington d'éviter d'adopter une position trop ferme sur le partage des détenus et plutôt de faire preuve de flexibilité et de pragmatisme face à cette situation précaire<sup>46</sup>.

Le JSP émet d'abord certaines réserves face aux informations en provenance du front et propose plutôt d'accentuer les efforts pour identifier le pays responsable des prisonniers et de partager équitablement ceux-ci entre les Alliés lorsque l'identification est impossible. Le JCS de son côté appuie la position d'Eisenhower. Considérant la précarité de la situation, la pénurie de transports transatlantiques et que les camps africains sont sous l'autorité des deux États, il recommande au State Department de revenir sur sa décision en acceptant les détenus et en assurant les transports pour éviter les complications. Les Britanniques demeurent cependant responsables de la sécurité des opérations et du paiement des prisonniers jusqu'à leur arrivée aux États-Unis. De plus, chaque pays reste responsable des camps sous son contrôle durant les transits, peu importe l'autorité qui a effectué la capture des détenus<sup>47</sup>. Un officier suggère même que l'ensemble des prisonniers du front africain soit remis aux Américains et que ceux des futures opérations en Europe aux Britanniques, tout en transférant leur surplus aux États-Unis. Le State Department rejette cette proposition de crainte d'être tenu

<sup>46</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum for Ass. Chiefs of Staff, OPMG, *Prisoners of War*, 17 mars 1943 ; et Entry 418, Box 1299, Report, *Information Obtained in an Interview with a United States Officer Returned from Algiers*, 14 juin 1943.

<sup>47</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Report JCS, *Responsibility for Prisoners of War*, 21 avril 1943.



responsable d'un trop grand nombre de détenus, mais accepte néanmoins de revoir sa position sur le transport des captifs<sup>48</sup>. Par rapport aux officiers allemands transportés en Grande-Bretagne, ceux-ci sont sous la responsabilité des Américains même s'ils sont interrogés et détenus par les Britanniques. À ce sujet, le State Department s'entend avec le War Office sur le respect de la Convention de Genève et la consultation mutuelle concernant les interrogatoires de prisonniers, en plus de partager rapidement les renseignements stratégiques issus des captifs<sup>49</sup>.

Sur le plan légal, le partage des prisonniers demeure ambigu. Le CCS recommande d'ailleurs d'établir une entente officielle entre Londres et Washington pour clarifier la situation. En l'absence d'un tel accord, les Britanniques se réfèrent constamment aux pourparlers de 1942 pour justifier les transferts aux Américains<sup>50</sup>. Pour le général Gepp du DPW, une entente est d'autant plus nécessaire pour éviter des représailles en Allemagne, mais aussi considérant les prévisions par rapport aux prisonniers de guerre. En ce sens, d'autres Allemands seront éventuellement capturés et il est préférable d'éviter des complications similaires lors des opérations alliées ultérieures<sup>51</sup>. Cet accord survient en août 1943. Il stipule que le pays dont les forces armées effectuent la capture est dans un premier temps responsable des prisonniers. Ce constat ne détermine toutefois pas l'État responsable de la détention permanente des détenus. Advenant l'impossibilité de déterminer la puissance détentrice, le haut commandement présent devra diviser les prisonniers entre les deux Alliés à parts égales, moins ceux remis à un tiers parti.

Trois mois après la reddition de l'Afrika Korps, les Américains évaluent qu'environ 45 000 soldats allemands ont été capturés par leurs forces militaires. Le reste des détenus doit être comptabilisé dans le groupe de 175 000 acceptés des Britanniques. Bien que le State Department acquiesce à accueillir les prisonniers allemands du front africain, il refuse tout engagement auprès de Londres pour accepter des captifs issus des futures opérations alliées en Méditerranée et en

<sup>48</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Notes on JCS 76th Meeting, *Responsibility for Prisoners of War*, 27 avril 1943.

<sup>49</sup> TNA, WO32/10721, Telegram from Washington to WO, 21 mai 1943.

<sup>50</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum CCS, *Responsibility for Prisoners of War*, 24 juin 1943.

<sup>51</sup> TNA, WO32/10721, Memorandum for Dispatch to JSC, Washington, 6 août 1943.

Europe<sup>52</sup>. À ce sujet, les deux Alliés tentent d'estimer le nombre de prisonniers pour les prochains mois afin d'évaluer les besoins pour la captivité. Le War Office avance que 350 000 prisonniers de guerre seront capturés d'ici juin 1944, incluant 123 000 soldats allemands lors de la première phase de l'opération Overlord en Europe. La majorité des détenus devront être transférés aux États-Unis. L'état-major américain remet en doute ces estimations et soutient que des milliers de prisonniers italiens seront rapatriés d'ici l'été 1944, libérant ainsi de l'espace dans les camps africains. Le nombre de captures se situerait davantage autour de 150 000 individus. Pour gérer ces prisonniers, les Américains proposent aux Britanniques l'Entente 50-50 (50-50 Agreement), c'est-à-dire de diviser les détenus à parts égales entre les deux Alliés<sup>53</sup>. Par ailleurs, Washington exige une évaluation précise de la capacité de détention du Commonwealth avant d'accepter tout nombre supplémentaire de captifs des Britanniques pour 1944.

Un rapport du War Office est remis à cet effet au CCS en décembre 1943. Il indique que le Commonwealth accueille actuellement plus de 350 000 prisonniers italiens et allemands et que le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et l'Inde peuvent accueillir un nombre limité de détenus en raison d'un manque de ressources ou pour des considérations locales. Plus précisément, 5 000 détenus peuvent être logés en Australie, bien que Londres souhaite réserver ces places pour des prisonniers japonais, 10 000 au Canada et 10 000 au Moyen-Orient (Palestine). Se basant sur les chiffres avancés par Washington, les officiers du War Office estiment que la Grande-Bretagne possède un « crédit » de 57 000 prisonniers aux États-Unis. Considérant que le Canada accepte 10 000 détenus, il reste à trouver 8 000 places pour respecter leur engagement de 75 000 captifs issus de l'Entente 50-50<sup>54</sup>. Considérant que les conditions de sécurité en Grande-Bretagne et l'état des camps africains ne

<sup>52</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Report 104 meeting CCS, *Maintenance, Transshipment and Disposal of Prisoners of War*, 9 août 1943.

<sup>53</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum by US Chiefs of Staff, *Maintenance, Transshipment and Disposal of Prisoners of War*, 18 septembre 1943.

<sup>54</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Report CCS, Memorandum by the British Chiefs of Staff, *Maintenance, Transshipment and Disposal of Prisoners of War*, non daté ; et Annexe, *Survey of Additional Accommodation in British Commonwealth for Prisoners of War*, 29 décembre 1943.

permettent pas la détention permanente des prisonniers allemands, la solution la plus envisageable selon Londres demeure l'Amérique du Nord : « *The only practical answer appears to be to make the necessary provision in North America by an agreement between the United States and the Canadian Governments*<sup>55</sup>. »

En marge des discussions entourant le partage des futurs prisonniers, Washington et Londres organisent les transports de détenus vers l'Amérique du Nord. Les deux geôliers s'entendent facilement sur les procédures pour le transfert de prisonniers d'une puissance à une autre. Le CCS établit des mesures communes pour sécuriser les opérations et pour assurer le respect de la Convention de Genève, ainsi que les échanges d'informations avec la puissance neutre et le CICR. L'objectif premier est d'éviter toute critique qui peut se répercuter en représailles envers les Alliés<sup>56</sup>. Malgré leur hésitation à accepter les détenus des Britanniques, les autorités américaines acceptent de collaborer avec leur Allié face au problème criant des prisonniers allemands. La position américaine évolue en fonction des informations émanant du front, ce qui entraîne un soutien accru à la Grande-Bretagne. Cependant, d'autres aspects liés aux prisonniers allemands nécessitent une coopération étroite entre Washington et Londres. Bien que chacun tente de prioriser ses positions dans les négociations, certains enjeux font tout de même l'objet d'une solution commune, notamment l'échange de prisonniers avec l'Allemagne.

## La collaboration se poursuit entre Londres et Washington

Les pourparlers au sujet d'un échange de prisonniers de guerre gravement blessés ou malades avec l'Allemagne tel que stipulé dans la Convention de Genève reprennent en mai 1943 lorsque le gouvernement allemand interpelle à la fois les États-Unis et la Grande-Bretagne à ce sujet. Pour une première fois, les deux États font face à une demande conjointe de la part de l'ennemi<sup>57</sup>. Lors de la première tentative entre Londres et Berlin en octobre 1941, les négociations avaient

<sup>55</sup> TNA, WO32/10729, Memorandum from WO to British Chief of Staff, Washington D.C., 13 novembre 1943.

<sup>56</sup> TNA, WO32/10741, Directives from WO, *Co-ordination on Transfers of Prisoners of War from one Holding Country to Another*, 17 octobre 1943.

<sup>57</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1299, Chargé d'Affaires, Legation of Switzerland, Washington. D.C. to Secretary of State, 17 mai 1943.

échoué principalement en raison du nombre minime de captifs proposés par les Allemands selon Londres. En juin 1942, les Britanniques avaient tenté, sans succès, une nouvelle approche en offrant à l'Allemagne un échange paritaire, incluant les civils et le personnel protégé. Cette fois, la nouvelle offre de Berlin inclut les soldats de l'Afrika Korps<sup>58</sup>.

À Londres, cette proposition est bien accueillie. Il s'agit d'une occasion de rapatrier enfin des militaires britanniques à condition que Berlin accepte le protocole du CICR pour l'établissement d'une Commission médicale mixte et l'évaluation des détenus. Conscient de la fragilité des négociations et de l'importance de la coordination avec les Américains pour la réussite de l'opération, le Foreign Office demande à Washington d'éviter les déclarations publiques, car la médiatisation des pourparlers avait miné la tentative de 1941, et surtout d'envisager une réponse conjointe face à Berlin, même si peu de prisonniers américains sont concernés<sup>59</sup>. Les diplomates britanniques demandent aussi au CCS d'évaluer le nombre précis d'Allemands qualifiés pour le rapatriement. De plus, le War Office insiste pour établir un comité interallié à Londres. Cet organe, restreint à six membres et excluant les dominions, sera responsable des négociations avec l'Allemagne et de coordonner les aspects administratifs et techniques liés aux échanges. Selon Londres, ce comité s'inscrit dans la collaboration anglo-américaine établie en Afrique du Nord<sup>60</sup>.

De l'autre côté de l'Atlantique, certains officiers américains proposent d'agir unilatéralement sur ce dossier. Selon le général Joseph McNarney du JCS, une coopération avec les Britanniques est acceptable uniquement si ces derniers adoptent l'approche américaine. Notamment, il conteste le rapatriement de militaires susceptibles d'aider les forces allemandes et relève qu'un nombre minime de prisonniers américains sont touchés. Aussi, il craint que certains captifs utiles pour le service de renseignements doivent être rapatriés. Finalement, l'officier redoute que les tensions entre Londres et Berlin,

<sup>58</sup> Arieh J. KOCHAVI, « Why None of Britain's Long-Term POWs in Nazi Germany Were Repatriated During World War II », *Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'histoire*, vol. 39, n° 1 (2004), p. 65-69.

<sup>59</sup> TNA, CAB122/234, Message from WO to British Army Staff, Washington, 8 juin 1943.

<sup>60</sup> TNA, CAB122/233, Memorandum from British Embassy Washington to Secretary of State, 31 mai 1943.

qui ont causé l'échec des tentatives précédentes, fasse avorter le projet. Pour cette raison, il suggère que le comité proposé par les Britanniques soit établi à Washington, facilitant du même coup la coordination avec le CCS et les autres organes alliés. D'un autre côté, le chef de l'État-major, le général George C. Marshall, suivant les recommandations d'Eisenhower, propose au contraire de collaborer avec la Grande-Bretagne sur cette question étant donné que les prisonniers allemands en Afrique ont été capturés par les forces alliées. Aussi, il est jugé important d'éviter qu'un parti entreprenne une action indépendante qui pourrait servir de précédent sur d'autres dossiers interalliés et minerait du même coup l'effort de guerre britanno-américain<sup>61</sup>.

Le sujet est abordé lors de la visite du général Gepp à Washington. Les Alliés divergent sur la question du personnel protégé. Considérant que ces derniers ne sont pas clairement inclus dans les échanges selon la Convention de Genève, les Américains suggèrent de ne pas insister sur cet aspect puisqu'il risque de faire échouer les négociations avec Berlin. Selon Gepp, bien que le statut du personnel protégé soit ambigu, il est essentiel de comptabiliser ces individus dans le nombre de captifs rapatriables. Le problème est que la Convention stipule de rapatrier le « surplus » de personnel protégé, ce qui reste difficile à établir précisément pour chaque parti<sup>62</sup>. Washington soutient que si les discussions avec Berlin s'éternisent et achoppent sur ce point, les États-Unis devront adopter une position indépendante. Cet élément n'est toutefois pas considéré comme une condition *sine qua non* pour le JCS. Il est préférable de faire preuve de pragmatisme pour assurer le succès de l'opération, d'autant plus que le général Gepp note que le nombre de prisonniers allemands rapatriables est relativement minime (environ 300 en Afrique et 600 à travers l'Empire) contrairement à plus de 2 900 prisonniers alliés en Europe. Il soupçonne que les autorités allemandes vont accepter cet échange seulement si un nombre élevé de militaires est inclus. Par conséquent, il est impératif d'inclure un maximum de personnel protégé pour augmenter le nombre total d'Allemands rapatriables<sup>63</sup>.

<sup>61</sup> NARA, RG218, Box 361, Report by JCS, *Prisoners of War*, non daté ; et RG165, Entry 418, Box 1299, Memorandum to the Chief of Staff, *Repatriation of Seriously Sick and Injured Prisoners of War*, juin 1943.

<sup>62</sup> Convention de Genève, articles 68 à 74.

<sup>63</sup> TNA, CAB122/234, Memorandum from Eden to Halifax, 3 juillet 1943.

Les arguments du général Gepp convainquent finalement le JCS. Craignant que Berlin se retire des négociations, les Alliés doivent arriver rapidement à une entente même si celle-ci n'est pas « idéale » : « *Better a bad bargain than no bargain at all*<sup>64</sup>. » Après l'acceptation d'un accord, il faudra vite fixer une date d'échange afin d'éviter les délais qui pourraient causer l'échec de l'opération. Les Américains acceptent donc la requête des Britanniques d'inclure le personnel protégé dans les négociations. Les deux Alliés s'entendent pour éviter de soulever ce point avec l'Allemagne et de concentrer les discussions sur les autres aspects de l'échange. De plus, le JCS accepte l'organisation d'un comité à Londres pour faciliter les arrangements administratifs, mais rappelle que ce dernier n'a aucun pouvoir sur les questions d'ordre politique et doit au contraire se référer à chaque gouvernement. Au final, deux comités sont établis, le Combined Repatriation Committee (CRC) à Londres et le Washington Repatriation Committee. Les deux gouvernements coordonnent leur réponse respective à l'Allemagne signalant leur acceptation d'un échange de prisonniers et invitant à discuter des détails techniques : Commission médicale mixte, listes nominales, dates et lieux d'échange et les transports<sup>65</sup>. Les échanges ont lieu à Göteborg en Suède et à Barcelone en Espagne entre les 17 et 27 octobre. Au total, 1 426 militaires allemands et 4 344 membres du personnel protégé sont échangés en retour de 3 945 militaires alliés, dont 14 Américains et 66 Canadiens, et 1 269 officiers médicaux, sanitaires et religieux<sup>66</sup>.

Bien qu'étant peu impliqués dans le processus diplomatique, les dominions, en particulier le Canada, participent à l'établissement de la Commission médicale mixte, à l'évaluation des détenus et à l'organisation des transports. Toutefois, outre que par l'IPOWC, le gouvernement de Mackenzie King est peu consulté sur ce sujet. En fait, au cours de cette période, il voit son rôle sur la question des prisonniers de guerre être relégué au second plan au sein des Alliés. Les discussions sur le partage des détenus et l'échange de prisonniers blessés avec l'Allemagne demeurent en grande majorité sous la responsabilité de Londres et de Washington<sup>67</sup>. Pourtant, les Canadiens sont

<sup>64</sup> TNA, CAB122/234, Memorandum from Halifax to FO, 17 juillet 1943.

<sup>65</sup> NARA, RG218, Box 361, JCS, Washington, *British and American Reply to German Government*, 2 août 1943.

<sup>66</sup> Arie J. KOCHAVI, *Confronting Captivity*, op. cit., p. 124.

<sup>67</sup> Jonathan F. VANCE, « The Trouble with Allies », op. cit., p. 69 ; Arie J. KOCHAVI, *Confronting Captivity*, op. cit., p. 148-168 ; et Neville WYLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, op. cit., p. 155-185.

impliqués dans ces opérations. Sans être un acteur central dans les décisions stratégiques alliées, Ottawa tente de renforcer sa position intermédiaire en mettant de l'avant son statut de puissance détentrice afin de « protéger les intérêts canadiens ».

## Le Canada et les négociations anglo-américaines

En prévision des avancées alliées en Afrique du Nord au printemps 1943, les Britanniques sollicitent les autorités canadiennes pour obtenir une évaluation précise de la situation des prisonniers de guerre au Canada : nombre de captifs actuellement en détention, quantité acceptée pour l'année en cours et, surtout, la disponibilité pour accueillir des prisonniers supplémentaires<sup>68</sup>. Ces informations sont particulièrement utiles dans le cadre des négociations avec Washington. Cette demande est évaluée minutieusement par le War Committee. Avant d'accepter davantage de détenus, il demande de compléter les transferts déjà planifiés depuis 1942 avec l'arrivée de 8 000 captifs, pour un total prévu de 29 000 individus en sol canadien pour 1943<sup>69</sup>. Ceux-ci, détenus en Afrique du Sud en attendant la disponibilité des transports, sont finalement convoyés vers New York entre janvier et avril. Pour justifier les transferts supplémentaires, le War Office signale notamment aux Canadiens l'importance pour le Commonwealth de garder un certain nombre de prisonniers sous sa garde afin de maintenir un rapport de force dans les négociations avec l'Allemagne et non simplement de transférer la totalité aux Américains. De plus, le Canada représente la seule destination sécuritaire accessible à court terme. On demande donc à Ottawa d'augmenter à 50 000 le nombre total de prisonniers<sup>70</sup>.

Les autorités canadiennes menaient déjà des réflexions sur la capacité de détention du pays. Considérant le développement de la campagne militaire alliée et sa volonté d'aider la Grande-Bretagne et les Américains face au problème des prisonniers allemands, le gouvernement Mackenzie King se questionne sur le nombre maximal de

<sup>68</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 7 avril 1943.

<sup>69</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum for Arnold Heeney, Privy Council, Ottawa, *Internment of Prisoners of War*, 22 mai 1943.

<sup>70</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Teletype from Canadian Minister in Washington to DEA, 7 juillet 1943.

détenus à accueillir, la sécurité de cette captivité, la demande de main-d'œuvre captive et les lieux possibles pour la construction de nouveaux camps<sup>71</sup>. Le MAE soutient que des soldats canadiens seront sûrement capturés par les forces allemandes au cours des prochains mois en raison de la participation aux opérations militaires et qu'il faut donc prévoir un rapport de force dans les négociations avec Berlin. De plus, les officiels soulignent que le Canada exerce une influence sur la question des prisonniers de guerre au sein du Commonwealth puisqu'il détient une grande partie des captifs allemands, mais que ce constat va changer avec le transfert de l'Afrika Korps aux Américains<sup>72</sup>.

Après plusieurs évaluations internes, Ottawa informe Londres et Washington en juillet que le Canada est en mesure d'accueillir 10 000 nouveaux prisonniers dans un délai de six mois en maximisant les lieux de détention actuellement en place, et donc, sans construire de nouveaux camps<sup>73</sup>. En réaction à ce rapport, Massey rappelle à ses homologues à Ottawa la position précaire des Britanniques et l'état des négociations entre Londres et Washington. Il demande donc d'évaluer avec précision la situation canadienne afin d'offrir une aide maximale à la Grande-Bretagne. En réponse à cette demande, la Défense nationale réévalue à 15 000 la capacité du Canada pour une détention totale de 44 000 prisonniers de guerre. Cependant, les Canadiens sont réticents à offrir cette aide supplémentaire aux Britanniques. Considérant le nombre élevé de détenus en Afrique, ils craignent d'être responsables d'un nombre trop important de prisonniers et jugent préférable de négocier chaque transfert avec les Britanniques au lieu de s'engager dans une entente générale à long terme. D'ailleurs, considérant la position de Washington pour les futures opérations alliées, le général Gepp du DPW estime que le Canada devra accepter entre 50 000 et 100 000 captifs d'ici juin 1944<sup>74</sup>.

<sup>71</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Letter to M. Heeney, *Reception of Further Prisoners of War*, 18 mai 1943 ; et Report from National Defense to DEA, *Acceptance of Additional Prisoners of War*, 27 mai 1943.

<sup>72</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memorandum to Mr. Read, *Responsibility for Prisoners of War*, 20 avril 1943.

<sup>73</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum to the War Cabinet Committee, *Acceptance of Further POWs*, 14 juillet 1943.

<sup>74</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum to DEA from High Commissioner for Canada in the United Kingdom, *Acceptance of Further POWs by Canada*, 7 septembre 1943 ; et Report from the National Defence, 15 octobre 1943.



En prenant en compte de ces estimations, le MAE annonce au War Office que les discussions pour accueillir davantage de prisonniers au-delà des 15 000 acceptés sont suspendues jusqu'en 1944 en attendant le développement de la captivité au Canada. Ottawa tente de limiter les futurs transferts de prisonniers en signalant la saturation des ressources humaines et matérielles. Les prisonniers allemands devraient être envoyés aux États-Unis puisque la détention dans le sud du pays est moins coûteuse qu'au Canada, en plus de combler l'important manque de main-d'œuvre. Selon le MAE, les États-Unis et le Canada forment un seul espace économique et donc, l'expansion de la captivité en Amérique du Nord doit être considérée par rapport aux deux États. La détention d'un nombre important de prisonniers au Canada demande davantage de ressources qu'aux États-Unis, ce qui risque d'avoir une incidence plus importante sur l'ensemble de l'effort de guerre allié :

*It is suggested that to treat expansion in Canada without relation to developments in the United States would be a mistaken policy. Supplies for the construction of camps are drawn from a **common pool** and for this and geographical reasons **North America should be regarded as an economic unit**. There are obvious arguments in favour of locating camps in the Southern States in preference to Canada, where climatic conditions require expensive heating installations and substantial buildings. Further, by comparison with present locations in Canada, more southerly sites could be more effectively related to local labour requirements<sup>75</sup>.*

En réaction à la décision d'Ottawa, le général Gepp réitère qu'il est préférable de maximiser la détention au Canada, tout en gardant une certaine marge de manœuvre lorsqu'un transfert précipité est nécessaire. Par conséquent, il suggère d'envoyer seulement les 10 000 détenus initialement proposés et de garder 5 000 places en réserve au Canada<sup>76</sup>. Pour le War Office, ces négociations avec le Canada sont d'autant plus importantes en raison des discussions tenues en parallèle avec les États-Unis. Afin de convaincre Washington d'accepter un maximum de prisonniers, les informations remises par les Canadiens

<sup>75</sup> TNA, WO32/10713, Letter from G. Ignatieff to R.E.A. Elwes, 20 octobre 1943.

<sup>76</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 20 octobre 1943.

deviennent centrales pour démontrer la saturation du Commonwealth et l'impasse actuelle sur le manque d'espace disponible pour la détention. Cet argument demeure central dans les discussions au sein du CCS. D'ailleurs, les Américains avaient déjà demandé ces statistiques auprès de Londres afin d'avoir une idée précise de la situation alliée. Du côté des Canadiens, bien qu'hésitant à recevoir davantage de détenus considérant à la fois les coûts de ces opérations et les difficultés politiques rencontrées avec Londres, le gouvernement de Mackenzie King est néanmoins ouvert à offrir une aide à ses alliés. Les dirigeants canadiens sont conscients que l'apport du Canada se résume à accueillir un maximum de détenus. Toutefois, le manque de consultation par rapport aux pourparlers entre Londres et Washington alarme les officiels du MAE. Par conséquent, le ministère exprime sa volonté de participer à l'élaboration des ententes américano-Commonwealth afin d'être véritablement informé des implications du Canada par rapport aux prisonniers allemands :

*Purpose is to emphasize desirability of Canadian participation in the prisoner of war conversations between United Kingdom and the United States [...] Any understandings reached by the United Kingdom and United States Governments, while not formally binding upon the Government of Canada, will in fact be of such force that it will be difficult for us not to be bound by them in practice. We should, therefore, so far as possible, participate in framing them<sup>77</sup>.*

Concernant le partage des ennemis capturés par les forces alliées, le MAE déclare qu'une entente officielle est nécessaire pour clarifier la responsabilité de chaque pays considérant que plusieurs nations combattent sous une seule bannière. Il faut éviter toute responsabilité commune qui pourrait causer des représailles contre les soldats canadiens en raison des actions menées par l'un des Alliés impliqués dans les combats et la détention en Afrique du Nord. L'exemple de la Shackling Crisis, qui se poursuit durant cette période, motive le MAE à adopter cette position au cours des réunions de l'IPOWC. Ce discours ne signifie pas un refus de coopérer avec les autres États, mais seulement d'éviter de lier le sort des prisonniers canadiens et des

<sup>77</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Despatch from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, *Inter-Allied Responsibility for Prisoners of War*, 15 mai 1943.

décisions d'Ottawa aux autres puissances détentrices<sup>78</sup>. Le MAE émet d'ailleurs des doutes quant au partage des responsabilités offert par Washington pour les futurs captifs. L'Entente 50-50 inclut indirectement que le Canada devra accepter un nombre indéterminé de captifs en raison de sa participation à l'invasion de l'Europe. Ottawa craint de se retrouver responsables de prisonniers sans son approbation ni sa consultation. La responsabilité pour les ennemis capturés au cours des futures opérations devrait revenir à l'État qui assure leur détention<sup>79</sup>.

Selon le War Office, le Canada doit accueillir davantage de détenus dans le cadre du Commonwealth. Les Britanniques font miroiter aux Canadiens un rôle important sur les politiques de captivité afin qu'ils acceptent davantage de détenus. Ces discussions sont directement liées aux négociations sur le *Joint Principle*. Lors de sa venue au Canada, le directeur du DPW tente d'atténuer les critiques sur le manque de consultation en proposant d'inclure les Canadiens dans la coopération avec Washington. Le général Gepp rappelle à ses homologues l'importance d'adopter une position unie dans les négociations avec les Américains et l'urgence de la situation en Afrique du Nord. Selon lui, plusieurs officiers militaires canadiens souhaitent accepter le *Joint Principle*, mais la Shackling Crisis semble motiver le refus du MAE<sup>80</sup>.

Le projet d'échange de prisonniers avec l'Allemagne témoigne de cette dynamique. Sur cet enjeu, les Britanniques tentent de convaincre les Canadiens d'appuyer leur position auprès des Américains par rapport au personnel protégé<sup>81</sup>. De son côté, le gouvernement de Mackenzie King est conscient que son rapport de force avec Londres est directement lié à l'acceptation de futurs prisonniers, du *Joint Principle* et de sa coopération dans les négociations avec Berlin. Le MAE mentionne donc qu'il se réserve le droit de se retirer des négociations en vertu de son rôle de puissance détentrice si les Américains offrent une meilleure option pour les intérêts canadiens. Ottawa refuse d'accepter une politique unique du Commonwealth dictée par

<sup>78</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Telegram from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 3 septembre 1943.

<sup>79</sup> TNA, WO32/10721, Telegram from DEA to CO, 23 août 1943.

<sup>80</sup> BAC, RG25, vol. 2781, Memorandum DEA, *Conversation between General Gepp, Mr. Alfred Rive, Mr. Morley Scott and General Letson*, 10-11 août 1943.

<sup>81</sup> TNA, CAB122/234, Memorandum from British Embassy to Canadian Legation, Washington, 7 juillet 1943.

le War Office, privilégiant plutôt des positions coordonnées entre les dominions, leur laissant ainsi une plus grande liberté d'action<sup>82</sup>. Ottawa laisse ainsi planer la possibilité qu'elle se retire du processus puisque seulement une soixantaine de Canadiens est rapatriable selon les premières listes fournies par la Croix-Rouge, alors que la majorité des captifs allemands sont au Canada. Cet échange diminuerait considérablement l'influence d'Ottawa sur la captivité et sa capacité à protéger les prisonniers canadiens en Europe. En faveur de la position britannique, Massey réagit immédiatement à cette annonce du MAE et rappelle l'importance d'un tel échange pour plus de 3 000 prisonniers du Commonwealth. Selon le Haut-commissaire, cette approche « *purely selfish* » risque d'être fortement critiquée par les Alliés<sup>83</sup>. Les autorités canadiennes reviennent finalement sur leur position. En fait, en brandissant la possibilité de choisir l'option américaine, Ottawa préfère utiliser son influence pour tenter de régler la Shackling Crisis, considérant les pourparlers favorables entre Berne, Londres et Berlin durant cette période. Cette avenue est préférable puisque plusieurs centaines de prisonniers canadiens cesseraient de subir la mise aux fers<sup>84</sup>.

Adoptant une position similaire, Ottawa fait presque avorter un projet d'échange d'informations sur les prisonniers de guerre avec l'Allemagne qui propose en mars 1943 de fournir des listes plus détaillées par rapport aux captifs. Le gouvernement canadien s'oppose à ce projet considérant la charge de travail qu'implique cette mesure, le peu d'information reçue en retour et la nature plutôt imprécise des rapports allemands. La Grande-Bretagne et l'Australie par contre sont favorables à cette offre puisqu'elle permet d'obtenir davantage de renseignements sur leurs soldats en Europe. Le refus d'Ottawa, acheminé directement au CICR, incite l'Allemagne à faire pression sur Londres pour obtenir un consensus avec tous les dominions. Afin d'éviter l'échec des négociations, le Foreign Office accepte la demande de Berlin au nom du Commonwealth, et ce, sans consulter Ottawa. Les Canadiens sont donc forcés d'appliquer cette politique malgré leurs réticences<sup>85</sup>.

<sup>82</sup> Jonathan F. VANCE, « Troubles with Allies », *op. cit.*, p. 72-75.

<sup>83</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Memo from Vincent Massey to DEA, 11 mars 1944.

<sup>84</sup> Neville WYLIE, « The North Atlantic Triangle and Canadian 'Humanitarian' Policy », *London Journal of Canadian Studies*, vol. 20 (2004), p. 78.

<sup>85</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Telegrams from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 5 novembre 1943 et 20 mars 1944.

Ces exemples montrent la dualité qui anime le régime de captivité de guerre au Canada. Le gouvernement canadien reste divisé entre la défense de ses intérêts nationaux et sa volonté de collaborer avec ses Alliés malgré sa mise à l'écart des discussions anglo-américaines. En dépit des quelques réserves soulevées, les Canadiens demeurent ouverts aux échanges de prisonniers. En vertu de leur position sur le respect du droit international, ils soulignent les discussions constructives avec la Suisse et le CICR sur ce projet et participent activement à la création et aux travaux de la Commission médicale mixte dans les camps canadiens. D'ailleurs, pour maximiser la réussite des opérations, Ottawa propose à Washington de joindre leurs efforts pour faciliter les transports transatlantiques. Malheureusement, lorsque les Américains envisagent finalement cette option, le navire canadien *Lady Nelson* est déjà parti vers la Grande-Bretagne<sup>86</sup>. Les deux Alliés saluent néanmoins cette volonté de collaboration qui s'inscrit dans une volonté de rapprochement entre les deux pays. En fait, les Canadiens confirment leur statut de puissance détentrice en travaillant étroitement avec leur voisin. Cette tendance s'accroît au cours de l'année 1943.

### Travailler de concert avec son voisin

Alors que les Américains reçoivent leur première vague importante de prisonniers en 1943, l'installation d'un réseau de détention sur leur territoire favorise la collaboration avec les autorités canadiennes. Les deux Alliés échangent plusieurs milliers d'informations sur une base régulière. Ce processus de transferts s'inscrit à la fois dans une volonté de coopération interalliée face aux problèmes soulevés par la détention des prisonniers allemands et aussi dans une perspective de sécurité nord-américaine. En ce sens, chaque État regarde attentivement le déroulement de la captivité opérée par son voisin : procédures mises en place, problèmes rencontrés, solutions apportées et observations rapportées sur les camps et les détenus, tout en poursuivant les projets conjoints déjà en place depuis 1941.

L'une des facettes de la coopération canado-américaine est le transport des détenus via le Canada et les États-Unis. New York,

<sup>86</sup> BAC, RG24, Bobine C-5407, Telegram from DEA to Canadian Minister in the United States, Washington, 23 septembre 1943.

Québec et Halifax sont les principales portes d'entrée utilisées par les deux géoliers pour débarquer les détenus. Ceux-ci sont transportés vers leur destination finale par train soit américain ou canadien selon la disponibilité. Les attachés militaires à Ottawa et à Washington organisent les transferts avec leurs homologues. Dans cette optique, les autorités facilitent l'emprunt des passages ferroviaires dans les régions transfrontalières en autorisant l'utilisation des installations appartenant à la Canadian National et la Grand Trunk Lines. Pour chaque transport, l'État responsable des prisonniers assure les opérations, tout en informant son allié de l'ensemble des détails de l'opération : trajet, horaire, nombre de gardes et procédures de sécurité. Par exemple, lors d'un transfert de 408 prisonniers entre Halifax et Chicago, les Américains indiquent que 4 officiers ainsi que 127 soldats vont escorter les Allemands via Vanceboro, Portland (Maine), Troy, Buffalo (New York), Niagara Falls (Ontario), Sarnia/Port Huron (Michigan) et Chicago (Illinois). Les Canadiens font de même pour un transport de 500 militaires entre New York et Toronto via Saint-Armand, assuré par 1 officier et 187 soldats<sup>87</sup>.

Londres favorise aussi cette coopération nord-américaine en demandant aux Canadiens de transmettre aux Américains tout document, règles et procédures susceptibles d'aider à la détention et assurer ainsi une continuité dans les conditions de captivité<sup>88</sup>. Ottawa et Washington sont déjà ouverts à cette circulation de renseignements et ce partage d'expertise. Cette volonté s'est concrétisée par plusieurs échanges au cours des deux dernières années concernant l'aménagement, la gestion et l'administration de la détention : nombre de prisonniers par camp, ratio gardes/prisonniers, formation du personnel, mesures et équipements de sécurité, procédures en cas d'évasion, d'incendie ou de panne électrique, installations construites, ainsi que les conditions des détenus — nourriture, baraques, système sanitaire et activités récréatives, éducatives et spirituelles<sup>89</sup>.

<sup>87</sup> BAC, RG25, vol. 2781, Memorandum for Lewis Clark, Chargé d'Affaires by Francis J. Graling, Military Attaché, *Movement of Prisoners of War*, 15 juin 1943.

<sup>88</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Memorandum from British Embassy to Canadian Legation, Washington D.C., 27 janvier 1943.

<sup>89</sup> En exemple : NARA, RG389, Entry 452, Box 1409, Col. R.O. Bull, Internment Camp No. 132, Veterans Guard of Canada, *Camp Standing Orders, Medicine Hat*, 1<sup>er</sup> avril 1943 ; et Lt. Col. C. P. Lavigne, Internment Camp No. 33, Veterans Guard of Canada, *Camp Standing Orders, Petawawa*, 1<sup>er</sup> mars 1943.

Les échanges canado-américains contiennent aussi de nombreux rapports des services de renseignements concernant les tentatives d'évasion et les informations sensibles relevées par la censure, les officiers de camp et les gardiens<sup>90</sup>. Par exemple, la DIO envoie plusieurs comptes rendus sur les techniques d'évasion employées par les captifs. On y décrit les tunnels creusés sous les baraquements, la découverte de plans détaillés mis au point par les détenus dans le but de réussir leur fuite, ainsi que le matériel nécessaire à cette fin : vêtements civils, cartes, faux documents d'identité, et même un radio émetteur artisanal capable de communiquer avec Berlin. Les experts canadiens recommandent de surveiller la dénivellation et l'affaissement du sol sur les sites de détention, signe de la présence d'un tunnel, en plus d'installer les barrières à plus de deux mètres sous terre pour contrer ces tentatives. Aussi, ils insistent pour limiter l'accès des détenus à tout élément susceptible d'aider leur évasion : atlas géographique, matériels de construction, vêtements civils, et surtout d'interdire strictement tous contacts entre gardiens et captifs pour éviter une fraternisation qui avantagerait les détenus<sup>91</sup>. Les Américains partagent aussi les renseignements obtenus dans leurs camps. À l'été 1943, le FBI transmet un rapport concernant un important plan d'évasion prévu au camp de Grande-Ligne au Québec, découvert dans la correspondance des prisonniers. Ces informations confirment les éléments déjà recueillis par les Canadiens sur la présence d'un groupe de prisonniers « fanatiques » et incitent Ottawa à isoler les détenus suspectés<sup>92</sup>.

Finalement, les deux pays s'entendent pour partager de manière régulière leurs informations concernant le nombre de détenus et leur répartition sur le territoire. Cette entente est proposée par Ottawa pour compléter les informations déjà en circulation au sein du

<sup>90</sup> En exemple : NARA, RG389, Entry 467, Box 1521, Lt. Col. Kippen, camp Commandant to U.S. Legation, *Standing Orders, Grande Ligne Internment Camp*, 1943 ; et RG389, Entry 452, Box 1408, Report by D. M. Ladd, *Escaped Prisoners of War in Canada*, 23 août 1943.

<sup>91</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1408, Reports from Veterans Guard of Canada to OPMG, *Attempted Escape-Tunneling*, 13 juillet 1943 au 8 mars 1944.

<sup>92</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1408, Report, *Escaped Prisoners of War in Canada*, by Inspector Joseph Lynch FBI, 23 août 1943. Le service de renseignement canadien était déjà informé de cette tentative d'évasion : Martin Auger, « The HARIKARI Club: German Prisoners of War and the Mass Escape Scare of 1944-45 at Internment Camp Grande Ligne, Quebec », *Canadian Military History*, vol. 13, n° 3 (2004), 5 p.

Commonwealth et, ainsi, avoir une idée précise du nombre de militaires ennemis entre les mains des Alliés<sup>93</sup>. Ces multiples rapports produits par les autorités canadiennes et américaines sont aussi acheminés au War Office. Cette collaboration interalliée correspond donc à une volonté conjointe des trois pays de concentrer un maximum d'information sur l'ennemi, mais répond aussi à un besoin pressant des autorités américaines d'acquérir une plus grande expertise sur la captivité de guerre. En fait, les opérations de détention sont en pleine expansion aux États-Unis en 1943. Cette croissance précipitée fait en sorte que l'expertise canadienne devient particulièrement utile pour les décideurs à Washington. La mise en place d'un réseau à grande échelle sur le territoire américain s'opère en partie en fonction de l'expérience acquise par les autres puissances détentrices.

### La détention de guerre prend de l'expansion en Amérique

En janvier 1943, les officiers de l'OPMG préparent l'arrivée des 175 000 prisonniers acceptés des Britanniques. Un contingent de 556 prisonniers allemands est attendu à New York pour la fin du mois et doit être transporté par train vers le camp de Crossville au Tennessee<sup>94</sup>. Les procédures mises en place pour le débarquement et le transport ne sont pas sans rappeler ce que les spécialistes américains ont pu observer avec les Canadiens en 1942. En fait, le rôle des officiers de liaison, le nombre de gardes par wagon, la surveillance des détenus, le personnel médical présent, les règles de sécurité et les procédures à suivre en cas d'évasion sont similaires aux méthodes canadiennes. Le transfert des prisonniers se déroulant en même temps que la Shackling Crisis, les officiers de l'OPMG mentionnent explicitement d'éviter toute utilisation des fers contre les prisonniers<sup>95</sup>.

L'arrivée des militaires allemands en sol américain s'avère toutefois beaucoup plus lente que prévu en raison du nombre limité de transports transatlantiques disponibles pour les Britanniques. Ayant

<sup>93</sup> NARA, RG389, Entry 467, Box 1521, Memorandum from Canadian Chargé d'Affaire, Canadian Legation in Washington to Secretary of State, 16 septembre 1943.

<sup>94</sup> Ruth BEAUMONT COOK, *Guests Behind the Barbed Wire*, Birmingham, Ala, Crane Hill Publishers, 2007, p. 1-25.

<sup>95</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1393, OPMG, *Transfer of Prisoners of War, Movement*, 20 janvier 1943.



accepté la demande de Londres d'accueillir 27 000 détenus pour le 1<sup>er</sup> février, Washington a déjà organisé 73 000 places en mars 1943 et formée plus de 133 officiers pour la détention de guerre. Considérant les camps en construction et le personnel en formation, la capacité d'accueil des États-Unis est évaluée à 198 000, dont 133 000 à court terme. Toutefois, seulement 2 182 détenus ont été transférés. En fait, 945 prisonniers débarquent à New York entre décembre 1942 et mars 1943. Face à cette situation, le War Department cherche à éviter les critiques internes, surtout du milieu politique, liées à la construction des installations prévues — qui demeurent toujours inoccupées — pour cette main-d'œuvre captive<sup>96</sup>. Certains officiers reprochent à Londres d'avoir pressé les préparatifs pour la détention de 175 000 individus sans toutefois fournir de dates de transferts précises. Par conséquent, les autorités militaires demandent au State Department de communiquer avec les Britanniques pour accélérer les transports de détenus vers l'Amérique.

Concernant la localisation des camps, la situation aux États-Unis ressemble en plusieurs points au cas du Canada au sens où il persiste des divergences entre les autorités militaires et civiles sur le risque que représentent ces soldats ennemis pour la sécurité nationale. Si certains politiciens et militaires recommandent des mesures strictes sur l'emplacement de la captivité à distance des grands centres urbains, d'autres déplorent que ces règles entrent en conflit avec les besoins économiques de plusieurs États, où l'on planifie d'utiliser les captifs pour combler le manque de main-d'œuvre. Face à cette dualité, le War Department propose d'accorder à l'OPMG une plus grande latitude dans la sélection des sites en fonction de la demande de travailleurs. L'OPMG, avec le lieutenant-général Blackshear M. Bryan à sa tête, obtient ainsi plus de responsabilités dans la gestion des opérations, tout en tenant compte de l'ASF et le Central Defense Command pour la sécurité du territoire<sup>97</sup>.

Ces deux branches militaires soulèvent des craintes face aux prisonniers allemands. En ce sens, le Eastern Defense Command recommande d'éviter tout camp de détenus, à l'exception de ceux déjà existants, à l'intérieur de la zone de défense aérienne, soit à moins de

<sup>96</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum by B.M. Bryan, OPMG, for the Assistant Chief of Staff for Operations, WD General Staff, *Receipt of Prisoners of War from the United Kingdom*, 8 mars 1943

<sup>97</sup> Edward J. PLUTH, *op. cit.*, p. 19-33 ; et Antonio THOMPSON, *op. cit.*, p. 34-45.

50 miles des côtes atlantiques, aucun dans l'État de Floride, aucun à moins de 30 miles des Grands Lacs et à 20 miles des zones industrielles jugées prioritaires<sup>98</sup>. Ces recommandations sont peu considérées au War Department. Il est jugé préférable d'exploiter l'ensemble du pays pour la captivité, à l'exception des sites stratégiques pour l'effort de guerre. De plus, les autorités américaines s'inspirent de l'expérience canadienne. Afin d'éviter les coûts reliés à la préparation des installations pour la saison hivernale comme au Canada, on décide d'installer la majorité des camps dans les États du Sud à l'intérieur du territoire. Aussi, pour faciliter la gestion des sites, on limite leur capacité à un maximum de 12 000 captifs en suivant l'exemple des installations de Lethbridge et de Medicine Hat<sup>99</sup>.

Le nombre de prisonniers augmente rapidement à l'été 1943. Une partie des transports transatlantiques étant opérée par Washington, plus de 60 000 prisonniers arrivent entre avril et août 1943, dont plus de 30 000 détenus en août seulement. Face à ce déplacement massif de captifs, le FBI et l'OPMG recommandent de régulariser les procédures pour la désinfection des détenus, leur débarquement, les fouilles et leurs transports depuis New York, autant pour éviter le dédoublement administratif, que pour accélérer les opérations<sup>100</sup>. Les autorités cherchent aussi à améliorer les mesures de sécurité avant l'arrivée des prisonniers pour assurer un contrôle accru sur leur identification et contrer d'éventuelles évasions. Ils suggèrent même de dépêcher deux unités en Afrique afin de recueillir les informations sur les militaires allemands. Cette demande est toutefois critiquée par le SHAEF qui craint que ces procédures ralentissent les opérations d'évacuation. Étant donné que la situation est jugée critique et que les détenus doivent être transportés le plus rapidement possible, cette demande est reportée<sup>101</sup>. En septembre 1943, les prévisions concernant la

<sup>98</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1299, Memorandum from Eastern Defense Command and First Army to Chief of Staff, U.S. Army, Washington, D.C., 19 février 1943.

<sup>99</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum for the Assistant Chief of Staff for Operations to War Department General Staff, *Receipt of POW from the UK*, 8 mars 1943 ; et Beinecke Library, New Haven [BL], Edward Davison Papers, Box 9, Report, *Prisoners of War in Canada*, mai 1943.

<sup>100</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1299, Memorandum for Assistant Chief of Staff by M.C. Bernays, *Transportation, Reception and Proceeding of Prisoners of War*, 9 août 1943.

<sup>101</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum by B. M. Bryan, OPMG, for the Assistant Chief of Staff, G-1, *Prisoners of War Activities in the North African Theater of Operations*, 31 juillet 1943.

capture de prisonniers ennemis pour 1944 animent les discussions à Washington. Le Joint Administrative Committee évalue la capacité d'accueil des États-Unis à 383 000 prisonniers d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 1944, incluant 158 000 captifs déjà en Amérique. On note que 263 000 places sont soit déjà construites, en construction ou acceptées, que 75 000 sont actuellement en évaluation et que 45 000 détenus supplémentaires peuvent être logés en adaptant des installations déjà existantes. On estime aussi que 134 gardiens et 3 officiers sont nécessaires pour chaque tranche de 1 000 prisonniers allemands<sup>102</sup>.

Bien qu'étant fortement inspirées du modèle britannico-canadien, certaines mesures instaurées aux États-Unis soulèvent des craintes à Londres et à Ottawa en raison de leurs différences. Un exemple est le courrier des détenus. Les Américains ont un quota de quatre lettres et quatre cartes postales par mois pour chaque prisonnier, en plus d'une correspondance supplémentaire pour les officiers. Ce quota étant supérieur à celui en place à travers le Commonwealth, le DPW et la DIO s'inquiètent des répercussions de cette divergence pour les prisonniers allemands et pour les prisonniers britanniques en Allemagne qui vont exiger les mêmes conditions. Les Britanniques et les Canadiens se voient forcés d'ajuster leurs normes en fonction du quota américain pour éviter les critiques, d'autant plus que le courrier constitue une source continuelle de mécontentement chez les captifs. Selon Londres, cette augmentation du courrier ne fait que ralentir davantage la livraison aux détenus déjà considérablement lente, d'autant plus que le Commonwealth a un nombre plus élevé de prisonniers que les Américains en Allemagne avec 140 000 captifs.

Le Foreign Office propose donc à Washington de revoir le quota selon le modèle britannique pour éviter des complications avec Berlin, avançant que le commandement allemand va certainement refuser une mesure réciproque envers les prisonniers américains, mais va plutôt suivre le standard britannique. Les Américains refusent cette demande en signalant qu'il s'agit d'une mesure pour garantir de meilleures conditions aux soldats américains. Étant donné que les États-Unis sont pleinement responsables des prisonniers sur leur territoire, cette mesure est indépendante de toute entente entre le Commonwealth

<sup>102</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Report by the Joint Administrative Committee, *Maintenance, Transshipment and Disposal of Prisoners of War*, 15 septembre 1943.

et l'Allemagne<sup>103</sup>. En décembre 1943, le gouvernement allemand tente effectivement d'exploiter cette disparité en exigeant une uniformisation de la correspondance entre les États-Unis et le Commonwealth. Le Foreign Office refuse toutefois cette demande en soulignant qu'il s'agit de deux puissances détentrices indépendantes<sup>104</sup>. Washington et Londres ne sont pas tenus de mettre en place des mesures communes en vertu de leur statut de puissance détentrice. Leur collaboration s'articule à la fois en coopérant sur divers enjeux et en priorisant leurs propres intérêts sur d'autres aspects. Cette dynamique s'accroît alors que le nombre de prisonniers allemands augmente considérablement en 1944.

### **Conclusion : un acteur majeur dans la captivité des militaires allemands**

La capture de 235 000 prisonniers de l'Axe en mai 1943 forme indéniablement un tournant majeur dans les négociations interalliées sur la captivité. Même pour les autorités allemandes, cette perte présente un changement important dans leur approche face à la détention de guerre. La défaite aux portes de Stalingrad, la capitulation de l'Italie et la perte de l'Afrika Korps n'est pas sans influence sur l'ouverture de Berlin concernant l'échange de prisonniers blessés et malades, mais aussi pour cesser la Shackling Crisis. C'est cependant l'implication de Washington dans les opérations de détention qui chamboule les rapports interalliés existants. Auparavant, la captivité sur le front Ouest est plutôt axée entre la Grande-Bretagne et le Canada. La participation des Américains aux opérations militaires change cette dynamique puisque ceux-ci se retrouvent *de facto* impliqués dans la détention en participant aux combats en Afrique du Nord.

La capture d'un large groupe de prisonniers ennemis soulève de nouvelles problématiques. Pour Londres, considérant les problèmes engendrés par la prise en charge des prisonniers allemands au Canada, les États-Unis représentent la meilleure option face à ce problème croissant. Non seulement Washington possède les ressources

<sup>103</sup> TNA, HO215/178, Telegram from FO to Washington, 16 décembre 1943 ; et Memo from Secretary of State to British Ambassador, Washington, 5 février 1944.

<sup>104</sup> BAC, RG24, vol. 3927, IPOWC, Sub-Committee A, *Regulations Governing the Correspondence of Enemy Prisoners of War and Civilian Internees in the British Commonwealth*, 17 avril 1944.

nécessaires pour accueillir ces détenus, mais cette avenue évite à Londres de négocier avec les dominions pour transférer les captifs vers ces lieux. Une augmentation marquée de la captivité au sein du Commonwealth reste une alternative complexe pour le War Office, en plus d'alimenter les différends. Cette dynamique interalliée fait en sorte que les États-Unis s'imposent rapidement comme un acteur central dans la détention de guerre. Washington exerce une influence significative et surtout grandissante sur les questions de captivité au sein des Alliés, de même que sur les rapports qu'ils entretiennent entre eux, surtout entre le Canada et le Commonwealth.

Autant le Canada que les États-Unis coopèrent pour accommoder la Grande-Bretagne qui fait face à de sérieuses difficultés avec les militaires allemands capturés au Moyen-Orient. Les transferts de détenus vers l'Amérique du Nord témoignent de l'étroite collaboration interalliée au sujet des prisonniers de guerre allemands. Prenant conscience de ces similarités, les trois pays acquiescent à accentuer leur consultation mutuelle, bien que chacun soit responsable sur son territoire. Afin de trouver des solutions aux difficultés engendrées par la détention et faciliter la circulation d'informations susceptibles d'aider les autres puissances détentrices, les trois Alliés décident de maximiser le partage d'expertise et d'échanger sur leur expérience de géôlier. Le système de détention établi aux États-Unis comporte d'ailleurs plusieurs similitudes avec les systèmes canadien et britannique, ce qui témoigne d'une influence mutuelle.

Par le fait même, l'arrivée massive de détenus nécessite la mise en place de politiques de détention à grande échelle aux États-Unis et l'expérience canadienne rapidement pertinente pour les décideurs américains, comme en témoignent les flux d'informations et d'expertise sur la captivité entre les deux pays, leur coopération pour le transport de prisonnier et la sécurité du territoire. Pour les Britanniques, cette collaboration nord-américaine est souhaitable dans la mesure où les deux Alliés soutiennent la Grande-Bretagne en acceptant les captifs dans les plus brefs délais. Les Britanniques tentent de mettre sur pied un accord pour s'assurer que les Américains acceptent un maximum de prisonniers allemands sur leur territoire, tout en prenant une plus grande part de responsabilité sur le théâtre d'opérations. Les difficultés rencontrées par Londres pour organiser les transports transatlantiques et la détention au Canada influencent aussi la situation. Le rapport de force s'avère en faveur de Washington dans les négociations de par l'incapacité des Britanniques à accueillir les prisonniers,

et par conséquent, de la nécessité de l'aide américaine. De leur côté, les Américains sont d'abord réticents face à cette avenue, comme le démontrent les divergences entre les nombreuses autorités militaires et civiles à Washington et le commandement allié sur le front. Une disparité persiste entre les officiers préconisant une position davantage « américaine » et ceux en faveur d'une approche alliée. Les négociations pour le partage des responsabilités et l'échange de prisonniers avec l'Allemagne confirment ce constat.

Malgré leur étroite collaboration, les Alliés refusent d'établir certaines politiques communes par rapport à la détention. Certains aspects de la captivité divergent. Les gouvernements sont manifestement en défaveur d'une responsabilité conjointe entre les Américains et le Commonwealth pour éviter des possibles complications avec l'ennemi. Aussi, ils tiennent à éviter une situation similaire lors des prochaines opérations militaires alliées. Washington demeure réticente à s'engager à accepter davantage de prisonniers lors des futurs combats. Ce point devra être clarifié ultérieurement. Le développement de la captivité est donc en lien avec la dynamique présente au sein des Alliés. La détention s'articule en fonction des intérêts nationaux et internationaux défendus par chaque gouvernement, qui s'entrecroisent et s'imbriquent en vertu de leur coopération. Cette réalité des relations interalliée est d'autant plus présente en 1944.



## Les Alliés et l'expansion de la captivité en 1944

---

L'année 1944 est marquée par plusieurs tournants dans la Seconde Guerre mondiale. Avec la libération de l'Europe à l'Ouest et la progression des forces soviétiques à l'Est, la défaite finale de l'Allemagne semble proche. Cette situation se répercute par une augmentation considérable du nombre de prisonniers allemands entre les mains alliées, principalement entre juillet et septembre. Les Américains et les Britanniques se partagent la responsabilité pour ces captifs en vertu de leur entente établie en 1943. Cependant, la détention de ces militaires implique d'autres acteurs, notamment le Canada et la France nouvellement libérée. Ce chapitre cherche dans un premier temps à comprendre la dynamique interalliée face à l'accroissement du nombre d'ennemis capturés et à leur prise en charge. À Londres, à Ottawa et à Washington, la détention des milliers de soldats d'Hitler continue d'alimenter les discussions et d'influencer les rapports entretenus avec les Alliés. Ensuite, la perspective de la fin du conflit reste aussi un facteur influent sur la détention de guerre. En attendant la reddition de l'Allemagne, la question des prisonniers allemands reste complexe pour chaque pays impliqué. Plusieurs enjeux soulevés par la libération de l'Europe nécessitent une consultation accrue entre les géoliers.

### **Préparer l'invasion de l'Europe, janvier-juin 1944**

Au cours de l'année 1943, Washington et Londres ont négocié intensément le partage des prisonniers allemands pour les prochaines opérations alliées. Selon les prévisions, 150 000 militaires ennemis seront capturés d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 1944. Ceux-ci devront être divisés



entre les deux États en vertu de l'Entente 50-50 finalement acceptée en mars 1944. Ce constat motive les autorités britanniques à évaluer les possibles lieux de détention pour accueillir les 75 000 prisonniers à leur charge. Tenant compte des différentes estimations, le War Office conclut en janvier 1944 que 11 260 places restent toujours à combler pour respecter leur part de l'accord. Ce calcul inclut 57 000 prisonniers aux États-Unis, en vertu des 175 000 détenus négociés en 1942, et 6 740 acceptés par les Canadiens. Le principal problème pour Londres reste toutefois la prise en charge des prisonniers subséquents aux 75 000 déjà prévus. Selon le SHAEF, environ 123 000 militaires allemands supplémentaires seront capturés dans les 90 premiers jours de l'opération Overlord. De ce nombre, seulement 10 000 pourront être gardés en France comme main-d'œuvre. Face à ces constats, les Britanniques font part aux Américains de leurs difficultés à accueillir 50 % des soldats ennemis capturés en Europe après l'été 1944<sup>1</sup>.

À Washington, bien que des officiers admettent qu'il soit techniquement possible d'accueillir aux États-Unis la totalité des prisonniers de France, les ressources nécessaires pour cette captivité soulèvent des craintes chez les hauts officiels du State Department et du War Department. Un rapport propose l'utilisation des camps africains comme solution. Cependant, le SHAEF est peu disposé à cette option en raison de la qualité des installations disponibles et du manque de personnel<sup>2</sup>. À Londres, les autorités sont conscientes de l'hésitation des Américains qui croient que leur allié n'exploite pas entièrement la capacité du Commonwealth. Selon le War Office, les Américains au sein du Combined Administrative Committee semblent croire que les Britanniques tentent de leur transférer 11 260 détenus sans utiliser leurs propres ressources<sup>3</sup>. Pour les représentants britanniques au sein du CCS, c'est le responsable de la détention aux États-Unis, le lieutenant-général Bryan, qui est particulièrement réticent à accorder une aide supplémentaire. L'officier ne semble guère saisir la gravité de

<sup>1</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Directives from Combined Administrative Committee (CAC), *Maintenance, Transshipment and Disposition of Prisoners of War*, 24 janvier 1944.

<sup>2</sup> NARA, RG218, Box 362, Memorandum from Algiers to War Department, 2 février 1944.

<sup>3</sup> TNA, CAB122/679, Memo to War Cabinet, London from Joint Staff Mission, Washington, 19 février 1944.

la situation, et surtout les difficultés que présente la détention de soldats allemands en Grande-Bretagne.

Évaluant les possibilités pour transférer le surplus de 11 000 captifs, le War Office demande aux dominions de valider le nombre exact de captifs entre leurs mains par rapport à leur capacité d'accueil afin d'avoir des statistiques précises à soumettre à Washington. L'objectif demeure de convaincre les Américains que la capacité du Commonwealth est saturée en termes de prisonniers de guerre. En ce sens, Londres incite les Canadiens à accepter davantage de captifs et à mettre de l'avant à Washington l'argument de l'unité des ressources nord-américaines et donc, qu'une détention accrue au Canada influencerait l'ensemble de l'effort de guerre allié<sup>4</sup>. Toutefois, les stratèges britanniques hésitent à faire pression sur cette question considérant que leurs homologues américains cherchent avant tout à éviter de s'engager sur ce sujet. L'attitude des Américains complique les négociations comme en témoigne le compte rendu d'un officier britannique :

*As you will understand it is **extremely hard** to convince the Americans that we have really exhausted every possible means of accommodation and the meetings degenerated into a series of questions from the Americans as to whether we have considered doing this, that or the other [...] I am quite certain when estimates of captures are produced, they will simply say that their resources will provide for their share of the prisoners, leaving us again the position of having to **justify in great detail any short fall** on our side. All the way through our conversation I sense the feeling that they think we are trying to overcome problems before they actually arise, particularly with regard to the 11,000 [prisoners]<sup>5</sup>.*

Les Britanniques relèvent durant la même période qu'il persiste un manque d'information autant au Foreign Office qu'au War Office concernant le nombre précis de prisonniers sous la responsabilité des Américains. Cette situation cause des difficultés pour planifier efficacement la détention de guerre et explique en partie la confusion actuelle dans les négociations. Par conséquent, Londres s'entend avec

<sup>4</sup> TNA, WO32/10729, Memo from WO to Harold Satow, PWD, 17 février 1944.

<sup>5</sup> TNA, WO32/10713, Letter from Lt. Col. G. K. Franklin, *Accommodation for Future Captures*, 21 février 1944.

Washington sur l'établissement d'un échange mensuel indiquant le nombre de soldats allemands entre leurs mains, ainsi que leur capacité d'accueil<sup>6</sup>. Afin de convaincre leur Allié d'accepter davantage de détenus, du moins de ne pas rejeter immédiatement toute entente sur le sujet, les Britanniques rappellent que les prévisions concernant la capture des militaires ennemis demeurent sujettes à des changements selon le déroulement des opérations. Le véritable problème est de prendre en charge les détenus au-delà de l'opération Overlord. Le War Office propose donc d'attendre la stabilisation du front européen, lorsque la détention sur le continent sera possible, avant de renégocier avec Washington, donc d'avoir un portrait plus précis de la situation avant de quérir l'aide américaine. De cette façon, il sera possible de fournir des statistiques précises à son Allié et non simplement des estimations. Le *statu quo* reste une solution temporaire acceptable pour le War Cabinet. Par conséquent, il suggère au JCS de maintenir l'accord actuel et d'établir un sous-comité à Washington pour évaluer la question des futurs captifs, tout en assurant l'échange constant d'informations entre les deux pays<sup>7</sup>. Les Américains acceptent cette proposition.

À la suite de cet accord, les Britanniques poursuivent leur évaluation concernant les 11 000 captifs en surplus. Au sein du Commonwealth, les transports difficiles vers l'Australie et l'Inde font que le Canada constitue la destination ciblée. Londres demande donc aux Canadiens d'accepter 5 000 détenus supplémentaires à ceux déjà acceptés en 1943<sup>8</sup>. À Ottawa, cette demande est évaluée en tenant compte des installations en place. En ce sens, le gouvernement canadien accepte la requête, mais refuse de construire de nouveaux camps, préférant élargir les sites existants. Le nombre total de prisonniers acceptés est fixé à 34 600. Les évaluations indiquent que 23 787 prisonniers sont au Canada en mai 1944, ce qui signifie qu'environ 11 000 individus additionnels peuvent être reçus. Afin d'aider la Grande-Bretagne, Ottawa acquiesce à recevoir ces détenus dans les

<sup>6</sup> TNA, CAB139/133, Memorandum from War Cabinet, London to Joint Staff Mission, Washington, 13 février 1944.

<sup>7</sup> NARA, RG218, Box 362, Meeting CAC, *Maintenance, Transshipment and Disposition of Prisoners of War*, 14 mars 1944 ; et RG165, Entry 421, Box 386, Directive from CCS, Washington D.C., 24 mars 1944.

<sup>8</sup> TNA, WO32/10713, Letter from Col. Naesmyth to London, *Accommodation for Future Captives*, 23 mai 1944.

plus brefs délais et consent à remplacer les captifs italiens prévus par des soldats allemands<sup>9</sup>.

Une autre alternative envisagée consiste à remettre des captifs aux Forces françaises libres. Celles-ci sont déjà responsables de prisonniers allemands au camp de Bou Arfa en Algérie depuis mai 1943. Toutefois, cette détention a soulevé des complications en raison des plaintes émises par l'Allemagne par rapport aux conditions difficiles sur ce site et à l'absence d'information remise à la Suisse<sup>10</sup>. Le problème est que Berlin considère les Américains et les Britanniques comme étant responsables des détenus et refuse de reconnaître le Comité français de Libération nationale. Le War Office exige donc d'obtenir l'assurance des autorités françaises quant au respect de la Convention de Genève avant de leur remettre des détenus. Les Américains partagent ces appréhensions, craignant des représailles envers les prisonniers alliés<sup>11</sup>. Finalement, Londres évalue le transfert de 10 000 prisonniers allemands dans divers camps en Méditerranée, soit 5 000 par les Britanniques et 5 000 par les Américains. Cette action aura pour effet de diminuer le nombre de détenus à transporter outre-mer, en plus de libérer de l'espace pour ceux remis aux Américains en Europe pour le compte des Britanniques. Cette demande est toutefois refusée par Washington<sup>12</sup>.

Bien que les Alliés ne s'entendent pas entièrement sur le partage des futurs captifs, plusieurs procédures communes concernant les prisonniers allemands sont établies dans le cadre de l'opération Overlord. D'abord, ils s'entendent pour éviter la détention sur le continent. Les soldats ennemis capturés durant la première période de l'invasion seront rapidement transférés en Grande-Bretagne. Les captifs vont être transportés dans un camp de réception avant d'être interrogés et répartis entre neuf camps de transit américains et les installations britanniques. Les autorités américano-britanniques appliqueront les mêmes procédures de sécurité et d'interrogatoire et conditions de détention assurant ainsi un traitement uniforme pour éviter les

<sup>9</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum for Mr. Heeney, Privy Council, Ottawa, *Internment of Prisoners of War in Canada*, 25 mai 1944.

<sup>10</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1303, Memo from Swiss Legation, Washington D.C., 4 avril 1944.

<sup>11</sup> TNA, WO32/10713, Telegram from Washington to FO, 23 avril 1944.

<sup>12</sup> TNA, WO32/10729, Brig. M. W. M. Macleod, SHAEF Mediterranean to WO, *Evacuation of German Prisoners of War to Middle East*, 19 août 1944.

plaintes de Berlin. Les installations aménagées permettent de recevoir 2 000 détenus par jours et d'accueillir plus de 60 000 prisonniers en transit. De plus, Londres et Washington coordonnent le POWIB afin d'informer correctement la Suisse quant aux prisonniers sous la responsabilité de chaque puissance détentrice. Finalement, ils s'entendent pour transporter les individus utiles aux renseignements militaires sur un seul site, indépendamment de l'État responsable de ces derniers, facilitant ainsi l'analyse et la circulation des informations stratégiques entre les autorités<sup>13</sup>.

Les préparatifs pour la libération de l'Europe forcent les autorités britanniques à revoir leur position quant à la présence des prisonniers allemands sur leur territoire. Considérant le nombre important de détenus anticipé et le peu d'options disponibles pour transférer les captifs, les officiels du War Office et du Home Office autorisent la détention de militaires allemands en Grande-Bretagne. Entre-temps, ils sont alertés par les chiffres avancés par le SHAEF en mai 1944, qui évalue qu'entre 170 000 et 220 000 prisonniers allemands seront capturés dans les trois premiers mois après D-Day. À l'aube du débarquement allié en Normandie, Londres préfère toutefois attendre le développement de la situation avant d'envisager la disposition d'un nombre supérieur de détenus. Les experts du War Office se réfèrent plutôt aux évaluations antérieures de 120 000 prisonniers<sup>14</sup>. La situation ne tarde pas à évoluer rapidement.

## La libération de la France et les prisonniers allemands

Les forces alliées débarquent sur les côtes normandes au matin du 6 juin 1944. Alors que les combats font rage jusqu'en août pour libérer la France, les prisonniers allemands deviennent rapidement un enjeu central pour les Britanniques<sup>15</sup>. Londres fait face à plusieurs difficultés

<sup>13</sup> TNA, WO32/10729, Reports from WO to Col. Naesmyth, Washington D.C., *Processing of Prisoners of War in the UK*, 26 mai 1944 ; WO32/10723, Reports from Richard Elwes to Col. Naesmyth, 21 mars 1944 ; et WO208/5620, Report by WO, *Scheme for the Administration of the Movements of Prisoners of War Evacuated to United Kingdom from Overlord*, non daté ;

<sup>14</sup> TNA, WO219/330, SHAEF, Report by Gen. Eisenhower to AGWAR, 19 mai 1944.

<sup>15</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1303, Memorandums for Gen. Hull, *Prisoners of War Captured in Normandy*, 3 juillet 1944 ; et *German Prisoners of War in Hands of Allies*, 9 juillet 1944.

à respecter son engagement par rapport aux ennemis capturés. Deux mois après le lancement de l'opération Overlord, le SHAEF évalue que 102 000 soldats allemands ont été capturés, soit 40 000 en Italie et 62 000 en Normandie, ce qui signifie 51 000 captifs pour chaque Allié. Les Britanniques possèdent un « crédit » de 18 000 prisonniers aux États-Unis et de 5 000 au Canada, ce qui laisse 28 000 places à combler. Le War Office tente une approche auprès de Massey pour transférer 5 000 détenus au Canada, bien qu'étant conscient qu'Ottawa sera réticente face à cette demande : « *As you know, the Canadian Government is not easy to handle on these questions [...]*<sup>16</sup>. » Pourtant, le représentant britannique à Washington responsable des questions de captivité, le col R. Naesmyth, a déjà demandé informellement aux Canadiens lors d'une visite à Ottawa en juillet 1944 d'accepter 20 000 prisonniers supplémentaires. En soulignant le manque d'espace disponible, le nombre croissant d'Allemands capturés et surtout le peu de prisonniers en sol canadien par rapport aux autres puissances détentrices, il confronte ses homologues canadiens face à la gravité du problème et l'aide « limitée » apportée par le Canada. Toutefois, le MAE adopte une approche plus conservatrice et rappelle la position canadienne quant au nombre maximum de captifs fixé à 34 600 et le refus de construire de nouvelles installations<sup>17</sup>.

Les Canadiens acceptent néanmoins la requête de 5 000 prisonniers effectués via Massey et demandent parallèlement aux Britanniques leurs prévisions pour les 12 prochains mois. Londres répond qu'il est difficile d'évaluer précisément les besoins de la détention jusqu'en juillet 1945 en raison des négociations menées avec Washington. Selon le War Office, les Canadiens devraient sans réserve accepter un autre contingent de 5 000 prisonniers. En appui à cette requête, Massey décrit l'urgence de la situation. Selon lui, il s'agit d'une contribution minimale du Canada considérant que les forces canadiennes participent à la capture de soldats ennemis. De plus, un refus serait particulièrement difficile à justifier à Londres puisqu'il avait été convenu lors des négociations précédentes que 5 000 places seraient disponibles au Canada pour une situation d'urgence. Afin de favoriser les relations avec son Allié, on suggère au gouvernement canadien d'émettre une réponse rapide face à cette

<sup>16</sup> TNA, WO32/10729, Report by Gen. Gepp to WO, 9 août 1944.

<sup>17</sup> TNA, WO32/10729, Report from Col. Naesmyth, British Staff, Washington D.C., to Gen. Gepp, DPW, *Prisoner of War Accommodation-Canada*, 22 juillet 1944.

requête, car un long délai risque d'être perçu négativement par les autorités britanniques :

*I hope that the **necessity of consulting the Departments** will not result in a delay in accepting this request, or in the attaching to it of conditions affecting future acceptances. As you know, thousands of prisoners are being captured every day, many more than the 5,000 for whom accommodation is now sought have been captured by Canadian troops in France. Further heavy captures are expected and the holding of prisoners has become a **very difficult problem**. While appreciating the technical difficulties in the way of providing more spaces in Canada, a refusal to receive them would be very difficult to defend in this country. I recommend this request be accepted **as promptly and cheerfully as possible**. I think the moral effect in United Kingdom Governmental circles would be very beneficial. A niggerly [sic] acceptance or a long postponement of answer would **scarcely be better than an outright refusal**<sup>18</sup>.*

Les arguments soulevés par Massey convainquent les officiels à Ottawa de revoir leur position. Considérant l'évolution de la situation depuis juin, la participation canadienne aux combats, que la Grande-Bretagne et l'Afrique du Sud acceptent déjà plusieurs milliers de détenus (surtout les militaires italiens) sur leur territoire, et que ces prisonniers peuvent être accueillis au Canada sans investissement majeur, Ottawa accepte la demande britannique. De plus, le fait que les autorités alliées planifient actuellement la détention de guerre en France rassure Ottawa par rapport à d'éventuels transferts supplémentaires de détenus. Les autorités militaires canadiennes réévaluent en septembre 1944 que 7 500 détenus additionnels peuvent être logés dans les installations actuelles, ce qui portera le total de captifs au Canada à un peu plus de 34 700<sup>19</sup>.

Durant cette période, les autorités britanniques aménagent un réseau de détention à grande échelle en Grande-Bretagne. Afin de libérer de l'espace pour la captivité, le War Cabinet met en place diverses stratégies. D'abord, il accentue le retrait des prisonniers

<sup>18</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 30 septembre 1944.

<sup>19</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum by National Defence to Under-Secretary, DEA, *Acceptance of Further Prisoners of War*, 9 septembre 1944.

italiens, soit en les rapatriant ou en changeant leur statut de prisonnier de guerre à « ouvrier coopératif »<sup>20</sup>. Ensuite, le Home Office utilise les installations aménagées pour les soldats américains contenant des équipements sanitaires, des baraquements et un accès par train afin de loger des prisonniers allemands<sup>21</sup>. Finalement, le War Office décide de transférer les hauts officiers allemands issus de la campagne d'Afrique du Nord vers les États-Unis afin de laisser place à ceux capturés en France<sup>22</sup>. Ces mesures sont notamment motivées par les négociations avec les Alliés en lien avec les estimations des futures captures. En septembre, le CCS prévoit un total de 572 000 prisonniers de guerre pour la fin octobre, ce qui signifie 286 000 individus pour chaque allié. De ce nombre, Londres compte garder 120 000 militaires ennemis sur le continent, alors que Washington prévoit transférer 174 000 détenus aux États-Unis<sup>23</sup>. Les deux États envisagent donc de remettre un maximum de prisonniers aux autorités françaises, belges et néerlandaises à condition qu'elles s'engagent à respecter la Convention de Genève et surtout qu'elles n'intentent pas de procès ou de répressions contre les criminels de guerre. Ce point est important puisqu'en juin, six prisonniers allemands ont été fusillés par les forces françaises sans consulter le SHAEF. L'objectif est d'éviter les représailles de la part de Berlin<sup>24</sup>. Néanmoins, le risque de représailles en réaction à la détention en Europe apparaît comme acceptable pour les Alliés<sup>25</sup>.

Face à ces estimations, les Britanniques demandent aux Américains d'accepter 50 000 prisonniers allemands pour le compte de Londres d'ici le 1<sup>er</sup> octobre. Selon le War Office, la capacité d'accueil

<sup>20</sup> Bob MOORE et Kent FEDOROWICH, *Italian Prisoner of War*, *op. cit.*, p. 153, 169-170.

<sup>21</sup> TNA, CAB114/27, War Cabinet, Meeting of Ministers, *German Prisoners of War*, 19 juillet 1944 ; et CAB121/301, Memorandum to War Cabinet, *Accommodation in the UK*, 10 novembre 1944 ; et J. Anthony HELLEN, « Temporary Settlements and Transient Populations the Legacy of Britain's Prisoner of War Camps: 1940-1948 », *Erdkunde*, 1999, p. 198-204.

<sup>22</sup> Derek MALLETT, *op. cit.*, p. 77-78.

<sup>23</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandums by the Representative of the United States Chiefs of Staff and British Chiefs of Staff as appointed by the CCS, 19 et 30 septembre 1944.

<sup>24</sup> Eisenhower Library, SHAEF, General Staff Records 1943-1945, Box 70, Memorandum from Gen. Naesmyth to WO and SHAEF, 11 juin 1944.

<sup>25</sup> NARA, RG218, Box 362, Meeting JCS, Washington, *Transfer of German Prisoners of War to the French*, 29 août 1944.



des Britanniques sera rapidement dépassée par le nombre de captifs sous sa responsabilité<sup>26</sup>. Toutefois, le JCS planifie plutôt de suspendre les transferts vers l'Amérique, à l'exception des éléments dangereux et des captifs utiles pour le renseignement militaire. Évaluant à 1 million le nombre total de prisonniers d'ici décembre 1944, il est estimé que 100 000 gardiens seront nécessaires. Selon les décideurs américains, la solution au problème des prisonniers de guerre passe par la détention en Europe<sup>27</sup>. Autant les autorités civiles que militaires sont préoccupées par la capacité d'accueil des États-Unis. Plus de 280 000 prisonniers sont déjà en Amérique en septembre 1944, quelques 200 000 sont en attente de transferts et les prévisions indiquent que 400 000 soldats allemands devront être évacués d'ici la fin de l'année. De plus, considérant que près de 87 % des détenus aux États-Unis aptes au travail occupent déjà un emploi, il sera difficile de mobiliser davantage cette main-d'œuvre. Finalement, ces détenus risquent de soulever des enjeux sociaux-politiques aux États-Unis puisque la fin prochaine du conflit et le retour des soldats américains signifient que les prisonniers ne seront plus nécessaires comme main-d'œuvre. Plusieurs dirigeants à Washington craignent que l'utilisation des captifs provoque des plaintes de la population et des groupes de travailleurs civils par rapport à la concurrence de la main-d'œuvre captive, sans pour autant accepter la détention « gratuite » de ces captifs sans travail obligatoire<sup>28</sup>.

Les Britanniques tentent vraisemblablement de convaincre leur allié. En novembre, ils signalent la saturation de la Grande-Bretagne qui détient 170 000 prisonniers sur son territoire. En vertu des prévisions de 320 000 détenus d'ici février 1945, la détention des soldats allemands va rapidement devenir problématique. Face à cette situation, Londres révèle son incapacité à assurer la sécurité des prisonniers et à leur fournir une détention en règle avec la Convention de Genève. La moitié des captifs sont actuellement logés dans des tentes, ce qui cause plusieurs difficultés à fournir des conditions sanitaires et

<sup>26</sup> TNA, WO32/10713, Report from Henry Satow, PDW to H. J. Phillimore, DPW, 21 septembre 1944.

<sup>27</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1303, Report by Lt. Gen. Handy to Chief of Staff, Washington, *Policy on Importation of Additional Prisoners of War into the United States*, 27 septembre 1944.

<sup>28</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum for the Secretary of War by Robert P. Patterson, *Importation of Additional Prisoners of War*, 26 septembre 1944.

médicales appropriées. Cette situation risque d'engendrer des représailles en Allemagne. Non seulement la situation excède les estimations établies au printemps 1944, mais l'Europe est déjà saturée avec seulement 50 000 captifs détenus en France, soit 25 000 pour chaque allié, ce qui est nettement en dessous des prévisions<sup>29</sup>.

Du point de vue de Washington, les États-Unis sont déjà responsables de leurs propres détenus selon l'Entente 50-50. De plus, une augmentation importante de la détention sur le territoire américain engendrerait des dépenses difficiles à justifier au public américain. Par conséquent, le JCS décide de maintenir sa position en défaveur d'une aide supplémentaire aux Britanniques. Selon le JCS, la solution prioritaire demeure la détention en Europe, au sein de Commonwealth ou en Grande-Bretagne lorsque les troupes américaines auront quitté le territoire<sup>30</sup>. Considérant l'évolution rapide du front, les Américains planifient aussi de loger prochainement des prisonniers en Allemagne lors de l'occupation du pays<sup>31</sup>.

Le War Office réagit rapidement au refus des Américains en se tournant vers le Canada. Malgré les réticences d'Ottawa depuis 1943, Londres demande au dominion d'accepter 50 000 prisonniers allemands. Cette fois, la requête est acheminée à Massey et à Patrick Duff, le Haut-commissaire britannique à Ottawa, pour qu'ils fassent tous deux pression sur le gouvernement de Mackenzie King. La proposition repose sur cinq arguments : la présence de casernes militaires inoccupées au Canada pouvant servir à la détention ; l'utilisation comme gardiens des Canadiens qui refusent d'être déployés outre-mer ; le fait que les forces canadiennes participent aux combats et font des prisonniers ; la rentabilité du travail des captifs pour l'économie canadienne ; et, finalement, pour convaincre les Américains que le Canada, et donc le Commonwealth, remplit sa part de l'Entente 50-50<sup>32</sup>.

<sup>29</sup> TNA, CAB121/301, Memorandum by Chief of the Imperial General Staff to War Cabinet, *Accommodation of Prisoners of War Captured on the Continent of Europe*, 10 novembre 1944.

<sup>30</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum by United States Chiefs of Staff to CCS, *Accommodation for Prisoners of War captured in Northwest Europe*, 22 novembre 1944 ; et Report to CCS, *Summary of Facts Regarding British Request for Additional Accommodations for their Prisoners of War*, 16 décembre 1944.

<sup>31</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum by United States Chiefs of Staff to CCS, *Appendix B. Facts Bearing on the Problem*, 22 novembre 1944.

<sup>32</sup> TNA, WO32/10729, Telegram Gen. Gepp to Patrick Duff, Deputy High Commissioner for United Kingdom in Canada, 30 octobre 1944.

À Ottawa, les informations indiquant que 400 000 détenus allemands (ce chiffre est réévalué à 600 000 en novembre) devront être logés d'ici décembre 1944 alarment les autorités par rapport à la capacité du Canada à aider ses Alliés<sup>33</sup>. En dépit des interventions des hauts officiers américains et britanniques, les Canadiens demeurent peu ouverts à recevoir davantage de captifs et préfèrent attendre l'évolution de la situation en Europe avant de s'engager. D'ailleurs, lors des rencontres interalliées à Londres et à Washington, les représentants canadiens tentent d'obtenir davantage d'information sur les plans de rapatriement d'après-guerre et les estimations sur le nombre de places disponibles en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Concernant la requête de 50 000 captifs, Ottawa ordonne des évaluations au sein des différents ministères pour évaluer la faisabilité d'une telle demande : coûts, ressources, transports, sécurité et employabilité des détenus, avant de répondre aux Britanniques d'ici janvier 1945<sup>34</sup>.

La situation des prisonniers allemands évolue rapidement entre septembre et novembre 1944. Pour les autorités à Ottawa, à Washington et à Londres, les prévisions avancées depuis mars 1944 s'avèrent de toute évidence sous-évaluées, ce qui provoque des difficultés pour prendre en charge cette population captive : « *It is now futile to make estimates of futures captures. Previous estimates have been so wide of the mark that they have been worse than useless*<sup>35</sup>. » Pour les Britanniques, les responsabilités de l'Entente 50-50 dépendent largement de l'aide américaine et canadienne. Pour cette raison, le War Office clame que la captivité est d'abord un phénomène global et que la solution à ce problème doit provenir d'une gestion conjointe et plus efficace des espaces de détention disponibles afin de partager équitablement ce fardeau entre les Alliés :

*When prisoners were being transferred for permanent custody outside the theatres in which they were captured, the 50-50 division in each theatre provides the most convenient means of determining separate*

<sup>33</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Report, *Summary of Action Taken in Matters Relating to Prisoners of War in September 1944*, 26 octobre 1944.

<sup>34</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum for the Under Secretary by Alfred Rive, *Request from the United Kingdom to Canada to Accept Custody of an Additional 50,000 German Combatant Prisoners of War*, 18 novembre 1944.

<sup>35</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum from DEA for War Committee, *Acceptance of Further Prisoners of War*, 29 septembre 1944.

*responsibility. It did not always, however, result in the most economical use of available accommodation and the problem of prisoner of war accommodation is now so vast that it can be dealt with only a global scale and the sharing of the burden must be affected with this view*<sup>36</sup>.

En mettant de l'avant l'idée d'une coopération accrue, que les prisonniers de guerre forment d'abord un problème commun et que la solution face à cet enjeu doit être de nature interalliée, les Britanniques tentent de convaincre leurs Alliés d'accepter davantage de détenus sur leur territoire. Les Américains et les Canadiens de leur côté restent réticents sur cette question, préférant tous deux attendre le développement du conflit en Europe. L'année 1945 s'annonce donc cruciale sur cet enjeu. Le partage des prisonniers n'est toutefois pas le seul aspect des discussions interalliées en 1944 au sujet de la captivité. D'autres négociations montrent aussi la dynamique de coopération interalliée basée à la fois sur la défense des intérêts de chaque État et la volonté d'un soutien mutuel.

### Les relations américano-britanniques se poursuivent

En plus de négocier la prise en charge des prisonniers de guerre, Londres et Washington poursuivent leur collaboration au sujet des échanges de détenus avec l'Allemagne. Deux transferts ont lieu au cours de l'année 1944. Après la réussite de l'opération à l'automne 1943, le CRC entame les dialogues avec l'Allemagne à partir de décembre au sujet des prisonniers identifiés par la Commission médicale mixte qui n'ont pas été rapatriés en 1943. Cette fois, le Canada participe aux discussions par l'entremise de la délégation canadienne à Washington et le CIRC, notamment pour faciliter les transports. Dans un premier temps, la date d'échange pose problème entre les Alliés. Washington et Ottawa veulent reporter l'opération puisque le nombre d'Américains et de Canadiens sur les listes reste minime. Washington tient à maximiser le nombre de soldats américains rapatriés afin de justifier ce transfert auprès de l'opinion publique<sup>37</sup>. Dans un second temps, les

<sup>36</sup> BAC, RG24, vol. 5374, Memorandum from DPW, *Amalgamation of SHAEF and AFHQ for Purpose of 50/50 Division of Responsibility for Prisoners of War*, 29 novembre 1944.

<sup>37</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1302, Telegram from FO to Berne, 23 février 1944 ; et Box 1300, Telegrams from Washington to FO, 3 et 5 avril 1944.

discussions avec Berlin se compliquent par rapport au lieu d'échange et leur refus d'inclure les prisonniers évalués en avril 1944. De plus, l'OKW souhaite un seul échange en opposition à la proposition britannique d'établir plusieurs transferts. De leur côté, les Britanniques craignent que les défaites de l'Allemagne et les prochaines opérations militaires en Europe incitent Berlin à refuser tout échange de détenus. Il est donc préférable d'obtenir immédiatement une entente incluant un nombre limité de prisonniers que d'attendre une meilleure offre qui risque d'aboutir à un échec<sup>38</sup>. Devant l'insistance des autorités allemandes pour conclure l'opération, l'échange a finalement lieu à Barcelone entre le 17 et 19 mai 1944, où 801 soldats allemands sont rapatriés en retour de 1 001 militaires alliés, dont 65 Américains<sup>39</sup>.

Un troisième échange est proposé peu de temps après le déclenchement de l'opération Overlord. Les Américains font part de leur insatisfaction à l'endroit de la Commission médicale mixte qui n'a effectué que deux tournées d'évaluation en Allemagne depuis l'été 1943 et du nombre minime de leurs ressortissants qualifiés. La nouvelle proposition vise à inclure un maximum de prisonniers identifiés en mai dernier. Les Britanniques de leur côté insistent pour inclure les prisonniers issus de la campagne de Normandie et des civils afin d'augmenter leur offre à l'Allemagne. Considérant que les Allemands détiennent encore 2 000 prisonniers rapatriables et que les prisonniers au Canada et ceux de l'Afrika Korps ne comptent qu'environ 300 détenus qualifiés, on craint que les négociations échouent. Les deux Alliés coordonnent leurs communications avec Berlin afin d'envoyer une réponse commune<sup>40</sup>. Contrairement aux prévisions à Washington et à Londres, le gouvernement allemand répond rapidement en faveur de la proposition. Bien que l'OKW complique les négociations avec plusieurs exigences sur le nombre de personnels protégés inclus, les civils, la transmission des listes nominales et le lieu de détention, l'opération a finalement lieu à Göteborg en Suède le 8 septembre 1944, où 1 816 captifs alliés, dont 234 Américains, sont

<sup>38</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1300, Telegram from FO to Washington, 8 avril 1944.

<sup>39</sup> Arieh J. KOCHAVI, *Confronting Captivity*, *op. cit.*, p. 125-131.

<sup>40</sup> Eisenhower Library, SHAEF, General Staff Records 1943-1945, Box 69, Telegram from Combined Repatriation Committee and British General Staff to General Staff, 10 juillet 1944 ; et Reports from Eisenhower to General Staff and Combined Repatriation Committee, 17 et 26 septembre 1944.

échangés contre 1 787 Allemands, en plus de 552 civils de chaque côté<sup>41</sup>.

La conjoncture favorable marquée par la coordination des Alliés et l'ouverture de Berlin fait en sorte que les échanges de prisonniers se matérialisent. Cependant, le succès de ces projets n'était pas assuré. D'ailleurs, lorsque les Britanniques approchent l'Allemagne pour l'échange des militaires détenus depuis 1940, Washington refuse de participer puisqu'aucun Américain n'est inclus et que Berlin recevrait en retour des soldats en mesure de combattre. L'opposition des Américains fait avorter les discussions au printemps 1944<sup>42</sup>. Des problèmes sont aussi soulevés par les autorités britanniques concernant la structure administrative interalliée à Washington. Malgré la convivialité des rencontres, le succès de la coopération anglo-américaine et le travail « acharné » des officiels, les Britanniques critiquent la lenteur de l'administration. Le problème est que les hauts officiers sont surchargés et que le Combined Administrative Committee (CAC) et le CCS ne contiennent aucun spécialiste de la captivité. Les représentants américains doivent constamment se référer à Washington et exigent toujours plusieurs amendements aux propositions, ce qui retarde la prise de décision face à des problèmes nécessitant une réaction rapide. Un rapport du Foreign Office est percutant à ce sujet :

*The Prisoners of War Department do not realize the kind of atmosphere we work in and machinery we have to work in Washington [...] The main American officials concerned both represent bottle-neck departments. The American has no prisoners-of-war directorate similar to ours, and nearly all important prisoners-of-war matters are handled by the personnel Department. The result is that questions have to be sandwiched in between consideration of various personal questions. [...] The War Department is very much "General-bound" with the result that very often the simplest things have to be referred to very high authority and, what is worse, there is considerable and understandable reluctance to refer something authorized by high authority back to the same authority a short time later for minor amendments. The consequence once again is delay. One of the obvious consequences of this is*

<sup>41</sup> Arieh J. KOCHAVI, *Confronting Captivity*, op. cit., p. 132-140.

<sup>42</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1299, Memorandum from Henry Stimson to Cordell Hull, 17 avril 1944 ; et Arieh J. KOCHAVI, « Britain's Long-Term POWs in Nazi Germany », op. cit., p. 63-85.

*the production of drafts which must be read, to say the least of it, quaintly since they are written in that curious mongrel, the Anglo-American language*<sup>43</sup>.

Selon les Britanniques, les questions administratives touchant la détention de guerre sont de plus en plus nombreuses en raison de l'augmentation du nombre de prisonniers et de la complexité du sujet. Ils suggèrent donc en août 1944 de créer un sous-comité au CAC spécialement axé sur la captivité. Ce dernier serait formé des représentants de chaque ministère britannique et américain ainsi que des dominions<sup>44</sup>. Du côté de Washington, on estime que la lenteur de l'administration est due au fait que la délégation britannique doit continuellement en référer à Londres. Les Américains sont néanmoins en faveur du sous-comité, mais préconisent de limiter sa composition aux autorités militaires pour accélérer le processus, tout en nommant des agents de liaison pour informer les autorités civiles<sup>45</sup>. Le Foreign Office s'oppose à cette suggestion, soulignant les aspects politiques, légaux et diplomatiques soulevés par la captivité et sous la responsabilité d'autorités civiles. Washington accepte ce point, mais refuse la participation des dominions étant donné qu'ils ne siègent pas au sein du CAC et du CCS auxquels le sous-comité se réfère<sup>46</sup>. Cette position reste complexe pour le War Office puisqu'elle risque de compliquer les relations déjà tendues avec les Canadiens, d'autant plus qu'Ottawa offre un soutien central aux deux principaux Alliés. Le gouvernement Mackenzie King, conscient de son influence sur la captivité, cherche avant tout à établir la détention en fonction du contexte canadien. Ce constat se poursuit en 1944.

<sup>43</sup> TNA, FO916/886, Report by P.H. Gore-Booth, PWD, 14 mars 1944.

<sup>44</sup> TNA, CAB122/665, Memorandum by the British Joint Staff Mission in Washington D.C. to CCS, *Handling of Problems Relating to Prisoners of War*, 29 août 1944.

<sup>45</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum for Gen. Nelson, *Handling of Problems Relating to Prisoners of War*, 13 septembre 1944.

<sup>46</sup> TNA, FO916/886, Meeting CCS, *Handling of Problems Relating to Prisoners of War*, 29 septembre 1944 ; et Letter from P.H. Gore-Booth to George Magann, Canadian Embassy, Washington D.C., 25 octobre 1944.

## Le Canada parmi les Alliés

Tel que souligné précédemment, les Britanniques demandent l'aide des Canadiens à plusieurs reprises au cours de 1944 pour accueillir davantage de prisonniers de guerre sur leur territoire. Ce point occupe une grande partie des relations entretenues avec Londres. Le gouvernement canadien refuse systématiquement d'augmenter sa capacité totale d'accueil, mais demeure ouvert à soutenir son allié en vertu des installations déjà en place. Par exemple, en septembre, alors qu'un transfert de 500 officiers allemands est en route vers New York, les Américains informent les Britanniques que leur limite de 175 000 détenus, négociée en 1942, a été atteinte et, par conséquent, qu'ils ne peuvent accueillir ces individus. Face à ce problème de dernière minute, Londres sollicite l'aide des Canadiens. Ottawa accepte de prendre les détenus. L'opération implique les trois Alliés puisque les trains sont américains, quelques gardiens sont britanniques sous l'autorité d'officiers canadiens, et le DIO prend en charge les captifs à la frontière canadienne jusqu'au camp de Farnham au Québec<sup>47</sup>.

Concernant les transferts plus importants de prisonniers, les autorités canadiennes demeurent réticentes à s'entendre avec Londres, préférant négocier chaque transport individuellement. Plusieurs officiels au MAE suspectent les Britanniques d'exagérer les problèmes sur leur territoire afin de convaincre les Canadiens d'accepter un nombre de détenus. Afin d'avoir un portrait précis de la situation, Morley Scott du Canada House, possédant une certaine connaissance de la captivité au Canada, est mandaté pour visiter les camps britanniques. Son rapport indique une surpopulation des sites, de même que l'état difficile de plusieurs installations inférieures aux normes canadiennes, à l'exception des camps pour officiers. Néanmoins, Scott souligne que la situation est loin d'être dramatique. Malgré le fait que plusieurs camps soient temporaires, les soldats allemands reçoivent un traitement équitable. Les difficultés semblent être dues à la météo anglaise peu clémente et à l'utilisation de tentes<sup>48</sup>. Par ailleurs, Ottawa se dégage de toute responsabilité par rapport à l'Entente 50-50. Alors que des évaluations sont en cours par rapport à la demande d'accueillir 50 000 nouveaux prisonniers, le MAE réfute vigoureusement l'argument soulevé

<sup>47</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum from Canadian Ambassador to the United States to the DEA, 22 septembre 1944.

<sup>48</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Report by Morley Scott to Alfred Rive, 17 octobre 1944.



par les Américains selon lequel le Canada devrait accepter ces détenus sous prétexte qu'il ne respecte pas sa part de l'entente. Selon Ottawa, cet accord concerne uniquement Londres et Washington et n'a jamais été ratifié par les autorités canadiennes, qui n'ont d'ailleurs pas été consultées lors des discussions. Les Britanniques semblent avoir pris des dispositions avec les Américains au nom du Commonwealth sans toutefois avoir obtenu préalablement l'accord des dominions en ce sens<sup>49</sup>.

Malgré leur désaccord concernant les transferts supplémentaires de prisonniers, les Canadiens collaborent avec leurs Alliés sur divers aspects de la captivité, soit afin d'harmoniser la détention ou par souci de réciprocité avec l'ennemi, tout en se gardant un droit de regard sur les opérations au Canada. Par exemple, le War Office demande à la DIO de cesser de fournir gratuitement aux prisonniers allemands certains équipements confisqués ou égarés durant leur transport, étant donné que les prisonniers alliés en Allemagne n'ont pas droit à un tel traitement. Les prisonniers doivent plutôt acheter eux-mêmes ces produits. Il suggère aussi d'exiger le remboursement des articles déjà distribués aux détenus. Le Canada accepte de cesser cette pratique, mais refuse d'exiger le remboursement. Une telle mesure serait non seulement coûteuse et complexe à appliquer, mais engendrerait des plaintes de la part des détenus et risquerait de provoquer de l'instabilité dans les camps<sup>50</sup>.

Concernant le paiement des prisonniers nouvellement promus, Londres fournit à Ottawa une liste reçue de la Suisse, tout en demandant de créditer le salaire des nouveaux officiers au compte de Londres. Afin d'éviter des complications avec Berlin, les Britanniques exigent que leur salaire soit calculé rétroactivement seulement à partir de la notification officielle de cette promotion pour ceux détenus antérieurement à mai 1943 et à partir de l'embarquement vers le Canada pour ceux capturés postérieurement. Les Canadiens acceptent cette approche, mais rappellent que les communications avec la puissance protectrice doivent passer par Ottawa<sup>51</sup>. Par ailleurs, afin de

<sup>49</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Memorandum to the Under Secretary, DEA, *Responsibilities for Custody of German Prisoners of War Captured in Europe*, 18 novembre 1944.

<sup>50</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memorandum DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 18 mai 1944.

<sup>51</sup> BAC, RG25, vol. 2781, Memorandums from Canada High Commissioner in the United Kingdom to DEA, 11 et 17 février 1944 ; et Memorandum from National Defence to DEA, *Pay of POWs*, 5 octobre 1944.

faire pression sur les Alliés, le gouvernement allemand demande de rendre accessible l'utilisation de radiographie aux prisonniers blessés. Étant donné l'impraticabilité d'une telle mesure en Grande-Bretagne, Londres tente d'esquiver la question et demande le soutien d'Ottawa puisqu'une disparité risque d'inciter Berlin à suspendre tout traitement médical pour les prisonniers britanniques. Les Canadiens appuient cette demande et acceptent d'envoyer une réponse commune à l'Allemagne<sup>52</sup>.

D'un autre côté, plusieurs discussions au sujet de la détention de guerre impliquent inmanquablement Washington. Bien qu'Ottawa soit exclue du CCS et du CAC, il continue d'exercer une influence grâce à des rencontres informelles et la pratique concrète de la captivité. Un représentant britannique à Washington note ce point à la suite du refus des Américains d'intégrer les dominions dans le nouveau sous-comité du CCS : « *The situation as I see it is that our **informal meetings** can continue exactly as before at the early policy making [...] a large proportion of what we do will continue to be dealt with at the working level and will not go to the CCS, so that the formation of the new sub-committee makes no differences*<sup>53</sup>. » Les rapports entretenus avec Washington entrent dans cette catégorie de participation « informelle » des Canadiens, notamment en termes d'échange d'information, de renseignement et d'expertise sur la captivité. À ce sujet, les autorités canadiennes observent que le centre décisionnel allié se situe dorénavant davantage au sud de la frontière que de l'autre côté de l'Atlantique, témoignant du rôle central exercé par Washington sur les questions de captivité. Par exemple, le représentant canadien à Londres mentionne que le CRC à Washington est le véritable moteur des décisions alliées concernant les échanges avec l'Allemagne, alors que celui à Londres ne s'occupe que des détails secondaires. Par conséquent, Ottawa doit travailler davantage en étroite collaboration avec son voisin. Morley Scott informe Ottawa et l'ambassade canadienne à Washington en ce sens afin d'orienter la politique canadienne dans cette direction<sup>54</sup>.

<sup>52</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memorandum from WO to Morley Scott, 27 avril 1944 ; Report from National Defence to DEA, 15 mai 1944 ; et RG24, vol. 5374, DPW, Meeting IPOWC, London, *X-Ray Examination of Prisoners of War*, 13 novembre 1944.

<sup>53</sup> TNA, FO916/886, Report from P.H. Gore-Booth to George Magann, Canadian Embassy, 25 octobre 1944.

<sup>54</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Memorandums from Morley Scott to Alfred Rive, 4 mars et 14 avril 1944.

Les changements au sein de la dynamique décisionnelle alliée sont explicitement observés par le Canada House à Londres. Selon les hauts fonctionnaires canadiens, il apparaît que les négociations alliées (et donc les décisions) au sujet de la captivité de guerre prennent dorénavant place dans la capitale américaine, et ce, malgré les efforts de Londres pour centraliser l'information et les décisions avec le Foreign Office et le War Office. Cependant, Scott remarque par la même occasion le rôle limité du Canada entre ses deux Alliés. Il rappelle à ses confrères au MAE que les recommandations canadiennes semblent être souvent ignorées à Washington et à Londres<sup>55</sup>. Malgré le constat de Scott, le rôle central de Washington sur la captivité incite les Canadiens à accentuer leur collaboration avec leur allié nord-américain, notamment en maximisant leur consultation mutuelle et en leur proposant des projets conjoints.

### **Améliorer la coopération canado-américaine**

Un cas probant de l'initiative du gouvernement canadien durant cette période est la proposition visant à améliorer la situation des prisonniers alliés en Europe. En ce sens, les autorités du DIO avancent que les observateurs neutres semblent souvent avoir une connaissance limitée des installations mises en place par les autres puissances détentrices, ce qui minerait leur capacité à juger équitablement les conditions de détention. Par conséquent, le MAE s'adresse à Londres pour que le Foreign Office propose à Berlin que les camps en Amérique du Nord, en Afrique du Nord et en Allemagne soient visités par les mêmes personnes. Les délégués suisses et du CICR, « parfaitement familiarisés avec la situation telle qu'elle existe dans l'un ou l'autre des deux pays », auraient ainsi une plus grande objectivité face à la captivité<sup>56</sup>. En comparant les régimes de captivité, ils confirmeront les « excellentes » conditions de détention à l'Ouest, forçant ainsi l'Allemagne par réciprocité à améliorer la détention des prisonniers alliés. Ce plan est approuvé par l'IPOWC. Déjà à l'été 1943, le nouveau directeur du DIO depuis 1941, le

<sup>55</sup> BAC, RG25, vol. 435, Memorandum from Scott to Massey, 29 mars 1944 ; et Jonathan F. VANCE, « Men in Manacles », *op. cit.*, p. 503-504.

<sup>56</sup> Archives fédérales suisses, Berne [AFS], Fonds E2001-02#1000-116#224, Lettre du Consul général de Suisse à Montréal, Jaccard, au chef de la Division spéciale, Légation de Suisse en Grande-Bretagne, Londres, 25 juin 1943.

col Harvey Newton Streight, a fait part aux représentants suisses de ce projet :

[I]l est arrivé plus d'une fois que le Colonel Streight m'ait exprimé son désir de découvrir un moyen susceptible de convaincre l'autorité allemande tout à la fois des efforts sincères du Canada pour assurer aux prisonniers allemands un sort non seulement conforme aux normes de l'Acte de Genève, mais encore digne des meilleures traditions humanitaires anglo-saxonnes et, par voie de conséquence, de la nécessité pour cette autorité allemande de tenir compte de cet état de choses dans son administration des camps de prisonniers britanniques<sup>57</sup>.

Cette demande survient aussi dans un contexte où des prisonniers allemands se plaignent depuis l'été 1943 à la légation suisse de certaines conditions subies en Alberta. Considérant la Shackling Crisis qui a provoqué plusieurs problèmes quelques mois plus tôt, les Canadiens cherchent à éviter des représailles sur les détenus canadiens en Allemagne, d'autant plus que ces plaintes sont jugées superficielles par les autorités canadiennes. Selon le colonel Streight, l'intransigeance dont Berlin a fait preuve dans la politique de mise aux fers pourrait être atténuée si le gouvernement allemand était sensibilisé davantage aux aspects positifs du régime de captivité au Canada<sup>58</sup>. Ce projet est aussi pensé dans une perspective interalliée puisqu'Ottawa approche Washington en janvier 1944 pour participer à cette initiative. Afin de convaincre les Américains, le MAE propose de présenter le traitement des prisonniers dans une perspective nord-américaine considérant que les observateurs neutres combinent souvent leurs visites dans les pays. De plus, un refus du gouvernement allemand pourrait aussi servir de propagande pour tous les Alliés<sup>59</sup>.

Les Américains acceptent l'offre des Canadiens en mai 1944. Cependant, le problème principal demeure de convaincre l'Allemagne. Les discussions ont lieu entre les représentants britanniques, la Suisse

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> AFS, Fonds E2001-02#1000-116#224, Lettre de la Légation suisse en Grande-Bretagne à la Division des Intérêts étrangers, Département Politique fédéral, Berne, 27 mai 1943.

<sup>59</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Memo from Canadian Embassy to the State Department, Washington D.C., 15 janvier 1944.

et le CICR. Berne est toutefois réticente face à ce projet, craignant que les représentants suisses perdent de leur influence auprès des militaires alliés advenant leur visite en Allemagne et leurs relations avec les hautes autorités de l'OKW. De plus, le Consul général suisse, Gaston Jaccard, doute de la praticabilité de ces inspections bilatérales et des avantages concrets pour les prisonniers de ces efforts d'uniformisation par rapport à la Convention de Genève. Non seulement le système de visites en vigueur est efficace selon lui, mais la démarche canadienne risque plutôt d'alimenter les contentieux puisque les autorités vont porter attention uniquement aux différences entre les conditions des détenus sans tenir compte des particularités locales et des efforts déployés par les autorités adverses pour améliorer la situation<sup>60</sup>. La proposition inclut l'envoi d'un seul observateur sur chaque territoire afin d'accélérer les visites. À Berlin, la nomination de Carl J. Burckhardt est acceptée, mais celle du colonel Frédéric Iselin pose problème puisqu'il est jugé partial à la cause alliée. Berlin a peu d'intérêts dans ce projet étant donné l'état difficile des camps en Allemagne et la situation militaire précaire. Dans le contexte de la libération de l'Europe et la retraite des forces hitlériennes vers l'Allemagne, la proposition canadienne est continuellement retardée et n'aboutit à aucune mesure concrète<sup>61</sup>. Malgré le peu de résultats obtenus, cette tentative montre l'intérêt du gouvernement canadien sur la question des prisonniers de guerre en incitant une position commune avec les États-Unis et en confirmant par le fait même son statut de puissance détentrice en entretenant des liens avec les Alliés et la Suisse.

Ottawa et Washington poursuivent aussi leur collaboration sur la pratique de la captivité, notamment par rapport à la sécurité des opérations. D'abord, les Américains sollicitent l'aide du Canada pour prendre en charge six prisonniers ayant collaboré avec les autorités et dont la sécurité est menacée advenant leur retour dans les camps américains<sup>62</sup>. Par la suite, les deux États échangent plusieurs renseignements sur les

<sup>60</sup> AFS, Fonds E2001-02#1000-115#429, Lettre du Consul général de Suisse à Montréal, Jaccard, au chef de la Division spéciale, Légation de Suisse en Grande-Bretagne, Londres, 25 août 1943.

<sup>61</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Memo from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 8 juillet 1944 ; et Telegram, Canada Embassy, Washington D.C. to DEA, 27 octobre 1944.

<sup>62</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memo from Director Military Intelligence, National Defence to DEA, *Transfer of Enemy P's/W from American to Canadian Custody*, 25 mai 1944.

politiques de détention et l'état des détenus. Plus précisément, l'OPMG s'informe des instructions remises aux autorités des camps canadiens (*Standing Orders*), ainsi que les tentatives d'évasions observées au Canada<sup>63</sup>. Les Canadiens partagent largement ce type de renseignements. De son côté, le représentant canadien à Washington souligne l'étroite collaboration des autorités américaines par rapport au partage d'informations et leur volonté de fournir un portrait précis du système américain<sup>64</sup>. Les renseignements transmis par Washington s'avèrent utiles aux Canadiens pour évaluer l'augmentation des prisonniers sur leur territoire. En ce sens, l'OPMG partage plusieurs renseignements sur l'emploi d'un large nombre de prisonniers à différentes tâches dans plusieurs secteurs industriels à l'échelle du pays. Au camp Hearne au Texas, 600 prisonniers allemands travaillent même à la censure du courrier des prisonniers, ce qui permet de désengorger la livraison du courrier aux captifs<sup>65</sup>. De plus, il signale que le relâchement de la sécurité dans plusieurs camps s'avère efficace pour motiver les détenus à travailler et s'est répercuté par un nombre minime d'évasions. Cette mesure permet de réduire les ressources nécessaires à la surveillance, et donc, l'acceptation d'un plus grand nombre de prisonniers :

*The United States authorities report that they have succeeded in placing large numbers of prisoners by putting them to work, and that working of prisoners greatly simplifies the problem of holding. [...] The number of prisoners of war which can be held is roughly inversely proportional to the requirements of security. The United States, it is understood, is studying additional types of work on which prisoners of war may be employed with a minimum of security precautions<sup>66</sup>.*

En plus des échanges de renseignements, le State Department invite les Canadiens à organiser une visite d'inspection des camps américains

<sup>63</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1431, Memo from Military Attaché, Ottawa to Chief G-2, War Department, Washington D.C., 17 avril 1944.

<sup>64</sup> BAC, RG24, Bobine C-5387, Report by H.R. Alley, Veterans Guard, *Employment of POWs in the USA*, 7 avril 1944.

<sup>65</sup> BAC, RG3, vol. 2602, Report, Maj. Warwick, Canadian Postal Liaison Officer, Washington D.C. to Postal Corps, National Defence, Ottawa, *Handling of Mail for Prisoners of War in the U.S.A.*, 6 avril 1944.

<sup>66</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum for Cabinet War Committee, *Acceptance of further Prisoners of War by Canada*, 19 septembre 1944.

et canadiens. Ce projet avait été tenté à quelques reprises depuis 1942, sans toutefois se concrétiser par manque de temps ou pour éviter des complications lors de la Shackling Crisis. Cette fois, un groupe formé d'officiers de l'OPMG, du Special War Problem Division et d'un représentant britannique se rendra au Canada, alors que des officiels de la Défense nationale et du MAE iront aux États-Unis. Ces séjours permettent d'aborder plusieurs thèmes communs par rapport aux opérations de détention. En observant directement les installations, chaque allié obtient une meilleure compréhension des politiques établies par son voisin. Ces visites permettent d'échanger sur les problèmes rencontrés et les solutions apportées, en plus de comparer et d'optimiser sa propre gestion de la captivité<sup>67</sup>.

Les experts américains préparent attentivement leur séjour en établissant une série de questions à aborder avec leurs homologues canadiens. L'OPMG s'agrandit et se réorganise au cours de cette période en créant le Prisoner of War Operations Division. L'organisation cherche notamment à obtenir les statistiques sur les évasions, le programme d'emploi et le rendement des captifs, la ségrégation appliquée entre officiers et soldats de rang, les procédures de sécurité, le personnel employé, l'approvisionnement de camps, le contrôle des informations remises aux médias, les travaux effectués sur les sites, l'administration et, finalement, la structure décisionnelle au Canada. Il prévoit aussi questionner les Canadiens sur leur plan pour le rapatriement des détenus, le traitement du personnel protégé et les peines judiciaires ordonnées contre les captifs coupables de crimes<sup>68</sup>. Le groupe américain visite finalement les camps de Bowmanville, Petawawa, Sherbrooke et Grande-Ligne en septembre 1944. Ces rencontres avec les officiels à Ottawa soulèvent les nombreuses similarités entre les deux systèmes. Les experts américains notent les excellentes mesures de sécurité dans les camps canadiens, notamment l'utilisation des Veterans Guards. Ces derniers forment une main-d'œuvre qualifiée pour cette fonction en vertu de leur expérience militaire (certains ayant été prisonniers de guerre entre 1914 et

<sup>67</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Memorandum to DEA, *Proposed Visit to Prisoners of War Camps in Canada and the United States of America by Government Officers of both Countries Concerned in Prisoners of War Affairs*, 4 avril 1944.

<sup>68</sup> NARA, RG389, 452, Box 1431, Maj. Smith, Col. Tellefson, Col. Edwards et Col. Urwiller, War Department, *List of Questions to be Taken up with the Canadian Prisoners of War Division*, septembre 1944.

1918), en plus d'être peu enclins à collaborer avec les détenus. Aussi, la rotation des gardes entre les différents camps représente une mesure efficace pour contrer l'effet de routine et restreindre la fraternisation entre gardiens et captifs, en plus de stimuler le moral du personnel. De plus, la gestion et l'administration centralisée des finances des camps et du paiement des prisonniers à Ottawa semblent particulièrement efficaces. Le comité américain recommande même d'instaurer des mesures similaires aux États-Unis.

Deux mois plus tard, les Canadiens mènent à leur tour une visite aux États-Unis. En plus d'échanger sur les politiques de captivité lors de réunions à Washington, ils ont l'occasion d'observer les camps de Fort Bragg (Caroline du Nord), de Montgomery (Alabama), de Shelby (Mississippi), de Memphis (Tennessee) et de Como (Mississippi). Leurs rapports notent l'efficacité du programme d'emploi en place aux États-Unis et la ségrégation entre les prisonniers catégorisés comme collaborateurs et ceux causant des problèmes dans les camps<sup>69</sup>. Ces observations vont avoir une grande influence sur les Canadiens au cours des prochains mois puisque les observateurs suggèrent d'adopter plusieurs points notés chez les Américains. Ces visites montrent que non seulement les deux Alliés nord-américains continuent d'échanger des centaines d'informations sur la captivité, mais aussi qu'ils sont largement ouverts à améliorer leur collaboration. Cette dynamique, bien que se poursuivant en 1945, ne peut toutefois pas contrer les divergences entre les trois États géoliers. Celles-ci sont bien présentes dans les derniers mois du conflit.

### **Conclusion : un enjeu qui évolue rapidement en 1944**

L'année 1944 est marquée par plusieurs développements importants dans la captivité de guerre chez les Alliés de l'Ouest, soit de janvier à juin avec les prévisions et les préparatifs en vue de la libération de l'Europe, de juin à août à la suite du débarquement allié en France et, finalement, de septembre à décembre avec la prise en charge des milliers de prisonniers et les discussions pour la suite du conflit. L'augmentation substantielle du nombre de soldats allemands capturés entre juin et octobre influence directement la dynamique de négociation

<sup>69</sup> BAC, RG24, Bobine C-5387, National Defence, Report from U.S. Army, Washington D.C., *Prisoner of War Employment*, 21 novembre 1944.



au sein des puissances détentrices, tout en affectant la détention sur chaque territoire. La capture de ce groupe de militaires constitue un tournant dans la captivité à l'Ouest, tout comme l'Afrika Korps en 1943. La prise en charge de ces prisonniers met en lumière à la fois le processus de collaboration interalliée déjà en place, tout en mettant en exergue les divergences entre les États issus des rapports qu'ils entretiennent depuis les quatre dernières années. Leurs relations quant aux prisonniers allemands évoluent en fonction du développement du conflit.

D'abord, les prévisions établies pour l'invasion de l'Europe divergent grandement avec la réalité, car le nombre de prisonniers allemands capturés s'avère beaucoup plus élevé que prévu. De plus, la décision des Alliés d'attendre l'évolution du conflit avant de réagir face aux prisonniers de guerre cause de sérieux problèmes de logistique, en particulier pour les Britanniques. Ce point est central en 1944. Londres, qui tente d'éviter la détention de militaires allemands sur son territoire depuis 1940, doit changer sa position. De leur côté, les Américains sont de toute évidence réticents à accorder toute aide additionnelle à leur allié britannique. Au Canada, le gouvernement refuse d'étendre son système de captivité et redoute les investissements nécessaires pour la venue de détenus supplémentaires. Afin de pallier le nombre élevé de prisonniers, les deux principaux alliés établissent plusieurs estimations en prévision d'une détention en Europe. Toutefois, en septembre 1944, le nombre de soldats capturés va au-delà des prévisions, ce qui force les Alliés à réévaluer leur position pour prendre en charge ces détenus. En fin d'année, ils entrevoient déjà des complications pour 1945 par rapport à l'afflux de militaires allemands.

Afin de faire face aux difficultés provoquées par cette captivité toujours plus complexe, les Alliés se consultent régulièrement par l'entremise de comités conjoints. Les nombreux organes administratifs montrent que Washington et Londres s'entendent pour accentuer leur consultation et qu'une coopération est préférable. Ils tentent véritablement de coordonner leurs efforts sur divers aspects, tout en défendant leurs propres intérêts. D'un autre côté, les négociations entre les trois pays montrent les divergences toujours existantes entre les gouvernements. La dynamique interne propre à chaque puissance détentrice est liée à la nature des opérations de captivité, ainsi qu'au régime politique qui en est responsable.

Malgré la collaboration intra-Commonwealth qui se poursuit, l'année 1944 montre une certaine stagnation des rapports canado-britanniques relatifs aux prisonniers de guerre. En ce sens, plusieurs

sujets ardemment négociés depuis 1941 restent en suspens : définition de la puissance détentrice, rôle des dominions et le *Joint Principle*. Sans trouver un consensus à ces questions, Ottawa et Londres poursuivent les opérations de captivité. Ils coopèrent sur divers aspects techniques de la captivité dans le but d'une coordination des politiques, mais les débats sur le partage de responsabilité pour les détenus persistent. Le Canada fait d'ailleurs preuve de pragmatisme et établit directement ses propres politiques, même si cela ne respecte pas strictement le *Joint Principle*. Le *statu quo* demeure la solution adoptée en 1944 par les deux partis. Cette réalité complique la cause des Britanniques qui se retrouvent dans une position précaire pour négocier avec les Canadiens puisqu'Ottawa est réticente à accepter davantage de détenus, ainsi que toute politique établie à Londres. Les relations canado-américaines révèlent une dynamique quelque peu différente. Bien qu'Ottawa soit exclue du CCS et des sous-comités anglo-américains sur les prisonniers de guerre, leur collaboration s'accroît avec l'organisation des visites de camps, des discussions lors des réunions informelles, et des échanges d'informations, de renseignements et d'expertises sur la captivité. Malgré la situation nettement favorable aux Alliés, il demeure important pour les trois États d'éviter toute complication avec l'Allemagne qui peut se répercuter sur les prisonniers alliés. En ce sens, cette situation changera peu tant que l'Allemagne n'aura pas capitulé. Pendant ce temps, les Alliés commencent à planifier à l'avance cette future étape de la captivité, soit l'après-guerre, ce qui provoque d'intenses négociations.



## Fin du conflit et fin de sentence, 1945-1947

---

Ce chapitre examine les relations interalliées par rapport aux prisonniers allemands au cours des derniers mois de la Seconde Guerre mondiale en Europe et à la suite de la reddition du régime hitlérien. D'abord, la période de janvier à mai 1945 est animée par plusieurs négociations intenses en lien avec l'augmentation massive du nombre de prisonniers ennemis, la reddition imminente de l'Allemagne et les préparatifs pour l'après-guerre. Ensuite, le 8 mai 1945 affecte la dynamique de coopération entre Ottawa, Londres et Washington entourant les captifs allemands. La capitulation des forces hitlériennes marque notamment un relâchement des tensions diplomatiques à l'échelle internationale. Le principe de réciprocité ne constitue plus une composante centrale dans l'établissement des politiques de détention justifiant la collaboration des Alliés. Les autorités ont une plus grande marge de manœuvre pour opérer la captivité sur leur territoire respectif. Entre janvier 1945 et l'été 1946, le traitement des prisonniers allemands continue donc d'alimenter les discussions interalliées, nécessitant leur coopération sur certains aspects, et surtout, en accentuant leurs divergences sur d'autres facettes. Cette réalité est observable jusqu'à la toute fin des opérations en Amérique du Nord.

### **Les relations canado-britanniques, janvier-mai 1945**

Alors que la fin semble proche pour le régime nazi, la capture des milliers de militaires allemands est au centre des intra-Commonwealth en fin d'année 1944. Pour le gouvernement de Mackenzie King, cette période est d'autant plus importante en

prévision de l'après-guerre et des problématiques soulevées par la détention de soldats ennemis sur son territoire, notamment leur statut et leurs conditions après la reddition de l'Allemagne, leur rapatriement, et la reconstruction de l'Europe. Le Canada s'implique directement sur ces enjeux, tout en tentant d'affirmer sa souveraineté sur les politiques de captivité en tant que puissance détentrice et acteur émergeant sur la scène internationale. Ce sujet soulève plusieurs discussions à Ottawa. Comme avancé en 1943, des hauts officiels du MAE suggèrent de revoir l'entente de 1940 avec Londres afin que le Canada assure entièrement la responsabilité financière pour la détention, à l'exception du rapatriement des détenus. Selon le MAE, cet accord, établi précipitamment dans le contexte précaire de 1940, s'est avéré dysfonctionnel et a soulevé plusieurs mécontentes avec son allié. De surcroît, il ne correspond plus à la réalité actuelle :

*When we first accepted German prisoners the danger of invasion of the United Kingdom was at its height and they were anxious to remove overseas as soon as possible both German prisoners and interned civilians of enemy origin. The arrangement was concluded **in haste** and it was at first contemplated that United Kingdom would continue to be the Detaining Power under the Geneva Convention with respect to prisoners, Canada acting only as agents responsible for custody and maintenance. This in practice **proved in time to be an unworkable** arrangement and we have, therefore, assumed the obligations of the Detaining Power in international law. It seems to me to be an **anachronism** that United Kingdom should continue to bear financial responsibility for prisoners whom we have agreed to accept as the Detaining Power [...] the **unwillingness** of the Government to agree to accept any further prisoners here seems to me to re-enforce the argument for our assuming full [financial] responsibility<sup>1</sup>.*

L'auteur de ce mémorandum, le diplomate et défenseur de l'approche fonctionnaliste Hume Wrong, rappelle que Londres s'est considérée comme la principale autorité en vertu de cette entente et s'est octroyé un droit de regard sur la gestion et l'application de la captivité au Canada, en plus d'écarter les Canadiens du processus décisionnel.

<sup>1</sup> BAC, RG25, vol. 2766, H. H. Wrong to R. B. Bryce, Department of Finance, 21 décembre 1944.

En prenant en charge les coûts des opérations, Ottawa confirmerait ainsi sa position de puissance détentrice, notamment envers la Suisse et le CICR, sa contribution à l'effort de guerre alliée et justifierait du même coup sa position en défaveur d'une augmentation de la détention sur son territoire : « *Elimination of this misleading financial arrangements would disclose the true position of Canada as the Detaining Power*<sup>2</sup>. » Toutefois, considérant la fin imminente de l'Allemagne, le premier ministre Mackenzie King ne donne pas suite à cette proposition.

Selon le MAE, en vertu des 40 000 détenus actuellement au Canada (incluant les internés et les prisonniers italiens), ce sujet implique d'importantes responsabilités pour le gouvernement canadien au sein des autorités alliées. Cette volonté d'Ottawa d'affirmer son autorité au sujet de la captivité au Canada affecte directement les rapports entretenus avec ses alliés, plus précisément les négociations concernant les transferts supplémentaires de prisonniers allemands. En ce sens, les Britanniques et les Américains sont désespérément à la recherche d'une aide accrue du Dominion face à l'augmentation importante des détenus sous leur responsabilité. Malheureusement pour les deux principaux alliés, les autorités canadiennes, conscientes des coûts et des responsabilités liés à ces opérations et de la fin imminente du conflit, adoptent une position en défaveur de l'accueil de nouveaux détenus. Des arguments similaires sont soulevés en opposition à l'augmentation du nombre de captifs, tant au War Committee qu'au MAE et à la Défense nationale. Pourtant, selon un rapport produit par la DIO, environ 7 000 places sont disponibles et 15 000 prisonniers pourraient être accueillis au Canada d'ici mars 1945 en modifiant les installations en place.

Toutefois, les autorités militaires concluent qu'il est préférable d'éviter cette maximisation de la détention et que le Canada devrait, au contraire, limiter l'arrivée de nouveaux détenus<sup>3</sup>. Les différents ministères se rallient à l'argument de la sécurité du territoire soulevé par le nouveau ministre de la Défense nationale, le général Andrew McNaughton. Proche du premier ministre Mackenzie King,

<sup>2</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Notes for Under-Secretary for External Affairs, Ottawa, *Financing of Transferred Prisoners of War*, 20 décembre 1944.

<sup>3</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Reports to War Cabinet, Ottawa, *Request from the United Kingdom for Acceptance by Canada of 50,000 German Prisoners of War*, 8 décembre 1944 ; et *Reception of Additional Prisoners of War*, 11 décembre 1944.

ce dernier soutient que les rapports des services de renseignement indiquent la présence d'individus jugés fanatiques parmi les captifs. Ceux-ci sont susceptibles de mener des soulèvements ou des « actes désespérés » dans les camps. Ces informations alimentent les craintes quant au danger associé aux soldats allemands et justifient du même coup une sécurité accrue. Par exemple, il juge préférable de ne pas abaisser le ratio gardiens/prisonniers selon les normes américaines. Suivant cette logique, l'arrivée de 50 000 détenus comme demandé par Londres nécessiterait l'emploi de 8 000 gardes supplémentaires. Cette éventualité est manifestement difficile dans le contexte actuel : les ressources du pays sont maximisées vers les opérations militaires, cet effort de guerre ne peut être relâché, une détention accrue va affecter directement l'aide militaire canadienne, et l'utilisation des Veterans Guards est déjà saturée.

Par conséquent, en janvier 1945, Ottawa rejette la demande de Londres pour le transfert de 50 000 prisonniers. Elle souligne que le Canada ne dispose pas des installations adéquates et de la main-d'œuvre nécessaire pour leur détention, que ces derniers nécessitent des ressources financières et matérielles considérables pour respecter la Convention de Genève, qu'il serait difficile d'employer ces captifs, et que cette décision serait difficile à justifier à la population canadienne. Finalement, étant en pleine saison hivernale, la construction de nouveaux camps dans un délai aussi court est particulièrement ardue et coûteuse. On avance toutefois que la situation sera réévaluée au cours des prochains mois<sup>4</sup>. Comme décrit par Massey, cette annonce est plutôt mal accueillie à Londres :

*Canada's decision has proved a great **disappointment** to the UK. While scrupulously moderate in their comments, United Kingdom authorities clearly find it difficult to believe that the manpower situation in Canada is more serious than in Britain [...] Canada's rejection of what the United Kingdom feels to be numerically **a moderate request** (in proportion to the whole problem) is **not easily understood** by Ministers and Government here<sup>5</sup>.*

<sup>4</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Telegram from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 22 janvier 1945.

<sup>5</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 18 janvier 1945.

Le dossier n'est pas clos pour autant. Les autorités britanniques réitérent leur demande en soulevant les problèmes auxquels le pays est confronté en Europe avec un nombre considérable de prisonniers et un manque aigu de ressource. Elles mentionnent aussi les discussions en cours avec les autorités françaises, belges et néerlandaises au sujet d'une détention sur leur territoire. Toutefois, ces options sont actuellement limitées en raison des difficultés techniques dans plusieurs régions libérées (manque de ressources, de sites fonctionnels et de personnel qualifié). Lors d'une réunion du sous-comité du CAC à Washington à laquelle la délégation canadienne est invitée, le représentant de Londres rappelle le succès de la collaboration canado-britannique depuis 1939 et la possibilité que cette requête représente pour les Canadiens de concrétiser leur rôle parmi les Alliés. Aussi, il fait part du refus des États-Unis d'accepter ces captifs sous prétexte que le Canada, comme membre du Commonwealth, ne respecte pas sa part de l'entente alliée sur le partage des prisonniers malgré sa capacité à accueillir ces détenus.

*We have appealed to the United States Government to give further assistance in this matter but they have refused and have given as their main ground that **insufficient use is being made of British Commonwealth resources** in general and Canadian resources in particular. It is clear that this fact has had considerable influence on them in reaching their decision. If Canada were decided to take 50,000 prisoners, it would make our task very much easier in **reopening** the question with the United States<sup>6</sup>.*

Considérant les estimations indiquant 300 000 captures d'ici la fin des hostilités, la situation est jugée critique au War Office. La détention sur le territoire britannique soulève déjà plusieurs problèmes en raison du surpeuplement des camps, du manque d'installations et de gardes, ainsi que des conditions de captivité inférieures aux normes internationales (24 000 détenus sont toujours logés dans des tentes). La difficulté à respecter la Convention de Genève risque de provoquer des représailles contre les soldats alliés en Allemagne. De plus, ces opérations exercent une immense pression sur l'économie britannique avec

<sup>6</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Report by WO to Under-Secretary of External Affairs, *German Prisoner of War*, 17 janvier 1945.



l'emploi de 22 000 militaires. Par conséquent, on redemande l'aide des Canadiens pour cette fois accueillir 32 000 détenus. Étant donné que le Canada n'accueille que 34 000 prisonniers allemands et que les forces canadiennes ont capturé quelque 66 000 ennemis, il s'agit de la « juste part » des Canadiens selon le War Office. Les Américains tentent aussi de convaincre leur voisin en signalant que les raisons avancées par Ottawa pour justifier son refus sont liées à sa politique de sécurité qui devrait être assouplie<sup>7</sup>.

Les arguments soulevés par les Britanniques et les Américains influencent peu les autorités canadiennes puisqu'elles refusent la nouvelle demande de Londres. Selon la réponse officielle, il ne s'agit pas d'un refus d'apporter un soutien aux Alliés, mais ce sont plutôt les difficultés rencontrées au Canada qui justifient cette décision. De plus, Ottawa rejette catégoriquement l'argument relatif à l'entente de partage interalliée. Selon le MAE, l'Entente 50-50 a été négociée seulement entre Washington et Londres, au nom du Commonwealth, et Ottawa n'a jamais officiellement accepté cet accord. Au contraire, le MAE a clairement exprimé son opposition à cette entente depuis 1943. Bien que cet accord ait fait l'objet de discussions au sein de l'IPOWC, cela ne signifie pas que le gouvernement canadien a accepté ses termes. Les Canadiens soutiennent donc n'avoir aucun engagement en ce sens, que Londres n'a jamais obtenu l'approbation pour négocier, au nom du Canada, des politiques qui touchent directement le territoire canadien et que le Commonwealth n'est pas un ensemble politique monolithique, mais bien un regroupement de plusieurs alliés indépendants. Quant au refus des Américains d'apporter une aide supplémentaire sur ce dossier en prétextant les places supposément disponibles au sein du Commonwealth, le MAE propose que Londres et Ottawa indiquent conjointement à Washington la saturation du Canada et donc que les Américains doivent accepter le surplus de prisonniers allemands<sup>8</sup>.

Dans ce contexte, le War Office réajuste ses estimations avec le Canada House et conclut que 800 places sont encore disponibles au Canada selon les transferts autorisés en 1944. On demande donc de combler cet espace avec des officiers allemands. À Ottawa, la situation

<sup>7</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Memorandum from Canadian Embassy, Washington, D.C. to DEA, 26 janvier 1945.

<sup>8</sup> BAC, RG2, vol. 12, Memorandum DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 6 février 1945.

est vue différemment. Les officiels soutiennent que l'entente et les statistiques ont été modifiées à plusieurs reprises depuis janvier 1944 et qu'il n'y a maintenant plus d'espace libre pour le compte de la Grande-Bretagne. Estimant avoir rempli sa part des accords, le gouvernement canadien refuse cette demande. De plus, il soulève que les Canadiens tentent de profiter au maximum de la main-d'œuvre captive. Les officiers étant exempts du travail, cette détention n'apporte aucun apport économique. Cette fois, Massey tente de convaincre Ottawa en soulignant que non seulement la situation est critique pour la Grande-Bretagne, mais que ce refus risque d'affecter les relations « cordiales » entretenues avec Londres au sujet des prisonniers de guerre : « *I fear that its effect upon the **cordial relations** now existing between Canada House and the United Kingdom Government Departments concerned with prisoners of war will be **regrettable***<sup>9</sup>. » Toutefois, son intervention échoue à convaincre les autorités de revenir sur leur position.

Selon le Haut-commissaire Malcom MacDonald, l'ascendance du général McNaughton sur le premier ministre Mackenzie King explique cet échec. Selon lui, il semble que plusieurs fonctionnaires et officiers canadiens soient favorables à accepter davantage de détenus. Cependant, le ministre préfère protéger ses intérêts personnels en limitant les opérations et en axant l'aide canadienne sur le front. Les chances d'influencer le principal intéressé semblent minces :

*It would not have been difficult to persuade Prime Minister [of Canada] to be more forthcoming if **General McNaughton** were not so **empathic**. The arguments which he puts forward as Minister of National Defence naturally carries overwhelming weight with his colleagues [...] McNaughton has overruled this advice [that prisoners could be accommodated]. I do not think there is any chance of shaking him, and therefore of shaking the Prime Minister at present. As I say above, I do not think there is any chance getting Canadians to modify their view for at least some weeks*<sup>10</sup>.

Considérant les arguments avancés, il est décidé à Ottawa à la fin février 1945 de reporter les discussions concernant l'accentuation de

<sup>9</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Report for the War Committee by DEA, *Request from the United Kingdom for Acceptance of 800 Officer Prisoners of War by Canada*, 9 février 1945.

<sup>10</sup> TNA, WO32/10729, Telegram from London High Commissioner in Canada to DO 22 janvier 1945.

la détention au Canada en attendant l'évolution du front européen et un relâchement sur l'économie canadienne permettant d'accueillir davantage de captifs. Parallèlement, le conflit évolue rapidement entre février et avril 1945. La défaite imminente de l'Allemagne fait en sorte que les transports de prisonniers vers le Canada sont suspendus indéfiniment. Malgré la disposition de 7 000 places, le War Committee décide de refuser tout ajout de détenus au-delà de ceux déjà acceptés et de quelques dizaines d'individus supplémentaires pour combler les places disponibles sur certains sites<sup>11</sup>. Cela signifie concrètement que le gouvernement canadien s'oppose à maximiser sa capacité d'accueil pour venir en aide à leurs Alliés et confirme son rejet de la demande britannique. À la suite de ce refus, le sujet des transferts au Canada n'est plus abordé au sein des discussions intra-Commonwealth.

Le refus formel d'Ottawa d'apporter une aide accrue à la Grande-Bretagne sur ce dossier force donc Londres à négocier le transfert de détenus avec les Américains. Cette situation démontre un changement important dans les relations intra-Commonwealth. Le War Office, le Foreign Office et le War Cabinet à Londres ne sont pas en mesure d'imposer leurs politiques aux dominions. Cette position d'Ottawa n'est pas motivée uniquement par des motifs économiques<sup>12</sup>. Dans le cas des Canadiens, la captivité devient une occasion pour le gouvernement d'affirmer clairement son statut de puissance détentrice. Cette position est exposée à plusieurs reprises depuis 1942 en rejetant l'influence de Londres et se rapprochant parfois avec les positions américaines. Cette tendance se poursuit donc en 1945<sup>13</sup>. D'un autre côté, ce constat révèle aussi que la solution à la question épineuse des prisonniers allemands se trouve davantage en Europe ou au sud de la frontière canadienne. Les négociations entre Washington et Londres démontrent qu'encore une fois le sujet de la captivité n'est pas lié strictement à une puissance détentrice, mais représente un phénomène qui se déploie sur

<sup>11</sup> Le nombre de soldats allemands au Canada semble passer de 33 271 à 33 816 entre janvier et juin 1945. BAC, RG25, vol. 2777, Reports from DPW, *Return of Enemy Prisoners of War in U.K. Dominions and Empire Controlled Territories*, 3 et 31 janvier 1945.

<sup>12</sup> Martin F. AUGER, *op. cit.*, p. 52.

<sup>13</sup> Jonathan F. VANCE, « Canada and the Negotiation of POW Exchanges », *op. cit.*, p. 79-82.

plusieurs fronts simultanément, impliquant par le fait même différents acteurs.

### Revoir l'entente américano-britannique

Parallèlement aux négociations avec le Canada, les autorités britanniques demandent l'aide des États-Unis. Malheureusement pour Londres, le résultat est similaire. Lors de la réunion du sous-comité du CAC en janvier 1945, les Américains refusent d'accueillir des soldats allemands pour le compte de la Grande-Bretagne. Afin de convaincre leur allié, les Britanniques avancent que 669 400 prisonniers sont déjà détenus à travers le Commonwealth. Ils rappellent par la même occasion l'état critique de la situation en Grande-Bretagne<sup>14</sup>. De plus, les estimations du SHAEF sont alarmantes. On estime que 300 000 soldats allemands supplémentaires seront capturés d'ici l'été 1945, ce qui implique 150 000 pour chaque Allié selon l'Entente 50-50. Additionnés aux 34 000 détenus actuellement en Europe en attente d'un transfert et aux 30 000 récemment capturés, les Britanniques devront accommoder 214 000 détenus, ce qui dépasse leur capacité d'accueil selon Londres. On demande donc aux Américains d'accepter 150 000 Allemands au cours des prochains mois<sup>15</sup>. La réponse de Washington est toutefois négative. Les Américains prétextent que leur réseau de détention aux États-Unis est saturé en raison du nombre limité d'emplois potentiels pour ces détenus, qu'ils doivent déjà prendre en charge plus de 162 000 prisonniers en Europe et qu'ils font aussi face à une pénurie de gardiens<sup>16</sup>. De plus, Washington soutient que le Commonwealth, en particulier le Canada, ne respecte pas sa part de l'entente de partage et qu'il peut recevoir davantage de détenus. Signe que la captivité implique les Canadiens, le général Bryan, officier en chef de l'OPMG, exige des renseignements précis sur la détention au sein de l'Empire britannique avant d'envisager une acceptation supplémentaire de prisonniers provenant des Britanniques.

Afin de pallier le manque d'espace de détention, les autorités à Washington évaluent attentivement la faisabilité d'une captivité en

<sup>14</sup> NARA, RG218, Box 363, Meeting CAC, POW Sub-Committee, Washington D.C., 23 janvier 1945.

<sup>15</sup> TNA, WO32/10729, Memorandum from FO to Washington D.C., 21 janvier 1945.

<sup>16</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 387, Report by CAC, *Accommodation of Prisoners of War Captured in Northwest Europe*, 2 février 1945.

Europe et en Afrique du Nord, où plusieurs camps sont disponibles en vertu du rapatriement des soldats italiens. Ces sites seront placés sous la garde des autorités françaises. À ce sujet, le CAC et le CCS poursuivent leur position adoptée en novembre 1944 quant au rôle, plus que nécessaire, de la France comme puissance détentrice et demandent donc aux autorités militaires alliées en Europe de remettre un maximum de prisonniers allemands aux forces françaises à condition qu'elles s'engagent à respecter la convention internationale. Selon les estimations américaines, les autorités françaises doivent se préparer à prendre en charge 462 000 prisonniers de guerre. L'aide française devient une composante centrale dans la planification des autorités alliées. La capacité de détention en Europe se retrouve au cœur des négociations entre les puissances détentrices par rapport au partage des détenus. D'ailleurs, les Américains et les Britanniques acceptent les conditions du nouveau Gouvernement provisoire de la République française quant à sa pleine autorité sur ces prisonniers, ainsi que son droit de traduire en justice les criminels de guerre français à la suite du conflit. Le principal problème à Washington demeure les estimations pour les prochains mois et les transferts vers l'Amérique. En février 1945, les informations indiquent que 2,2 millions de soldats allemands seront capturés d'ici août 1945<sup>17</sup>. Selon les autorités militaires alliées en Europe, la situation risque rapidement de devenir catastrophique étant donné le manque de ressources pour assurer la captivité d'une telle masse d'individus. Par conséquent, le SHAEF demande à Washington d'autoriser le transport de 150 000 détenus vers les États-Unis afin d'apaiser la pression en Europe<sup>18</sup>. Le JCS évalue cette possibilité en fonction de la mise au travail des détenus et accepte d'abord 100 000 individus supplémentaires<sup>19</sup>.

De leur côté, les Britanniques continuent de quêrir l'assistance de leurs alliés nord-américains. Usant à la fois des rencontres

<sup>17</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 387, Report by CAC, *Transfer of German Prisoners to the French*, 17 janvier 1945 ; et Headquarters European Theater of Operations U.S. Army to War Department, *Evacuation of Enemy Prisoners of War to the US*, 1<sup>er</sup> février 1945.

<sup>18</sup> NARA, RG389, Entry 467c, Box 1561, Report to ASF, *Estimated Number of Prisoners of War Required for Contract Work by Service Commands*, April to November 1945, 1<sup>er</sup> mars 1945 ; et Report ASF to Chief of Staff, Op. Div. War Department, *Additional Prisoners of War in the United States*, 27 mars 1945.

<sup>19</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 387, Report JCS, *Evacuation of Enemy Prisoners of War to the US*, 28 février 1945.

informelles entre les autorités militaires et des comités interalliés, Londres tente plusieurs approches<sup>20</sup>. Plusieurs constats alarment le War Office considérant les conditions difficiles de détention dans les campements en Europe et le manque de ressources<sup>21</sup>. D'abord, les discussions au sein du commandement allié sur la division des prisonniers en lien avec l'Entente 50-50 indiquent que les Américains devront remettre plus de 200 000 captifs aux Britanniques pour égaliser le partage entre les deux belligérants<sup>22</sup>. Par la suite, le refus des Canadiens et des Américains d'accepter davantage de détenus, l'impossibilité de transférer les captifs vers d'autres dominions, la surpopulation des camps britanniques et la capacité d'accueil limitée de la France constituent des observations inquiétantes. Par conséquent, Londres conclut que l'Entente 50-50 n'est plus tenable, car l'Empire britannique n'est plus en mesure de respecter sa part de l'accord, et en informe le CCS en ce sens.

Les Britanniques demandent à revoir cette entente. Selon le War Cabinet, la disparité des forces alliées sur le front fait en sorte que la Grande-Bretagne est désavantagée puisqu'elle est responsable d'un nombre de prisonniers proportionnellement beaucoup plus important que Washington. Elle suggère donc de partager les détenus selon les forces militaires en présence. Étant donné que les Américains sont largement supérieurs numériquement sur le théâtre d'opérations, il est justifiable qu'ils acceptent davantage de captifs. Selon le War Office, l'Entente 50-50 a été établie dans le contexte des combats en Afrique du Nord en tenant compte des estimations pour le front européen. Celles-ci s'avèrent largement inférieures à la réalité actuelle et plus encore pour les prochains mois. Par ailleurs, la captivité monopolise une plus grande proportion des ressources britanniques comparativement aux Américains, mettant ainsi en évidence la supériorité économique des États-Unis. Finalement, la concentration des captifs est aussi plus élevée en Grande-Bretagne qu'en Amérique. En d'autres mots, les Américains ont les ressources et l'espace nécessaires pour prendre en charge un

<sup>20</sup> TNA, CAB121/301, Meeting War Cabinet, *Prisoners of War Captured in North-West Europe*, 12 février 1945.

<sup>21</sup> TNA, WO32/10729, War Cabinet, *Disposal of POWs Captured in North-West Europe*, 11 février 1945.

<sup>22</sup> TNA, WO32/10721, Report by SHAEF, *Equalization of Enemy PW between British and US: Note of Meeting of 23 January 1945*, 28 janvier 1945.

surplus de prisonniers<sup>23</sup>. En mars 1945, Londres estime qu'elle sera responsable de 502 000 militaires allemands supplémentaires d'ici juin 1945, ce qui dépasse largement sa capacité d'accueil :

*To avoid an impossible burden on United Kingdom and British Commonwealth resources of manpower and accommodation, it is now essential to review the 50-50 agreement for disposal of prisoners of war. That, in the view of the wide disparity between the United Kingdom and the United States in regard to overall resources of manpower and accommodation, it is equitable for the United States to provide accommodation for a proportion of total capture greater than 50 per cent<sup>24</sup>.*

Les autorités américaines à Washington sont aussi préoccupées par la situation en Europe. Considérant les estimations d'Eisenhower pour les prochains mois, les difficultés rencontrées pour prendre en charge les prisonniers déjà sous la responsabilité américaine, la lenteur des transferts aux forces françaises et l'état des territoires nouvellement libérés, le War Department est réticent à accorder un soutien accru à son Allié. En acceptant la part des Britanniques, 977 000 détenus se retrouveraient entre les mains des Américains, ce qui nécessiterait plus de 20 000 gardes supplémentaires. De plus, les arguments soulevés par Londres ont peu d'influence sur les officiels à Washington. Ils soutiennent au contraire que le War Office était informé du nombre de troupes américaines impliquées dans les opérations militaires lors de la signature de l'entente en mars 1944. Aussi, l'espace disponible pour la détention aux États-Unis est déjà occupé en fonction de l'emploi des captifs. Selon eux, Londres ne tient pas compte du Commonwealth (notamment le Canada) dans ses calculs, ni du fait que les Américains fournissent déjà un soutien économique majeur à l'effort de guerre allié considérant qu'ils combattent sur deux fronts. Finalement, le JCS avance qu'un changement dans l'accord ne réglera en rien la situation de la détention de guerre, mais va seulement transférer la responsabilité à Washington. Pour cette raison, la représentation

<sup>23</sup> TNA, CAB121/301, Telegram from Chiefs of Staff London to J.S.M., Washington D.C., 2 mars 1945.

<sup>24</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 387, British Chiefs of Staff to CCS, *Agreement Regarding Prisoners of War Captured in Northwest Europe*, 6 mars 1945.

américaine au sous-comité du CAC recommande que l'Entente 50-50 reste en place<sup>25</sup>.

Face à cette impasse, les deux États s'accordent pour reporter une décision sur la proposition de Londres. D'ailleurs, le JCS suggère de ne pas faire pression sur les Canadiens concernant la demande des 50 000 détenus des Britanniques afin d'éviter que Londres revoie la division actuelle du nombre de prisonniers entre les Alliés. De plus, la situation évolue rapidement entre mars et avril. Le 15 avril 1945, le SHAEF rapporte que 1,3 million de soldats allemands ont été capturés et plus d'un million de captifs supplémentaires sont prévus d'ici le 30 mai<sup>26</sup>. Tenant compte de ces informations, il recommande que Londres accepte davantage de détenus sur son territoire afin de relâcher la pression exercée sur les forces américaines. Cette position est partagée par le JCS et l'OPMG à Washington.

La solution à court terme passe toutefois par la France. À ce sujet, Londres accepte de transférer des détenus aux forces françaises, mais rejette la responsabilité après les transferts, ainsi que tout engagement à fournir du personnel pour soutenir ces opérations. Ces deux points avaient été proposés par Washington pour convaincre les autorités françaises d'accepter davantage de détenus. Les Britanniques n'ont toutefois pas les moyens de fournir une aide immédiate et ne veulent pas être tenus responsables des complications subséquentes dans les camps français<sup>27</sup>. Les Américains refusent d'abandonner leur offre, mais consentent à ne pas insister sur ces points lors des négociations interalliées. Par ailleurs, considérant la progression des Alliés en Allemagne, il est décidé d'attendre une stabilisation de la situation en Europe avant de poursuivre les discussions<sup>28</sup>.

<sup>25</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1303, Memorandums for the Chiefs of Staff, Washington D.C., *British Request for Modification of CCS Agreement on Division of Prisoners Captured in Combined Operations*, 10 mars 1945 ; et *Acceptance of Additional Prisoners of War from British over 1944 Agreement*, 26 mars 1945.

<sup>26</sup> NARA, RG389, Entry 467c, Box 1561, Memorandum from ASF to Chiefs of Staff, G-1, *Additional Prisoners of War in the United States*, 12 mai 1945.

<sup>27</sup> TNA, CAB122/680, Telegram from WO to War Cabinet, *Proposal to Transfer to the French Government German POWs in British and U.S. Custody*, 12 avril 1945.

<sup>28</sup> NARA, RG218, Box 363, Memorandum from JCS to CCS, *Accommodation for Prisoners of War Captured in Northwest Europe*, 4 mai 1945 ; et RG165, Entry 418, Box 1303c, Report by CAC and CCS, *Agreement Regarding Prisoners of War Captured in Northwest Europe*, 21 avril 1945.



Face à la défaite imminente de l'Allemagne et à la perspective d'une augmentation dramatique du nombre de captures, Washington suspend les transports de prisonniers vers l'Amérique y compris pour les individus jugés dangereux<sup>29</sup>. Selon le JCS, le réseau en place exploite déjà l'ensemble des installations disponibles et l'acceptation de prisonniers supplémentaires nécessiterait la construction de nouveaux camps. Ces investissements importants ne sont pas souhaitables. Aussi, le rapatriement des prisonniers s'annonce complexe en raison du manque de transport<sup>30</sup>. En réaction aux prévisions alarmantes pour l'après-guerre, Eisenhower propose de modifier le statut des militaires capturés après la capitulation de l'Allemagne de prisonniers de guerre à Disarmed Enemy Forces ou Surrendered Enemy Forces. Les Britanniques font de même en employant le terme Disarmed Enemy Personnel par rapport aux futurs détenus. Cette politique permettra d'abroger les obligations des Alliés quant au respect de la Convention de Genève et, donc, d'abaisser certains standards à l'endroit des prisonniers de guerre : rations, hébergement, travail et approvisionnement<sup>31</sup>. Avec la reddition de l'Allemagne le 8 mai 1945, c'est la fin définitive des transports de prisonniers de guerre vers l'Amérique du Nord<sup>32</sup>. Toutefois, cela ne signifie pas que le partage des captifs constitue un dossier classé. Au contraire, cet aspect continue d'alimenter les discussions interalliées dans l'immédiat après-guerre. Entre-temps, les Alliés préparent attentivement la victoire finale sur l'Allemagne nazie.

## Se préparer pour le Jour de la Victoire en Europe

L'évolution de la situation militaire en Europe et la perspective de la fin de la guerre influencent plusieurs décisions concernant les

<sup>29</sup> NARA, RG389, Entry 467c, Box 1561, Memorandum by Maj. Gen. Lutes, ASF to Gen. Somervell and Chief of Staff for Service Command, *Disposition of German Prisoners of War*, 8 mai 1945.

<sup>30</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1303c, Memorandum for War Department General Staff from Planning Division, *Evacuation of Prisoners of War to the United States*, 17 avril 1945.

<sup>31</sup> TNA, WO229/7/1, SHAEF, Document to War Department G-1 and CCS, 24 avril 1945.

<sup>32</sup> Un transport de 26 000 captifs était déjà en route vers l'Amérique depuis le 6 mai. Il s'agit du dernier transfert de prisonniers allemands vers les États-Unis, pour un total d'environ 425 000 prisonniers de guerre en juin 1945, dont 371 000 soldats allemands.

prisonniers de guerre. D'abord, un échange de prisonniers blessés ou malades a lieu avec l'Allemagne sur le territoire suisse en janvier 1945. Les Américains et les Britanniques y voient une occasion de rapatrier les soldats toujours mentionnés sur les listes de la Commission médicale mixte<sup>33</sup>. Toutefois, lorsque Berlin répond à la demande de la Grande-Bretagne concernant un possible échange de 25 000 prisonniers détenus depuis juin 1940 — *long-term POWs* — les deux Alliés ne s'entendent pas. Sur ce dossier, le JCS à Washington, informé des discussions entre Londres et Berlin, souligne à la délégation britannique que ce sujet est de nature interalliée puisque les Américains sont directement impliqués et, donc, qu'ils doivent être consultés. Il rappelle que les deux pays ont collaboré pour ce type d'opérations depuis 1943 et insiste pour aborder cette requête conjointement. Cependant, comme soulevé en avril 1944, l'idée de rapatrier des forces allemandes en mesure de combattre ne plaît guère au War Department<sup>34</sup>.

Confirmant cette position, les Américains rejettent les arguments soulevés par Londres concernant la pression du public et le sort des militaires alliés en Allemagne. Les Canadiens de leur côté sont favorables au projet. Ottawa y voit une opportunité de rapatrier jusqu'à 1 000 militaires canadiens, ce qui serait une annonce positive pour l'opinion publique considérant les nouvelles indiquant une détérioration des conditions de détention en Allemagne. On demande donc d'inclure les prisonniers capturés avant octobre 1942 dans les négociations, ce qui implique un maximum de Canadiens<sup>35</sup>. Alors que les discussions s'éternisent sans atteindre un consensus, la situation sur le front et l'entrée des troupes alliées en Allemagne en mars 1945 font en sorte que cette opération devient « secondaire » pour les Alliés, surtout que ses chances de succès semblent minimales. D'ailleurs, aucune réponse ultérieure n'est reçue de la part de l'Allemagne<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> Au total, 1 932 militaires britanniques et 1 307 Américains sont échangés contre 5 741 Allemands, dont 4 778 prisonniers de guerre. Arieh J. KOCHAVI, *Confronting Captivity*, op. cit., p. 144.

<sup>34</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1303c, Memorandum from FO to Secretary of State, Washington D.C., 26 février 1945 ; et Memorandum by the United States Chiefs of Staff, *Proposed Exchange of Able-bodied British and German Prisoners of War*, 13 mars 1945.

<sup>35</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1301, Meeting IPOWC, Sub-Committee A, *Repatriation of Prisoners of War who have been a Long Time in Captivity*, 22 mars 1945.

<sup>36</sup> Arieh J. KOCHAVI, *Confronting Captivity*, op. cit., p. 166-168 ; et « Long-Term POWs », op. cit., p. 70-84.

Dans un autre ordre d'idées, la situation des prisonniers allemands en Europe soulève des questions de logistique. Bien qu'Ottawa, Washington et Londres s'entendent pour respecter la Convention de Genève après la capitulation de l'Allemagne, les informations fournies par le SHAEF révèlent que certaines conditions de captivité pourront difficilement être respectées considérant l'état précaire du territoire et le manque de ressources. La priorité demeure d'éviter une situation chaotique pour les populations civiles : famine, épidémie et guerre civile. Dans cette optique, le SHAEF prévoit employer un maximum de prisonniers de guerre à l'exception des individus catégorisés comme dangereux pour la sécurité afin de pallier au plus vite la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs. Aussi, les forces alliées autorisent différentes mesures pour la détention des soldats allemands, dont la diminution des rations, leur détention dans des tentes et leur surveillance par des autorités civiles pour combler le manque de personnel gardien<sup>37</sup>. Dès la fin du conflit, on prévoit rapatrier dans les plus brefs délais les prisonniers détenus en sol américain afin d'aider à la reconstruction de l'Europe<sup>38</sup>.

Concernant la détention sur leur territoire respectif, les trois alliés se concertent pour apporter des changements dès la fin du conflit. Le Canada est particulièrement actif sur cette question. Considérant le peu d'information sur le sujet, Ottawa soutient que la coordination d'une solution commune semble être préférable sur cet enjeu interallié. Les discussions n'aboutissent qu'en avril 1945. Faisant face à des observations similaires, les autorités des trois pays anticipent des soulèvements dans les camps lors de l'annonce de la reddition de l'Allemagne<sup>39</sup>. La solution proposée par Ottawa consiste à adopter une déclaration conjointe à l'endroit des prisonniers pour éviter des disparités entre les lieux de détention<sup>40</sup>. Indépendamment de la puissance détentrice, l'annonce de la capitulation aux détenus doit

<sup>37</sup> TNA, WO219/331, SHAEF to CCS, *Employment of Civilians by the French for Guarding of Prisoners of War Handed Over to them by the British and the U.S.*, 29 avril 1945.

<sup>38</sup> TNA, WO229/7/1, Report from SHAEF, *Disposition of POWs*, Paris, 10 avril 1945 ; et SHAEF to Marshall and Bryan, Washington, D.C., 3 mai 1945.

<sup>39</sup> NARA, RG389, 459A, Box 1637, Memorandum for Gen. Bryan by Maj. McKnight, PW Special Projects Divisions, OPMG, *V-E Day Disturbance*, 13 avril 1945.

<sup>40</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memo by DEA, *Post-Hostilities, Treatment of German POWs in Canada*, 23 mars 1945 ; et DEA, Memo from Robertson to Pearson, *Repatriation of German POWs*, 31 mars 1945.

être unilatérale pour éviter des complications provoquées par des conditions divergentes dans la captivité. Après quelques consultations entre mars et mai 1945, les trois alliés s'entendent sur des règles communes à adopter dans les camps américains, canadiens et britanniques après la reddition<sup>41</sup>. Plus précisément, le salut nazi sera interdit sur l'ensemble des sites au profit du salut militaire. La reddition sera annoncée en allemand aux prisonniers et celle-ci stipulera la volonté des Alliés de respecter leur statut de prisonniers de guerre selon la Convention de Genève. En ce sens, le CICR et le YMCA poursuivront leurs travaux, mais les Alliés refuseront toute demande de promotion de détenu. La discipline militaire sera aussi maintenue, en plus d'indiquer clairement que tout soulèvement ou refus d'obéir aux autorités ne sera pas toléré. De plus, les Alliés s'accordent pour isoler les prisonniers catégorisés comme « non coopératifs » de toute position d'influence au sein des captifs. Ces mesures ne tardent pas à être mises en application avec la reddition officielle de l'Allemagne le 8 mai 1945.

### **L'Allemagne est finalement vaincue**

Bien que la Seconde Guerre mondiale prenne officiellement fin en Europe avec la capitulation sans condition des forces allemandes, la détention de guerre se poursuit néanmoins. Au cours des semaines suivant la fin des hostilités, les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne mettent en place les mesures discutées précédemment pour limiter l'influence des éléments perturbateurs dans les camps. Plus précisément, ils interdisent les manifestations et les représentations du national-socialisme (insignes, photographie d'Hitler, drapeau et salut hitlérien), en plus de remplacer certains chefs de camp considérés comme des nazis convaincus par d'autres captifs jugés favorables à la cause alliée.

Par ailleurs, les Alliés commencent à envisager le rapatriement des prisonniers de guerre vers l'Europe conformément à la Convention de Genève. Toutefois, plusieurs contraintes ralentissent le processus. Avec la destruction du régime nazi et l'absence d'un traité de paix officiel avec un nouveau gouvernement allemand, le droit international est plutôt flou sur la question du rapatriement<sup>42</sup>. Les Alliés

<sup>41</sup> BAC, RG24, Bobine C-8250, DIO Report by National Defence, *Post War Treatment of PW, V-E Day*, 25 avril 1945.

<sup>42</sup> Convention de Genève, 1929, articles 68-75.

profitent de cette ambiguïté juridique pour retarder le retour des soldats allemands. D'abord, la situation chaotique en Europe dans l'immédiat après-guerre forme un élément fondamental pour expliquer le rapatriement. Considérant le nombre majeur de Disarmed Enemy Forces ou Surrendered Enemy Forces après la reddition (plus de 5 000 000 de militaires allemands et autres nationalités capturés à la fin mai 1945 et plus de 7,6 millions en juin), les espaces disponibles et adéquats pour accueillir davantage de détenus sont plus que limités selon le SHAEF<sup>43</sup>. D'ailleurs, Eisenhower demande davantage de soutien matériel à Washington afin de combler les manques importants en termes de nourriture, d'aide médicale et d'équipements dans les camps de prisonniers<sup>44</sup>. Il réitère aussi sa demande à Londres pour qu'elle accepte 350 000 prisonniers afin de relâcher la pression exercée sur les Américains et de respecter leur part de l'Entente 50-50<sup>45</sup>. À ce sujet, les Alliés s'entendent pour mettre fin à cet accord en septembre 1945. Avec la fin des combats et la dissolution du SHAEF à la fin de l'été, cette entente de partage n'est plus nécessaire. Les Britanniques proposent en contrepartie que la situation des captifs en Allemagne soit prise en charge directement par les autorités d'occupation. La proposition est acceptée par Washington<sup>46</sup>.

Parallèlement, l'Allied Repatriation Committee, le CCS et le CAC évaluent les besoins de main-d'œuvre pour la reconstruction de l'Europe et mettent en place une structure administrative pour faciliter le transfert de détenus aux gouvernements nouvellement libérés en France, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Ceux-ci doivent s'engager à respecter la Convention de Genève et ne doivent pas entreprendre de procès indépendant contre les criminels de guerre allemands<sup>47</sup>. Cependant, les conditions difficiles de captivité témoignent d'un manque de préparation chez les Alliés pour faire face à cet afflux massif de prisonniers allemands. Alors que les

<sup>43</sup> Rüdiger OVERMANS, « German Historiography, the War Losses, and the Prisoners of War », dans Bischof et Ambrose (dir.), *op. cit.*, p. 147.

<sup>44</sup> TNA, WO229/7/1, Report from SHAEF to Chief of Staff, Washington D.C., *Disbandment of German Armed Forces*, 30 mai 1945 ; et Memorandum from ETOUSA to SHAEF, 23 mai 1945.

<sup>45</sup> Eisenhower Library, SHAEF Records, 1943-1945, Office of the Secretary, General Staff, Box 70, Memo from SHAEF to WO, 1<sup>er</sup> juin 1945.

<sup>46</sup> NARA, RG218, Box 363, Report by JCS, *Arrangements Regarding POWs Captured in Northwest Europe*, 7 septembre 1945.

<sup>47</sup> TNA, CAB122/681, Memorandum SHAEF to CCS, Washington, 5 juin 1945.

Américains remettent des détenus aux autorités françaises, la situation dans les camps européens incite Washington à suspendre les transferts en septembre 1945. Ceux-ci reprennent seulement en février 1946 lorsque les Américains obtiennent la confirmation que la situation s'améliore sur les sites et que Paris s'engage à fournir des conditions de détention en règle avec la convention internationale concernant le logement, l'habillement et l'alimentation des captifs<sup>48</sup>. Ces difficultés résultent d'un manque de préparatifs. Depuis 1944, les estimations par rapport au nombre de captures liées à la libération de l'Europe ont été de toute évidence sous-évaluées et aucun plan pour prendre rapidement en charge plus de sept millions d'individus n'a été envisagé. Ces sous-estimations ont de lourdes conséquences sur la captivité de ces individus. Ceux-ci se retrouvent dans des conditions jugées critiques, où plusieurs centaines de décès sont enregistrés. Ce constat a d'ailleurs fait l'objet d'une polémique chez les historiens. Dans son analyse, James Bacque adopte un ton particulièrement accusateur à l'endroit d'Eisenhower et qualifie sa politique de tentative de « génocide » à l'endroit des Allemands<sup>49</sup>. Contrairement à la thèse de Bacque, l'impréparation des Alliés pour ce type de captivité à très grande échelle et les difficultés matérielles innombrables en Europe d'après-guerre sont des explications beaucoup plus justes pour expliquer à la fois le sort des captifs et leur rapatriement tardif.

Outre les problèmes sur le territoire européen, le rapatriement des militaires allemands est aussi élaboré en fonction de la réalité économique et politique de chaque puissance détentrice. Aux États-Unis, la majorité des prisonniers allemands sont utilisés comme force de travail. En attendant la démobilisation des soldats américains, ces captifs demeurent essentiels pour l'économie américaine et l'effort de guerre allié, d'autant plus que le conflit avec le Japon perdure. Tenant

<sup>48</sup> Fabien THÉOFILAKIS, *Les prisonniers de guerre allemands*, op. cit., p. 408-434 ; et Valentin SCHNEIDER, *Un million de prisonniers allemands en France 1944-1948*, Paris, Vendémiaire, 2011, p. 43-63.

<sup>49</sup> James BACQUE, *Other Losses: An Investigation into the Mass Deaths of German Prisoners at the Hands of the French and Americans after World War II*, Toronto, Prima Publishing, 1990 ; Günter BISCHOFF, « Bacque and Historical Evidence » dans Bischof et Ambrose (dir.), op. cit., p. 199-234 ; et Simon P. MACKENZIE, « Essay and Reflection: On the "Other Losses" Debate », *The International History Review*, vol. 14, n° 4 (1992), p. 717-731.

compte des premières estimations, le War Department informe le SHAEF que les prisonniers ne pourront être rapatriés avant octobre 1945. Ce pronostic change rapidement. Selon les évaluations fournies par différentes agences gérant la main-d'œuvre, les prisonniers sont nécessaires pour une période d'au moins six mois. De plus, la logistique des transports et le manque d'espace de détention en Europe appuient cette politique<sup>50</sup>.

Finalement, afin d'assurer une transition efficace entre le départ des travailleurs captifs et le retour des militaires américains, le rapatriement des prisonniers de guerre est fixé pour avril 1946. Entre-temps, quelque 75 000 prisonniers « inaptes » au travail sont déjà rapatriés en France à l'automne 1945<sup>51</sup>. À partir de janvier 1946, les opérations s'accélèrent et les derniers prisonniers sont transportés en juillet. Les détenus allemands sont retournés vers la France, les autres pays européens, la zone d'occupation en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Les Américains demandent même à Londres d'assumer les frais de transport pour le rapatriement des 175 000 individus détenus pour le compte des Britanniques. Londres refuse cette demande en rappelant l'accord signé en 1942 stipulant que l'Amérique accepte l'entière responsabilité des prisonniers, y compris leur rapatriement<sup>52</sup>.

Au nord de la frontière, la situation est quelque peu différente puisque le rapatriement dépend largement de Londres qui assume cette responsabilité. De plus, la position du Canada est ambiguë sur cette question. Dans un premier temps, Ottawa prend part aux discussions alliées dans les mois précédents la reddition de l'Allemagne et milite pour l'organisation rapide des transferts dès la fin du conflit, respectant ainsi la Convention de Genève<sup>53</sup>. Dans un second temps, lorsque les Britanniques demandent finalement aux Canadiens en novembre 1945 de transférer les prisonniers qualifiés d'antnazis pour les faire travailler en Grande-Bretagne (il est prévu que les officiers et les éléments nazis seront rapatriés en dernier), le gouvernement

<sup>50</sup> TNA, WO229/7/1, Memorandum from General Marshall, Washington to General Eisenhower, SHAEF, Paris, 15 mai 1945.

<sup>51</sup> Edward J. PLUTH, *op. cit.*, p. 392.

<sup>52</sup> TNA, WO32/10713, Memorandum from WO to BAS Washington D.C., 24 avril 1946.

<sup>53</sup> Andrew RETTIG, *Canada's Limited Options 1943-48: How International and Domestic Factors Shaped a Lesser Power's Policies on Post War Europe during Transition to a New World Order*, thèse de doctorat, Berlin, Freie Universität, 1995, p. 138-155.

canadien s'oppose à cette requête<sup>54</sup>. Les Canadiens ayant besoin de la main-d'œuvre captive, plusieurs projets en cours emploient plus de 10 000 prisonniers<sup>55</sup>. En tenant compte de la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs forestier et agricole, les Canadiens s'inspirent de la politique américaine et tentent de maximiser l'utilisation de cette main-d'œuvre pour éviter un ralentissement de l'économie. Ainsi, 15 994 soldats allemands sont employés en octobre 1945 et environ 10 900 au printemps 1946<sup>56</sup>.

Au final, les captifs sont rapatriés au cours de l'été 1946 en raison de la disponibilité des transports transatlantiques<sup>57</sup>. En dépit du rapatriement des prisonniers de guerre au Canada et d'une partie de ceux aux États-Unis vers la Grande-Bretagne en 1946, les soldats allemands regagnent l'Allemagne seulement en 1947. Les autorités britanniques, ayant un besoin pressant de main-d'œuvre, emploient un grand nombre de prisonniers dans l'après-guerre, ce qui retarde le rapatriement des captifs jusqu'en 1947. Dans le cas des détenus remis aux Alliés européens, notamment en France, certains sont relâchés seulement en 1949. De son côté, Londres va transférer les derniers prisonniers allemands dans les premiers mois de 1948 à la suite de plusieurs pressions du public provenant de divers acteurs civils et politiques critiquant la position éthique et humanitaire du gouvernement travailliste de Clement Attlee<sup>58</sup>.

Dans le contexte de l'immédiat après-guerre, la nature des opérations de captivité change pour les Alliés de l'Atlantique Nord. La demande de main-d'œuvre captive et la reconstruction de l'Europe deviennent des enjeux centraux pour déterminer les politiques de détention. Bien qu'ils poursuivent leur collaboration sur certains projets en termes d'échange d'informations et d'objectifs interalliés, les différentes puissances détentrices établissent plusieurs aspects de la

<sup>54</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memorandums from LADS to Mr. Wrong, *Transfer to United Kingdom of Prisoners of War in Canada*, 30 novembre 1945 ; et *Transfers from Canada to the U.K. of German POWs*, 29 octobre 1945.

<sup>55</sup> BAC, RG24, Bobine C-8250, DPW, National Defence, *Information for May 1945*, 6 juin 1945.

<sup>56</sup> BAC, RG27, vol. 965, Reports, Dept. Labour, *History of Labour Projects PW, 1946* ; et RG25, vol. 2766, *Prisoners of War Employed by Labour Department by Months 1943 to March 1946*, non daté.

<sup>57</sup> BAC, RG25, vol. 120, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 26 avril 1946.

<sup>58</sup> Alan MALPASS, *op. cit.*, p. 149-158.



captivité en répondant avant tout à des contraintes nationales. Ce constat montre le fonctionnement même de cette alliance et son influence sur le développement de la coopération internationale entourant la captivité à partir de 1945. Le dilemme entre les positions communes et les objectifs de chaque État est constamment observable par rapport aux prisonniers de guerre allemands. Contrairement à la période du conflit, ils se consultent peu durant l'après-guerre. Par exemple, la dernière rencontre de l'IPOWC se tient en février 1947. Depuis mai 1945, les rencontres de ce comité se sont limitées aux aspects financiers, la situation en Asie et le rapatriement des prisonniers alliés libérés<sup>59</sup>. Pour leur part, les comités américano-britanniques se dissolvent à l'été 1945. En d'autres mots, la coopération interalliée sur la captivité s'estompe avec la fin du conflit, en dépit de la présence de soldats allemands toujours en détention.

Au Canada, le rôle central joué par les hautes figures du MAE depuis 1940 sur la question des prisonniers allemands, notamment par Mackenzie King, met en exergue à la fois une différence majeure avec ses deux Alliés et la volonté des Canadiens d'exercer une influence plus grande que ce que les officiels à Londres (et à Washington) prévoyaient, voire souhaitaient. Alors que Mackenzie King, qui est son propre ministre du MAE, et ses proches collaborateurs sont largement engagés sur cette question jusqu'en 1946, la situation est différente pour ses homologues britanniques et américains. En contrepartie, les hauts officiels politiques à Londres et à Washington, notamment Winston Churchill et Franklin Roosevelt (outre lors de la Crise des menottes), Cordell Hull (secrétaire d'État américain jusqu'en 1944 et son successeur, Edward R. Stettinius), Anthony Eden (secrétaire britannique d'État aux Affaires étrangères), et Henry Stimson (secrétaire à la Guerre à Washington), n'ont pas de mandat directement lié aux prisonniers de guerre allemands. Ce manque relatif d'influence des diplomates à Washington et à Londres en temps de guerre, contrairement au Canada, reflète surtout le fait que le prisonnier allemand est perçu avant tout comme un problème militaire par le War Office et les autorités américaines, alors que cet enjeu a une tout autre signification politique et diplomatique pour Ottawa. Par le fait, cela justifie des efforts accrus des Canadiens pour améliorer leurs contributions, surtout avec les Américains.

---

<sup>59</sup> TNA, WO32/9917, Memo from the DO to WO, 22 juillet 1947.

L'influence d'Ottawa sur la question des prisonniers allemands entre 1940 et 1945 a aussi une incidence sur la gestion de la politique étrangère canadienne d'après-guerre. S'arrimant au processus de reconnaissance de la souveraineté du Canada et à sa contribution sur la scène internationale, Mackenzie King, son successeur Louis St-Laurent et les hauts fonctionnaires canadiens poursuivent activement leur « approche fonctionnaliste » après 1945. Cette approche se poursuit au moyen de la création et de la contribution aux structures politiques prônant un multilatéralisme : les Nations unies (ONU) et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et de leur participation à plusieurs programmes internationaux dont l'Administration des Nations unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA)<sup>60</sup>. Bien que la définition de cette approche demeure sujette à débat, celle-ci vient confirmer la nécessité pour les autorités canadiennes de contribuer et d'être consultées par leurs alliés sur des enjeux qu'elles considèrent être en lien avec les intérêts canadiens<sup>61</sup>.

D'ailleurs, les acteurs en place au sein du gouvernement canadien entre 1940 et 1945 ayant déployé les positions du MAE à Ottawa, à Londres et à Washington sur les prisonniers allemands, notamment Hume Wrong, Norman Robertson, Lester B. Pearson, Escott Reid, Brooke Claxton, Jack Pickersgill et Arnold Heeney, occupent tous des positions clefs au cours de la décennie post-1945 et continuent donc d'exercer une influence majeure sur la politique extérieure canadienne. L'historien Jack Granatstein parle même de « mandarins » de la diplomatie canadienne<sup>62</sup>. Alors que les prisonniers de guerre allemands constituent un sujet d'ordre secondaire dans la politique internationale, l'expérience politique et diplomatique acquise par le MAE avec la gestion des captifs ennemis représente néanmoins un exemple concret pour ces hauts fonctionnaires de la praticabilité de leur

<sup>60</sup> Voir notamment les contributions dans Greg DONAGHY (dir.), *Canada and the Early Cold War, 1943-1957/ Canada Au Début de La Guerre Froide, 1943-1957*, Ottawa : Dept. of Foreign Affairs and International Trade, 1998 ; et Robert BOTHWELL et Jean DAUDELIN (dir.), *Canada Among the Nations*, *op. cit.*

<sup>61</sup> Adam CHAPNICK, « Canada's Functional Principle: 75 Years On », *International Journal: Canada's Journal of Global Policy Analysis*, vol. 72, n° 2 (2017), p. 269-278 ; et A.J. MILLER, « The Functional Principle in Canada's External Relations », *International Journal*, vol. 35, n° 2 (1980), p. 309-328.

<sup>62</sup> J. L. GRANATSTEIN, *The Ottawa Men*, *op. cit.*, p. 1-14 et 126 ; et Adam CHAPNICK, *The Middle Power Project*, *op. cit.*, p. 3, 23, 67 et 75.

approche internationaliste (et fonctionnaliste), leur confirmant par le fait même l'importance du rôle accru du Canada parmi les nations influentes.

### **Conclusion : le prisonnier allemand au centre d'une dynamique internationale**

La situation des prisonniers allemands évolue rapidement en 1945. L'augmentation importante du nombre de captifs influence directement les rapports interalliés puisque chacun tente de limiter son implication à cet égard. Les Britanniques se retrouvent dans une position où l'aide américaine (et canadienne) est primordiale considérant le nombre de prisonniers allemands, les sous-évaluations des experts alliés et le manque de préparation qui en découle, ainsi que la pénurie de ressources en Grande-Bretagne. Les tentatives de Londres pour transférer davantage de prisonniers à ces Alliés nord-américains rencontrent peu de succès puisque Washington et Ottawa refusent d'apporter une aide supplémentaire. Les négociations américano-britanniques sont tenues en parallèle à celles entre Londres et le Commonwealth et sont intrinsèquement liées. D'ailleurs, les deux États nord-américains priorisent le *statu quo* par rapport à l'acceptation de détenus supplémentaires en attendant l'évolution de la situation en Europe et la possibilité de transférer des détenus aux pays libérés. Ces observations témoignent du caractère globalisant de la captivité de guerre. L'expérience des quatre dernières années, notamment en Afrique du Nord en 1943 et en France en 1944, fait en sorte que la dynamique interalliée sur la captivité en 1945 est différente et les autorités recherchent des solutions extérieures, dont l'implication des autres pays et la renégociation des ententes de partages entre Londres, Ottawa et Washington.

La fin du conflit et la capitulation de l'Allemagne ne signifient pas la libération immédiate des militaires allemands. La détention perdure jusqu'en 1949 pour certains captifs. Toutefois, le régime de captivité change à partir de mai 1945. L'Allemagne nazie ayant cessé d'exister, le risque de représailles est maintenant écarté pour les puissances détentrices. Alors que les Alliés adaptent conjointement les conditions de détention et leur interprétation du droit international en fonction du contexte d'après-guerre, les politiques de détention répondent toujours à des directives nationales. L'exemple du rapatriement des prisonniers allemands montre que la fin de la détention de

guerre s'articule différemment d'un pays à l'autre en fonction des rapports interétatiques tout en respectant plusieurs objectifs communs. Pour illustrer le développement de cette dynamique particulière entre 1939 et 1945, il est pertinent de se pencher sur l'influence de la coopération interalliée sur le quotidien des captifs. Ce regard permet de constater que les relations entretenues entre Ottawa, Londres et Washington ont une influence directe sur le traitement des détenus. Le prochain chapitre montre que cette réalité ne provoque toutefois pas de variation majeure dans les conditions de détention dans les camps canadiens, britanniques et américains. Le respect de la Convention de Genève et les travaux humanitaires des délégués suisses, du CICR et du YMCA contribuent aussi à ce constat.



## Conditions de détention et aide humanitaire

---

Comment les relations interalliées se répercutent-elles sur les conditions de détention des prisonniers allemands au cours du conflit et sur les régimes de captivité britannique, canadien et américain ? Cette question est centrale dans cette deuxième partie. Les trois prochains chapitres montrent que chaque État établit ses propres politiques de détention tout en partageant étroitement son expérience sur la captivité avec ses alliés. D'abord, ce chapitre examine la réalité quotidienne dans les camps, telle que perçue par les différentes autorités à Ottawa, Londres, Washington, Berne, Genève et Berlin. Il montre que les conditions des détenus varient en fonction du conflit, des rapports entre les Alliés et l'Allemagne, ainsi que des relations interalliées, notamment au sein du Commonwealth. Le traitement des prisonniers allemands chez les trois pays présente toutefois plusieurs similarités en vertu de la Convention de Genève. Les geôliers poursuivent leurs efforts pour offrir des conditions de captivité en règle avec le droit international afin de garantir un meilleur traitement aux militaires alliés capturés par les forces allemandes. La réciprocité est considérée comme prioritaire dans l'établissement des politiques de captivité. Ces constats sont notamment observables dans les rapports du YMCA, du CICR et des autorités suisses. Ces acteurs « neutres » influent sur le quotidien des captifs en vertu de leurs travaux humanitaires tout en ayant un rôle au sein de la diplomatie. Cette réalité est bien présente dès le début de la captivité.

## Les conditions de détention au début du conflit, 1939-1940

Au cours des premiers mois du conflit, les soldats allemands capturés sur le front Ouest se retrouvent principalement en Grande-Bretagne, puis au Canada. Conformément à la Convention de Genève, ces deux Alliés prennent contact avec la puissance protectrice et le Comité international de la Croix-Rouge pour transmettre les informations personnelles des détenus et organiser les visites de camps. Les conditions de détention des militaires allemands demeurent un enjeu pour les autorités britanniques et canadiennes, non seulement par souci de réciprocité avec l'ennemi, mais aussi pour la diplomatie humanitaire et la propagande alliée véhiculant une image positive par rapport au traitement des prisonniers de guerre. Pour ce faire, établir une relation constructive avec les représentants suisses et le CICR est une priorité dès le début du conflit.

Les délégués de la Croix-Rouge qui visitent les camps britanniques en novembre 1939 et en février 1940 notent les bonnes conditions de détention, autant pour la nourriture que pour la qualité des bâtiments et du matériel offert, en particulier pour les officiers allemands. À ce sujet, le chef du camp de Grizedale Hall, nommé par les prisonniers pour les représenter et l'officier le plus haut gradé, déclare qu'il apprécie les excellentes conditions d'internement et que celles-ci dépassent même le minimum requis par la Convention de Genève sur certains points<sup>1</sup>. Outre les problèmes matériels et les retards de livraison du courrier et des uniformes militaires attribués à l'installation difficile d'un réseau de transport entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, les observateurs concluent que les autorités britanniques s'efforcent de respecter la Convention de Genève et que le moral des détenus est « excellent »<sup>2</sup>. Le nombre minime de plaintes reflète ce constat.

De l'autre côté de l'Atlantique, les autorités canadiennes organisent rapidement la détention des prisonniers allemands à l'été 1940. Afin d'assurer le respect de la Convention de Genève, le gouvernement canadien établit des liens avec le CICR et informe l'organisation humanitaire que plusieurs aspects relatifs aux prisonniers doivent

<sup>1</sup> PA-AA, RZ405-13, R41139, CICR, *Rapport d'inspection du Camp PG No.1*, 7 novembre 1939.

<sup>2</sup> AFS, Fonds E2001-02#1000-115#430, *Deutsche Kriegsgefangenen in England, Bericht, Kriegsgefangenenlager No.1*, 21 février 1940.

être adressés au Foreign Office<sup>3</sup>. Cependant, le partage de responsabilité intra-Commonwealth crée certains problèmes dans les camps canadiens. Plusieurs plaintes de détenus concernent les retards dans la distribution du courrier et des colis due aux transports transatlantiques et la censure centralisée à Londres. Dès juillet 1940, le représentant suisse à Montréal et le CICR soulignent ce problème. Parallèlement, la DIO informe aussi le MAE de cette situation, qui à son tour fait part de ces plaintes au War Office. Les Britanniques rappellent toutefois à Ottawa qu'ils négocient actuellement avec la Suisse et Berlin afin de trouver une solution à l'acheminement du courrier.

Parallèlement, le manque de préparatifs ainsi que la qualité de certaines installations soulèvent des questions au sein des autorités canadiennes durant les premiers mois de la captivité. À l'interne, la Direction de l'internement mandate le lieutenant-colonel Hugh de Norban Watson à l'été 1940 pour évaluer la détention. De manière générale, considérant que la plupart des camps sont temporaires, les conditions de détention sont jugées acceptables et satisfaisantes par l'officier canadien concernant la nourriture, les baraques et le moral des détenus<sup>4</sup>. Quelques problèmes mineurs sont signalés sur certains sites, notamment les réseaux déficients d'eau courante, d'eau chaude, d'électricité et d'égouts, l'approvisionnement difficile de nourriture et le manque de préparation des camps pour l'hiver (chauffage et isolation des baraquements). Néanmoins, ces éléments sont facilement remédiables selon le spécialiste.

Toutefois, certains camps sont aux prises avec des problèmes majeurs. Lors de sa visite au camp de Red Rock en Ontario, le colonel Watson note que non seulement le système électrique, l'éclairage et l'eau courante sont déficients, mais que la disposition des tours de garde à proximité des baraques rend difficiles la sécurité du camp en cas d'incendie, de même que la surveillance des détenus à proximité des clôtures. Il conclut que les coûts nécessaires pour rendre le camp sécuritaire sont trop élevés et suggère de simplement fermer le site<sup>5</sup>. Le général Panet, directeur de la DIO, visite aussi le camp et aboutit à des conclusions similaires. Il conclut que ce camp ne doit pas être

<sup>3</sup> ACICR, Fonds BG17 08 46, Correspondances, Lettre H. Stethem, DIO to Ernest L. Maag, CICR, 28 octobre 1940.

<sup>4</sup> BAC, RG6, vol. 7, Memorandum for the Secretary of State for External Affairs, 26 août 1940.

<sup>5</sup> BAC, RG6, vol. 7, Notes on Visits to Camp R by Col H. de N. Watson, 16 août 1940.



considéré comme permanent et propose de redéployer les détenus vers des sites plus adéquats. Un constat semblable est établi au camp de Newington à Sherbrooke. Lors des premières visites du colonel Stethem, assistant du général Panet, la discipline des détenus, les installations sanitaires et la propreté des lieux sont jugées « *atrociously bad*<sup>6</sup> ». Souffrant des conditions de détention difficiles, les prisonniers affichent un moral bas et sont non coopératifs avec les autorités. L'officier souligne même un danger d'épidémie et recommande la fermeture du site à court terme.

Bien que jugé moins problématique, le camp de Cove Fields à Québec présente des problèmes de sécurité en étant situé sur les Plaines d'Abraham au cœur d'une zone urbaine. La géographie particulière des lieux et la proximité avec la population rendent le camp difficile à sécuriser. Néanmoins, Panet signale qu'il demeure acceptable d'utiliser temporairement ce campement. Le camp Calydor à Gravenhurst en Ontario présente aussi des lacunes de sécurité. Considérant que le camp détient environ 500 soldats allemands, la disposition du site et le manque d'équipements pour la surveillance et l'éclairage alertent le colonel Watson, surtout depuis la découverte d'un tunnel creusé par un détenu pour s'évader. Il recommande de renforcer les fondations des bâtiments, et de changer les procédures de surveillance, la routine des gardes et leur formation<sup>7</sup>.

Les représentants suisses, le Comité international de la Croix-Rouge et le War Prisoners' Aid du YMCA visitent aussi les camps canadiens. De manière générale, ces trois autorités émettent des commentaires favorables sur le système de détention canadien. Outre quelques problèmes « mineurs » concernant les manques de biens personnels pour les prisonniers, la nourriture sur certains sites et l'acheminement du courrier à la fois au Canada et vers l'Allemagne, le délégué du CICR au Canada, Ernest Maag, souligne positivement le travail des commandants de camp et le choix du personnel. Selon Maag, les autorités canadiennes tentent de respecter la Convention de Genève en transmettant les informations demandées lors des visites,

<sup>6</sup> BAC, RG24, vol. 11253, Report by Col. Stethem, *Report on Inspection of Camp N, Newington*, 21 octobre 1940.

<sup>7</sup> BAC, RG24, vol. 11253, Brig. Gen. Panet to Secretary of State of Canada, *Report on Temporary Camp L, Cove Fields, Quebec*, 12 septembre 1940 ; et Inspection Report by Col. H. de Watson to the National Defence, *Internment and POW camps*, 21 octobre 1940.

en assurant les communications régulières, en facilitant l'accès aux installations et en s'efforçant d'offrir une détention respectant les normes internationales<sup>8</sup>. Même la visite au camp de Red Rock est positive. Le délégué juge que les problèmes relevés sur l'état des lieux sont justifiables considérant le caractère temporaire du camp. De plus, la Direction de l'internement assure que les prisonniers n'y seront pas détenus de manière permanente<sup>9</sup>. Ces mêmes conclusions sont notées par le YMCA. L'organisme humanitaire souligne la qualité de la détention et la volonté des autorités canadiennes de respecter la Convention de Genève en offrant des activités sportives, récréatives et religieuses aux détenus. Finalement, les autorités canadiennes tiennent compte de plusieurs recommandations, signe selon le CICR d'une volonté des Canadiens d'améliorer la captivité<sup>10</sup>.

De leur côté, les autorités suisses travaillent principalement comme intermédiaires pour les plaintes des captifs. L'une des plaintes majeures durant les premiers mois de captivité concerne l'emprisonnement de trois prisonniers pour tentative d'évasion aux camps de Gravenhurst et d'Espanola<sup>11</sup>. L'un des principaux accusés est condamné à 28 jours d'isolement. Le consulat suisse plaide d'ailleurs, sans succès, pour une diminution de cette peine. En réponse, le commandant du camp rappelle qu'il applique strictement les mesures punitives approuvées par la Convention de Genève, d'autant plus que le prisonnier en question est coupable d'insubordination envers les officiers canadiens. Le camp de Fort Henry à Kingston en Ontario est aussi l'objet de critiques sévères de la part des groupes humanitaires et de Berlin. Plusieurs éléments sur la qualité des lieux sont critiqués : plomberie, réseau électrique, installations sanitaires, cuisines, l'état des équipements et l'accès limité à des uniformes de rechange pour les détenus. À l'interne, les autorités canadiennes discutent de ces plaintes qui risquent de provoquer des complications avec les détenus. La DIO rejette toutefois certaines demandes soulignant les coûts

<sup>8</sup> ACICR, BG17 08 46, Letter from Ernest L. Maag to CICR, Genève, 3 octobre 1940.

<sup>9</sup> PA-AA, RZ405-13, R41155, Reports by Ernest L. Maag, *Report on Camp C*, 28 septembre 1940 ; *Report on Camp E*, 29 septembre 1940 ; et *Report on Camp R*, 3 octobre 1940.

<sup>10</sup> PA-AA, RZ405-13, R41155, Letter from Canadian Red Cross to Tracy Strong YMCA, Geneva, 15 août 1940 ; et Archives du YMCA, Genève, Dossier John B. Barwick 1940-1944, *Report on Camps for Prisoners of War*, 17 août 1940.

<sup>11</sup> PA-AA, RZ405-13, R41155, Lettres du Consul suisse à Montréal à la Légation suisse en Grande-Bretagne, 10 septembre 1940 ; et 17 septembre 1940.

importants et le caractère temporaire du camp. Selon le général Panet, certaines demandes sont non fondées et visent seulement le confort des prisonniers. Le budget demeure limité afin d'éviter les critiques sur l'utilisation des fonds publics<sup>12</sup>. Le cas de Fort Henry demeure cependant un cas particulier dans le réseau canadien en raison de l'ancienneté du site.

Parallèlement, la captivité de guerre se poursuit aussi en Grande-Bretagne. D'ailleurs, un sous-marinier transporté au Canada témoigne de sa détention au camp de Glen Mill<sup>13</sup>. Dans une lettre adressée à l'ambassade allemande aux États-Unis, il y critique la nourriture offerte aux détenus et le manque de biens personnels disponibles. Il soutient toutefois que le moral des prisonniers était jugé bon en raison des activités récréatives, sportives et religieuses disponibles, et de la collaboration du personnel du camp en réponse aux demandes des prisonniers. Du côté du CICR et du YMCA, leurs rapports soulignent la coopération des autorités britanniques et l'amélioration des conditions de détention satisfaisantes depuis novembre 1939, ce qui se reflète sur le moral des détenus<sup>14</sup>. Le DPW et les commandants de camps assurent aux délégués leur volonté de régler un maximum de problèmes soulevés durant leurs visites<sup>15</sup>.

Pour le War Office, la détention à la fin 1940 représente une charge financière et matérielle relativement limitée puisque le nombre de prisonniers sur son territoire a considérablement diminué. En décembre, on dénombre 400 prisonniers de guerre allemands en Grande-Bretagne<sup>16</sup>. Cette situation se reflète par une amélioration des conditions de captivité. En ce sens, les rapports du CICR notent des améliorations importantes face au problème du manque d'espace et de surpeuplement au camp de Grizedale Hall, soulevé au début de

<sup>12</sup> BAC, RG24, vol. 11253, Report by Col. Stethem, *Report Internment Camp C and F*, 20 décembre 1940.

<sup>13</sup> PA-AA, RZ405-13, R41155, Auswärtiges Amt, *Bericht des auskanadischer Kriegsgefangenschaft entwichenen U-Bootmaats Reich über Zustände in einem englischen Gerfangenenlager*, 25 septembre 1940.

<sup>14</sup> YMCA, Classeur : Reports on Visits to Camps, Great-Britain, John W. Barwick, *Rapport sur les activités dans les camps de prisonniers de guerre et d'internés civils en Grande-Bretagne*, 1<sup>er</sup> octobre 1940.

<sup>15</sup> PA-AA, RZ405-13, R41141, CICR, *Prisoners of War Camp No. 1*, 28 octobre 1940 ; *Prisoners of War Camp No. 2*, 26 octobre 1940 ; et *Prisoners of War Camp No. 13*, 20 novembre 1940.

<sup>16</sup> Helmut WOLFF, *op. cit.*, p. 21.

l'été 1940. Encore plus frappant, le camp de Glen Mill est qualifié « de modèle » par l'observateur de la Croix-Rouge, non seulement pour la qualité de la détention offerte aux captifs, mais aussi pour le fonctionnement général du camp<sup>17</sup>. La majorité des prisonniers étant transportés au Canada, davantage de ressources sont disponibles dans les camps britanniques, en plus de faciliter la gestion des opérations.

Certains aspects des plaintes relevées par la Suisse et le CICR sont toutefois plus délicats. Par exemple, la centralisation de la censure par les Britanniques en plus des négociations avec Berlin sur les modalités de transport du courrier via le Portugal retardent l'acheminement des lettres et des colis vers la Grande-Bretagne et le Canada. En réaction, le CICR rappelle aux deux parties leur engagement à respecter la Convention de Genève, ainsi que le fait que les contacts restreints avec les familles aggravent l'état psychologique des prisonniers<sup>18</sup>. Par ailleurs, les échanges d'informations avec le CICR concernant les transferts de détenus transatlantiques soulèvent des appréhensions. En ce sens, le Foreign Office refuse de transmettre ce type de renseignement à Genève pour des raisons de sécurité. En réaction à ce refus, le gouvernement allemand clame son droit d'obtenir ces informations afin de protéger les prisonniers contre d'éventuelles attaques sous-marines. Londres rétorque en soulevant le degré de dangerosité des transports dans l'Atlantique Nord en citant le cas de l'*Arandora Star*<sup>19</sup>.

La réalité quotidienne des prisonniers présente plusieurs similitudes entre le Canada et la Grande-Bretagne. Ce constat s'explique par l'établissement de mesures et de règles de captivités similaires par Londres et Ottawa, comme indiquées dans leur version respective du manuel de détention. Aussi, les deux États s'efforcent de respecter la Convention de Genève. Outre les plaintes générales au sujet de la délivrance du courrier, la plupart des problèmes relevés s'expliquent par le caractère temporaire de certaines installations, de même que par le contexte précipité de l'organisation de la détention. Les organisations

<sup>17</sup> PA-AA, RZ405-13, R41142, *General Report on Alien Internment and Prisoners of War Camps in Great Britain* by J.W. Barwick, 31 décembre 1940 ; et R41155, YMCA, Conrad Hoffman Jr., *Report on Service to Internees and Prisoners of War in Canada*, 3 décembre 1940.

<sup>18</sup> TNA, FO916/2582, Telegram from FO to Swiss Legation, London, 8 octobre 1940 ; et Neville WYLLIE, *Barbed Wire Diplomacy*, op. cit., p. 70-79 et 95-102.

<sup>19</sup> TNA, FO916/2581, Memo from WO to FO, 15 septembre 1940.

humanitaires ont aussi une influence sur la protection des prisonniers. Leurs rapports constituent la source d'informations centrale sur la captivité, à la fois pour chaque geôlier et davantage pour l'état-major allemand. Leurs recommandations sont prises en compte par les responsables canadiens et britanniques pour éviter des futures plaintes et des représailles de la part du gouvernement allemand. Alors que les discussions entre le MAE et le War Office concernant le partage des responsabilités commencent à l'hiver 1941, les deux Alliés travaillent de concert pour uniformiser le traitement des captifs. Toutefois, ces négociations ont aussi une influence sur les conditions de détention.

### **Les relations Canada-Londres et les conditions de détention — 1941**

En novembre 1940, le Canada se prépare à accueillir les 2 000 détenus initialement prévus à Terre-Neuve. Le peu d'espace disponible à court terme et le début de la saison hivernale forcent les autorités canadiennes à organiser rapidement leur détention. Néanmoins, les transports se déroulent sans problème, de même que l'installation des camps de Neys et d'Angler en Ontario, aménagés pour accueillir les officiers allemands<sup>20</sup>. Les principales critiques des prisonniers, des observateurs suisses, du CICR et du YMCA concernent la délivrance du courrier et des colis personnels, ainsi que le salaire versé aux officiers. Leurs rapports des délégués du CICR et de la Suisse font état de ces problèmes récurrents, qui ont rapidement des échos jusqu'à Berlin. Les renseignements obtenus par l'OKW au sujet des soldats détenus à l'étranger sont largement fondés sur ces évaluations<sup>21</sup>.

À Berlin, la protection des prisonniers allemands et l'interprétation de la Convention de Genève s'arriment à une stratégie de propagande anti-Commonwealth. Les rapports d'observations incitent le gouvernement allemand à critiquer tout élément susceptible de contrevenir à la Convention de Genève : le manque de vêtements de rechange et de produits personnels pour les prisonniers, l'absence de séparation entre les officiers et les autres rangs dans certains camps, et la qualité

<sup>20</sup> BAC, RG24, vol. 6585, Memorandum from Col. Stethem, DIO, 21 novembre 1940.

<sup>21</sup> PA-AA, RZ405-13, R41141, Schnellbrief An das Auswärtige Amt, OKW, *Soldzahlungen an deutsche kriegsgefangene Offiziere in England*, 4 novembre 1940 ; et RZ405-13, R41142, Bericht OKW, *Deutsche Kriegsgefangenenlager in England*, 21 février 1941.

des installations et du matériel. Par exemple, l'OKW, qui cite le rapport du CICR, soutient que les conditions de détention à Fort Henry ne respectent pas les normes minimales requises pour les officiers militaires<sup>22</sup>. De plus, le gouvernement allemand déplore la lenteur des négociations concernant la mise en place de la Commission médicale mixte, comme stipulé par l'article 69 de la Convention de Genève. La Commission a pour objectif d'évaluer et de sélectionner les prisonniers gravement malades ou blessés pour leur rapatriement<sup>23</sup>. En tant que représentant diplomatique pour l'ensemble du Commonwealth, Londres répond aux allégations de Berlin, par l'entremise des Américains, en soulignant les difficultés quant au choix des membres de cette commission<sup>24</sup>.

Plusieurs plaintes soulevées par le gouvernement allemand renvoient directement au statut du Canada par rapport à la Convention de Genève, ainsi qu'aux positions britanniques. Poursuivant sa politique impériale, Londres impose ses normes aux Canadiens concernant le courrier des prisonniers. Les captifs allemands toujours en Grande-Bretagne sont autorisés à envoyer deux correspondances par semaines, soit une lettre ou une carte postale selon la volonté du détenu. Le Canada au contraire limite les captifs à trois lettres et quatre cartes postales par mois. Afin d'éviter les représailles en Allemagne, on demande une standardisation selon le modèle britannique, ce qu'Ottawa accepte<sup>25</sup>. Entre-temps, l'Allemagne profite de cette situation pour appliquer les quotas canadiens et, ainsi, réduire la correspondance des prisonniers britanniques. La situation est rapidement corrigée lorsque le CICR confirme à Berlin l'application des nouvelles règles au Canada.

De plus, la centralisation de la censure du courrier des prisonniers à Londres afin de faciliter l'analyse des renseignements par les spécialistes britanniques a pour effet de ralentir la livraison du courrier, ce qui provoque des plaintes. Parallèlement, le Foreign Office

<sup>22</sup> PA-AA, RZ405-13, R41155, Auswärtige Amt, Bericht OKW, *Deutsche Kriegsgefangene in Kanada*, 2 décembre 1940 ; et CICR, *Bericht über das Lager F*, 18 décembre 1940.

<sup>23</sup> PA-AA, RZ405-13, R41155 Auswärtigen Amt, Bern, *Bestellung einer Ärztekommision für Kanada*, 15 novembre 1940.

<sup>24</sup> PA-AA, RZ405-13, R41141, Memorandum to Minister Foreign Affair, Berlin, 18 novembre 1940.

<sup>25</sup> BAC, Fonds RG6, Secretary of State, vol. 207, Telegram from High Commissioner for Canada in London to Secretary of State for External Affairs, 7 mars 1941.

demande au gouvernement canadien de confirmer officiellement à Berne que toutes communications liées à la correspondance des captifs doivent passer par Londres. Selon Harold Satow, il semble que la position canadienne (et de l'Australie) quant à l'autorité de Londres sur cette question demeure floue<sup>26</sup>. Les autorités canadiennes privilégient plutôt leurs rapports avec le CICR, même si elles partagent les appréhensions de Londres sur les risques de représailles et la nécessité d'uniformité au sein du Commonwealth. En raison des relations grandissantes entre Ottawa et Genève depuis 1940 et de l'accroissement de la détention de guerre en sol canadien, le gouvernement de Mackenzie King renforce sa coopération avec l'organisation humanitaire. Dans ce but, le MAE informe Londres que les communications vont dorénavant passer par la délégation canadienne à Genève. Cette voie est jugée plus officielle et plus rapide<sup>27</sup>.

Dans cette optique, une série de demandes sur les camps canadiens sont directement traitées par Ottawa : administration des cantines, photographies de prisonniers pour une revue du CICR et entrevues privées avec les détenus. De plus, Ottawa s'entend avec le CICR pour une transmission mensuelle du nombre de prisonniers au Canada<sup>28</sup>. Toutefois, les autorités allemandes compliquent le processus puisqu'elles exigent que ces échanges impliquent tous les membres du Commonwealth et non seulement le Canada. Les Britanniques acceptent cette demande puisque la grande majorité des prisonniers alliés en Allemagne sont britanniques et que cette entente assure une transmission régulière d'informations à leur sujet. Cet exemple montre que l'approche des Canadiens se bute aux relations diplomatiques avec Berlin, desquelles le Canada reste exclu. Aussi, tout échange d'information avec l'ennemi demeure sensible. Ainsi, les Canadiens informent le CICR au sujet des discussions en cours avec les Britanniques quant au partage des responsabilités et à la définition de puissance protectrice. Par conséquent, certaines informations demandées par l'organisme quant aux évasions, capture des fugitifs, décès de prisonniers dans les camps, de même que les informations personnelles sur les prisonniers telles que les promotions de grade et le

<sup>26</sup> TNA, FO916/2582, Letter from C. W. Nixon to Harold Satow, 11 novembre 1940.

<sup>27</sup> BAC, RG25 G1, vol. 1961, Letters between Alfred Rive and Ernest Maag, ICRC, Montréal 11 août 1941 et 2 septembre 1941.

<sup>28</sup> BAC, RG25 G1, vol. 1961, Letter from DEA to Ernest Maag ICRC, 2 octobre 1941.

payement des officiers, doivent toujours être adressées au POWIB à Londres<sup>29</sup>.

Ce point provoque aussi des problèmes. Dénonçant les délais importants sur la remise d'informations sur les captifs allemands, de l'éparpillement de la détention et des interruptions fréquentes de communication, Berlin réagit en ralentissant volontairement l'envoi de renseignements relatifs aux prisonniers britanniques. Comme solution, Londres forme des sous-comités du POWIB dans chaque dominion pour qu'ils communiquent directement avec la légation suisse présente et accélèrent ainsi les communications. Ces comités sont établis selon le modèle administratif britannique et se réfèrent au bureau central à Londres. Dans le cas du Canada, les informations personnelles des détenus restent transmises directement à Londres. Ottawa accepte cette dernière afin de faciliter le processus d'échange avec Berlin<sup>30</sup>.

Le rapport de force avec l'Allemagne influence l'ensemble des politiques de détention et rend sensible du même coup toute question sur les conditions de détention, ce qui incite Londres à imposer ses positions au Canada. Le Canada ne rejette pas entièrement cette politique impériale ni l'expérience des Britanniques en matière de détention de guerre. Au contraire, Ottawa profite de l'expertise britannique pour faciliter l'établissement du réseau de détention canadien, notamment en ce qui a trait aux relations avec la Suisse pour la transmission des informations. Dans cette optique, le Canada accepte plusieurs demandes britanniques. De plus, en se dégageant de la responsabilité des prisonniers en tant que simple agent des Britanniques, le Canada rejette plusieurs des plaintes émises à l'endroit de la détention canadienne en se référant à la responsabilité de la Grande-Bretagne. C'est plutôt la pratique de la captivité au Canada conjuguée à la politique fonctionnaliste de Mackenzie King qui motive les MAE à privilégier les relations avec le CICR en prétextant ses obligations par rapport à la Convention de Genève.

Malgré les situations critiques qui secouent les camps F et W en janvier 1941, les rapports du CICR, du YMCA (WPA) et de la Suisse concordent sur les conditions générales de détention satisfaisantes au

<sup>29</sup> BAC, RG25 G1, vol. 1961, Letter from DEA to Ernest Maag ICRC, 16 juillet 1941 ; et RG24, vol. 11261, Letter from DEA to Swiss Consulate, Montreal, 13 août 1941.

<sup>30</sup> BAC, RG24, vol. 6577, WO, Meeting IPOWC, *Collection and Notification of Information Regarding the Capture and Internment of Enemy Prisoners of War*, 3 décembre 1941.



Canada ainsi qu'en Grande-Bretagne. Seul le camp de Red Rock en Ontario fait l'objet de critiques sérieuses. La DIO annonce d'ailleurs la fermeture du camp en raison des difficultés techniques sur ce site et le transfert des prisonniers au camp Q à Monteith en Ontario. Outre ce cas, les différents rapports d'inspection notent des conditions de détention acceptables au Canada, voire « excellentes » aux camps de Gravenhurst et d'Española<sup>31</sup>. Pour les délégués suisses, la détention de guerre au Canada démontre le respect de la Convention de Genève et l'effort déployé par les Canadiens pour améliorer les conditions de détention<sup>32</sup>. Pour sa part, Maag fait un constat similaire : « *The Dominion has, in my opinion, made a real effort to not only live up to the letter of the Geneva Convention, but also to the spirit of it*<sup>33</sup>. » Après une visite de six mois au Canada, les Américains Tracy Strong et Jerome Davis du YMCA confirment en juin 1941 l'amélioration des activités éducatives et religieuses offertes aux captifs, de même que la collaboration des autorités canadiennes<sup>34</sup>.

De l'autre côté de l'Atlantique, on dénombre 401 prisonniers de guerre allemands en Grande-Bretagne au cours de l'année 1941. Ceux-ci sont répartis parmi trois camps et l'hôpital militaire Royal Herbert. Les rapports d'évaluation font état d'une continuité dans les conditions de captivité. L'état des sites, les conditions sanitaires et matérielles et les activités offertes dans les camps britanniques demeurent conformes aux normes internationales. Dans un rapport récapitulatif, John Barwick du YMCA corrobore les conclusions positives du CICR et des délégués suisses. Les seules critiques soulevées par les observateurs et relevées par Berlin concernent la distribution du courrier aux détenus et la constitution de la Commission médicale mixte qui tarde à être mise sur pied<sup>35</sup>. En dépit de quelques lacunes matérielles et de l'état psychologique de certains détenus qui

<sup>31</sup> BAC, RG6, vol. 207, Report by Col. H. Stethem, 7 mars 1941.

<sup>32</sup> PA-AA, R41156, Bericht Auswärtiges Amt, Berlin, *Deutsche Kriegsgefangene in Kanada und dortige Lagerzustände*, 18 février 1941.

<sup>33</sup> BAC, RG24, vol. 11249, Report, *Visit from Ernest Maag*, 1<sup>er</sup> mars 1941.

<sup>34</sup> PA-AA, R41156, Tracy Strong, *Die Arbeit der Kriegsgefangenenhilfe der YMCA (CVJM) in Kanada, September 1940 bis 22. February 1941*, non daté ; et YMCA, Genève, Dossier Canada, Jerome Davis, *A report of the six months from November 15, 1940, to May 15, 1941, for Canada*, 2 juin 1941.

<sup>35</sup> PA-AA, R41142, Rapport de OKW au Auswärtiges Amt, *Deutsche Kriegsgefangenenlager in England*, 28 février 1941 ; et R41247, John Barwick, *Prisoner of War Camps in Great Britain*, April 1941.

présentent des symptômes associés à la dépression, le YMCA note une amélioration générale pour les activités spirituelles, récréatives et sportives grâce à ses travaux<sup>36</sup>.

À Berlin, les services de censure du courrier en provenance des soldats détenus à l'étranger rapportent aussi les conditions générales satisfaisantes malgré quelques éléments mineurs<sup>37</sup>. Au Canada, les responsables suisses remarquent le peu de plaintes et la nature superficielle de ces dernières après les problèmes de l'hiver 1941. Aussi, le Consul suisse à Montréal souligne la grande collaboration des autorités canadiennes. D'ailleurs, il obtient un entretien privé avec le colonel Streight concernant les camps visités en décembre 1941 dans lequel Streight justifie la situation sur les sites et explique les mesures entreprises pour remédier aux problèmes observés. Ce dialogue est vu par les autorités canadiennes comme une opportunité d'afficher leur volonté de respecter la Convention de Genève, de coopérer avec les instances internationales et de clarifier leur statut de puissance détentrice pour le traitement des captifs, surtout que le nombre de détenus est en augmentation<sup>38</sup>.

### L'augmentation des prisonniers au Canada en 1942

À l'hiver 1942, la DIO à Ottawa se prépare pour une augmentation de la captivité sur le territoire avec la construction d'un nouveau camp à grande échelle avec plus de 10 000 places. Parallèlement, certains éléments de la captivité provoquent toujours des plaintes sérieuses, témoignant de la complexité des relations avec Berlin et Londres. Malgré le bon déroulement général des transports de détenus via New York, des plaintes sont émises par deux prisonniers à l'été 1942. Ceux-ci critiquent les conditions de détention à l'hôpital de Fort Hamilton à Brooklyn, ainsi que leur mise aux fers par les gardes américains durant leur transit vers le Canada<sup>39</sup>. Selon Berlin, la faute

<sup>36</sup> PA-AA, R41248, YMCA, *Report of Visit to Prisoners of War Camps in Great Britain by J.W. Barwick of the War Prisoners' Aid of the YMCA*, 19 décembre 1941.

<sup>37</sup> PA-AA, R41285, Berlin, *Auslandbriefprüfstelle, Bericht 26*, 31 octobre 1941 ; et *Bericht 20*, 10 avril 1942.

<sup>38</sup> PA-AA, Bern 4324, Consulate General of Switzerland in Canada, *Interview with the Director of Internment Operations*, Ottawa, 15 janvier 1942.

<sup>39</sup> TNA, FO916/306, *Complaints from Prisoners Peters Willi and Puchstein Reinhard to Consul General of Switzerland, Canada*, 22 juillet 1942.

revient aux Britanniques qui doivent prendre des dispositions avec Washington à ce sujet. Pour les Britanniques toutefois, il s'agit d'un incident isolé, surtout que les Américains ont agi seulement comme geôliers temporaires<sup>40</sup>.

Par ailleurs, le camp de Fort Henry fait l'objet de plaintes de la part de prisonniers durant cette période en raison de transferts de détenus emprisonnés au camp de Fort Williams pour y subir leur sentence disciplinaire à la suite d'une tentative d'évasion, Fort Williams ne contenant pas de cellule d'isolement adéquate. Bien que plusieurs accusations soient jugées excessives par les Canadiens — dimensions des cellules, attitude des gardiens et sentences injustifiées — deux éléments retiennent l'attention du DIO en raison des craintes de représailles en Allemagne : le transfert des détenus sans préavis et l'utilisation d'un pénitencier pour la détention. Le problème est que les prisonniers allemands ont perçu le camp de Fort Henry comme une unité carcérale pour criminels civils. Selon l'explication des Canadiens, ce site est utilisé uniquement pour l'isolement des détenus à cause du manque d'installations. À la suite de ces plaintes, les autorités canadiennes mettent fin définitivement à la détention des militaires allemands à Fort Henry pour éviter d'autres problèmes<sup>41</sup>.

L'arrivée des nouveaux prisonniers incite Ottawa à affirmer davantage ses responsabilités face au droit international en entretenant plus de contacts avec les autorités suisses et le CICR sans passer par Londres. À cet effet, divers problèmes relevés durant les inspections et dans les plaintes des captifs sont discutés lors d'un entretien entre la Direction de l'internement et le représentant suisse. Ce dernier soulève les disparités entre la détention canadienne et celle en Allemagne. Il rappelle l'importance du principe de réciprocité afin d'assurer un traitement équitable aux détenus canadiens. En contactant à la fois Ottawa et Londres, les représentants suisses contribuent à l'ambiguïté des négociations intra-Commonwealth sur le statut du Canada. Le War Office continue d'exiger que plusieurs aspects soient changés au Canada par souci de réciprocité. Ottawa

<sup>40</sup> TNA, FO916/306, Memo from Henry Satow to WO, décembre 1942.

<sup>41</sup> BAC, RG24, Bobine C-5332, Report by DIO, *Action Taken by Advisory Committee on Enemy and Canadian Internees*, 10 avril 1942 ; et vol. 2768, Report from DIO to DEA, 2 avril 1942 ; et DEA, Note, *Confinement of Five Officer Prisoners of War at Fort Henry*, 15 avril 1942.

accepte plusieurs requêtes même si certaines craintes persistent à la Défense nationale concernant la sécurité des camps. Par ailleurs, on demande à revoir des mesures jugées trop « musclées » telles que le menottage des détenus capturés lors de tentative d'évasion et l'utilisation de moyens coercitifs contre des officiers récalcitrants<sup>42</sup>. Ces requêtes sont cependant refusées par la DIO puisque les règles disciplinaires, clairement affichées aux détenus, sont jugées conformes au droit international.

Sur une note plus positive, le représentant suisse souligne la bonne collaboration établie au cours des échanges à Ottawa et la coopération sur le terrain, notamment la volonté des Canadiens d'améliorer la détention des prisonniers allemands. Ce constat témoigne de l'affirmation du Canada quant à son statut de puissance détentrice puisqu'Ottawa accepte davantage de responsabilités et prend des engagements par rapport à la Convention de Genève et la puissance protectrice, sans se référer uniquement au Foreign Office à Londres. L'objectif des autorités canadiennes est double. Il s'agit d'une tentative pour protéger les intérêts canadiens en Allemagne pour réciprocité et aussi pour accroître les contacts entre Ottawa et Berne. Dans le contexte de la Shackling Crisis, le dominion doit aussi avoir son propre POWIB pour assurer les communications avec Berne et Genève afin de confirmer auprès de l'ennemi qu'Ottawa n'est pas responsable de la crise actuelle, d'assumer les plaintes des détenus ni d'obtenir directement les informations sur les prisonniers canadiens. À ce propos, les Canadiens se plaignent aux Britanniques que la Suisse ne leur transmet pas l'ensemble des informations concernant la détention au Canada, mais communique seulement avec Londres. Le MAE insiste pour changer la situation<sup>43</sup>.

En ce qui a trait au quotidien dans les camps, les rapports d'observations montrent des conditions de captivité respectant les normes de la Convention de Genève au cours de l'année 1942. Un rapport général à la suite de visites effectuées par le CICR ne mentionne aucune plainte et décrit les « excellentes » conditions de détention : « Nous sommes heureux de relever que les conditions d'existence de ces prisonniers nous ont paru très satisfaisantes et qu'aucune plainte

<sup>42</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Report to DEA, *With Regard to the Protection of German Interest*, 15 janvier 1942.

<sup>43</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Telegram from DEA to High Commissioner for Canada in London, 14 novembre 1942.

n'est à signaler<sup>44</sup>. » Davis confirme cette même tendance qualifiant de satisfaisants l'aide et le matériel religieux, culturel, intellectuel, éducatif et sportif, et les divertissements offerts aux détenus<sup>45</sup>. Il note une constante amélioration de la captivité depuis 1940<sup>46</sup>. Malgré l'ampleur de la Shackling Crisis à l'automne 1942 et le sort des prisonniers subissant la politique de Londres et de Berlin, la captivité demeure relativement stable au niveau des conditions générales de détention chez les prisonniers allemands. Le CICR qualifie même le moral des captifs d'excellent, en dépit de l'effet psychologique de la crise sur les détenus<sup>47</sup>. Le CICR note au passage la bonne collaboration avec les Canadiens au cours de leurs visites des camps, ainsi que pour fournir les informations demandées<sup>48</sup>.

Le délégué suisse remarque les conditions générales de détention satisfaisantes, outre le peu de perspectives de travail à l'extérieur des camps, qui a pour effet de fragiliser le moral et l'état psychologique des captifs<sup>49</sup>. La principale plainte provient des prisonniers logés dans les tentes à Ozada en attendant la construction du camp de Lethbridge. Cette situation a provoqué plusieurs accrochages entre les gardiens et les prisonniers, menant même à une punition collective visant l'ensemble du camp. De plus, les délais des autorités canadiennes pour la reconnaissance des officiers nouvellement promus par Berlin rendent ceux-ci moins coopératifs. Néanmoins, l'observateur suisse note que les conditions sanitaires et les soins médicaux restent satisfaisants. Selon lui, les discussions positives tenues avec la DIO montrent que les Canadiens sont

<sup>44</sup> TNA, FO916/303, Télégramme du CICR au FO, *Rapports sur visites de camps au Canada*, Genève, 26 juin 1942.

<sup>45</sup> Archives M, Kautz Family YMCA Archives, Y.USA.42, Box 27, *Work in the Canadian Internment Camps during the Month of January 1942 by Dr. Jerome Davis*, 1<sup>er</sup> février 1942.

<sup>46</sup> YMCA Archives, Genève, Dossier Canada, *Report on the Work in Canada by Dr. Jerome Davis*, 19 décembre 1942 ; et Report by Dr. P. Spiro, October-November 1942, non daté.

<sup>47</sup> BAC, RG24, vol. 6584, Report by Ernest L. Maag, ICRC Canada, *Visit to camp # 23*, 23 novembre 1942.

<sup>48</sup> ACICR, BG 017 08-61, Cinquième, Sixième et Septième rapports sur la Situation de la Délégation du CICR au Canada, 30 octobre, 30 novembre 1942 et 30 décembre 1942.

<sup>49</sup> PA-AA, Bern, 4324, Consul General Switzerland in Canada, Memorandum regarding POW camps Inspected in March 1942, *Question Common to All or Most Camps*, 30 mars 1942.

concernés par ces plaintes et s'efforcent d'améliorer le traitement des détenus<sup>50</sup>.

De l'autre côté de l'Atlantique, les quelques centaines de prisonniers en Grande-Bretagne sont majoritairement du personnel sanitaire, des officiers et des sous-officiers. Le représentant suisse fait remarquer quelques plaintes jugées mineures en lien avec la nourriture, le respect des officiers allemands et la qualité de certains équipements. Néanmoins, la détention demeure acceptable par rapport à la Convention de Genève<sup>51</sup>. Pour leur part, les Américains accueillent un nombre limité de prisonniers en 1942. Ceux-ci sont détenus sur des sites déjà à disposition, principalement des bases militaires. Les conditions de détention sont similaires à celles des soldats américains en termes d'installation et de traitement. L'atmosphère dans les camps semble bonne selon l'observateur suisse puisque les captifs affichent une attitude coopérative avec les autorités<sup>52</sup>.

En dépit de ces rapports favorables, il persiste des plaintes récurrentes communes aux trois Alliés concernant le courrier des prisonniers. Autant pour la réception que pour l'envoi des colis et de la correspondance, les retards fréquents alimentent les plaintes des détenus. L'OKW note aussi cet enjeu récurrent des camps alliés. Selon les autorités, cette situation perdure en raison des transports difficiles en Europe et le refus de plusieurs lettres sont refusées par la censure<sup>53</sup>. Les Alliés soutiennent que le droit des prisonniers quant au courrier est respecté, mais que ceux-ci sont particulièrement prompts à critiquer sur ce sujet. Bien qu'il persiste plusieurs plaintes de prisonniers, un nombre minime se rapporte à des éléments majeurs indiquant un mauvais traitement des captifs. La réciprocité demeure la clef pour comprendre en partie ce constat. Bien que la Shackling

<sup>50</sup> AFS, E2001-02#1000-116#224, Consulate General Switzerland Canada, Report, *Interview with the Director of Internment Operations, Ottawa and Comments Received in Regard to Our Memorandum on Camps Inspected in August*, 10 septembre 1942.

<sup>51</sup> AFS, E2001-02#1000-115#439, H.W. Hirs, *Bericht Nr. 524*, 15 février 1943.

<sup>52</sup> AFS, E2001-02#1000-116#705, *Bericht über die Inspektion von Camp Fort Devens*, 26 septembre 1942 ; et ACICR, BG 017 08-89, Schweizerische Konsulat U.S.A nach Auswärtiges Amt, Berlin, *Erstes Merkblatt über die Lage der Deutschen in den Vereinigten Staaten von Amerika*, octobre 1942.

<sup>53</sup> BAC, RG25, vol. 2770, Report to DEA, *Letters and Complaints from German Prisoners of War in Canada addressed to the Swiss Consul General*, October-December 1942 ; et PA-AA, Kriegsrecht, R41285, Bericht, DRK z.H. des Herrn Generalhauptführers Grüneisen, Kriegsgefangenenpost, Berlin, 16 septembre 1942.

Crisis ait exprimé ce constat de manière violente, d'autres cas de conditions offertes aux détenus par réciprocité avec l'Allemagne sont des exemples moins explicites, mais tout aussi révélateurs. L'arrivée massive de captifs aux États-Unis contribue aussi à cette réalité.

### La réalité dans les camps nord-américains — 1943

Malgré l'augmentation importante du nombre de détenus en 1943, la détention quotidienne dans les camps de prisonniers de guerre allemands demeure acceptable du point de vue du droit international. Le respect de la Convention de Genève représente un aspect fondamental de la captivité, autant au Canada qu'en Grande-Bretagne et aux États-Unis. En termes de baraquements, d'installations sanitaires, de fournitures, de nourriture et de matériels intellectuels et sportifs disponibles, les nombreux rapports d'observateurs neutres notent des conditions générales respectant la convention internationale. Au Canada, le YMCA souligne encore une fois la grande collaboration des autorités canadiennes pour faciliter leur travail dans les camps et à Ottawa. Par rapport aux prisonniers, il note une certaine baisse du moral en raison des années de détention qui s'accumulent en dépit des activités culturelles, sportives, religieuses et éducatives en place. De manière générale, les représentants du YMCA se déclarent satisfaits des conditions de détention, bien que certains camps fassent état d'un manque de livres et que la formation universitaire tarde à être offerte sur d'autres sites<sup>54</sup>. De son côté, le CICR remarque aussi des conditions de détention satisfaisantes. Par contre, les délégués soulignent aux Canadiens les plaintes concernant la délivrance du courrier, le manque de fournitures dans quelques camps et l'accès restreint à différents produits dans les cantines : cigarettes, rasoirs, radios, instruments de musique, uniformes, sous-vêtements, savons, bières, etc. Tout comme leurs confrères du YMCA, ils remercient les autorités à Ottawa pour le déroulement des opérations humanitaires<sup>55</sup>.

<sup>54</sup> YMCA Archives, Dossier War Prisoners' Aid, Belgium Canada, German POW, Reports, *Report for January, February and March 1943 by Dale D. Brown*, non daté ; *Report of War in the Canadian Internment Camps during the Months of February to June 1943 by Dr. Jerome Davis*, 1<sup>er</sup> mars 1944 ; et *Report of War in the Canadian Internment Camps during the Months of July to December 1943 by Dr. H. Boeschenstein*, 24 mai 1944.

<sup>55</sup> ACICR, BG 017 08-65, Rapport CICR Ernest L. Maag, Montréal, Report, *Résumé of activity of Delegate from April 16 to May 25, 1943*, 25 mai 1943.

Au sud de la frontière, les rapports du CICR confirment la qualité satisfaisante des premiers camps. Les conditions matérielles, l'organisation des camps, les perspectives d'emploi, les activités et les soins médicaux offerts aux détenus font l'objet de commentaires positifs. Bien que quelques points mineurs demeurent à améliorer sur certains sites, notamment le manque d'espace, d'équipements et d'approvisionnement divers, les délégués saluent le travail des Américains considérant la masse de prisonniers transportés sur leur territoire<sup>56</sup>. Finalement, les quelques camps en Grande-Bretagne offrent aussi des conditions de captivité suffisantes selon les observations considérant le caractère temporaire de plusieurs installations et le peu de prisonniers allemands<sup>57</sup>. De son côté, le CICR félicite l'amélioration des rapports entretenus avec le Foreign Office pour les négociations en cours concernant différents aspects litigieux de la détention. Par contre, Genève signale que les officiers militaires du War Office sont moins réceptifs à cette coopération, notamment en raison de leur opposition à certaines propositions en lien avec des soins médicaux spéciaux pour les captifs<sup>58</sup>.

Sur la scène internationale, le Comité international de la Croix-Rouge, la Suisse et le YMCA accentuent leurs travaux et leurs relations diplomatiques durant l'année 1943. Ces acteurs humanitaires obtiennent une étroite collaboration des autorités des trois pays à la fois lors de leurs visites, pour la transmission d'informations et pour améliorer les conditions de captivité en fonction des problèmes observés sur les sites. En ce sens, les autorités canadiennes et britanniques poursuivent leur collaboration avec la Suisse grâce à des rencontres mensuelles avec les délégués. Lors de ces entretiens, on aborde chaque critique soulevée. Par exemple, lors d'une rencontre entre Jaccard, le col Streight et un représentant du MAE, le délégué soulève les restrictions dans les cantines au Canada, le manque de soins dentaires, le peu d'espace dans certains camps et

<sup>56</sup> AFS, E2001-02#1000-116#550, Rapport CICR, Washington, *Zusammenfassender Allgemeiner Bericht über Standardlager für Deutsche Kriegsgefangene in den Vereinigten Staaten*, 27 novembre 1943.

<sup>57</sup> Kautz Family YMCA Archives, Y.USA.42, World Alliance Records, Box 26, War Prisoners' Aid of the World's Committee of YMCA's, New York, *General Observations: England, July to December 1943*, non daté.

<sup>58</sup> ACICR, BG 017 05-136, Procès-verbal, *Rapport de M. H. de Pourtales délégué du CICR en Grande-Bretagne*, 1<sup>er</sup> septembre 1943.



les délais de livraison du courrier. En réponse, les autorités rétorquent que les prisonniers allemands reçoivent de meilleures conditions que plusieurs familles canadiennes qui subissent le rationnement. Elles assurent que les détenus reçoivent les mêmes soins que les soldats canadiens, malgré un manque de personnel. À Londres, des discussions similaires ont lieu entre le diplomate suisse Walter Preiswerk, le Foreign Office et le War Office au sujet des camps en Grande-Bretagne, et des transferts de détenus vers le Canada. Des rencontres sont aussi organisées avec le State Department et le War Department à Washington pour assurer les échanges d'informations avec l'Allemagne<sup>59</sup>.

Certaines situations sont toutefois plus complexes et concernent plus d'un pays. Lors des opérations militaires alliées en Afrique du Nord, des problèmes font surface concernant les communications avec la Suisse et le CICR pour les listes de prisonniers, surtout dans le contexte précipité des transferts entre Londres, Washington et le Commonwealth. À la suite des critiques soulevées par l'Allemagne et le CICR à ce sujet, le commandement allié établit une procédure commune pour assurer la notification à la fois des prisonniers et de la puissance protectrice<sup>60</sup>. Aussi à l'été 1943, le State Department autorise l'inspection des camps de transit américains en Grande-Bretagne par la Suisse, de même que les camps africains, même si ceux-ci sont temporaires. L'objectif des Alliés est de garantir un traitement homogène des prisonniers allemands<sup>61</sup>. Sur ce point, les conditions matérielles dans les camps de transit américains en Angleterre sont jugées excellentes, mais les représentants suisses remarquent que les soldats américains semblent moins soucieux de respecter les traditions, les coutumes et la discipline

<sup>59</sup> Kautz Family YMCA Archives, YUSA.42, World Alliance Records, Box 26, Report from E.T. Colton, *Prisoners of War Services in the United States*, 8 novembre 1943 ; TNA WO32/9891, Reports, *Notes on Conversation with Monsieur Preiswerk Head of the Swiss Legation*, Special Division, May, June and September 1943 ; et AFS, E2001-02#1000-116#224, Reports, *Summary of Interview Between the Director of Prisoners of War and the Consul General of Switzerland, janvier à mars 1943*, Ottawa, non daté.

<sup>60</sup> TNA, WO32/10723, Reports for WO by Allied Headquarters, *Arrangements for the Notification of Enemy Prisoners of War*, janvier 1944 ; et WO32/10741, *Co-ordination of Transfers of Prisoners of War from one Holding Country to Another*, janvier 1944.

<sup>61</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1411, Memorandum from Secretary of War, Washington D.C. to John G. Winant, American Ambassador, London, 21 juin 1943.

militaire chères à plusieurs hauts officiers allemands, contrairement à leurs homologues britanniques<sup>62</sup>.

Malgré les rapports positifs à l'endroit des conditions de détention, les trois geôliers font toujours face à un nombre élevé de plaintes au cours de l'année 1943. Pourtant, les informations sur l'état de la captivité sont transmises à Berlin. Par le biais des rapports suisses, du CICR, du YMCA, des agences de presse et de la censure du courrier, l'OKW demeure informé de la situation dans les camps alliés. Ces organismes recherchent plutôt les cas de mauvais traitements, d'infractions au droit international et les plaintes de prisonniers afin de critiquer les autres puissances détentrices<sup>63</sup>. Les critiques concernent soit des constats plus généraux, tels que la livraison tardive du courrier, ou des éléments isolés comme l'état d'une installation précise. Par exemple, les Américains font face à des dizaines de plaintes de prisonniers qui soutiennent avoir reçu un mauvais traitement lors des transports ou pour avoir subi une punition jugée excessive en réponse à une tentative d'évasion<sup>64</sup>.

Au Canada, un officier allemand dénonce le nouveau système de coupon dans les cantines, où les frais bancaires sont à la charge des prisonniers, de même que l'interdiction de certains livres dans les bibliothèques (Atlas, manuels de chimie et de télécommunication radio). Alors que les autorités canadiennes répondent que ces ouvrages sont censurés pour des raisons de sécurité, d'autres plaintes sont relevées pour diverses raisons : punitions excessives, traitement non respectueux des officiers, vêtements de rechange insuffisants, utilisation de mesures coercitives injustifiées et montants non transférés de la Grande-Bretagne. Aussi, plusieurs problèmes sont en lien avec la reconnaissance de promotion d'officier. En fait, des prisonniers affirment faire l'objet d'une promotion selon les informations recueillies dans leurs correspondances personnelles et affichent ouvertement

<sup>62</sup> ASF, E2001-02#1000-116#775, Mémoire de Swiss Legation in Great Britain to Division des Intérêts Étrangers, Berne, 14 septembre 1943.

<sup>63</sup> PA-AA, Kriegsrecht R41204, Bericht OKW an das Auswärtige Amt, *Berufliche Weiterbildung deutscher Krgf. In Kanada und USA*, 27 janvier 1944 ; R41205a, *Weiterbildung deutscher Kriegsgefangener in den USA*, 17 août 1943 ; et R41176, *Briefe von deutschen Kriegsgefangenen in Grossbritannien die sich in amerikanischem Gewahrsam befinden*, 16 juin 1943.

<sup>64</sup> NARA, RG389, Entry 467, Box 1517, Report by I.B. Summers, Prisoners of War Division to State Department, Washington D.C., 6 décembre 1943.

leur nouveau rang militaire. N'ayant reçu aucune confirmation officielle, les autorités canadiennes refusent de reconnaître ces promotions et demandent aux captifs de retirer ces symboles. Devant le refus des individus concernés, ces derniers subissent un isolement comme mesure punitive, ce qui soulève des contestations dans les camps<sup>65</sup>.

Le nombre accru de plaintes émises par les prisonniers allemands alarme les autorités à Ottawa. Considérant la quantité et la nature des allégations, les Canadiens soupçonnent une stratégie de la part de membres de la Gestapo parmi les détenus. Cette dernière semble avoir été établie par l'OKW à Berlin et incite les militaires capturés à produire un maximum d'accusations afin de nuire aux Alliés. D'ailleurs, plusieurs déclarations de maltraitance sont en lien avec la situation des captifs avant leur arrivée au Canada, ce qui rend particulièrement difficile la vérification de ces allégations. De plus, la plupart des critiques relatives aux camps canadiens sont jugées injustifiées, exagérées ou fausses par les autorités canadiennes. Les experts y voient une stratégie des éléments subversifs pour passer de l'information par la puissance protectrice. Étant dans le contexte de la Shackling Crisis, les officiers du MAE craignent que ces nombreuses plaintes enveniment la situation et fragilisent les négociations avec Berlin. Rappelant le cas des prisonniers transportés sur le HMT *Pasteur* en mars 1942, on redoute des représailles immédiates en réaction à ces accusations. Les Canadiens demandent donc à Londres et à la délégation suisse de retarder la transmission de ces plaintes à l'Allemagne en attendant qu'ils justifient clairement celles-ci<sup>66</sup>.

La réalité quotidienne de la captivité au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne présente plusieurs similarités en vertu de leur engagement envers la Convention de Genève, mais aussi de par leur proximité comme puissance détentrice. Leur influence mutuelle sur leur régime de captivité est non négligeable. Comme avancé, les trois géôliers observent l'application du droit international, ainsi que les conditions de détention offertes aux militaires ennemis sur chaque territoire. De plus, chacun entretient des liens étroits avec ses Alliés.

<sup>65</sup> BAC, RG25, vol. 2771, Report to DEA by Col Streight, *Complaint Treatment of POW While Undergoing Detention*, 24 août 1943.

<sup>66</sup> TNA, FO916/584, Report from R.E.A. Elwes, WO to W. Robert, FO, 24 février 1943. Ce rapport est retransmis à W. Preiswerk, Swiss Legation, London, 26 février 1943.

Que ce soit la proximité entre le Canada et les États-Unis, les liens intra-Commonwealth ou les opérations militaires américano-britanniques, les particularités des relations interalliées influent sur le développement de la captivité sur leur territoire respectif et assurent une uniformisation des conditions de détention. Ce processus s'inscrit aussi dans la stratégie visant à assurer des conditions favorables dans les camps en Allemagne<sup>67</sup>. Malgré les plaintes de prisonniers et du commandement allemand, le traitement des prisonniers allemands à l'Ouest est, à plusieurs égards, supérieur aux normes internationales. Ce point est remarqué par la Suisse, le CICR et le YMCA, dont le travail comme acteurs neutres s'inscrit aussi dans la politique internationale, notamment au sein du Commonwealth.

### Les acteurs « neutres » et les relations intra-Commonwealth

Bien que tentant d'éviter de s'immiscer dans les relations interalliées, les différents acteurs neutres se retrouvent néanmoins parties prenantes de la politique internationale. En ce sens, les représentants suisses et les délégués du CICR et du YMCA tentent avant tout d'assurer le secours aux prisonniers allemands tout en préservant le caractère neutre de leurs actions et mandats humanitaires basés sur la Convention de Genève. Toutefois, leur approche diplomatique s'inscrit aussi dans la dynamique politique en place entre Ottawa, Londres et Berlin, ce qui contribue à alimenter certains contentieux. Alors que les autorités américaines privilégient les relations bilatérales avec Berne et Genève sans impliquer leurs Alliés concernant la détention de militaires ennemis sur leur territoire (à l'exception des projets communs d'échange de détenus, de transport de prisonniers et du courrier et des camps de transit), le travail des neutres est autrement plus complexe dans le cadre des relations intra-Commonwealth.

Pour la Suisse, assumer le mandat de puissance protectrice à la fois pour l'Allemagne et le Commonwealth devient particulièrement complexe considérant les négociations avec le War Office et le Foreign Office pour les politiques de captivité au Canada, en plus des liens entretenus avec le gouvernement canadien par l'entremise

<sup>67</sup> Simon P. MacKENZIE, « The Treatment of Prisoners », *op. cit.*, p. 488-504 ; Simon P. MacKENZIE, « The Shackling Crisis », *op. cit.*, p. 78-80 ; et Joan Beaumont, « Protecting Prisoners of War, 1939-45 », dans Bob Moore et Fedorowich, *Prisoners of War and their Captors*, *op. cit.*, p. 278-279.

de ses consulats à Montréal, à Toronto et à Vancouver<sup>68</sup>. Considérant que Londres représente les dominions dans la diplomatie avec l'Allemagne, les diplomates suisses estiment que les captifs allemands sont officiellement sous la responsabilité de la Grande-Bretagne comme puissance détentrice. Cette réalité complique le développement des relations bilatérales entre Berne et Ottawa. De plus, l'OKW et le ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne refusent les communications directes avec Ottawa, ce qui force les représentants suisses à privilégier une centralisation de la diplomatie à Londres<sup>69</sup>. Finalement, le fait que le Canada n'avait pas d'ambassade (ouverte seulement en 1953) ni de légation (1947) à Berne à cette époque oblige les autorités suisses et canadiennes à communiquer par l'entremise des officiels britanniques, ce qui s'arrime difficilement aux aspirations du MAE quant à la reconnaissance du Canada comme puissance détentrice pour les prisonniers de guerre sur son territoire<sup>70</sup>.

Dans ce contexte, plusieurs enjeux soulevés par le traitement des prisonniers allemands au Canada (politiques de détention, transfert d'information, censure, courrier et plaintes des détenus et demandes de Berlin) sont négociés entre les officiels suisses et britanniques par l'entremise de l'ambassade suisse à Londres, parfois sans impliquer les Canadiens. Cette approche perpétue le principe que les règles canadiennes soient établies par les autorités britanniques. Alors que les consulats suisses au Canada collectent les informations auprès des détenus et des autorités canadiennes, les questions se rapportant à la Convention de Genève sont discutées principalement entre Londres, Berne et Berlin. Par exemple, en juillet 1941, l'ambassade suisse à Londres contacte directement (et uniquement) le col Coates au War Office concernant l'application de l'article 42 au Canada stipulant le droit des détenus de s'adresser aux représentants de la puissance protectrice. Similairement, les démarches de la Suisse pour obtenir des

<sup>68</sup> Neville Wylie, « Une évaluation du parcours de la Suisse en tant que puissance protectrice à "double mandat" pour le Royaume-Uni et l'Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale », *Relations internationales*, vol. 144, n° 4 (2010), p. 3-21.

<sup>69</sup> AFS, E2001-02#1000-115#429, Memorandums de Swiss Legation in Great Britain à la Division des intérêts étrangers, Département politique fédéral, Berne, *accidents de travail*, 27 janvier 1943.

<sup>70</sup> Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), « Canada ». Page consultée le 15 janvier 2021. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/003378/2007-09-24/>.

renseignements sur des détenus et pour valider le droit à la lecture des prisonniers sont faites auprès du Foreign Office sans inclure Ottawa<sup>71</sup>.

Parallèlement, les liens entretenus entre les représentants suisses et les autorités du DIO et du MAE à Ottawa alimentent l'approche fonctionnaliste du gouvernement de Mackenzie King face à Londres. Bien que les demandes du MAE au consulat suisse soient acheminées à Berne par l'intermédiaire de Londres, ce processus diplomatique confirme aux yeux des hauts fonctionnaires canadiens l'importance de leurs revendications relatives au statut de puissance détentrice du Canada. Les relations avec la Suisse, pays neutre au cœur de la diplomatie entre les Alliés et l'Axe, viennent confirmer la souveraineté du Canada à l'internationale. Le MAE tente donc de prendre part aux échanges diplomatiques concernant les soldats canadiens en Allemagne et les enjeux liés aux prisonniers allemands au Canada par le biais des communications avec Berne. À plusieurs reprises au cours du conflit, Ottawa justifie d'ailleurs son autonomie auprès de son allié en soulevant ses relations avec les responsables suisses. Les nombreux efforts du MAE envers la Suisse demeurent importants considérant la rareté des postes diplomatiques canadiens à l'époque.

Toutefois, il semble que les officiels du MAE surestiment l'intimité et la signification (pour les Suisses) de leurs rapports avec la puissance protectrice, afin de promouvoir leur politique nationaliste visant à jouer un rôle plus actif et indépendant au sein des affaires humanitaires liées aux prisonniers de guerre. En effet, Berne montre très peu d'ouverture aux tentatives des Canadiens d'établir une relation diplomatique directe à Berne. Les Suisses, en particulier, contribuent plutôt à centraliser la diplomatie de la captivité à Londres au cours du conflit. Comme puissance protectrice, la Suisse intervient diplomatiquement avec l'Allemagne et le Commonwealth en insistant pour utiliser les canaux officiels britanniques. Cette situation se poursuit en marge des débats canado-britanniques sur le principe conjoint, l'ambiguïté du partage des responsabilités et le statut officiel du Canada jusqu'en mai 1945.

<sup>71</sup> AFS, E2001-02#1000-115#429, Memorandums de Swiss Legation in Great Britain à la Division des intérêts étrangers, Département politique fédéral, Berne, *Prisonniers de guerre au Canada*, 5 juillet 1941 ; *visites de camps*, 26 octobre 1942 ; et *Question d'autoriser les prisonniers de guerre à lire pendant leur détention*, 5 octobre 1943.

Bien qu'étant en dehors des canaux diplomatiques officiels contrairement aux diplomates suisses, le CICR contribue à alimenter l'ambiguïté dans les rapports intra-Commonwealth en entretenant des liens étroits avec plusieurs autorités des deux côtés de l'Atlantique. De par son mandat issu à la fois de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève, reconnu par l'Axe et les Alliés, l'organisation humanitaire est en relation avec les gouvernements canadien et britannique, s'adressant aux deux partis pour la situation au Canada. Les délégués s'efforcent véritablement de concentrer leurs efforts autour de la protection des prisonniers de guerre et font preuve de pragmatisme en ce sens. Dès 1940, les autorités du CICR comprennent l'importance d'entretenir les liens avec Londres concernant la détention au Canada. Bien que voulant éviter de se compromettre dans les relations intra-Commonwealth et la politique internationale, Genève cherche aussi à assurer ses travaux humanitaires auprès des prisonniers de guerre en développant des relations constructives avec Ottawa et Londres.

La présence de la Croix-Rouge internationale dans la diplomatie de la captivité est notamment importante dans le cas des tentatives d'échange de détenus et pour discuter des conditions de détention. Contrairement aux diplomates suisses, le CICR s'adresse parfois parallèlement à Londres et à Ottawa pour des revendications en lien avec les captifs au Canada. D'ailleurs, le CICR stipule clairement que leurs rapports d'inspection sont envoyés à la fois à Ottawa et à Londres<sup>72</sup>. Ainsi, dès l'été 1940, le CICR déploie un vaste réseau diplomatique en entretenant des échanges avec les Croix-Rouge nationales canadienne, britannique, américaine et allemande, le consulat britannique à Genève, les délégations suisses à Londres et au Canada, le War Office, le POWIB, le Foreign Office et le DIO et le MAE à Ottawa pour assurer ses activités envers les prisonniers allemands. Par exemple, le CICR fait pression à la fois à Ottawa et au Foreign Office pour accélérer l'approbation par le gouvernement canadien du délégué Maag pour visiter les camps au Canada : « Nous le priions [Rodolphe Haccius, délégué à Londres] en même temps de faire son possible auprès du ministère des Affaires étrangères de Londres pour que cette autorisation soit donnée à notre Délégué au Canada le plus rapidement possible<sup>73</sup>. »

<sup>72</sup> ACICR, BG 017 08-62, Lettre de R. Gallopin à Ernest L. Maag, 21 décembre 1942.

<sup>73</sup> ACICR, BG 017 08-48, Note pour M. Burckhardt en réponse à la lettre de M. Harthman, 2 octobre 1940.

Le CICR fait preuve de pragmatisme face à la politique intra-Commonwealth. Considérant les transferts de prisonniers de guerre qui s'intensifient en 1941 dans diverses parties de l'Empire britannique, les dirigeants de la Croix-Rouge à Genève comprennent qu'ils doivent resserrer leurs liens avec les autorités britanniques afin d'assurer une intervention efficace envers les détenus<sup>74</sup>. Lors des transferts ultérieurs de détenus en 1943 et 1944, le CICR opte plutôt pour des échanges directs avec Ottawa sans passer par Londres afin d'assurer une transmission rapide et précise des renseignements sur les captifs. Par exemple, les informations sur les prisonniers transférés de l'Afrique du Nord au Canada sont recueillies à Ottawa, ce qui est jugé plus rapide par le CICR que la procédure antérieure se référant au POWIB à Londres, où les listes de détenus sont acheminées à Genève par valise diplomatique suisse dans un délai minimum de deux semaines<sup>75</sup>.

Du côté des Canadiens, l'approche du MAE avec le CICR va parfois à l'encontre de sa politique nationaliste. Bien que mentionnant à son allié britannique l'importance de ses relations avec Genève comme nation souveraine, signataire de la Convention de Genève et puissance détentrice pour les détenus sur son territoire, Ottawa se réfère parfois à Londres pour certaines demandes du CICR (listes de détenus, informations personnelles, évasions, courrier et plaintes). Cette stratégie sert notamment à justifier les délais et l'ambivalence des réponses fournies et à éviter de compromettre diplomatiquement le gouvernement canadien sur des questions complexes prétextant qu'elles sont du ressort de la Grande-Bretagne comme puissance détentrice. Cette approche contribue toutefois à entretenir l'ambiguïté sur les responsabilités officielles du Canada envers les prisonniers allemands. Le MAE mentionne à plusieurs reprises à l'organisation humanitaire que certaines actions demandées sont complexes, impliquent de multiples autorités et doivent être considérées par les autorités britanniques : « *In view of the fact that the United Kingdom is the detaining power [...] information has been communicated to the War Office*

<sup>74</sup> Dossier CICR 9. 428-429 ACICR, BG 017 05-133, Rapport, *Nécessité de rapports plus directs et étroits avec les Autorités britanniques pour les questions intéressant les prisonniers de guerre*, 29 octobre 1941.

<sup>75</sup> ACICR, BG 017 08-84, Note pour M. Hartmann, *Avis de transfert des prisonniers de guerre allemands à leur arrivée au Canada*, 17 mai 1943 ; Lettre 2970 de CICR, Délégation de Londres à Genève, *Transferts PG Égypte-Canada*, 11 janvier 1944.



*in London and it is assumed it will be transmitted by the Prisoners of War Information Bureau and through the proper official channels, to the International Red Cross Committee*<sup>76</sup>. »

L'ambiguïté entre la diplomatie intra-Commonwealth et le CICR est aussi entretenue par les autorités britanniques durant les périodes de tensions, notamment dans le cadre de la politique de représailles durant la Shackling Crisis. Alors que Genève intensifie ses demandes pour intervenir auprès des détenus subissant la mise aux fers dans les camps canadiens, la délégation britannique à Berne stipule explicitement au CICR que Londres est responsable des opérations de détention au Canada et que la consultation des Canadiens est non seulement non obligatoire, mais que les communications avec Ottawa doivent passer par le Foreign Office :

D'autre part, tous les prisonniers de guerre se trouvant au Canada doivent être considérés comme étant sous le contrôle du Gouvernement britannique de Londres. En conséquence, la Légation britannique estime qu'il n'est pas nécessaire que le CICR offre ses bons offices au Gouvernement du Canada. Si néanmoins, le CICR tenait à le faire, cette offre devrait être transmise par l'intermédiaire du Foreign Office<sup>77</sup>.

Pourtant, lorsque le CICR sollicite Haccius afin qu'il fasse pression à Londres pour que Maag soit autorisé à rendre visite aux prisonniers allemands subissant la politique de représailles, les Britanniques demandent au CICR que Maag présente lui-même cette requête aux autorités canadiennes. Cette approche du Foreign Office vise surtout à éviter d'attiser les différends avec Ottawa dans les négociations en cours sur le principe conjoint et d'alimenter la perception d'ingérence de Londres sur les politiques canadiennes considérant que l'ordre d'enchaîner les captifs a soulevé beaucoup de tensions entre les deux Alliés<sup>78</sup>. Alors que les transferts de prisonniers vers le Canada diminuent à la suite de cette crise, le CICR poursuit ses relations triangulaires avec Londres et Ottawa tout en évitant de s'ingérer dans le débat sur le principe conjoint. Jusqu'au rapatriement des détenus, les

<sup>76</sup> ACICR, BG 017 08-49, Norman A. Robertson, DEA, to Ernest L. Maag, 16 juillet 1941.

<sup>77</sup> ACICR, BG 017 08-54, Téléphone de M. Livingston à M. Gallopin, 20 octobre 1942.

<sup>78</sup> ACICR, BG 017 08-54, Note du CICR au Département politique fédéral, Division des affaires étrangères, Berne, 12 novembre 1942.

délégués du CICR réussissent à naviguer à travers la diplomatie intra-Commonwealth pour assurer leurs activités humanitaires auprès des prisonniers allemands.

Dans le cas du War Prisoners' Aid du YMCA, l'organisme agit davantage en marge de la politique internationale et de la diplomatie contrairement à la Suisse et au CICR dont le mandat repose sur le droit international. Bien qu'utilisant les nombreux canaux officiels pour assurer leurs activités, les délégués exercent une influence moins significative que leurs homologues suisses sur les relations interalliées. Le YMCA mise avant tout sur les aspects spirituel, sportif et intellectuel de l'aide humanitaire aux prisonniers de guerre. De plus, il porte son attention sur le caractère chrétien de son action envers les internés civils et les prisonniers militaires, autant chez les Alliés qu'en Allemagne. Cette approche est efficace puisque le YMCA réussit à établir d'excellentes relations avec les responsables de la captivité aux yeux de l'organisme et des gouvernements, tout en développant un vaste réseau de contacts avec les nombreuses autorités militaires et politiques suisses, allemandes, canadiennes, américaines et britanniques responsables des prisonniers, ainsi que des organismes religieux, humanitaires (notamment le CICR), sportifs, artistiques et intellectuels<sup>79</sup>. À l'interne, les dirigeants veulent profiter de ces relations constructives avec les autorités pour étendre l'influence du YMCA, surtout dans l'après-guerre, comme organisation humanitaire internationale et d'être reconnu au même titre que le CICR. En ce sens, la reconnaissance de la neutralité et de l'universalité de l'organisme par rapport aux différents régimes politiques et la diplomatie interalliée est un objectif jugé primordial selon les directeurs du WPA Darius Alton Davis et Tracy Strong<sup>80</sup>.

Dans ce contexte, les activités humanitaires du YMCA soulèvent peu d'enjeux litigieux liés aux débats canado-britanniques sur la captivité, comparativement aux CICR et aux diplomates suisses. Toutefois,

<sup>79</sup> Tracy STRONG, « Service with Prisoners of War », dans Clarence P. Shedd *et coll.*, *History of the World's Alliance of Young Men's Christian Associations*, London, SPCK, 1955, p. 559-560. Manuscrits de John E. Manley, *Administration and Relationships of War Prisoners Aid of the YMCA in the United States during World War II*, 1948.

<sup>80</sup> Archives YMCA, classeur, Dossier Barwick John W., 1940-1944, Letter from D. A. Davis to John Barwick, 13 septembre 1940 ; Boîte X 391 (71), War Work YMCA, Canada, Some Observations on the Work of the War Prisoners' Aid of the YMCA in Canada by Professor H. Boeschstein, septembre 1946.

l'organisation se retrouve à quelques reprises au centre de la diplomatie humanitaire entre les Alliés et l'Allemagne. Berlin fait notamment des propositions à Ottawa et à Londres concernant certaines conditions de détentions par l'entremise du YMCA. Par exemple, les autorités allemandes proposent un nombre réciproque de cigarettes accordées aux détenus, ou encore d'inclure les prisonniers malvoyants et atteints de surdit  dans les listes des détenus rapatriables. Alors que les Canadiens se r f rent   Londres pour ces demandes, les Britanniques privil gient plut t les n gociations par l'entremise du CICR et des repr sentants suisses<sup>81</sup>. N anmoins, les gouvernements britannique et canadien (et subs quemment am ricain) se montrent particuli rement dispos s   collaborer avec le WPA afin d'assurer la r ciprocit  avec l'Allemagne, en plus de fournir davantage de ressources aux d tenus ennemis ( quipement r cr atif, livres, films, mat riel d'artiste, instruments de musique et articles religieux chr tiens). Cette approche constructive avec le YMCA s'inscrit  ventuellement dans la strat gie alli e de d nazification des prisonniers<sup>82</sup>. D'ailleurs, les similarit s dans les relations  tablies entre Ottawa, Londres, Washington et le YMCA, « *often extraordinary good and almost universally pleasant and effective* » comme signal  par un membre, t moignent d'une strat gie de propagande politique commune chez les trois Alli s en faisant la promotion du droit international humanitaire<sup>83</sup>. Tout comme pour la Suisse et le CICR, le r le d'observateur neutre du YMCA s' tend avec l'intensification des op rations de d tention qui se poursuit en 1944, notamment aux  tats-Unis.

### Une d tention de guerre stable en 1944

La captivit  de guerre aux  tats-Unis est en pleine expansion en 1944. Avec 124 000 prisonniers allemands en janvier et 306 000 en d cembre,

<sup>81</sup> BAC, RG24, vol. 6581, Letter from Conrad Hoffmann jr, New York, to Lt. Col. H. Stethem, 28 novembre 1940 ; RG24, vol. 3927, Letter from de George Ignatieff to DEA, 26 juillet 1943 ; et Report from DEA to National Defence (Navy), 22<sup>nd</sup> Meeting of Sub Committee A, 12 ao t 1943.

<sup>82</sup> Matthew Barry SULLIVAN, *Thresholds of Peace: Four Hundred Thousand German Prisoners and the People of Britain*, London, Hamish Hamilton, 1979, p. 82, 83 et 143.

<sup>83</sup> Manuscrit d'Andre Vulliet, *Rising Above Captivity. A Record of YMCA Service among Prisoners, Internees and Displaced Persons during World War II*, YMCA, Gen ve, 1946, p. 384.

répartis dans plus de 150 camps, la gestion de ce réseau de détention représente une réalité beaucoup plus complexe que la situation au Canada qui accueille quelque 34 000 détenus en fin d'année. Face à l'afflux massif de prisonniers, le YMCA et le CICR se retrouvent dans l'obligation d'augmenter leurs effectifs sur le territoire américain pour assurer leurs missions. À ce sujet, ils notent la collaboration en place avec l'OPMG qu'il juge pleinement satisfaisante, marque d'une confiance mutuelle<sup>84</sup>. En dépit de l'ampleur des opérations, les conditions de détention demeurent excellentes selon les évaluations des observateurs neutres. Les camps américains respectent les normes internationales en termes d'installations, d'équipements, de nourriture et de services offerts aux détenus<sup>85</sup>. Selon le CICR, outre quelques aspects précis touchants des camps en particulier (manque d'espace, équipements sportifs insuffisants, etc.) la majorité des plaintes des prisonniers se rapportent aux conditions de travail. Celles-ci sont liées au climat chaud et humide des États du Sud. Par contre, à la suite des visites, la situation est qualifiée de satisfaisante. En fait, les plaintes proviennent surtout de prisonniers récalcitrants au travail ou ayant peu d'expérience avec ce type de climat<sup>86</sup>.

Ces constats sont aussi remarqués lors d'une tournée effectuée à l'automne 1944 par le Dr Charles Kimberley pour le compte d'Adolf Berle, assistant au Secrétaire d'État chargé des questions de sécurité. Son rapport indique que les conditions de détention sont excellentes malgré un manque de matériel intellectuel dans certains camps, surtout pour la lecture. Le moral des détenus semble très bon en dépit des annonces des défaites allemandes qui s'accumulent. Toutefois, il remarque la présence de l'idéologie nazie dans l'opinion de plusieurs détenus<sup>87</sup>. Aussi, il note des plaintes remises par l'observateur suisse par rapport au traitement des hauts officiers et du personnel protégé. Ceux-ci critiquent leurs conditions supposément inférieures aux normes relatives à leur grade : manque de vêtements supplémentaires,

<sup>84</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1630, YMCA, *Report on War Prisoners Aid to United States Prisoner of War camp, January-October 1944*, non daté.

<sup>85</sup> ACICR, G17, BG 017 08-90, Report by CICR, Séance des délégations, *Activités des délégations dans les pays suivants : États-Unis*, Genève, 13 mai 1944.

<sup>86</sup> ACICR, G3, BG 003 55-2, CICR, *Rapport sur la mission de Mr. A. G. Zollinger à Londres et Washington du 12 janvier au 4 novembre 1944*, non daté.

<sup>87</sup> Roosevelt Library, Berle Papers, State Department Subject File, 1938-45, Report from Dr. Charles H. Kimberley to A. A. Berle, *Report on German POWs*, novembre 1944.

confort de la détention, privilèges et soins particuliers<sup>88</sup>. Selon Kimberley, le problème provient à la fois de certains commandants de camps qui sont peu coopératifs par rapport aux recommandations des organisations neutres et sont peu réceptifs aux demandes des captifs, ainsi que le manque de volonté de collaboration de certains officiers allemands avec les autorités américaines.

Les hautes autorités à Washington sont déjà informées de cette situation. La source du problème est l'expansion rapide des opérations de captivité aux États-Unis et le besoin critique de personnel, ce qui nécessite l'emploi d'officiers parfois sous-qualifiés, ou du moins peu motivés par leur nouvelle fonction. Ils remarquent que plusieurs militaires américains ont une opinion négative face à leur affectation dans les camps de prisonniers, car il s'agit d'un rôle peu prestigieux au sein des forces armées et qu'ils se perçoivent comme inadaptés pour cet emploi. Cette affectation est vue par certains comme un échec de la carrière militaire<sup>89</sup>. Cette situation découle aussi de la gestion de la détention mise en place sur le territoire américain. Contrairement au modèle canado-britannique, l'administration est décentralisée afin d'adapter la captivité aux particularités régionales, et surtout, pour la mise au travail d'un maximum de prisonniers. Le nombre de camps, la quantité de prisonniers et le système politique américain font en sorte que les acteurs régionaux ont une plus grande autonomie. Les politiques sont établies à Washington, mais leur mise en application revient aux commandants de camp (Post Commander) qui sont sous l'autorité du commandement militaire de la région concernée (Service Command). L'OPMG laisse ainsi une marge de manœuvre aux autorités locales pour éviter qu'elles se réfèrent constamment à Washington pour la gestion quotidienne de la captivité.

Ce mode d'opération engendre toutefois des problèmes au sein du processus décisionnel. En plus d'avoir une connaissance minime du droit international et de la situation des prisonniers allemands, plusieurs autorités militaires régionales démontrent peu d'intérêt sur

<sup>88</sup> NARA, RG59, Entry 58D7, Box 24, *Memorandum on Visit Made February 10-12, 1944, to camp Clinton by Edward Feer, Swiss Legation and Bernard Gufler, Department of State* ; et *Memorandum on Visit camp Clinton on July 12-13, 1944 by Werner Weingaertner, Swiss Legation and John Brown Mason, Department of State*, non daté.

<sup>89</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1627, *Memo from Cap. Duorovy to Gen. Bryan, Washington, Observation, Suggestion and Recommendations*, 24 août 1944.

ces questions, laissant une grande latitude aux captifs dans la gestion interne des camps. De surcroît, ces officiers perçoivent les commandants de camps comme une entrave à leur propre autorité militaire et interfèrent dans la gestion de la captivité. Certaines initiatives prises par les autorités de camp pour améliorer la détention sont bloquées par leurs supérieurs hiérarchiques peu collaboratifs. Par conséquent, plusieurs divergences sont observées dans l'application des politiques entre les camps. Selon une évaluation interne de l'ASF, certains commandants récemment relevés de leur fonction étaient carrément incompétents pour leur tâche et affichaient une connaissance limitée de l'OPMG et des règles émises à Washington pour encadrer la détention. Leur méthode « personnelle » de gestion a engendré plusieurs disparités dans la captivité par rapport aux objectifs établis par Washington<sup>90</sup>. Ce problème d'ordre militaire est critiqué par le State Department puisqu'il freine la maximisation de l'emploi des détenus et permet l'influence des « fanatiques » sur les autres détenus, en plus de provoquer des plaintes chez les détenus<sup>91</sup>.

Lors d'une réunion à ce sujet à Washington à l'été 1944, les officiers de l'OPMG soulignent l'importance que les officiers de camp comprennent adéquatement la Convention de Genève afin d'éviter toute complication avec les détenus. Dans le but d'assurer une plus grande régularité dans la détention, l'OPMG publie un bulletin d'information mensuel délivré aux commandants de camps et aux détachements de travail pour informer ceux-ci de la pratique de la captivité, en plus de les motiver à améliorer ces opérations. Ce document vient compléter les POW Circulars produits depuis l'automne 1943 par le War Department. De plus, des conférences réunissant les différents commandants militaires sont organisées pour expliquer clairement les règles de détention, le rôle de chaque instance, et pour favoriser leur coopération avec la puissance protectrice et les organisations humanitaires<sup>92</sup>.

<sup>90</sup> NARA, RG389, Entry 467C, Box 1578, Reports of Field Liaison Officers, *Prisoners on War Labor in Ninth Service Command*, août-novembre 1944.

<sup>91</sup> NARA, RG389, Entry 467C, Box 1554, Memorandum by Gen. Archer L. Lerch, 28 juillet 1944.

<sup>92</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1627, Memo from Cap. Duorovy to Gen. Bryan, Washington, *Observation, Suggestion and Recommendations*, 24 août 1944 ; et RG389, Entry 451, Box 1243, OPMG, Regional Conference Prisoners of War Commanders, *Put Prisoners on Organized Well Planned Work*, août 1944.

Durant cette période, la situation de la captivité au Canada est quelque peu différente. Comparativement aux Américains, les Canadiens n'accueillent que 8 000 nouveaux prisonniers au cours de l'année pour un total de 34 700 en décembre 1944. S'inscrivant dans la continuité de 1943, les conditions de détention varient peu dans les camps canadiens. Si les observateurs neutres ont noté à plusieurs reprises une détention, de manière générale, conforme à la Convention de Genève, cette tendance se poursuit en 1944. Selon le CICR, cette situation est due aux liens « étroits pour ne pas dire intimes » entretenus avec le gouvernement canadien<sup>93</sup>. Ottawa remarque aussi cette coopération avec les délégués de la Croix-Rouge, en soulignant leur ouverture sur plusieurs dossiers visant à améliorer les conditions de détention. Par exemple, les autorités canadiennes acceptent la proposition de l'Allemagne pour permettre des suppléments alimentaires aux prisonniers pour les fêtes de Noël, alors que Londres de son côté refuse cette même demande sur son territoire prétextant s'opposer à financer les liens entre les militaires allemands et les dirigeants nazis<sup>94</sup>. Bien que Berlin ne donne pas suite à sa demande, elle représentait une occasion pour le Canada de fournir un surplus alimentaire aux prisonniers canadiens en Allemagne en exigeant un traitement réciproque. Par ailleurs, le gouvernement canadien autorise Maag à produire un film à l'automne 1944, en coopération avec l'Office national du film du Canada, décrivant le quotidien des détenus dans les camps canadiens et destiné à l'Allemagne. Bien reçue par les prisonniers, la production est acheminée à Genève<sup>95</sup>.

Pour leur part, les rapports d'observations du YMCA soulignent la qualité des activités récréatives offertes, bien que quelques installations soient inadéquates ou font état d'un manque de matériel considérant la popularité de certaines occupations sportives ou intellectuelles. Ils signalent aussi la bonne coopération des autorités

<sup>93</sup> ACICR, Fonds G3, BG 003 55-2, Reports CICR, *Rapport sur la mission de Mr. A. G. Zollinger à Londres et Washington du 12 janvier au 4 novembre 1944*, non daté ; et Fonds G7, BG 017 08-76, Reports CICR, *Activités de la Délégation du CICR au Canada, avril, septembre, octobre et novembre 1944*, non daté.

<sup>94</sup> BAC, RG25, vol. 2776, Memorandum DEA Ottawa to CICR, Montréal, 7 décembre 1944 ; Et DPW, Meeting of IPOWC Sub-Committee A, London, *Christmas Gifts for German Prisoners of War*, 15 novembre 1944.

<sup>95</sup> V-F-CR-H-00044, *Deutsche Kriegsgefangenen in einem Arbeitslager in Kanada*, 08:48 minutes, 1944. Voir aussi, ACICR, C SC Canada, RT, *Rapport de visite MM. E. L. Maag et J.-C. Kaufmann*, 29 novembre 1944.

canadiennes. À Ottawa, la DIO est particulièrement favorable aux travaux de l'organisation pour combler les manques de matériels<sup>96</sup>. Aussi, les autorités sont réceptives aux suggestions de l'organisme puisqu'elles assurent la stabilité dans les camps et encouragent une plus grande participation des captifs. Complémentaire aux travaux du YMCA, le Conseil œcuménique des Églises (COE) est créé au Canada en septembre 1944. Ses représentants fournissent du matériel religieux en plus d'apporter un soutien spirituel aux prisonniers. Leurs rapports indiquent aussi une collaboration étroite avec les autorités à Ottawa et dans les camps. À la fin de l'année, le COE prévoit prolonger sa mission aux États-Unis. Bien que cette organisation ne soit pas mandatée pour évaluer les conditions générales de captivité, elle mentionne que les installations mises en place par les Canadiens favorisent à la fois des conditions physiques remarquables et le bon état d'esprit des détenus<sup>97</sup>.

Le « bon » traitement accordé aux militaires allemands n'est pas observé uniquement par les organisations neutres. Plusieurs critiques sont émises par le personnel gardien quant à la qualité de la détention, qui semble supérieure à celle des soldats et des civils canadiens. Ils reprochent notamment que les détenus aient accès à une plus grande gamme de produits et en plus grande quantité que dans leurs cantines<sup>98</sup>. Malgré cette situation positive pour les détenus, quelques problèmes restent récurrents. Parmi les dizaines de plaintes adressées au consulat suisse entre janvier et décembre 1944, la majorité concerne le retard du courrier, les conditions dans les camps de travail et les promotions d'officiers qui tardent à être reconnues. Dans tous les cas, les Canadiens travaillent directement avec les autorités suisses pour justifier ces situations, la plupart étant jugés infondées ou exagérées par Ottawa<sup>99</sup>. D'ailleurs, le CICR souligne ce constat sur l'attitude parfois non collaborative parmi les officiers allemands qui expriment

<sup>96</sup> Archives YMCA, Classeur X 391 (71), War Work YMCA, Canada, Dr. H. Boeschstein, *Reports of Work in the Canadian Internment Camps*, janvier à décembre 1944 ; et Dale D. Brown, *Reports of Educational Activities in Canadian Prisoners of War Camps*, janvier à décembre 1944.

<sup>97</sup> World Council of Churches Archives, Fonds 303-Ecumenical Commission for Chaplaincy Service to Prisoners of War, Box 303.001/9, Report by Rev. Carl-Erik Wenngren, *Summary Report of Trip to Canada, 1944*.

<sup>98</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Letter from DEA to Morley Scott, Canada House, London, 2 mars 1944.

<sup>99</sup> BAC, RG25, vol. 2772, Report from Col. H. N. Streight to DEA, 13 septembre 1944.



plusieurs plaintes non justifiées. Malgré tout, les observateurs notent une diminution du nombre de plaintes, surtout à la suite de l'annonce de l'ouverture du front Ouest, ce que les spécialistes canadiens perçoivent comme un affaiblissement du moral des détenus.

Du côté de la Grande-Bretagne, les conditions de détention demeurent acceptables en dépit des difficultés logistiques, administratives et économiques rencontrées pour accueillir les milliers de prisonniers allemands sur leur territoire. Considérant que le conflit perdure, le risque de représailles envers les prisonniers britanniques en Allemagne demeure bien présent. Par conséquent, le respect de la Convention de Genève reste un élément central de la captivité. Alors que la libération de l'Europe progresse, les délégués du CICR et de la Suisse notent les bonnes conditions dans les camps de transit en tenant compte de la préparation accélérée de ces sites<sup>100</sup>. Les conditions matérielles plus limitées dans certains camps et l'utilisation de tentes sont justifiées par le manque d'installations disponibles, ainsi que les pénuries en Grande-Bretagne. Malgré tout, les délégués soulignent que la santé des détenus ne semble pas être affectée par la situation. Les Britanniques devront toutefois rapidement améliorer cette situation en vue de la saison hivernale et la perspective d'une augmentation de la détention pour 1945<sup>101</sup>. En ce qui a trait aux camps permanents, ils soulignent les excellentes conditions de détention des officiers de par la qualité des installations, la nourriture, les activités intellectuelles, sportives, récréatives et spirituelles offertes, le moral des détenus, le peu de plaintes émises par ceux-ci et la bonne discipline dans les camps : « On peut dire sans exagération que le camp no. 1 est un modèle à tous les points de vue<sup>102</sup>. » Pour les soldats du rang, les conditions sont qualifiées de respectables, bien que plusieurs recommandations soient émises. Le CICR suggère la séparation des prisonniers selon leur nationalité, mais surtout l'accessibilité au travail. L'impossibilité d'occuper le quotidien des détenus affecte leur moral<sup>103</sup>.

<sup>100</sup> ACICR, BG 017 05-136, Rapport de la Délégation du CICR, Londres à Genève, *Visites des camps de transit britanniques*, 4 juillet 1944.

<sup>101</sup> PA-AA, Rechtsabteilung, Kriegsrecht, R 41291, Rapport CICR, *Prisoner of War Camp No. 181*, 11 octobre 1944.

<sup>102</sup> PA-AA, Bern, Schutzmachtabteilung, Akten 5789, Rapport CICR, *POW Camp No. 1*, 9 décembre 1944.

<sup>103</sup> PA-AA, Rechtsabteilung, Kriegsrecht, R 41254, Rapport CICR, *POW Base Camp No. 10*, 15 novembre 1944.

Tout comme au Canada et aux États-Unis, les délégués du CICR notent les bonnes relations entretenues avec les autorités britanniques. Le YMCA et le COE, qui entament leurs travaux à l'automne 1944, remarquent aussi la collaboration du War Office pour améliorer le soutien spirituel et les services religieux aux détenus<sup>104</sup>.

Contrairement au cas américain, le système de détention établi en Grande-Bretagne est centralisé à Londres. Les décisions sont concentrées entre le Home Office et le War Office qui émettent leurs recommandations au War Cabinet. De plus, ceux-ci exercent un contrôle direct sur les commandants de camps. Aussi, pour plusieurs autorités, les prisonniers allemands représentent toujours un danger pour la sécurité nationale, ce qui justifie une surveillance accrue, mais restreint du même coup le développement de la politique de travail. Parallèlement, cette méthode de gestion a peu d'effet sur les conditions de détention, dans la mesure où les autorités concernées s'efforcent de respecter le droit international pour éviter les complications avec Berlin. Tant et aussi longtemps que l'Allemagne n'aura pas capitulé, la situation des prisonniers allemands changera peu. Ce constat va être probant au cours de l'année 1945.

## La fin du conflit

Alors que le conflit se prolonge pour une cinquième année, les conditions de détention des détenus allemands dans les trois pays évoluent peu. Le traitement des détenus s'améliore dans plusieurs cas en raison notamment des politiques de travail accessibles aux détenus depuis 1943. De plus, l'apport des organismes humanitaires demeure non négligeable. Leurs travaux dans les camps et auprès des autorités contribuent à améliorer le quotidien des captifs de par le matériel fourni et les liens « cordiaux » entretenus avec les autorités alliées. Le contexte international est aussi important. Malgré la situation nettement favorable aux Alliés et la fin imminente du conflit sur le front européen, il demeure important pour les trois États d'éviter toute complication avec l'Allemagne qui peut se

<sup>104</sup> YMCA Archives, Dossier War Prisoners Aid 1944-1945, Dr. S. Coidan, *Report on Visit to War Prison Camps in Great Britain during the Second Quarter of 1944*, 11 août 1944 ; et World Council of Churches Archives, Fonds 303-Ecumenical Commission for Chaplaincy Service to Prisoners of War, Box 303.006/8, *Aufzeichnung, Oekumenischen Kommission für Kriegsgefangenen in England*, 21 novembre 1944.

répercuter sur des représailles envers les prisonniers alliés. Cette situation perdure jusqu'à la capitulation de l'Allemagne en mai 1945. Même si le régime hitlérien a officiellement cessé d'exister, les Alliés s'engagent à respecter la Convention de Genève. Par conséquent, peu de changements draconiens sont apportés par les autorités en ce qui a trait aux conditions matérielles, autant dans les camps que dans les détachements de travail. Ce constat est confirmé par les observateurs neutres par rapport à leurs visites de 1944<sup>105</sup>. Le CICR et le YMCA continuent d'occuper un rôle central dans ces opérations. Cependant, ils notent l'abaissement des rations alimentaires en Amérique du Nord à l'été 1945, soit une diminution de 2 000 calories pour les prisonniers ne participant pas à des travaux, ainsi que des restrictions sur certains produits (viande, alcool, produits laitiers, etc.)<sup>106</sup>. Les autorités canadiennes et américaines justifient ces mesures en prétextant les normes dans les camps européens, ainsi que les difficultés d'approvisionnement.

Néanmoins, malgré la baisse des rations, aucune plainte majeure de prisonniers n'est enregistrée. Bien que la Suisse ne soit plus reconnue comme la puissance protectrice étant donné la dissolution du Troisième Reich, le CICR, le YMCA et le COE poursuivent leurs travaux dans les camps canadiens, britanniques et américains. Ils fournissent aux détenus divers matériels intellectuels et spirituels, et leur apportent un soutien moral, tout en suggérant des améliorations aux autorités de camps<sup>107</sup>. À ce sujet, le CICR devient un acteur central puisque la Grande-Bretagne et les dominions mandatent Genève pour remplir dorénavant le mandat de puissance protectrice pour les prisonniers allemands au lieu du gouvernement suisse<sup>108</sup>. L'organisation continue donc ses travaux d'évaluation dans les camps, en plus de négocier auprès des gouvernements pour assurer une

<sup>105</sup> ACICR, BG 017 08-93, Rapport de Charles Huber, Délégué du CICR aux États-Unis, Washington D.C., transmis à Genève, 5 juin 1945.

<sup>106</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1393, ASF Circular No. 151, Prisoners of War, *Suggested Menus for German prisoners*, 27 juin 1945.

<sup>107</sup> Le YMCA trace un bilan positif : Archives YMCA, Classeur X 391.2, Great Britain (42), War Prisoners' Aid of the YMCA, *General Report in the United Kingdom for the Year 1945*, February 1946 ; et Classeur X 391, Canada (71), Report by Prof. H. Boeschstein, *Some Observations on the Work of the YMCA in Canada*, septembre 1946.

<sup>108</sup> ACICR, GB 017 05-140, Note à l'attention de M. de Traz, Délégué du CICR, Secteur Grande-Bretagne et Dominions, 18 mai 1945.

détention qui, selon les Alliés, respecte toujours « l'esprit de la Convention de Genève » malgré les quelques changements apportés après la fin du conflit<sup>109</sup>. Pour les Alliés, la présence des acteurs humanitaires non seulement permet d'obtenir du matériel dans les camps, mais assure aussi une stabilité en apaisant les tentions chez les détenus et en favorisant leur coopération.

La fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe ne se répercute donc pas par des changements majeurs ou draconiens des conditions de détention pour les prisonniers allemands en Amérique du Nord et en Grande-Bretagne, surtout en comparaison avec les conditions dans les camps européens<sup>110</sup>. Ce constat est similaire après la reddition du Japon, trois mois plus tard. Bien que les trois géôliers profitent de cette période clef pour changer la dynamique au sein des détenus en abaissant les rations et en interdisant les manifestations du nazisme, le respect de plusieurs normes de la Convention de Genève assure une continuité dans le traitement des captifs. Cela se reflète dans le quotidien des détenus qui ont toujours accès à plusieurs éléments qui leur procurent une détention respectable : soins médicaux, logement, vêtements, loisir, etc. En fait, les deux principaux développements en lien avec la fin du conflit sont en rapport avec le programme de travail. Entamée de manière massive à partir de la fin 1943, la mise au travail des détenus s'impose comme un sujet central dans la captivité.

### Conclusion : une politique humanitaire alliée

Bien que leur modèle de gestion américain diffère de celui mis en place en Grande-Bretagne et au Canada, les conditions de détention ne varient pas de manière significative pour les détenus d'un territoire à l'autre. De plus, l'établissement et l'élargissement de la captivité provoqués par la capitulation de l'Afrika Korps en mai 1943 et la campagne de France en 1944, montre que le quotidien de la captivité, c'est-à-dire la réalité du prisonnier, change peu. Les conditions matérielles restent similaires. Aussi, de par le respect de la Convention de Genève, les conditions de détention au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne demeurent semblables. Autrement dit, les détenus observent peu de changements majeurs dans leur quotidien. Au-delà

<sup>109</sup> BAC, RG25, vol. 1942, DEA Ottawa to ICRC Delegate, Montréal, 15 août 1945.

<sup>110</sup> James F. TENT, « Food Shortages in Germany and Europe, 1945-1948 », dans Bischof et Ambrose (dir.), *op. cit.*, p. 95-126.

des nombreuses plaintes de prisonniers pour diverses raisons, surtout entre 1940 et 1943, la captivité des militaires allemands correspond aux normes internationales sur plusieurs points et les informations transmises par les observateurs neutres abondent largement dans ce sens.

Les relations établies entre les trois États et les organismes transnationaux, de même que la Suisse, montrent aussi ce constat. Toutefois, au-delà de la volonté de respecter le droit international, la réciprocité avec l'Allemagne forme une composante primordiale pour comprendre les politiques de détention. Le risque de représailles par Berlin constitue une réalité inhérente à la captivité puisque chacun cherche à protéger ses soldats capturés en Europe. Le quotidien du détenu n'est donc pas isolé du contexte international dans lequel évolue la captivité. Au contraire, cette facette demeure centrale pour expliquer les conditions de détention des prisonniers allemands. Cette dynamique à la fois internationale, entre les gouvernements alliés et ennemis, et transnationale, de par l'influence réciproque des acteurs humanitaires, est bien présente jusqu'en 1945. D'ailleurs, à partir de 1943 jusqu'à la fin du conflit, les conditions de détentions, sauf exceptions, demeurent stables chez les trois puissances détentrices. Le peu de plaintes sérieuses enregistrées après la Shackling Crisis témoigne de ce constat. Le YMCA, le CICR et la Suisse ont un rôle non négligeable dans ce constat. Leur présence est toujours remarquée après la reddition de l'Allemagne. Les conditions de captivité évoluent peu à partir de mai 1945, même si le risque de représailles est dorénavant écarté pour les puissances détentrices. En plus d'abaisser certaines normes de détention, les Alliés adaptent celles-ci, ainsi que leur interprétation du droit international, en fonction de tirer parti de la main-d'œuvre captive. À Ottawa, à Washington et à Londres, on cherche à exploiter cette situation, contrairement aux années précédentes marquées par des mesures de sécurité strictes limitant l'utilisation des détenus, surtout en Grande-Bretagne. En fait, comme le montre le prochain chapitre, la mise au travail des prisonniers allemands s'impose dès 1943 comme un aspect central dans les discussions interalliées entourant la captivité de guerre.

## Mettre les prisonniers allemands au travail

---

Au-delà des enjeux internationaux débattus entre les belligérants, les relations interalliées se reflètent dans l'articulation des différentes politiques de détention mises en place par chaque pays, en particulier les programmes d'emploi et de dénazification. Ce chapitre porte sur le développement de la politique d'utilisation des prisonniers allemands au Canada, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Bien qu'envisagés dès le début de la captivité, ces programmes de mise au travail prennent leur essor à partir de 1943. L'évolution du conflit et l'intensification de la détention se traduisent par un effort de maximisation de l'utilisation de la main-d'œuvre captive, surtout dans l'après-guerre. Au Canada, environ 14 000 prisonniers sont employés dans plus de 300 projets à l'échelle du pays. Au Sud de la frontière, les Américains emploient 196 000 détenus, alors que les Britanniques utilisent 380 000 prisonniers, la majorité après la guerre, comme travailleurs<sup>1</sup>. Les historiens ont analysé le développement de ces projets de travail dans une perspective nationale. Toutefois, les trois alliés mettent sur pied un programme de travail et échangent largement à ce sujet, alimentant ainsi leur collaboration de par la circulation d'informations, bien que chacun soit responsable sur son territoire. Les autorités américaines sont particulièrement actives sur cet

---

<sup>1</sup> Michael O'HAGAN, *Beyond the Barbed Wire: POW Labour Projects in Canada during the Second World War*, thèse de doctorat, The University of Western Ontario, 2020, p. 4 ; Antonio THOMPSON, *op cit.*, p. 102 ; et Johann CUSTODIS, « Employing the enemy: the contribution of German and Italian Prisoners of War to British agriculture during and after the Second World War », *Agricultural History Review*, vol. 60, n° 2 (2012), p. 244.

aspect de la captivité. Leur approche influence directement les Canadiens — et plus tard les Britanniques — à adopter une politique d'emploi beaucoup plus importante, ce qui n'est pas sans incidence sur les relations intra-Commonwealth. Malgré les divergences entre les Alliés, les programmes de travail demeurent l'objet d'une consultation interalliée et présentent des similarités, témoignant ainsi d'une influence mutuelle entre les Alliés de l'Atlantique Nord.

### **Une hésitation à employer les prisonniers allemands, 1939-1942**

Dès la capture des premiers prisonniers allemands en 1939, les autorités britanniques envisagent la mise sur pied d'un programme de travail pour les détenus. Le projet initial du Home Office prévoit l'emploi d'une trentaine de prisonniers dans l'industrie forestière afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, le respect des clauses de la Convention de Genève régissant le travail des captifs complique le développement d'une politique définie. Pour aborder ces questions, le Home Office propose de créer le Prisoner of War Employment Committee réunissant les différentes autorités impliquées. Cependant, le Ministry of Labour britannique s'oppose à l'utilisation de la main-d'œuvre captive. Le nombre restreint de prisonniers disponibles, les coûts importants liés à l'utilisation des captifs et l'opposition des syndicats ouvriers exigeant la priorité des travailleurs britanniques motivent cette décision. En prenant exemple sur la Première Guerre mondiale, les syndicats soulignent que les prisonniers de guerre ont été utilisés seulement à partir de la fin de l'année 1915 lorsque la pression sur l'effort de guerre s'accroissait. La demande de main-d'œuvre en foresterie n'est pas assez forte pour justifier l'emploi des détenus<sup>2</sup>. La situation évolue rapidement puisque, quelques semaines plus tard, le Home Defence (Security) Executive (HDE), responsable de la sécurité du territoire, recommande d'interdire toute mise au travail des détenus en raison de leur « dangerosité »<sup>3</sup>.

Les Canadiens, de leur côté, proposent dès août 1940 de mettre les détenus au travail sur une base volontaire. Londres refuse cette

<sup>2</sup> TNA, Fonds WO32/9902, WO, Meeting Prisoners Employment Committee, *Employment of Prisoners of War*, 21 novembre 1939 ; et Report, *Employment of Prisoners of War & Enemy Aliens in United Kingdom*, non daté.

<sup>3</sup> TNA, CAB66/8, Memorandum HD(S)E, 27 mai 1940.

politique dans un premier temps, craignant que les autorités allemandes profitent de cette mesure pour imposer le travail forcé aux prisonniers britanniques. Le MAE, au contraire, clame la légalité d'une telle mesure, ainsi que l'opinion publique en faveur de l'emploi des prisonniers, notamment pour la maintenance quotidienne des camps<sup>4</sup>. Conséquent avec les articles 27 à 34 de la Convention de Genève, la Direction de l'internement prévoit que les prisonniers allemands, excluant les officiers, occupent des emplois n'ayant aucun lien avec les opérations militaires, ne menaçant pas leur sécurité et leur santé et dans des conditions jugées « acceptables », c'est-à-dire sans dépasser celles des ouvriers civils ou des militaires de la puissance détentric<sup>5</sup>. Les Britanniques acceptent finalement la mise en place de cette politique à la suite de la confirmation que Berlin ne s'oppose pas à cette dernière. Toutefois, ils rappellent à Ottawa l'importance de l'uniformité des politiques canadiennes et britanniques pour éviter toute divergence susceptible d'engendrer des représailles en Allemagne<sup>6</sup>.

Contrairement au Home Office, le gouvernement canadien se heurte à peu d'opposition interne face à ce projet. Les prisonniers sont invités à participer à des travaux en échange d'un salaire pouvant servir à l'achat de biens personnels dans les camps. Ce programme est d'abord d'une portée limitée. Les prisonniers sont sélectionnés pour les tâches liées à la maintenance des camps et aux opérations courantes. Le nombre de prisonniers au travail demeure restreint à quelques centaines. Ce constat a d'ailleurs un effet psychologique négatif sur le moral de plusieurs détenus selon les observateurs neutres<sup>7</sup>. C'est seulement à partir de 1942 en prévision de l'arrivée des prisonniers de l'Afrique du Nord que les Canadiens envisagent une utilisation plus importante des prisonniers allemands, notamment à l'extérieur des camps pour combler la pénurie de main-d'œuvre dans les industries forestière et agricole. Le choix

<sup>4</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Memorandum from Secretary of State for External Affairs to High Commissioner for Canada in the London, 14 juillet 1940.

<sup>5</sup> Martin F. AUGER, *op. cit.*, p. 93-96.

<sup>6</sup> BAC, RG25, vol. 824, Memorandum from High Commission for Canada in the United Kingdom to Secretary of State, 2 septembre 1940.

<sup>7</sup> PA-AA, Bern, 4324, Consul General Switzerland in Canada, *Memorandum regarding POW camps Inspected in March 1942, Question Common to All or Most Camps*, 30 mars 1942.



des nouveaux camps à Lethbridge et Medicine Hat est d'ailleurs adapté à cette facette<sup>8</sup>.

Du côté américain, la situation est quelque peu différente puisque l'utilisation des prisonniers de guerre comme force de travail se retrouve au cœur du programme de détention avant même l'arrivée des détenus. Depuis 1941, les diverses autorités à Washington se sont intéressées à cette facette de la captivité au Canada et en Grande-Bretagne. Selon l'OPMG, les politiques de détention mises en place par les Britanniques et les Canadiens limitent l'emploi des détenus et négligent la possibilité d'utiliser cette main-d'œuvre pour pallier le manque de main-d'œuvre. En prévision de l'arrivée des détenus pour 1943, la sélection des sites de détention et la distribution des prisonniers sur le territoire américain s'établissent en fonction des besoins économiques de chaque État<sup>9</sup>. Sur les 175 000 détenus acceptés des Britanniques, l'OPMG prévoit la mise au travail de 100 000 captifs. Pour ce faire, les spécialistes évaluent les modalités pour employer les prisonniers de manière sécuritaire et en règle avec la Convention de Genève. Selon un rapport remis au State Department, les industries agricole, forestière et minière, de même que la maintenance des routes sont les secteurs à privilégier pour employer les prisonniers<sup>10</sup>.

Ce sujet fait aussi l'objet de plusieurs échanges entre les autorités américaines et canadiennes. L'OPMG, l'U.S. Department of Labor, le Department of Agriculture et la Direction de l'internement à Ottawa distribuent plusieurs informations relatives à l'utilisation des détenus. Les rapports décrivent les différents emplois offerts aux captifs, les secteurs économiques privilégiés, le nombre de prisonniers utilisés par rapport aux besoins des industries ciblées et à la main-d'œuvre disponible, l'organisation des camps de travail, la sélection des employeurs et des détenus, les aspects légaux en lien avec les contrats entre gouvernement et entreprises privées, le respect de la Convention de Genève, les mesures de sécurité et les

<sup>8</sup> BAC, RG24, C-3595, Memorandum National Defence, *Large Unit Camps for Prisoners of War*, 9 mars 1942.

<sup>9</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 386, Memorandum to the Commanding General, *Plan for Acceptance of Custody of Prisoners of War taken by the United Nations*, 15 septembre 1942.

<sup>10</sup> NARA, RG389, Entry 461, Box 2687, Memorandum from War Department to Chief of Engineers, U.S. Army, *Additional Prisoners of War camps*, 16 décembre 1942.

conditions de travail<sup>11</sup>. De plus, les attachés militaires américains à Ottawa et à Londres transmettent à l'OPMG l'ensemble des règles et manuels qui régissent le travail des détenus<sup>12</sup>. Une visite est même organisée au Canada par les spécialistes américains, spécifiquement pour discuter avec les autorités canadiennes de l'organisation des camps de travail<sup>13</sup>.

S'inspirant des tentatives canado-britanniques, les décideurs américains envisagent donc une politique de travail beaucoup plus exhaustive que celles de leurs deux Alliés. Cette volonté de maximiser l'emploi des prisonniers vient des différentes sphères d'influence aux États-Unis. Pour plusieurs autorités autant locales qu'à Washington (War Department, Department of Agriculture, membres du Congrès, Chambre des représentants, National War Labor Board, War Production Board et War Manpower Commission), il est primordial d'employer un maximum de détenus afin de combler la demande de travailleurs et surtout, de financer les opérations de détention. Toutefois, cette question met en évidence les disparités entre les autorités civiles et militaires puisqu'elle confronte directement l'argument voulant que ces individus représentent un risque pour la sécurité nationale. Les autorités se retrouvent divisées entre la volonté d'utiliser cette main-d'œuvre et la protection du territoire. D'ailleurs, des zones sont interdites aux prisonniers de guerre au début de l'année 1943 alors que la demande de main-d'œuvre y est jugée critique, surtout dans le secteur agricole. Le Department of Agriculture tente de sensibiliser le War Department à cette réalité afin de revoir la politique actuelle. Si quelques autorités et groupes civils s'inquiètent de la concurrence des travailleurs captifs pour les ouvriers américains, les partisans de l'utilisation des prisonniers rappellent que plusieurs travailleurs étrangers sont déjà employés pour pallier le manque de main-d'œuvre dans certaines régions<sup>14</sup>. Cette discussion s'impose

<sup>11</sup> NARA, RG389, Entry 461, Box 2686, Report from Lt. Col. Mole, Canadian Gen. Staff Corps to War Department, Washington D.C., *Labor of Prisoners of War*, 1<sup>er</sup> septembre 1943.

<sup>12</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1431, Report from Office of the Military Attaché, Ottawa to War Department (G-2), Washington D.C., 30 novembre 1943.

<sup>13</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1408, Report by L.F. Parmley to OPMG, *Report of Visit to Ottawa, Canada, 3 to 4 August 1943*, 7 septembre 1943.

<sup>14</sup> NARA, RG389, Entry 461, Box 2687, Memorandum for Deputy Chief of Staff by Major General, W.D. Styer, *Labor of Prisoners of War*, 11 avril 1943 ; et B.S. HEISLER,

rapidement à partir de l'été 1943 lorsque les prisonniers allemands débarquent aux États-Unis.

### Faire travailler la majorité des prisonniers allemands

Alors que plusieurs milliers de militaires allemands se retrouvent aux États-Unis, les autorités américaines portent attention à leur programme d'emploi. Face aux différents arguments soulevés et l'augmentation des demandes d'employeurs privés, le War Department conclut qu'une politique claire est maintenant nécessaire afin de maximiser l'utilisation des captifs. Pour la majorité des spécialistes américains, l'emploi massif de la population captive est prioritaire, malgré le manque aigu de personnel gardien dans les camps. Concrètement, l'OPMG informe les Service Commands, responsables de la captivité dans leur secteur respectif, de la nouvelle direction que souhaite prendre le gouvernement quant à la captivité à l'échelle du pays. En ce sens, les commandements régionaux doivent collaborer en facilitant l'accès de cette main-d'œuvre aux employeurs privés sur l'ensemble du territoire<sup>15</sup>. Dans le cas des officiers militaires opposés à cette approche, leurs craintes en ce qui concerne la sécurité nationale rappellent celles soulevées par leurs homologues canadiens depuis 1940 concernant la localisation des sites de détention. Toutefois, à l'instar des experts de la Défense nationale canadienne durant la même période, plusieurs officiels au War Department soulignent la nécessité de construire des camps à l'échelle du pays afin d'exploiter pleinement cette main-d'œuvre. Considérant le contexte militaire des Alliés, la faible probabilité d'une attaque allemande aux États-Unis et les besoins économiques en constante croissance, l'argument de la sécurité nationale convainc peu le War Department. En ce sens, l'OPMG signale aux différentes autorités la nouvelle politique d'utilisation des captifs<sup>16</sup>.

---

« The "Other Bracers": Temporary Labor and German Prisoners of War in the United States, 1943-1946 », *Social Science History*, vol. 31, n° 2 (2007), p. 239-271.

<sup>15</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1393, Memorandum to all Commanding Generals by Major General J.A. Ulio, OPMG, *Labor of Prisoners of War*, 14 août 1943.

<sup>16</sup> NARA, RG389, Entry 451, Box 1242, Memorandum to all Commanding Generals and Defence Commands, by Major General J. A. Ulio, OPMG, *Prisoners of War Camps*, 17 septembre 1943.

Le War Department s'entend avec la War Manpower Commission (WMC) pour rendre disponibles un maximum de prisonniers de guerres aux employeurs privés. Les projets de travail d'envergure doivent être soumis à Washington pour approbation. Les officiels évaluent ensuite les demandes par rapport au manque de travailleurs civils et déterminent les termes du contrat et les conditions d'utilisation en lien avec la Convention de Genève et la sécurité du territoire. Après acceptation, le contrat est géré par la WMC. Les captifs peuvent aussi être employés à tout projet proposé par les autorités de chaque camp ou le Service Command de la région impliquée. Par conséquent, le War Department lève les restrictions en vigueur dans plusieurs zones du pays. De plus, l'emploi des prisonniers est autorisé pour tous les types de travaux, à l'exception des tâches en lien direct avec l'effort de guerre, par exemple la production de munitions et d'armement, et celles présentant un danger important pour la sécurité des travailleurs<sup>17</sup>. De ce fait, le travail des prisonniers dans la construction ferroviaire est approuvé alors que celui dans l'industrie minière est interdit malgré les pressions exercées par le lobby minier à Washington<sup>18</sup>.

À l'instar des Canadiens, les industries forestière et agricole sont visées par le programme de travail américain<sup>19</sup>. De concert avec les différents acteurs privés et gouvernementaux, le War Department émet des règles précises sur l'emploi des détenus pour la coupe forestière, les travaux dans les pulperies et pour le sciage du bois afin d'éviter tout mauvais traitement et de garantir une surveillance des détenus. L'OPMG produit aussi des manuels de formation en langue

<sup>17</sup> NARA, RG389, Entry 467c, Box 1560, Memorandum from Robert Patterson, under Secretary of War to Paul V. McNutt, Chairman, War Manpower Commission, *Policies and Responsibilities in Connection with the Hiring and Use of Prisoners of War Labor*, 12 août 1943.

<sup>18</sup> NARA, RG389, Entry 451, Box 1252, Memorandums for the Chief of Staff by OPMG, *Employment of Prisoners of War in Open-Pit Mines*, 18 juin 1943 ; et *Prisoners of War Labor on Railroads*, 18 septembre 1943.

<sup>19</sup> James E. FICKLE et Donald W. ELLIS, « POWs in the Piney Woods: German Prisoners of War in the Southern Lumber Industry, 1943-1945 », *The Journal of Southern History*, vol. 56, n° 4 (1990), p. 695-724 ; Jason Morgan WARD, « "Nazis Hoe Cotton": Planters, POWs, and the Future of Farm Labor in the Deep South », *Agricultural History*, vol. 81, n° 4 (2007), p. 471-492 ; et Stefania Halyna CEPUCH, *Our guests are busy: The Internment and Labour of German Prisoners of War in Ontario, 1940-1946*, mémoire de maîtrise, Queen's University, 1992.

allemande visant à encadrer les différents métiers et ainsi limiter le risque d'accident. À Washington, les officiels défendent cette nouvelle politique en soulevant le fait que plusieurs prisonniers possèdent une formation spécialisée qui peut être grandement profitable pour les employeurs, que les captifs ont manifesté leur volonté de coopérer et qu'un nombre minime d'avaries a été relevé jusqu'à maintenant. L'OPMG propose même de diminuer le nombre de gardes par détachement de travail, notamment pour ceux admissibles aux travaux extérieurs. La crainte de sabotage et d'évasion ne doit pas compromettre la possibilité d'employer cette main-d'œuvre<sup>20</sup>.

Le programme connaît un succès rapide. Faisant face à de nombreuses demandes pour obtenir des ouvriers captifs, l'OPMG agrandit son organisation en créant une division dédiée spécifiquement au travail des prisonniers, la Work Project Branch of the Prisoner of War Division. Deux mois après sa création, les autorités augmentent même les effectifs administratifs considérant la charge de travail et l'augmentation du nombre de prisonniers aux États-Unis<sup>21</sup>. Le développement de cette politique se répercute sur l'ensemble du pays. Par exemple, le sénateur de l'Oregon Charles McNary demande à Washington d'installer un camp de prisonniers dans son État afin de profiter de cette main-d'œuvre pour différents projets industriels et pallier la pénurie de travailleurs<sup>22</sup>. Les statistiques sur l'emploi des captifs à l'automne 1943 témoignent aussi de cette expansion. Plusieurs camps affichent un rendement supérieur à 20 % des captifs mis au travail et certains indiquent des taux de 75 à 88 % d'utilisation. De plus, les commandements régionaux semblent chercher constamment de nouvelles avenues pour accroître le nombre de captifs au travail. Toutefois, certains camps plus isolés affichent un taux de placement entre 6 et 19 %. Le manque de gardiens, de véhicules de transport et d'équipements, ainsi que les longues distances entre les camps et les lieux de

<sup>20</sup> NARA, RG389, Entry 467c, Box 1560, Report by I. B. Summers, Assistant, OPMG, to Director of Administration, Washington D.C., *Prisoners of War Labor*, 30 octobre 1943 ; et Prisoner of War Circular, Chief of Staff, *Policies Governing the Use of Prisoners of War Labor in the Pulpwood, Logging and Lumbering Industries*, 25 décembre 1943.

<sup>21</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1393, Memorandum from A. Gullion, OPMG, to ASF, Washington D.C. 1<sup>er</sup> novembre 1943.

<sup>22</sup> NARA, RG389, Entry 451, Box 1242, I. B. Summers, OPMG, to Senator Charles L. McNary, 1<sup>er</sup> décembre 1943.

travail sont rapidement identifiés comme étant les principaux facteurs limitant l'utilisation des prisonniers<sup>23</sup>.

Comme solution à ces problèmes, l'OPMG propose de rendre accessible l'emploi des prisonniers à une large gamme de métiers (cordonnier, mécanicien, construction, soudeur, administrateur, opérateur de machinerie, plombier, tissier, cuisinier et jardinier), tout en avançant le principe du « risque calculé » *Principle of calculated risk*. Ce dernier prévoit accorder davantage de liberté à des groupes de prisonniers sélectionnés présentant un risque minime pour la sécurité. Des groupes réduits de prisonniers peuvent être affectés à un projet ou une tâche précise avec une surveillance réduite. En appui à cette proposition, les officiels avancent que la productivité des prisonniers a tendance à augmenter lorsque la sécurité est moins stricte ou moins visible. Ils proposent donc de réduire ou de rendre plus mobile le personnel gardien, ou encore l'utilisation de barrières déplaçables autour des lieux de travail, facilitant ainsi la surveillance de plusieurs groupes de prisonniers. Bien que le risque de complications demeure toujours présent, les travaux impliquant un nombre limité de détenus permettent de retrouver facilement le ou les responsables en cas d'avarie, contrairement aux travaux incluant un grand nombre d'individus. En résumé, les probabilités d'obtenir une bonne coopération de la part des captifs semblent être plus élevées que le danger de sabotage, ce qui présente un risque acceptable<sup>24</sup>.

Parallèlement, les autorités américaines observent de près l'expérience des Canadiens qui emploient plus de 2 500 prisonniers dans plus de 25 projets majoritairement liés à l'industrie forestière. En analysant les données fournies par Ottawa au cours des six derniers mois, les résultats semblent concluants et encourageants selon Washington. Non seulement peu de complications ont été relevées, mais aussi le nombre de contrats de travail est en constante croissance en raison de l'utilisation des captifs dans le secteur agricole, de la bonne collaboration des prisonniers et des employeurs, et des

<sup>23</sup> NARA, RG389, Entry 467c, Box 1560, Memorandum for Col Summers by Clifford S. Urwiller, POW Division, ASF, *Labor Reports from Prisoner of War Camps for the Month of November*, 23 octobre 1943.

<sup>24</sup> NARA, RG389, Entry 451, Box 1242, Memorandum for all Commanding Officers, Prisoners of War Camp and all Posts, Camps and Stations, by Paul Clemens, Internal Security Division, *Prisoners of War Labor*, 10 décembre 1943 ; et Edward J. PLUTH, *op. cit.*, p. 124-125 et 130-133.

conditions de travail en règle avec la Convention de Genève<sup>25</sup>. Déjà en février 1943, la WMC demandait davantage d'information aux Canadiens concernant l'emploi des prisonniers dans l'agriculture<sup>26</sup>. L'établissement de la politique de travail aux États-Unis n'est donc pas indifférent aux développements menés au Canada. Encore une fois, l'expérience acquise par les autres puissances détentrices devient centrale dans la construction de la captivité. Pour les Américains, l'exemple canadien devient un argument en faveur de l'emploi massif des prisonniers de guerre à l'échelle du pays. De leur côté, les Canadiens sont aussi influencés par l'approche américaine. Des discussions similaires sont d'ailleurs menées à Ottawa en 1943 quant au développement du programme de mise au travail des militaires allemands.

### Du côté du Commonwealth

À l'instar des Américains, les autorités canadiennes discutent aussi de l'emploi d'un grand nombre de prisonniers pour combler le manque de travailleurs dans les secteurs forestier et, surtout, agricole. Après plusieurs mois de négociations depuis 1942, le ministère du Travail, le MAE et la Défense nationale autorisent finalement, le 10 mai 1943, l'emploi des prisonniers de guerre à l'extérieur des camps de détention<sup>27</sup>. Marquant une coordination entre les autorités civiles et militaires, le programme est chapeauté par le ministère du Travail. Celui-ci est responsable du personnel et de l'administration des projets. Les employeurs privés ou gouvernementaux désirant obtenir des captifs peuvent en faire la demande à Ottawa. Le salaire des détenus sera versé à l'administration du camp rattaché aux prisonniers et remis aux individus sous forme de coupons pour les cantines dans les camps. Aussi, l'employeur doit assurer le logis et la nourriture aux captifs et aux gardiens lorsque la distance entre le camp principal et le lieu de travail est trop importante ; il doit surtout s'engager à

<sup>25</sup> NARA, RG389, Entry 451, Box 1242, Memorandum from Canadian Department of Labour to the Legation of the United States of America, Ottawa, *Employment of Prisoners of War at Civilian Work*, 13 décembre 1943.

<sup>26</sup> BAC, RG25, vol. 2764, Telegram from Canadian Minister in the United States to DEA, 4 février 1943.

<sup>27</sup> BAC, RG27, vol. 965, A. J. P. Heeney, Privy Council, Ottawa, 10 mai 1943 ; et John J. KELLY, *op. cit.*, p. 148-166.

respecter des règles strictes pour la sécurité des détenus et les conditions de travail : salaire, horaire, tâches, etc.<sup>28</sup>. Afin d'expérimenter cette nouvelle politique, le Director of Labour Projects tente un projet agricole à l'été 1943 en employant 500 prisonniers dans une ferme de la Canadian Sugar Factory à Raymond près de Lethbridge en Alberta avec un nombre réduit de gardiens. Outre quelques problèmes techniques liés à l'équipement insuffisant fourni par l'employeur et le climat rigoureux, les autorités canadiennes sont plutôt satisfaites des premiers résultats. La collaboration des détenus, le travail effectué et le rendement des captifs incitent Ottawa et Washington à poursuivre dans cette voie<sup>29</sup>.

Le programme canadien de mise au travail est directement influencé par les politiques américaines, mais soulève aussi plusieurs discussions avec les autorités britanniques. Dans le cas présent, la question du salaire des travailleurs captifs alimente les négociations concernant la coordination intra-Commonwealth de la captivité. Les Canadiens cherchent à se distancier de la politique britannique qui hésite à employer les prisonniers allemands. En mai 1943, Ottawa informe ainsi Londres qu'elle planifie, en suivant l'exemple des Américains, l'emploi d'un grand nombre de prisonniers allemands à l'extérieur des camps. Par la suite, afin de stimuler la participation des captifs sur une base volontaire pour des travaux plus exigeants physiquement, notamment dans l'industrie forestière, les Canadiens augmentent les salaires des détenus jusqu'à 50 cents par jour. La situation aux États-Unis, où les salaires sont fixés jusqu'à 80 cents, sert ici d'exemple aux autorités canadiennes qui soulèvent les similitudes entre les deux pays contrairement aux autres États du Commonwealth<sup>30</sup>.

À ce sujet, Ottawa demande de plus amples détails à leur voisin, soulevant l'argument que les salaires sont supérieurs à ceux en vigueur en Allemagne. Washington soutient que de meilleures conditions auront un effet positif pour les Alliés dans la mesure, où les prisonniers vont accepter de participer en grand nombre aux travaux

<sup>28</sup> BAC, RG27, vol. 965, Memorandum by R. S. W. Fordham, Director of Labour Projects, *To Employers of German Prisoners of War Labour in Canada*, 15 juin 1943.

<sup>29</sup> BAC, RG27, vol. 965, Report to R.S.W. Fordham, Director of Labour Projects, Ottawa, 4 août 1943.

<sup>30</sup> BAC, RG2, vol. 12, Report by Min. Labour to Mackenzie King, *Working Pay for Prisoners of war*, 9 juin 1943.



et vont témoigner de leur « bon » traitement dans leur correspondance personnelle, ce qui représente une forme peu coûteuse et efficace de propagande<sup>31</sup>. Les Canadiens semblent avoir été convaincus par ces arguments puisqu'ils les reprennent pour défendre leur politique au sein de l'IPOWC. Ottawa craint que les prisonniers détenus au Canada, informés de la disparité salariale avec leurs confrères aux États-Unis, émettent des plaintes et refusent de travailler. De plus, le MAE rappelle qu'Ottawa a l'autorité nécessaire pour établir cette politique sur son territoire et qu'aucune entente sur ce point n'existe avec l'Allemagne ou au sein du Commonwealth. En profitant d'un salaire plus élevé, les prisonniers seront plus enclins à respecter les règles dans les camps au risque de perdre les avantages et les privilèges reliés à ces conditions de travail. L'interdiction de travailler et la menace de saisie des sommes cumulées constituent des punitions pour toute infraction majeure, en particulier les évasions et les soulèvements, ce qui assure une meilleure coopération des détenus et donc la stabilité des opérations de détention<sup>32</sup>.

La politique canadienne cause un important désaccord entre Londres et Ottawa. Commentant l'expansion du programme de travail, les autorités canadiennes déclarent, au cours de la réunion de l'IPOWC, que le salaire des prisonniers doit être ajusté selon le contexte nord-américain, qui diffère du Commonwealth. L'augmentation de salaire proposée par Ottawa est supérieure aux normes britanniques de 10 cents pour un emploi non qualifié et 20 cents pour un poste qualifié. Selon la DIO, les normes britanniques sont nettement insuffisantes par rapport à la réalité canadienne, au type de travaux visés et pour stimuler la participation des détenus. Les Canadiens prévoient verser un salaire de 30 cents par jour au détenu pour son usage personnel dans le camp et cumuler la balance de 20 jusqu'à la fin du conflit. À Ottawa, le ministère du Travail, le MAE et la Défense nationale justifient ce changement par le contexte économique nord-américain, le salaire des prisonniers aux États-Unis, le type d'emploi et le salaire des travailleurs civils. Par ailleurs, le MAE rappelle que le Canada est responsable du paiement des prisonniers et non la Grande-Bretagne et que les conditions de travail varient déjà au sein du

<sup>31</sup> BAC, RG27, vol. 965, Telegram from Canadian Minister in the United States to DEA, 11 juin 1943.

<sup>32</sup> BAC, RG2, vol. 12, Memorandum from DEA to Ministry of Labour, *Proposed Pay for Working Prisoners of War*, 12 juin 1943.

Commonwealth selon les particularités de chaque territoire. Il avance même que les autorités canadiennes n'ont pas à consulter l'IPOWC pour établir une telle politique. Selon le représentant canadien à Londres, cette mesure s'aligne directement avec la position d'Ottawa concernant sa souveraineté sur la captivité et la nécessité d'établir les politiques de détention en fonction des particularismes du Canada<sup>33</sup>.

Selon l'interprétation des Canadiens, cette politique salariale respecte parfaitement le partage des responsabilités intra-Commonwealth. Le droit d'établir ce type de mesure revient entièrement au Canada en tant qu'État souverain, puissance détentric, signataire de la Convention de Genève et autorité première sur son territoire. Toutefois, de l'autre côté de l'Atlantique, cette situation est perçue différemment. Au contraire, cette mesure remet en question l'ensemble du *Joint Principle* et, surtout, ébranle la position centrale de Londres dans la captivité en complexifiant l'uniformisation de la détention à travers le Commonwealth. La décision unilatérale d'Ottawa oblige les autres États à augmenter les salaires des prisonniers pour éviter une trop grande discordance dans les conditions de détention, ce qui engendre des coûts importants. De surcroît, elle risque d'inciter les autres dominions à entreprendre eux aussi des mesures sans consulter les autres partis en prétextant leur statut de puissance détentric. Elle fragilise du même coup le rapport de force avec l'Allemagne qui risque d'exploiter les divergences au sein de l'Empire. De plus, la politique canadienne expose les prisonniers britanniques à des représailles par les autorités allemandes qui vont exiger une uniformité des salaires. Par conséquent, la réponse de Londres et des autres membres du Commonwealth dénonce l'approche canadienne.

Les normes salariales établies par les Canadiens sans la consultation de l'IPOWC suscitent de vives critiques à Londres. Rapidement, plusieurs autorités britanniques interviennent auprès de Vincent Massey et du MAE pour faire réviser cette augmentation. Selon le Foreign Office, la décision d'Ottawa contrevient au principe d'unité du Commonwealth, en plus de causer d'importantes complications. Le salaire des travailleurs civils en Grande-Bretagne étant inférieurs à ceux de leurs homologues canadiens et les restrictions matérielles plus importantes qu'au Canada, les dépenses engendrées par une

<sup>33</sup> BAC, RG24, vol. 3927, DPW, IPOWC, 29<sup>th</sup> Meeting of Sub-Committee B, 28 juillet 1943.

hausse salariale auront une incidence considérable sur l'économie britannique. De plus, on soutient que cette mesure n'apporte aucun avantage dans la détention. L'expérience de la Première Guerre mondiale a montré qu'une telle politique ne favorise pas nécessairement une plus grande coopération des détenus. Ceux-ci doivent pouvoir utiliser leur argent dans les cantines, ce qui n'est pas la réalité actuelle en raison des restrictions dans les camps. Du point de vue de l'opinion publique, cette mesure « avantageuse » envers les soldats allemands sera difficile à justifier considérant que les prisonniers reçoivent déjà un traitement parfois supérieur à la population civile. De plus, l'Allemagne assume déjà une partie du salaire des captifs et aucune garantie ne peut être accordée concernant la remise de leurs soldes à la fin des hostilités. En constatant que leurs revenus contribuent peu à l'amélioration de leurs conditions, les prisonniers vont simplement refuser de travailler davantage. Au contraire, cette situation va les dissuader de participer au programme d'emploi. Pour inciter une plus grande collaboration des détenus, on suggère plutôt de fournir de meilleures conditions de détention ; nourriture, installations plus confortables, équipement de sport, loisirs et activités intellectuelles. Les autorités britanniques admettent néanmoins que la situation aux États-Unis influence la situation au Canada. Toutefois, les Américains ne sont pas concernés par le Commonwealth. Le War Office demande donc à Ottawa de revoir sa politique puisque celle-ci affecte l'ensemble de l'Empire britannique et qu'elle menace le principe même de coordination de la captivité :

*We recognize the difficulties that may exist as a result of the United States' action, but nevertheless, we would hope that Canada would recognize that action by them in the same direction may result in embarrassment for all the other holding countries in the Commonwealth. [...] We do not appreciate why the Canadian Government suggest at this stage that Empire co-ordinating machinery should be ignored and that there should be a substitute for its direct negotiations between you and the various Dominions represented in London. That would be **the negation of co-ordinated action**; and all holding countries are very much concerned in the question raised in the Canadian proposal<sup>34</sup>.*

<sup>34</sup> TNA, FO916/580. Memorandum from WO to George Ignatieff, Canada House, 20 juillet 1943.

En fait, ce débat se réfère à l'entente financière en place entre Ottawa et Londres concernant le remboursement de la captivité. Par exemple, la Grande-Bretagne propose au Canada de créditer les profits engrangés par le travail des prisonniers aux soldes de la Grande-Bretagne. À Londres, les officiers calculent ce montant selon le salaire des civils pour un emploi effectué par un prisonnier. Le ministère des Finances canadien s'oppose à cette mesure puisque les rémunérations des travailleurs civils sont supérieures à celles des captifs. On suggère plutôt de déduire la différence entre le montant payé au gouvernement par l'employeur et celui versé aux prisonniers. Face aux propositions britanniques, le MAE propose même de financer entièrement la détention pour être pleinement responsable de la captivité<sup>35</sup>. Toutefois, cette proposition est contestée par la Défense nationale. Selon les officiers, les Britanniques ont déjà déboursé plusieurs milliers de dollars depuis septembre 1940. Les montants déjà remboursés ne représentent qu'une partie des frais que devra assumer Ottawa advenant sa pleine responsabilité. Considérant cette réalité économique, il demeure donc préférable de poursuivre l'entente actuelle<sup>36</sup>.

À Londres, non seulement le DPW et le PWD critiquent la politique unilatérale des Canadiens sur la question des salaires, mais il persiste une crainte constante concernant l'emploi des prisonniers allemands par les dominions. La menace de représailles par Berlin envers les captifs britanniques, autant pour les conditions de travail qui divergent d'un lieu de détention à l'autre que pour la nature des travaux effectués, demeure une réalité. Dans le cas du territoire britannique, le risque de sécurité que représentent les Allemands reste trop important selon le Home Office. Pour cette raison, il privilégie l'emploi des prisonniers italiens<sup>37</sup>. Néanmoins, les autorités commencent à s'interroger sur la possibilité d'employer des captifs allemands en suivant le développement des politiques canado-américaines. En ce sens, le DPW propose au Home Defence Executive en septembre 1943 un projet pilote visant l'emploi de quelques centaines de militaires allemands en agriculture. Ceux-ci devront éventuellement combler le manque de main-d'œuvre causé

<sup>35</sup> BAC, RG2, vol. 12. Memorandum from DEA to Ministry of Labour, *Proposed pay for working Prisoners of War*, 12 juin 1943.

<sup>36</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memorandum from Deputy Minister, National Defense to DEA, *Financing of transferred prisoners of war*, 8 mai 1943.

<sup>37</sup> Bob MOORE et Kent FEDOROWICH, *British Empire and Its Italians POWs*, op. cit.

par le rapatriement des Italiens en raison de la reddition de l'Italie. Toutefois, la perception du « danger allemand » reste présente. Le projet est accepté en novembre, mais nécessite de longues préparations entre les différentes autorités impliquées : le Foreign Office, le Ministry of Information, le Home Office, le War Office et l'Air Ministry, pour assurer la sécurité. Les détenus seront employés dans des camps isolés de la population et loin des côtes, en plus d'éviter d'utiliser les aviateurs et les marins, jugés plus susceptibles de s'évader et de causer du sabotage.

En fait, plusieurs autorités britanniques sont en faveur de l'utilisation des prisonniers allemands. En offrant un traitement équitable et respectueux aux Allemands, cette entreprise présente plusieurs avantages pour la propagande alliée en Europe<sup>38</sup>. Le problème majeur demeure que ceux-ci sont considérés comme étant plus dangereux que les militaires italiens et présentent un risque pour la sécurité du territoire<sup>39</sup>. Par conséquent, l'emploi de détenus allemands nécessite une surveillance accrue, ce qui signifie davantage de gardes et d'installations de détention, donc des coûts supplémentaires. Pour ces raisons, le sujet est quelque peu sensible au sein des différents ministères britanniques. Londres est partagé entre la volonté de combler le manque de main-d'œuvre et d'assurer la sécurité nationale<sup>40</sup>. Dans le but d'établir leur projet expérimental, les autorités britanniques s'intéressent au programme canadien. En plus de la demande à Ottawa de faire parvenir toute information relative à l'emploi des prisonniers allemands, le général Gepp, directeur du DPW, invite la DIO à envoyer un spécialiste à Londres afin de partager l'expertise canadienne sur cette question<sup>41</sup>. Considérant l'augmentation des prisonniers prévue pour 1944, leur mise au travail s'avère rapidement une question centrale pour les Alliés.

<sup>38</sup> TNA, FO371/34473, Minutes, Security Executive, *Employment of German POWs*, 6 octobre 1943.

<sup>39</sup> TNA, MAF47/132, Memo to Mr. Keep. 28 septembre 1943 ; et CAB114, vol. 27, Memos to War Cabinet and Home Defence (Security) Executive from DPW and FO, 10 septembre 1943 et 25 novembre 1943.

<sup>40</sup> Johann CUSTODIS, « The Enemy on the Farm: The Economic Contribution of German and Italian POW Employment in Britain and the British Dominions during and after the Second World War », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte / Economic History Yearbook*, vol. 55, n° 2 (2014), p. 104-105.

<sup>41</sup> BAC, RG25, vol. 2764, Memorandum from Alfred Rive to DEA, *Working of German Prisoner of War in Canada*, 14 octobre 1943.

## La maximisation de l'emploi des prisonniers allemands — 1944

Alors que les autorités militaires américaines discutent de la situation problématique de la captivité en Europe en août 1944, il est noté que l'utilisation des détenus comme force de travail justifie le refus de prendre davantage de détenus des Britanniques à l'automne 1944, le nombre de détenus excédant la demande de main-d'œuvre selon Washington<sup>42</sup>. Sur le plan national, l'OPMG collabore étroitement avec les différentes autorités impliquées pour maximiser cette politique : la War Manpower Commission, le War Production Board, la War Food Administration, le Department of Agriculture, le Department of Labor et les employeurs privés. Les autorités cherchent à augmenter le nombre de prisonniers au travail en conscientisant les autorités militaires locales responsables de la détention. L'importance d'employer un maximum de détenus est rappelée aux commandements militaires de chaque région et aux officiers de camps lors des réunions, ainsi que dans les publications internes. Ces autorités doivent comprendre leurs responsabilités et leur rôle dans l'utilisation effective de la main-d'œuvre captive<sup>43</sup>. Résultant de ces efforts, le programme de travail américain s'élargit considérablement au cours de 1944 en raison de la diminution des évasions, la politique du « risque calculé », la ségrégation des individus récalcitrants et l'emploi des détenus dans plusieurs secteurs économiques à l'échelle du pays. On autorise même l'utilisation des captifs dans des zones jugées stratégiques depuis 1942, telles que Washington D.C. L'objectif est de rentabiliser la détention en s'assurant que tous les prisonniers qualifiés peuvent travailler et que les employeurs aient accès à cette main-d'œuvre. Aussi, l'OPMG incite les forces armées (U.S. Army et U.S. Navy) à employer des captifs à différentes tâches (transports de marchandises, entretien des installations et réparation de bâtiments)<sup>44</sup>.

<sup>42</sup> NARA, RG389, Entry 467C, Box 1554, Report by Gen. Archer L. Lerch, ASF Conference, 28 août 1944.

<sup>43</sup> NARA, RG389, Entry 451, Box 1243, OPMG, Regional Conference Prisoners of War Commanders, *Put Prisoners on Organized Well Planned Work*, août 1944 ; et OPMG, *Prisoner of War Labor Program, Labor Policy*, 1944.

<sup>44</sup> NARA, RG389, Entry 467, Box 1520, Memorandum from the Secretary of the Navy to All Commandants, all Naval District and Navy Yards, *Use of Prisoners of War*, 17 octobre 1944.

Selon Washington, quatre millions de travailleurs seront nécessaires pour combler les besoins de l'économie américaine d'ici 1945, incluant plus de 200 000 prisonniers de guerre. Les contrats de travail et la gestion de la détention sur le territoire sont donc élaborés en tenant compte de ces estimations. L'OPMG facilite les procédures administratives pour les employeurs<sup>45</sup>. Ceux-ci peuvent s'adresser directement au commandant du camp ou au Service Command en démontrant que l'emploi des captifs ne s'effectue pas au détriment des civils<sup>46</sup>. Ainsi, les autorités locales et régionales ont davantage de pouvoir décisionnel sur l'organisation des détachements de travail. Les autorités à Washington assurent un suivi régulier de l'utilisation de la main-d'œuvre captive et de sa productivité. Par exemple, on estime que le taux d'utilisation varie entre 90,3 % et 85,3 % entre juin et août 1944, ce qui est jugé satisfaisant par le War Department. La légère baisse s'explique par l'arrivée de plusieurs nouveaux détenus. Cependant, le rendement des travailleurs captifs s'avère parfois inférieur aux normes civiles dans certains domaines. On cherche donc des solutions pour améliorer la situation : formation accrue du personnel, privilèges pour les travailleurs et mesures punitives pour les ouvriers fautifs ou peu productifs<sup>47</sup>. Le programme de travail connaît un essor marqué au cours de l'année 1944 en raison d'une part, de la pénurie de travailleurs dans divers secteurs et, d'autre part, de la volonté réelle de maximiser l'utilisation des captifs. Outre des craintes soulevées par des militaires quant à la sécurité dans certaines régions, l'ensemble des autorités américaines sont largement en faveur de la politique d'emploi et participent à son expansion. Cette convergence est motivée par la contribution des détenus aux coûts de la captivité.

<sup>45</sup> NARA, RG389, Entry 467C, Box 1560, Memorandum for all Personnel, PW Division, OPMG, *Organization*, 15 avril 1944 ; et Report by Maj. McKnight, *The Employment of Prisoners of War in the United States*, octobre 1944.

<sup>46</sup> NARA, RG389, Entry 467C, Box 1552, Dept. of Agriculture, *Information Circular No. 83*, 16 février 1944 ; et War Food Administration, *Circular 13, Policy and Procedure to be Followed in Arranging for the Use of Prisoners of War in Agricultural Work*, 16 mars 1944.

<sup>47</sup> NARA, RG389, Entry 451, Box 1243, Memorandum for the Under Secretary of War, *Utilization of Prisoner of War Labor*, 5 août 1944 ; Box 1241, Memorandum from Gen. Bryan OPMG to all Service Commands, *Use of Prisoners of War*, 15 mai 1944 ; et RG389, Entry 467C, Box 1560, Report by Work Project Branch, PW Division, *Analysis of Prisoner of War Labor, 1-15 August 1944*, 2 septembre 1944.

Parallèlement, les Américains sont peu impressionnés par les politiques d'emploi canadiennes et britanniques. Lors de leur visite au Canada à l'été 1944, le groupe d'observateurs américains émet de lourdes critiques à l'endroit du programme canadien en raison du nombre minime de prisonniers employés. Selon les experts américains, les 5 274 détenus actuellement au travail au Canada démontrent l'inefficacité de la politique canadienne à pleinement exploiter cette force de travail. Cet échec s'explique par des mesures de sécurité trop sévères et un manque de volonté politique. De plus, on croit que les officiers canadiens sont plutôt insensibles à l'égard de la situation des détenus et montrent peu d'intérêt à améliorer la détention. Le groupe d'experts conclut que la visite des Canadiens aux États-Unis exposera clairement ces points et les convaincra d'accepter davantage de détenus sur leur territoire au moyen d'un programme de travail plus efficace. En conclusion, peu d'éléments du système canadien semblent supérieurs aux normes américaines en termes d'utilisation de la main-d'œuvre captive :

*That the labor of the prisoners interned in Canada is being wasted, not through any fault of military establishment, but because of the **timidity** of other governmental officials and agencies; That the Canadian officers if they visit this country will be able to convert the other governmental agencies upon their return to Canada. It is believed that this conversion **might result** in the Canadian Government being willing to accept more prisoners, thus effecting a great reduction in the numbers of prisoners now being shipped to the U.S. [...] The Canadians are **entirely too security minded and fail to effectively** utilize a man power pool which is at their disposal<sup>48</sup>.*

La prédiction du groupe américain se concrétise en partie. Lors de leur séjour aux États-Unis, les Canadiens notent que plus de 180 000 prisonniers sont employés sur l'ensemble du territoire, non seulement dans l'agriculture et l'industrie forestière, mais dans plusieurs domaines nécessitant des travailleurs. La mise au travail constitue visiblement la priorité du programme américain de captivité. Washington a pour objectif d'employer 90 % des prisonniers aptes au

<sup>48</sup> NARA, RG389, 452, Box 1431, Memorandum by OPMG, *Visit to Canada by Field Liaison Branch for the Director of POW Division*, 23 septembre 1944.



travail dans les prochains mois et les différentes autorités civiles et militaires coopèrent en ce sens. Afin de maximiser l'utilisation des prisonniers, les Américains ont établi une politique de ségrégation entre les prisonniers collaborateurs et ceux causant des problèmes dans les camps. En isolant les captifs récalcitrants et les *troublemakers*, ils tentent de briser le contrôle exercé par ces éléments sur les détenus et d'inciter le reste du groupe à participer aux travaux. Sur une base volontaire, les emplois accordent des privilèges attrayants pour les captifs tels que des mesures de sécurité relâchées<sup>49</sup>. Les officiers concluent qu'Ottawa ne doit pas hésiter à employer les prisonniers dans différents secteurs économiques, en mettant en place des mesures similaires. Cependant, la tentative américaine de convaincre Ottawa d'accepter davantage de captifs s'avère peu fructueuse puisqu'Ottawa refuse les demandes des Britanniques. Toutefois, elle incite le ministère du Travail à développer le programme de travail avec les entreprises privées.

L'utilisation des prisonniers au Canada reste cependant largement inférieure à celle aux États-Unis avec quelque 6 000 Allemands au travail à l'été 1944, soit environ 20 % des captifs. Une légère augmentation est notée en novembre avec 8 278 détenus employés<sup>50</sup>. Cette réalité s'explique en partie par la politique canadienne sur l'encadrement des projets de travail. Bien que visant une plus grande accessibilité à cette main-d'œuvre, les autorités demeurent craintives par rapport à la sécurité<sup>51</sup>. Les nombreux rapports produits par les spécialistes canadiens, américains et britanniques concernant les manifestations du nazisme chez les prisonniers alimentent les craintes à la Défense nationale, qui refuse de relâcher certaines règles contraignantes. Aussi, la centralisation des décisions à Ottawa et le dédoublement administratif entre le ministère du Travail et la Défense nationale ralentissent l'expansion du programme d'emploi<sup>52</sup>.

<sup>49</sup> BAC, RG24, Bobine C-5387, National Defence, Report from U.S. Army, *Prisoner of War Employment*, 21 novembre 1944.

<sup>50</sup> AFS, E2001-02#1000-16#216, Swiss Consulate, *Report on Prisoners of War Labour Camps*, 25 novembre 1944.

<sup>51</sup> BAC, RG27, vol. 966, Memorandum from Directorate of Labour Project, Dept. of Labour to all Employers of POWs, *Consolidated Instructions for Employers of German POW at Labour Camps in Canada*, décembre 1944.

<sup>52</sup> BAC, RG27, vol. 965, Memorandum from Dept. of Labour to all POW Work Project, *General Information to Employers of POW in Wood Camp*, 15 septembre 1944 ; Minutes of a Meeting between Col. Fordham Director of Labor Projects and Wood Industry

La politique de travail planifiée à Ottawa se développe donc beaucoup plus lentement que le programme américain durant la même période. Par ailleurs, des problèmes sont notés concernant des prisonniers récalcitrants ou non coopératifs employés dans l'industrie forestière. Selon les représentants de l'industrie qui prévoient engager 10 000 prisonniers, le MAE, la Défense nationale, le Department of Munitions and Supply et le ministère du Travail refusent de changer leur approche sur la sélection des prisonniers. De plus, chacun rejette la responsabilité du problème sur les autres départements<sup>53</sup>. Selon la Défense nationale, les conditions de détention sont la source du problème dans plusieurs cas. Depuis 1943, les captifs sont employés sur une base volontaire. Le prisonnier, incité à travailler dans l'espoir d'obtenir de meilleures conditions de détention, constate au contraire que la captivité est plus difficile dans les camps de travail. Par conséquent, plusieurs se plaignent ouvertement, demandent leur retour au camp principal ou sont peu productifs, en particulier dans la coupe du bois. Aussi, le gouvernement allemand complique la situation lorsqu'il refuse de payer les prisonniers à l'été 1944. Cela se répercute sur le programme de travail puisque les prisonniers exigent un traitement équivalent et refusent de participer aux différents travaux. En réponse, le MAE propose au Foreign Office de faire pression sur l'Allemagne en refusant tous les paiements de leur part, tel qu'appliqué aux États-Unis. Il demande que l'ensemble du Commonwealth adopte cette position<sup>54</sup>. Malgré l'annonce officielle de Londres en ce sens, aucune réponse subséquente n'est reçue de l'Allemagne à ce sujet<sup>55</sup>.

Par ailleurs, les Alliés se questionnent sur l'emploi des futurs prisonniers à partir de l'automne 1944. Considérant l'augmentation des prisonniers estimée pour 1945, le War Department planifie la détention aux États-Unis en fonction de l'utilisation de cette main-d'œuvre. Alors que la situation de la captivité en Europe devient plus alarmante à la fin 1944, le SHAEF demande à Washington d'autoriser

---

Representatives, Port Arthur, 15 mai 1944 ; et Dept. of Labour, *Recommendations — A Matter of Fundamental Importance*, 29 août 1944.

<sup>53</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memorandum for DEA, *Employment of POWs in Lumbering in Canada*, 27 juillet 1944.

<sup>54</sup> BAC, RG24, vol. 5374, Memo from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 9 décembre 1944.

<sup>55</sup> BAC, RG25, vol. 2784, FO to Swiss Legation, London, 20 janvier 1945.

le transport de 150 000 détenus vers les États-Unis afin d'apaiser la pression en Europe<sup>56</sup>. Le JCS évalue cette possibilité en fonction de la mise au travail des détenus et détermine que 100 000 individus supplémentaires peuvent être reçus sur le territoire américain. En appui à ces informations, les différentes agences civiles estiment que 50 000 captifs sont nécessaires pour combler le manque actuel de main-d'œuvre ; ils avancent même des besoins de 127 000 travailleurs pour avril et 270 000 pour novembre 1945<sup>57</sup>.

Le programme de travail canadien devient central dans les discussions interalliées. Alors qu'Ottawa examine la demande britannique d'accueillir 50 000 détenus, un rapport de la Défense nationale mentionne que 7 000 prisonniers peuvent être accommodés dans les détachements de travail. On préconise d'ailleurs d'élargir le programme d'emploi en se basant sur le modèle américain, en favorisant l'utilisation des captifs à l'échelle du Canada dans diverses tâches<sup>58</sup>. Aussi, on recommande de relâcher les mesures de sécurité, tout en accentuant la ségrégation des éléments nuisibles pour ainsi employer un maximum de détenus et pouvoir accueillir quelques milliers d'Allemands additionnels<sup>59</sup>. Les Américains tentent aussi de convaincre leur voisin d'accueillir plus de détenus en signalant que les obstacles soulevés par Ottawa sont liés à sa politique d'emploi. Le programme canadien étant trop restrictif, les prisonniers sont laissés à eux-mêmes, subissent l'influence des éléments fanatiques et ont amplement le temps d'organiser des soulèvements. Par conséquent, le nombre de gardes requis demeure élevé, ce qui empêche toute accoutumance de la détention<sup>60</sup>. Toutefois, selon McNaughton, la politique de travail américaine s'applique difficilement étant donné le peu de bases militaires (contrairement aux États-Unis), la distance considérable entre les camps et le besoin d'assurer la sécurité en gardant des

<sup>56</sup> NARA, RG389, Entry 467c, Box 1561, Report ASF to Chief of Staff, Op. Div. War Department, *Additional Prisoners of War in the United States*, 27 mars 1945.

<sup>57</sup> NARA, RG165, Entry 421, Box 387, Report JCS, *Evacuation of Enemy Prisoners of War to the US*, 28 février 1945 ; et RG389, Entry 467c, Box 1561, Report to ASF, *Estimated Number of Prisoners of War Required for Contract Work, by Service Commands, April to November 1945*, 1<sup>er</sup> mars 1945.

<sup>58</sup> Michael O'HAGAN, *op. cit.*, p. 71-72.

<sup>59</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Report to War Cabinet, Ottawa, *Reception of Additional Prisoners of War*, 11 décembre 1944.

<sup>60</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Memorandum from Canadian Embassy, Washington, D.C. to DEA, 26 janvier 1945.

militaires à proximité des sites. L'approche canadienne limite donc le nombre de prisonniers au travail et motive un refus de la requête de Londres.

Avec l'arrivée de plus de 140 000 prisonniers de guerre allemands en Grande-Bretagne entre juillet et décembre 1944, la situation change dramatiquement pour les autorités britanniques. Dans ce contexte, le projet d'utilisation des prisonniers allemands pour remplacer les militaires italiens est rapidement envisagé, surtout considérant la pénurie d'ouvriers agricoles. En prenant en compte les résultats positifs de la tentative effectuée à l'hiver avec un groupe de 969 prisonniers, les risques encourus par un refus d'utiliser les militaires allemands, le mécontentement dans les camps et l'épuisement des ressources, le Home Security Executive autorise cette politique à l'échelle nationale. En août 1944, il autorise l'emploi de 16 000 prisonniers allemands, tout en instaurant des règles de sécurité strictes : groupe de 12 captifs, nombre de gardes, tâches autorisées et, surtout, l'interdiction d'employer les captifs sans escorte armée. Quelques semaines plus tard, le nombre considérable de prisonniers transférés et le manque de logement motivent déjà Londres à réévaluer sa position. En ce sens, non seulement peu de problèmes de sécurité ont été relevés, mais les règles en place limitent l'utilisation effective de cette main-d'œuvre<sup>61</sup>. Par conséquent, en octobre 1944, le War Cabinet suivant les recommandations du Security Executive, autorise le Ministry of Agriculture and Fisheries et le Ministry of Supply à employer jusqu'à 20 000 militaires allemands supplémentaires, outre les sous-mariniers et les aviateurs jugés dangereux, sans escortes dans les secteurs agricoles et forestiers<sup>62</sup>. Malgré ce développement, le programme de travail britannique demeure limité comparativement aux projets en place aux États-Unis.

D'ailleurs, l'expérience américaine est prise en compte à Londres. Les autorités sont précisément informées de l'utilisation des prisonniers allemands par les Américains. Les renseignements fournis par Washington indiquent un taux général d'utilisation de 89,5 % des prisonniers allemands aptes au travail. Le War Cabinet prend en compte

<sup>61</sup> TNA, CAB114/27, Home Office Circular No. 227/1944, *Prisoners of War*, 23 août 1944 ; et Home Security Executive Conference, London, *Employment of German Prisoners of War*, 13 octobre 1944.

<sup>62</sup> TNA, CAB114/27, War Cabinet Meeting, *Employment of German Prisoners of War*, 30 novembre 1944.

le système de camps instaurés aux États-Unis en fonction du travail, ainsi que les politiques en place pour inciter les prisonniers à collaborer efficacement aux travaux (surveillance relâchée, privilèges et différents emplois occupés), les procédures administratives, et les conditions de détention. Le peu de problèmes de sécurité relevés par les Américains et les profits engendrés — soit l'équivalent de 386 766 journées de travail effectuées par 29 751 travailleurs, et ce, seulement entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juillet 1944 — incitent les Britanniques à poursuivre leur approche en faveur de l'utilisation des prisonniers<sup>63</sup>. Celle-ci se concrétise toutefois seulement dans l'après-guerre.

### La fin du conflit en Europe

La fin des hostilités en Europe se répercute par une augmentation importante du nombre de prisonniers allemands employés dans divers projets américains, canadiens et britanniques. Les autorités alliées tentent de profiter au maximum des milliers de détenus aptes au travail avant leur rapatriement. Aux États-Unis seulement, 140 000 captifs sont employés au début mai, alors que la demande de travailleurs dans les différents secteurs est évaluée à 416 000. Les prisonniers n'arrivent d'ailleurs pas à combler ce manque, ce qui nécessite l'emploi de travailleurs immigrants. Comme solution, le War Department simplifie l'administration et réduit les règles de sécurité nécessaires pour l'emploi des captifs, tout en invitant les différents employeurs privés et gouvernementaux à réévaluer leurs besoins<sup>64</sup>. Il demeure prioritaire de maximiser l'utilisation de cette main-d'œuvre afin d'éviter un ralentissement de la production causé par la pénurie d'ouvriers. Suivant cette logique, 194 306 prisonniers sont employés en décembre 1945<sup>65</sup>.

La situation est similaire au Canada, où la fin du conflit correspond à une expansion de l'utilisation des détenus<sup>66</sup>. À l'été 1945, 11 115 prisonniers sont employés dans une cinquantaine de projets de

<sup>63</sup> TNA, FO916/918, Memorandum from War Department to James F. Byrnes, Director or War Mobilization, Washington, D.C., 10 août 1944 ; et Report by Maj. McKnight, OPMG, Washington, D.C., *Employment of POWs in the United States*, juillet 1944.

<sup>64</sup> NARA, RG389, Entry 487c, Box 1561, Memorandum for Ass. Chiefs of Staff, G-1, *Additional Prisoners of War in the United States*, 26 mai 1945.

<sup>65</sup> NARA, RG389, Entry 439A, Box 43, OPMG, *Progress Report POWs*, 31 janvier 1946.

<sup>66</sup> Michael O'HAGAN, *op. cit.*, p. 71-72.

travail à l'extérieur des camps, en plus de diverses tâches sur les sites de captivité<sup>67</sup>. En tenant compte de la pénurie d'ouvriers dans les secteurs forestier et agricole, les Canadiens s'inspirent de la politique américaine et tentent de maximiser l'utilisation des captifs pour éviter un ralentissement économique. Poursuivant cette approche, 15 994 soldats allemands sont employés en octobre 1945 et environ 10 900 au printemps 1946<sup>68</sup>. Par ailleurs, Ottawa informe Londres qu'elle souhaite retenir ces travailleurs à court terme. Toutefois, cette demande complique les négociations avec Londres. D'une part, la Grande-Bretagne, qui évalue les coûts de la captivité au Canada, tente de réduire le remboursement en tenant compte des profits engendrés par le travail des détenus. En fait, Ottawa déclare que peu de profits nets ont été engrangés au ministère du Travail. Au contraire, l'emploi des détenus a engendré des pertes chez la Défense nationale. Bien que les prisonniers soient profitables pour l'économie canadienne pour combler le manque de main-d'œuvre et éviter une baisse de la production, les coûts liés à l'utilisation de ces travailleurs « subventionnés » demeurent importants. Alors que certaines autorités à Ottawa avaient proposé que le Canada assume l'entière responsabilité financière, on décide de poursuivre l'entente déjà en place avec Londres pour éviter les complications<sup>69</sup>.

D'autre part, en dépit d'un bilan financier mitigé, les autorités canadiennes changent de position quant au rapatriement et indique à Londres qu'elles souhaitent garder un certain nombre de prisonniers et de rapatrier d'abord les individus inaptes au travail. Cette demande est paradoxale puisqu'Ottawa privilégiait, tout comme les Américains, de rapatrier le plus rapidement possible les détenus depuis la fin du conflit. Toutefois, en décembre 1945, le gouvernement canadien est soucieux de préserver l'apport des 10 000 travailleurs captifs. Après que Londres a accepté de prolonger la détention au Canada jusqu'en août, Ottawa revient sur le sujet et tente de retenir ces travailleurs

<sup>67</sup> BAC, RG24, Bobine C-8250, DPW, National Defence, *Information for May 1945*, 6 juin 1945.

<sup>68</sup> BAC, RG27, vol. 965, Dept. Labour, *History of Labour Projects PW, 1946* ; et RG25, vol. 2766, *Prisoners of War Employed by Labour Department by Months 1943 to March 1946*, non daté.

<sup>69</sup> BAC, RG25, vol. 2766, Memorandum for N. Robertson, *Net Returns from Prisoners of War Labour Projects in Canada*, 26 avril 1946. Voir aussi Johann Custodis, « The Enemy on the Farm », *op. cit.*, p. 117-123.

jusqu'en octobre 1946, soit après la saison agricole<sup>70</sup>. S'inspirant des Américains qui projettent de garder plus de 50 000 prisonniers jusqu'à l'automne 1946 pour les faire travailler durant la saison des récoltes, le Canada demande que 3 500 captifs restent sur leur territoire pour les travaux agricoles. On propose de les rapatrier avec leurs confrères aux États-Unis. Le MAE adopte une position plus modérée à cet égard en soutenant qu'il est important de s'entendre avec Londres et d'éviter que le Canada adopte une position unilatérale sans consulter son allié :

*The United Kingdom originally asked that employed prisoners of war should be the first group to be transferred, and agreed, only after some deliberation, to accept the non-working prisoners first. Now that non-working prisoners have been evacuated, it might occasion the United Kingdom **considerable dissatisfaction** if Canada were to decide, **without full consultation**, to retain the working prisoners of war in this country<sup>71</sup>.*

Au final, le projet des deux États nord-américains visant à prolonger la détention de quelques milliers de prisonniers allemands comme travailleurs demeure limité puisque la grande majorité des captifs sont rapatriés au cours de l'été 1946 en raison de la disponibilité des transports<sup>72</sup>. Le MAE trouve néanmoins une autre solution plus permanente pour combler le départ des prisonniers allemands et combler le manque de travailleurs en admettant l'immigration de quelque 5 000 soldats polonais démobilisés et réfugiés en Grande-Bretagne<sup>73</sup>.

Du côté des Britanniques, le rapatriement des prisonniers allemands est aussi reporté en fonction de l'utilisation de cette main-d'œuvre. Cependant, contrairement à ses alliés nord-américains, le

<sup>70</sup> BAC, RG25, vol. 120, Telegram from Canadian Ambassador, Washington D.C. to DEA, 27 septembre 1945 ; et Telegrams to Robertson, DEA, 9 janvier 1946 et 3 mai 1946.

<sup>71</sup> BAC, RG25, vol. 120, Memorandum to DEA, *Retention in Canada of PW for Labour Projects*, 23 mars 1946.

<sup>72</sup> Les navires transportant les troupes alliées sont utilisés pour rapatrier les détenus allemands vers l'Europe. BAC, RG25, vol. 120, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 26 avril 1946.

<sup>73</sup> BAC, RG 76, vol. 648 et 649, microfilm C-10588, file A85451, parts 1 to 3, *Admission to Canada of 4000 former Polish soldiers for agricultural work, 1946-1947* ; et D. H. AVERY et J. K. FEDOROWICZ, *Poles in Canada*, Ottawa, Canadian Historical Association, 1982, p. 13.

Home Office tarde à adopter une politique de travail incluant un grand nombre de militaires allemands. Bien que la plupart des 160 000 détenus sur leur territoire en mai 1945 soient employés au cours des mois suivant la fin du conflit, cette politique s'opère progressivement. Dès l'été 1945, le War Cabinet discute du relâchement des règles de sécurité sur le territoire. À l'instar du Canada et des États-Unis, les discussions au sein des autorités sont alimentées par les besoins économiques pressants. Selon les estimations, quelque 730 000 prisonniers de guerre sont nécessaires en Grande-Bretagne pour combler la pénurie de main-d'œuvre. Les différents ministères impliqués demandent donc au War Cabinet de revoir la réglementation à l'endroit des prisonniers afin notamment de relâcher la surveillance obligatoire :

*We must be clear as to our objective. Is it to **punish and reform Nazis**, or is it to obtain **labour necessary** to the British war effort against Japan, and the **maintenance of food production** pending complete demobilization? I suggest that it is the latter, and the reason why the various Ministries [...] have asked for 730,000 prisoners of war is that they are required for essential purposes<sup>74</sup>.*

Il faut toutefois attendre en septembre 1945 pour que les restrictions de sécurité soient levées pour la majorité des Allemands en Grande-Bretagne. Considérant les pressions des différents ministères employant les captifs, le transfert de 200 000 prisonniers supplémentaires sur le territoire britannique, la pénurie de travailleurs agricoles et le peu de complications observées au cours des derniers mois, le War Cabinet autorise l'emploi des prisonniers allemands avec une surveillance restreinte<sup>75</sup>. Au cours des mois suivants, le programme de travail prend une expansion considérable en Grande-Bretagne avec 380 000 prisonniers employés à l'été 1946. Alors que les Américains et les Canadiens préparent âprement le rapatriement des détenus, les Britanniques au contraire poursuivent leur politique de travail. Les autorités

<sup>74</sup> TNA, CAB66/65/59, Memorandum from Minister of Economic Warfare, *Employment of German Prisoners of War outside Germany after the Cessation of Hostilities in Europe*, 16 mai 1945. Cet argument est véhiculé par plusieurs ministères à Londres : CAB66/65/54, Memorandum from Minister of Agriculture and Fisheries, *Employment of German Prisoners in Agriculture*, 17 mai 1945.

<sup>75</sup> TNA, MT39/568, Interdepartmental Committee for the Allocation of Prisoners of War, *Report on the Present Situation of Employment of Prisoners of War*, 3 octobre 1945.



britanniques prévoient même utiliser les captifs jusqu'à leur rapatriement retardé pour certains jusqu'en 1948<sup>76</sup>. L'emploi massif des détenus durant cette période soulève même des critiques chez les syndicats de travailleurs, craignant que les employeurs profitent de cette main-d'œuvre pour diminuer les conditions des ouvriers agricoles britanniques. Ce type de critiques était aussi présent en Amérique du Nord<sup>77</sup>. Cette utilisation des prisonniers a d'ailleurs alimenté les discussions chez les historiens concernant le rendement, la rentabilité et la production de cette main-d'œuvre par rapport aux coûts engagés, soulignant ainsi leur contribution à l'économie britannique d'après-guerre<sup>78</sup>.

Ces observations s'appliquent aussi au continent européen. D'ailleurs, la nécessité de garder les prisonniers allemands comme main-d'œuvre est un enjeu qui touche plusieurs pays. Les appréhensions exprimées par le Canada et la Grande-Bretagne dans l'après-guerre rejoignent en ce sens celles des pays européens, notamment la France, qui fait face à des défis majeurs pour la reconstruction du territoire. Jusqu'à leur retour final en Allemagne, les prisonniers allemands servent de main-d'œuvre sur plusieurs fronts<sup>79</sup>.

### **Conclusion : le travail comme stratégie politique et idéologique**

L'utilisation des détenus dans les programmes de travail prend son envol en 1943. Auparavant, la perception du danger des captifs

<sup>76</sup> TNA, CAB129/12/32, Memorandum Joint Parliamentary Secretary to the Ministry of Agriculture and Fisheries, *Repatriation of German Prisoners of War from the United Kingdom*, 2 septembre 1946.

<sup>77</sup> Alan MALPASS, « 'Disastrous' and 'Detrimental': The National Union of Agricultural Workers' Complaints against the Employment of Axis Prisoners of War, 1939-1948 », *History* 104, n° 363 (2019), p. 890. Michael O'HAGAN, *op. cit.*, p. 267 ; Antonio THOMPSON, *op. cit.*, p. 102.

<sup>78</sup> Alan MALPASS, *op. cit.*, p. 180-181 ; G.H. DAVIS, « Prisoners of War in Twentieth-Century War Economies », *Journal of Contemporary History*, vol. 12, n° 4 (1977), p. 630 ; Harold SATOW et M.J. SÉE, *The Work of Prisoners of War Department during the Second World War*, London, Foreign Office, 1950, p. 33-35 ; H. M. D. PARKER, *Manpower: A Study of War-Time Policy and Administration*, London, HMSO, 1957, p. 384 ; Bob MOORE, « Turning Liabilities into Assets », *op. cit.*, p. 136 ; Richard MOORE-COYLER, « Prisoners of war and the struggle for food production, 1939-49 », dans Brian Short et coll. (dir.), *The front line of freedom: British Farming in the Second World War*, Exeter, The British Agricultural History Society, 2007, p. 117-31 ; et Johann CUSTODIS, « The Enemy on the Farm », *op. cit.*, p. 101-104.

<sup>79</sup> Fabien THÉOFILAKIS, *op. cit.* ; et Valentin SCHNEIDER, *op. cit.*,

allemands limite l'utilisation de cette main-d'œuvre à l'extérieur des camps. À l'automne 1943, le travail des prisonniers de guerre s'impose lentement comme une composante centrale de la captivité chez les Alliés. Bien que vue par les trois États comme une nécessité pour combler les besoins importants dans leur économie nationale, l'utilisation de cette main-d'œuvre disponible s'articule différemment d'un pays à l'autre. Ces divergences s'expliquent en fonction des particularités propres à chaque puissance détentrice et des liens qu'elle entretient avec ses cobelligérants. En ce sens, les Américains insistent nettement plus que leurs deux Alliés pour maximiser cette force de travail, ce qui n'est pourtant pas sans relation avec l'expérience canadienne. Leur politique a aussi un effet d'entraînement sur son voisin canadien qui, à son tour, incite Londres à étudier la question. Cette dynamique explique en partie les différences entre les politiques canadiennes, américaines et britanniques.

Au cours du conflit, l'emploi des militaires allemands s'opère selon le contexte politique, économique et militaire de chaque pays. Chaque géôlier exerce une influence sur le développement des politiques de ses Alliés de par les mesures qu'il préconise. L'exemple des programmes de travail est révélateur de cette dynamique. À ce titre, le Canada sert de terrain d'expérimentation pour ses Alliés, tout en étant ultérieurement influencé par les politiques américaines. Toutefois, le danger que représentent les prisonniers allemands continue d'alimenter certaines craintes pour la sécurité nationale. Cette tendance tend à décroître à partir de 1943. Au contraire, on remarque que les politiques de travail sont constamment libéralisées chez les trois Alliés au détriment de mesures plus restrictives. À la suite de la reddition officielle du régime hitlérien, l'abandon du principe de réciprocité accorde une plus grande marge de manœuvre aux autorités pour profiter de cette main-d'œuvre jusqu'à leur rapatriement final, qui est d'ailleurs reporté en fonction de cet aspect.

Bien qu'élaborés dans une perspective nationale, les programmes d'utilisation des prisonniers de guerre allemands donnent lieu à une large circulation d'informations au sein des Alliés. Chaque partie se renseigne sur les politiques établies par son voisin afin d'y souligner les avantages et les inconvénients d'instaurer des mesures similaires sur son territoire. Ce constat démontre par le fait même l'influence mutuelle entre les puissances détentrices, qui caractérise la captivité de guerre. Le travail n'est toutefois pas la seule composante de cette dynamique. Le prisonnier lui-même, souvent réduit à

une statistique dans les nombreux rapports, est l'objet d'analyses plus poussées afin de comprendre ses opinions sur divers enjeux. La compréhension de la mentalité du prisonnier occupe les trois Alliés et favorise leur coopération. Si la dénazification des détenus, à l'instar de leur mise au travail, demeure appliquée avant tout dans un cadre national, son développement suscite une étroite consultation entre les trois geôliers qui prennent conscience que leur collaboration devient alors essentielle pour la réussite de ce projet.

## Observer, comprendre et dénazifier les militaires allemands

---

En parallèle aux programmes de travail mis sur pied par les autorités canadiennes, américaines et britanniques, la présence du nazisme parmi la population captive forme un autre sujet central autour duquel s'articule la coopération interalliée sur la captivité. Au fil du conflit, l'observation des détenus et l'évaluation de leur moral et de leurs opinions effectuées par la censure et les officiers de renseignement (*intelligence*) servent à la compréhension du nazisme et deviennent essentielles pour contrer cette idéologie. De plus, ces efforts s'inscrivent dans une stratégie visant à assurer la sécurité et la stabilité de la captivité en favorisant une meilleure collaboration des détenus. Cette expertise devient importante lorsque les autorités entament la rééducation des captifs à partir de 1944. À ce sujet, le Canada s'avère être un acteur important. En collectant des milliers d'informations sur ces individus, les officiers canadiens contribuent à fournir plusieurs données importantes à ses Alliés servant à évaluer la mentalité du détenu et à améliorer la captivité. Cette entreprise témoigne par ailleurs d'une étroite collaboration et d'une influence mutuelle entre les Alliés de par la circulation d'informations et l'établissement de politiques communes qu'elle suscite. Les trois Alliés se rendent compte que plusieurs problématiques auxquelles ils font face vont au-delà de leurs frontières et concernent l'ensemble des géôliers. Malgré les responsabilités propres à chaque État, la dénazification incite la consultation interalliée jusqu'à la toute fin de la captivité.

## Contrôler l'information entourant les prisonniers allemands

Dès la capture des premiers militaires allemands, le contrôle de l'information relative aux détenus est établi comme une entreprise essentielle pour la propagande et la guerre psychologique contre l'Allemagne nazie. Les autorités britanniques déploient diverses stratégies à cet effet. Au Canada, le programme de censure est jugé prioritaire dans les camps et Londres impose son contrôle sur la censure du courrier des prisonniers. Contrairement à d'autres aspects plus litigieux de la captivité, ces opérations font l'objet d'une étroite collaboration canado-britannique. En fait, les Canadiens reconnaissent leur manque d'expérience, ainsi que l'expertise de leur allié dans ce domaine, et acceptent les politiques établies par l'Intelligence and Censorship Branches, sous l'autorité du War Office. De plus, ce processus d'uniformisation se déploie par l'entremise d'une centralisation des informations à Londres, ainsi que l'emploi d'officiers de liaison, d'interprètes et de spécialistes du renseignement britannique directement au Canada afin de superviser les opérations et de former leurs homologues canadiens<sup>1</sup>.

Suivant les directives de Londres, les Canadiens doivent encadrer les informations véhiculées par la presse concernant les prisonniers de guerre, notamment les installations portuaires canadiennes, les transports de détenus transatlantiques, les informations personnelles et la localisation des camps<sup>2</sup>. La perception de la captivité véhiculée à la fois par les médias, les observateurs neutres et les prisonniers eux-mêmes préoccupe les autorités. Les troubles aux camps de Fort Henry et de Neys à l'hiver 1941 ont montré que toute indication de violation de la Convention de Genève, ou tout aspect susceptible d'être interprété comme tel par les détenus ou les autorités allemandes, peut provoquer des représailles ou servir la propagande ennemie. De plus, les nouvelles circulant dans les camps par l'entremise des journaux disponibles risquent d'affecter le moral des détenus et, donc, la stabilité des opérations et la sécurité des lieux. Les deux Alliés s'entendent sur la nécessité d'accorder une attention aux médias auxquels les prisonniers ont accès.

<sup>1</sup> BAC, RG6, vol. 207, Telegram from High Commissioner for Canada In the United Kingdom to Secretary of State for External Affairs, 10 octobre 1940.

<sup>2</sup> BAC, RG24, vol. 8038, Memorandum by the Cabinet War Committee for the Prime Minister, 11 février 1941.

La perception des prisonniers allemands par l'opinion publique est aussi un enjeu. En ce sens, la Direction de l'internement s'oppose à une visite prévue du premier ministre Mackenzie King au camp de Fort Henry à l'été 1941 craignant une interprétation négative par la presse canadienne. On rappelle l'épisode de la visite d'un camp de prisonniers par la femme du premier ministre britannique Herbert H. Asquith durant la Première Guerre mondiale, où celle-ci avait été photographiée serrant la main d'un officier allemand, ce qui avait nui à la popularité du gouvernement. Par ailleurs, les responsables de la DIO appréhendent la réaction possible des officiers à Fort Henry. Depuis la crise de février, ces individus sont arrogants et turbulents et sont susceptibles d'utiliser tout prétexte pour provoquer une crise afin de déstabiliser l'effort de guerre allié. La visite du premier ministre risque d'être perçue comme un acte d'humiliation publique par les détenus et par Berlin. La visite est finalement annulée<sup>3</sup>.

Dans les camps canadiens, le travail des huit officiers britanniques chargés de coordonner la censure et de former les Canadiens est souligné par la DIO. Après quelques mois d'opérations, le général Panet, directeur de la DIO, souligne l'efficacité de leur travail, bien que ceux-ci soient passablement débordés<sup>4</sup>. Leurs rapports révèlent plusieurs informations recueillies dans le courrier et par l'observation des détenus concernant le front Est : l'effet des bombardements alliés sur l'Allemagne, le moral de la population allemande et des captifs, le contrôle accru de l'État allemand, et la présence d'agents de la Gestapo et autres éléments « dangereux » dans les camps. Ces opérations s'accroissent à la fin de 1941 grâce aux effectifs canadiens formés par les Britanniques<sup>5</sup>. Londres fournit aussi les directives sur la propagande aux prisonniers de guerre, ainsi que le matériel intellectuel offert aux détenus et approuvé par le Political Warfare Executive (PWE) : journaux, films et livres. Le PWE est l'autorité centrale pour ces opérations<sup>6</sup>. Entre-temps, les autorités à Ottawa et à Londres sont alertées par le comportement et l'opinion de plusieurs prisonniers. Les nombreux rapports d'observation et de censure depuis 1939

<sup>3</sup> BAC, MG26-J.W, C-4861, Memorandum, E.H. Coleman Undersecretary of State for External Affairs to Prime Minister Mackenzie King, 5 juin 1941.

<sup>4</sup> BAC, RG6, vol. 7, Memo to Secretary of State of Canada by Gen. Panet, DIO, 27 juillet 1940.

<sup>5</sup> BAC, RG24, vol. 11250, Memo Lt. Col. Streigh, DIO, to HO, 30 décembre 1941.

<sup>6</sup> TNA, WO32/9908, PWE, *Propaganda to Enemy Prisoners of War*, 4 novembre 1941.

montrent que l'idéologie nazie semble bien ancrée dans les soldats allemands.

### Un comportement des détenus qui soulève des craintes

Dès le début des opérations de captivité sur leur territoire, les autorités britanniques, canadiennes et américaines s'intéressent au comportement des prisonniers allemands. En fait, les informations recueillies par les agents du renseignement et la censure confirment aux autorités la dangerosité des détenus en vertu de l'idéologie nazie. Les démonstrations du nazisme dans le comportement des détenus et leurs opinions exprimées ouvertement ou dans leur correspondance personnelle servent de justification aux différentes autorités pour augmenter la sécurité de la détention et influencent ainsi l'établissement de règles, de procédures et de programmes spécifiques. En Grande-Bretagne, un mémorandum du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Edward Frederick Lindley Wood (Lord Halifax), en décembre 1939 souligne l'endoctrinement politique des soldats allemands de par leur obéissance aveugle envers leurs officiers supérieurs — caractéristiques, selon un officier du renseignement, du national-socialisme. Il conclut que le moral des 250 détenus semble très bon. En ce sens, l'attitude défiante et hostile des prisonniers, leur critique superficielle sur la qualité de la nourriture, leur admiration sans bornes envers Adolf Hitler et leur foi inébranlable dans une victoire rapide de l'Allemagne frôlent l'arrogance, selon le personnel de camps<sup>7</sup>.

Au Canada, le moral des détenus, leur comportement dans les camps et leur réaction à la captivité et au développement du conflit sont aussi observés. Par exemple, les observations au camp de Red Rock en 1940 par l'expert britannique indiquent que les conditions de détention difficiles sont mentionnées par les détenus dans leurs correspondances et affectent leur moral<sup>8</sup>. Par ailleurs, les autorités notent les effets sur les captifs de l'annonce de la capture de Rudolf Hess, un haut dignitaire allemand détenu par les Britanniques. Les

<sup>7</sup> TNA, Fonds CAB 67/3/45, War Cabinet Papers, Memorandum from Lord Halifax to Foreign Affairs, *Memorandum Respecting German Military and Civilian Prisoners of War in Great Britain*, 18 décembre 1939.

<sup>8</sup> BAC, RG24, vol. 11249, Reports by British Liaison Officer, *Moral Report Camp R*, 7 août 1940 ; 5 septembre 1940 ; 3 octobre 1940 ; et 26 novembre 1940.

opinions exprimées sur cet événement révèlent divers degrés d'endoctrinement et de soutien au régime nazi. Les spécialistes notent une légère dépression des officiers allemands aux camps de Neys, une indifférence chez les soldats du camp d'Española, mais une forte réaction des éléments pronazis au camp de Red Rock. Ces derniers dénoncent la propagande britannique et refusent de croire cette annonce. Selon les rapports, leurs réactions avivent des tensions entre les prisonniers affichant des opinions ouvertement antinazies, les modérés et ceux qualifiés de « fanatiques »<sup>9</sup>.

Non seulement ces rapports de renseignement et de censure sont envoyés et traités au War Office, mais les Britanniques requièrent constamment davantage d'information sur les conditions psychologiques et le moral des détenus, considérés comme cruciaux pour le Political Warfare. D'ailleurs, le Haut-commissaire britannique à Ottawa, Gerald Campbell, suggère d'entreprendre une étude attentive de ces « spécimens nazis » au Canada dans le but de comprendre leur mentalité et d'éventuellement entamer un processus de dénazification en prévision de l'après-guerre :

*You have here in Canada all these **perfect specimens of the young Nazi**. You have them, so to speak, under the microscope in laboratory conditions. These young men are typical of the generation with which we shall have to deal in Germany when we have smashed the Nazi regime. It would be a wise thing to **utilize their fortuitous presence** to do a bit of **research into their mentality** [...] in the process of finding out what is wrong with the mentality of these men, how their barbaric inhibitions can be overcome, what are **the best methods of rendering them harmless or curing their distorted minds**, etc.<sup>10</sup>*

Toutefois, Campbell suggère à Londres d'envisager ce projet sans compter sur l'aide des Canadiens. Son explication témoigne de l'autorité des Britanniques telle que perçue par plusieurs officiels, sur les politiques canadiennes. Selon lui, le gouvernement canadien ne possède ni « l'imagination » pour comprendre et concevoir un tel projet

<sup>9</sup> BAC, RG24, vol. 11252, N. Stethem, *Report on the Reaction of Prisoners of War and Internees in Canada to the News of the Arrival in the United Kingdom of Rudolf Hess*, 24 mai 1941.

<sup>10</sup> TNA, FO916/89, Personal Memo from High Commissioner for the United Kingdom, Ottawa, to Roger Makins, FO, 27 juillet 1941.



puisqu'ils semblent se considérer uniquement comme geôlier, ni l'expertise nécessaire pour mener cette entreprise à terme. Les Canadiens ne saisissent pas le potentiel que représente cette opportunité unique d'observer des « nazis ». De plus, les Britanniques ont pleinement l'autorité pour implanter ce programme en tant que puissance détentrice.

Parallèlement, ce sujet intéresse aussi les autorités à Washington. L'attaché militaire américain à Ottawa fait parvenir deux rapports sur les camps canadiens. Ces documents mentionnent notamment la présence d'éléments qualifiés de « nazis fanatiques » parmi les détenus. L'attitude et l'opinion exprimée par certains détenus quant au déroulement du conflit et les chances minimales d'une victoire allemande indiquent cependant un affaiblissement général du moral des captifs<sup>11</sup>. Les spécialistes américains incitent leurs homologues canadiens à poursuivre leurs travaux et proposent des analyses plus poussées sur l'opinion et la mentalité des prisonniers. Déjà en janvier 1941, The American National Committee on Morale, un groupe de chercheurs, financé par le gouvernement américain, propose d'envoyer une équipe de psychiatres et de psychologues dans les camps canadiens afin de mener des entrevues auprès des prisonniers allemands. Leur objectif est d'étudier l'idéologie nazie par le biais des rencontres avec des soldats dits « fanatiques » et ainsi d'obtenir leur opinion sur la société et la politique américaine. Le comité soutient que leurs travaux seront particulièrement utiles pour la propagande et la guerre psychologique alliée, en plus de favoriser une : « [...] *friendly cooperation between Canadians and Americans*<sup>12</sup>. » Le projet est finalement accepté par Ottawa en décembre 1941 à condition qu'une demande officielle soit acheminée par Washington, que les frais de l'opération soient assurés par les Américains et que les résultats des travaux soient partagés avec les Canadiens. Les autorités américaines acquiescent à ces demandes. Cependant, avant que le projet ne soit finalement mis en branle, la situation change dramatiquement avec l'entrée en guerre des États-Unis.

Par ailleurs, les autorités américaines échangent directement avec Jerome Davis du YMCA au Canada, au sujet de l'arrivée des

<sup>11</sup> NARA, RG389, 452, Box 1409, Reports Military Intelligence Division, War Department General Staff, Military Attaché, 27 août 1941 ; et 30 octobre 1941.

<sup>12</sup> NARA, RG389, 452, Box 1409, Memorandum from Canadian Legation to Secretary of State, Washington D.C., 30 décembre 1941 ; et Letter of Harold Ickes, War Department to the Secretary of State, Washington D.C., 30 janvier 1941.

2 000 officiers allemands au camp de Bowmanville en Ontario. Son rapport se penche sur la mentalité des prisonniers et indique que leur foi en une victoire rapide de l'Allemagne semble s'effriter contrairement au constat de 1940, notamment en raison de la campagne allemande en Russie. Aussi, Davis remet en question l'efficacité des politiques de détention canadienne en fonction d'une ligne dure adoptée par les gardiens envers ces détenus. Selon Davis, les autorités canadiennes ne semblent pas totalement convaincues de la possibilité d'une rééducation effective de ces prisonniers, soit de changer ces « nazis » en « disciples de la vie démocratique »<sup>13</sup>.

Au cours de 1941 et de 1942, le service de renseignement canadien produit plusieurs documents concernant le moral des détenus, leur opinion face au nazisme et au conflit, et leur attitude envers les autorités alliées. Ces rapports notent la présence de plusieurs individus considérés comme « nazis fanatiques » parmi les captifs selon leurs opinions et comportement<sup>14</sup>. Ces observations sont transmises à Washington et à Londres, ce qui témoigne du rôle central d'Ottawa dans cette entreprise<sup>15</sup>. Ces échanges contribuent par le fait même à accentuer la coopération entre les trois Alliés sur ce sujet. Les Canadiens y voient une occasion de participer à l'effort allié, alors que les Américains et les Britanniques obtiennent davantage d'informations sensibles sur l'ennemi. Parallèlement, on voit un discours alarmiste à Washington, à Ottawa et à Londres face à la dangerosité des détenus. Les « soldats d'Hitler » sont perçus comme des individus hautement politisés, potentiellement violents et dangereux à cause de l'idéologie nazie. La grande quantité d'informations recueillies montre l'effort consacré à cette entreprise et l'importance de celle-ci pour les autorités. Ce constat est d'ailleurs noté par les experts britanniques au cours de leur visite au Canada, qui mentionnent que ces opérations, ainsi que la censure du courrier sont essentielles et ne doivent pas être ralenties par les plaintes de prisonniers<sup>16</sup>. Les

<sup>13</sup> NARA, RG59, Entry 1357, Box 98, American Legation Ottawa, *Memorandum of Conversation with Professor Jerome Davis*, 29 octobre 1941.

<sup>14</sup> BAC, RG24, vol. 11250, Internment Camp Operation, *Intelligence Reports*, septembre à décembre 1942.

<sup>15</sup> NARA, RG389, 452, Box 1409, Military Intelligence Division, Military Attaché Report, Ottawa, *German POW in Canada*, 8 octobre 1942.

<sup>16</sup> BAC, RG25, vol. 2761, Telegram from High Commissioner for Canada In the United Kingdom to DEA, 15 mai 1942.

Canadiens sont favorables à cette position, étant même l'instigateur d'un projet sur l'utilisation des détenus pour la propagande.

### Un projet canadien

Ottawa propose au PWE un projet impliquant les prisonniers allemands à l'automne 1941. L'idée provient d'une émission radiophonique allemande, où des prisonniers canadiens ont transmis des messages au Canada. Le projet vise à radiodiffuser en Allemagne des courts témoignages de prisonniers destinés à leur famille. Selon les Canadiens, il s'agit d'une occasion pour les Alliés d'accroître leur audience à travers la population allemande et de véhiculer une image positive par rapport aux conditions de détention en règle avec la Convention de Genève. En raison de l'impossibilité technique pour la Société Radio-Canada (SRC) de diffuser sur le territoire allemand, Ottawa propose que les messages soient enregistrés dans les camps canadiens et radiodiffusés par la British Broadcasting Corporation (BBC) ou par la station américaine WRUL (World Radio University Listeners) à Boston qui possède un réseau en Europe. Les autorités britanniques acceptent le projet pourvu qu'il soit soumis au PWE. Les messages de détenus doivent uniquement être composés d'informations privées sans allusion à tout élément politique ou militaire pour éviter que Berlin ne considère ce programme comme un acte de propagande, et exerce des représailles envers les prisonniers britanniques<sup>17</sup>.

Les spécialistes américains proposent aussi de contribuer au projet par l'entremise de l'Office of War Information à New York. Ils proposent d'aider à la sélection des messages, tout en assurant les communications avec les Britanniques. Selon Washington, il s'agit d'une occasion intéressante pour la propagande alliée puisque ces témoignages de prisonniers sont susceptibles de faire augmenter les cotes d'écoute radiophoniques en Allemagne et donc d'avoir une plus grande influence sur l'opinion publique allemande<sup>18</sup>. À Ottawa, les officiels du MAE reconnaissent que ce projet devient une occasion de confirmer aux Américains la responsabilité du Canada pour les détenus sur son territoire, même s'ils rappellent que Londres doit être

<sup>17</sup> BAC, RG25, vol. 2779, Telegram from High Commissioner for Canada in the United Kingdom to DEA, 23 décembre 1941.

<sup>18</sup> BAC, RG25, vol. 2779, Note for Mr. Scott, *Broadcasts of Messages by German Prisoners of War in Canada*, 28 avril 1942.

consultée. Cette approche s'inscrit dans le contexte des négociations tenues avec Londres au début 1942 concernant la définition du principe conjoint<sup>19</sup>.

Les témoignages sont recueillis dans les camps canadiens en octobre 1942. Au final, quelque 135 prisonniers allemands, majoritairement des membres de la marine marchande, mais aucun officier, acceptent de participer volontairement au projet. Les autorités américaines se disent satisfaites du matériel produit en attendant l'approbation des Britanniques. Ces déclarations témoignent notamment du respect de la Convention de Genève au Canada<sup>20</sup>. Cet aspect s'avère important à Washington considérant la logique de réciprocité entre les Alliés et l'Allemagne. Dans le contexte de la Shackling Crisis à l'automne 1942, le MAE et la Défense nationale proposent d'aller de l'avant avec le projet afin d'améliorer l'image du Canada auprès de l'Allemagne et d'apaiser les tensions diplomatiques. On recommande aussi de partager davantage d'informations sur la détention avec les médias internationaux, notamment des photographies des installations et des captifs pour montrer les bonnes conditions offertes par les Alliés<sup>21</sup>. L'objectif est de contrer la propagande allemande qui véhicule une image négative de la captivité au sein de l'Empire britannique afin de motiver les troupes à combattre farouchement pour éviter d'être capturées. Les Américains apportent leur soutien au projet canadien. Ils soulignent aux Britanniques qu'une approche plus libérale envers l'information publique concernant les détenus offre une occasion pour les Alliés de redorer leur image de puissance détentrice et de calmer la crise actuelle<sup>22</sup>.

Toutefois, le War Office est réticent face à ces propositions<sup>23</sup>. Encore une fois, le risque de réciprocité alimente les craintes. Les spécialistes appréhendent les critiques de Berlin qui pourrait tenter un

<sup>19</sup> BAC, RG12, vol. 1070, Memo Alfred Rive DEA to H.H. Wrong, Canadian Legation Washington D.C., 10 avril 1942.

<sup>20</sup> Le projet initial s'intitule *Hello Mother, I'm in Canada and I'm Good*. BAC, RG25, vol. 2779, Memo N.A. Robertson to High Commission for Canada In the United Kingdom, 16 octobre 1942.

<sup>21</sup> BAC, RG12, vol. 1070, Report by Committee for Protection and Welfare of Canadian POW in Enemy Hands, 12 janvier 1943.

<sup>22</sup> NARA, RG38, Box 301, Report by Canadian Joint Staff Intelligence Committee, Washington, *Broadcast by German Prisoners of War*, 25 février 1943.

<sup>23</sup> BAC, RG25, vol. 2779, Correspondence between High Commissioner for Canada in the United Kingdom to N. A. Robertson from DEA, mars 1943.

projet similaire avec les prisonniers alliés. Une telle possibilité risquerait de perturber l'opinion publique considérant que la population britannique est constamment inquiète du sort des soldats capturés par l'ennemi. Aussi, ils déplorent le peu de militaires allemands ayant accepté de participer au projet canadien. Ceux-ci semblent refuser de collaborer par crainte de représailles dans les camps ou en Allemagne, et étant donné qu'ils font déjà parvenir des nouvelles à leurs proches par leurs correspondances. Afin de convaincre davantage de soldats de participer, les Britanniques suggèrent d'inciter discrètement ces derniers à collaborer. Une autre option est d'interroger rapidement les soldats après leur capture, évitant ainsi qu'ils soient en contact avec les individus influents dans les camps, tout en faisant la promotion de la rapidité de ces échanges pour communiquer avec leurs proches contrairement à la voie postale via la Suisse<sup>24</sup>.

Le War Office cherche avant tout à centraliser la propagande impliquant les prisonniers de guerre et éviter des répercussions sur les captifs britanniques en Allemagne. D'ailleurs, il s'oppose à la proposition canadienne d'utiliser des photographies de captifs pour la propagande, sous prétexte que Berlin risque d'utiliser un stratagème similaire. Ce sujet est clarifié durant les réunions de l'IPOWC en rappelant que le matériel de propagande en lien avec les prisonniers allemands doit être approuvé par le Political Warfare Executive. Les Britanniques rappellent l'importance de coordonner la propagande à travers le Commonwealth, ainsi qu'avec les États-Unis, pour éviter de donner l'impression que le traitement des détenus varie d'un pays à l'autre<sup>25</sup>. Dans cette optique, le War Office envoie un agent du PWE au Canada pour vérifier le matériel utilisé et superviser la propagande entourant la captivité<sup>26</sup>.

Cette situation met en évidence l'ambiguïté du partage des responsabilités entre Londres et Ottawa. Alors que les Canadiens participent à un projet avec l'appui des Américains visant à favoriser leur image sur la scène internationale et à contrer la perception négative issue de la Shackling Crisis, ils se heurtent à l'opposition de Londres

<sup>24</sup> TNA, WO219/329, Report, *Propaganda to Enemy Prisoners of War*, janvier 1943 ; et Report from Capt. Steed to Wing Cdr. Hitch, *Broadcasting by POW*, 2 avril 1943.

<sup>25</sup> TNA, WO32/9908, Meeting of IPOWC, *Prisoners of War Propaganda to Enemy Countries*, 8 février 1943 ; et Letter from WO to G. Ignatieff, 19 février 1943.

<sup>26</sup> BAC, RG25, vol. 2779, Memorandum for Mr. Robertson, 1<sup>er</sup> avril 1943 ; et Note for Mr. Glazebrook, 29 mars 1943.

qui clame son autorité sur cette question. Le War Office agit précairement avec le dominion. Il n'interdit pas directement le projet américano-canadien, mais s'ingère dans son application en signalant le risque de représailles et la nécessité d'une harmonisation de la propagande, qui s'opère par la centralisation du processus décisionnel à Londres. Le projet canadien se retrouve constamment retardé par les réticences des officiels britanniques, ce qui empêche finalement sa mise en application. La conceptualisation et l'élaboration de ce programme montrent néanmoins que les Canadiens sont un acteur actif sur cette facette de la captivité. De par les politiques expérimentées au Canada et les renseignements recueillis sur les détenus, la contribution des Canadiens devient encore plus marquée considérant que la détention s'accroît en Amérique du Nord. La présence de plusieurs milliers de soldats allemands incite les autorités alliées à se pencher davantage sur la nature de ces prisonniers.

### **Réagir face au nazisme et comprendre le prisonnier allemand — 1943**

La présence de l'idéologie nazie parmi les détenus attire l'attention des autorités canadiennes, britanniques et américaines. Plusieurs spécialistes concluent que des éléments « fanatiques » parmi les prisonniers exercent une influence néfaste sur l'ensemble des captifs, dont la majorité est ouverte à collaborer avec les autorités de camp. Les Canadiens sont alertés à plusieurs égards depuis 1940 des diverses manifestations du nazisme : parades militaires, salut nazi et opinions et démonstrations en faveur du régime hitlérien et de l'idéologie nazie. Les nombreux rapports du service de renseignement montrent que le comportement des éléments radicaux nuit à la participation des prisonniers aux divers programmes de travail et d'éducation et entrave le fonctionnement quotidien dans plusieurs camps. Certains détenus qualifiés « d'ardents nazis » sont mêmes responsables de lynchages et de meurtres chez leurs codétenus jugés « trop coopératifs » avec les autorités ou affichant une attitude défaitiste. De plus, ces agitateurs semblent n'éprouver aucun regret face au présent conflit et refusent d'accepter toute défaite de l'Allemagne. Ce type de comportement, en plus de menacer la stabilité de la captivité, inquiète les autorités de par la nature « extrémiste » de certains militaires allemands. En ce sens, la violence observée sur les sites de détention laisse penser que ces individus sont susceptibles de

menacer une future paix avec l'Allemagne. Le rapatriement de ces prisonniers pourrait favoriser la résurgence du national-socialisme en Allemagne<sup>27</sup>.

Selon les Canadiens, un effort est donc nécessaire pour lutter contre la violence chez les détenus et pour limiter l'influence des « fanatiques ». Dans ce but, la DIO propose à l'automne 1943 de transférer certains officiers allemands dans les camps pour soldats réguliers et sous-officiers de Lethbridge et de Medicine Hat. En sélectionnant un officier « coopératif » comme chef de camp — représentant l'ensemble des détenus — ce dernier favorisera la discipline chez les prisonniers, tout en limitant l'ascendant des éléments « nazis » de par son autorité militaire, ce qui améliorera du même coup les relations avec les autorités du camp. Toutefois, les Britanniques s'opposent à ce projet puisque Berlin risque d'exiger de nommer les officiers supérieurs en menaçant d'exercer des représailles dans les camps en Allemagne. L'OKW va plutôt opter pour des officiers fidèles au régime hitlérien, ce qui risque au contraire d'accentuer l'influence du nazisme dans les camps. En dépit de ces remarques, Ottawa va de l'avant avec cette proposition, marquant ainsi son statut de puissance détentrice. De plus, cette mesure est opérée en collaboration avec les représentants suisses pour faciliter son implantation et sa justification auprès du gouvernement allemand. Les transferts sont prévus pour l'hiver 1944<sup>28</sup>.

Par ailleurs, les informations et les observations collectées et compilées par les Canadiens sur les prisonniers servent à améliorer la sécurité de la détention et alimentent les discussions interalliées sur l'orientation politique des prisonniers. Pour Ottawa, cette entreprise s'avère une occasion d'élargir son rôle au sein des Alliés en contribuant à cet effort conjoint. Les documents produits par les Canadiens servent à l'évaluation du nazisme chez les prisonniers de guerre et du degré d'endoctrinement des soldats allemands, et aident les Alliés à définir les concepts de « fanatiques », « modérés » et « antinazis » de par les comportements et opinions associés à ces qualificatifs. L'intérêt des diverses autorités militaires et civiles chez les trois États pour ces aspects favorise la circulation des renseignements entre les geôliers.

<sup>27</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Report to Deputy Minister for National Defence, Ottawa, 16 septembre 1943.

<sup>28</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Report to Col. F.W. Clark by DEA, *Transfer of Officer Leaders to Other Rank Camps*, 16 novembre 1943 ; Telegram from DEA to High Commissioner for Canada in the United Kingdom, 10 février 1944.

Que ce soit les documents trouvés dans les cellules de prisonniers confirmant l'existence d'un réseau clandestin de « fanatiques » au sein des captifs, les méthodes d'évasion ou la production de faux documents d'identité, ces éléments se retrouvent à Londres et à Washington. Aussi, la censure canadienne produit un rapport sur le matériel éducatif reçu par la Croix-Rouge allemande destiné aux prisonniers désirant poursuivre leur formation professionnelle durant leur détention. Les observateurs canadiens révèlent que l'idéologie nazie est bien présente dans les programmes d'enseignement, ainsi que dans les ouvrages fournis par la Croix-Rouge. Plusieurs termes et définitions avancés dans ces livres sont fortement racistes, antisémites et profondément antidémocratiques et ne servent qu'à justifier la dictature hitlérienne<sup>29</sup>.

Ces renseignements sur l'état psychologique des prisonniers et leurs opinions intéressent grandement les Américains. L'attaché militaire à Ottawa transmet plusieurs rapports de la censure canadienne, ainsi que les observations relevées dans les camps<sup>30</sup>. Les Américains dépêchent même un agent de liaison au Canada spécifiquement pour faciliter la circulation de ce type de renseignements en collaboration étroite avec les autorités militaires canadiennes responsables de la captivité<sup>31</sup>. Les autorités britanniques s'intéressent aussi à ce sujet. Un rapport produit par Alexander Paterson du DPW souligne la dangerosité des prisonniers affichant leur allégeance au nazisme, en particulier les jeunes officiers. Selon lui, leur rééducation devient nécessaire pour assurer l'élimination de cette idéologie : « *To turn a Nazi into a human being*<sup>32</sup>. » Considérant les observations des Canadiens, il se questionne sur la nature de cette doctrine et sur les moyens efficaces pour lutter contre celle-ci.

<sup>29</sup> BAC, RG25, vol. 2777, Department of National War Services, *Canadian Postal Censorship, Memorandum on Printed Matter Emanating from Germany for Use as Study Matter by Prisoners*, 21 décembre 1943.

<sup>30</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1408, National Defence, DPW, *Intelligence Report for August 1943*, 28 octobre 1943 ; et Don PAGE, « Tommy Stone and Psychological Warfare in World War Two: Transforming a POW Liability into an Asset », *Journal of Canadian Studies*, vol. 16, n° 3 (1981), p. 112-114.

<sup>31</sup> NARA, RG38, Box 299, Reports by George Kinnear, U.S. Naval Liaison Officer, to Director of Naval Intelligence, *Internment Camp 130, 132 and 133, Canada, Intelligence Report*, 31 juillet 1943 au 20 septembre 1943.

<sup>32</sup> TNA, WO32/9908, Report by Alexander Patersons, *The Adjustment of a Prisoner's Perspective. Can a Young Nazi Face a Non-Nazi Germany*, 25 octobre 1942.



Selon Paterson, plusieurs captifs affichent une attitude arrogante et désabusée face à la réalité du conflit. Il préconise toutefois d'éviter toute mesure directe pour changer la mentalité des prisonniers, et plutôt de mettre les efforts sur la compréhension de la psychologie du prisonnier en accentuant le matériel et les programmes intellectuels offerts aux détenus<sup>33</sup>. Sur une base volontaire, les prisonniers doivent être incités à se questionner eux-mêmes sur l'avenir de l'Allemagne grâce à des lectures et à des discussions afin d'envisager un futur autre que celui du national-socialisme. De plus, une connaissance accrue des prisonniers sera fortement utile lorsque les Alliés établiront une véritable politique avancée de dénazification. Considérant que l'Union soviétique utilise une telle propagande auprès des captifs allemands sous leur garde, les Alliés ont intérêt à planifier prochainement un programme de rééducation politique. Les Canadiens sont sollicités pour participer à ce projet. Cette opération doit toutefois demeurer secrète pour éviter d'alerter les prisonniers qui pourraient dénoncer cette tentative d'endoctrinement et donc engendrer des représailles en Allemagne<sup>34</sup>.

Durant cette période, le Combined Services Detailed Interrogation Centre et le Prisoner of War Interrogation Section, deux autorités alliées, compilent déjà plusieurs centaines de données sous forme de sondages menés par les spécialistes américano-britanniques auprès des détenus<sup>35</sup>. Ils contestent l'opinion des militaires selon leur origine ou leur classe sociale par rapport à Hitler, la probabilité d'une victoire allemande, leurs appréhensions face à l'après-guerre sans le régime nazi et leur point de vue sur la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Union

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> TNA, WO32/9908, Memo from DPW to Vincent Massey, London, 8 mars 1943 ; et Henry FAULK, *Group Captives. The Reeducation of German Prisoners of War in Britain 1945-1948*, London, Chatto & Windus, 1977, p. 9-13 et 52.

<sup>35</sup> Sönke NEITZEL et Harald WELZER, *Combattre, tuer, mourir : procès-verbaux de récits de soldats allemands*, Paris, Gallimard, 2013 ; Falko BELL, *Britische Feindaufklärung im Zweiten Weltkrieg Stellenwert und Wirkung der 'Human Intelligence' in der britischen Kriegführung 1939-1945*, Ferdinand Schöningh, 2016, p. 288-308 ; Stephen TYAS, « Allied Intelligence Agencies and the Holocaust: Information Acquired from German Prisoners of War », *Holocaust and Genocide Studies*, vol. 22, n° 1 (2008), p. 2-3 ; Kent FEDOROWICH, « Axis prisoners of war as sources for British military intelligence, 1939-42 », *Intelligence and National Security*, vol. 14, n° 2 (1999), p. 156-157 et 173 ; et Ian KERSHAW, *The End, Hitler's Germany, 1944-1945*, London, Penguin, 2011, p. 56, 70-71.

soviétique. Ces éléments visent à mieux comprendre les bases de l'endoctrinement politique des soldats allemands pour ainsi mieux cibler la propagande et adapter la captivité, tout en recueillant un maximum d'information sur la situation en Allemagne. Les opérations sont menées en confrontant les prisonniers avec une série de questions et d'arguments antinazis afin d'observer leurs réactions et les réponses fournies<sup>36</sup>. Ces renseignements sont ensuite comparés avec les observations des Canadiens sur les prisonniers emprisonnés depuis une plus longue période et affichant une plus grande confiance envers le régime nazi.

Ces informations s'avèrent fort utiles aux Alliés pour élaborer leur déclaration commune concernant l'avenir de l'Allemagne à la suite de la capitulation. Par exemple, les experts britanniques jugent primordial de dénoncer le régime hitlérien et le militarisme prussien, tout en épargnant la population civile allemande. Ils suggèrent aux Américains d'éviter de mentionner la destruction ou le démantèlement du pays et les termes revanchards et d'axer davantage le discours sur les concepts de démocratie et de liberté<sup>37</sup>. Ce point sera élaboré ultérieurement. L'observation et la compréhension du nazisme chez les prisonniers allemands représentent un effort interallié. En plus de partager leurs renseignements et leurs analyses sur le sujet, les trois Alliés s'encouragent mutuellement à poursuivre ces efforts conjoints. Alors que plusieurs milliers de soldats allemands sont aux États-Unis, les autorités américaines mènent aussi des études approfondies sur la mentalité du prisonnier allemand.

### Un sujet qui intéresse aussi Washington

Les Américains sont alertés par la présence de « nazis fanatiques » dans les camps de prisonniers. Déjà en 1942, le rapport de John Barwick du YMCA, mandaté par l'OPMG pour évaluer les méthodes de censure britannique pour les prisonniers, notait la présence de plusieurs « nazis fanatiques » parmi les captifs<sup>38</sup>. De plus, les autorités

<sup>36</sup> BAC, R112, vol. 34221, Reports CSDIC, UK, *Hitler, A Survey of PW Opinion*, 19 juin 1943 ; et *Germans in Defeat, Survey of PW Expectations in the Event of German Defeat, April, May, June, July and August 1943*, non daté.

<sup>37</sup> TNA, FO371/34473, Report by Psychological Warfare Branch, *Declaration by the British and American Governments*, 4 octobre 1943.

<sup>38</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1411, Dossier Prisoners of War, Memorandum submitted to Lieutenant Commander Albrecht USNR by John W. Barwick, 1<sup>er</sup> mai 1942.

britanniques alimentent les craintes à Washington en indiquant la présence d'officiers de la Schutzstaffel (SS) et de membres de la Gestapo parmi les prisonniers d'Afrique du Nord. Selon Londres, la stratégie de l'OKW vise à infiltrer des agents dormants parmi les prisonniers dans le but de soulever des révoltes dans les camps et éventuellement de s'évader pour mener des actes de sabotage et de perturbation politiques aux États-Unis. Le DPW transmet même des renseignements concernant certains détenus jugés turbulents, susceptibles de s'évader ou d'avoir une influence néfaste sur les autres détenus. Malgré le manque d'information confirmant un comportement problématique des individus en question, ceux-ci sont discrètement transférés au camp Alva en Oklahoma, prévu pour accueillir les prisonniers qualifiés de « fanatiques »<sup>39</sup>.

Par ailleurs, une étude canadienne remise à Washington en 1943 portant sur l'opinion des prisonniers confirme d'une part que plus d'un tiers des captifs sont de « violents nazis » et, d'autre part, que la majorité d'entre eux professent une opinion négative envers les États-Unis. Les Américains sont notamment tenus responsables des difficultés qu'a connues l'Allemagne après 1918 et d'être à l'origine du présent conflit de par leur contrôle sur l'économie mondiale. De plus, le gouvernement américain est qualifié de « barbare » par plusieurs militaires allemands en raison de la campagne de bombardements qui ravage le pays. Le rapport soutient néanmoins que plusieurs captifs sont ouvertement antinazis et que ceux-ci adoptent une attitude coopérative envers les autorités. Il serait donc approprié d'éviter les généralisations hâtives envers les prisonniers allemands<sup>40</sup>.

Les éléments soulevés par les Canadiens sont confirmés par le col Edward Davison, officier en chef de l'American Psychological Program. Davison mène avec deux psychologues une visite au Canada au printemps 1943 afin d'évaluer l'opinion politique des prisonniers, ainsi que les politiques mises de l'avant par Ottawa pour contrer l'endoctrinement des soldats allemands. Une grande partie des

<sup>39</sup> NARA, RG389, Entry 167, Box 1531, Report from A. M. Tollefson, *Prisoner of War Division*, 27 septembre 1943 ; Kyle T. STARKEY, *Camp Alva: Suppression by Recreation*, mémoire de maîtrise, Youngstown State University, 2015 ; et R. Douglas HURT, *The Great Plains during World War II*, Lincoln University of Nebraska Press, 2008, p. 312-346.

<sup>40</sup> NARA, RG38, Box 299, Report by George Kinnear U.S. Naval Liaison Officer, *Viewpoints of German Prisoners of War in Alberta Canada*, 20 septembre 1943.

prisonniers au Canada, ayant été capturés pendant la période victorieuse des forces armées allemandes entre 1940 et 1942, adoptent une attitude plutôt arrogante envers les autorités alliées, basée sur une foi aveugle en la victoire allemande et les idéaux du national-socialisme. Alors que l'Amérique détient peu de captifs à cette période, les « spécimens » canadiens en grand nombre offrent un corpus de recherche intéressant pour le groupe du col Davison. Il note cependant que les autorités canadiennes ont fait peu d'efforts concrets pour lutter contre l'idéologie nazie chez les captifs. Autant à Ottawa que dans les camps, les officiels semblent peu renseignés et intéressés sur les possibles stratégies de rééducation politique. Les livres accessibles dans les bibliothèques des camps, les formations éducatives et les activités récréatives offertes, ainsi que les films présentés aux détenus semblent choisis davantage en fonction de l'accessibilité que dans un but d'influencer l'opinion des captifs<sup>41</sup>.

Davison souligne toutefois la série de cours sur l'histoire américaine et la littérature anglaise offerte sur une base volontaire par deux professeurs de l'Université de Toronto aux officiers du camp de Bowmanville. Selon l'Américain, cette entreprise connaît un réel succès puisque la presque totalité des captifs a assisté volontairement aux présentations. Leur présence assidue aux séances marque un certain intérêt pour ces matières chez les officiers allemands. Toujours selon le spécialiste, il s'agit d'une avenue prometteuse pour contrer le nazisme chez les militaires. Il recommande de s'inspirer de cette tentative pour instaurer une politique similaire dans l'ensemble des camps américains. Il propose de former un groupe à cet effet parmi les universitaires américains ayant pour objectif d'établir un programme d'enseignement aux détenus<sup>42</sup>.

Plusieurs rapports confirment la présence à la fois d'éléments radicaux et de prisonniers ouvertement antinazis parmi les prisonniers allemands aux États-Unis<sup>43</sup>. Face à ces constats, plusieurs responsables au War Department avancent l'idée de dénazifier les

<sup>41</sup> BL, Edward Davison Papers, Box 9, Report, *Notes on Canadian Visit*, 10 to 15 May 1943, non daté.

<sup>42</sup> Ron ROBIN, *The Barbed-Wired College, Reeducating German POWs in the United States during World War II*, Princeton, Princeton University Press, 1995, p. 43-75.

<sup>43</sup> BL, Edward Davison Papers, Box 9, *Prisoners of War Camps in the United States*, mai 1943 ; NARA, RG389, Entry 467, Box 1521, Memorandum by OPGM for Col. Tollefson, *Pro-Allied Prisoners of War*, 26 juillet 1943.

militaires allemands, d'autant plus que l'Union soviétique a entrepris la rééducation des prisonniers sur son territoire selon l'Intelligence Service britannique. Dans ce but, un plan est soumis à Washington par le col Davison. S'inspirant de ses visites au Canada, le programme suggère la production de matériel et la formation d'officiers pour assurer des présentations portant sur l'histoire américaine et la démocratie auprès des détenus tout en interdisant les manifestations du nazisme<sup>44</sup>. Cependant, le général Allen W. Gullion, l'officier en chef de l'OPMG, rejette cette approche soulevant l'inutilité d'investir de telles ressources pour un projet présentant une chance minime de réussite en raison de la mentalité obtuse des détenus. Se basant notamment sur les observations de Barwick, l'officier supérieur affirme que l'endoctrinement des soldats allemands est extrêmement difficile à briser : « *Enemy prisoners of war are, for the most part, **not children**. Those who have sufficient intellectual capacity to be of value to a postwar world have already built the **philosophical frameworks** of their respective lives. Those whose minds are sufficiently plastic to be affected by the program, are probably **not worth the effort***<sup>45</sup>. » Les hautes autorités de l'OPMG préconisent plutôt de simplement séparer les prisonniers ouvertement « nazis » du reste des détenus pour assurer la stabilité dans les camps<sup>46</sup>. De son côté, le State Department adopte une position plus prudente face à la rééducation afin d'éviter d'être accusé par Berlin de violer la Convention de Genève. On croit qu'offrir de bonnes conditions de détention constitue une stratégie en soi qui permet aux captifs de profiter d'une « liberté de conscience », au lieu de forcer ceux-ci dans un programme rééducatif<sup>47</sup>.

La rééducation des prisonniers allemands occidentaux demeure un projet à long terme selon l'OPMG. Bien que plusieurs officiels soulèvent la possibilité de changer la mentalité des détenus, ce type de propositions reçoit peu d'appui auprès des hautes autorités

<sup>44</sup> BL, Edward Davison Papers, Box 9, Col. D. P. Page to Lt. Col. S. Marshall, *Indoctrination of Enemy Prisoners*, 25 mai 1943 ; et Report by Edward Davison, *Report on Education of Prisoners of War*, mai 1943.

<sup>45</sup> BL, Edward Davison Papers, Box 9, Major General Allen W. Gullion to Chief of Staff, Army Service Forces, *Orientation of Enemy Prisoners*, 24 juin 1943.

<sup>46</sup> NARA, RG389, Entry 467, Box 1531, Memorandum by I. B. Summers to Ass. Chiefs of Staff, ASE, *Separation of Nazis from other German Prisoners of War*, 2 août 1943.

<sup>47</sup> NARA, RG389, Entry 467, Box 1517, Under Secretary of War to Gerhart Seger, 14 décembre 1943.

américaines en 1943. Toutefois, le problème de la présence du nazisme parmi la population captive demeure présent. Les trois États sont interpellés par ce constat et cherchent des solutions en partageant les informations à ce sujet, ce qui favorise la coopération interalliée. Il en ressort plusieurs convergences entre les geôliers. D'abord, ils s'entendent sur l'importance d'identifier les éléments radicaux et de les séparer du reste des captifs. Par la suite, les trois pays tentent véritablement de prendre avantage de ce contact direct avec le nazisme. L'observation et l'analyse de l'opinion et du comportement des captifs deviennent essentielles lorsque la dénazification vient à l'ordre du jour chez les Alliés.

### **Poursuivre la réflexion sur la nature du prisonnier allemand — 1944**

Au début de l'année 1944, les nombreux rapports de censure et des services de renseignement à la fois au Canada, en Grande-Bretagne et aux États-Unis confirment toujours la présence « d'ardents nazis » parmi les prisonniers de guerre. Les autorités canadiennes participent largement à ce processus d'évaluation en produisant plusieurs rapports sur les individus qualifiés de « pronazis » en exprimant une opinion reflétant l'idéologie national-socialisme, tout en refusant d'accepter la défaite évidente de l'Allemagne. Ces éléments « fanatiques » exercent une censure et des actes de violence sur les autres détenus<sup>48</sup>. Les documents des autorités américaines durant cette période soulignent que des comportements similaires sont observés aux États-Unis. Plusieurs cas de menaces, de lynchage et de meurtres ont été rapportés<sup>49</sup>. Le service de renseignement canadien produit même un rapport compilant les informations recueillies dans le courrier et pendant l'observation des détenus en lien avec la célébration de l'anniversaire de naissance d'Adolf Hitler en avril 1944. Les spécialistes concluent que la majorité des détenus ont participé activement aux festivités et ont affiché une attitude positive face à cet événement.

<sup>48</sup> BAC, RG24, Bobine C-5416, Department of National Defence, Reports from Veteran Guard's and Intelligence Officers, *Intelligence Reports for January and August 1944, Camp Medicine Hat*, non daté ; *Intelligence Reports for March 1944, Camp Petawawa and Bowmanville*, non daté ; et *Intelligence Reports Camp Grande Ligne June 1944*, non daté.

<sup>49</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1631, War Department Pamphlets, *What About the German Prisoner?*, 1944 ; et *Facts vs Fantasy*, 1944.

Il s'agit d'une démonstration de patriotisme et d'une foi aveugle envers Hitler, et ce, malgré les signes observés d'un affaiblissement du moral des captifs en raison des nouvelles indiquant les défaites de l'Allemagne et la destruction du pays par les bombardements alliés. Selon les Canadiens, les éléments fanatiques ont profité de cette journée pour stimuler le moral des prisonniers plus récalcitrants ou modérés<sup>50</sup>.

Ce type d'évaluations alimente les discussions interalliées par rapport à l'après-guerre. Considérant le moral et l'état psychologique d'une grande partie des soldats allemands, les Britanniques sont les premiers à annoncer leur intention de dénazifier des militaires afin d'assurer la future stabilité de l'Allemagne et que ceux-ci ne soient pas tentés de poursuivre le nazisme après leur rapatriement. Soulevée en 1943 par le Political Warfare Executive, la mise en branle du projet s'accélère en février 1944 en lien avec les informations indiquant que l'Union soviétique a établi des camps de rééducation pour les officiers allemands. Parallèlement, le PWE a aussi tenté, avec un petit groupe de prisonniers, un projet pilote dont les résultats sont concluants. Confrontés aux idéaux nazis lors de discussions de groupe, le groupe de captifs sélectionnés conçoivent l'ampleur de la défaite allemande et acceptent de collaborer à l'établissement d'un futur régime démocratique. Toutefois, le PWE note que ces individus ont été rapidement « reformatés » dès leur retour dans les camps lorsqu'ils ont été en contact avec les détenus ouvertement nazis. Le PWE recommande donc d'isoler ces derniers des autres prisonniers afin d'assurer l'implantation d'une politique de rééducation à grande échelle.

Le plan avancé par les Britanniques se déploie sur deux axes. À court terme, la dénazification a pour but de favoriser la collaboration des détenus pour le renseignement militaire, la propagande et le *psychological warfare*. Le second objectif, à long terme, vise à dénazifier les Allemands avant leur rapatriement en leur inculquant les valeurs démocratiques. Cette stratégie s'opère d'abord en classifiant les détenus selon leur opinion face au national-socialisme. Par la suite, il faut déloger les officiers « nazis » comme chefs de camp et isoler les individus représentant un danger pour les autres prisonniers. Finalement, il s'agit de briser l'idéologie nazie au moyen de matériel éducatif :

<sup>50</sup> BAC, RG24, vol. 8035, Report by National Defence, Canadian Postal Censorship, *Celebration on Hitler's Birthday (20 April) in German Prisoners of War Camps in Canada*, Ottawa, 24 mai 1944.

livres, journaux, radio et films et activités intellectuelles. Afin de préparer ce programme, une compréhension accrue de la mentalité du détenu est nécessaire<sup>51</sup>. Cependant, les spécialistes britanniques notent que les camps actuellement en place en Grande-Bretagne ne sont pas adaptés pour la rééducation en raison du manque d'espace. De plus, une telle entreprise doit immanquablement impliquer le Canada et les États-Unis puisqu'ils détiennent plusieurs milliers de prisonniers allemands.

Le War Office est d'ailleurs critique envers ses homologues nord-américains. Considérant la présence manifeste du nazisme chez les prisonniers, les officiels déplorent le peu d'effort entrepris pour contrer cette situation et la politique employée par les autorités militaires américaines et canadiennes de faire confiance aux officiers allemands pour assurer la discipline dans les camps. Cette mesure a, au contraire, contribué au contrôle des extrémistes sur l'ensemble des détenus<sup>52</sup>. Les autorités du War Office sont toutefois conscientes qu'il est difficile d'imposer cette politique à ses Alliés. Dans le cas des Canadiens, le PWE a déjà demandé à deux reprises au Dominion d'adopter son programme, sans succès. Les dirigeants canadiens ne s'opposent pas au projet britannique, mais demeurent réticents à appliquer concrètement ce dernier. Le War Office suggère de continuer à faire pression sur Vincent Massey<sup>53</sup>.

À Ottawa, plusieurs officiers militaires soutiennent qu'une telle entreprise est inutile considérant les ressources nécessaires et le peu de chance de réussite. Alertés depuis 1941 de l'état psychologique de certains détenus, toute tentative de briser cet endoctrinement est jugée futile. En fait, le col Streight semble être le principal obstacle à ce programme. Ce constat est observé par différentes autorités. D'abord, Vincent Massey déclare que l'officier est dogmatique sur ses positions et incapable d'envisager un projet de cette envergure. Ce point met en évidence les divergences déjà présentes entre la Défense nationale et le MAE à Ottawa et le Canada House à Londres en faveur de la proposition britannique<sup>54</sup>. Ensuite, les Britanniques constatent le manque d'enthousiasme de l'officier canadien face à cette entreprise lors de la visite du général Gepp du DPW

<sup>51</sup> TNA, FO939/389, Report by P. W. E., *The Re-Education of Prisoners of War*, non daté.

<sup>52</sup> TNA, WO32/11121, Letter from Admiralty to WO, 27 mars 1944.

<sup>53</sup> TNA, WO32/11121, Memorandum from WO to DO, 7 avril 1944.

<sup>54</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Memo from DEA to Morley Scott, Canada House, 2 mars 1944.



au Canada en juillet 1944<sup>55</sup>. Finalement, les Américains font un constat similaire lors d'un séjour d'observation au Canada. Selon leur rapport, le haut officier canadien doute de la faisabilité de changer la mentalité du prisonnier allemand<sup>56</sup>. La situation change toutefois pour les officiels à Ottawa. À l'instar des Américains, les Canadiens notent que l'influence néfaste des individus « fanatiques » sur l'ensemble des prisonniers s'accroît dans le système de détention. En plus de limiter la participation des autres détenus au programme de travail, les extrémistes tentent de resserrer leur contrôle sur les prisonniers récemment arrivés d'Europe affichant un défaitisme par rapport à la situation de l'Allemagne<sup>57</sup>.

Ces observations, les nouveaux arguments soulevés par Londres, la situation militaire des Alliés à l'été 1944 et l'appui des Américains à ce projet motivent les Canadiens à participer à cette entreprise. Malgré la réticence du col Streight, le War Committee accepte les recommandations du Canadian Psychological Warfare Committee qui prévoit la création d'un sous-comité destiné à la rééducation. Ce dernier s'inspire directement du programme britannique : interroger les détenus, les classer selon leur opinion politique, isoler les éléments fanatiques et instaurer des mesures pour inciter les détenus à collaborer à la future Allemagne et à briser l'endoctrinement nazi<sup>58</sup>. Le principal problème demeure le manque de personnel qualifié pour assurer ces opérations. À ce sujet, Ottawa demande aux Britanniques de fournir des spécialistes pour appuyer les opérations. Un groupe de militaires canadiens est finalement envoyé à Londres à l'automne 1944 pour y obtenir davantage d'information sur les méthodes d'opération du PWE et le matériel utilisé dans les camps<sup>59</sup>. De plus, les Canadiens s'intéressent aux développements au sud de la frontière :

<sup>55</sup> TNA, WO32/10729, Report from Col. Naesmyth, British Army Staff, Washington D.C. to Gen. Gepp, DPW, 22 juillet 1944.

<sup>56</sup> NARA, RG389, 452, Box 1431, Memorandum, War Department, OPMG, *Visit to Canada by Field Liaison Branch for the Director of POW Division*, 23 septembre 1944.

<sup>57</sup> BAC, RG25, vol. 2762, Memorandum for the Prime Minister, *German Prisoners of War in Canada*, 7 septembre 1944.

<sup>58</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Report by Canadian Psychological Warfare Committee, *Segregation, Interrogation and Reorientation of Prisoners of War in Canada*, 21 juillet 1944.

<sup>59</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memorandum from N. A. Robertson to Col. Ralston, National Defence, 5 septembre 1944.

*It has been suggested that the appropriate U.S. authority, having experience in the treatment of Detaining Persons might be sought, with the object of **utilizing the wealth of experience and experiment** in this field, which the U.S. has studied more closely than any other country [...] It should prove advantageous to **seek liaison** with the competent U.S. authorities to establish what, if anything, they are doing in the same direction. They have some **experience that might be useful**<sup>60</sup>.*

Lors de leur visite aux États-Unis, les spécialistes canadiens remarquent que les Américains opèrent la ségrégation des prisonniers principalement en fonction de leur politique d'emploi et non selon le degré d'allégeance au nazisme à l'instar des Britanniques. En plus d'isoler les nazis ouvertement affichés, ils séparent les prisonniers refusant le programme d'emploi du reste du groupe. Selon l'OPMG, les détenus doivent profiter d'un environnement libre par des conditions de travail relâchées. Aussi, il cherche à occuper au maximum le temps libre des captifs à l'aide d'activités intellectuelles et religieuses afin de contrer l'influence des éléments nuisibles dans les camps. Les Canadiens suggèrent d'adopter des règles similaires, tout en signalant que les prisonniers au Canada, étant en détention depuis une longue période et ayant été capturés dans le contexte victorieux de l'Allemagne entre 1939 et 1942, constituent une réalité différente pour la dénazification que ceux aux États-Unis.

La décision d'Ottawa est très bien accueillie à Londres. Selon les Britanniques, la réussite de ces opérations dépend en partie d'une homogénéisation des procédures et d'une étroite collaboration canado-britannique<sup>61</sup>. De plus, cette entreprise doit impérativement inclure les Américains qui détiennent un grand nombre de détenus. Un refus de participation des Américains menacerait l'ensemble des efforts de dénazification<sup>62</sup>. Afin de convaincre son allié, Londres informe Washington que ce projet représente un objectif commun et qu'une étroite collaboration est nécessaire pour sa réussite. On propose donc de coordonner leur position :

<sup>60</sup> BAC, RG24, Bobine C-8250, Report by Lt. Col. Skilbeck, Intelligence Corps to Col. Murray, 31 mai 1944.

<sup>61</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memorandum from E.H.P. M.I.5. to D.M.I, *London Visit (Sept. 5 to Oct. 15)*, 14 octobre 1944.

<sup>62</sup> TNA, WO32/11121, Report by DPW, WO, 24 juin 1944.

*Since this [The question of the frame of mind and general mental outlook with which these prisoners will return home] is a matter of mutual interest and one in which a co-ordinated policy would seem desirable, United Kingdom now suggests that an exchange of views between themselves and the United States would also be useful<sup>63</sup>.*

À Washington, la demande britannique alimente les discussions déjà en place entre les différentes autorités. La position de l'OPMG en défaveur de la rééducation est réévaluée. Bien que Bernard Gufler du Special War Problems Division et les généraux Gullion et Bryan de l'OPMG doutent de la réussite du projet, les nouveaux arguments soulevés par le State Department sur l'après-guerre et le rapatriement des détenus convainquent les militaires d'inculquer l'*American Way of Life* aux détenus pour éviter une résurgence du nazisme<sup>64</sup>. Les nombreux rapports indiquant l'endoctrinement des prisonniers, l'influence néfaste des fanatiques sur les autres détenus et le peu d'effort entrepris pour contrer cette idéologie appuient la décision de mettre en place un programme de dénazification. Celui-ci sera appliqué par l'OPMG et doit s'opérer sur une base volontaire et éviter une action trop directe envers les captifs qui risquent d'y percevoir une stratégie d'endoctrinement<sup>65</sup>.

Le groupe responsable fournit rapidement un plan de rééducation : sélection des détenus, matériel, cours et méthodologie d'enseignement. Le projet inclut un accès à des journaux et des livres, des travaux à l'extérieur des camps avec une surveillance minime, ainsi que différents cours et formations professionnelles offerts par des officiers formés à cet effet. Il s'inspire ici de l'expérience canadienne, confirmée par les rapports du YMCA, en proposant des cours d'histoire et de politique américaine et l'apprentissage de la langue anglaise<sup>66</sup>. De plus, la religion doit occuper un rôle central dans ces

<sup>63</sup> TNA, CAB121/301, Memo War Cabinet, FO to British Staff, Washington D.C., 14 juin 1944.

<sup>64</sup> NARA, RG165, Entry 43, Box 516, Meeting Interdepartmental Board on Prisoners of War, OPMG, 18 avril 1944.

<sup>65</sup> BL, Edward Davison Papers, Box 9, Report by Gufler to State Department, *Indoctrination of German Prisoners of War*, 2 mars 1944 ; NARA, RG389, Entry 459A, Box 1632, Report to Director Morale Services Division ASF, *Re-Education of Enemy Prisoners of War*, 5 avril 1944 ; et Ron ROBIN, *op. cit.*, p. 19-29.

<sup>66</sup> NARA, RG389, Entry 467c, Box 1563, Report to Gen. Bryan, *Report of Work in the Canadian Internment Camps during the Months of January to March 1944* by

opérations de par l'influence positive des officiers confessionnels sur les détenus. L'importance accordée aux services religieux et les racines chrétiennes présentes dans la culture allemande seront utiles pour inculquer le principe de liberté au détenu. On recommande d'abord d'identifier et d'isoler les éléments subversifs pour éviter qu'ils critiquent cette mesure et entravent la participation des autres détenus<sup>67</sup>. Finalement, la politique de dénazification s'arrime à la politique d'utilisation des prisonniers en pleine expansion aux États-Unis. Il s'agit d'offrir aux prisonniers un contact accru avec la société américaine pour qu'ils constatent par eux-mêmes le principe de liberté. Ce sujet occupe une grande partie des discussions interalliées sur la captivité à la fin de l'été 1944. Alors qu'ils mettent sur pied leur politique de dénazification, les Américains demandent aux Britanniques et aux Canadiens de leur transmettre l'ensemble des informations relatives à leur programme respectif<sup>68</sup>. Cette circulation de renseignement et d'expertise s'accroît alors que le projet de rééducation des soldats allemands se matérialise dans les camps canadiens, britanniques et américains.

### L'implantation de la dénazification

Bien que les trois Alliés s'entendent pour mettre de l'avant la dénazification, les programmes s'opèrent différemment par chaque puissance détentrice. Aux États-Unis, le système administratif en place complique quelque peu la politique de dénazification. Contrastant avec la gestion décentralisée de la captivité, le nouveau programme de rééducation demande, au contraire, une plus grande implication de l'OPMG<sup>69</sup>. Les règles, les procédures et les directives sont d'abord conçues à Washington. Par la suite, le Special Project Division forme les officiers qui vont implanter le programme dans les camps. Le commandant de camp est responsable de son application. Aussi, les

---

*H. Boeschenstein ; et Report of Educational Work in Prisoner-of-War Camps in Canada January 1 to March 31, 1944 by Dale Brown, avril 1944.*

<sup>67</sup> BL, Edward Davison Papers, Box 9, Report by Walter Schoenstedt, *Education and Re-Education of German Prisoners of War*, 28 juillet 1944.

<sup>68</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1637, Memo from M. Gufler, State Department to British Embassy, Washington D.C., 24 juillet 1944.

<sup>69</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1630, Meeting Interdepartmental Board on Prisoners of War, Washington, 18 avril 1944.

agents du Special Project Division font un suivi des opérations. Lors de leurs visites des camps, ils notent les observations et les problèmes rencontrés et assurent la liaison avec Washington, en plus de s'assurer que les autorités de camp participent à cette entreprise en appliquant les directives, en isolant les extrémistes et en fournissant un environnement favorable pour les détenus coopératifs. L'OPMG doit aussi assurer la production et l'uniformité du matériel de rééducation<sup>70</sup>.

Du côté britannique, la première étape pour le PWE consiste à mettre en place les installations nécessaires pour appliquer efficacement la ségrégation des captifs. Ce processus va prendre plusieurs semaines considérant la situation en Grande-Bretagne. Entre-temps, le PWE évalue son programme avancé de dénazification. Ce dernier vise à évaluer l'état psychologique des détenus afin d'éventuellement appliquer ce projet à l'ensemble de la population allemande. Le groupe de spécialistes s'intéresse donc à la réaction des soldats allemands par rapport à la reddition de l'Allemagne et la future organisation du pays selon des principes démocratiques. Cette expérience avec les prisonniers est vue comme un échantillon pour une politique plus large à l'endroit du peuple allemand<sup>71</sup>. Le PWE incite ses homologues nord-américains à poursuivre cet effort. Toutefois, selon Alfred Rive du MAE, Gufler semble peu convaincu de l'approche britannique et de l'utilité de séparer les éléments pronazis, outre les « fanatiques », des autres détenus en raison des difficultés pour les identifier avec précision. Selon l'Américain, les commandants de camps vont simplement utiliser ce prétexte pour isoler les prisonniers présentant des difficultés de comportement, sans pour autant être des nazis convaincus. De plus, la rééducation devrait être orientée spécifiquement vers les individus jugés « nazis » puisque les éléments coopératifs sont déjà en faveur de la cause alliée. Néanmoins, Rive estime avoir bon espoir que Washington adopte le

<sup>70</sup> NARA, RG165, Entry 418, Box 1303B, Memorandum from OPMG, Washington to First through Ninth Service Commands Military District, *Intellectual Diversion Program*, 9 novembre 1944 ; RG165, Entry 421, Box 386, OPMG to All Commanding Generals, *Segregation of German Prisoners of War*, 17 juillet 1944 ; RG389, Entry 459A, Box 1637, OPMG to All Commanding Generals, *Nazi Activities in Prisoner of War Camps*, 14 novembre 1944 ; et RG389, Entry 459A, Box 1632, Report by OPMG to State Department, *Problems Met in Administration of Reorientation Program*, non daté.

<sup>71</sup> TNA, CAB118/51, Meeting War Cabinet, London, *Re-Education of German Prisoners of War*, 18 septembre 1944 ; et Report to War Cabinet, *The Re-Education of German Prisoners*, novembre 1944.

modèle de ségrégation canado-britannique<sup>72</sup>. Aussi, Ottawa propose aux Américains d'échanger sur une base régulière les informations relatives à la rééducation par ce que les Britanniques qualifient d'*informal consultations*. Washington accepte cette demande, jugeant qu'il est préférable de s'entraider sur ces opérations<sup>73</sup>.

À l'automne 1944, les préparatifs pour l'après-guerre s'accroissent chez les trois Alliés. Considérant que les témoignages des soldats allemands récemment capturés montrent clairement une détérioration de leur moral et un désillusionnement face à la réalité de la guerre et à la propagande allemande, les Alliés s'accordent pour intensifier la dénazification. Il s'agit véritablement d'un objectif commun. Aussi, ils discutent d'une stratégie à employer après la capitulation de l'Allemagne, soit l'annonce de la reddition aux prisonniers, l'abolition du nazisme et le rapatriement des détenus<sup>74</sup>. Ce point montre qu'ils font face à une problématique commune que représente la présence du nazisme parmi les prisonniers. Ils reconnaissent la nécessité de contrer cette idéologie pour l'après-guerre. Les nombreux échanges à ce sujet montrent que ce projet est envisagé dans une perspective alliée. La réussite de cette entreprise repose sur leur collaboration. Même si chacun établit son propre programme, l'enjeu des futurs citoyens de l'Allemagne transcende les frontières de chaque puissance détentrice. Plusieurs éléments restent toutefois à déterminer. Dans un rapport sur le progrès de la rééducation en novembre 1944, les Britanniques notent que le manque d'espace en Grande-Bretagne forme la principale difficulté, alors que le développement des programmes canadiens et américains est jugé satisfaisant<sup>75</sup>.

La perception des autorités canadiennes, américaines et britanniques quant à la dangerosité de ces soldats ennemis tend à changer à partir du dernier quart de 1944. La majorité des individus ne sont plus perçus comme une menace sérieuse pour la sécurité. Ce changement de perception explique en partie l'expansion de la politique de travail,

<sup>72</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memo DEA to R. Naesmyth, British Army Staff, Washington D.C., 1<sup>er</sup> août 1944 ; et Teletype, Canadian Ambassador to the United States to DEA, 7 septembre 1944.

<sup>73</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memorandum from DEA to L.B. Pearson, Washington D.C., 7 septembre 1944 ; et RG24, Bobine C-5409, Memorandum, *Committee for the Re-Education of German Prisoners of War in the US*, non-daté.

<sup>74</sup> TNA, WO32/11121, Memorandum from FO to Washington D.C., 13 octobre 1944.

<sup>75</sup> TNA, CAB121/434, Meeting War Cabinet, Armistice and Post-War Committee, *Progress Report on Re-Education of German Prisoners of War*, 16 novembre 1944.

opérée en parallèle à l'organisation de la dénazification. Tenant compte des renseignements recueillis sur les captifs, les autorités identifient les éléments radicaux comme étant le principal danger pour la sécurité. Leur ségrégation permet l'emploi de la majorité des détenus. L'expérience partagée par les geôliers montre que le risque d'évasion et de complications lié aux prisonniers est considérablement moindre qu'anticipé depuis 1940. Outre les militaires qualifiés de « fanatiques », plusieurs détenus adoptent une attitude coopérative. La dénazification se traduit donc par un relâchement des procédures de sécurité dans les camps britanno-canadiens.

Londres demande aux Canadiens de produire du matériel de propagande en lien avec les prisonniers allemands. Plus particulièrement, on recherche des photographies montrant les détenus exerçant un emploi ou des activités récréatives et éducatives. L'objectif est de présenter positivement le quotidien des détenus, ainsi que la qualité des installations. Les clichés de soldats exécutant des travaux agricoles ou forestiers serviront à divers journaux destinés aux autres camps et pour remettre au CICR. Ils doivent montrer à la fois que les prisonniers sont bien traités et ont accès à des équipements similaires aux ouvriers civils, mais qu'ils demeurent sous surveillance pour ainsi prouver qu'il s'agit de captifs et non de travailleurs canadiens. La Défense nationale accepte cette requête et crée le Special POW Intelligence Unit à cet effet. Le risque minime de représailles avec l'Allemagne motive la décision canadienne. Cette approche correspond aux recommandations américaines soulevées en 1943 qui préconisaient une approche plus « libérale » quant à l'utilisation de photographies de détenus. La qualité du matériel produit est d'ailleurs soulignée par les autorités britanniques qui demandent de poursuivre la production<sup>76</sup>.

La représentation du nazisme chez les autorités alliées, perçue par les différentes sources mises en place pour évaluer l'opinion des prisonniers, incite d'abord les autorités à mettre sur pied la politique de rééducation et influence leur programme par la suite<sup>77</sup>. Cet aspect

<sup>76</sup> BAC, RG25, vol. 2776, WO to Ignatieff, Canada House, *Photos from P/W Camps*, 1<sup>er</sup> janvier 1944 ; Memorandum for Rive, *Dissemination of Snapshots and Movies of German Prisoners in Canada*, 14 juillet 1944 ; et Memo from DEA to Col. Streight, *Prisoners of War*, Ottawa, 7 décembre 1944.

<sup>77</sup> Karina LINDEINER-STRAISKY, « Indoctrinated, but not incurable? Klaus Mann's Interrogation of German Prisoners of War in 1944 », *German Life and Letters*, vol. 64, n° 2 (2011), p. 219.

forme une composante de la structure et du développement de la dénazification et apparaît essentiel pour comprendre l'origine du programme de dénazification. L'établissement de ces opérations répond en premier lieu à plusieurs appréhensions partagées au sein des Alliés de l'Ouest et la réalisation de cet objectif se construit en fonction de leur coopération<sup>78</sup>. Les interrogatoires et les observations menés durant la détention viennent confirmer les craintes des autorités face au nazisme, soulignant les changements nécessaires à apporter aux mesures de rééducation. La mise en place des politiques et la réaction des prisonniers à ces dernières sont intrinsèquement liées au sens où les autorités réagissent aux discours exprimés par les prisonniers<sup>79</sup>. Ces éléments s'accroissent considérablement avec la fin du conflit.

### Fin de guerre et effort de dénazification

La fin imminente du conflit en Europe alimente les discussions inter-alliées quant au sort des prisonniers allemands. Plusieurs questions sont soulevées par Ottawa par rapport aux éventuelles conséquences de l'annonce officielle de la reddition de l'Allemagne aux prisonniers, leur statut selon la Convention de Genève et leur rapatriement sur la dénazification<sup>80</sup>. De concert, les trois geôliers partagent l'objectif d'intensifier la dénazification après la reddition du Troisième Reich. Par ailleurs, les services de renseignement alliés soulignent que l'annonce de la capitulation représente une occasion d'identifier les nazis « fanatiques » de par leur réaction face à la défaite du régime hitlérien. Ceux-ci devront être séparés des autres détenus afin de signifier clairement aux prisonniers la fin du conflit et, donc, du national-socialisme. Il s'agit d'une défaite totale du nazisme à la fois militaire

<sup>78</sup> Andrew RETTIG, « A De-programming Curriculum: Allied Reeducation and the Canadian-American Psychological Warfare Program for German POWs, 1943-47 », *American Review of Canadian Studies*, vol. 29, n° 4 (1999), p. 593-619 ; Ron ROBIN, *op. cit.*, p. 17-19 ; et Arthur L. SMITH, *The War for the German Mind Re-educating Hitler's Soldiers*, Berghahn Books, Providence, Oxford, 1996.

<sup>79</sup> Peter STEINBACH, « "Die Brücke ist geschlagen": Die Konfrontation deutscher Kriegsgefangener mit der Demokratie in amerikanischer und britischer Kriegsgefangenschaft », *Historical Social Research / Historische Sozialforschung*, vol. 22, n° 3/4 (83) (1997), p. 281.

<sup>80</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memorandum for M. Rive, DEA, *Problems Arising in Connection with POWs at the Armistice*, 30 octobre 1944.



et politique. On cherche à éviter que les hauts officiers et « ardents nazis » véhiculent l'idée que l'Allemagne n'a pas été complètement vaincue, rappelant ici la propagande nazie après la Première Guerre mondiale. Aussi, les autorités jugent essentiel de réfuter les rumeurs présentes chez les captifs voulant que les Alliés abandonnent la Convention de Genève, transfèrent les détenus aux Soviétiques, instaurent des procès arbitraires et emploient les captifs dans des travaux forcés pour l'effort de guerre contre le Japon<sup>81</sup>.

Bien que la grande majorité des détenus affiche une attitude coopérative, des centaines d'informations confirment toujours la présence du nazisme chez la population captive<sup>82</sup>. Les deux principaux problèmes sont l'influence des éléments « fanatiques » sur le reste des prisonniers et l'idéologie nazie profondément ancrée dans l'opinion des captifs. Par exemple, des spécialistes du War Office produisent des rapports sur l'état psychologique des prisonniers allemands capturés en France et recommandent de maximiser la rééducation pour garantir le succès d'un futur régime démocratique en Allemagne<sup>83</sup>. Ces études se retrouvent à Ottawa et à Washington qui appuient ces efforts. Alors que les Américains en ordonnent des analyses similaires, les autorités canadiennes partagent les résultats des interrogations menées auprès des prisonniers allemands capturés par la Marine royale canadienne<sup>84</sup>. Le document indique que le moral des détenus est plutôt fragile et que cet état psychologique précaire place ces individus dans une position vulnérable face à l'influence des éléments fanatiques<sup>85</sup>. Finalement, ces échanges d'informations visent à améliorer la sécurité de la captivité. Notamment, les Américains

<sup>81</sup> NARA, RG389, 459A, Box 1637, Summary Order ASF, *V-E Day Program for German Prisoners*, 29 avril 1945.

<sup>82</sup> NARA, RG389, 459A, Box 1633, Memorandum from P.W.E., to Washington D.C., *The Political Re-Education of German PW*, 23 janvier 1945.

<sup>83</sup> NARA, RG389, 459A, Box 1637, Reports by H.V. Dicks, Directorate of Army Psychiatry, WO, London, *National Socialism as a Psychological Problem*, janvier 1945 ; et *Germany after the War, A Resumé*, février 1945.

<sup>84</sup> NARA, RG389, 459A, Box 1653, War Department to Assistant Chief of Staff G-1, *Psychiatric and Psychological Studies of German War Prisoners*, 31 mai 1945 ; et Box 1637, Report to Chief of Staff, *Studies of German War Prisoners in the United States*, 22 mars 1945.

<sup>85</sup> NARA, RG38, Box 300, From U.S. Naval Attaché, Ottawa to Director of Naval Intelligence, Washington D.C., *Prisoners of War, Naval Information Compiled*, 7 mai 1945.

s'inspirent de la découverte au Canada d'un réseau de « fanatiques », le Hara-Kiri Club, qui prévoyait s'évader et mener des attaques « désespérées », pour resserrer la surveillance des détenus sur leur territoire<sup>86</sup>.

Par ailleurs, la proposition d'échanger des informations concernant le matériel de rééducation utilisé au cours des derniers mois et les réactions observées chez les prisonniers fait consensus chez les trois puissances détentrices. Par exemple, les journaux en langue allemande distribués en Grande-Bretagne, ainsi que les films projetés aux États-Unis et au Canada intéressent fortement chaque géôlier afin d'harmoniser le contenu de leur programme, d'obtenir davantage de matériel et d'orienter leurs efforts dans la même direction<sup>87</sup>. Pour les autorités britanniques, ces discussions constituent une occasion de promouvoir leur programme de rééducation. Selon le Foreign Office, les progrès réalisés et les résultats positifs en Grande-Bretagne quant à la ségrégation et la rééducation vont inciter les Canadiens et les Américains à non seulement accentuer leur politique, mais aussi à adopter le modèle britannique.

En dernier point, les autorités américaines proposent à leurs Alliés de maximiser l'utilisation des prisonniers en complément aux efforts de rééducation. En plus d'une approche pédagogique déployée avec des cours et des formations offerts aux détenus, la dénazification s'opère par le travail<sup>88</sup>. Les autorités canadiennes et britanniques partagent ce point de vue. Toutefois, contrairement à l'OPMG, la Défense nationale décide d'employer seulement les prisonniers considérés comme coopératifs. Le risque pour la sécurité est toujours jugé trop important pour employer les individus catégorisés comme « nazis ». En mai 1945, les Canadiens estiment que seulement 18 014 captifs sont employables<sup>89</sup>. En appui à la proposition américaine, le War Office avance que la mise au travail constitue en soi une phase de la

<sup>86</sup> NARA, RG389, Entry 461, Box 2678, Memo from ASF to all Commanding Generals, *Suicide Clubs in Prisoners of War Camps*, 30 avril 1945.

<sup>87</sup> NARA, RG389, 459A, Box 1633, Report by Walter Schönstedt, Chief Programs Branch to Col. Davison, *Special Projects Division*, 12 février 1945 ; et Box 1603, Report from Patterson, Director Films Division in London to Col. Edward Davison, Washington D.C., 16 avril 1945.

<sup>88</sup> NARA, RG389, 459A, Box 1637, War Department to all Commanding Generals, *DE-Day Program*, 25 avril 1945.

<sup>89</sup> BAC, RG2, vol. 12, Report to Special Cabinet Committee, Ottawa, *Employment of Prisoners of War Class I*, 1<sup>er</sup> mai 1945.

rééducation. Les Alliés doivent coordonner leurs actions à la fois sur chaque territoire et en Europe. Les détenus doivent donc être informés qu'ils seront employés dans divers travaux en respect avec la Convention de Genève<sup>90</sup>.

Avec la fin du conflit le 8 mai 1945 et l'absence de risque de représailles, les Alliés obtiennent une plus grande marge de manœuvre pour maximiser la rééducation des prisonniers en vue de leur rapatriement. Ce point fait consensus chez les Alliés et incite ceux-ci à se concerter. Le principal changement remarqué par le YMCA par rapport à l'annonce de la fin du conflit au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne concerne le moral des détenus. Outre quelques cas de captifs exprimant un certain désespoir face à la situation en Allemagne, la majorité des détenus désire plutôt participer aux programmes éducatifs et occuper un emploi. La reconstruction de l'Europe et le retour éventuel à la vie civile motivent les captifs à vouloir acquérir une formation professionnelle pour l'après-guerre. Un observateur conclut que la défaite allemande a agi comme une prise de conscience pour plusieurs soldats quant à la nécessité de réorienter leur vie. D'ailleurs, l'organisme encourage l'entreprise de rééducation alliée visant à inculquer aux militaires allemands les valeurs pacifistes de la société libérale, jugées essentielles pour la reconstruction de l'Allemagne<sup>91</sup>. Pour le YMCA, cette situation est positive puisqu'il remarque une forte participation des détenus aux activités religieuses, ce qui signifie une plus grande présence de l'organisme. Sur ce même sujet, le COE soutient que le vide spirituel créé par la destruction du nazisme sera comblé par le christianisme<sup>92</sup>.

Les autorités canadiennes font un constat similaire quant au moral des détenus et partagent leurs observations avec leurs homologues américains et britanniques. Contrairement aux prévisions indiquant des possibles complications, l'annonce de la reddition

<sup>90</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Memo DEA, *Post-Hostilities, Treatment of German POWs in Canada*, 23 mars 1945 ; et Report by WO, *Use of German Labour by the Allies after the Surrender of Germany*, 26 février 1945.

<sup>91</sup> Archives YMCA, X 391, Canada (71), Dr. H. Boeschstein, *Report of War in Canadian Internment Camps during the Months of April, May and June, 1945*, non daté ; X 391.2 USA (73), Memorandum to Tracy Strong, *Work in German PW camps in America*, 27 août 1945 ; et X 391.2 Great Britain (42), *General Report of the German from 1st April 1945 to 30th June 1945*, non daté.

<sup>92</sup> World Council of Churches, Ecumenical Commission, 303.001, Dossier 9, *Report of the Ecumenical Commission for Chaplaincy Service Among POWs*, 23 juillet 1945.

n'a provoqué aucun soulèvement dans les camps<sup>93</sup>. Bien que cet événement ait affaibli le moral des captifs, la majorité des Allemands adopte une attitude coopérative. Parallèlement, les rapports canadiens et américains indiquent que le contexte de la capitulation de l'Allemagne profite aux programmes de travail et de rééducation. Ces opérations continuent d'alimenter les échanges interalliés de par le partage des résultats observés sur leur territoire. La dénazification devient rapidement une priorité dans l'immédiat après-guerre. L'objectif commun de dénazifier les prisonniers allemands incite les trois États à travailler de concert, bien que chacun construise son propre programme. Sur ce sujet, les Britanniques soulignent le travail productif des officiers canadiens par rapport à la collecte de renseignements sur les prisonniers : « *Satisfaction was expressed at the developments of PW counter intelligence in Canada which they considered to have been more productive and farther advanced than in either the United Kingdom or the United States*<sup>94</sup>. » Pour les Canadiens, leur participation à ces opérations a pour but d'occuper un rôle accru sur cette question stratégique, soit « une contribution importante à l'effort de guerre allié<sup>95</sup> ».

Les Alliés poursuivent donc les échanges de renseignements sur la rééducation, tout en tentant de coordonner leur contenu. Par exemple, ils interdisent formellement tout insigne, affiche et démonstration du nazisme<sup>96</sup>. De plus, ils s'entendent pour attirer l'attention sur une définition générale de la démocratie et non sur un modèle démocratique précis : républicanisme américain et français ou parlementarisme britannique. Une telle disparité politique risque de semer la confusion chez les prisonniers après leur retour en Allemagne. Aussi, il est important de déconstruire plusieurs mythes propagés par la propagande nazie : concept du « coup de poignard dans le dos » (*Dolchstoßlegende*), l'échec et l'incompatibilité de la démocratie en

<sup>93</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1633, Report, *Reaction of PW to Announcement of Unconditional Surrender of Germany on 8 May 1945*, juin 1945 ; TNA, FO371/46742, Memo FO, *Action Taken in German PW Camps in United Kingdom on Cessation of Hostilities*, 18 juin 1945.

<sup>94</sup> BAC, RG24, Bobine C-8250, Memorandum to Director of Military Intelligence, Ottawa, *Liaison Visit to British & U.S. Intelligence, N.Y.*, 16 mai 1945.

<sup>95</sup> BAC, RG25, vol. 2784, Report by DEA and National Defence to Governor General, 5 février 1945.

<sup>96</sup> NARA, RG389, Entry 452, Box 1393, ASF Circular No. 151, *Prisoners of War, German Salute, Insignia and Ceremonies*, 25 juin 1945.

Allemagne, le darwinisme social, la conception antisémite du monde et les tentatives de la communauté internationale pour limiter la puissance de l'Allemagne depuis 1870<sup>97</sup>.

Toutefois, des divergences persistent entre les geôliers. Selon un observateur américain en visite en Grande-Bretagne, le programme britannique est fondé sur une analyse poussée des détenus pour appliquer une ségrégation ciblée et ainsi assurer la rééducation des prisonniers catégorisés comme antinazis. De leur côté, Ottawa et Washington optent plutôt pour une dénazification à plus grande échelle. En fait, Ottawa s'inspire de la méthodologie américaine. Celle-ci repose sur le principe du *learning by doing*, ce qui inclut des activités éducatives et des perspectives d'emploi dans un environnement relâché<sup>98</sup>. L'objectif de cette politique est de favoriser une prise de conscience chez les détenus pour que ceux-ci développent leur propre opinion sur la démocratie et constate par eux-mêmes les avantages du système libéral pour garantir la stabilité en Europe. Les travaux du colonel Davison influencent directement le programme américain<sup>99</sup>. Le spécialiste mentionne l'importance d'occuper au maximum le quotidien du détenu. Ce dernier ne doit pas être laissé à lui-même, tout en lui accordant une certaine intimité pour éviter que le prisonnier interprète ce programme comme une tentative d'endocritinement idéologique et, donc, rejette la démocratie<sup>100</sup>. L'Intellectual Diversion Programme consiste à offrir des cours de langue anglaise, du matériel intellectuel, notamment des livres, des journaux et des films, mais aussi de favoriser les contacts entre le prisonnier et la société américaine par le biais des travaux à l'extérieur des camps afin de confronter directement l'idéologie nazie avec l'*American Way of life*.

La politique britannique est jugée plus coûteuse et plus ambitieuse par les autorités canadiennes. Celle-ci est fondée sur une approche dite « sociale » au moyen d'une sélection minutieuse des

<sup>97</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1628, OPMG, Report to Director, Special Projects Division, 1<sup>er</sup> octobre 1945.

<sup>98</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1633, Memorandum for Director, Special Projects Division, ASF, *British Program for Reorientation of German Prisoners of War*, 29 mai 1945.

<sup>99</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1632, Memorandum for the Assistant Chief of Staff, G-1, *Reorientation of German Prisoners of War*, 14 septembre 1945.

<sup>100</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1637, Special Project Division, *Suggestions for Administration of PW Side Camp on a Cooperative, Tolerant and Liberal Basis*, non daté.

détenus et des activités de groupe. On préconise aussi de confronter directement les détenus pour déconstruire les différents préceptes de l'idéologie nazie, tout en adoptant une position stricte à l'endroit des individus jugés fanatiques<sup>101</sup>. Pour leur part, les spécialistes à Londres sont plutôt critiques à l'endroit des programmes mis sur pied en Amérique du Nord. Les informations obtenues témoignent de l'absence d'une ségrégation des détenus telle que pratiquée en Grande-Bretagne. Bien que Washington autorise les journaux et les revues dans les camps, il y a peu de censure sur le contenu du matériel, ce qui explique la présence de certains livres interdits. Le peu d'officiers affectés à la rééducation montre que cette entreprise s'opère lentement, ainsi que le peu d'effort déployé par les autorités pour ces opérations. Par contre, la production de matériel cinématographique est jugée intéressante. Le DPW demande d'ailleurs de faciliter le partage des films avec Londres<sup>102</sup>. Selon Londres, la réussite de la rééducation passe d'abord par la ségrégation minutieuse des prisonniers et l'accès à des activités et du matériel intellectuels soigneusement sélectionnés. Citant les rapports d'officiers canadiens, le Foreign Office soutient que les Américains semblent n'avoir réalisé que récemment la précarité de la situation, et peu d'efforts ont été déployés pour séparer les prisonniers selon leurs opinions politiques. Par conséquent, ils tentent d'établir un programme pour obtenir rapidement des résultats. Cette improvisation a pour conséquence la présence des éléments subversifs dans les différents projets de dénazification, ce qui nuit au processus de rééducation<sup>103</sup>.

Dans le cas canadien, l'agent de liaison britannique au sein du Canadian Psychological Warfare Committee indique à la suite d'une visite dans les camps en Alberta que des « ardents nazis » sont encore bien présents. Ces fanatiques exercent une influence importante puisqu'ils sont en contact direct avec l'ensemble des prisonniers. En plus d'afficher ouvertement leur position en utilisant le salut nazi, ils entravent les activités quotidiennes en décourageant leurs codétenus d'y participer. Ces observations alarment Londres puisque ces individus seront éventuellement rapatriés en Grande-Bretagne et dans la

<sup>101</sup> Andrew RETTIG, *op. cit.*, p. 601-603 ; et Ron ROBIN, *op. cit.*, p. 172.

<sup>102</sup> TNA, FO371/46742, British Division News Department, Washington, D.C. to FO, U.S. Re-Education Programme for German POWs, 19 juin 1945 ; et Report by P.W.E., *Comments on the U.S. Re-Educational Programme for German POWs*, 6 juillet 1945.

<sup>103</sup> TNA, FO371/46743, Report to Director General, PWD, 27 juillet 1945.

zone d'occupation britannique en Allemagne. Les Canadiens expliquent cette situation par le peu de personnel qualifié disponible, le manque de camps pour séparer les individus et les transports difficiles entre les sites de détention. Selon l'observateur britannique, le manque d'effort au Canada est flagrant. Cette constatation est démontrée par le laxisme des militaires canadiens à l'endroit des prisonniers ouvertement nazis. Les officiers de camp doivent durcir leur position, imposer des règles strictes et refuser systématiquement toute manifestation du national-socialisme. En conclusion, Ottawa devrait adopter le programme britannique. Selon l'officier britannique, le MAE est en faveur de la politique du War Office, mais les officiers de la Défense nationale sont peu collaborateurs. Il demande d'ailleurs à Londres de tenter de convaincre les hauts dirigeants militaires canadiens d'accepter la venue d'un expert britannique pour superviser la politique de ségrégation. Il préconise toutefois de ne pas imposer cette demande à Ottawa, mais plutôt de proposer une aide pour éviter les critiques du MAE. Cette demande doit provenir des Canadiens<sup>104</sup>.

Contrairement au représentant britannique, le YMCA fait un constat positif sur les programmes éducatifs canadien et américain. En septembre 1945, l'organisme note que l'atmosphère dans les camps canadiens est plutôt libre et relâchée contrairement aux observations des visites précédentes. Il persiste peu de traces des nazis fanatiques et les détenus sont généralement favorables aux activités éducatives. Accordant une grande importance à leurs propres travaux dans ce constat, les représentants du YMCA concluent que les deux geôliers nord-américains peuvent améliorer leur programme. Ils suggèrent d'orienter la dénazification sur des enjeux plus proches de la réalité du détenu, tels que le travail, la famille et le retour en Allemagne. En plus de recevoir une formation théorique, les prisonniers constateraient concrètement les principes de liberté et de démocratie. Il faut donc leur permettre d'étudier dans différents domaines, éviter une censure omniprésente et des mesures de sécurité ou punitives trop sévères, tout en s'abstenant de discréditer la culture allemande issue des deux derniers siècles ou « d'américaniser » les prisonniers. Ces éléments risquent de causer

---

<sup>104</sup> TNA, FO371/46742, Report by Lt. Col. Skilberg, PID Liaison, PWC, Ottawa, *Visit to Alberta Camps June 3-13 1945*, 20 juin 1945 ; et Report by Political Intelligence Department to G.W. Harrison, FO, 7 juillet 1945.

le rejet du modèle démocratique par les détenus et un repli vers le nationalisme<sup>105</sup>.

Les conclusions des spécialistes canadiens abondent dans le même sens. Selon leur rapport, ils préconisent d'éviter de faire une distinction entre les individus captifs depuis 1940 et ceux capturés depuis 1943, soit entre les soldats plus âgés et les Allemands qui n'ont pas connu l'Allemagne en dehors du national-socialisme, et plutôt d'adopter une approche uniforme. De plus, Ottawa refuse l'offre du War Office concernant la venue d'un officier pour superviser la ségrégation des détenus. Les Canadiens préfèrent poursuivre la stratégie en place qui est déjà fortement inspirée du modèle britannique. Développé en août 1944, le système PHERUDA (une évaluation selon l'opinion Politique, l'attitude envers Hitler, l'Éducation, la Religion, l'Utilité professionnelle, *Dependability* et l'opinion envers les Alliés) permet de classer les détenus en trois catégories de dangerosité : noirs (nazis), gris (neutres) et blancs (antinazis). Cependant, en septembre, seulement 9 172 détenus ont été interrogés<sup>106</sup>.

La pratique PHERUDA est moins présente au sud de la frontière. Les Américains s'inspirent tout de même de l'expérience canadienne en privilégiant les observations des captifs soit par la censure ou par les différentes manifestations du nazisme dans les camps pour tenter d'évaluer l'opinion des détenus contrairement aux Britanniques qui proposent une série de tests psychologiques et des questionnaires. Concernant la ségrégation des détenus, bien que des sites de détention soient attribués aux prisonniers ouvertement affichés comme nazis ou catégorisés comme *troublemakers*, les Américains doutent de l'utilité, de la praticabilité, et surtout des coûts de la méthode canadienne à l'échelle des États-Unis. Par conséquent, ils se limitent à séparer les individus hautement problématiques. En isolant ces éléments, il devient plus facile d'identifier les prisonniers susceptibles de collaborer et de participer au programme avancé de dénazification.

<sup>105</sup> Archives YMCA, X 391, Canada (71), Bengt Hoffman, *Report on Visits to Canadian Internment Camps during the Months of July, August and September 1945, 1946* ; et Report by Dale D. Brown, YMCA, *Report of Educational Work in Canadian Prisoners of War Camps, July 1–September 30, 1945*, non daté.

<sup>106</sup> TNA, FO371/46743, Memorandum from Col. Streight, DIO, to all Officers Commanding, *PW Re-Education*, 14 août 1945 ; Martin F. AUGER, *op. cit.*, p. 78-79 et 158 ; et John J. KELLY, *op. cit.*, p. 167-193.



Par ailleurs, inspirée par ses deux Alliés, Ottawa met aussi sur pied un projet de dénazification avancée visant à former des captifs pour éventuellement soutenir les autorités d'occupation en Allemagne. Toutefois, les Canadiens se rapprochent davantage des Américains sur ce sujet. En fait, les deux Alliés nord-américains discutent de leur programme spécifique. Lors d'une visite aux États-Unis par les Canadiens, les deux voisins s'entendent pour partager leurs matériels étant donné les difficultés d'approvisionnement<sup>107</sup>. Ottawa et Washington organisent une visite entre les officiels des deux pays spécialement pour aborder la rééducation<sup>108</sup>. Lors de leur visite à New York et à Fort Kearney dans le Rhode Island, les Canadiens proposent aux Américains d'acheter plus de 5 000 exemplaires de différents bulletins, brochures et journaux destinés aux détenus et produits dans ce camp. Aussi, Ottawa adopte ce modèle d'installation réservée à un groupe spécifique de détenus collaborateurs. Profitant de conditions privilégiées sur ce site, les détenus sont formés pour servir comme main-d'œuvre administrative aux Alliés en Allemagne et pour assurer la rééducation dans les autres camps<sup>109</sup>. Suivant ce plan, les Canadiens mettent sur pied le camp de Sorel<sup>110</sup>. Les Canadiens informent d'ailleurs leurs Alliés quant au matériel autorisé, le processus de sélection des individus, les activités prévues et le déroulement des opérations. Les Britanniques établissent aussi ce type de camp à Wilton Park. Malheureusement, l'expérience de Sorel s'avère mitigée. Les détenus étant motivés à participer à cette entreprise sous promesse d'être rapatrié rapidement, le report du rapatriement en raison des complications en Europe affecte leur

<sup>107</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1633, Memorandum for Maj. Maxwell S. McKnight, *Visit by the Canadian Representative of the Office of External Affairs*, 20 juin 1945.

<sup>108</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Report, Canadian Embassy at Washington D.C. to Ottawa, *Memorandum of Points to be Covered at the Proposed Meeting between United States and Canadian Authorities Dealing with the Re-education of Prisoners of War*, 1<sup>er</sup> mai 1945.

<sup>109</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1633, Memorandum for General Bryan, OPMG, *Visit by Canadian officials Re. Reeducation Program*, 15 juin 1945. Les Américains tentent de former 20 000 détenus à Fort Eustis en Virginie pour être rapatriés en Allemagne et participer à la vie démocratique. NARA, RG389, Entry 459A, Historical Monograph, *Re-Education of Enemy Prisoners of War, Eustis Project*, 4 avril 1946.

<sup>110</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Memorandum to General Bryan, *Assessment Camp Sorel*, 8 juin 1945.

moral et mine leur motivation face à ce projet. Les autorités canadiennes décident donc de changer la vocation de ce camp pour en faire un centre de production de matériel de rééducation, inspirée du programme américain<sup>111</sup>.

Les Britanniques critiquent le choix des Canadiens de suivre le modèle américain. Ce programme est jugé trop général. En l'absence d'une ségrégation accrue comme en Grande-Bretagne, la tentative de dénazification risque d'être infructueuse. Il s'agit d'une méthode modeste, mise sur pied précipitamment dans le but d'obtenir des résultats immédiats :

*The report [on American program] is written by the Canadians, after a visit to the U.S.A. It is **not very penetrating**, and reflects **the attractiveness** to the Canadians of the somewhat **facile methods** by which the Americans are hoping to overcome the disadvantages of a very late start. It also shows the eagerness of the Canadians to use, apparently almost en masse the great quantities of re-educational material which the Americans have available [...] Nevertheless the experience gained by P.W.E. in its work with German POWs leaves little doubt that, in the absence of a serious segregation programme, **the American re-education effort will prove largely futile**<sup>112</sup>.*

Pourtant, la dénazification s'accroît au Canada. Le lieutenant-général Bryan de l'OPMG visite le site de Sorel en janvier 1946. L'Américain souligne les bonnes conditions mises en place par les Canadiens afin de favoriser la coopération des détenus. Les Britanniques aussi vont souligner les travaux à Sorel, notamment la qualité du matériel produit. Ils demandent même des exemplaires pour les camps en Grande-Bretagne<sup>113</sup>. D'ailleurs, en novembre 1945 un rapport de l'agent de liaison britannique indique que la situation dans les camps canadiens s'est nettement améliorée depuis juin. L'environnement relaxé favorise la collaboration effective des détenus. Les mesures mises en place par Ottawa sont qualifiées de

<sup>111</sup> Martin F. AUGER, *op. cit.*, p. 158 ; Andrew RETTIG, *op. cit.*, p. 607-608 ; et Ron ROBIN, *op. cit.*, p. 173-175.

<sup>112</sup> TNA, FO371/46743, Report to Air Commodore Groves, Air Ministry, London, 26 juillet 1945.

<sup>113</sup> Andrew RETTIG, *op. cit.*, p. 608.

satisfaisantes selon les normes britanniques<sup>114</sup>. D'un autre côté, selon un rapport canadien, il semble que l'augmentation des rations alimentaires depuis octobre ait eu un effet beaucoup plus grand sur la coopération des détenus et l'affaiblissement de l'influence des ardents nazis que tout matériel intellectuel. Les progrès de la rééducation dans les camps, la réaction des détenus, leur collaboration aux activités et le déroulement du projet à Sorel montrent une évolution positive marquée par la baisse significative du nazisme selon les experts canadiens<sup>115</sup>.

Malgré la fermeture des camps en Amérique du Nord à partir de février 1946, la rééducation se poursuit dans les camps européens jusqu'au rapatriement des derniers prisonniers. Les résultats de la rééducation restent cependant l'objet de critiques à Londres. Selon l'expert britannique, le col Henry Faulk, le programme canado-américain a échoué à réellement rééduquer les prisonniers allemands puisque plusieurs d'entre eux affichaient toujours une attitude hostile et non coopérative envers les Alliés après leur rapatriement en Grande-Bretagne. Lors de leur séjour, plusieurs détenus ont manifesté ouvertement leur mécontentement aux autorités britanniques quant aux conditions de détention et aux délais de rapatriement. Se basant sur l'attitude des prisonniers, la présence du nazisme, leur rejet du modèle démocratique et leur manque de collaboration, Faulk qualifie la tentative canadienne d'échec en raison du programme trop « intellectuel » pour attirer l'intérêt des détenus<sup>116</sup>. Les Canadiens et les Américains ont adopté une attitude trop passive à l'endroit des détenus, laissant les officiers nazis prendre le contrôle des camps, assurant une emprise sur les détenus. Peu d'efforts concrets ont été entrepris pour véritablement briser l'influence des fanatiques avant l'été 1945, ce qui a miné l'entreprise de rééducation.

La fin de la détention de guerre s'articule différemment d'un pays à l'autre. En ce sens, les Canadiens et les Américains anticipent un rapatriement à court terme des détenus afin de réduire les coûts reliés à ces opérations. Dans la perspective d'un rapatriement rapide, les autorités demeurent réticentes à investir des sommes importantes

<sup>114</sup> TNA, FO371/46745, Telegram from High Commissioner for the United Kingdom in Canada to DO, London, 2 novembre 1945.

<sup>115</sup> BAC, RG112, vol. 34221, Report National Defence, Ottawa, Military Intelligence, *PW Intelligence for the Period 1<sup>st</sup> Nov. to 31 Dec. 1945*, 28 janvier 1946.

<sup>116</sup> Henry FAULK, *op. cit.*, p. 83, 177-181.

pour mettre en place des politiques plus ambitieuses, tout en cherchant à agir rapidement. Dans le cas de la rééducation, la politique britannique implique l'emploi et la formation d'un grand nombre d'officiers spécialisés pour interroger les détenus dans le cadre de la ségrégation. Londres prévoit aussi employer une partie des captifs pour une période prolongée dans l'après-guerre. Ce plan permet la mise en place d'une politique de dénazification plus avancée et, donc, l'utilisation d'une méthode jugée plus complexe. Les Américains et les Canadiens tentent plutôt de profiter au maximum des détenus comme force de travail, tout en appliquant une dénazification à court terme. D'ailleurs, les informations obtenues à Londres n'indiquent aucun résultat concret qui convainc les deux autres géôliers d'adopter leur programme.

En dépit des critiques britanniques à l'endroit des programmes nord-américains, cette entreprise reflète la dynamique de coopération interalliée. De plus, le fait que le Canada construit son propre programme de dénazification inspiré du modèle américain, malgré les multiples recommandations de Londres, confirme la perte d'influence des Britanniques sur les politiques de détention canadiennes, et par le fait même, l'influence de Washington sur la captivité au Canada. Certes, il persiste un objectif commun chez les Alliés de l'Ouest par rapport à la dénazification des prisonniers allemands, processus qui inclut d'ailleurs ultérieurement d'autres pays, dont la France. À ce titre, ils partagent plusieurs centaines d'informations et sont attentifs aux approches adoptées par les autres géôliers. Ottawa, Londres et Washington demeurent constamment informées de ces opérations tout en poursuivant leur propre programme<sup>117</sup>. Encore une fois, les politiques de détention font l'objet d'une étroite coopération, tout en formant une source de désaccords entre les Alliés selon leurs intérêts propres.

## Conclusion

La présence d'individus considérés comme « nazis fanatiques » parmi les détenus n'est pas sans influence sur la captivité. Observant et constatant les manifestations du nazisme, la question alarme les

<sup>117</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 1627, Several Reports by P. W. E., *Progress Report No. 6 to 10 among German Prisoners*, juin à décembre 1945.

autorités et engendre plusieurs discussions. Du même coup, cet aspect favorise la coopération interalliée en accentuant l'échange et la circulation d'informations et de renseignements stratégiques par rapport aux détenus. Les trois États joignent leurs efforts pour faire face à l'idéologie nazie en partageant largement sur le sujet, ainsi que pour définir et identifier le fanatisme chez les captifs. Les Canadiens se retrouvent au cœur des observations sur le nazisme, et le comportement et la psychologie du prisonnier allemand. La stabilité des opérations de détention et la réussite de plusieurs projets reposent en partie sur la sélection des détenus antinazis, mais aussi sur leur protection, à la fois physique et psychologique, face aux autres éléments jugés plus radicaux. Ce constat, observé à la fois par les Canadiens et les Américains, justifie plusieurs mesures, notamment l'isolement des individus qualifiés de fanatiques. Malgré leur autonomie sur les politiques de captivité, les Alliés collaborent étroitement sur différents objectifs communs, notamment la future situation de l'Allemagne. Avec la fin du conflit, ils s'entendent pour intensifier les programmes de dénazification à l'endroit des militaires allemands. Faisant face à des problématiques similaires par rapport aux « soldats d'Hitler », ils se consultent sur ces questions et adoptent des solutions conjointes. Alors que l'application concrète de la dénazification revient à chaque géôlier, les États portent attention au modèle établi par leurs Alliés. Bien que les résultats de la rééducation demeurent difficiles à évaluer avec précision<sup>118</sup>, le développement de ce programme exprime la complexité de la détention de guerre pour chaque puissance détentrice, en plus de l'influence du contexte international dans lequel ces opérations sont articulées.

<sup>118</sup> Plusieurs historiens ont tenté d'évaluer la réussite des programmes de rééducation en évaluant l'opinion des anciens détenus concernant la démocratie et le régime nazi. De manière générale, un consensus existe sur les résultats plus que mitigés de ces tentatives et la difficulté à véritablement évaluer cette réussite : Andrew RETTIG, *op. cit.*, p. 614-616 ; Ron ROBIN, *op. cit.*, p. 3-16, 176 et 180-189 ; Martin F. AUGER, *op. cit.*, p. 172 ; Susan MUCKENFUSS CALDWELL, *An Emergent Paradigm for Propaganda Analysis Resulting from a Comparative Study of the Allied Reeducation Projects with German Prisoners of War*, thèse de doctorat, Concordia University, 2000 ; Christina MORINA, « "An Experiment in Political Education" : Henry W. Ehrmann, German POWs in US Reeducation Programs, and the Democratization of Germany after the Second World War », *War & Society*, vol. 27, n° 1 (2008), p. 79-103 ; Arthur L. SMITH, *op. cit.*, p. 198-204 ; Peter STEINBACH, *op. cit.*, p. 295-299 ; et Henry FAULK, *op. cit.*, p. 198-215.

## Les prisonniers allemands comme enjeu international

---

### Des leçons à retenir : tracer « l'histoire » de la captivité

Malgré le rapatriement des derniers prisonniers de guerre en Allemagne en 1949 (1956 pour ceux détenus en Union soviétique), les discussions soulevées par la captivité ne sont pourtant pas closes. En prévision d'un futur conflit, plusieurs autorités canadiennes, américaines et britanniques ayant participé aux opérations de détention produisent des bilans de leurs travaux. Cet exercice rétrospectif inclut aussi les acteurs humanitaires. Dans ce même état d'esprit, les gouvernements allemand et français créent la Commission Maschke à partir de 1957 et la Commission d'Histoire de la Captivité (1954) présidée par Fernand Braudel<sup>1</sup>. Ces différentes analyses reflètent à la fois les convergences et les divergences entre les geôliers, ainsi que la complexité de cette question d'ordre international. Quoi qu'il en soit, la détention des prisonniers allemands demeure plutôt une page méconnue de chaque histoire « officielle » de la Seconde Guerre mondiale.

L'idée de laisser des « traces » de la captivité est lancée dès novembre 1943 à Ottawa lorsque Morley Scott du MAE communique avec Gilbert Tucker à la division historique de la Marine royale canadienne pour lui proposer de produire, après la guerre, un rapport des opérations de captivité au Canada. Selon Scott, l'expérience

---

<sup>1</sup> Rüdiger OVERMANS, « Mashke Commission », dans Jonathan F. Vance (dir.), *Encyclopedia of Prisoners of War and Internment*, 2<sup>e</sup> éd., Millerton, NY, Grey House Pub, 2006, p. 255-256 ; et Rolf STEININGER, « Some Reflections on the Maschke Commission », dans Bischoff et Ambrose, *op. cit.*, p. 170-183.

technique, diplomatique et humanitaire acquise par les Canadiens dans cette entreprise mérite d'être soulignée. Étant donné les nombreuses discussions à l'international concernant les prisonniers de guerre et l'absence de formation des hauts fonctionnaires dans ce domaine, il demeure important de préserver cette expertise pour les futures opérations de détention dans lesquelles le Canada pourrait être impliqué au cours des conflits ultérieurs. À cette fin, il propose que les témoignages, les observations et les recommandations des individus participant aux opérations soient recueillis. Ce projet s'inspire des travaux du War Office qui avait produit un tel bilan à la suite de la Première Guerre mondiale. Cette expérience pratique de la captivité semble particulièrement utile aux Britanniques dans le présent conflit :

*A good deal of experience in the handling of prisoners of war questions has been gained in Canada during the last few years, some of it by rather painful methods. The benefits of these experiences should be made available to officers of Government who may in future wars be called upon to handle prisoners of war questions. These questions are, for the most part, handled by temporary officers and temporary civil servants; soon after the war they will scatter and it will be very difficult to reconstruct a narrative of events and draw up the necessary recommendation for action to be taken at the beginning of the next war [...] The handling of prisoners of war questions is not a subject taught or studied in Staff Colleges in peace times; there is little continuity of thought in regard to it from one war to another. For this reason, it is more important than other military subjects that experience should be put on paper. The War Office report on prisoners of war questions was drawn up after the last war<sup>2</sup>.*

Malheureusement pour Morley Scott, les études officielles publiées par Gilbert Tucker à la suite de la Seconde Guerre mondiale ne font aucune mention de la captivité au Canada. Les différents travaux produits par les divisions historiques du gouvernement canadien s'attardent davantage aux aspects militaires auxquels le Canada a directement participé et à sa contribution économique à l'effort de

<sup>2</sup> BAC, RG25, vol. 2783, Memorandum from Morley Scott to Gilbert Tucker, Historical Section Royal Canadian Navy, Ottawa, *Summary of Prisoners of War Experience*, 18 novembre 1943.

guerre alliée<sup>3</sup>. Seul l'historien Charles P. Stacey, mandaté pour tracer l'histoire des forces canadiennes, accorde quelques lignes à l'épisode de la Shackling Crisis. Il y souligne le respect du droit international par les autorités alliées au cours de cette crise contrairement à l'Allemagne nazie et y mentionne brièvement la volonté d'Ottawa de se détacher de l'influence de Londres par rapport à la politique canadienne<sup>4</sup>. Le constat est similaire pour l'histoire « officielle » du MAE produit deux décennies plus tard. Seules quelques mentions générales témoignent de la captivité au Canada<sup>5</sup>. Pourtant, plusieurs officiers canadiens impliqués dans les opérations de détention, dont Streight de la DIO, ont soumis des bilans de leurs travaux à la division historique<sup>6</sup>. Plusieurs de ces militaires y critiquent l'ingérence des fonctionnaires du MAE, la duplicité des autorités et le manque de centralisation des décisions entre les mains de la Défense nationale, ce qui a nui au bon déroulement des opérations. De plus, certains officiers remettent en question l'utilité du programme de rééducation en raison des ressources investies et du peu de résultats « concrets » constatés, ainsi que l'administration « inefficace » des projets de travail par les autorités civiles. Ces rapports restent toutefois au sein du ministère. Ces points de vue critiques vont d'ailleurs influencer une première génération d'historiens se penchant sur la captivité au Canada<sup>7</sup>.

Les Canadiens ne sont pas les seuls à effectuer cet effort introspectif. Déjà en avril 1945, la Chambre des représentants à Washington met sur pied une commission d'enquête sur le traitement des

<sup>3</sup> Gilbert TUCKER, *The Naval Service of Canada: It's Official History, vol. 2, Activities on Shore during the Second World War*, Ottawa, Queen's Printer, 1952 ; Charles P. STACEY, *The Canadian Army, 1939-1945: An Official Historical Summary*, E. Cloutier, 1948 ; et Tim Cook, *Clio's Warriors: Canadian Historians and the Writing of the World Wars*, Vancouver, UBC Press, 2006, p. 144-146.

<sup>4</sup> Charles P. STACEY, *Arms, Men and Governments: The War Policies of Canada, 1939-1945*, Ottawa, Queen's Printer, 1970, p. 124, 152-153 ; et *Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale, vol. I, Six années de guerre : l'Armée au Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*, Ottawa, Edmond Cloutier, 1957, p. 153 et 412-413.

<sup>5</sup> John HILLIKER, *Le ministère des Affaires extérieures du Canada, volume I : les années de formation, 1909-1946*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990, p. 283-284.

<sup>6</sup> BAC, RG27, vol. 965, Maj. A. F. Kemble, *History of Labour Projects PW*, 1946.

<sup>7</sup> John J. KELLY, *op. cit.*, p. 201-208 ; Eric KOCH, *op. cit.* ; David J. CARTER, *POW, Behind Canadian Barbed Wire: Alien, Refugee and Prisoner of War Camps in Canada, 1914-1946*, Elkwater, Alta, Eagle Butte Press, 1998 ; et John MELADY, *Escape from Canada! The Untold Story of German POWs in Canada 1939-1945*, Macmillan, Toronto, 1981.



prisonniers de guerre par les militaires américains. Les autorités américaines produisent aussi plusieurs documents relatifs aux travaux de l'OPMG. Ces travaux se concentrent surtout sur l'utilisation des prisonniers ennemis, l'administration des opérations et, ainsi, justifier la légitimité et les avantages des politiques américaines et l'« efficacité » du programme de dénazification<sup>8</sup>. Étonnamment, ils contiennent peu de mentions de l'apport des autres puissances détentrices, ni des rapports entretenus avec celles-ci. Par exemple, on souligne les difficultés techniques représentées par la détention des prisonniers aux États-Unis en raison d'un manque d'expérience et d'expertise dans ce domaine, sans toutefois faire mention de l'apport des Canadiens et des Britanniques dans ces opérations<sup>9</sup>. Il s'agit plutôt d'une description factuelle et statistique du programme de captivité, de l'utilisation des travailleurs captifs et de l'organisation administrative du War Department, de l'OPMG et de l'ASF. Ces documents servent à illustrer l'efficacité des politiques américaines à assurer une détention efficace, stable et surtout en règle avec la Convention de Genève. D'ailleurs, les principales sources utilisées pour ces études sont les circulaires et les bulletins d'informations produits par l'OPMG et le War Department durant le conflit<sup>10</sup>.

De l'autre côté de l'Atlantique, les Britanniques tentent aussi un exercice similaire. En 1949, le colonel H. J. Phillimore, ancien officier du DPW est mandaté par le War Office pour produire un bilan. Le manuscrit témoigne de la volonté des autorités britanniques d'assurer un traitement aux prisonniers ennemis en règle avec la Convention de Genève. Le travail de Phillimore se concentre principalement sur les aspects techniques liés aux camps, ainsi que sur la diplomatie menée avec l'Allemagne et les Alliés. De plus, il souligne brièvement l'apport des dominions à la captivité en accueillant des prisonniers sur leur

<sup>8</sup> NARA, RG389, 459A, Box 40, OPMG, Historical Monograph, *Re-Education of Enemy Prisoners of War*, 1<sup>er</sup> novembre 1945 ; *Projects II and III*, 1<sup>er</sup> mars 1946 ; et Box 41, *Eustis Project*, 4 avril 1946 ; et ASF, E2001-02#1000-444, vol. 7. House of Representatives, Report of Proceedings Hearing Held before: Special Committee of the Committee on Military Affairs, *Treatment of War Prisoners*, 26 avril 1945.

<sup>9</sup> NARA, RG389, Entry 459A, Box 36, Historical Monograph, Prisoner of War Operations Division. Provost Marshal General's Office, février 1946.

<sup>10</sup> Par exemple : *ASF Organization Manual, POW Circular, War Department Circular et OPMG Circular*. NARA, RG389, Entry 459A, Box 30, OPMG, *Office of the Provost Marshal General, World War II, A Brief History*, 15 janvier 1946 ; et George LEWIS et John МЕУНА, *op. cit.*

territoire. À ce sujet, sans nommer directement le Canada, il mentionne que certains membres du Commonwealth n'ont jamais pleinement accepté le principe « d'agent » et le *Joint Principle* établis par Londres entre 1940 et 1943. Ces propositions ont difficilement fonctionné puisque les dominions se sont avant tout perçus comme étant responsables des prisonniers sur leur territoire en vertu de leur statut d'États souverains :

*The Agency Principle, the theory being that they held them as agents for the United Kingdom Governments was never fully accepted by the Dominion Governments themselves, who, as separate signatories of the International Conventions and as Sovereign Governments, regarded themselves as directly responsible to the enemy Prisoners held by them [...] this position [joint principle] was never really recognized in practice and the solid basis on which the responsibilities of the Commonwealth Governments rested throughout the war was the basis of individual responsibility under the Convention<sup>11</sup>.*

Cette déclaration n'est pas dénuée de sens, bien qu'atténuant le rapport conflictuel entre Londres et Ottawa causé par ces ententes. Le gouvernement canadien accepte difficilement l'autorité des Britanniques sur la question de la détention des prisonniers de guerre sur son territoire et des politiques touchant directement ses intérêts. La mise en pratique de ces principes de partage des responsabilités par le War Office et leur rejet sans équivoque par le Canada, en particulier la définition de puissance détentrice, animent les relations entretenues entre les deux Alliés du Commonwealth, et ce, en dépit de leur volonté de s'entraider. Cette réalité a une incidence significative sur l'établissement des politiques captives.

En ce qui a trait aux relations avec les Américains, Phillimore avance que le principal problème a été le fait que les prisonniers britanniques et américains se retrouvaient dans les mêmes camps en Allemagne. Cette réalité faisait en sorte qu'une homogénéisation des conditions de détention entre les camps américains et britanniques devenait nécessaire pour éviter les représailles par Berlin. Selon l'auteur, cette entreprise de coordination de la captivité a été plutôt

<sup>11</sup> TNA, WO366, vol. 36, Col. H. J. Phillimore, *The Second World War, 1939-1945. Army, Prisoners of War*, The War Office, London, 1949, p. 23.

difficile puisque certaines mesures américaines différaient de celles proposées par Londres. Qui plus est, Washington semblait peu ouverte à revoir ses mesures par rapport à celles de ses Alliés. Au final, l'officier reprend les critiques soulevées au cours du conflit sur le manque d'informations transmises sur une base régulière par Washington, l'inefficacité du système administratif américain, la lenteur de la prise de décision et l'absence d'autorité centrale telle que le DPW à Londres pour faciliter et accélérer les liaisons, et donc les décisions<sup>12</sup>.

D'autres rapports sont produits par les Britanniques. Par exemple, un document concernant l'utilisation des prisonniers de guerre entre 1944 et 1947 souligne l'apport des travailleurs captifs à l'économie britannique<sup>13</sup>. De plus, Harold Satow, un haut officier du Foreign Office, fait un bilan de ses travaux. Ce dernier se limite toutefois aux éléments factuels de la détention et au développement général de la diplomatie avec Berlin<sup>14</sup>. D'ailleurs, un rapport interne en lien avec ce travail de mémoire souligne l'importance d'éviter une analyse « trop poussée » qui compromettrait le ministère et pourrait sous-tendre à des interprétations divergentes, surtout concernant les opérations de rééducation. Celles-ci risqueraient de placer le Foreign Office dans une position fragile par rapport au sort des captifs allemands :

*We agreed that the Histories of the Prisoners of War Division, Foreign Office, should be mainly factual and that no attempt should be made to draw very detailed or definite conclusions for the following reasons: as a member of the staff it would be difficult for him to be sufficiently objective and it would be necessary to undertake a follow-up investigation among the returned PsW in Germany*<sup>15</sup>.

D'autres pays ayant participé à la captivité vont suivre l'exemple des trois alliés de l'Atlantique Nord<sup>16</sup>. De plus, les organismes

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 27-31.

<sup>13</sup> TNA, MAF186, vol. 92, Ministry of Agriculture and Fisheries, *History of Employment of German Prisoners of War in Agriculture*, 1962.

<sup>14</sup> Harold SATOW et M. J. SÉE, *op. cit.*

<sup>15</sup> TNA, FO370, vol. 1649, History of Prisoners of War Department, F.H. Hitch, *Note to Potter and Wendt*, 16 juin 1949.

<sup>16</sup> Marie-Thérèse CHABORD, « Le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et ses archives », *La Gazette des archives*, vol. 116, n° 1 (1982), p. 5-19 ; et Australian

humanitaires qui ont travaillé auprès des prisonniers de guerre cherchent aussi à préserver la mémoire de leurs travaux. Leurs rapports « officiels » s'attardent principalement à l'aide apportée aux détenus dans les camps à travers le monde, l'administration des organismes, le financement et le déroulement des opérations. Par ailleurs, ces ouvrages contiennent plusieurs recommandations techniques pour les futurs conflits. Dans le cas du YMCA, le manuscrit non publié d'André Vuillet, un ancien observateur, aborde en détail les travaux effectués par l'organisme et ses bienfaits pour les captifs. D'abord mandaté par le War Department pour examiner le travail du YMCA aux États-Unis, Vuillet dresse une analyse « positive » des succès de l'organisation. Ce document sert notamment de source principale pour l'histoire officielle du YMCA tracé par son ancien président Tracy Strong et publié en 1955<sup>17</sup>.

Le Comité international de la Croix-Rouge dresse aussi un portrait sommaire de ses opérations. Des délégués et des hauts fonctionnaires, dont l'ancien président Max Huber, font état des réussites et des difficultés rencontrées dans leurs travaux menés auprès des prisonniers de guerre et des internés. Aussi, la contribution de l'organisation à l'application de la Convention de Genève et son caractère « purement humanitaire » et non politique sont mis de l'avant pour justifier les positions du CICR à l'international<sup>18</sup>. Tout comme le YMCA, l'organisme salue la gestion de la captivité en Amérique du Nord et souligne les relations cordiales entretenues avec les autorités. Cette détention devient par le fait même un exemple marquant la réussite du droit international humanitaire et du rôle central des deux organisations. En d'autres mots, les prisonniers de guerre allemands ont obtenu de bonnes conditions de détention en raison du YMCA et

---

Archives, CRS A7711/1, Melbourne Army Headquarters, *History Directorate of Prisoners of War and Internees 1939-1951, vol. I to VI*.

<sup>17</sup> Archives YMCA, André VUILLET, *Rising Above Captivity. A Record of YMCA Service Among Prisoners, Internees and Displaced Persons during World War II*, Genève, 1947 ; Tracy STRONG, « Service with Prisoners of War » dans Clarence Prouty Shedd et coll., *History of the World's Alliance of Young Men's Christian Associations*, Londres, SPCK, 1955, p. 556-588. Un rapport complémentaire à celui de Vuillet et axé sur l'administration du YMCA aux États-Unis est aussi produit : John E. Manley, *Administration and Relationships of War Prisoners Aid of the Y.M.C.A. in the United States during World War II*, 1948.

<sup>18</sup> ICRC, *Report of the ICRC on its activities during the Second World War, (September 1, 1939-June 30, 1947)*, 3 volumes, Genève, ICRC, 1948.

du CICR : « *It was often said: the Red Cross saved our bodies: the YMCA saved our minds*<sup>19</sup>. »

Ces différents rapports et publications mènent à trois constats généraux. D'abord, bien que moins probant dans le cas du Canada, les multiples acteurs impliqués dans la captivité tentent véritablement de garder des traces de leurs opérations. La perspective d'un conflit futur est bien présente, d'où les recommandations émises par les anciens protagonistes. En deuxième lieu, chacun établit un bilan plutôt favorable de ses travaux afin d'y illustrer le respect de la Convention de Genève et de justifier diverses politiques adoptées au cours du conflit. Il s'agit de montrer le traitement équitable offert aux prisonniers ennemis. Le troisième constat est que chaque parti produit cette histoire dans un cadre strictement national, faisant peu allusion aux autres alliés. En ce sens, les États ont mis en place diverses politiques de captivité en usant strictement de leur propre expertise, et ce, sans connexions avec les autres puissances détentrices.

Ces éléments ont largement influencé l'historiographie de la captivité. La première génération d'historiens s'étant intéressés à la captivité a été marquée par ce type d'approche « nationale » issue de ces documents. De plus, ces rapports ont servi de base aux travaux de la Commission Maschke, première véritable tentative de produire une compréhension globale de cette expérience<sup>20</sup>. Bien que ces productions « officielles » soient enrichissantes, elles dressent un portrait plutôt positiviste de la détention des prisonniers allemands à l'Ouest, en règle avec la Convention de Genève. De plus, elles délaissent largement les aspects collaboratifs et l'influence mutuelle interalliée qui ont alimenté l'élaboration et l'application de la détention. Les politiques captives ont été construites par chaque pays en posant un regard sur les autres États géôliers par l'entremise de nombreux échanges et d'une consultation constante entre les Alliés,

<sup>19</sup> Publication du YMCA, *I was in Prison... and you came to me*, Geneva, 1947.

<sup>20</sup> La commission a eu accès aux documents « officiels » britanniques et américains, en plus des rapports de visites du CICR et du YMCA et des milliers de témoignages d'anciens prisonniers. Bien qu'ils adoptent une approche globale en incluant chaque géôlier, les auteurs analysent la détention dans un cadre national. Birgit SCHWELLING, « *Zeitgeschichte zwischen Erinnerung und Politik. Die wissenschaftliche Kommission für deutsche Kriegsgefangenen-geschichte, der Verband der Heimkehrer und die Bundesregierung 1957 bis 1975* », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, vol. 56, n° 2 (2008), p. 227-230 ; et Rolf STEININGER, *op. cit.*, p. 170-180.

sans pour autant que ceux-ci adoptent une politique commune. Ainsi, des divergences et des disparités demeurent présentes entre les décideurs. Il ne s'agit donc pas d'un processus complètement indépendant et opéré en vase clos par chaque État responsable. L'adoption d'une politique de détention reflète à la fois les intérêts de chaque puissance détenrice, l'influence des mesures mises en place par les autres geôliers ainsi que les rapports entretenus entre ceux-ci. Ce processus décisionnel se réfère donc directement à la dynamique interalliée qui s'est développée à travers la pratique de la captivité.

### **La détention des prisonniers allemands dans un monde interconnecté**

Entre 1941 et 1945, la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis se rendent compte de la similarité dans les nombreuses problématiques auxquelles ils font face par rapport aux prisonniers allemands. Face à cette réalité, ils s'intéressent à l'expérience des autres geôliers et développent leur collaboration par rapport au traitement des captifs. Malgré des divergences entre les trois puissances détenrices et le fait que chacune soit responsable sur son territoire, plusieurs mesures mises de l'avant présentent des similarités, témoignant d'une influence mutuelle. Parallèlement, la captivité des prisonniers allemands devient un enjeu complexe dans les relations de par la dualité entre la défense des intérêts nationaux et la collaboration internationale. Les relations interalliées se reflètent donc dans l'articulation des différentes politiques de détention mises en place par chaque pays, influant sur la « dynamique décisionnelle » pour chaque parti. Celle-ci se réfère à l'ensemble du processus de réflexion menant à l'établissement des politiques captives par les hauts dirigeants : évaluation, observations et consultations à la fois internes entre les multiples autorités impliquées et externe avec les autres Alliés.

L'importance du facteur « d'otage mutuel » dans la formation des politiques à l'égard de la Convention de Genève est également mise en évidence à la fois dans les rapports interalliés et les relations avec l'Allemagne. Lorsque le risque de représailles est éliminé ou largement réduit, la possibilité d'interpréter ou de violer les règles dans l'intérêt national devient une politique envisageable pour les autorités, au minimum sous forme de menace. Les considérations utilitaires ont donc parfois préséance sur la Convention de Genève lorsque la

menace de représailles n'est plus présente<sup>21</sup>. Par conséquent, pour les multiples fonctionnaires impliqués dans les opérations de captivité, la réciprocité devient un *leitmotiv* dans les négociations. À certains égards, ce constat n'est guère surprenant, car le traitement des prisonniers de guerre forme une question de débat public, et demeure sensible pour les officiels en raison des liens entre les prisonniers et leurs familles<sup>22</sup>. L'image de « défenseur du droit humanitaire » et éviter les accusations de violation de la Convention de Genève restent des facteurs majeurs pour les gouvernements.

Il existe donc un certain consensus sur le traitement des prisonniers sur le front Ouest autour des termes de la Convention. Les violations sérieuses parmi les prisonniers demeurent l'exception plutôt que la règle. Les termes de la Convention sont respectés parce que chaque partie possède un nombre « suffisant » de combattants ennemis pour assurer l'adhésion réciproque à ses termes. En effet, la réciprocité forme la pierre angulaire du traitement des captifs allemands<sup>23</sup>. Ce principe général ressort des mesures de représailles prises par les Britanniques et les Allemands qui contribuent à détériorer les conditions des prisonniers. À Berlin, les considérations politiques du respect de la Convention de Genève sont remplacées par des impératifs pragmatiques et diplomatiques en tentant de déstabiliser les Alliés au moyen de représailles envers les détenus pour protester contre des politiques britanniques<sup>24</sup>. Dans le cas du Commonwealth, le principal argument soulevé par la Grande-Bretagne demeure la nécessité d'une uniformité face à l'ennemi pour contrer le risque de représailles contre les milliers de prisonniers britanniques. Londres « suggère » plusieurs mesures en avançant l'argument de l'uniformisation, mais cette dernière s'opère uniquement par l'adoption du modèle britannique établi par Londres, ce qu'Ottawa déplore. Parallèlement, l'argument de la nécessité d'une approche commune pour éviter des représailles de Berlin perd de sa rigueur auprès des Canadiens à partir de 1943.

<sup>21</sup> Simon P. MacKENZIE, « The Treatment of Prisoners of War », *op. cit.*, p. 497-499.

<sup>22</sup> Bob MOORE, « The Treatment of Prisoners of War », *op. cit.*, p. 111-125.

<sup>23</sup> Sibylle SCHEIPERS, « Prisoners and Detainees in War », European History Online (EGO) published by the *Institut für Europäische Geschichte*, 2011, p. 4-7 ; et Emily CRAWFORD, *The Treatment of Combatants and Insurgents under the Law of Armed Conflict*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 49-50.

<sup>24</sup> Bob MOORE, « The Last Phase of the Gentleman's War », *op. cit.*, p. 41-43 ; et Simon P. MacKENZIE, « The Shackling Crisis », *op. cit.*, p. 81-83.

La participation des États-Unis dans les opérations de captivité n'est pas sans influence sur la politique canadienne et les rapports intra-Commonwealth. La proximité entre les deux États nord-américains favorise un rapprochement entre Ottawa et Washington par rapport à la détention de guerre. Par ailleurs, la collaboration américano-canadienne indique aussi cette perte d'influence des Britanniques sur le Canada. En termes d'aide face au problème aigu des prisonniers allemands, Ottawa devient un acteur secondaire puisque la grande majorité se retrouve au sud de la frontière canadienne. D'ailleurs dès 1943, les autorités canadiennes fixent à 39 000 le nombre de places disponibles pour la captivité. Ce nombre évoluera peu jusqu'à la fin du conflit malgré l'espace et les ressources disponibles et l'insistance de Londres. L'aide à la Grande-Bretagne devient donc centrée sur l'allié américain, dont elle dépend largement. De par le nombre de prisonniers aux États-Unis et les ressources investies dans ces opérations, les politiques appliquées par ces derniers attirent l'intérêt des autres puissances détentrices, surtout pour le travail et la dénazification. Si la période 1930-1945 est souvent interprétée comme une transition complexe du Canada en dehors de la sphère d'influence britannique<sup>25</sup>, l'expérience de la détention n'a certainement pas été concluante pour améliorer les relations entre Ottawa et Londres. Au contraire, cette dernière a alimenté l'exercice politique d'affirmation de la souveraineté nationale défendue par le gouvernement de Mackenzie King. La captivité des militaires allemands devient alors une démonstration concrète du nationalisme canadien. Cette position véhiculée par le MAE influence plusieurs mesures à l'endroit des captifs ennemis. Celle-ci est d'autant plus motivée par la volonté d'Ottawa de participer à la cause alliée et d'être reconnue sur la scène internationale, notamment de par ses liens avec Berne, Genève et surtout, Washington.

Finalement, cette étude met aussi en évidence qu'en dépit des débats interalliés et des divergences de certaines politiques captives, les conditions de détention varient peu au sein des Alliés de l'Ouest au cours du conflit. Les débats ont lieu davantage au sein des hautes sphères politiques et diplomatiques de chaque pays. La similarité du régime de détention mis en place par chaque pays, les discussions

<sup>25</sup> David MEREN, « The Tragedies of Canadian International History », *Canadian Historical Review*, vol. 96, n° 4, p. 543-548 ; et Steve MARTI, « Conclusion », dans Marti et Pratt (dir.), *op. cit.*, p. 183-187.



tenues entre les Alliés et les problématiques similaires soulevées par chacun montrent que la captivité de guerre est loin d'être limitée à une seule nation. Lors d'une réunion à Washington en avril 1944 réunissant l'ensemble des hauts officiers de la captivité américaine, on résume les principaux éléments qui composent la détention de guerre, soit le travail, la sécurité et la rééducation des détenus<sup>26</sup>. En comparant le système de détention élaboré par les trois puissances détentrices, les trois aspects soulevés par les autorités américaines forment en effet le cœur des politiques de détention aux États-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne. Non seulement les trois pays ont des discussions internes similaires portant sur ces points, mais ceux-ci sont aussi abordés au cours des échanges interalliés. Les similitudes dans les opérations de détention montrent que les pays ont plusieurs bases communes malgré leur indépendance sur cette question. En partageant leur expérience, ils s'informent des opérations menées par les autres *captor States*. Pourtant, la relation entretenue entre les Alliés fait l'objet de peu de consensus par rapport à l'application concrète de la captivité, et ce, même s'ils coopèrent sur les grands enjeux soulevés par la détention des militaires allemands, par exemple la sécurité des opérations, la compréhension du nazisme chez les captifs et la nécessité d'une dénazification.

Comme expliqué précédemment, la captivité fluctue en fonction des relations interalliées. Cependant, la dynamique interne propre à chaque pays en lien avec ses politiques intérieures influence ses relations extérieures et donc le traitement des prisonniers de guerre. Le travail des détenus est un exemple révélateur de ce constat. Chaque nation établit ce programme selon ses particularités nationales, ce qui n'empêche pas pour autant les Alliés d'échanger sur ce sujet, établissant ainsi une large circulation de renseignements, d'informations et d'expertise sur la détention. Cet environnement coopératif fait en sorte que chacun met en place un système de captivité qui présente de nombreuses similitudes. Autant du côté canadien, américain que britannique, la détention de guerre est adaptée aux particularités du territoire, mais suit une logique similaire, poursuit les mêmes objectifs et répond aux mêmes valeurs « occidentales ». Le cas de la rééducation est aussi intéressant. En fait, les Alliés s'entendent sur l'importance

<sup>26</sup> NARA, RG165, Entry 43, Box 516, Minutes of the Meeting of Interdepartmental Board on Prisoners of War Held in the Office of the Provost Marshal General, 1<sup>er</sup> avril 1944.

d'entreprendre cette politique en 1944, mais divergent sur la mise en application. Les règles et les normes établies par les trois pays en termes de sécurité, de gestion des camps, de censure et de dénazification, ainsi que les conditions de détentions observées par les acteurs humanitaires, indiquent que les trois Alliés conçoivent cette entreprise en fonction d'objectifs similaires.

L'adhésion à la Convention de Genève de 1929 par la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis explique aussi en partie cette conclusion. L'étude du traitement des prisonniers révèle que les trois alliés respectent globalement le droit international jusqu'au 8 mai 1945 en ce qui a trait au logement, à la nourriture, aux soins médicaux, aux conditions matérielles et aux règles quotidiennes et disciplinaires dans les camps. Le Comité international de la Croix-Rouge, la Suisse et le YMCA contribuent aussi à cette réalité en raison de leurs travaux humanitaires. La décision finale de mettre en œuvre ces conditions revient toutefois aux acteurs étatiques de par leur volonté d'appliquer la Convention. Autant à Londres, à Ottawa et à Washington, les relations favorables entretenues avec les « neutres » confirment cette volonté de protéger leurs intérêts à l'étranger. De plus, les travaux de ces agences auprès des détenus sont reconnus par les trois Alliés en termes de matériel et de collaboration avec les détenus, assurant ainsi la stabilité sur les sites de détention. Dans les cas des Canadiens, les liens établis avec Berne et Genève permettent notamment à Ottawa de se positionner sur la scène internationale comme signataire de la Convention de Genève et puissance détentrice officielle responsable des détenus sur son territoire.

L'administration de la captivité met en évidence la multitude d'acteurs impliqués dans la prise de décision chez les trois pays ciblés. Ces observations permettent d'avancer deux constats. D'une part, dans chaque cas, les décisions en lien avec la captivité sont issues de la consultation de plusieurs autorités internes ayant parfois des points de vue divergents. D'autre part, cette dynamique témoigne de la lutte politique présente entre autorités civiles et militaires dans chaque pays, ainsi que la complexité de la captivité. Bien qu'étant gérés par des militaires, la détention de guerre implique plusieurs aspects politiques, diplomatiques et juridiques relevant d'autorités civiles. Le processus décisionnel pour chaque puissance détentrice repose sur la considération de plusieurs variables à la fois nationale et internationale. La conception, le développement et la pratique de la captivité de guerre ne forment donc pas des processus s'opérant uniquement par

une puissance détentrice concernée, même si cette dernière est pleinement responsable au sens du droit international. En ce sens, les opérations menées aux États-Unis influencent celles entreprises en Grande-Bretagne et au Canada et vice versa. À ce sujet, l'expérience acquise par Ottawa et l'aide apportée sur divers projets est essentielle pour les autres géôliers dans l'évaluation de leurs opérations de détention. Cette *special relationship* remarquée entre Londres et Washington par les historiens est donc peu représentative de la captivité de guerre, puisque le Canada est intrinsèquement lié à cette question. La diplomatie interalliée concernant les prisonniers allemands est loin d'être limitée à Washington et à Londres<sup>27</sup>.

En dépit du fait que chaque État est responsable de ses politiques, la présence des militaires allemands constitue une problématique commune pour les Alliés à la fois pour leur détention et pour l'après-guerre. Pour ces raisons, ceux-ci se consultent sur ces enjeux avant d'appliquer les mesures selon leurs points de vue. La menace du nazisme et l'influence de chaque puissance détentrice sur le traitement des prisonniers de guerre font en sorte que les Alliés se retrouvent interconnectés. Ces aspects les incitent donc à coopérer au moyen d'échanges de renseignements, en plus d'organiser des projets communs. Ce livre a exposé cet esprit de collaboration qui habite les autorités des trois pays étudiés. Celle-ci devient une nécessité chez les Alliés en raison du contexte du conflit, de par la nature du prisonnier allemand et les questions transversales qu'il soulève. Face à des problèmes communs, des solutions conjointes sont recherchées par les protagonistes. Dans cette perspective, la collaboration interalliée au sujet des prisonniers de guerre allemands, bien que soulevant des différends entre les états, demeure une victoire en vertu de leur collaboration en temps de guerre.

Ce qui ressort de cette étude est donc une exploration de l'importance de la gestion des prisonniers allemands en temps de guerre à Ottawa, à Londres et à Washington, bien qu'étant un enjeu secondaire dans l'effort de guerre. Grâce à une panoplie de comités, de visites et de rapports, les bureaucrates politiques, diplomatiques et militaires canadiens, britanniques et américains ont travaillé (dans

---

<sup>27</sup> Martha McNEILL SMART, *op. cit.*, p. 95 ; et David REYNOLDS, *Britannia Overruled: British Policy and World Power in the 20th Century*, London, Routledge 2000, p. 47-48 ; et *The Creation of the Anglo-American Alliance 1937-41: A Study in Competitive Cooperation*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1982.

l'ensemble) de concert et en coopération les uns avec les autres plutôt que dans l'animosité et l'hostilité pour gérer les prisonniers de guerre allemands. Cette facette de la collaboration interalliée met ainsi en lumière l'une des raisons pour lesquelles la coalition a été couronnée de succès. Il ne s'agissait pas simplement d'une *special relationship* forgée par Churchill et Roosevelt. Au-delà des tensions entre l'image d'unité des Alliés faisant front commun et des dissensions internes, leur coopération reposait sur une véritable convergence d'intérêts. Dans ce contexte, le désir des hauts officiels canadiens d'insister sur leur autonomie comme nation souveraine en opposition à la volonté de centralisation des décisions par les autorités britanniques à Londres et américaines à Washington n'ont jamais supplanté la reconnaissance qu'ils menaient un effort de guerre allié ainsi que l'objectif prioritaire de vaincre le nazisme. Cette coopération demeure un élément essentiel à la victoire finale alliée en Europe.



# Bibliographie

---

## Archives

Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa (BAC)

MG26 J W. L. Mackenzie King, papers memoranda, notes, diary

RG2 Privy Council Office. War Committee Minutes

RG12 Department of Transport

RG18 Royal Canadian Mounted Police

RG3 Central Postal Officer

RG6 Secretary of State

RG24 Department of National Defence

RG25 Department of External Affairs (DEA)

RG27 Department of Labour

MG32 A. Massey family Fonds

National Archive and Records Administration, Maryland, U.S. (NARA)

RG59 State Department Central Files

RG38 Records of the Office of Naval Intelligence

RG165 War Department General Staff. Decimal File, General and Special Staffs

RG218 Record of the U.S. Joint Chiefs of Staff. Central Decimal File

RG389 Office of the Provost Marshal General's

RG331 Records of Allied Operational and Occupational, HQ, SHAEF

Dwight. D. Eisenhower Presidential Library and Museum, Abilene, U.S.

Prisoners of war (POWs) and Personnel Missing in Action (MIAS)

Dwight D. Eisenhower: Papers, Pre-presidential, 1916-52, Principal File

Dwight D. Eisenhower Library: Collection of 20th Century Military Records, 1918-1950

Supreme Headquarters, Allied Expeditionary Force, Office of Secretary, General Staff: Records, 1943-1945 [microfilm and print copies]

Franklin D. Roosevelt Presidential Library, Hyde Park, U.S.

Adolf Berle Papers, State Department Subject File, 1938-45, 60

John Winant Papers, Ambassador to Great Britain, 1941-1946, 216

Isador Lubin Papers, Administrative Assistant to President, 1941-1946,  
107-113

Official File 198, boxes 1-5 « Germany, Government of »

Harry Hopkins Papers: Special Assistant to the President, 1941-1945, 213

Eleanor Roosevelt Papers, White House Correspondence, 1933-1945, 989

The Kautz Family YMCA Archives, University of Minnesota, Libraries'  
Archives and Special Collections Department, Minneapolis, U.S.

Y.US.4-4 : Armed Services YMCA

Y.US.42 : World Alliance Records

Y.USA.9-2-58 : YMCA International Work in England/United Kingdom

Yale Collection of Western Americana, Beinecke Rare Book and Manuscript  
Library, New Haven, U.S.

Edward Davison Papers: Subject files

Edward Davison Papers: Military files

The National Archives, Londres (TNA)

FO371 Foreign Office: General Correspondence (after 1906): Treaty  
Correspondence

FO916 War of 1939 to 1945: Consular (War) Department: Prisoners of War  
and Internees

CO980 Colonial Office: POW and Civilian Internees Department

CO323 Colonial Office: Original Correspondence

DO35 Dominions Office and Commonwealth Relations Office: Original  
Correspondence

HO144 Home Office: Registered Papers

HO215 Home Office: Internment: General Files

CAB119 Cabinet office: Special Secret Information Centre: Files

CAB114 War Cabinet. Home Defence (Security) Executive: Records

CAB121 Cabinet Office. Special Secret Information

CAB122 War Cabinet. British Joint Staff Mission Washington

MAF47 Ministry of Agriculture and Fisheries

WO32 War Office: Imperial Prisoners of War Committee, DPW

WO219 War Office: Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force,  
Second World War

WO204 War Office: Prisoners of War

WO208 War Office: Interrogation on German Prisoners of War

WO229 War Office: Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force,  
Microfilms

PREM3 Prime Minister Office. Operational Correspondence and Papers

PREM4 Prime Minister Office. Confidential Papers

- Bundesarchiv Militärarchiv, Fribourg en Brisgau (BA-MA)  
 B205 : Wissenschaftliche Kommission für deutsche Kriegsgefangenengeschichte  
 MSg201 : Sammlung des Verbandes der Heimkehrer zum Kriegsgefangenenwesen beider Weltkriege  
 RW2 : Militärgeschichtliches Forschungsamt Dokumentenzentral  
 MSg200 : Elsa-Brändström-Gedachtnisarchiv : Kriegsgefangenenwesen 1867 bis Gegenwart  
 MSg194 : Evangelisches Hilfswerk e.V. : Kriegsgefangenen
- Politisch Archiv des Auswärtigen Amtes, Berlin (PA-AA)  
 RZ 405-13 : Deutsche Kriegsgefangene im Ausland  
 Bern : Schutzmachtabteilung
- Archiv der Akademie der Künste, Berlin  
 Kempowski-Biographienarchiv  
 E.-R.-Greulich-Archiv
- Archives Young Men's Christian Association, Genève (YMCA)  
 X391 War Work YMCA Canada  
 X391.2 War Prisoners Aid YMCA U.S.A.  
 X391.2 War Prisoners Aid YMCA Great-Britain  
 Rapport « Autres Nationalités »  
 Correspondences John Barwick  
 Correspondences Darius Alton Davis  
 Correspondences Conrad Hoffman  
 Correspondences Tracy Strong
- Conseil œcuménique des Églises, Genève (COE)  
 303.001-011 : Chaplaincy Service to Prisoners of Wars: Reports, Correspondences, and Visits to Prisoners of War Camps
- Archives du Comité international de la Croix-Rouge, Genève (ACICR)  
 C2 : Minutes of meetings  
 G7 : Violation des Conventions  
 G2 : Visites du CICR  
 G25 : Traitement des PG et IC  
 G85 : Gouvernements  
 Archives audiovisuelles du CICR, Ref. V-F-CR-H-00044, *Deutsche Kriegsgefangenen in einem Arbeitslager in Kanada*, 08:48 minutes, 1944.
- Archives fédérales suisses, Berne (AFS)  
 E2200 : Fremde Interessen, 1939-1945  
 E2001-02#1000 : (D) Prisonniers de guerre, Visites de camps, Correspondances



### Archives publiées et manuscrits non publiés

- AUSTRALIAN ARCHIVES, CRS A7711/1, Melbourne Army Headquarters, *History Directorate of Prisoners of War and Internees 1939-1951, vol. I to VI*.
- CONVENTION *relative au traitement des prisonniers de guerre*, Genève, 27 juillet 1929.
- GOVERNMENT OF CANADA, *Defence of Canada Regulations*, Ottawa, King's Printer, 1939.
- HOUSE OF COMMONS Hansard Archives. Parliament UK. *Historic Hansard: 1803-2005*. <http://hansard.millbanksystems.com/commons/>, pages consultées en mai 2016.
- ICRC, *Report of the ICRC on its activities during the Second World War, September 1, 1939-June 30, 1947*, 3 vols. Genève, ICRC, 1948.
- LEWIS, George G. et al. *History of prisoners of war utilization by the United States Army, 1776-1945*, Washington, D.C., DTIC Document, 1955.
- MANLEY, John E. *Administration and Relationships of War Prisoners Aid of the YMCA in the United States during World War II, 1948*.
- OKW, *Kriegsgefangene 1914/18. Auf Grund der Kriegsakten bearbeitet beim OKW*, Berlin, Reichsdruckerei, 1939.
- SATOW, Harold et SÉE, M. J. *The Work of the Prisoners of War Department during the Second World War*, London, Foreign Office, 1950.
- VULLIET, André. *Rising Above Captivity: A Record of YMCA Service Among Prisoners, Internees and Displaced Persons during World War II*, Geneva, 1947.
- YMCA, *I was in Prison... and you came to me*, Geneva, 1947.

### Mémoires et thèses non publiés

- ADCOCK, Amber. *The Enemy in our Backyard: A Study of the German POW Experience in North Carolina and the Program's Effect on World War II*, Undergraduate Honors Thesis Series, Johnson City, East Tennessee State University, 2011.
- ATKINS, Elizabeth. *"The Prisoners Are Not Hard to Handle:" Cultural Views of German Prisoners of War and Their Captors in Camp Sharpe, Gettysburg, Pennsylvania*, thèse de maîtrise, Bowling Green, Bowling Green State University, 2008.
- ATWOOD, Anthony. *A State of War: Florida from 1939 to 1945*, thèse de doctorat, Miami, Florida International University, 2012.
- BAILEY, Jordyn. *Arrival of the Fittest: German POWs in Ontario during the Second World War*, thèse de maîtrise, London, University of Western Ontario, 2019.
- BRADY, Ronald N. *The Use of German Prisoners of War in Louisiana's Agriculture Labor Force, 1942-1946*, thèse de maîtrise, New Orleans, University of New Orleans, 2016.
- BRIDLEY, Kiera. *Allied Unshackling: British, Canadian, and American Prisoner of War Diplomacy during the Shackling Reprisals, 1942-43*, thèse de maîtrise, Mankato, Minnesota State University, 2014.

- BUSCO, Ralph A. *A History of the Italian and German Prisoner of War Camps in Utah and Idaho during World War II*, thèse de maîtrise, Logan, Utah State University, 1967.
- CALDWELL, Susan Muckenfuss. *An Emergent Paradigm for Propaganda Analysis Resulting from a Comparative Study of the Allied Reeducation Projects with German Prisoners of War*, thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia.
- CEPUCH, Stefania Halyna. *Our Guests are Busy: The Internment and Labour of German Prisoners of War in Ontario, 1940-1946*, thèse de maîtrise, Kingston, Queen's University, 1992.
- CHAPUT, Lucile. *L'internement au Canada durant la Seconde Guerre mondiale : le camp de Petawawa n° 33, 1939-1946*, thèse de maîtrise, Rennes, Université Rennes 2, 2014.
- CHOATE, Mark Steven. *Nazis in the Piney Woods: The Story of German Prisoners of War in East Texas during World War II*, thèse de maîtrise, Nacogdoches, Stephen F. Austin State University, 1987.
- CLARKE, David W. *The Utilization of P.O.W. Labor in Louisiana during World War II: A Comparison of Wehrmacht P.O.W. Labor Productivity with that Prewar Civilian Agricultural Labor*, thèse de maîtrise, New York, Columbia University, 1994.
- CLARKE, Gillian S. *German Prisoners of War in Britain, 1940-1948: Policy and Performance*, thèse de doctorat, Swansea, Swansea University, 2006.
- CORRY, Donald J. K. *Germans in Old Fort Henry: a Study of a Canadian POW Camp in World War II*, thèse de maîtrise, Kingston, Royal Military College of Canada, 1977.
- CROLEY, Pamela. *American Reeducation of German POWs, 1943-1946*, thèse de maîtrise, Johnson City, East Tennessee State University, 2006.
- COYLE, Frederick Joseph. *German Prisoners of War in the Southwest USA during World War II: An Oral History*, thèse de doctorat, Denver, University of Denver, 1978.
- GREGORY, Kirk. *The German World War II Prisoner and his experience in the United States*, thèse de maîtrise, Long Beach, California State University, 2001.
- HAGA, Sonia. *A Comparative Study of the Perceptions of German POWs in North Carolina*, thèse de spécialisation de 3<sup>e</sup> cycle, Greensboro, University of North Carolina, 2010.
- HATELY-BROAD, Barbara. *Prisoner of War Families and the British Government during the Second World War*, thèse de doctorat, Sheffield, University of Sheffield, 2002.
- HOLDT, Justus. *Barcero and die Herrenrasse: Mexican Labourers and German Prisoners of War in mid-20th Century America*, thèse de maîtrise, Long Beach California State University, 2015.
- HORTON, Aaron D. *The Long Road Home: Alfred Andersch, Hans Werner Richter, and the German Search for Meaning in Catastrophe*, thèse de doctorat, Johnson City, East Tennessee State University, 2011.

- INGHAM, Mary. *“Improperly and Amorously Consorting”: Post-1945 Relationships between British Women and German Prisoners of War held in the UK*, thèse de doctorat, Londres, University of London, 2019.
- KAVANAGH, Robert L. *Wforce: the Canadian Army and the defence of Newfoundland in the Second World War*, thèse de maîtrise, St. John, Memorial University of Newfoundland, 1995.
- KELLY, John Joseph. *The Prisoners of War Camps in Canada 1939-1947*, thèse de maîtrise, Windsor, University of Windsor, 1976.
- KRUGER, Cole T. *Stalag Nebraska: Labor and Education programs in Nebraska's World War II Prisoner of War Camps*, thèse de maîtrise, Lincoln, University of Nebraska, 2014.
- MCFADDEN, Robert E. *Der Ruf: Your Future is in your Hands: The Role of German POWs in Reeducation*, thèse de maîtrise, Miami, Miami University, 1997.
- MORINE, Christopher M. *German POWs Make Colorado Home: Coping by Craft and Exchange*, thèse de maîtrise, Denver, University of Denver, 2016.
- MUSKIET, Charles. *Educating the Afrika Korps: The Political Reeducation of German POWs in America during the Second World War*, thèse de maîtrise, Waco, Baylor University, 1995.
- MYERS, Adrian T. *The Archaeology of Reform at a German Prisoner of War Camp in a Canadian National Park during the Second World War (1943-1945)*, thèse de doctorat, Stanford, Stanford University, 2013.
- O'HAGAN, Michael. *Beyond the Barbed Wire: POW Labour Projects in Canada during the Second World War*, thèse de doctorat, London, The University of Western Ontario, 2020.
- PLUTH, Edward J. *The Administration and Operation of German Prisoners of War Camps in the United States during World War II*, thèse de doctorat, Muncie, Ball State University, 1970.
- RAEZER, Trista Stephanie. *Libraries in America German prisoner of war camps during World War II*, thèse de maîtrise, San José, San José State University, 2008.
- RETTIG, Andrew. *Canada's Limited Options 1943-48: How International and Domestic Factors Shaped a Lesser Power's Policies on Post War Europe during Transition to a New World Order*, thèse de doctorat, Berlin, Freie Universität, 1995.
- ROCK, Adam. *The American Way: The Influence of Race on the Treatment of Prisoners of War During World War Two*, thèse de maîtrise, Orlando, University of Central Florida, 2014.
- ROSSOW, Michael R. *Aid and Comfort for the Enemy: American Military Medical Treatment of Prisoners of War under the Geneva Convention during the Second World War*, thèse de doctorat, Ann Arbor, University of Michigan, 2013.
- SMART, Martha McNeill. *“We Have Improvised”: The Anglo-American Alliance and Axis Prisoners of War in World War II*, thèse de maîtrise, Athens, The University of Georgia, 2012.

- STARKEY, Kyle T. *Camp Alva: Suppression by Recreation*, thèse de maîtrise, Youngstown, Youngstown State University, 2015.
- STOTZ, Robin Warren. *Camp 132: A German Prisoner of War Camp in a Canadian Prairie Community during World War Two*, thèse de maîtrise, Regina, University of Saskatchewan, 1992.
- WALKER, Richard Paul. *Prisoners of War in Texas during World War II*, thèse de doctorat, Denton, North Texas State University, 1980.
- WALL, Forrest Burnette. *German Prisoner of War Camps in Virginia during World War Two*, thèse de doctorat, Pittsburgh, Carnegie-Mellon University, 1988.
- WILLIAMS, Barrie J. *Re-education of German Prisoners of War in the United States during World War II*, thèse de maîtrise, Williamsburg, College of William and Mary, 1993.
- WYATT, Judy Ledford. *United States Policy toward German Prisoners of War and its Application in South Carolina*, thèse de maîtrise, Columbia, University of South Carolina, 1985.

### Articles et comptes rendus

- AUGER, Martin. « The HARIKARI Club: German Prisoners of War and the Mass Escape Scare of 1944-45 at Internment Camp Grande Ligne, Quebec », *Canadian Military History*, vol. 13, n° 3 (2004), p. 49-67.
- BASSLER, Gerhard P. « Newfoundland's Dangerous Internees Who Never Were: The History of Victoria Camp, 1940-43 », *Newfoundland Studies*, vol. 5, n° 1 (1989), p. 39-51.
- BEAUMONT, Joan. « Review Article Prisoners of War in the Second World War », *Journal of Contemporary History*, vol. 42, n° 3 (2007), p. 535-544.
- BELFIELD, Herbert Eversley. « The Treatment of Prisoners of War », *Transactions of the Grotius Society. Problems of Peace and War*, vol. 9 (1923), p. 131-147.
- BELL, Falko. « One of our Most Valuable Sources of Intelligence: British Intelligence and the Prisoner of War System in 1944 », *Intelligence and National Security*, vol. 31, n° 4 (July 2015), p. 556-578.
- BROWN, Ian. « A Commissioner Calls: Alexander Paterson and Colonial Burma's Prisons », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 38, n° 2 (June 2007), p. 293-308.
- CARVIN, Stephanie. « Caught in the Cold: International Humanitarian Law and Prisoners of War During the Cold War », *Journal of Conflict and Security Law*, vol. 11, n° 1 (2006), p. 67-92.
- CHABORD, Marie-Thérèse. « Le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale et ses archives », *La Gazette des archives*, vol. 116, n° 1 (1982), p. 5-19.
- CHAPNICK, Adam. « The Golden Age. A Canadian foreign policy paradox », *International Journal*, vol. 64, n° 1 (2008), p. 205-221.
- . « The Canadian middle Power Myth », *International Journal*, vol. 55, n° 2 (2000), p. 188-206.

- . « Churchill and the American Alliance », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 11 (2001) p. 353-371.
- COLLINS, Paul. « "First Line of Defence": The Establishment and Development of St. John's, Newfoundland and the Royal Canadian Navy's Premier Escort Base in the Second World War », *The Northern Mariner/Le Marinier du Nord*, vol. XVI, n° 3 (July 2006), p. 15-32.
- CUSTODIS, Johann. « The Enemy on the Farm: The Economic Contribution of German and Italian POW Employment in Britain and the British Dominions during and after the Second World War », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte / Economic History Yearbook*, vol. 55, n° 2 (2014), p. 99-128.
- . « Employing the enemy: the contribution of German and Italian Prisoners of War to British agriculture during and after the Second World War », *Agricultural History Review*, vol. 60, n° 2 (2012), p. 243-265.
- D'ABZAC-EPEZY, Claude. « La France face au rapatriement des prisonniers de guerre allemands », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 233, n° 1 (2009), p. 93.
- DANCHEV, Alex. « The Cold War Special Relationship Revisited », *Diplomacy and Statecraft*, vol. 17, n° 3 (2006), p. 579-595.
- DAVIS, Gerald H. « Prisoners of War in Twentieth-Century War Economies », *Journal of Contemporary History*, vol. 12, n° 4 (1977), p. 623-634.
- ENGLISH, John. « The Tragedies of Canadian International History: A Comment », *Canadian Historical Review*, vol. 96, n° 4 (2015), p. 567-575.
- FARGES, Patrick. « Masculinity and Confinement: German-Speaking Refugees in Canadian Internment Camps (1940-1943) », *Culture, Society and Masculinities*, vol. 4, n° 1 (2012), p. 33-47.
- FEDOROWICH, Kent. « Axis prisoners of war as sources for British military intelligence, 1939-42 », *Intelligence and National Security*, vol. 14, n° 2 (1999), p. 156-178.
- FERGUSON, Niall. « Prisoner Taking and Prisoner Killing in the Age of Total War: Towards a Political Economy of Military Defeat », *War in History*, vol. 11, n° 2 (2004), p. 148-192.
- FICKLE, James E. et Donald W. ELLIS. « POWs in the Piney Woods: German Prisoners of War in the Southern Lumber Industry, 1943-1945 », *The Journal of Southern History*, vol. 56, n° 4 (1990), p. 695-724.
- GANNON, Philip. « The Special Relationship and the 1945 Anglo-American Loan », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 12, n° 1 (2014), p. 1-17.
- GOODLET, Kirk W. « "When Suitable Arrangements could be made". The Geneva Convention, Medical Treatment and the Repatriation of German POWs in Ontario, 1940-46 », *Canadian Military History*, vol. 21, n° 3 (2012), p. 3-15.
- GRANATSTEIN, Jack L. et Robert BOTHWELL. « "A Self-Evident National Duty": Canadian Foreign Policy, 1935-1939 », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 3, n° 2 (1975), p. 212-33.

- GRANATSTEIN, Jack L. et Gregory A. JOHNSON. « The Evacuation of the Japanese Canadians, 1942: A Realist Critique of the Received Version », *Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War*, 1988, p. 101-129.
- GRANATSTEIN, Jack L. et Robert D. CUFF. « The Hyde Park Declaration 1941 : Origins and Significance », *Canadian Historical Review*, vol. 55, n° 1 (1964), p. 59-80.
- HALL, Kevin T. « The Befriended Enemy: German Prisoners of War in Michigan », *Michigan Historical Review*, vol. 41, n° 1 (2015), p. 57-79.
- HAMER, Fritz. « Barbeque, Farming and Friendship: German Prisoners of War and South Carolinians, 1943-1946 », *The Proceedings of the South Carolina Historical Association*, 1994, p. 61-74.
- HARROFF-TAVEL, Marion. « La diplomatie humanitaire du comité international de la Croix-Rouge », *Relations internationales*, vol. 121, n° 1 (2005), p. 73-89.
- HEISLER, Barbara Schmitter. « The "Other Braceros": Temporary Labor and German Prisoners of War in the United States, 1943-1946 », *Social Science History*, vol. 31, n° 2 (2007), p. 239-271.
- HELLEN, J. Anthony. « Temporary Settlements and Transient Populations the Legacy of Britain's Prisoner of War Camps: 1940-1948 (Temporäre Siedlungen und deren wechselnde Bevölkerung: Geschichte britischer Kriegsgefangenenlager 1940-1948) », *Erkundung*, 1999, p. 191-219.
- HOLMES, John W. « Most Safely in the Middle », *International Journal*, vol. 39, n° 2 (1984), p. 366-388.
- HUTCHINSON, Daniel. « We... Are the Most Fortunate of Prisoners: The Axis POW Experience at Camp Opelika during World War II », *The Alabama Review*, vol. 64, n° 4 (2011), p. 285-320.
- JONES, Heather. « Revising the Laws of War on Prisoners of War in the Twentieth Century: Introduction », *War in History*, vol. 23, n° 4 (2016), p. 408-415.
- KEENLEYSIDE, Hugh. L. « The Canada-United States Permanent Joint Board on Defence, 1940-1945 », *International Journal*, vol. 16, n° 1 (1961), p. 50-77.
- KEYSERLINGK, Robert H. « The Canadian Government's Attitude Towards Germans and German Canadians in World War Two », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XVI, n° 1 (janvier 1984), p. 16-28.
- . « "Agents within the Gates": The Search for Nazi Subversives in Canada during World War II », *Canadian Historical Review*, vol. 66, n° 2 (juin 1985), p. 211-239.
- KOCHAVI, Arieh J. « Why None of Britain's Long-Term POWs in Nazi Germany Were Repatriated During World War II », *Canadian Journal of History*, vol. 39, n° 1 (2004), p. 63-85.
- LINDEINER-STRASKY, Karina. « Indoctrinated, But Not Incurable? Klaus Mann's Interrogation of German Prisoners of War in 1944 », *German Life and Letters*, vol. 64, n° 2 (2011), p. 217-234.

- MACKENZIE, Hector. « Sinews of War and Peace. The Politics of economic aid to Britain, 1939-1945 », *International Journal*, vol. 54, n° 3 (1999), p. 649-670.
- . « Golden decade(s)? Reappraising Canada's international relations in the 1940s and 1950s », *British journal of Canadian studies*, vol. 23, n° 2 (2010), p. 179-206.
- MACKENZIE, Simon P. « The Shackling crisis: A Case-Study in the Dynamics of Prisoner of War Diplomacy in the Second World War », *The International History Review*, vol. 17, n° 1 (1995), p. 78-98.
- . « The Treatment of Prisoners of War in World War II », *The Journal of Modern History*, vol. 66, n° 3 (1994), p. 487-520.
- . « Essay and Reflection: On the "Other Losses" Debate », *The International History Review*, vol. 14, n° 4 (1992), p. 717-731.
- MALPASS, Alan. « 'Disastrous' and 'Detrimental': The National Union of Agricultural Workers' Complaints against the Employment of Axis Prisoners of War, 1939-1948 », *History*, vol. 104, n° 363 (2019), p. 890-910.
- MEREN, David. « The Tragedies of Canadian International History », *Canadian Historical Review*, vol. 96, n° 4, p. 534-566.
- MOORE, Bob. « Unwanted Guest in Troubled Times: German Prisoners of War in the Union of South Africa, 1942-1943 », *The Journal of Military History*, vol. 70, n° 1 (2006), p. 63-90.
- . « Illicit Encounters: Female Civilian Fraternization with Axis Prisoners of War in Second World War Britain », *Journal of Contemporary History*, vol. 48, n° 4 (2013), p. 742-760.
- . « Enforced Diaspora: The Fate of Italian Prisoners of War during the Second World War », *War in History*, vol. 22, n° 2 (2015), p. 174-190.
- . « Turning Liabilities into Assets: British Government Policy towards German and Italian Prisoners of War during the Second World War », *Journal of Contemporary History*, vol. 32, n° 1 (1997), p. 117-136.
- MORINA, Christina. « "An Experiment in Political Education": Henry W. Ehrmann, German POWs in US Reeducation Programs, and the Democratisation of Germany after the Second World War », *War & Society*, vol. 27, n° 1 (2008).
- PAGE, Don. « Tommy Stone and Psychological Warfare in World War Two: Transforming a POW Liability into an Asset », *Journal of Canadian studies*, vol. 16, n° 3 (1981), p. 110-121.
- PALMIERI, Daniel. « An institution standing the test of time? A review of 150 years of the history of the International Committee of the Red Cross », *International Review of the Red Cross*, vol. 94, n° 888 (2012), p. 1281-1286.
- PATTINSON, Juliette, LUCY NOAKES et Wendy UGOLINI. « Incarcerated Masculinities: Male POWs and the Second World War », *Journal of War & Culture Studies*, vol. 7, n° 3 (2014), p. 179-190.

- PAUTSCH, Ilse Dorothee. « Prisoners of War and Internees in the Second World War — a Survey of Some Recent Publications », *Contemporary European History*, vol. 12, n° 2 (2003), p. 225-238.
- PUTNAM, Robert D. « Diplomacy and Domestic: The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, vol. 42, n° 3 (1988), p. 247-260.
- REISS, Matthias. « Icons of Insult: German and Italian Prisoners of War in African American Letters during World War II », *Amerikastudien / American Studies*, vol. 49, n° 4 (2004), p. 539-562.
- . « Bronzed Bodies behind Barbed Wire: Masculinity and the Treatment of German Prisoners of War in the United States during World War II », *The Journal of Military History*, vol. 69, n° 2 (2005), p. 475-504.
- . « The Importance of Being Men: The Afrika-Korps in American Captivity », *Journal of Social History*, vol. 46, n° 1 (2012), p. 23-47.
- . « Solidarity among "Fellow Sufferers": African Americans and German Prisoners of War in the United States during World War II », *The Journal of African American History*, vol. 98, n° 4 (2013), p. 531-561.
- RETTIG, Andrew. « A De-programming Curriculum: Allied Reeducation and the Canadian-American Psychological Warfare Program for German POWs, 1943-47 », *American Review of Canadian Studies*, vol. 29, n° 4 (2009), p. 593-619.
- REYNOLDS, David. « From World War to Cold War: The Wartime Alliance and Post-War Transitions, 1941-1947 », *The Historical Journal*, vol. 45, n° 1 (2002), p. 211-227.
- . « A Special Relationship? America, Britain and the International Order since the Second World War », *International Affairs*, vol. 62, n° 1 (1986), p. 1-20.
- . « Rethinking Anglo-American relations », *International Affairs*, vol. 65, n° 1 (1989), p. 89-111.
- RICHARDSON, Walton K. « Prisoners of War as Instruments of Foreign Policy », *International Law Studies Ser. US Naval War Col.* vol. 62 (1980), p. 325-342.
- SCHECK, Raffael. « The Treatment of Western Prisoners of War in Nazi Germany: Rethinking Reciprocity and Asymmetry », *War in History*, vol. 28, n° 3 (2020), p. 635-655.
- SCHPEPERS, Sibylle. « Prisoners and Detainees in War », *European History Online (EGO)*, 2011, p. 4-7.
- SCHWELLING, Birgit. « Zeitgeschichte zwischen Erinnerung und Politik. Die Wissenschaftliche Kommission für deutsche Kriegsgefangenengeschichte, der Verband der Heimkehrer und die Bundesregierung 1957 bis 1975 », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, vol. 56, n° 2 (2008), p. 227-263.
- SLOANE, Neville. « Neville Chamberlain, Appeasement and the role of the British Dominions », *London Journal of Canadian Studies*. vol. 23, n° 1 (2007), p. 67-80.
- STEINBACH, Peter. « "Die Brücke ist geschlagen": Die Konfrontation deutscher Kriegsgefangener mit der Demokratie in amerikanischer und



- britischer Kriegsgefangenschaft », *Historical Social Research / Historische Sozialforschung*, vol. 22, n° 3/4 (83) (1997), p. 275-299.
- STEWART, Andrew. « Where Was Canada? The Canadian Military Contribution to the British Commonwealth Second World War Campaign in North Africa », *Canadian Military History*, vol. 25, n° 2 (2016), p. 1-27.
- TACHIKAWA, Kyoichi. « The Treatment of Prisoners of War by the Imperial Japanese Army and Navy Focusing on the Pacific War », *NIDS Security Reports*, vol. 9, (2008), p. 45-90.
- THÉOFILAKIS, Fabien. « Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises dans les mémoires nationales en France et en Allemagne après 1945 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, vol. 100 (2007), p. 67-84.
- . « La sexualité du prisonnier de guerre : Allemands et Français en captivité (1914-1918, 1940-1948) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 99, n° 3 (2008), p. 203-219.
- TURCOTTE, Jean-Michel. « A Truly Ambivalent Collaboration: Canadian-British Wartime Relations and German Prisoners of War, 1940-1945 », *The International History Review* 42, n° 3 (2020), p. 526-42.
- . « “An Important Contribution to the Allied War Effort”: Canadian and North Atlantic Intelligence on German POWs, 1940-1945 », *Intelligence and National Security* 34, n° 2 (2019), p. 289-306.
- . « “To Have a Friendly Co-Operation between Canadians and Americans”: The Canada-United States Relationship Regarding German Prisoners of War, 1940-1945 », *Diplomacy & Statecraft* 28, n° 3 (2017), p. 383-402.
- TYAS, Stephen. « Allied Intelligence Agencies and the Holocaust: Information Acquired from German Prisoners of War », *Holocaust and Genocide Studies*, vol. 22, n° 1 (2008), p. 1-24.
- VANCE, Jonathan F. « Men in Manacles: The Shackling of Prisoners of War, 1942-1943 », *The Journal of Military History*, vol. 59, n° 3 (1995), p. 483-504.
- . « Canadian relief agencies and prisoners of war, 1939-1945 », *Journal of Canadian Studies*, vol. 31, n° 1 (1996), p. 133-147.
- VENN, Fiona. « The Wartime Special Relationship? From Oil War to Anglo-American Oil agreement, 1939-1945 », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 10, n° 3 (2012), p. 119-133.
- VOURKOUTIOTIS, Vasilis. « What the Angels Saw: Red Cross and Protecting Power Visits of Anglo-American POWs, 1939-45 », *Journal of Contemporary History*, vol. 40, n° 4 (2005), p. 689-706.
- WARD, Jason Morgan. « “Nazis Hoe Cotton”: Planters, POWs, and the Future of Farm Labor in the Deep South », *Agricultural History*, vol. 81, n° 4 (2007), p. 471-492.
- WYLIE, Neville. « Prisoners of War in the Era of Total War », *War in History*, vol. 13, n° 2 (2006), p. 217-233.
- . « The North Atlantic Triangle and Canadian ‘Humanitarian’ Policy », *London Journal of Canadian Studies*, vol. 20, (2004), p. 69-88.

- . « Prisoner of War Relief and Humanitarianism in Canadian External Policy during The Second World War », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 3, n° 2 (2005), p. 239-258.
- . « Une évaluation du parcours de la Suisse en tant que puissance protectrice "Double Mandat" pour le Royaume-Uni et l'Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale », *Relations Internationales*, vol. 144, n° 4 (2010), p. 3-21.
- YOUNG, Ken. « A Most Special Relationship. The Origins of Anglo-American Nuclear Strike Planning », *Journal of Cold War Studies*, vol. 9, n° 2 (2007), p. 5-31.
- ZAGOVEC, Rafael A. « Islands of Faith. National Identity and Ideology in German POW Camps in the United States, 1943-1946 », *Zeitgeschichte*, vol. 29, n° 3 (2002), p. 113-122.

### Monographies et chapitres d'ouvrages

- AMBROSE, Stephen, et Günter BISCHOF (dir.). *Eisenhower And the German POWs: Facts Against Falsehood*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992.
- ANDREW, Arthur. *The Rise and Fall of a Middle Power: Canadian Diplomacy from King to Mulroney*, Toronto, James Lorimer, 1993.
- AUGER, Martin. *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec 1940-1946*, Montréal, Athéna, 2010.
- AVERY, Donald H., et J. K. FEDOROWICZ. *The Poles in Canada*, Ottawa, Canadian Historical Association, 1982.
- BACQUE, James. *Other Losses: An Investigation into the Mass Deaths of German prisoners at the Hands of the French and Americans after World War II*, Toronto, Prima Publishing, 1990.
- BEITZELL, Robert. *The Uneasy Alliance*, New York, Alfred Knopf, 1972.
- BELL, Falko. *Britische Feindaufklärung im Zweiten Weltkrieg: Stellenwert und Wirkung der »Human Intelligence« in der britischen Kriegführung 1939-1945*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2017.
- BENZ, Wolfgang, et Angelika SCHARDT (dir.). *Deutsche Kriegsgefangene im Zweiten Weltkrieg: Erinnerungen*, Frankfurt, Fischer Taschenbuch, 1995.
- BERNARD, Yves, et Caroline BERGERON. *Trop loin de Berlin : des Allemands au Canada 1939-1946*, Québec, Septentrion, 1995.
- BEST, Geoffrey. *Humanity in Warfare: The Modern History of the International Law of Armed Conflicts*, London, Methuen, 1983.
- BILLINGER, Robert D. *Hitler's Soldiers in the Sunshine State: German POWs in Florida*, Gainesville, University Press of Florida, 2000.
- BISCHOF, Günter, Stephan KARNER et Barbara STELZL-MARX (dir.). *Kriegsgefangene des Zweiten Weltkrieges, Gefangennahme — Lagerleben — Rückkehr*, München, Oldenburg, 2005.

- BISCHOF, Günter, et Barbara STELZL-MARX. « Lives behind Barbed Wire: A Comparative View of Austrian Prisoners of War during and after World War II in Soviet and American Captivity », dans Günter Bischof *et coll.* (dir.). *Austrian Lives*, Innsbruck, Innsbruck University Press, 2012, Coll. « Contemporary Austrian Studies », vol. 21, p. 327-358.
- BOTHWELL, Robert, et Jean DAUDELIN (dir.). *Canada Among the Nations 2008: 100 Years of Canadian Foreign Policy*, Montréal, McGill-Queen's Press, 2009.
- BREBNER, John Bartlet. *North Atlantic Triangle: The Interplay of Canada, the United States and Great Britain*, New York, Columbia University Press, 1958.
- CARTER, David J. *POW, Behind Canadian Barbed Wire: Alien, Refugee and Prisoner of War Camps in Canada, 1914-1946*, Elkwater, Alta, Eagle Butte Press, 1998.
- CESARANI, David, et Tony KUSHNER. *The Internment of Aliens in Twentieth Century Britain*, London, Routledge, 1993.
- CHAPNICK, Adam. *The Middle Power Project: Canada and the Founding of the United Nations*, Vancouver, UBC Press, 2005.
- CHARMLEY, John. *Churchill's Grand Alliance: The Anglo-American Special Relationship*, [s. l.], Mariner Books, 1996.
- COCHET, François. *Soldats sans armes : La captivité de guerre. Une approche culturelle*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 1998.
- . *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et requis, 1945-1985*, Paris, Éditions SPM / Kronos, 1992.
- COLLINS, Paul. *The Gibraltar of America: The Establishment of American and Canadian Military Bases in Newfoundland during the Second World War and Their Impact on the People and Future of the Province of Newfoundland and Labrador*, St-John, Report prepared for The Provincial Historic Commemorations Program Department of Business, Tourism, Culture, and Rural Development Government of Newfoundland and Labrador, 18 septembre 2015.
- COOK, Tim. *Clio's Warriors: Canadian Historians and the Writing of the World Wars*, Vancouver, UBC Press, 2006.
- COOK, Ruth Beaumont. *Guests Behind the Barbed Wire*, Birmingham, Ala., Crane Hill Publishers, 2007.
- COSTIGLIOLA, Frank. *Roosevelts Lost Alliances: How Personal Politics Helped start the Cold War*, Princeton, Princeton University Press, 2011.
- CRAWFORD, Emily. *The Treatment of Combatants and Insurgents under the Law of Armed Conflict*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- CREIGHTON, Donald. *The Forked Road: Canada, 1939-1957*, Toronto, Macmillan, 1976.
- CROSSLAND, James. *The British Government and the International Committee of the Red Cross, 1939-1945*, London, Palgrave Macmillan, 2014.
- DANCHEV, Alex. *On Specialness: Essays in Anglo-American Relations*, Basingstoke, Macmillan, 1998.
- DEBONS, Delphine. *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : Un aspect de l'action humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2012.

- DONAGHY, Greg, et Michael K. CARROLL (dir.). *In the National Interest: Canadian Foreign Policy and the Department of Foreign Affairs and International Trade, 1909-2009*, Calgary, University of Calgary Press, 2011.
- DOYLE, Robert. *The Enemy in our Hands: America's Treatment of Prisoners of War from the Revolution to the War on Terror*, Lexington, University Press of Kentucky, 2011.
- DURAND, André. *History of the International Committee of the Red Cross: Volume II: from Sarajevo to Hiroshima*, Geneva, Henry Dunant Institute, 1984.
- FAULK, Henry. *Group Captive: The Reeducation of German Prisoners of War in Britain 1945-1948*, London, Chatto & Windus, 1977.
- FEDOROWICH, Kent. « Seeking a Family Consensus? Anglo-Dominion Relations and the Failed Imperial Conference of 1941 », dans T.G. Otte (dir.), *British World Policy and the Projection of Global Power, c. 1830-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 245-275.
- FELTMAN, Brian. *The Stigma of Surrender: German Prisoners, British Captors and Manhood in the Great War and Beyond*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2015.
- FOLLY, Martin H. *Churchill, Whitehall and the Soviet Union, 1940-45*, London, Macmillan, 2000.
- FORSYTHE, David P. *The Humanitarians: The International Committee of the Red Cross*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- FRASER, Allan MacPherson. *History of the Participation by Newfoundland in World War II*, St-John's, Memorial University of Newfoundland, 2010.
- GALEN PERRAS, Roger. *Franklin Roosevelt and the Origins of the Canadian-American Security Alliance, 1933-1945: Necessary but not Enough*, Westport (Conn.), Praeger, 1998.
- GANSBERG, Judith M. *Stalag, U.S.A: The Remarkable Story of German POWs in America*, New York, Crowell, 1977.
- GAYME, Évelyne. *Les prisonniers de guerre français : enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Paris, Economica, 2010.
- GRANATSTEIN, Jack L. *The Ottawa Men: The Civil Service Mandarins, 1935-57*, Toronto, Oxford University Press, 1982.
- . *Canada's War: The Politics of the Mackenzie King Government, 1939-1945*, Toronto: University of Toronto Press, 1990.
- . *How Britain's Weakness forced Canada into the Arms of the United States*, Toronto, Toronto University Press, 1988.
- . « Mackenzie King and Canada at Ogdensburg, August 1940 », dans Joel Sokolsky et Joseph T. Jockel, (dir.). *Fifty Years of Canada-United States Defense Cooperation*, Lewiston, Edwin Mellen Press, 1993, p. 10-29.
- HAROUËL, Véronique. *Histoire de la Croix-Rouge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.
- HELD, Renate. *Kriegsgefangenschaft in Großbritannien: Deutsche Soldaten des zweiten Weltkriegs in britischem Gewahrsam*, München, Oldenbourg 2008.

- HILGER, Andreas. *Deutsche Kriegsgefangene in der Sowjetunion: Kriegsgefange-  
nenpolitik Lageralltag und Erinnerung, 1941-1956*, Essen, Klartext, 2000.
- HILLIKER, John. *Le ministère des Affaires extérieures du Canada. Volume I, Les  
années de formation, 1909-1946*, Québec, Les Presses de l'Université  
Laval, 1990.
- HINTHER, Rhonda L., et Jim MOCHORUK (dir.). *Civilian Internment in Canada:  
Histories and Legacies*, Calgary, University of Manitoba Press, 2020.
- HOLLAND, James. *The Battle of Britain: Five Months that Changed History, May-  
October 1940*, London, Palgrave Macmillan, 2012.
- HOLLINGSBEE, Ian. *Inside the Wire: The Prisoner of War Camps and Hostels of  
Gloucestershire 1939-1948*, [s. l.], The History Press, 2014.
- HURT, R. Douglas. *The Great Plains during World War II*, Lincoln, University of  
Nebraska Press, 2008.
- IACOVETTA, Franca et coll. (dir.). *Enemies Within: Italian and Other Internees in  
Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000.
- JACKSON, Ashley. *The British Empire and the Second World War*, London,  
Continuum, 2008.
- JOHNSTON-WHITE, Iain E. *The British Commonwealth and Victory in the Second  
World War*, London, Palgrave Macmillan, 2017.
- JONES, Heather. *Violence against Prisoners of War in the First World War. Britain,  
France and Germany, 1914-1920*, Cambridge, Cambridge University Press,  
2011.
- JUNG, Hermann. *Die deutschen Kriegsgefangenen in amerikanischer Hand, Teil 1,  
— USA. (Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten  
Weltkrieges, Bd. 10/1)*, Bielefeld, Giesecking, 1972.
- KASHIMA, Tetsuden. *Judgment without Trial: Japanese American Imprisonment  
during World War II*, Seattle, University of Washington Press, 2003.
- KENNEDY, Greg. « Anglo-American Diplomatic Relations 1939-1945 », dans  
Andrew Dorman et Greg Kennedy (dir.). *War & Diplomacy, From World  
War I to the War on Terrorism*, Dulles, Potomac Books, 2008, p. 41-57.
- KENNEDY, Paul. *Le grand tournant : pourquoi les Alliés ont gagné la guerre,  
1943-1945*, Paris, Perrin, 2012.
- KERSHAW, Ian. *The End: Hitler's Germany, 1944-45*, London, Penguin, 2011.
- KESTLER, Judith. *Gefangen in Kanada: Zur Internierung deutscher  
Handelsschiffsbesatzungen während des Zweiten Weltkriegs*, Bielefeld,  
transcript Verlag, 2017.
- KIMBALL, Warren. *Forged in War: Roosevelt, Churchill and The Second World War*,  
London, William Morrow, 1997.
- KOCH, Eric. *Deemed Suspect: A Wartime Blunder*, Toronto, Methuen, 1980.
- KOCHAVI, Arie J. *Confronting Captivity: Britain and the United States and their POWs  
in Nazi Germany*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2005.
- KORDAN, Bohdan S. *Enemy Aliens, Prisoners of War: Internment in Canada during  
the Great War*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2002.

- KOSKENNIEMI, Martti. *La politique du droit international*, Paris, Pédone, 2007.
- . *The Gentle Civilizer of Nations: The Rise and Fall of International Law 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- KRAMMER, Arnold (dir.). *Prisoners of War: A Reference Handbook*, Praeger, 2007.
- . *Nazi Prisoners in America*, Chelsea MI, Scarborough House, 1996.
- KÜBLER, Robert (dir.). *Chef KGW: Das Kriegsgefangenenwesen unter Gottlob Berger, Nachlass*, Lindhorst, Askania Verl.-Ges, 1984.
- LONGDEN, Sean. *Dunkirk: The Men They Left Behind*, London, Constable, 2009.
- LOWE, Kimberly. « The Red Cross and the Laws of War, 1863-1949: International Rights Activism before Human Rights », dans Jean Quataert et Lora Wildenthal (dir.), *The Routledge History of Human Rights*, London, Routledge, 2019.
- MACKENZIE, Simon P. *The Colditz Myth: British and Commonwealth Prisoners of War in Nazi Germany*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- MACKENZIE, David. « Canada, the North Atlantic Triangle, and the Empire », dans Judith Brown and William Roger Louis (dir.), *The Oxford History of the British Empire. Volume IV, The Twentieth Century*, London, Oxford University Press, 1999.
- MACLAREN, Roy. *Mackenzie King in the Age of the Dictators: Canada's Imperial and Foreign Policies*, Montréal, McGill-Queen's Press, 2019.
- MADSEN, C. M. V., et R. J. HENDERSON. *German Prisoners of War in Canada and their Artifacts, 1940-1948*, Regina, Hignell Printing, 1993.
- MALLETT, Derek. *Hitler's Generals in America: Nazi POWs and Allied Military Intelligence*, Lexington, Kentucky, University Press of Kentucky, 2013.
- MALPASS, Alan. *British Character and the Treatment of German Prisoners of War, 1939-48*, Cham, Palgrave Macmillan, 2020.
- MARTI, Steve, et William John PRATT (dir.). *Fighting with the Empire Canada, Britain, and Global Conflict, 1867-1947*, Vancouver, UBC Press, 2019.
- MASCHKE, Erich. *Die deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkrieges: Eine Zusammenfassung*, Band XV, München, Ernst und Werner Gieseking, 1974.
- MCKERCHER, B. J. C. *Transition of Power: Britain's Loss of Global Pre-eminence to the United States, 1930-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- . *Britain, America, and the Special Relationship since 1941*, New York, Routledge, 2017.
- , et Lawrence ARONSON (dir.). *The North Atlantic Triangle in a Changing World: Anglo-American-Canadian Relations, 1902-1956*, Toronto, Macmillan, 1996.
- MELADY, John. *Escape from Canada! The Untold Story of German POWs in Canada 1939-1945*, Toronto, Macmillan, 1981.
- MOORE, Bob, et Kent FEDOROWICH (dir.). *Prisoners of War and their Captors in World War II*, Oxford, Berg Publishers, 1996.
- . *The British Empire and its Italian Prisoners of War, 1940-1947*, Basingstoke, N. Y., Palgrave Macmillan, 2002.

- MOORE, Bob, Kent FEDOROWICH, et Barbara HATELY-BROAD (dir.). *Prisoners of War, Prisoners of Peace: Captivity, Homecoming and Memory in World War II*, London, Berg Publisher, 2005.
- . « Prisoners of War », dans John Ferris et Evan Mawdsley (dir.), *The Cambridge History of the Second World War: vol. 1. Fighting the War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 637-663.
- MOORE-COYLER, Richard. « Prisoners of war and the struggle for food production, 1939-49 », dans Brian Short, Charles Watkins et John Martin (dir.). *The Front Line of Freedom: British Farming in the Second World War*, Exeter, The British Agricultural History Society, 2007, p. 117-31.
- MOOREHEAD, Caroline. *Dunant's Dream: War, Switzerland and the History of the Red Cross*, New York, Carroll & Graf Pub, 1999.
- MYTUM, Harold, et Gilly CARR (dir.). *Prisoners of War: Archaeology, Memory and Heritage of 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> Century Mass Internment*, New York, Springer, 2013.
- NEITZEL, Sönke, et Harald WELZER. *Soldiers: German POWs on Fighting, Killing, and Dying*, Toronto, McClelland & Stewart, 2012.
- . *Abgehört: Deutsche Generäle in britischer Kriegsgefangenschaft 1942-1945*, Berlin, Propyläen Verlag, 2007.
- O'BRIEN, Phillips Payson. *How the War was Won: Air Sea Power and Allied Victory in World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
- OVERMANS, Rüdiger (dir.). *In der Hand des Feindes: Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg*, Köln, Böhlau, 1999.
- . « Die Rheinwiesenlager 1945 », dans Hans-Erich Volkmann (dir.), *Endes des Dritten Reiches — Ende des Zweiten Weltkriegs: Eine perspektivische Rückschau*, München, Piper, 2005, p. 277-293.
- . « Kriegsgefangenschaft in der Geschichte », dans Günter Bischof et Rüdiger Overmans (dir.). *Kriegsgefangenschaft im Zweiten Weltkrieg: Eine vergleichende Perspektive*, Köln, Gerhard Höller, 1999, p. 1-19.
- . « Das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkriegs », dans Militärgeschichtliches Forschungsamt (dir.). *Der Zusammenbruch des deutschen Reiches 1945: Zweiter Halbband: Die Folgen des Zweiten Weltkrieges*, Band 10/2, München, Deutsche Verlags Anstalt, 2008, p. 379-507.
- OVERY, Richard. *Why the Allies Won*, London, W. W. Norton & Company, 2006 (1997).
- PANAYI, Panikos. *Prisoners of Britain: German Civilian and Combatant Internees during the First World War*, Manchester, Manchester University Press, 2013.
- PATHÉ, Anne-Marie, et Fabien THÉOFILAKIS (dir.). *La captivité de guerre au XX<sup>e</sup> siècle : des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012.
- PARKER, H. M. D. *Manpower: A Study of War-time Policy and Administration*, London, H.M.S.O. and Longmans, Green, 1957.

- PISTOL, Rachel. *Internment during the Second World War: A Comparative Study of Great Britain and the USA*, London, Bloomsbury Academic, 2017.
- PRIEBE, Eckehart. *Thank You, Canada: from Messerschmitt Pilot to Canadian Citizen*, West Vancouver, Condor Publishing 1990.
- QUINN, Robin. *Hitler's Last Army: German POWs in Britain*, [s. l.], The History Press, 2015.
- REISS, Matthias. *Die Schwarzen waren unsere Freunde: deutsche Kriegsgefangene in der amerikanischen Gesellschaft 1942-1946*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2002.
- . *Controlling Sex in Captivity: POWs and Sexual Desire in the United States during the Second World War*, London, Bloomsbury Academic, 2018.
- REYNOLDS, David. *From World War to Cold War: Churchill, Roosevelt, and the International History of the 1940s*, New York, Oxford University Press, 2006.
- . *The Creation of the Anglo-American Alliance 1937-1941. A Study in Competitive Cooperation*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1981.
- , et coll. (dir.). *Allies at War: The Soviet, American and British Experience 1939-1945*, London, Macmillan, 1994.
- . « The Diplomacy of the Grand Alliance », dans Richard J. B. Bosworth and Joseph A. Maiolo (dir.). *Cambridge History of Second World War, vol. II*, Cambridge University Press, 2015, p. 301-323.
- . « Roosevelt, Churchill, and the Wartime Anglo-American Alliance, 1939-1945: Towards a New Synthesis », dans William Roger Louis et Hedley Bull (dir.). *The "Special Relationship:" Anglo-American Relations Since 1945*, Oxford, Oxford University Press, 1986, p. 17-41.
- . *Britannia Overruled: British Policy and World Power in the 20th Century: British Policy and World Powers in the 20th Century*, London, Routledge, 2000 (1991).
- RIGBY, David. *Allied Master Strategists: The Combined Chiefs of Staff in World War II*, Annapolis MD, Naval Institute Press, 2012.
- RITCHIE, Charles. *The Siren Years: A Canadian Diplomat Abroad 1937-1945*, [s. l.], McClelland & Stewart, 2001.
- ROBIN, Ron Theodore. *The Barbed Wire College: Reeducating German POWs in the United States during World War II*, Princeton, Princeton University Press, 1995.
- ROBINSON, Greg. *A Tragedy of Democracy: Japanese Confinement in North America*, New York, Columbia University Press, 2009.
- . *By Order of the President: FDR and the Internment of Japanese Americans*, Cambridge, Harvard University Press, 2001.
- ROLF, David. *Prisoners of the Reich: Germany's Captives, 1939-45*, London, Pen & Sword Books Ltd, 1988.
- ROSAS, Allan. *The Legal Status of Prisoners of War*, Abo, Abo Akademi University, 2005.



- SCHECK, Raffael. *French Colonial Soldiers in Germany Captivity during World War II*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.
- SCHPEIERS, Sibylle (dir.). *Prisoners in War*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- SCHMITTER HEISLER, Barbara. *From German Prisoner of War to American Citizen: A Social History with 35 Interviews*, Jefferson, North Carolina, McFarland, 2013.
- SCHMITZ, John Eric. *Enemies Among Us: The Relocation, Internment, and Repatriation of German, Italian, and Japanese Americans during World War Two*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2020.
- SCHNEIDER, Valentin. *Un million de prisonniers allemands en France 1944-1948*, Paris, Vendémiaire, 2011.
- SHEDD PROUTY, Clarence et coll. *History of the World's Alliance of Young Men's Christian Association*, London, SPCK, 1955.
- SMITH, Arthur L. *The War for the German Mind Re-educating Hitler's Soldiers*, Providence, Berghahn Books, 1996.
- SPEED, Richard B. III. *Prisoners, Diplomats and the Great War: A Study in the Diplomacy of Captivity*, New York, Greenwood Press, 1990.
- STACEY, Charles P. *Canada and the Age of Conflict: A History of Canadian External Policies (vol II: 1921-1948 The Mackenzie King Era)*, Toronto, University of Toronto Press, 1981.
- . *Mackenzie King and the North Atlantic Triangle*, Toronto, Macmillan, 1976.
- . *Arms, Men and Governments: The War Policies of Canada, 1939-1945*, Ottawa, Queen's Printer, 1970.
- . *Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale. Vol. I, Six années de guerre : l'Armée au Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*, Ottawa, Edmond Cloutier, 1957.
- . *The Canadian Army, 1939-1945: An Official Historical Summary*, E. Cloutier, 1948.
- STAFFORD, David, et Jeffreys-Jones RHODRI (dir.). *American-British-Canadian Intelligence Relations: 1939-2000*, London, Routledge, 2000.
- STEWART, Andrew. *Empire Lost: Britain, the Dominions and the Second World War*, London, Continuum, 2008.
- STIBBE, Matthew. *Civilian Internment during the First World War: A European and Global History, 1914-1920*, London, Palgrave Macmillan, 2019.
- STIBBE, Matthew, Panikos PANAYI et Stephan MANZ (dir.). *Internment during the First World War: A Mass Global Phenomenon*, New York, Routledge, 2019.
- STOLLER, Mark. *Allies in War: Britain and America against the Axis Powers 1940-1945*, Manchester, Hodder Arnold, 2007.
- SULLIVAN, Matthew Barry. *Thresholds of Peace: Four Hundred Thousand German Prisoners and the People of Britain*, London, Hamish Hamilton, 1979.
- THÉOFILAKIS, Fabien. *Les prisonniers de guerre allemands : France, 1944-1949*, Paris, Fayard, 2014.

- THOMPSON, Antonio. *Men in German Uniform: POWs in America during World War II*, Knoxville, University of Tennessee Press, 2010.
- THOMPSON, John H., et Stephen J. RANDALL. *Canada and the United States: Ambivalent Allies*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 4<sup>e</sup> édition, 2008.
- THORNE, Christopher. *Allies of a Kind: The United States, Britain and the War Against Japan, 1941-1945*, New York, Oxford University Press, 1978.
- TUCKER, Gilbert. *The Naval Service of Canada: It's Official History. Vol. 2, Activities on Shore during the Second World War*, Ottawa, Queen's Printer, 1952.
- VANCE, Jonathan F. (dir.). *Encyclopedia of Prisoners of War and Internment*, Millerton, Grey House Publishing, 2006.
- . *Object of Concern: Canadian Prisoners of War through the Twentieth Century*, Vancouver, UBC Press, 1994.
- VOLKMANN, Hans-Erich (dir.). *Endes des Dritten Reiches-Ende des Zweiten Weltkriegs: Eine perspektivische Rückschau*, München, Piper, 1995.
- VOURKOUTIOTIS, Vasilis. *Prisoners of War and the German High Command*, London, Palgrave Macmillan UK, 2003.
- WAGNER, Jonathan F. *Brothers Beyond the Sea: National Socialism in Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1982.
- WOLFF, Helmut. *Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen: 2. Weltkrieges, Band XI/1: Die deutschen Kriegsgefangenen in britischer hand*, München, Giesecking.
- WYLIE, Neville. *Barbed Wire Diplomacy: Britain, Germany and the Politics of Prisoners of War 1939-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- . *Britain, Switzerland and the Second World War*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- ZIMMERMANN, Ernest Robert, et coll. *The Little Third Reich on Lake Superior: A History of Canadian Internment Camp R*, Edmonton, The University of Alberta Press, 2015.



# Index

---

## A

Administration des Nations unies pour  
le secours et la reconstruction  
(UNRRA), 225

Admiralty, 33, 319

Afrika Korps, 1, 23, 27, 52, 133, 144, 150,  
152, 155, 159, 171, 188, 200, 267

Afrique du Nord, 1, 18, 27, 87, 94, 96, 107,  
111, 119, 130-131, 141, 148-149, 151,  
155, 158, 161-162, 171, 183, 194,  
212-213, 226, 248, 255, 271, 314

campagne militaire alliée, 27

camps de prisonniers, 150-153, 212

prisonniers d', 314

Afrique du Sud, 56, 59, 66, 68, 95-96, 112,  
118, 141, 153, 158, 182

*Agent Principle* (principe d'agent), 65, 70,  
102

critiques, 77, 88

principe, 65

proposition, 65

négociations, 72, 102

Air Ministry (UK), 284, 337

Alberta, 11, 36, 57, 83, 94, 97, 195, 279,  
314, 333-334

Allemagne, reddition de l', 27, 175, 204,  
216, 218-219, 220, 222, 268, 324-325,  
327, 330

Allgemeines Wehrmachtsamt, 50

Alva (Oklahoma), camp d', 314

American National Committee on  
Morale, 304

American Psychological Program, 314

Angler (Ontario), camp d' (camp X), 84,  
236

approche fonctionnaliste (Canada), 17,  
39, 41, 55, 90, 204, 225, 253

après-guerre, 225

du gouvernement de Mackenzie King,  
17

*Arandora Star* (HMT), 62-63, 65, 150, 235

Argentia, 134

Army Service Forces (ASF), 9, 137, 316

Asie, situation en, 145, 224

Asquith, Herbert H., 301

*Atlantic Monthly, The*, 3

Atlantique Nord, 2, 7, 14, 18, 26, 79, 86,  
133, 223, 225, 235, 270, 346

prisonniers capturés dans l', 26

transferts de prisonniers, 7

Attlee, Clement, 223

Australie, 56, 68, 112, 118-119, 153, 163,  
178, 238

Auswärtiges Amt, 10, 50, 240, 245

## B

Bacque, Jacques, 221

Barcelone, 157, 188

Barwick, John, 143, 233-235, 240-241, 257,  
313, 316

Bataille de l'Angleterre, 26

Bavière, prisonniers britanniques  
détenus en, 80

Beaumont, Joan, 3-4, 167, 251

Belfield, Herbert, 33-34

Belgique, 50, 186, 220

Berger, Gottlob, 50, 52

Berle, Adolf, 111, 259

Bermudes, 35

Bowmanville

Bataille de, 111

- camp de, 84, 86, 109, 111, 198, 305, 315, 317
- Braudel, Fernand, 341
- Brésil, 61, 149
- Breyer, Hans-Joachim, 50
- British Broadcasting Corporation (BBC), 306
- British Union of Fascists, 32
- Bruce, Stanley, 130
- Bryan, Blackshear M., 143, 168-169, 176, 211, 218, 260-261, 286, 322, 336-337
- Burckhardt, Carl J., 196, 254
- C**
- Campbell, Gerald, 57, 303
- Canada House (Londres), 37, 68, 94, 127, 148, 191, 194, 208-209, 263, 282, 319, 326
- Canadian National, 165
- Canadian Provost Corps, 37
- Canadian Psychological Warfare Committee, 279
- Canadian Sugar Factory, 279
- Canadian Wartime Information Board, 110
- Cassidy, Henry C., 3
- censure
- des médias, 45, 249
  - des prisonniers, 300-303, 305, 311, 317
  - du courrier, 32, 46-47, 197
  - politique de, 146, 166, 231, 235, 237, 241, 313, 333-335, 353
- Central Defense Command, 168
- Ceylan, 35
- Chambre des représentants (U.S.), 273, 343
- Chapnick, Adam, 17, 42, 225
- Chicago, 165
- Churchill, Winston, 15, 32, 78, 224, 355
- cinquième colonne, 33
- menace d'une, 32
  - présence, 36
- Claxton, Brooke, 225
- Coates, Norman, 71, 74, 83-84, 252
- Colonial Office, 9, 31, 102
- Combined Administrative Committee (CAC), 176, 189
- Combined Chief of Staff (CCS), 5, 149
- consultation, 149, 152, 183
  - discussions au sein du, 153-156, 176, 212
- Combined Repatriation Committee (CRC), 157, 188
- Combined Services Detailed Interrogation Centre, 312
- Comité français de Libération nationale, 179
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 2, 28, 31, 81, 230, 232, 247, 347, 353
- bulletin du, 138
  - rapports de visite, 230-236, 246-251, 258-267
  - rôle du, 31, 230, 232
  - visites des délégués du, 230
- Commanding General (U.S.), 138, 143, 272
- Commission d'Histoire de la Captivité, 341
- Commission médicale mixte, 136, 155, 157, 164, 187-188, 217, 237, 240
- Commonwealth, 4, 8, 14, 16-17, 21-22, 25-27, 35, 38-42, 52, 54-56, 60, 65-69, 71-73, 75, 78, 82, 85, 87, 90-91, 93, 97-103, 105, 107-108, 110-119, 121, 124-132, 142, 144-145, 147-149, 153, 158-159, 161-163, 167, 170-173, 176-178, 185, 192, 200, 203, 207-208, 210-211, 214, 226, 229, 231, 236-238, 242, 248, 251, 253-257, 270, 278-282, 289, 308, 345, 350-351
- réunions intra-, 126
  - unité du, 281
- Como (Mississippi), camp de, 199
- conditions de détention
- correspondance, 45, 47, 52, 79, 126, 166, 170, 237-238, 245, 249, 280, 302, 308
  - couchage, 28
  - nourriture, 28, 35, 74, 80, 137, 165, 220, 230-232, 234, 245-246, 259, 264, 278, 282, 302, 353

- payement, 98-99, 239  
 salaire, 46, 61, 69-71, 89, 98  
 uniformes, 80  
 Conseil œcuménique des Églises (COE),  
   23, 263  
 Convention de Genève (1929), 2, 5, 7,  
   9, 11, 18-21, 25, 28, 30-31, 34, 38,  
   40, 48-49, 51-55, 60-61, 65, 67-68,  
   70, 72-74, 76-78, 80-83, 85, 88-90,  
   93, 101-103, 106, 111-112, 114-115,  
   118-120, 126, 136-137, 140-141, 146,  
   150, 152, 154, 156, 179, 183-184, 196,  
   206-207, 216, 218-220, 222, 227, 229-  
   230, 232-233, 235-237, 239-241, 243,  
   245-246, 250-252, 254-255, 261-262,  
   264, 266-267, 270-272, 275, 278, 281,  
   300, 306-307, 316, 327-328, 330, 344,  
   347-350, 353  
 Convention de La Haye (1899, 1907), 11  
 courrier  
   censure, 32, 46, 197, 237, 241, 245, 249,  
     300, 305  
   délais, 248  
   délivrance, 235-236, 246  
   *intelligence*, 299  
   plaintes de détenus, 231, 235, 246  
   règles, 46  
 Cove Fields (Québec), camp de, 38, 232  
 criminels de guerre, 183, 212, 220  
 Croix-Rouge allemande, 311  
 Crossville (Tennessee), camp de, 167
- D**
- Danemark, 50  
 Davis, Jerome, 240, 244, 246, 304-305  
 Davison, Edward, 169, 314-316, 322, 323,  
   329, 332  
 D-Day, 180. *Voir aussi* Overlord, opération  
 déclaration Balfour, 40  
 Defence of Canada Regulations, 35-36,  
   360  
 dénazification, 7-8, 13, 23, 258, 269, 298-  
   299, 303, 312, 317-318, 321-327, 329,  
   331-337, 339, 340, 344, 351-353  
   critiques, 319, 332, 337-339  
   développement de la, 327
- méthode de, 337, 339  
   nécessité de la, 352  
   programme de, 322, 327, 339, 344  
   ségrégation des détenus, 333, 335  
 Department of Munitions and Supply  
   (Canada), 289  
 Deputy Chief of Staff for Personnel of the  
   United States Army (G-1), 44  
 Destroyers for Bases Agreement, 134  
 Deutsche Arbeitsfront, 36  
 Deutsche Bund Canada, 36  
 Dieppe  
   débarquement de, 106  
   prisonniers de, 106  
 Director of Labour Projects (Canada), 279  
*Disarmed Enemy Forces*, 28, 216  
*Disarmed Enemy Personnel*, 216  
*Dolchstoßlegende*, mythe du coup de  
   poignard dans le dos, 331  
*dual control*, problème du, 74  
*Duchess of York* (HMT), 62  
 Duff, Patrick, 185  
 Dunkerque, 26, 33, 53  
 Durban, 104
- E**
- Eastern Defense Command, 168-169  
 échanges de prisonniers, 164, 189  
 Eden, Anthony, 68, 70, 141, 156, 224  
 Égypte, 255  
 Eisenhower, Dwight D., 26, 143, 151, 156,  
   180, 183, 188, 214, 216, 220-222  
 Entente 50-50 (*50-50 Agreement*), 153, 162,  
   176, 185-186, 191, 208, 211, 213,  
   215, 220  
 Espagne, 157  
 Espanola, camp de, 233, 240, 303  
*Ethrick* (HMT), 62  
 évasions  
   entatives d', 197  
   risques d', 84
- F**
- fanatiques  
   contrôle des, 309-319, 322-324, 333-340  
   danger des prisonniers, 206  
   identification, 99, 303-305

isolement des, 166  
 Farnham (Québec), camp de, 191  
 Faulk, Henry, 312, 338, 340  
 Federal Bureau of Investigation (FBI), 44, 47, 138, 140, 166, 169  
 financement de la captivité, 126  
 Floride, 169  
 Forces françaises libres (FFL), 150, 179  
 Foreign Exchanges Currency Board, 70  
 Foreign Office, 9, 31-32, 34, 38, 41, 45, 53, 56, 58-60, 67, 69, 75-77, 82, 85, 102, 105, 108, 116, 118, 122-123, 127, 130, 141, 144, 146-147, 155, 163, 170-171, 177, 189-190, 194, 210, 231, 235, 237, 243, 247-248, 251, 253-254, 256, 281, 284, 289, 296, 329, 333, 346  
 Fort Bragg (Caroline du Nord), camp de, 199  
 Fort Hamilton (Brooklyn), hôpital de, 241  
 Fort Henry (Ontario), camp de (F), 38, 79, 80-82, 90, 112, 140, 233-234, 237, 242, 300-301  
 Fort Kearney (Rhode Island), camp de, 336  
 Fort Williams (Ontario), camp de, 242  
 France, 13, 18, 20, 23, 27-28, 32, 37, 50, 175-176, 180, 182-183, 185-186, 199, 212-213, 215, 220-223, 226, 267, 296, 328, 339  
 autorités militaires françaises, 183, 207, 212, 215, 221  
 camps français, 215  
 forces françaises, 183, 212, 214-215  
 Gouvernement provisoire de la République, 212  
 prisonniers français, 13, 49,  
 Friemel, George, 64, 80

## G

gardes  
 nombre de, 165, 167, 276, 290-291  
 ratio gardes/prisonniers, 165  
 Gendarmerie royale du Canada (GRC), 36, 57

Gepp, Ernest Cyril, 74, 113-114, 124, 145-148, 152, 156-157, 159-160, 162, 181, 185, 284, 319-320  
 Gestapo, membres de la, 250, 301, 314  
 Glen Mill (Angleterre), camp de, 31, 234-235  
 Goose Bay, 134  
 Göteborg, 157, 188  
 Graevenitz, Hans von, 50  
 Granatstein, Jack L., 37, 39, 42, 72, 225  
 Grande-Ligne, 166, 198  
 Grands Lacs, région des, 169  
 Grand Trunk Lines, 165  
 Grizedale Hall, camp de, 230, 234  
 Gufler, Bernard, 260, 322-324  
 Gullion, Allen W., 44, 143, 276, 316, 322

## H

Haccius, Rodolphe, 254, 256  
 Halifax, 79, 86, 95, 97, 134, 156-157, 165  
 Hara-Kiri Club, 329  
 Hearne (Texas), camp de, 197  
 Heeney, Arnold Danford Patrick, 42, 158-159, 179, 225, 278  
 Hess, Rudolf, 302-303  
 Himmler, Heinrich, 52  
 Hitler, Adolf, 2, 11-12, 49-51, 60, 118, 175, 219, 302, 305, 312-313, 317-318, 327, 335, 340  
 Home Defence (Security) Executive (HDE), 34, 270, 284  
 Home Office, 9, 30, 32, 34, 62-64, 75, 102, 180, 183, 265, 270-271, 283-284, 291, 295  
 Hull, Cordell, 111, 180, 189, 224  
 Hunter, Alan, 33, 74  
 Hyde Park, conférence de, 42

## I

Ignatieff, George, 94, 114-115, 127, 132, 148, 160, 258, 282, 308, 326  
 Imperial Prisoners of War Committee (IPOWC), 5, 75, 102, 124-126  
 composition et fonctionnement, 75  
 création, 75-76

- critiques et propositions du Canada, 77-78, 116, 128-130, 280-281
- discussions au sein de l', 88-91, 127, 308
- dissolution, 224.
- participation des Américains, 145-146
- réorganisation, 102, 122-125
- Inde, 56, 96, 130, 153, 178
- Intellectual Diversions Program (U.S.), 324, 332
- Intelligence and Censorship Branches (UK), 300
- Intelligence Service (UK), 316
- internement
- des civils, 11, 137
  - politiques d', 30
- Iselin, Frédéric, 196
- Italie, 58, 61, 171, 181, 284
- internés italiens, 36-37, 47, 59
  - prisonniers de guerre italiens, 61, 87, 143, 153, 179, 182-183, 283-284
  - reddition de l', 284
- J**
- Jaccard, Gaston, 194, 196, 247
- Jamaïque, 35
- Japon, 47, 221, 267, 328
- internés japonais, 36-37, 47
  - prisonniers japonais, 153
  - reddition du, 267
- Joint Administrative Committee, 170
- Joint Chiefs of Staff (JCS), 9
- Joint Principle* (principe conjoint), 102, 105, 113-116, 122-123, 125-130, 132, 148, 162, 201, 281, 345
- critiques, 105, 162, 201, 281, 345
  - négociations, 114-116, 122-123, 125-132
  - principe, 102
  - proposition, 102, 125
- Joint Staff Planners, 137
- Joint War Committee, 5
- Jordan, Bill, 130
- K**
- Kananaskis, camp de, 57, 83
- Keenleyside, Hugh, 42
- Keitel, Wilhelm, 50, 118
- Kenya, 149
- Kimberley, Charles, 259-260
- Kingston (Ontario), 38-39, 41, 43-44, 80, 233
- King, William Lyon Mackenzie, 17, 25, 37, 39-44, 56, 67, 71-72, 77-78, 83, 89-90, 93, 100-101, 128, 147, 157-158, 161-162, 185, 190, 205, 209, 224-225, 238-239, 253, 279, 301, 351
- Kochavi, Arie, 6, 13, 15-16, 112, 155, 157, 188-189, 217
- Koch, Erich, 34-35, 343
- Kriegsgefangenenwesen, 50-51
- Kriegsmarine, 79
- L**
- Lady Nelson* (HMT), 164
- La Haye, 11, 28, 51
- Lake District (comté de Cumbria), 31
- Lake Sulphite Plant (Ontario), 38
- learning by doing*, principe de, 332
- Le Caire, 104
- Lethbridge, camp de, 96, 144, 169, 244, 272, 279, 310
- Luftwaffe, 51
- aviateurs de la, 66
- M**
- Maag, Ernest, 79, 231-233, 238-240, 244, 246, 254, 256, 262
- MacDonald, Malcom, 83, 209
- Mackenzie, Simon P., 3-4, 11, 13, 18, 21, 51, 53-54, 112, 120, 221, 251, 350
- manuel de règlements pour la captivité, 31
- Marine royale canadienne, 77, 328, 341
- Maroc, 151
- Marshall, George C., 156
- Maschke, commission, 9, 341, 348
- Massey, Charles Vincent, 37, 42, 56, 59, 71, 74-77, 82, 87-89, 101, 108, 114, 122-124, 132, 159, 163, 181-182, 185, 194, 206, 209, 281, 312, 319
- Mauritanie, 35



McNarney, Joseph, 155  
 McNary, Charles, 276  
 McNaughton, Andrew, 205, 209, 290  
 Medicine Hat, camp de, 96-97, 165, 272, 310, 317  
 Méditerranée, 120, 152, 179  
 Memphis (Tennessee), camp de, 199  
 Military Police Corps, 44  
 ministère des Finances (Canada), 283  
 ministère du Travail (Canada), 9, 278, 280, 288-289, 293  
 Ministry of Agriculture and Fisheries (UK), 9, 291, 296, 346  
 Ministry of Information (UK), 284  
 Ministry of Labour (UK), 270, 280, 283  
 Ministry of Supply (UK), 291  
 mise au travail, 8, 13, 23, 46, 212, 260, 267-270, 272, 278-279, 284, 287, 290, 298, 329  
   demande de main-d'œuvre, 159, 223, 270, 273, 285  
   en agriculture, 278, 283, 287  
   en foresterie, 270, 287  
   mesures de sécurité, 288  
   politique de, 212, 274-295  
 Monteith, camp de (Q), 109, 240  
 Montgomery (Alabama), camp de, 199  
 Montréal, 231, 241, 252  
 Moyen-Orient, 87, 94-96, 105, 153, 172  
   prisonniers au, 94, 172

## N

Naesmyth, R., 178, 180-181, 183, 320, 325  
 National War Labor Board (U.S.), 273  
 nazisme, 11, 37, 41, 62, 267, 288, 299, 302, 305, 309-311, 313, 315-319, 321-322, 325-328, 330-331, 335, 338-340, 352, 354-355  
   compréhension du, 8  
   démonstrations du, 302  
   manifestations du, 11, 267, 288  
   national-socialisme, 302  
 New York, 95-97, 104, 139, 158, 164-165, 167-169, 191, 241, 306, 336  
 Neys (Ontario), camp de (W), 79, 82, 84, 90, 99, 112, 236, 300, 303

Niagara Falls (Ontario), 165  
 Norvège, 50  
 Nouvelle-Zélande, 56, 112, 130, 141, 153

## O

Oberkommando der Wehrmacht (OKW), 10, 31, 50-51, 79-81, 84, 104, 112, 118-119, 136, 188, 196, 236-237, 245, 249-250, 252, 310-314  
 Office of Provost Marshall General (OPMG), 46  
 Office of the Judge Advocate General, 44  
 Office of War Information (U.S.), 306  
 officiers allemands, 49, 64, 68-70, 80, 81-84, 89, 98, 104, 118-119, 139, 150, 152, 183, 191, 208, 230, 236, 245, 249, 260, 263, 303, 305, 310, 315, 318-319  
   traitement des, 83  
 Ogdensburg, conférence de, 42, 46  
 Oldham (Lancashire), 31  
 Ontario, 19, 36, 38, 57, 79, 84, 165, 231-233, 236, 240, 269, 275, 305  
 opinion publique, 45, 106, 187, 217, 271, 282, 301, 306, 308  
 Organisation des Nations Unies (ONU), 225  
 Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 225  
 Overlord, opération, 153, 176, 178-181, 188  
 Overmans, Rüdiger, 2, 10, 25-27, 49-50, 220, 341  
 Ozada (Alberta), camp de, 97, 109, 244

## P

Palestine, 68, 153  
 Panet, Édouard de Bellefeuille, 37, 60-63, 231-232, 234, 301  
 Parti communiste canadien, 36  
 Parti national social chrétien, 36  
 Parti Nazi (NSDAP), 36-37  
 Pasteur (HMT), 104, 113, 120, 250  
 Patersons, Alexander, 311  
 Pays-Bas, 32, 37, 50, 186, 220  
   autorités néerlandaises, 183, 207

- prisonniers néerlandais, 49  
 Pearl Harbor, 37, 47  
 Pearson, Lester B., 42, 74, 94, 111, 218, 225, 325  
 Permanent Joint War Defence Committee (PJWDC), 46, 134  
 Petawawa (Ontario), camp de, 57, 66, 165, 198, 317  
 PHERUDA, 335  
 Phillimore, H. J., 33, 184, 344-345  
 Pickersgill, Jack, 225  
 Political Warfare Executive (UK), 301, 308, 318  
 Port Huron (Michigan), 165  
 Portland (Maine), 165  
 Posen (Pologne), camp de, 80  
 Post Commander (U.S.), 138, 260  
 Powers, James H., 3  
 Preiswerk, Walter, 82-83, 248, 250  
 Première Guerre mondiale, 28, 30, 33, 36-37, 40, 43, 49, 137, 270, 282, 301, 328, 342  
 Prisoner of War Employment Committee, 270  
 Prisoner of War Information Bureau (POWIB), 68  
 Prisoner of War Interrogation Section, 312  
 Prisoner of War Operations Division, 198, 344  
 prisonniers alliés, 16, 18, 53-54, 71-72, 75, 78, 99, 101, 106-107, 116, 119-122, 144, 148, 156, 179, 192, 194, 201, 224, 238, 266, 308  
   en Asie, 175  
   en Europe, 71, 156, 194  
   traitement selon la nationalité, 49  
 propagande  
   allemande, 69, 106, 110-111, 307, 325  
   alliée, 230, 284, 306  
   anti-Commonwealth, 236  
 puissance détentrice, 2, 4, 6, 8, 21, 41, 45, 51, 61, 68-70, 72, 74-76, 78, 82, 88, 91, 100-103, 112-113, 121, 126-127, 130-134, 142, 152, 158, 162, 164, 171, 180, 196, 200-201, 204-205, 210, 212, 218, 221, 241, 243, 250, 252-253, 255, 271, 281, 297, 304, 307, 310, 323, 325, 340, 345, 349, 353-354  
 définition, 21, 69, 76, 91  
 rôle de la, 76, 127, 130, 162  
 statut de, 82, 103, 112, 121, 132, 158, 164, 171  
 puissance protectrice, 2, 5, 20, 31, 53, 88, 127, 138, 143-144, 192, 230, 238, 243, 248, 250-253, 261, 266
- Q**  
 Québec (province), 2, 36, 38, 166, 191  
 Québec (ville), 38, 62, 165, 232  
*Queen Mary* (HMT), 104
- R**  
 rapatriement des prisonniers allemands, 9, 23, 28, 63, 89, 140, 146, 155, 186, 198, 204, 212, 216, 219-224, 226, 237, 256, 284, 292-297, 310, 318, 322, 325, 327, 330, 336, 338, 341, 364  
 Raymond (Alberta), 279  
 Red Rock (Ontario), camp de, 38, 231, 233, 240, 302-303  
 rééducation. *Voir* dénazification  
 réfugiés  
   allemands, 47  
   communistes, 64  
   italiens, 30  
   juifs, 37, 64  
 Reid, Escott, 42, 225  
 Reinecke, Hermann, 50  
 Reitz, Deneys, 130  
 représailles, 33-34, 49, 54, 60, 64, 72-73, 80-81, 85, 89-90, 101, 103-107, 110-112, 115, 117-118, 121, 144, 151-152, 154, 161, 179, 183, 185, 195, 207, 226, 236-238, 242, 250, 256, 264, 266, 268, 271, 281, 283, 300, 306, 308-310, 312, 326, 330, 345, 349-350  
 critique canadienne, 103, 105-107, 110-117, 121  
 politique allemande, 80, 85, 89, 101, 104, 106, 118-120  
 politique britannique, 64, 72, 81  
 position américaine, 110, 179, 183

- Reynolds, David, 15, 354  
 Ribbentrop, Joachim, 118  
 risque calculé (*Principle of calculated risk*),  
 principe du, 277, 285  
 Ritchie, Charles, 68  
 Rive, Alfred, 42, 105, 116, 162, 186, 191,  
 193, 238, 284, 307, 324, 326-327  
 Robertson, Norman A., 35, 39, 42, 77-79,  
 97, 100-101, 140, 218, 225, 256, 293-  
 294, 307-308, 320  
 Rolf, David, 21, 50, 74-75, 341, 348  
 Rome, 61  
 Roosevelt, Franklin Delano, 15, 110, 224,  
 259, 355
- S**
- sabotage, crainte de, 276  
 Saint-Armand (Québec), 165  
 Sainte-Hélène, île de, 35  
 Sainte-Lucie, 35  
 Saint-Jean de Terre-Neuve, 134  
 Sark, île de, 106  
 Sarnia (Michigan), 165  
 Satow, Harold, 74, 177, 184, 238, 242, 296,  
 346  
 Schutzstaffel (SS), membres de la, 314  
 Scott, Morley, 42, 162, 191, 193-194, 263,  
 306, 319, 341-342  
 Secretary of State for War (UK), 86  
 sécurité  
 au travail, 197, 268, 270-279, 283-289,  
 292, 295  
 contre les évasions, 99, 168-169  
 contre les nazis « fanatiques », 218,  
 328-329, 352-353  
 dans les camps, 198, 231-235, 249,  
 325-326, 334  
 durant les transports, 104, 164-165  
 mesure de, 110, 179, 302  
 sécurité nationale, 7, 34, 36, 51, 56, 58, 67,  
 72, 86, 168, 265, 273-274, 284, 297  
 Service Commands (U.S.), 9, 212, 274,  
 286, 290, 324  
 Seychelles, 35  
 Shackling Crisis, 18, 110, 112-113, 115,  
 117, 120-121, 123, 128-129, 132, 148,  
 161-163, 167, 171, 195, 198, 243-245,  
 250-251, 256, 268, 307-308, 343, 350.  
*Voir aussi* représailles  
 Shelby (Mississippi), camp de, 199  
 Sherbrooke, camp de (Newington), 198,  
 232  
 Skelton, Oskar D., 39, 45, 57, 59, 61  
 Smart, Martha, 15-16, 138, 354  
 Smuts, Jan, 59  
*Sobieski* (HMT), 62  
 Société Radio-Canada (SRC), 306  
 Somervell, Brehon B., 137, 216  
 Sorel, camp de, 336-338  
 Special POW Intelligence Unit (Canada),  
 326  
 Special Project Division (U.S.), 323-324,  
 332  
*special relationship*, 15, 354-355  
 Special War Problems Division (U.S.),  
 138, 322  
 Speidel, Walter Hans, 1-2  
 Stacey, C. P., 16-17, 40, 78, 343  
 Stalingrad, 171  
 Stephenville, 134  
 Stethem, Hubert, 37, 68, 70, 74, 79, 81,  
 83-84, 140, 231-232, 234, 236, 240,  
 258, 303  
 Stettinius, Edward R., 224  
 Stimson, Henry, 189, 224  
 St-Laurent, Louis, 225  
 Streight, Harvey Newton, 37, 140, 195,  
 241, 247, 250, 263, 319-320, 326,  
 335, 343  
 Strong, Tracy, 233, 240, 257, 330, 347  
 Stuttgart, 1  
 Suède, 157, 188  
 Suez, 104  
 Suisse, 2, 5, 10, 20-21, 31, 38, 48, 50, 54, 60,  
 64, 69, 71, 73, 76-77, 101, 103, 115,  
 123, 164, 179-180, 192, 194-196, 205,  
 231, 235-236, 239, 243, 247-248, 251-  
 253, 257-258, 264, 266, 268, 308, 353  
 négociations avec la, 111  
 plaintes adressées à la, 64, 101, 235  
 visites des représentants de la, 61, 86  
 Supreme Headquarters Allied  
 Expeditionary Force (SHAEF), 5,  
 358

*Surrender Enemy Personnel*, 28  
surveillance. *Voir* sécurité

## T

Tchanak, crise de, 40  
Terre-Neuve, 56, 58-59, 66-68, 79, 134-136, 236  
Thorn (Pologne), camp de, 80  
*Time Magazine*, 111  
Toronto (Ontario), 165, 252  
transferts interalliés de prisonniers, 59-63, 71, 87, 97, 141, 152, 158, 164-165, 168, 182-192, 205, 214  
transit, camps de, 179, 248, 251, 264  
transports transatlantiques, 64, 86, 95, 105, 151, 164, 167, 169, 172, 223, 231  
Troisième Reich, 10, 26, 54, 266, 327  
    politique à l'endroit du Commonwealth, 67, 101, 114  
    politique de captivité, 51  
Troy (New York), 165  
Tucker, Gilbert, 341-343  
Tunisie, 119, 151

## U

uniformisation des politiques de détention, 68, 85, 90, 96, 126-127, 171, 196, 236, 251, 281, 300, 350  
Union soviétique, 9, 25, 312, 316, 318, 341  
    forces soviétiques, 27, 175  
    prisonniers en, 9, 25  
    prisonniers soviétiques, 49  
U.S. Army, 285  
U.S. Army's Wartime Civil Control Administration, 47  
U.S. Border Patrol, 140  
U.S. Congress (Congrès), 273  
U.S. Department of Agriculture, 272-273, 285  
U.S. Department of Justice, 44, 140  
U.S. Department of Labor, 272, 285  
U.S. Immigration and Customs Officials, 140  
U.S. Navy, 285  
U.S. State Police, 140

utilisation des prisonniers allemands, 269, 284, 291  
    dénazification, 318,  
    *intelligence*, 184, 299-300, 306-309  
    *Voir aussi* mise au travail

## V

Vanceboro (Maine), 165  
V-Day, 216-226  
Veterans Guard, 141, 165-166, 197  
Victoria (Canada), 66  
Vourkoutiostis, Vassilli, 21  
Vulliet, André, 258, 347

## W

War Cabinet (UK), 9, 78, 112, 119, 149, 159, 176, 178, 182-183, 185, 205, 210, 213, 215, 265, 284, 290-291, 295, 302, 322, 324-325  
War Committee (Canada), 5, 9, 75, 102, 107, 111, 122, 124-126, 158, 186, 197, 205, 209-210, 300, 320, 325  
War Food Administration (U.S.), 285-286  
War Manpower Commission (U.S.), 273, 275, 285  
Warner, George, 34  
War Office, 9, 30-34, 38, 41, 45, 51, 55-56, 58-59, 61-63, 65-69, 72-78, 82-83, 85-88, 90, 94-97, 99-103, 105-113, 115-117, 119, 121-123, 125-128, 130-132, 141, 144-147, 149-150, 152-153, 155, 158, 160, 162-163, 167, 172, 176-181, 183, 185-186, 190, 192, 194, 207-208, 210, 213-214, 224, 231, 234, 236, 242, 247-248, 251-252, 254-255, 265, 282, 284, 300, 303, 307-309, 319, 328-329, 334-335, 342, 344-345  
War Production Board (U.S.), 273, 285  
Washington Repatriation Committee, 157  
Watson, Hugh de Norban, 231-232  
Wehrmachtauskunftsstelle, 50  
Weltanschauung, 49  
Westminster (1931), traité de, 39-40, 110  
Wilton Park, camp de, 336  
Wood, Edward Frederick Lindley (Lord Halifax), 302

Work Project Branch of the Prisoner of War Division (U.S.), 276  
World Radio University Listeners, 306  
Wrong, Humphrey Hume, 42, 115-116, 204, 223, 225, 307  
Wylie, Neville, 4, 6, 13, 16, 18-22, 28, 33-34, 40, 49, 51, 74, 112-113, 120, 125, 136, 157, 163, 235, 252

## Y

Young Men's Christian Association (YMCA), 2, 21, 31, 359  
aide humanitaire du, 31  
rencontre avec le représentant du, 251, 257-258  
visites du, 232, 348  
War Prisoners' Aid, 232

# Études canadiennes

---

Directeur de collection : Pierre Anctil

La collection *Études canadiennes* accueille des ouvrages touchant tous les aspects de la société canadienne et dans tous les domaines disciplinaires. Elle s'intéresse en particulier à la situation des femmes canadiennes, des minorités culturelles et religieuses, et des Autochtones. La collection accorde une place importante aux études régionales, aux communautés locales et aux particularités de la société canadienne. Elle traite aussi des enjeux contemporains, notamment les questions environnementales, l'évolution des grands centres urbains et les nouvelles formes d'art et de communication.

## **Œuvres les plus récentes de la collection *Études canadiennes***

Pierre Anctil, *History of the Jews in Quebec*, 2021.

Geneviève A. Bonin-Labelle (dir.), *Women in Radio: Unfiltered Voices from Canada*, 2020.

Francis Mus, *The Demons of Leonard Cohen*, 2020.

Pierre Anctil, *A Reluctant Welcome for Jewish People: Voices in Le Devoir's Editorials, 1910-1947*, 2019.

Mi'gmawei de Gesp'gewa'gi, *Nta'tugwaqanminen — Notre histoire : L'évolution des Mi'gmaq de Gespe'gewa'gi*, 2018.

Pierre Anctil, *Jacob Isaac Segal: A Montreal Yiddish Poet*, 2017.

Hughes Théorêt, *The Blue Shirts: Adrien Arcand and Fascist Anti-Semitism in Canada*, 2017.

Découvrez la liste complète des titres parus  
aux Presses de l'Université d'Ottawa :

[www.presses.uOttawa.ca](http://www.presses.uOttawa.ca)







Achévé d'imprimer  
en février deux mille vingt-deux  
sur les presses de l'imprimerie Gauvin,  
Gatineau (Québec), Canada.

« Fruit d'une recherche méticuleuse et rédigé avec une plume élégante, *Comment traiter les "soldats d'Hitler" ?* [...] est une étude magistrale qui s'impose comme lecture essentielle pour toute personne intéressée par l'histoire de la détention et le fonctionnement des pays occidentaux alliés durant la guerre. [L']ouvrage [de Jean-Michel Turcotte] présente toutes les qualités des meilleurs livres d'histoire comparée. »

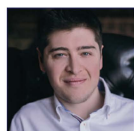
– Neville Wylie, professeur d'histoire internationale,  
Université de Stirling,  
et auteur de *Barbed Wire Diplomacy*

La détention des militaires allemands, loin d'être limitée aux barbelés des camps ou aux frontières d'un seul pays, s'est retrouvée au cœur des relations triangulaires entre Ottawa, Washington et Londres. Or, sa place stratégique dans ce contexte historique demeure un aspect méconnu.

*Comment traiter les « soldats d'Hitler » ?* explore donc la dynamique politique établie entre les autorités canadiennes, américaines et britanniques à l'égard du traitement des prisonniers de guerre allemands.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les forces alliées détiennent quelque 600 000 « soldats d'Hitler » sur leur territoire respectif. Bien que gérées par chaque État, ces opérations d'incarcération soulèvent plusieurs enjeux associés à la coopération interalliée.

Jean-Michel Turcotte fait le bilan des politiques respectives et communes de ces gouvernements et présente la prise de position des États vis-à-vis de la Convention de Genève de 1929, de la mise au travail des détenus et du programme de dénazification. Il met également en lumière le rôle déterminant qu'occupe le Canada au sein des Alliés à cette époque.



**Jean-Michel Turcotte** est chercheur postdoctoral (CRSH) à l'Institut Leibniz d'histoire européenne. Détenteur d'un doctorat en histoire de l'Université Laval, ses champs d'intérêt touchent la captivité de guerre, le droit international humanitaire et les relations internationales.



Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Études canadiennes  
presses.uOttawa.ca